



REPÈRES

**RÉFÉRENCES
STATISTIQUES**

**sur les enseignements,
la formation et la recherche**

RERS

2003

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche édition 2003

Directeur de la publication

Claudine PERETTI

Rédacteur en chef

Fabienne ROSENWALD

Secrétaire de rédaction

Marc SAILLARD

Maquette

Imprimerie nationale

Impression

Ovation

Auteurs

François Ancel
Christian Berreur
Amélie Briffaux
Chantal Brutel
Philippe Clément
Laurence Dauphin
Catherine David
Florence Defresne
Marie-Laurence Delacourt
Paulette Deroubaix
Brigitte Dethare
Mireille Dubois
Sébastien Durier
Laure Ferrait
Olivier Girardin
Carine Girieud
Isabelle Hatrisse
Bernadette Hée

Dominique Hérault (*)
Catherine Importuna
Michèle Jacquot
Christophe Jagers
Martine Jeljoul
Sylvie Kleinholt
Élise de Lacerda
Annie Le Roux
Clotilde Lixi
Alain Lopes
Isabelle Maetz
Claude Malègue
Françoise Martinez
Catherine Métalsi-Habri
Sabine Moutin
Emmanuelle Nauze-Fichet
Sophie O'Prey
Sylvaine Péan

Franck Petrucci
Pascale Poulet-Coulibando
Danielle Prouteau
Christine Rebière
Naghme Robin
Fabienne Rosenwald
Bernadette Rousseau
Michel de Saboulin
Marc Saillard
Véronique Sandoval
Antoine Santolini
Claire Teissier
Maël Theulière
Catherine Valette
Mélanie Vanderschelden
Annick Vialla

(*) Il s'agit de l'ultime collaboration à *Repères et références statistiques* de Dominique Hérault, décédé le 1^{er} mai 2003.

ISSN 1635 9089

ISBN 2-11-093455-7

Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche souhaite la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document.

Toute reproduction **partielle** est donc autorisée sans demande préalable ; on veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Avant propos

Repères et Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et Références statistiques est une œuvre collective qui s'appuie sur l'ensemble des travaux de la Direction de l'évaluation et de la prospective.

Organisée selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page, son utilisation est particulièrement aisée.

Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : « Définitions » et « Pour en savoir plus », qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres produits de la Direction de l'évaluation et de la prospective, publications classiques ou électroniques.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche, et présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques.

L'édition 2003 abordera ainsi des questions importantes et particulièrement actuelles :

- les personnels des secteurs public et privé sous contrat ;
- la scolarisation des nouveaux arrivants non francophones ;
- la réussite au baccalauréat selon le sexe, l'âge et la catégorie sociale ;
- la proportion d'une génération qui obtient le baccalauréat ;
- l'insertion professionnelle des jeunes sortant du lycée.

Ce vingtième numéro de *Repères et Références statistiques* est une contribution essentielle de la Direction de l'évaluation et de la prospective à l'information des décideurs comme du grand public et participe ainsi à la richesse et à la pertinence du débat sur l'éducation.

Claudine PERETTI
Directrice de l'évaluation
et de la prospective

NB : Nous vous remercions d'adresser vos observations et critiques susceptibles d'améliorer la publication à : Repères et Références statistiques, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Direction de l'évaluation et de la prospective, bureau de l'édition (DEP A 4), 58, boulevard du Lycée, 92170 Vanves.

jean-claude.brenot@education.gouv.fr

marc.saillard@education.gouv.fr

Des définitions claires

Titre du thème

Numéro du chapitre

10 Budget, coûts et financements

L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

Numéro du thème

Titre et numéro du chapitre

Une présentation synthétique sur chaque thème

PRÉSENTATION

La dépense intérieure d'éducation s'élève en 2002 à 103,6 milliards d'euros. Elle a plus que doublé depuis 1974 (évolution à prix constants), ce qui représente une évolution annuelle d'environ 2,5 %. Sur la même période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 84 %, soit 2,2 % par an **1 2 3**.

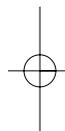
En 1974, la dépense intérieure d'éducation représentait 6,3 % du PIB; elle représente, en 2002, 6,9 % de cet agrégat. De 1986 à 1989, la dépense d'éducation a augmenté moins vite que le PIB. Cette tendance s'est inversée de 1990 à 1993. Depuis 1995, la dépense intérieure d'éducation et celle du PIB progressent de façon assez proche **1** si ce n'est entre 1998 et 2001 où le PIB a progressé très fortement en raison d'une activité économique très soutenue. En 2002, le PIB croît de 1,2 % pour une hausse de 1 % de la DIE **3**. De 1974 à 2002, la dépense d'éducation a connu un taux de croissance annuel moyen de 2,5 %, supérieur à celui du PIB, en hausse de 2,1 % par an sur la période. Le tableau **1** donne l'évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement. Entre 1974 et 2002, la part du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche diminue de 57,5 % à 55,0 %. Parmi les autres financeurs, les collectivités territoriales, suite aux lois de décentralisation, ont sensiblement accru leur part (15,7 % en 1974, 22,3 % en 2002). La part des activités d'enseignement dans la dépense d'éducation est prépondérante sur toute la période 1974-2002 (79,5 % en 1974, 82,3 % en 2002) **2**. Toutefois, parmi ces activités d'enseignement, on note une diminution de la part du premier degré (de 33,2 % à 27 %) et une augmentation du second degré (de 38,6 % à 40,9 %) et du supérieur (de 13,6 % à 16,3 %).

DÉFINITIONS

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financier. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur État ou collectivités territoriales et le financeur ménages. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Évaluation aux prix de 2002.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de comparer l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation.



POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Le coût de l'éducation en 2002. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

Voir aussi

Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51.
Le compte de l'éducation, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (Années 1997 à 2000) ; n° 140, décembre 2002 (Années 1998 à 2001) - MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
Le compte de l'éducation. Principes et méthodes, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Repères et références statistiques - édition 2003

270

Des sources détaillées

Le renvoi à d'autres publications

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1974 à 2002 (1)

Dépenses totales par financeurs finals (Millions d'euros prix courants) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	2000	2001	2002
Éducation nationale	7 166	16 194	29 485	48 059	54 048	55 397	56 971
Autres ministères	1 049	2 375	3 552	5 400	5 563	5 826	5 916
Collectivités territoriales	1 954	4 161	8 833	18 815	22 017	22 283	23 075
Autres administrations publiques	36	104	404	596	605	625	634
Entreprises	609	1 352	2 702	5 035	6 021	6 466	6 666
Ménages	1 640	3 375	6 190	9 549	9 994	10 129	10 333
Total général	12 454	27 561	51 166	87 454	98 248	100 726	103 595
% du PIB	6,3	6,4	6,6	7,3	7,0	6,9	6,9

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

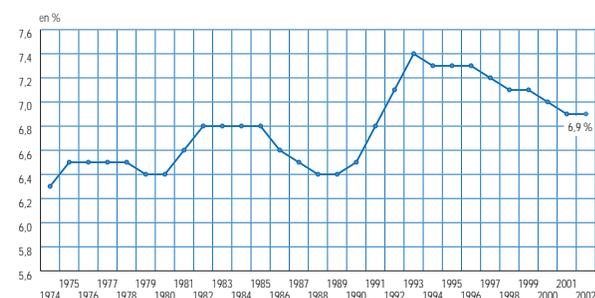
2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation par activité de 1974 à 2002 (1)

(Millions d'euros prix courants) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	2001	2002
Activités d'enseignement :						
Premier degré	3 292	7 206	12 213	18 790	22 312	23 071
Second degré	3 816	8 904	16 796	29 476	33 889	34 848
Apprentissage	78	215	396	1 156	1 456	1 481
Supérieur	1 342	2 847	5 581	11 847	13 545	13 946
Artistique	94	225	550	980	1 133	1 171
Non ventilé	51	124	410	-	-	-
Extra-scolaire	1 231	2 623	5 443	9 095	10 651	10 850
Total activités d'enseignement	9 904	22 144	41 389	71 344	82 986	85 367
Activités annexes :	1 538	3 602	6 096	9 167	10 383	10 685
Administration générale	249	569	986	1 384	1 657	1 731
Cantines internes	1 166	2 700	4 486	6 768	7 539	7 735
Autres activités	123	333	624	1 015	1 187	1 219
Biens et services connexes :	773	1 486	3 141	5 043	5 503	5 632
Transport scolaire	161	390	1 035	1 691	1 901	1 947
Fournitures, livres scolaires	407	732	1 504	2 545	2 737	2 800
Habillage, loisirs scolaires	205	364	602	807	865	885
Rémunérations des personnels d'éducation en formation	238	330	537	1 899	1 854	1 911
Total général	12 453	27 562	51 163	87 453	100 726	103 595

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

3 Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation dans le PIB de 1974 à 2002 (France métropolitaine)



Budget, coûts et financements

271

Un champ clairement défini

Des constats statistiques précis pour l'année qui vient de s'écouler

Des éléments graphiques d'illustration

Les publications du ministère réalisées par la DEP

Les publications du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche réalisées par la DEP présentent les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches : elles permettront au lecteur, par-delà les données succinctes contenues dans le présent ouvrage, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.

Géographie de l'École

Les principales données du système éducatif présentées dans leurs disparités géographiques. Une analyse des caractéristiques par académie, région ou département, de notre système de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

20 , Numéro 8, avril 2003.

L'état de l'École

Les principales données du système éducatif mises à jour annuellement. Une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École qui couvre l'ensemble du système, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Des indicateurs internationaux pour mieux situer la France par rapport aux autres pays.

16 , Édition n° 13, à paraître, octobre 2003.

Note d'Information

Chaque note fait le point sur un des aspects du système éducatif et donne sous forme synthétique et claire l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.

Abonnement 2003 : France + DOM-TOM 42,69 – Étranger 45,73 .

Prix à l'unité : 1 (minimum de facturation 4).
Abonnement 2004 : France + DOM-TOM 45 – Étranger 48 .

Éducation & Formations

Revue d'étude et d'information dont les articles traitent des grands enjeux de l'École. Une publication de la DEP qui s'ouvre à tous les acteurs du système éducatif.

Vente uniquement au numéro. 2003 : 13 . 2001 et 2002 : 12,20 .

Les dossiers

Chaque dossier, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français. Une large part est faite aux aspects méthodologiques nécessaires à la compréhension des résultats.

Le numéro : 14,48 . **À partir de 2003 : 15** .

Regards sur le système éducatif français

Cédérom Mac-PC

Une exploration interactive du système éducatif français. Avec plus de trente diaporamas commentés, ce cédérom permet d'avoir accès aux résultats d'enquêtes et aux études de la Direction de l'évaluation et de la prospective.

Édition 2002 : 22,87 .

Atlas régional – les effectifs d'étudiants

Cet Atlas présente les établissements et les filières de l'enseignement supérieur, leurs effectifs et leur évolution. Des tableaux et des cartes présentent les effectifs par site, pour la France entière, ainsi que diverses évolutions.

Atlas des effectifs 2001-2002 : 15 .

Tableaux statistiques

Documents de travail présentant exclusivement et sans commentaire des tableaux rassemblant les résultats d'enquêtes à différents niveaux.

Prix 2003 : 5 jusqu'à 50 pages, 10 entre 51 et 100 pages, 15 au-delà de 100 pages.

Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au Bureau de l'édition

58, boulevard du Lycée – 92170 Vanves

: 01 55 55 72 04

Fax. : 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du **CNDP**, à la **Documentation française** (29, quai Voltaire, 75007 Paris) et au **centre INSEE Info Service** (Tour Gamma A, 195, rue de Bercy, 75012 Paris).

Pour plus de renseignements sur les publications du MJENR, vous pouvez consulter le serveur **Internet** : <http://www.education.gouv.fr/stateva.l>

Sommaire

Ref.	Titre	Page
1	LE SYSTÈME ÉDUCATIF	13
1.1	Principales filières de formations	14
1.2	Évolution de la population scolaire et du supérieur	16
1.3	Population scolaire par département et académie (1999-2000)	18
1.4	Population scolaire et du supérieur par âge	20
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2001-2002 ?	22
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	24
1.7	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	26
2	LES ÉTABLISSEMENTS	29
2.1	Écoles et classes : évolution	30
2.2	Les classes du premier degré en 1999-2000	32
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	34
2.4	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	36
2.5	Les classes et les divisions du second degré en 2002-2003	38
2.6	La taille des collèges et des lycées	40
2.7	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	42
2.8	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	44
2.9	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	46
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public	48
2.11	Établissements des zones et réseaux d'éducation prioritaire	50
2.12	Les zones et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP)	52
3	LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ	55
3.1	Le premier degré en 2002-2003	56
3.2	Le premier degré : évolution	58
3.3	Le premier degré par département et académie	60
3.4	Le préélémentaire en 2002-2003 ; évolution	62
3.5	L'élémentaire par âge ; évolution	64
3.6	L'enseignement des langues vivantes dans le cycle III du premier degré	66
3.7	L'enseignement spécialisé du premier degré	68
3.8	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	70
3.9	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2002-2003	72
3.10	L'évaluation diagnostique en début de CE2	74
4	LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ	77
4.1	Le second degré : évolution	78
4.2	Second degré et classes post-bac par département et académie	80
4.3	Le second degré : évolution des taux d'accès au niveau V de formation	82
4.4	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	84
4.5	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	86
4.6	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe, flux	88
4.7	Le second cycle professionnel : évolution	90
4.8	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	92
4.9	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	94
4.10	Le second cycle professionnel : flux	96

Sommaire *(suite)*

4.11	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, bac professionnel)	98
4.12	Le second cycle général et technologique par section	100
4.13	Le second cycle général et technologique, flux	102
4.14	Les enseignements technologiques dans le second cycle	104
4.15	Les options de seconde générale et technologique	106
4.16	Les options de première générale et technologique	108
4.17	Les options de terminale générale et technologique	110
4.18	L'étude des langues vivantes dans le second degré	112
4.19	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	114
4.20	Les enseignements adaptés dans le second degré	116
4.21	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	118
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	120
4.23	L'enseignement agricole	122
4.24	L'évaluation diagnostique en début de sixième	124
4.25	Devenir des élèves six ans après leur entrée en sixième	126

5

LES APPRENTIS

		129
5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis ; évolution	130
5.2	Les apprentis par région et académie	132
5.3	Les origines scolaires des apprentis du second degré	134
5.4	Les apprentis par spécialité de formations	136
5.5	L'apprentissage dans le supérieur	138
5.6	Poids des formations par apprentissage sur les formations professionnelles (2 nd degré)	140
5.7	Les apprentis en 2002-2003 (résultats provisoires)	142
5.8	L'insertion des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2002	144

6

LES ÉTUDIANTS

		147
6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	148
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	150
6.3	Les étudiants des universités en 2002-2003	152
6.4	La population universitaire par université et académie	154
6.5	Les universités : disciplines, cycles, âge et sexe	156
6.6	Les IUT par spécialité ; diplômes, évolution	158
6.7	Les étudiants des filières d'ingénieurs	160
6.8	Les écoles de commerce, gestion et vente	162
6.9	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	164
6.10	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	166
6.11	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	168
6.12	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	170
6.13	Les étudiants étrangers dans les universités	172
6.14	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	174
6.15	Provenance et devenir un an après des entrants en 1 ^{re} année de 1 ^{er} cycle universitaire	176
6.16	L'accès des bacheliers en deuxième cycle universitaire	178

7

LA FORMATION CONTINUE

		181
7.1	La formation continue : bilan global, évolution	182
7.2	La formation continue de l'Éducation nationale ; évolution	184
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	186
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	188

8	EXAMENS ET SORTIES	191
8.1	Le diplôme national du brevet	192
8.2	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	194
8.3	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	196
8.4	La proportion de bacheliers dans une génération	198
8.5	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel	200
8.6	Les diplômes universitaires	202
8.7	La réussite (bacheliers et non bacheliers) au DEUG et au DUT	204
8.8	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	206
8.9	Les sorties du système éducatif	208
8.10	L'emploi à la sortie du lycée au 1 ^{er} février 2002	210
8.11	La situation professionnelle cinq ans après la fin de la formation initiale	212
8.12	La validation des acquis professionnels (enseignement professionnel et technologique)	214
8.13	La validation des acquis professionnels (enseignement supérieur)	216

9	LES PERSONNELS	219
9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	220
9.2	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	222
9.3	Les enseignants du premier degré public ; évolution	224
9.4	Les enseignants du premier degré public par département	226
9.5	Les enseignants du premier degré privé sous contrat	228
9.6	Enseignants du second degré public devant élèves : évolution	230
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves par académie	232
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par corps	234
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline	236
9.10	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public	238
9.11	Le temps de travail des enseignants du second degré public en 2002	240
9.12	Les enseignants du second degré privé sous contrat	242
9.13	Les enseignants du supérieur par discipline	244
9.14	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance (2 nd degré public)	246
9.15	Personnel administratif, technique, d'éducation et d'encadrement (supérieur et formation)	248
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement (administration centrale et services académiques)	250
9.17	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	252
9.18	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	254
9.19	Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et CASU	256
9.20	Les concours de recrutement des personnels ATOSS	258
9.21	Les concours de recrutement des personnels ITRF	260
9.22	Les aides-éducateurs	262

10	BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS	265
10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	266
10.2	Le budget : analyse et évolution	268
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	270
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	272
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	274
10.6	La taxe d'apprentissage	276
10.7	Les bourses nationales du second degré	278

Sommaire *(suite et fin)*

Notes de lecture

10.8	L'aide aux étudiants	280
10.9	L'action sociale en faveur des étudiants	282

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 285

11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	286
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	288
11.3	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	290
11.4	Les acteurs de la R & D publique	292
11.5	Recherche et développement : les effectifs	294
11.6	La recherche et le développement dans les régions	296

12 LES DOM-TOM 299

12.1	La population scolaire et universitaire des DOM ; évolution	300
12.2	Le premier degré dans les DOM	302
12.3	Le second degré dans les DOM	304
12.4	Les flux d'élèves dans les DOM	306
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	308
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bac professionnel)	310
12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	312
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-TOM	314
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-TOM	316
12.10	Les diplômés dans les DOM	318
12.11	Enseignants du second degré public devant élèves par corps dans les DOM	320
12.12	Les personnels dans les DOM	322
12.13	La population scolaire et universitaire des TOM	324

Annexe : les personnels en 2001-2002 327

Table des sigles

Notes d'Information, Tableaux statistiques

NOTES DE LECTURE

Signes conventionnels utilisés

–	Pas d'effectif
	Résultat très petit mais non nul
ns	Résultat non significatif
...	Information non disponible
(blanc)	Aucun résultat ne peut être inscrit

Champ géographique

Lorsque aucune mention n'est indiquée, les tableaux, cartes et graphiques présentent des données concernant uniquement la **France métropolitaine**.

La mention **France métropolitaine + DOM** signifie que les données concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

La mention **France entière** précise que, outre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, il est également tenu compte des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales de statut particulier.

Sauf indication contraire, le champ géographique du **chapitre 11** est la France entière.

Départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier (TOM) : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.



Le centre de documentation de la DEP

Le centre de documentation de la Direction de l'évaluation et de la prospective permet d'obtenir des informations statistiques sur le système éducatif :

- par téléphone (tous les après-midi sauf le mardi) ;
- par courrier.

Il permet également de consulter les documents de la Direction de l'évaluation et de la prospective et des services qui l'ont précédée depuis la fin des années cinquante. Les informations sont accessibles sur papier, microfiches ou bases de données.

Le centre est ouvert, **sur rendez-vous uniquement**, à tous les publics (journalistes, étudiants chercheurs,...) intéressés par les statistiques du système éducatif.

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Direction de l'évaluation et de la prospective

Centre de documentation

Pièces 313 et 314

58, boulevard du Lycée – 92170 VANVES

Tél. 01 55 55 73 58 et 01 55 55 73 61

dep.documentation@education.gouv.fr





Ref.	Titre	Page
1.1	Principales filières de formations	14
1.2	Évolution de la population scolaire et du supérieur	16
1.3	Population scolaire par département et académie (1999-2000)	18
1.4	Population scolaire et du supérieur par âge	20
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2001-2002 ?	22
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	24
1.7	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	26

PRÉSENTATION

Le système éducatif sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

- le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement spécialisé du premier degré est en partie sous tutelle du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées ;

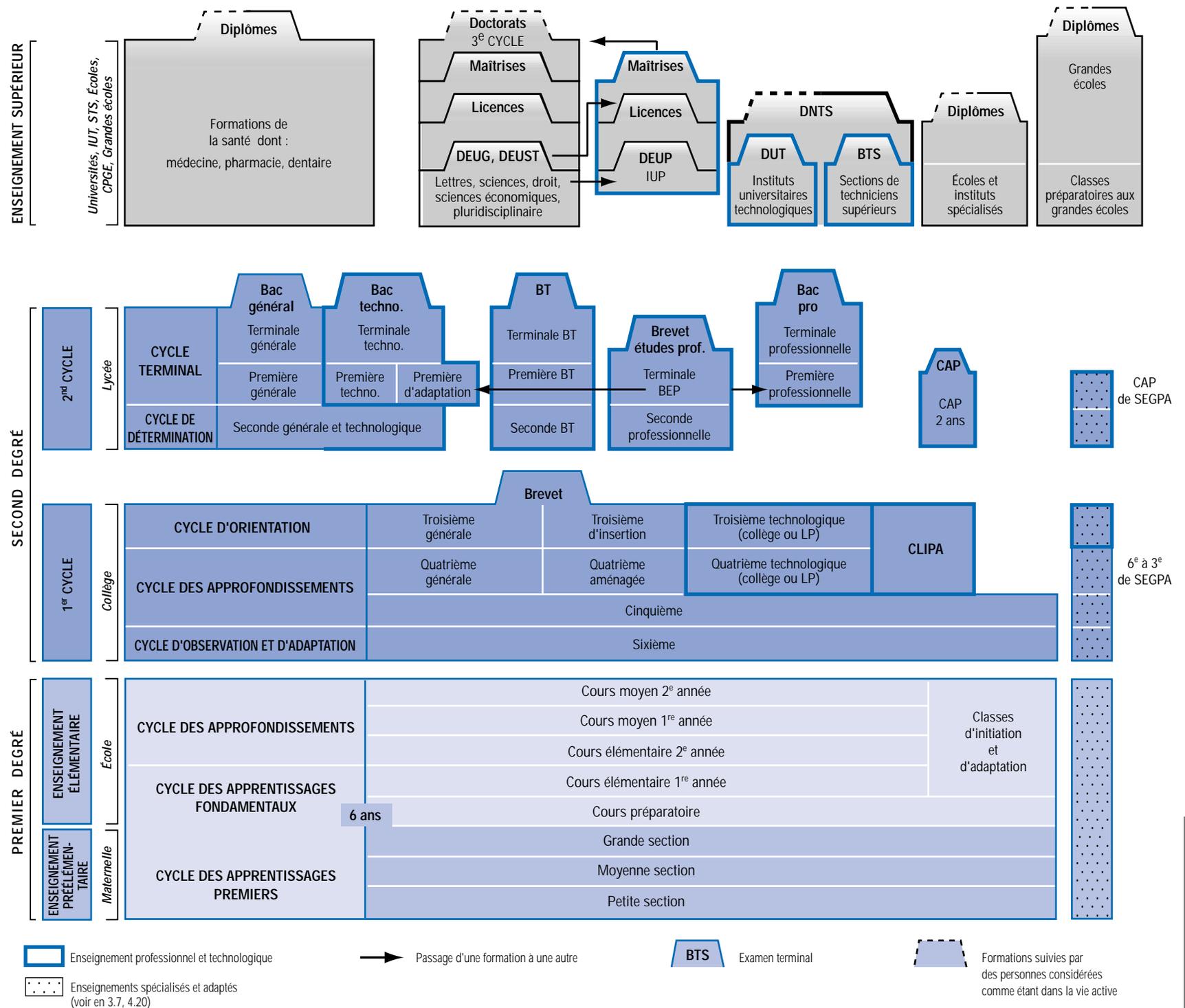
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels) – de la seconde à la terminale. Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation à l'enseignement secondaire, la cinquième et la quatrième le cycle des approfondissements (cycle central), et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré ;

- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.



PRÉSENTATION

En 2002-2003 en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte un peu plus de 14,9 millions d'élèves et d'étudiants, soit un peu moins de 14,4 millions d'élèves et d'étudiants en France métropolitaine. La hausse des effectifs en un an est d'un peu moins de 0,3 % en France métropolitaine et DOM et en France métropolitaine.

En France métropolitaine et dans les DOM, la baisse se poursuit toujours globalement dans le premier degré, mais en s'atténuant fortement : on y compte 6 000 élèves de moins (- 0,1 %) ; mais le préélémentaire poursuit toujours sa progression (près de 0,5 % de plus par rapport à l'année scolaire précédente).

Dans le second degré, l'effectif global en France métropolitaine et DOM diminue de près de 3 000 élèves. Les effectifs du premier cycle du second degré sont en baisse pour la septième année consécutive (- 0,3 %). Le second cycle général et technologique connaît, comme à la rentrée précédente une hausse (+ 0,4 %), due en particulier à une augmentation démographique. Le second cycle professionnel, dont l'effectif avait subi un net recul à la rentrée 2000 et diminué faiblement en 2001, connaît une augmentation de 0,5 %.

Le nombre des apprentis diminue pour la deuxième année consécutive après des années de hausse. Rappelons que dans le tableau 1, les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, puisqu'une importante proportion d'entre eux prépare un diplôme d'enseignement supérieur (voir en 5.7, « Les apprentis en 2002-2003 »). Les effectifs de l'enseignement supérieur en France métropolitaine et DOM, tous enseignements confondus, connaissent une hausse de 2 % après la quasi-stabilité de la rentrée précédente. Les effectifs sont en particulier en hausse à l'université, en CPGE, en écoles d'ingénieurs, en écoles de commerce et dans les écoles paramédicales et sociales mais diminuent en IUT et STS.

DÉFINITIONS

■ **Population scolaire et du supérieur.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de Affaires rurales sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis. Les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, car nombre d'entre eux relèvent de l'enseignement supérieur (voir ci-contre, « Présentation »).

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **SES-GCA, SEGPA.** Sections d'éducation spécialisée (SES), groupes de classes-ateliers (GCA), sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Depuis la rentrée 1996-1997 (circulaire du 20 juin 1996), il n'existe plus que des SEGPA, rénovées ou non.

■ **EREA.** Écoles régionales d'enseignement adapté.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2002) de *Repères et références statistiques*.

Tableaux de l'Éducation nationale, statistiques rétrospectives 1958-1968, édition 1969.

Tableaux des enseignements et de la formation, statistiques rétrospectives 1967-1968 - 1976-1977, édition 1978.

1 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

(Milliers)

	1980 -1981	1990 -1991	1997 -1998	1998 -1999	1999 -2000	2000 -2001	2001 -2002	2002 -2003
Premier degré (1) :								
Prélémentaire	2 456,5	2 644,1	2 499,7	2 489,1	2 513,0	2 540,0	2 554,4	2 566,0
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	4 086,1	4 054,4	3 998,8	3 953,0	3 924,1	3 908,9
Classes d'adaptation et d'initiation	30,6	22,1	14,1	13,1	11,9	59,0	56,5	54,3
Enseignement spécialisé	99,2	69,1	50,0	50,1	48,1			
Total premier degré	7 396,3	6 953,3	6 649,9	6 606,8	6 571,8	6 552,0	6 535,0	6 529,2
Second degré :								
1 ^{er} cycle secondaire (niveau)	3 257,6	3 249,4	3 312,6	3 295,6	3 291,9	3 289,5	3 278,8	3 269,1
2 nd cycle professionnel	798,8	726,2	740,8	741,8	731,0	700,2	695,0	698,5
2 nd cycle général et technologique	1 124,4	1 607,4	1 536,6	1 524,9	1 513,0	1 501,4	1 504,1	1 509,6
Enseignements adaptés :	126,5	126,7	124,1	124,2	123,8	122,2	120,9	119,0
- SES-GCA (SEGPA)	114,9	114,6	112,1	112,4	112,3	111,0	109,9	108,3
- EREA	11,6	12,1	11,9	11,8	11,5	11,1	11,0	10,7
Total second degré	5 307,4	5 709,7	5 714,0	5 686,5	5 659,7	5 613,2	5 598,8	5 596,1
Second degré agriculture	117,1	116,2	151,3	153,6	154,4	151,3	149,3	149,4
CFA (2) :	244,1	226,7	347,6	362,8	369,9	376,1	373,3	373,0
- dont apprentis	225,4	220,3	337,7	353,6	360,2	365,9	362,9	363,9
- dont CPA (3)	18,7	6,4	9,9	9,2	9,6	10,2	10,3	9,1
TI ¹ et préparations diverses	1,8	2,1	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Formations complémentaires		13,9	1,3	1,0	0,7	0,5	0,6	0,7
Spécial santé « scolarisés »	96,2	88,2	85,3	87,6	83,7	81,4	80,5	82,8
Enseignement supérieur :								
Préparations intégrées	2,8	4,0	2,4	2,6	2,9	3,6	3,5	3,3
CPGE	40,1	64,4	73,1	71,4	70,9	70,3	70,7	72,0
STS	67,9	204,9	245,2	246,6	248,8	248,8	246,9	245,1
IUT	53,7	74,3	112,9	114,6	117,4	119,2	118,1	115,5
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	796,1	1 091,1	1 302,8	1 280,0	1 270,2	1 274,1	1 251,2	1 270,8
Écoles d'ingénieurs (4)	37,0	57,7	83,7	87,8	91,2	95,2	98,2	102,4
dont publiques « universitaires »	8,3	17,3	28,4	29,8	32,1	33,6	34,7	38,7
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	47,0	51,3	56,3	63,9	70,4	74,7
Écoles paramédicales et sociales	91,7	74,4	88,6	83,7	86,8	93,4	103,0	111,9
Autres établissements d'ens. supérieur (5)	76,0	100,1	188,3	188,8	192,1	192,5	202,9	213,5
Total supérieur	1 181,1	1 717,1	2 143,9	2 126,8	2 136,6	2 161,1	2 164,8	2 209,2
Total général	14 344,0	14 827,3	15 094,0	15 025,6	14 977,3	14 936,1	14 902,6	14 940,9

(1) En 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de Affaires rurales depuis 1992-1993.

(3) CPA : classes préparatoires à l'apprentissage. Celles des collèges et LP sont comprises dans le premier cycle du second degré.

(4) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

(5) Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

PRÉSENTATION

En France métropolitaine en 1999-2000, on comptait une population scolaire d'un peu moins de 12 000 000 élèves. La baisse remarquée l'année scolaire précédente se confirme et même augmente : elle est cette année de près de 0,8 %.

Huit académies voient leur population scolaire augmenter : il s'agit d'une part d'Aix-Marseille, la Corse, Grenoble, Montpellier, Nice et Toulouse, et d'autre part de Paris et Versailles.

Le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, de 16,4 % dans l'académie de Limoges à 23,7 % dans celle de Lille. Les résultats départementaux accentuent naturellement les disparités observées entre académies.

Dans les départements d'outre-mer, ce rapport est de pratiquement 30 %, ce qui traduit une structure de population différente. Du reste, la population scolaire a, dans les DOM, augmenté de plus de 1,5 %. En métropole seule l'académie de Montpellier connaît une hausse équivalente.

DÉFINITIONS

■ **Population totale.** Résultats par département de la population française métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) donnés par le recensement de 1999.

■ **Population scolaire.** Population des écoles, collèges et lycées en 1999-2000. Elle comprend les élèves du premier degré (enseignement préélémentaire, enseignement élémentaire), du second degré, des classes supérieures, des formations complémentaires, de l'enseignement spécialisé et adapté du premier degré et du second degré.

Seuls sont pris en compte les élèves sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (secteur public et secteur privé).

■ **Premier degré, second degré.** Voir rubrique « Présentation » en 1.1.

Avertissement : les données de la population scolaire du premier degré étant indisponibles, le tableau 1 ne peut être actualisé.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquêtes dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves par classe et par niveau, Public, Privé, 1999-2000 », *Tableaux statistiques*.

Population scolaire par département et académie (1999-2000)

1 Population scolaire et population totale par département et académie en 1999-2000 (Public + Privé)

Départements et académies	Population scolaire (milliers)	% pop. scolaire/ pop. totale	Pop. totale au 01/01/2000
04 Alpes-de-Haute-Provence	28,0	19,9	140 336
05 Hautes-Alpes	24,8	20,2	122 482
13 Bouches-du-Rhône	382,4	20,7	1 843 773
84 Vaucluse	108,3	21,5	503 094
Aix-Marseille	543,5	20,8	2 609 685
02 Aisne	118,7	22,1	535 981
60 Oise	172,2	22,4	768 833
80 Somme	117,5	21,1	557 141
Amiens	408,4	21,9	1 861 955
25 Doubs	103,4	20,7	500 504
39 Jura	51,9	20,6	251 486
70 Haute-Saône	45,3	19,7	230 303
90 Territoire de Belfort	29,6	21,5	137 766
Besançon	230,1	20,5	1 120 059
24 Dordogne	62,3	16,0	389 446
33 Gironde	247,0	19,1	1 295 332
40 Landes	57,1	17,3	329 595
47 Lot-et-Garonne	55,0	18,0	306 092
64 Pyrénées-Atlantiques	113,4	18,8	603 832
Bordeaux	534,8	18,3	2 924 297
14 Calvados	136,9	21,0	652 120
50 Manche	98,2	20,4	482 205
61 Orne	57,6	19,7	292 399
Caen	292,6	20,5	1 426 724
03 Allier	59,1	17,2	343 843
15 Cantal	24,5	16,3	150 130
43 Haute-Loire	40,8	19,4	210 170
63 Puy-de-Dôme	109,5	18,1	606 258
Clermont-Ferrand	233,9	17,8	1 310 401
2A Corse-du-Sud	23,5	19,8	118 359
2B Haute-Corse	25,1	17,6	142 392
Corse	48,6	18,6	260 751
77 Seine-et-Marne	282,4	23,5	1 199 775
93 Seine-Saint-Denis	311,2	22,5	1 383 409
94 Val-de-Marne	250,8	20,4	1 229 510
Créteil	844,5	22,1	3 812 694
21 Côte-d'Or	100,7	19,8	508 320
58 Nièvre	40,0	17,8	224 616
71 Saône-et-Loire	102,7	18,9	543 867
89 Yonne	63,3	18,9	334 539
Dijon	306,7	19,0	1 611 342
07 Ardèche	56,6	19,7	287 184
26 Drôme	93,1	21,1	440 889
38 Isère	230,1	20,9	1 102 184
73 Savoie	76,3	20,3	376 102
74 Haute-Savoie	135,5	21,3	636 870
Grenoble	591,6	20,8	2 843 229
59 Nord	614,3	24,0	2 558 868
62 Pas-de-Calais	334,2	23,1	1 444 007
Lille	948,4	23,7	4 002 875
19 Corrèze	38,9	16,7	232 600
23 Creuse	18,9	15,3	124 042
87 Haute-Vienne	58,8	16,6	354 504
Limoges	116,6	16,4	711 146
01 Ain	109,9	21,1	519 824
42 Loire	149,2	20,5	726 604
69 Rhône	344,4	21,7	1 584 927
Lyon	603,5	21,3	2 831 355
11 Aude	55,9	18,0	311 523
30 Gard	125,8	20,0	627 459
34 Hérault	178,3	19,7	907 049
48 Lozère	14,4	19,5	73 826
66 Pyrénées-Orientales	73,2	18,5	396 312
Montpellier	447,5	19,3	2 316 169

Départements et académies	Population scolaire (milliers)	% pop. scolaire/ pop. totale	Pop. totale au 01/01/2000
54 Meurthe-et-Moselle	147,2	20,6	713 996
55 Meuse	39,0	20,3	191 926
57 Moselle	214,3	20,9	1 025 373
88 Vosges	78,5	20,6	380 763
Nancy-Metz	479,1	20,7	2 312 058
44 Loire-Atlantique	241,3	21,1	1 144 503
49 Maine-et-Loire	156,3	21,2	736 359
53 Mayenne	58,3	20,4	286 617
72 Sarthe	107,3	20,1	532 464
85 Vendée	107,1	19,7	543 549
Nantes	670,3	20,7	3 243 492
06 Alpes-Maritimes	185,7	18,3	1 014 611
83 Var	172,1	19,0	906 949
Nice	357,8	18,6	1 921 560
18 Cher	57,3	18,2	314 199
28 Eure-et-Loir	85,1	20,8	408 241
36 Indre	38,8	16,8	231 015
37 Indre-et-Loire	106,6	19,1	557 294
41 Loir-et-Cher	58,8	18,6	316 100
45 Loiret	129,1	20,8	617 591
Orléans-Tours	475,7	19,4	2 448 440
75 Paris	365,8	17,2	2 126 391
Paris	365,8	17,2	2 126 391
16 Charente	61,7	18,2	339 755
17 Charente-Maritime	100,8	18,0	561 448
79 Deux-Sèvres	64,8	18,8	344 877
86 Vienne	74,2	18,5	401 456
Poitiers	301,5	18,3	1 647 536
08 Ardennes	62,7	21,6	289 812
10 Aube	58,4	20,0	292 438
51 Marne	118,0	20,8	566 131
52 Haute-Marne	40,4	20,8	194 265
Reims	279,5	20,8	1 342 646
22 Côtes-d'Armor	106,3	19,5	545 062
29 Finistère	171,1	20,0	855 927
35 Ille-et-Vilaine	185,2	21,1	875 927
56 Morbihan	131,4	20,3	648 057
Rennes	594,0	20,3	2 924 973
27 Eure	118,4	21,8	543 520
76 Seine-Maritime	272,9	22,0	1 240 515
Rouen	391,4	21,9	1 784 035
67 Bas-Rhin	204,3	19,8	1 033 786
68 Haut-Rhin	142,7	20,1	711 543
Strasbourg	347,1	19,9	1 745 329
09 Ariège	24,0	17,5	137 595
12 Aveyron	44,7	17,0	263 632
31 Haute-Garonne	203,1	19,2	1 059 543
32 Gers	28,3	16,4	172 543
46 Lot	27,1	16,8	161 287
65 Hautes-Pyrénées	39,4	17,7	222 834
81 Tarn	62,6	18,2	344 253
82 Tarn-et-Garonne	38,3	18,6	206 654
Toulouse	467,6	18,2	2 568 341
78 Yvelines	309,5	22,8	1 356 045
91 Essonne	256,2	22,6	1 135 708
92 Hauts-de-Seine	274,7	19,1	1 436 176
95 Val-d'Oise	265,6	24,0	1 108 428
Versailles	1 106,0	22,0	5 036 357
France métro.	11 986,3	20,4	58 743 840
Guadeloupe	118,2	28,2	419 269
Guyane	51,8	32,7	158 640
Martinique	105,3	27,9	378 154
La Réunion	221,3	31,3	706 115
France métro. + DOM	12 482,8	20,7	60 406 018

PRÉSENTATION

Pendant l'année scolaire 2001-2002, 14 274 500 jeunes étaient scolarisés en France métropolitaine. Les élèves et étudiants représentaient 24,1 % de la population totale. Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire : le taux de scolarisation à 2 ans est de 34,7 % et 85 % des enfants de 2 à 5 ans vont à l'école. La part des 16-25 ans poursuivant des études connaît, en revanche, un léger recul depuis deux ans. Elle est de 51,8 % en 2001-2002, contre 52,6 % en 2000-2001 et 53,1 % deux ans auparavant. Toutefois, cet indicateur met surtout en évidence l'impact de la démographie car les générations nombreuses de 1980 à 1982 commencent à atteindre des âges où la scolarisation est moins importante.

Si on regarde par âge détaillé, l'analyse est en effet plus nuancée. On doit tout d'abord distinguer les 15-17 ans dont les taux de scolarisation ne connaissent plus que des variations minimales et que l'on peut donc considérer comme stables.

Au contraire, la scolarisation de la tranche d'âge des 18-22 ans connaît une baisse continue depuis six ans. Dans le cas des jeunes âgés de 18 à 20 ans, on est même revenu en 2001-2002 aux taux de scolarisation observés il y a un peu moins de dix ans. Deux phénomènes peuvent expliquer cette baisse : tout d'abord les choix plus fréquents faits, dans la première partie des années 90, en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes, continuent de faire baisser la durée de scolarisation pour cette tranche d'âge. Par ailleurs, la conjoncture favorable sur le marché du travail observée jusqu'à l'année dernière a permis aux jeunes de trouver plus facilement un emploi et a certainement conduit un certain nombre d'entre eux à quitter le système éducatif pour s'insérer dans la vie active. Pour la première fois en 2001-2002, les taux de scolarisation des jeunes âgés de 23 et 24 ans diminuent, sans doute en raison de la propagation des phénomènes observés pour les âges antérieurs. Cependant, cette baisse ne concernant que les garçons, il est également possible d'y percevoir l'effet de l'interruption du service national, contre lequel la poursuite d'études pouvait jouer un rôle protecteur. Au-delà de 24 ans, la scolarisation continue de progresser, ce qui traduit l'attrait que continuent d'exercer les études supérieures de niveaux I et II sur une fraction des jeunes, ceux qui ont suivi avec succès un enseignement général et qui espèrent obtenir un meilleur emploi par un niveau de formation plus élevé.

DÉFINITIONS

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales ; Santé, Famille et Personnes handicapées, etc.). Contrairement au chapitre 1.3 (page précédente), les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Par ailleurs, les effectifs du primaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) à partir des résultats du recensement de 1999.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

■ **Enseignement spécialisé hors Éducation.** Il s'agit d'un enseignement de premier degré dispensé dans des établissements ne dépendant pas du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la Santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les 89 établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

DEP, ministère de l'Éducation nationale.

Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales et par le ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées

Population scolaire et du supérieur par âge

1 Population scolaire et du supérieur en 2001-2002 par âge et taux de scolarisation (France métropolitaine, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Population	Population scolarisée	Taux de scolarisation (%)	1 ^{er} degré MEN y compris spécialisé	Enseignement spécial hors MEN(2)	2 nd degré MEN y compris adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur
2000-2001	0-1 an	1 536 365	-	-	-	-	-	-	-	-
1999	2 ans	732 838	254 185	34,7 %	34,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1998	3 ans	719 735	719 735	100,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1997	4 ans	716 133	716 133	100,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1996	5 ans	723 378	723 378	100,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1995	6 ans	718 142	718 142	100,0 %	99,6 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1994	7 ans	705 441	705 441	100,0 %	99,6 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1993	8 ans	701 970	701 970	100,0 %	99,5 %	0,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1992	9 ans	735 019	735 019	100,0 %	99,3 %	0,6 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1991	10 ans	752 449	752 449	100,0 %	96,3 %	0,7 %	3,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1990	11 ans	760 419	760 419	100,0 %	21,1 %	0,8 %	78,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1989	12 ans	766 017	766 017	100,0 %	1,3 %	0,9 %	97,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
1988	13 ans	770 207	770 207	100,0 %	0,2 %	1,0 %	98,6 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %
1987	14 ans	772 095	770 832	99,8 %	0,0 %	1,0 %	97,3 %	1,4 %	0,1 %	0,0 %
1986	15 ans	782 313	769 908	98,4 %	0,0 %	1,0 %	92,6 %	3,7 %	1,1 %	0,0 %
1985	16 ans	771 543	753 621	97,7 %	0,0 %	0,9 %	83,0 %	4,3 %	9,5 %	0,0 %
1984	17 ans	767 787	704 791	91,8 %	0,0 %	0,8 %	74,7 %	4,0 %	10,1 %	2,2 %
1983	18 ans	755 662	606 228	80,2 %	0,0 %	0,6 %	42,1 %	3,0 %	8,0 %	26,6 %
1982	19 ans	800 120	527 477	65,9 %	0,0 %	0,4 %	20,1 %	1,7 %	5,9 %	37,7 %
1981	20 ans	807 925	416 345	51,5 %	0,0 %	0,2 %	6,8 %	0,8 %	4,3 %	39,3 %
1980	21 ans	805 054	324 932	40,4 %	0,0 %	0,0 %	1,8 %	0,4 %	3,1 %	35,0 %
1979	22 ans	760 132	246 988	32,5 %	0,0 %	0,0 %	0,5 %	0,3 %	2,2 %	29,5 %
1978	23 ans	735 204	180 594	24,6 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,0 %	1,5 %	22,9 %
1977	24 ans	738 958	125 408	17,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,9 %	16,0 %
1976	25 ans	714 718	83 694	11,7 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,7 %	10,9 %
1975	26 ans	734 217	56 420	7,7 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	7,6 %
1974	27 ans	786 038	41 652	5,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	5,3 %
1973	28 ans	836 887	33 378	4,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	4,0 %
1972	29 ans	861 412	25 862	3,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,0 %
1971 et avant	30 et plus	3 656 943	168 320	0,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,5 %
Total		5 933 768	1 427 449 (1)	24,1 %	6 263 868	78 732	5 377 355	154 066	366 610	2 033 862
Total 16-25 ans		7 657 103	3 970 078	51,8 %	0,0 %	0,3 %	23,1 %	1,5 %	4,7 %	22,3 %

(1) L'effectif de 14 274 493 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet, pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans le primaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur étant ici estimés en éliminant les doubles inscriptions, la population scolarisée est moins importante que celle présentée dans le chapitre 1.3 (page précédente).

(2) L'enseignement spécialisé hors Éducation nationale est un enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté que l'on ne peut classer ni dans le premier degré, ni dans le second degré.

PRÉSENTATION

En 2001-2002 en France métropolitaine, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques.

À 14 ans, plus de 57 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième, contre 56 % l'an passé. Les étapes du 1^{er} cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons, qui à cet âge sont environ un tiers à être encore en quatrième. On remarque également que les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse un peu plus, puisque près de la moitié des filles sont déjà en seconde contre seulement un peu plus d'un tiers des garçons. Ceux-ci sont d'ailleurs encore massivement au collège ou en enseignement adapté.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles s'établit notamment au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel (LP) ou en apprentissage pour les garçons.

À 17 ans, les tendances précédentes se confirment. On constate par ailleurs qu'un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé à cet âge, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisé et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales ou d'autres ministères sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1^{er} janvier 2002 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de 1999.

■ **Prof. court sco.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. court appr.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long sco.** Enseignement professionnel long dispensé dans les LP ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel.

■ **Prof. long appr.** Enseignement professionnel long dispensé dans les CFA. Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant au même niveau.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Toutes les opérations statistiques qui permettent de recenser les élèves, les étudiants et les apprentis. Il s'agit des systèmes STAT 1 pour le premier degré, SCOLARITÉ pour les établissements du second degré de l'Éducation nationale, SISE pour les établissements universitaires, l'enquête 51 pour les CFA, etc. ; et les résultats des enquêtes réalisées par le ministère en charge de l'Agriculture et celui en charge de la Santé dans leurs établissements d'enseignement.

La population par âge est fournie par l'INSEE.

Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2001-2002 ?

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2001-2002

(France métropolitaine, Public + Privé)

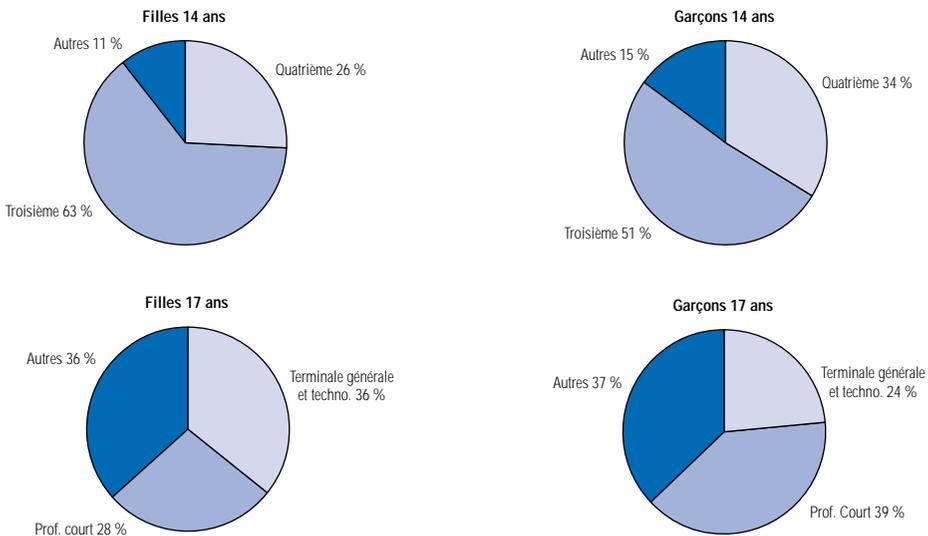
	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	12920	22478	35398	12939	22163	35102	4708	7563	12271	3549	5023	8572
6 ^e et 5 ^e	13926	23779	37705	1135	1541	2676	278	349	627	118	113	231
4 ^e (y compris techno.)	97392	132874	230266	21778	32353	54131	1582	1907	3489	239	240	479
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	240161	202836	442997	111266	147005	258271	26860	34003	60863	2244	2182	4426
2 nd générale et technologique	11577	8827	20404	190322	145946	336268	67392	64389	131781	13221	13831	27052
1 ^{re} générale et technologique	151	195	346	11720	8696	20416	150702	110967	261669	69445	66988	136433
Terminale générale et technologique	10	15	25	155	171	326	10741	7613	18354	134434	92077	226511
Prof. court sco. (1)	1355	2331	3686	29277	33379	62656	88267	103290	191557	86269	98840	185109
Prof. court appr. (1)	-	-	-	-	-	-	16749	55447	72196	17774	55529	73303
Prof. long sco. (1)	-	-	-	16	30	46	164	449	613	9669	11755	21424
Prof. long appr. (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	988	3101	4089
Post-bac	4	1	5	4	12	16	73	128	201	10233	6929	17162
Total	377496	393336	770832	378612	391296	769908	367516	386105	753621	348183	356608	704791
Différence (2)	72	1191	1263	3987	8418	12405	9891	8031	17922	28021	34975	62996
Population	377568	394527	772095	382599	399714	782313	377407	394136	771543	376204	391583	767787

En % :	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignement adapté	3,4	5,7	4,6	3,4	5,5	4,5	1,2	1,9	1,6	0,9	1,3	1,1
6 ^e et 5 ^e	3,7	6,0	4,9	0,3	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 ^e (y compris techno.)	25,8	33,7	29,8	5,7	8,1	6,9	0,4	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	63,6	51,4	57,4	29,1	36,8	33,0	7,1	8,6	7,9	0,6	0,6	0,6
2 nd générale et technologique	3,1	2,2	2,6	49,7	36,5	43,0	17,9	16,3	17,1	3,5	3,5	3,5
1 ^{re} générale et technologique	0,0	0,0	0,0	3,1	2,2	2,6	39,9	28,2	33,9	18,5	17,1	17,8
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8	1,9	2,4	35,7	23,5	29,5
Enseignement professionnel court LP-LPA	0,4	0,6	0,5	7,7	8,4	8,0	23,4	26,2	24,8	22,9	25,2	24,1
Enseignement professionnel court CFA	-	-	-	-	-	-	4,4	14,1	9,4	4,7	14,2	9,5
Enseignement professionnel long LP-LPA	-	-	-	-	-	-	0,0	0,1	0,1	2,6	3,0	2,8
Enseignement professionnel long CFA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,8	0,5
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	2,7	1,8	2,2
Total	100,0	99,7	99,8	99,0	97,9	98,4	97,4	98,0	97,7	92,6	91,1	91,8
Différence	0,0	0,3	0,2	1,0	2,1	1,6	2,6	2,0	2,3	7,4	8,9	8,2
Population %	100,0											

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE à partir du recensement de 1999 et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

2 Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans (France métropolitaine, Public + Privé)



PRÉSENTATION

Environ 51 000 enfants ou adolescents en situation de handicap étaient scolarisés (intégration collective) dans des classes spécialisées des premier et second degrés (hors SEGPA) en 1999. La grande majorité d'entre eux, soit 48 000, fréquentaient une CLIS. Parmi eux, 93 % étaient en CLIS 1, classes ayant vocation à accueillir des enfants ayant un handicap mental. Dans le second degré, 2 800 élèves étaient intégrés collectivement : 1 600 en UPI et 1 200 en EREA (handicapés visuels et moteurs) **1**.

À la rentrée 1999, les élèves atteints d'un handicap scolarisés dans une classe ordinaire (ayant fait l'objet d'une intégration individuelle) étaient 27 900 dans le premier degré, à temps plein (73 %) ou à temps partiel ; un peu plus de 17 000 élèves étaient dans le second degré. Les lycées en accueilleraient environ 6 000. Les 11 000 autres étaient présents en collège, dans des classes ordinaires mais aussi en SEGPA ou en EREA. Plus de la moitié de cette population dans le premier degré était atteinte d'une déficience intellectuelle, la proportion étant de 13 % en collège et 8 % en lycée **2**.

Les établissements médico-sociaux ont accueilli 128 000 enfants et adolescents en 2002, parmi lesquels 83 000 étaient scolarisés pour toute l'année scolaire dans l'établissement. 84 % des enfants étaient scolarisés en établissement médico-éducatif, et 55 % en institut médico-éducatif (IME) **3**.

Dans l'enseignement supérieur, on recensait à la rentrée 2000 un peu plus de 7 000 étudiants en situation de handicap, dont la très grande majorité en université (73 %) et en classes préparatoires aux grandes écoles ou sections de techniciens supérieurs (22 %). Dans les universités, les personnes atteintes d'un handicap moteur représentaient 27 % des étudiants en situation de handicap. Entre le 1^{er} cycle et le 3^e cycle, cette part passait de 25 à 40 %, alors que celle des étudiants déficients sensoriels restait stable, et que celle des étudiants ayant d'autres types de déficiences diminuait **4**.

DÉFINITIONS

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954 pour accueillir les élèves qui ne pouvaient fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisaient des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Les SES/SEGPA (SES : sections d'enseignement spécialisé) et les groupes de classes-ateliers (GCA) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont généralement intégrés dans des collèges et scolarisaient des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 concernant les collèges et donc les SES/SEGPA et GCA, il n'existe plus que des SEGPA renouvelées ou non renouvelées, et les élèves accueillis sont dans leur grande majorité des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les autres élèves relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration. Les UPI sont créées dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquêtes n° 12, 19 et enseignement supérieur, 1999 (sauf UPI et supérieur, 2000). Enquête n° 32, 2002. Direction de l'évaluation et de la prospective, Direction de l'Enseignement supérieur du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

1 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

(France métropolitaine + DOM)

Niveaux d'enseignement	Établissements scolaires (1)		Établissements médico-sociaux (2) (3)		
	Intégration individuelle	Intégration collective	Hospitaliers	México-éducatifs	México-sociaux
Premier degré	27 900	48 200	4 026	49 659	1 318
Second degré :	17 200	2 800	1 319	9 323	1 496
- premier cycle	11 300	2 800 (4)	784	6 213	768
- second cycle	5 900		535	3 110	728
Supérieur	7 000				
Indifférencié			760	14 377	384
Total	52 100	51 000	6 105	73 359	3 198

(1) Données 1999 (sauf UPI et supérieur, 2000).

(2) Données 2002.

(3) Enfants scolarisés toute l'année.

(4) Hors SEGPA et EREA non spécialisés.

2 Répartition par type d'établissement et type de déficience des élèves en situation de handicap intégrés à temps plein en 1999 (%)

(France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Public + Privé)

Déficiences	1 ^{er} degré	2 nd degré				
		Classes ordinaires	Collèges SEGPA	EREA non spécialisés	Lycées LP LEGT	
Intellectuelle ou psychique	54	13	69	58	11	6
Du langage et de la parole (1)	-	4	2	0	4	3
Motrice	21	24	8	0	23	24
Viscérale métabolique	6	18	4	1	20	22
Auditive	13	23	8	3	22	21
Visuelle	6	9	2	33	12	12
Autre	-	9	7	5	8	12
Ensemble	100	100	100	100	100	100

(1) Item absent de la nomenclature de l'enquête 19 (premier degré).

3 Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements en 2002

(France métropolitaine + DOM)

	Nombre	Capacité d'accueil	Effectifs			
			Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	208	10 219	9 814	4 278	2 054	963
Établissements de lutte contre la tuberculose	4	196	170	71	61	38
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	39	2 498	2 246	1 204	354	230
Établissements de réadaptation fonctionnelle	16	1 348	1 095	552	295	135
Total établissements hospitaliers	267	14 261	13 325	6 105	2 764	1 366
Instituts médico-éducatifs	1 102	69 386	70 434	50 003	473	1 724
Instituts de rééducation	318	15 904	15 665	11 561	175	3 030
Établissements pour enfants déficients moteurs	113	7 701	7 498	4 891	101	549
Établissements pour enfants polyhandicapés	91	2 655	2 650	467	19	17
Instituts pour enfants déficients visuels	44	4 285	3 920	1 888	24	1 047
Instituts pour enfants déficients auditifs	69	6 768	6 040	3 751	58	1 665
Instituts pour enfants sourds-aveugles	10	1 561	1 452	798	22	553
Total établissements médico-éducatifs	1 747	108 260	107 659	73 359	872	8 585
Foyers de l'enfance	16	965	755	183	45	458
Maisons d'enfants à caractère social	123	6 988	5 951	3 015	111	2 333
Total établissements médico-sociaux	139	7 953	6 706	3 198	156	2 791
Total	2 153	130 474	127 690	82 662	3 792	12 742

4 Répartition des étudiants handicapés en université par handicap et par cycle en 2000 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Cycles	Déficience visuelle	Déficience auditive	Déficience motrice	Troubles à dominante psychologique	Troubles de santé	Incapacités temporaires	Autres	Total (effectifs)
Premier	16,8	11,0	25,2	14,3	16,1	4,8	11,9	3 034
Deuxième	19,3	11,0	28,3	10,8	14,1	3,6	13,0	1 620
Troisième	18,2	13,8	39,2	7,2	8,6	1,6	11,4	429
Total	17,7	11,2	27,3	12,6	14,8	4,2	12,2	5 083

PRÉSENTATION

Avec un effectif total de 1 326 109 titulaires, stagiaires et non-titulaires au 31 janvier 2003, pour la France métropolitaine et les DOM, le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche rémunère 870 515 enseignants dans les établissements du secteur public, 144 169 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 311 425 agents qui assument dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance (soit 7 % de plus qu'en 1995). En janvier 2003 leur sont associés 55 770 aides-éducateurs **1**.

Plus de sept personnes sur dix (76,5 %) sont enseignantes, dont plus des quatre cinquièmes dans le secteur public. La proportion d'enseignants rémunérés au titre du secteur privé sous contrat est pratiquement constante entre 1995 et 2003 (14,2 % en janvier 2003). Les évolutions concernent les enseignants dans les écoles publiques, dont la proportion a diminué de 2 points de 1995 à 2003 (33,4 % et 31,4 % du total enseignants) au profit d'une augmentation des effectifs d'enseignants dans les établissements de l'enseignement supérieur et des établissements de formation dans lesquels le nombre d'enseignants-stagiaires est en nette progression (+ 24 % de 1995 à 2003) **2**.

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance représentent moins d'un agent sur quatre (23,5 %), leur proportion ayant légèrement diminué au cours de la période considérée par rapport à l'ensemble du personnel rémunéré par le ministère **1**.

DÉFINITIONS

■ **Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat.** Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, d'après les données des fichiers de paye des Trésoriers-Payeurs généraux. **Sont exclus : les personnels de la Recherche.**

■ **Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance.** Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation, de surveillance, et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé). Sont exclus : les personnels ATOSS et les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat.

■ **Les établissements.** Le personnel des établissements de formation prend en compte les enseignants et les stagiaires des Écoles normales supérieures, de l'École nationale des chartes, de l'École nationale des bibliothécaires, des Instituts universitaires de formation des maîtres.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichiers de paye de 1995 à 2003.

Voir aussi

Éditions précédentes de *Repères et références statistiques*.

1 Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides-éducateurs	Part des enseignants
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	1 239 825		76,0 %
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2 %
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4 %
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6 %
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7 %
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4 %
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4 %
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4 %
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5 %

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

2 Évolution de la répartition des personnels enseignants par type d'affectation

(France métropolitaine + DOM)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 220	314 560	314 400	315 230	315 280	314 730	316 150	317 290	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	43 670	43 760	43 700	43 850	43 780	44 160	44 360	44 810	45 640
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	395 820	398 995	402 590	411 620	412 760	420 240	423 640	428 925	431 769
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	91 270	91 520	93 280	93 915	94 955	94 995	95 930	97 255	98 529
Enseignants dans les établissements du supérieur	60 205	61 950	64 030	65 470	65 690	71 600	73 040	74 090	74 881
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	36 890	37 620	36 090	33 430	32 990	34 570	36 770	42 295	45 629
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	942 075	948 405	954 090	963 515	965 455	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684

Les établissements

Réf.	Titre	Page
2.1	Écoles et classes : évolution	30
2.2	Les classes du premier degré en 1999-2000	32
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	34
2.4	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	36
2.5	Les classes et les divisions du second degré en 2002-2003	38
2.6	La taille des collèges et des lycées	40
2.7	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	42
2.8	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	44
2.9	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	46
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public	48
2.11	Établissements des zones et réseaux d'éducation prioritaire	50
2.12	Les zones et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP)	52

PRÉSENTATION

L'enseignement du premier degré compte, en 2002-2003, près de 57 800 écoles contre près de 69 000 en 1980-1981, un peu plus de 64 000 en 1990-1991, un peu plus de 59 000 en 1999-2000 et un peu plus de 58 000 écoles en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM). La diminution est en 2002-2003 de 1 %. Elle touche surtout encore plus fortement les écoles maternelles du secteur privé (- 9,4 %) et beaucoup plus légèrement l'ensemble des écoles primaires (- 0,9 %), ainsi que les écoles maternelles du secteur public (- 1,1 %).

Dans le secteur privé, les écoles maternelles ne représentent que 4 % de l'ensemble des écoles (34,9 % dans le secteur public) **1**.

Le nombre de classes connaît depuis 1980-1981 une légère diminution, à un rythme proche de 0,5 % par an à partir de 1990-1991, mais qui se limite à 0,1 % en 1994-1995 et 1998-1999. De 1994-1995 à 1997-1998, on constate une baisse de 0,5 % du nombre total de classes. En 1999-2000, la diminution a continué (- 0,4 %) **2**.

En 1999-2000, les effectifs moyens sont restés stables dans les écoles maternelles du secteur public. Dans celles du secteur privé, une légère augmentation du nombre moyen d'élèves par classe a été constatée. Les effectifs moyens par classe étaient en légère baisse dans les écoles élémentaires **3**.

DÉFINITIONS

■ **Classe.** Le terme « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire première ou deuxième année, cours moyen première ou deuxième année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ».

Une « classe unique » regroupe des élèves de niveaux différents, ou de tous les niveaux du premier degré, dans une même classe.

■ **L'enseignement spécialisé.** Il est en partie sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, dans les classes d'intégration scolaire (CLIS) et dans les établissements spécialisés (écoles de plein air, régionales de premier degré, autonomes de perfectionnement). Le ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées a la tutelle des autres établissements : « socio-éducatifs », « médico-éducatifs » et « médicaux ».

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête dans les écoles maternelles et spéciales - 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.

1960-1961, *Tableaux de l'Éducation nationale*, édition 1969 ; 1970-1971, idem, édition 1972 ; 1980-1981, idem, édition 1982.

1 Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980-1981	1990-1991	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Public :													
Écoles maternelles	15 996	18 829	19 050	19 071	19 062	18 880	18 773	18 702	...	18 448	18 238
Écoles primaires	45 664	39 009	37 266	36 741	36 385	35 457	35 211	34 804	...	34 279	33 981
dont à classe unique	11 449	7 667	6 756	6 530	6 381	6 042	5 883	5 616
Écoles d'enseignement spécial (1)	133												
Total Public	61 793	57 838	56 316	55 812	55 447	54 337	53 984	53 506	...	52 727	52 219
Privé :													
Écoles maternelles	363	419	400	376	352	330	314	309	286	284	...	245	222
Écoles primaires	6 663	5 966	5 807	5 744	5 691	5 640	5 588	5 550	5 495	5 452	...	5 395	5 348
dont à classe unique	347	215	203	197	199	183	185	195	180	170
Écoles d'enseignement spécial (1)	20												
Total Privé	7 046	6 385	6 207	6 120	6 043	5 970	5 902	5 859	5 781	5 736	...	5 640	5 570
Total Public + Privé	68 839	64 223	62 523	61 932	61 490	60 196	59 765	59 242	...	58 367	57 789

(1) À partir de 1989-1990, les écoles spéciales sont comptabilisées avec les écoles primaires.

2 Évolution du nombre de classes (1) (France métropolitaine + DOM)

	1980-1981	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Public :											
Écoles maternelles	59 758	70 538	71 058	71 368	71 683	71 871	71 128	70 936	71 087
Écoles primaires	194 113	179 177	177 476	175 781	174 391	174 085	173 872	173 985	172 906
dont classes uniques	11 449	7 667	7 185	6 756	6 530	6 381	6 024	5 883	5 616
Écoles d'enseignement spécial (2)	749										
Total Public	254 620	249 715	248 534	247 149	246 074	245 956	245 000	244 921	243 993
Privé :											
Écoles maternelles	1 081	1 380	1 384	1 366	1 286	1 216	1 148	1 096	1 065	987	973
Écoles primaires	37 141	37 037	36 934	36 805	36 671	36 616	36 563	36 395	36 286	36 306	36 202
dont classes uniques	347	215	206	203	197	199	183	185	195	180	-
Écoles d'enseignement spécial (2)	60										
Total Privé	38 282	38 417	38 318	38 171	37 957	37 832	37 711	37 491	37 351	37 293	37 175
Total Public + Privé	292 902	288 132	286 852	285 320	284 031	283 788	-	-	282 351	282 214	281 168

(1) Données non disponibles pour les années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003.

(2) À partir de 1989-1990, les écoles spéciales sont comptabilisées avec les écoles primaires.

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1) (France métropolitaine)

	1980-1981	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Public :											
Écoles maternelles	30,1	27,9	27,7	27,5	27,4	27,1	25,7	25,5	25,5
Écoles primaires	23,6	22,5	22,6	22,6	22,5	22,6	22,5	22,4	22,3
Écoles d'enseignement spécial (2)											
Privé :											
Écoles maternelles	29,9	27,1	27,4	27,3	26,9	26,6	26,2	25,7	25,7	25,5	25,9
Écoles primaires	26,2	24,5	24,5	24,4	24,3	24,2	24,1	24,1	24,1	24,0	23,9
Écoles d'enseignement spécial (2)											

(1) Données non disponibles pour les années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003.

(2) À partir de 1989-1990, les écoles spéciales sont comptabilisées avec les écoles primaires.

PRÉSENTATION

En France métropolitaine, le nombre de classes de l'enseignement du premier degré était en légère diminution en 1999-2000 (- 0,4 % par rapport à 1998-1999). Les établissements publics regroupaient toujours 86,5 % de l'ensemble des classes **1**.

Un peu plus de 70 % des écoles maternelles publiques avaient moins de cinq classes (76,2 % dans le secteur privé). Et seulement 0,2 % des écoles maternelles publiques avaient plus de dix classes (0,4 % dans le secteur privé).

La majorité des écoles élémentaires et spéciales avait de six à dix classes (dans le secteur public comme dans le secteur privé). Dans l'enseignement public, seulement 8 % de ces écoles avaient plus de dix classes (contre 16,7 % dans le secteur privé).

Dans les départements d'outre-mer (DOM), la majorité des écoles maternelles, élémentaires et spéciales publiques comptait de six à dix classes. Dans l'enseignement privé, près de 91 % des écoles maternelles ont moins de cinq classes et 82 % des écoles élémentaires et spéciales, plus de cinq classes **2**.

DÉFINITIONS

■ **Classe.** Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe à plusieurs cours ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves qui présentent un handicap physique, sensoriel ou mental mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, ainsi qu'à la nature et l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

Avertissement : les données pour les années scolaires 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 étant indisponibles, cette double page reprend les données (partielles) de l'année scolaire 1999-2000.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Voir l'édition 2001 de *Repères et références statistiques*.

1 Nombre de classes en 1999-2000 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	Préélé- mentaire	CP-CM2	Classes à plusieurs cours	Initiation et adaptation	Classes d'intégration scolaire	Ensemble des classes
France métropolitaine :						
Public :						
Écoles maternelles	–	–	–	–	–	68 432
Écoles primaires et spéciales dont écoles à classe unique	–	–	–	–	–	165 154 5 606
Total Public						233 586
Privé :						
Écoles maternelles	–	–	–	–	–	939
Écoles primaires et spéciales dont écoles à classe unique	–	–	–	–	–	35 442 169
Total Privé						36 381
Total Public + Privé						269 967
France métropolitaine + DOM	–	–	–	–	–	281 168
France entière	–	–	–	–	–	286 054

(1) Le détail du nombre de classes n'est pas disponible pour l'année 1999-2000.

2 Nombre d'écoles selon le nombre de classes en 1999-2000 (France métropolitaine, DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine			DOM		
	Maternelles	Élémentaires et spéciales	Total	Maternelles	Élémentaires et spéciales	Total
Public :						
1	1 697	5 606	7 303	8	10	18
2	2 874	5 493	8 367	19	21	40
3	4 505	4 210	8 715	35	37	72
4	3 783	3 352	7 135	45	49	94
5	2 653	3 424	6 077	62	47	109
6 à 10	2 731	9 201	11 932	216	264	480
11 à 15	42	2 461	2 503	32	247	279
15 et plus	–	278	278	–	104	104
Total Public	18 285	34 025	52 310	417	779	1 196
Privé :						
1	35	169	204	1	1	2
2	47	672	719	2	2	4
3	81	723	804	5	3	8
4	45	672	717	2	2	4
5	40	514	554	–	4	4
6 à 10	24	1 733	1 757	1	23	24
11 à 15	–	660	660	–	14	14
15 et plus	1	242	243	–	18	18
Total Privé	273	5 385	5 658	11	67	78

PRÉSENTATION

Le nombre d'établissements publics du second degré, après avoir connu entre 1960 et 1980 une forte augmentation affectant plus particulièrement les collèges et les lycées professionnels, est stable depuis 1990. En revanche, les établissements privés ont vu leur nombre baisser de façon importante sur la période 1960-1980, puis diminuer de façon modérée mais continue depuis 1985 **1**.

Après cinq années de baisse, les trois dernières rentrées enregistrent une légère augmentation du nombre global des divisions, alors que la diminution du nombre d'élèves du second degré se poursuit. À la rentrée 2001, l'ouverture de nouvelles divisions intervient principalement dans les lycées publics et dans l'ensemble des établissements privés. A *contrario*, les collèges publics, après deux années de croissance, ferment des classes. Les lycées professionnels publics poursuivent leur baisse, mais de manière modérée par rapport aux deux précédentes rentrées **2**.

À la rentrée 2001, le nombre moyen d'élèves par classe connaît une très légère amélioration pour chaque type d'établissement. En effet, même dans le cas des fermetures de classes, celles-ci sont toujours de moindre amplitude que la baisse des effectifs les concernant. Les collèges exceptés, cet indicateur reste nettement plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé, soit un écart moyen de 3,7 élèves par division dans les lycées d'enseignement général et de 1,5 dans les classes des lycées professionnels **3**.

DÉFINITIONS

■ **La « division » ou la « classe ».** Le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation composées d'élèves d'une même spécialité. Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformations a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

■ **Nombre moyen d'élèves par type d'établissement.** Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.

■ **LEGT, LP.** Lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels. Les autres sigles dans le tableau **1** correspondent aux anciennes dénominations des établissements.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876.

Voir aussi

Note d'Information, 90.37.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960-1961 (1)	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Public :													
Collèges (CES, CEG)	3 372	4 143	4 891	4 939	5 019	5 082	5 091	5 105	5 114	5 123	5 128	5 139	5 168
LP (LEP, CET)	906	1 150	1 353	1 397	1 362	1 177	1 160	1 145	1 131	1 120	1 108	1 096	1 083
Lycées (LEGT)	1 203	1 171	1 134	1 155	1 294	1 474	1 477	1 488	1 499	1 508	1 513	1 527	1 531
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 491	7 675	7 733	7 728	7 738	7 744	7 751	7 749	7 762	7 782
Privé :													
Collèges (ESC, CC)	1 810	1 294	1 757	1 866	1 814	1 801	1 802	1 807	1 812	1 804	1 808	1 802	1 803
LP (LEP, ETC)	1 300	1 642	978	884	809	691	682	673	664	650	647	650	647
Lycées (EST, ET, ES)	1 899	1 676	1 194	1 206	1 290	1 222	1 190	1 164	1 138	1 116	1 102	1 094	1 077
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 956	3 913	3 714	3 674	3 644	3 614	3 570	3 557	3 546	3 527
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 447	11 588	11 447	11 402	11 382	11 358	11 321	11 306	11 308	11 309

(1) Données France métropolitaine (hors DOM).

2 Évolution du nombre de divisions par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2002-2003 dont : divisions mono- divisions- formations pluri- formations	
Public :												
Collèges	116 507	116 931	116 431	115 606	114 824	114 547	114 938	115 614	115 426	115 226	114 370	856
LP	26 038	25 003	24 041	23 849	23 768	23 601	23 371	23 011	22 896	22 886	20 729	2 157
Lycées	53 077	53 065	53 248	53 976	54 688	54 961	55 709	55 989	56 647	57 197	54 761	2 436
Total Public	195 622	194 999	193 720	193 431	193 280	193 109	194 018	194 614	194 969	195 309	189 860	5 449
Privé :												
Collèges	26 031	26 116	26 183	26 021	25 947	25 945	25 889	26 033	26 106	26 212	26 150	62
LP	6 531	6 350	6 105	6 174	6 290	6 267	6 364	6 427	6 486	6 516	5 979	537
Lycées	18 548	17 693	17 542	17 588	17 503	17 531	17 672	17 479	17 523	17 565	16 680	885
Total Privé	51 110	50 159	49 830	49 783	49 740	49 743	49 925	49 939	50 115	50 293	48 809	1 484
Total Public + Privé	246 732	245 158	243 550	243 214	243 020	242 852	243 943	244 553	245 084	245 602	238 669	6 933

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM)

(nombre moyen d'élèves)

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Public :										
Collèges	23,6	23,7	23,7	23,6	23,5	23,5	23,5	23,3	23,3	23,2
LP	21,4	21,7	22,0	21,9	22,0	21,7	21,1	20,2	19,9	19,8
Lycées	28,8	28,6	28,6	28,4	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2	27,1
Privé :										
Collèges	25,2	25,0	24,9	24,8	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	24,9
LP	20,1	20,6	20,8	20,7	20,5	20,0	19,2	18,7	18,3	18,3
Lycées	24,3	24,7	24,5	24,8	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5	23,5
Public + Privé :										
Collèges	23,9	23,9	23,9	23,8	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6	23,5
LP	21,2	21,5	21,8	21,7	21,7	21,3	20,7	19,8	19,6	19,4
Lycées	27,7	27,6	27,6	27,5	27,5	27,3	26,8	26,5	26,3	26,2

PRÉSENTATION

La quasi-totalité des collégiens du secteur public (96,1 %) suit un enseignement de premier cycle. Cette constatation se renforce dans le secteur privé, qui ne dispense pratiquement pas d'enseignement adapté. Une partie des élèves de lycée professionnel, 4,7 % dans le secteur public et 11,3 % dans le secteur privé, suit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième technologique. La part des élèves de lycée inscrits en second cycle professionnel, est révélatrice de la présence des lycées polyvalents dans ce type d'établissement. 77,6 % des élèves des lycées publics, 73,1 % de ceux des lycées privés, sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept environ dans les deux secteurs **1**.

Après la forte croissance enregistrée depuis 1970-1971 sur l'ensemble des cycles d'enseignement et des secteurs, le nombre de divisions connaît depuis le milieu des années 80 des évolutions variées. Le second cycle général et technologique se caractérise par une croissance soutenue de ses divisions jusqu'à la rentrée 1991 pour enregistrer comme pour les autres cycles une relative stabilité depuis une dizaine d'années. Les classes sont parfois constituées d'élèves suivant des formations différentes ; c'est le cas d'un peu moins d'une division sur dix dans l'enseignement professionnel **2**.

Le nombre moyen d'élèves par division présente des évolutions relativement contrastées jusqu'en 1992, notamment avec la croissance de cet indicateur dans le second cycle général et technologique entre 1981 et 1988. Sur les dix dernières années, la taille des classes présente une relative stabilité, même si une légère amélioration a pu être notée aux rentrées scolaires 1999 et 2000 dans les formations du second cycle **3**.

DÉFINITIONS

■ **La « division » ou la « classe ».** Le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

■ Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition à une division monoforformation composée d'élèves d'une même spécialité. Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformations a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

■ **Nombre moyen d'élèves par cycle d'enseignement.** Sont exclus de cette statistique les élèves des formations suivantes : enseignement adapté, préparations diverses, formations complémentaires ou classes de STS ou de CPGE.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **FC.** Formations complémentaires.

■ **Enseignement adapté.** Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA). Voir 4.20.

■ **SES.** Sections d'éducation spécialisée. Voir 4.20.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876.

Notes d'Information, 90.37, 01.01, 02.08.

1 Répartition (en %) des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

	1 ^{er} cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et technologique	STS/CPGE	Préparations diverses et FC	Ensemble	Nombre total d'élèves
Public :								
Collèges	96,1	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	2 675 620
LP	4,7	0,1	93,7	1,0	0,4	0,1	100,0	452 360
Lycées	0,4	0,0	8,1	77,6	13,8	0,1	100,0	1 549 798
Total Public	55,5	2,2	11,8	25,8	4,6	0,1	100,0	4 677 778
Privé :								
Collèges	99,4	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	651 935
LP	11,3	0,1	85,5	0,8	2,1	0,3	100,0	118 975
Lycées	2,4	0,0	11,4	73,1	12,7	0,5	100,0	412 471
Total Privé	56,7	0,3	12,6	25,6	4,6	0,2	100,0	1 183 381

Lecture : 96,1 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en 1^{er} cycle. 55,5 % des effectifs du secteur public sont en 1^{er} cycle.

2 Évolution du nombre de divisions par cycle d'enseignement (France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine					France métropolitaine + DOM					2002-2003 dont :	
	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1995-1996	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	divisions mono-formation	divisions pluri-formation
Public :												
1 ^{er} cycle (1)	85 534	108 080	109 121	102 100	105 692	110 445	108 313	108 757	108 703	108 533	107 889	644
2 nd cycle professionnel	20 003	24 702	25 767	23 157	24 822	25 940	27 277	27 428	27 512	27 788	25 103	2 685
2 nd cycle général et technologique	22 839	29 792	30 962	40 139	39 558	40 995	41 899	41 921	42 189	42 391	40 669	1 722
Total Public	128 376	162 574	165 850	165 396	170 072	177 340	177 489	178 106	178 404	178 712	173 661	5 051
Privé :												
1 ^{er} cycle (1)	20 399	25 250	26 782	26 691	27 045	27 379	26 936	26 999	27 059	27 105	27 045	60
2 nd cycle professionnel	8 199	8 202	8 192	7 574	7 010	7 121	7 881	7 867	7 922	7 993	7 306	687
2 nd cycle général et technologique	7 801	10 892	11 424	12 764	12 382	12 517	12 354	12 332	12 328	12 328	11 692	636
Total Privé	36 399	44 344	46 398	47 029	46 437	47 017	47 171	47 198	47 309	47 426	46 043	1 383
Total Public + Privé	164 775	206 918	212 248	212 425	216 509	224 357	224 660	225 304	225 713	226 138	219 704	6 434

(1) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le cycle (France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine					France métropolitaine + DOM							
	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Public :													
1 ^{er} cycle (1)	26,4	23,4	24,3	24,3	24,5	24,5	24,4	24,3	24,3	24,2	24,1	24,0	23,9
2 nd cycle professionnel	24,0	24,4	24,5	23,1	21,8	21,8	21,7	21,8	21,6	20,9	20,0	19,8	19,8
2 nd cycle général et technologique	28,1	28,5	29,9	31,0	29,5	29,3	29,3	29,3	29,3	28,8	28,6	28,5	28,5
Privé :													
1 ^{er} cycle (1)	25,1	24,0	25,5	24,3	24,7	24,6	24,6	24,6	24,6	24,7	24,7	24,7	24,8
2 nd cycle professionnel	20,7	20,8	22,8	21,4	21,2	21,3	21,3	21,3	20,7	19,7	18,8	18,6	18,6
2 nd cycle général et technologique	25,0	23,2	24,7	25,6	25,5	25,6	25,6	25,6	25,1	24,7	24,5	24,5	24,5
Public + Privé :													
1 ^{er} cycle (1)	26,2	23,5	24,5	24,3	24,6	24,5	24,5	24,4	24,4	24,3	24,2	24,2	24,1
2 nd cycle professionnel	23,1	23,5	24,1	22,7	21,6	21,7	21,6	21,7	21,4	20,7	19,7	19,5	19,5
2 nd cycle général et technologique	27,7	27,1	28,5	29,7	28,5	28,5	28,5	28,4	28,3	27,9	27,7	27,6	27,6

(1) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

PRÉSENTATION

Dans le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par division est de 23,9 pour le secteur public et de 24,8 pour le secteur privé **1**.

Malgré un nombre moyen d'élèves comparable, la répartition des divisions selon leur taille est très différente dans chacun des secteurs : les divisions peu chargées (18 élèves et moins) et assez chargées (29 élèves et plus) sont plus fréquentes dans le secteur privé. C'est le cas notamment de la classe de sixième où trois classes sur dix ont plus de 28 élèves.

La grande majorité des classes de « soutien », quatrième aménagée et troisième d'insertion, est composée de classes de 18 élèves et moins, dans les établissements publics comme dans les établissements privés.

Avec 28,5 élèves, la taille moyenne des divisions est plus élevée en second cycle général et technologique dans le secteur public que dans le secteur privé (24,5) et d'un écart assez comparable sur les trois niveaux d'enseignement. La classe de seconde reste néanmoins la plus chargée de ce cycle. Près de trois classes sur dix regroupent au moins 34 élèves dans le secteur public et deux sur dix dans le secteur privé.

Dans l'enseignement professionnel et pour les seuls établissements du secteur public, le nombre d'élèves par division est toujours plus élevé dans le domaine des services que dans celui de l'industrie (avec globalement cinq élèves d'écart). La taille la plus faible concerne les formations de CAP où une classe sur trois compte moins de 11 élèves. À l'opposé, les BEP présentent les effectifs les plus élevés. 6,8 % des divisions accueillent encore plus de trente élèves et 12,7 % si l'on ne considère que le domaine des services **2**.

DÉFINITIONS

■ **La « division » ou la « classe ».** Le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule. Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation composée d'élèves d'une même spécialité. Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformations a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Quatrième aménagée, troisième d'insertion.** Classes d'aide et de soutien aux élèves en difficulté. Leurs effectifs par division sont réduits (moins de 15 élèves en moyenne).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6820, 6821.

Système d'information SCOLARITÉ.

1 Répartition (en %) des divisions monoformation selon leur taille et nombre moyen d'élèves par division en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

		18 élèves et moins	19 et 20 élèves	21 et 22 élèves	23 et 24 élèves	25 et 26 élèves	27 et 28 élèves	29 élèves et plus	Total	Divisions mono-formation	Nombre moyen d'élèves/division
Premier cycle général et technologique											
Sixième	Public	4,3	6,4	15,6	26,5	27,9	15,4	3,8	100,0	27 817	24,0
	Privé	9,1	6,1	7,8	13,0	18,2	16,2	29,5	100,0	6 729	25,4
Cinquième	Public	3,3	5,9	14,0	25,7	28,0	18,2	4,9	100,0	26 338	24,3
	Privé	8,3	6,5	9,8	14,4	18,1	18,0	24,9	100,0	6 529	25,1
Quatrième (sauf 4 ^e aménagée)	Public	3,7	6,0	13,1	24,7	26,3	19,1	7,1	100,0	25 842	24,5
	Privé	8,9	7,1	8,7	13,8	16,6	16,4	28,6	100,0	6 341	25,4
Quatrième aménagée	Public	86,1	10,3	2,7	0,7	0,0	0,1	0,0	100,0	6 696	14,5
	Privé	82,3	7,6	2,1	3,4	1,7	1,3	1,7	100,0	237	14,6
Total quatrième	Public	5,9	6,1	12,8	24,0	25,6	18,6	7,0	100,0	26 538	24,2
	Privé	11,5	7,1	8,4	13,4	16,1	15,8	27,6	100,0	6 578	24,9
Troisième	Public	5,3	7,9	15,5	24,6	24,3	16,7	5,8	100,0	24 297	24,0
(sauf 3 ^e d'insertion)	Privé	12,0	8,5	11,7	15,5	15,1	16,0	21,2	100,0	6 145	24,3
Troisième d'insertion	Public	78,2	9,6	5,2	3,2	2,0	0,7	1,0	100,0	1 338	16,0
	Privé	84,7	4,2	5,3	2,6	1,6	1,1	0,5	100,0	190	14,2
Total 6^e à 3^e	Public	5,6	6,6	14,4	25,0	26,2	17,0	5,3	100,0	106 328	24,0
	Privé	10,7	7,0	9,4	14,0	16,8	16,4	25,7	100,0	26 171	24,9
Quatrième technologique	Public	29,7	11,9	7,9	39,6	4,0	3,0	4,0	100,0	101	20,2
	Privé	35,3	11,3	12,3	9,3	10,3	8,8	12,7	100,0	204	20,9
Troisième technologique	Public	18,4	8,7	12,4	46,9	5,4	3,7	4,5	100,0	1 034	21,9
	Privé	25,0	7,9	11,0	13,6	13,4	11,5	17,7	100,0	583	22,8
Total 4 ^e et 3 ^e technologiques	Public	19,4	9,0	12,0	46,3	5,3	3,6	4,5	100,0	1 135	21,8
	Privé	27,7	8,8	11,3	12,5	12,6	10,8	16,4	100,0	787	22,3
UPI (inter-classes) (1)	Public	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	360	7,4
	Privé	98,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	100,0	53	7,9
CPA + CLIPA (1)	Public	84,8	1,5	4,5	1,5	1,5	6,1	0,0	100,0	66	14,8
	Privé	85,3	8,8	2,9	0,0	2,9	0,0	0,0	100,0	34	13,6
Total 1^{er} cycle	Public	6,1	6,6	14,3	25,1	25,9	16,8	5,3	100,0	107 889	23,9
	Privé	11,5	7,0	9,4	13,9	16,6	16,2	25,4	100,0	27 045	24,8

(1) Regroupement 27 élèves et plus.

		15 élèves et moins	16 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 30 élèves	31 à 33 élèves	34 et 35 élèves	36 élèves et plus	Total	Divisions mono-formation	Nombre moyen d'élèves/division
Second cycle général et technologique											
Seconde	Public	0,8	0,6	4,9	26,7	36,5	28,4	2,1	100,0	13 691	31,2
	Privé	5,1	4,0	14,9	31,6	24,7	13,6	6,0	100,0	3 632	28,3
Première	Public	5,8	6,2	21,9	28,2	21,2	14,4	2,3	100,0	13 147	27,1
	Privé	20,7	10,2	20,5	25,1	12,6	6,8	4,1	100,0	3 992	23,2
Terminale	Public	4,5	6,9	22,5	29,6	20,2	14,6	1,5	100,0	13 831	27,3
	Privé	21,0	11,4	22,1	25,6	12,2	5,2	2,5	100,0	4 068	22,8
Total 2nd cycle général et technologique	Public	3,7	4,6	16,4	28,2	26,0	19,2	2,0	100,0	40 669	28,5
	Privé	15,9	8,7	19,3	27,3	16,2	8,4	4,1	100,0	11 692	24,5

2 Répartition (en %) des divisions monoformation de l'enseignement professionnel selon la spécialité sectorielle en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM, Public)

		10 élèves et moins	11 à 15 élèves	16 à 20 élèves	21 à 25 élèves	26 à 30 élèves	31 à 35 élèves	36 élèves et plus	Total	Divisions mono-formation	Nombre moyen d'élèves/division
Enseignement professionnel											
CAP	Industrie	41,9	38,9	8,8	7,7	2,2	0,4	0,0	100,0	2 266	13,1
	Services	20,4	35,0	13,7	18,3	10,9	1,5	0,2	100,0	1 147	16,7
	Ensemble	34,7	37,6	10,5	11,3	5,1	0,8	0,1	100,0	3 413	14,2
BEP et MC	Industrie	10,3	20,1	19,0	35,2	14,5	0,9	0,1	100,0	7 718	19,6
	Services	4,1	8,3	12,5	32,1	30,3	12,6	0,1	100,0	7 665	24,0
	Ensemble	7,2	14,2	15,8	33,6	22,4	6,7	0,1	100,0	15 383	21,7
Bac pro et BMA	Industrie	24,7	31,3	17,6	20,1	6,0	0,2	0,1	100,0	3 099	16,2
	Services	7,4	21,0	20,3	28,4	18,6	4,3	0,1	100,0	3 208	20,8
	Ensemble	15,9	26,1	18,9	24,3	12,4	2,3	0,1	100,0	6 307	18,4
Total 2nd cycle professionnel	Industrie	19,2	26,0	16,9	26,9	10,3	0,6	0,1	100,0	13 083	17,5
	Services	6,5	14,2	14,7	29,8	25,3	9,3	0,1	100,0	12 020	22,4
	Ensemble	13,1	20,4	15,9	28,3	17,5	4,8	0,1	100,0	25 103	19,8

PRÉSENTATION

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 518 élèves dans le secteur public, et 362 dans le secteur privé **1**. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement ; 12 % de collèges ont moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques établissements dans le secteur public. De même, trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves dans leurs murs ; c'est le cas d'un peu moins de la moitié des collèges publics (48 %).

Les lycées professionnels (LP) montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que dans les collèges avec 418 élèves pour les établissements publics et 184 élèves pour le secteur privé **2**. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves et la répartition des autres LP diminue avec l'augmentation de la taille de l'établissement. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 200 à 500 élèves » qui concerne environ 65 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées est de 1 009 élèves pour le secteur public et de 383 élèves pour le secteur privé **3**. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Huit lycées privés sur dix scolarisent moins de 600 élèves et un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands ; un peu plus de 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre « 900 et 1 500 élèves » et encore un établissement sur sept accueille au moins 1 500 élèves.

DÉFINITIONS

■ **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement spécial et post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquête second degré.

1 Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé	
	% établissements	% élèves	% établissements	% élèves
Moins de 100 élèves	0,8	0,1	11,8	2,1
De 100 à 199 élèves	5,7	1,8	18,9	8,1
De 200 à 299 élèves	10,0	4,9	17,1	11,7
De 300 à 399 élèves	13,5	9,2	14,6	13,9
De 400 à 499 élèves	17,7	15,4	12,8	15,9
De 500 à 599 élèves	18,1	19,2	9,7	14,7
De 600 à 699 élèves	14,7	18,4	4,7	8,3
De 700 à 799 élèves	9,8	14,1	4,5	9,3
De 800 à 899 élèves	5,3	8,7	2,5	5,9
900 élèves et plus	4,2	8,2	3,5	10,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif de référence	5 168	2 675 620	1 803	651 935
Taille moyenne de l'établissement	518 élèves		362 élèves	

Lecture - 18,1 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 599 élèves. 19,2 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 600 élèves.

2 Répartition des lycées professionnels et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé	
	% établissements	% élèves	% établissements	% élèves
Moins de 100 élèves	0,6	0,1	39,1	10,9
De 100 à 199 élèves	7,2	2,7	24,4	19,6
De 200 à 299 élèves	20,7	12,7	17,0	22,8
De 300 à 399 élèves	23,9	19,9	10,8	20,6
De 400 à 499 élèves	20,4	21,8	3,4	8,2
De 500 à 599 élèves	12,3	16,0	2,5	7,2
De 600 à 699 élèves	6,9	10,6	1,7	6,0
De 700 à 799 élèves	4,3	7,8	0,8	3,1
De 800 à 899 élèves	1,5	3,0	0,0	0,0
900 élèves et plus	2,2	5,6	0,3	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif de référence	1 083	452 360	647	118 975
Taille moyenne de l'établissement	418 élèves		184 élèves	

3 Répartition des lycées et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé	
	% établissements	% élèves	% établissements	% élèves
Moins de 100 élèves	0,1	0,0	17,1	2,5
De 100 à 199 élèves	1,0	0,1	18,9	7,3
De 200 à 299 élèves	2,1	0,6	14,2	9,2
De 300 à 399 élèves	4,0	1,4	13,4	12,0
De 400 à 499 élèves	5,5	2,4	8,8	10,3
De 500 à 599 élèves	6,6	3,6	8,0	11,5
De 600 à 699 élèves	8,5	5,5	4,7	8,0
De 700 à 799 élèves	8,3	6,2	4,4	8,5
De 800 à 899 élèves	8,3	7,0	2,3	5,1
De 900 à 1 499 élèves	41,4	47,7	7,1	20,8
1 500 élèves et plus	14,2	25,6	1,0	4,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif de référence	1 537	1 550 952	1 077	412 471
Taille moyenne de l'établissement	1 009 élèves		383 élèves	

PRÉSENTATION

Dans le second degré, la part des demi-pensionnaires continue d'augmenter depuis 1997, dans tous les cycles d'enseignement, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. En contrepartie, la part des externes diminue dans les mêmes proportions. En 2002, plus de 2 850 000 élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré public et près de 600 000 dans un établissement du second degré privé.

La part des internes, quant à elle, reste relativement stable. Elle est très faible dans le premier cycle public hors enseignement spécial (0,4 % des élèves) et un peu plus importante dans les collèges du secteur privé (3,9 %). En 2002, plus de 250 000 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés.

L'internat est plus développé dans les lycées, lycées professionnels et EREA. Une partie importante de ces internes suivent des études en CPGE, STS ou préparations diverses post-bac. Ces établissements ont une densité plus faible que celle des collèges, et certaines spécialités sont présentes dans peu d'établissements ; ces facteurs concourent à expliquer une scolarisation éloignée du domicile familial plus fréquente après le collège.

Dans les EREA, la part des internes reste importante (plus de 50 %).

DÉFINITIONS

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé **interne « externé »**.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)**. Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement spécial** du second degré comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

■ **CPGE, STS**. Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6875.

Voir aussi

Notes d'Information, 71.102, 76.16, 81.13, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

1 Évolution de la répartition des élèves dans le second degré selon le statut et le cycle (France métropolitaine + DOM)

		1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Public :										
1 ^{er} cycle	Demi-pensionnaires	54,8%	54,3%	53,9%	54,5%	56,0%	56,9%	57,7%	58,7%	59,5%
	Externes	44,6%	45,1%	45,5%	45,0%	43,5%	42,6%	41,9%	40,9%	40,1%
	Internes	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%
2 ^e cycle général et technologique	Demi-pensionnaires	58,5%	59,4%	59,1%	59,3%	59,8%	60,4%	60,8%	62,0%	63,0%
	Externes	34,7%	34,0%	34,4%	34,4%	33,9%	33,4%	33,2%	32,0%	30,9%
	Internes	6,8%	6,7%	6,5%	6,4%	6,3%	6,1%	6,0%	6,1%	6,1%
2 ^e cycle professionnel	Demi-pensionnaires	47,9%	47,4%	46,7%	46,8%	47,2%	47,4%	47,6%	48,7%	49,5%
	Externes	37,7%	38,4%	39,4%	39,5%	39,3%	39,5%	39,7%	38,6%	37,7%
	Internes	14,4%	14,2%	13,9%	13,7%	13,4%	13,1%	12,8%	12,8%	12,8%
2 ^e degré spécialisé	Demi-pensionnaires	51,7%	50,3%	51,0%	53,3%	56,7%	58,1%	59,1%	60,1%	60,6%
	Externes	44,4%	46,0%	45,3%	43,4%	39,7%	38,4%	37,3%	36,3%	35,9%
	Internes	3,9%	3,7%	3,6%	3,4%	3,6%	3,5%	3,5%	3,6%	3,5%
Privé :										
1 ^{er} cycle	Demi-pensionnaires	58,5%	58,5%	57,8%	57,6%	58,1%	58,7%	59,0%	59,7%	60,5%
	Externes	36,3%	36,7%	37,6%	37,9%	37,5%	37,2%	37,0%	36,3%	35,6%
	Internes	5,2%	4,8%	4,6%	4,5%	4,4%	4,1%	4,0%	4,0%	3,9%
2 ^e cycle général et technologique	Demi-pensionnaires	42,5%	42,1%	41,6%	42,0%	41,4%	40,7%	40,3%	41,6%	42,3%
	Externes	46,5%	47,1%	48,1%	47,9%	48,7%	49,8%	50,6%	49,4%	48,6%
	Internes	11,1%	10,8%	10,3%	10,1%	10,0%	9,5%	9,1%	9,0%	9,1%
2 ^e cycle professionnel	Demi-pensionnaires	33,2%	32,5%	32,4%	32,2%	32,1%	31,8%	31,8%	32,3%	33,8%
	Externes	55,2%	56,1%	56,6%	57,1%	57,3%	58,1%	58,6%	58,2%	56,7%
	Internes	11,6%	11,4%	11,0%	10,7%	10,7%	10,1%	9,6%	9,4%	9,5%
2 ^e degré spécialisé	Demi-pensionnaires	69,3%	65,8%	67,0%	68,7%	67,9%	66,6%	66,0%	68,6%	68,8%
	Externes	24,0%	26,4%	25,1%	24,0%	24,2%	24,5%	25,6%	22,8%	23,3%
	Internes	6,7%	7,8%	7,9%	7,3%	7,9%	8,9%	8,4%	8,6%	7,9%

2 Répartition des élèves du second degré et post-bac selon leur statut et le type d'établissement à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM)

			Collèges	EREA	LEGT	LP	Total	dont CPGE, STS ou préparations diverses post-bac
Privé :	Demi-pensionnaires	Garçons	209 008		76 562	20 673	306 243	3 215
		Filles	190 168		82 575	17 255	289 998	2 800
	Total demi-pensionnaires		399 176		159 137	37 928	596 241	6 015
	Externes et externes surveillés	Garçons	115 190		95 849	26 519	237 558	20 663
		Filles	116 450		124 423	44 754	285 627	27 144
	Total externes		231 640		220 272	71 273	523 185	47 807
	Internes et internes externés	Garçons	15 703		20 165	7 726	43 594	1 819
Filles		8 080		16 551	3 276	27 907	1 215	
Total internes		23 783		36 716	11 002	71 501	3 034	
Total Privé		654 599		416 125	120 203	1 190 927	56 856	
Public :	Demi-pensionnaires	Garçons	816 599	3 177	434 775	128 476	1 383 027	53 418
		Filles	790 467	1 504	494 425	96 593	1 382 989	46 374
	Total demi-pensionnaires		1 607 066	4 681	929 200	225 069	2 766 016	99 792
	Externes et externes surveillés	Garçons	545 526	218	235 319	90 314	871 377	44 360
		Filles	541 436	85	286 451	80 092	908 064	50 995
	Total externes		1 086 962	303	521 770	170 406	1 779 441	95 355
	Internes et internes externés	Garçons	5 872	4 103	56 978	39 465	106 418	14 719
Filles		3 868	1 636	51 388	20 928	77 820	7 746	
Total internes		9 740	5 739	108 366	60 393	184 238	22 465	
Total Public		2 703 768	10 723	1 559 336	455 868	4 729 695	217 612	

PRÉSENTATION

Dans l'ensemble des établissements privés du premier et second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante.

Dans le premier degré, à la rentrée 1999, et depuis cette date, nous ne disposons (en raison d'une grève administrative des directeurs d'école) que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement. Aucune information plus récente n'est disponible.

871 000 élèves sont ainsi scolarisés dans des établissements relevant du secteur privé. Sur ces 871 000 élèves 98,4 % le sont dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentent que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé.

Le second degré privé compte 1 112 000 élèves en 2002-2003, en France métropolitaine. Parmi eux, 97,4 % sont scolarisés dans des classes sous contrat d'association ; les pourcentages sont de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,5 % pour le second cycle général et technologique et de 91,4 % pour le second cycle professionnel. Ces pourcentages restent d'une très grande stabilité.

Dans le second cycle général et technologique, le pourcentage d'élèves de l'enseignement hors contrat augmente de la seconde (2,2 % en 2002-2003) à la première (2,6 % en 2002-2003), et de première en terminale (2,9 % en 2002-2003) **2**.

Dans les départements d'outre-mer, 98,1 % des élèves du second degré privé sont scolarisés dans des établissements privés sous contrat d'association.

DÉFINITIONS

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé.

Le contrat simple n'existe que dans le premier degré (seuls 316 élèves du second degré se trouvent encore dans des classes sous contrat simple).

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le « forfait d'externat »).

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1^{er} janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Second degré : Base centrale de pilotage (BCP).

1 Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Sous contrat			Hors contrat	Total premier degré privé
	Association	Simple	Total		
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
Total premier degré privé	516 211	340 969	857 180	13 824	871 004

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles primaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

Avertissement : en raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement. Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la grève administrative.

2 Répartition des élèves dans le second degré privé en 2002-2003

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat			Hors contrat	Total second degré privé
	D'association	Simple	Total		
Premier cycle :					
Sixième	166 908	40	166 948	1 631	168 579
Cinquième	159 907	42	159 949	1 830	161 779
Quatrième et quatrième technologique	164 820	39	164 859	1 888	166 747
Troisième et troisième technologique	161 383	52	161 435	2 070	163 505
Total sixième à troisième	653 018	173	653 191	7 419	660 610
Autres (SEGPA, UPI, CR, CPA, CLIPA)	4 709	0	4 709	63	4 772
Total premier cycle	657 727	173	657 900	7 482	665 382
Second cycle professionnel :					
Préparation aux CAP en 3 ans	571	25	596	335	931
Préparation aux CAP en 2 ans	11 413	46	11 459	7 032	18 491
Préparation aux CAP en 1 an	413	-	413	3 345	3 758
Préparation aux BEP (y compris BEP en 1 an)	84 141	17	84 158	1 373	85 531
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 123	-	1 123	40	1 163
Bac professionnel (1 ^{re} et terminale professionnelles), Bac pro 1 an et BMA	35 542	-	35 542	423	35 965
Total second cycle professionnel	133 203	88	133 291	12 548	145 839
Second cycle général et technologique :					
Seconde	99 379	15	99 394	2 226	101 620
Première	96 513	22	96 535	2 564	99 099
Terminale	95 045	18	95 063	2 793	97 856
Total second cycle général et technologique	290 937	55	290 992	7 583	298 575
Total général	1 081 867	316	1 082 183	27 613	1 109 796
Préparations diverses et formations complémentaires :					
Préparations diverses pré-bac	15	-	15	10	25
Préparations diverses post-bac	1 279	-	1 279	775	2 054
Formations complémentaires	102	-	102	46	148
Total France métropolitaine	1 083 263	316	1 083 579	28 444	1 112 023
DOM	16 712	-	16 712	324	17 036
Total France métropolitaine + DOM	1 099 975	316	1 100 291	28 768	1 129 059

PRÉSENTATION

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan Universités 2000 qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques. À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparues les deux premiers centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille 1, de Lille 1, de Tours et d'Orléans. Cette nouvelle tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visible sur le plan international dans le domaine universitaire. Le nombre d'établissements ayant des classes de STS continue d'augmenter (+ 10 % entre 1994-1995 et 2002-2003), la hausse étant due uniquement aux établissements publics (+ 16,7 %).

Après un pic en 1998, le nombre d'établissements ayant des CPGE diminue chaque année. La baisse est observée uniquement dans le secteur privé, où ce nombre a diminué de 13 % entre les rentrées 1998 et 2002.

Le nombre d'écoles d'ingénieurs a rapidement progressé de 1991 à 1997 (+ 18 %) ; il est stable depuis la rentrée 1997. Cette progression concernait exclusivement les écoles d'ingénieurs universitaires ou privées.

Le nombre d'écoles de commerce, gestion et comptabilité a fortement chuté au cours des années 1990. Entre les rentrées 1999 et 2001, la tendance s'est inversée. À la rentrée 2002, le nombre d'établissements diminue à nouveau. Les académies d'Île-de-France concentrent toujours une grande partie des établissements du supérieur : en particulier, 23 % des universités, 25 % des CPGE, 27 % des écoles d'ingénieurs indépendantes des universités, et 25 % des écoles de commerce, mais seulement 16 % des STS et des IUT ; tandis que les écoles d'ingénieurs universitaires sont massivement implantées en province (seulement 6 sur 93 en Île-de-France) **2**.

DÉFINITIONS

■ **Universités et assimilés.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent également des instituts et des écoles internes, notamment les instituts universitaires de technologie (IUT) et des écoles d'ingénieurs. Des établissements d'enseignement supérieur publics et privés peuvent leur être rattachés. On y a également assimilé les instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble, Nancy et Toulouse, qui ont le statut d'université, les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités, ainsi que les universités de technologie (UT) de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, assurant principalement des formations d'ingénieurs, l'École nationale du paysage de Blois et certains établissements parisiens : l'Institut d'études politiques de Paris, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe et l'Institut national des langues et civilisations orientales.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître. « L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2002-2003 », *Documents statistiques*, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, à paraître.

1 Évolution du nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Universités et assimilés (1)	87	89	89	89	89	91	91	91	93
IUT	90	90	94	100	103	103	104	112	112
IUFM	28	28	28	28	28	28	28	30	30
STS (2)	1909	1944	1947	1978	1987	2015	2040	2068	2100
- dont publics	1 108	1 139	1 158	1 182	1 203	1 228	1 251	1 275	1 293
- dont privées	801	805	789	796	784	787	790	793	807
CPGE (2)	480	484	490	477	503	502	493	490	485
- dont publics	324	319	333	324	334	337	336	338	338
- dont privées	156	153	157	153	169	165	157	152	147
Écoles d'ingénieurs	233	237	238	240	240	240	241	243	243
- dont publics, dépendantes des universités	89	92	92	94	94	94	93	90	93
- dont publics, indépendantes des universités	80	79	78	78	80	80	81	85	82
- dont privées	64	66	68	68	66	66	67	68	68
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	269	257	233	227	217	224	230	234	225
Établissements universitaires privés	18	19	18	17	18	18	18	19	15
Écoles normales supérieures	4								
Écoles d'architecture	25	23	23						
Écoles supérieures artistiques et culturelles	240	240	228	210	206	221	239	229	243
Écoles paramédicales hors université (3)	509	468	462	466	445	431	420	420	427
Écoles préparant aux fonctions sociales	136	134	136	136	134	137	133	133	141
Autres écoles de spécialités diverses	166	163	160	184	193	205	200	216	225
- dont écoles juridiques et administratives	43	42	44	42	42	50	61	65	65
- dont écoles de journalisme et écoles littéraires	11	11	11	11	11	16	18	23	24
- dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris, à partir de 1999-2000, l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (créée en 1999) ; l'École nationale du paysage de Blois ; et les deux CUFR de Nîmes et d'Albi. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles.

2 Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur par académie en 2001-2002

	Structures relevant des universités						Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités	Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements
	Universités et assimilés	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	IUFM	STS	CPGE			
Aix-Marseille	4	3	6	1	87	22	5	10	53
Amiens	2	3	1	1	66	13	2	4	25
Besançon	2	2	3	1	47	9	-	4	15
Bordeaux	5	6	6	1	88	14	4	19	49
Caen	1	3	2	1	53	11	2	3	20
Clermont-Ferrand	2	2	3	1	40	10	2	4	28
Corse	1	1	-	1	6	3	-	2	3
Dijon	1	3	3	1	57	12	2	6	27
Grenoble	5	5	13	1	106	19	-	6	41
Lille	6	8	3	1	126	32	12	13	72
Limoges	1	1	2	1	29	5	1	3	15
Lyon	4	6	2	1	115	23	12	13	74
Montpellier	5	3	2	1	95	16	6	7	42
Nancy-Metz	4	7	11	1	77	16	7	2	37
Nantes	3	6	2	1	137	27	17	12	57
Nice	2	2	3	1	50	11	3	10	29
Orléans-Tours	3	6	5	1	78	14	-	4	26
Poitiers	2	3	2	1	63	11	1	7	19
Reims	2	2	2	1	51	10	1	10	13
Rennes	4	8	4	1	120	28	16	7	52
Rouen	2	3	1	1	59	14	4	5	19
Strasbourg	4	4	7	1	58	17	2	3	25
Toulouse	5	5	4	1	97	19	9	12	45
Total province	70	92	87	23	1 705	356	108	166	786
Paris	12	2	2	1	97	61	15	42	169
Créteil	4	8	2	1	108	23	7	3	50
Versailles	5	8	2	1	126	37	19	10	57
Total Île-de-France	21	18	6	3	331	121	41	55	276
France métr.	91	110	93	26	2 036	477	149	221	1 062
Guadeloupe	1	1	-	-	19	3	-	-	3
Guyane	-	-	-	1	4	-	1	1	2
Martinique	-	-	-	1	12	3	-	1	5
La Réunion	1	1	-	1	29	2	-	2	6
France métr. + DOM	93	112	93	30	2 100	485	150	225	1 078

PRÉSENTATION

7 230 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en 2002-2003 (France métropolitaine et DOM, hors EREA). 535 sont des cités scolaires composées d'au moins deux établissements distincts, et regroupant au total 1 104 établissements (plus 4 de niveau primaire). La surface cadastrale de ces ensembles immobiliers représente environ 159,9 millions de m² dont 38,8 millions de m² sont bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 24,3 %. La surface développée hors œuvre totale approche 75,6 millions de m² dont 73,3 millions pour les bâtiments principaux, 0,6 million pour les bâtiments démontables, le reste pour des constructions annexes fermées (chaufferie, garage, passage, etc.) ou non (préau indépendant, garage à vélos, etc.). La surface développée moyenne par élève est de 16,2 m², variant de 13,4 dans les collèges à 28,4 dans les LP.

Près de la moitié des surfaces développées des LEGT et plus de 68 % de celles des cités scolaires ont été construites avant 1970. Les collèges sont de construction plus récente, plus de 37 % de leur surface datent des années 1970. Après la décennie 1980, où le niveau de la construction reste assez bas, l'effort de construction s'intensifie pour tous les types d'établissements (à l'exception des LP). Globalement, les établissements se déclarent occupés à un peu plus de 82 % ; ce taux varie selon le type de l'établissement (d'un peu moins de 76 % dans les LP à 85,5 % dans les LEGT), mais aussi selon la situation géographique, etc. Pour près de 36 % des chefs d'établissement, ce taux dépasse les 90 %, c'est-à-dire qu'ils estiment travailler pratiquement à pleine capacité et parfois même dans une situation de « sur-occupation », surtout dans les LEGT où cette part approche les 43 % alors qu'elle n'est que de 23 % dans les LP.

Près de 93 % des établissements se disent dotés d'au moins une salle informatique polyvalente et près de 89 % d'au moins une salle consacrée aux disciplines artistiques, mais 21 % d'un laboratoire de langues. Globalement, on compte 14 élèves par place en centre de documentation et d'information (CDI).

Un collège sur vingt comprend un internat pour environ un LEGT ou LP sur deux, et deux cités scolaires sur trois. Le taux d'occupation des lits est aussi plus bas dans les collèges (57,4 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers, où il avoisine ou dépasse les 75 %. Quel que soit le type d'ensembles, les internats accueillent majoritairement des garçons (environ 58 % des lits). Plus de 93 % des établissements sont dotés d'un service de restauration.

DÉFINITIONS

■ **Ensemble immobilier.** L'unité de base de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement, ou de ceux de deux établissements autonomes ou plus utilisant certains locaux en commun, il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement toutes les annexes des établissements de l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais dans certains cas des annexes « géographiques » situées dans des communes autres que celles des établissements de rattachement peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Part de la surface cadastrale qui n'est pas bâtie et se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, il s'agit de la somme des surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute les surfaces au sol hors œuvre des constructions annexes et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense être compatible avec de bonnes conditions de fonctionnement de l'établissement. Pour estimer ce chiffre, le chef d'établissement doit tenir compte de la diversité des formations proposées, des normes pédagogiques en vigueur (dédoublage...) des contraintes de salles et des heures d'ouverture de l'établissement, des transports scolaires et des règles de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Elle peut être inférieure au nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement et traduit alors l'impression que les conditions de travail de l'établissement sont mauvaises, qu'il est en situation de « sur-occupation ». Elle peut être aussi supérieure aux effectifs d'élèves, le chef d'établissement estimant pouvoir accueillir des élèves supplémentaires sans dégrader les conditions de travail.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré (EPI).

1 Nombre d'ensemble immobiliers et surfaces en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 889	1 022	784	535	7 230
Nombre d'établissements en cité scolaire	280	517	307		1 104
Nombre total d'établissements	5 169	1 539	1 091		7 799
En milliers de m² :					
Surface cadastrale :	79 157,9	33 588,3	19 552,7	27 546,8	159 937,3
Dont surfaces non bâties :	60 516,1	25 193,3	14 133,4	21 213,2	121 056,0
- cours de récréation	14 511,8	5 018,5	2 377,2	3 893,8	25 801,3
- parkings découverts	8 302,8	3 355,7	2 306,6	3 325,9	17 291,0
- aires sportives découvertes	5 628,0	2 564,7	1 106,6	2 678,3	11 977,6
- espaces verts	32 073,5	14 254,3	8 343,0	11 315,2	65 986,0
Dont surfaces bâties	18 641,8	8 395,0	5 440,7	6 333,5	38 811,0
Surfaces développées hors œuvre (SDHO) :	33 713,4	18 650,3	9 443,3	14 150,6	75 561,1
Dont :					
- SDHO des bâtiments principaux	32 074,3	18 023,7	9 083,7	13 754,1	73 332,3
- surface des bâtiments démontables	279,8	125,5	97,9	128,9	632,1
Taux d'encombrement (%) (surface bâtie/surface cadastrale)	23,6	25,0	27,8	23,0	24,3

2 Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (m²)	13,4	17,5	28,4	18,5	16,2
Ancienneté des bâtiments (en %) :					
- SDHO construite avant 1970	30,6	49,6	41,4	68,2	43,7
- SDHO construite de 1970 à 1979	37,2	12,3	26,0	16,5	25,7
- SDHO construite de 1980 à 1989	12,7	11,3	14,9	4,6	11,1
- SDHO construite de 1990 à 1999	15,9	25,1	15,3	9,5	16,9
- SDHO construite depuis 2000	3,7	1,8	2,4	1,1	2,6
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement :					
- taux moyen d'occupation (en %)	81,7	85,5	75,9		82,3
- part des établissements occupés à plus de 90 % (en %)	36,5	42,7	22,9		35,8
Part des ensembles immobiliers					
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %) :					
- une salle informatique polyvalente	91,3	96,0	94,2	97,0	92,7
- un laboratoire de langues	11,4	55,1	22,6	45,6	21,0
- une salle artistique (arts plastiques, musique...)	93,1	68,5	85,7	90,3	88,7
Nombre d'élèves par place en CDI (1)	14,2	16,1	10,9	11,7	14,0
Internats et service de restauration :					
- part des ensembles dotés d'internat	5,0	49,6	53,1	75,0	22,4
- taux d'occupation des lits (en %)	57,4	78,9	73,6	74,8	75,0
- part des lits destinés aux filles (en %)	45,9	46,8	34,4	42,3	42,2
- part des ensembles dotés d'un service de restauration	92,8	96,1	90,6	98,7	93,5

(1) CDI : centre de documentation et d'information.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, en France métropolitaine et dans les DOM, l'éducation prioritaire compte 708 zones d'éducation prioritaire (ZEP) et 808 réseaux d'éducation prioritaire (REP). Elle concerne 8534 écoles publiques ou établissements publics du second degré **1**. Néanmoins, trois départements n'ont aucun établissement en éducation prioritaire : le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère.

Les académies de France métropolitaine offrent des situations contrastées : ainsi, pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (EP), de 5,1 % des écoles dans l'académie de Caen à 32,9 % à Paris et 27,0 % dans celle de Créteil. Pour les collèges, les parts vont de 6,4 % dans l'académie de Limoges à plus d'un établissement sur trois pour cinq académies : Aix-Marseille, Corse, Créteil, Lille et Rouen. Dans les DOM, 34,9 % des écoles ou établissements publics du second degré sont en EP et 24,2 % en ZEP, alors qu'en France métropolitaine ces proportions ne sont que de 13,7 % et 10,9 % respectivement. Seule la Guyane ne possède pas de réseau d'éducation prioritaire.

À la rentrée 2002, soit trois ans après la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire, les mouvements d'entrées et sorties concernent un peu moins de 200 écoles ou établissements (pour mémoire, 2300 environ en 1999). Un peu plus de six entrées sur dix ne s'effectuent qu'au niveau des réseaux (hors ZEP) alors que plus des trois quarts des sorties concernent des écoles ou établissements appartenant à une ZEP **2**. 144 écoles sur 150 sortent de l'éducation prioritaire pour des raisons de fermeture.

La nette surreprésentation des établissements des communes de centre d'agglomération ou de banlieue perdure. En effet, huit établissements en EP sur dix sont implantés sur ces deux types de communes alors qu'elles n'accueillent guère plus d'un établissement sur deux **3**.

DÉFINITIONS

■ **L'éducation prioritaire (EP)** recouvre deux structures d'aide spécifiques : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP)**, initiée en 1981, a pour objet de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale ». L'objectif premier de cette politique est « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un « projet de zone » cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Elle suppose la mise en place d'un conseil de zone, et la nomination d'un responsable de la zone, assisté d'un coordonnateur.

À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent « mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves » (circulaire n° 99-007, parue au BO n° 4 de janvier 1999).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichier des ZEP/REP et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Voir aussi

Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.

Études sur les établissements en zones d'éducation prioritaire en 1988-1989, Document de travail, n° 380, juin 1989.

L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.

L'éducation prioritaire, Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

1 Nombre de ZEP et REP par académie - Nombre et proportion d'établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2002 (Public)

	Nombre de ZEP	Nombre de REP	Établissements en éducation prioritaire (1)				Dont établissements en ZEP					
			Total	dont écoles		dont collèges		Total	dont écoles		dont collèges	
Académies			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Aix-Marseille	40	50	523	430	22,6	68	34,5	387	314	16,5	53	26,9
Amiens	41	22	342	297	12,7	39	22,7	287	246	10,5	36	20,9
Besançon	29	24	144	115	7,7	26	22,2	117	96	6,4	21	17,9
Bordeaux	19	17	483	432	16,1	43	17,6	263	230	8,6	25	10,2
Caen	10	3	85	70	5,1	14	9,3	81	68	4,9	13	8,6
Clermont-Ferrand	6	7	110	86	6,4	22	15,6	71	63	4,7	7	5,0
Corse	6	6	125	111	40,8	14	48,3	58	52	19,1	6	20,7
Créteil	64	113	820	689	27,0	118	34,7	765	643	25,2	110	32,4
Dijon	21	22	266	229	10,7	32	19,6	232	197	9,2	31	19,0
Grenoble	27	24	307	254	8,8	44	18,3	258	219	7,6	34	14,2
Lille	97	112	891	779	23,5	112	33,7	817	719	21,7	98	29,5
Limoges	4	5	52	46	6,6	5	6,4	44	38	5,4	5	6,4
Lyon	35	40	399	326	15,4	50	24,2	322	263	12,4	39	18,8
Montpellier	23	23	227	197	9,9	27	14,3	207	180	9,1	24	12,7
Nancy-Metz	32	35	297	259	8,9	34	14,5	219	189	6,5	30	12,8
Nantes	26	29	247	217	10,2	30	12,6	190	168	7,9	22	9,2
Nice	12	10	126	106	9,3	17	12,8	110	95	8,4	15	11,3
Orléans-Tours	30	33	266	225	9,7	38	16,2	209	173	7,5	33	14,0
Paris	14	20	247	215	32,9	32	29,4	212	188	28,7	24	22,0
Poitiers	11	3	101	88	5,1	13	8,1	88	76	4,4	12	7,5
Reims	23	24	203	167	10,3	30	22,2	189	158	9,7	29	21,5
Rennes	8	12	155	135	7,5	20	9,5	58	49	2,7	9	4,3
Rouen	25	25	330	261	13,9	56	33,7	314	254	13,6	49	29,5
Strasbourg	17	17	123	103	6,0	19	13,4	122	103	6,0	19	13,4
Toulouse	12	13	278	247	9,2	27	11,9	119	104	3,9	14	6,2
Versailles	44	90	869	734	22,1	98	24,4	648	536	16,1	76	19,0
France métropolitaine	669	779	8 016	6 818	13,4	1 028	20,6	6 387	5 421	10,6	834	16,7
Guadeloupe	4	7	106	90	28,0	15	34,9	36	29	9,0	6	14,0
Guyane	7	-	75	63	47,7	11	47,8	75	63	47,7	11	47,8
Martinique	5	3	113	98	38,0	14	35,0	87	75	29,1	11	27,5
La Réunion	23	18	224	194	38,5	28	38,9	161	142	28,2	17	23,6
DOM	39	28	518	445	36,6	68	38,2	359	309	25,4	45	25,3
France métr. + DOM	708	807	8 534	7 263	13,9	1 096	21,2	6 746	5 730	11,0	879	17,0

(1) Établissements en ZEP et/ou en REP.

Remarque : à partir de la rentrée 2001, les 9 annexes « autonomes » sont comptées comme des établissements.

2 Nombre d'établissements entrant ou sortant de l'éducation prioritaire à la rentrée 2002

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Variation nette 2002/2001	Sorties de l'éducation prioritaire			Entrées dans l'éducation prioritaire		
		Total des sorties	dont en ZEP	dont en REP (hors ZEP)	Total des entrées	dont en ZEP	dont en REP (hors ZEP)
Écoles	-28	150	116	34	122	44	78
Collèges	11	1	-	1	12	9	3
Lycées	-1	1	-	1	-	-	-
LP	1	-	-	-	1	-	1
Total des écoles et établissements	-17	152	116	36	135	53	82

3 Nombres et pourcentages d'établissements en éducation prioritaire selon le type de commune

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Tous les établissements		Établissements en éducation prioritaire		Dont les établissements en ZEP	
	Nombres	%	Nombres	%	Nombres	%
Commune rurale	22 647	37,7	961	11,3	370	5,5
Commune ville isolée	4 975	8,3	670	7,9	425	6,3
Commune centre agglomération	15 928	26,5	3 812	44,7	3 309	49,1
Commune de banlieue	16 473	27,4	3 091	36,2	2 642	39,2
Total des établissements	60 023	100,0	8 534	100,0	6 746	100,0

PRÉSENTATION

Suite à un mouvement de grève administrative des directeurs d'écoles à la rentrée 2002, le constat des élèves du premier degré est très partiel. Les données publiées sur le sujet ne concernent donc que les effectifs d'élèves du second degré.

En France métropolitaine et dans les DOM, à la rentrée 2002, l'éducation prioritaire concerne un peu plus de 672 000 élèves scolarisés dans des établissements du second degré. Sur les 1 271 établissements du second degré concernés à cette rentrée, plus de 86 % (1 096) sont des collèges. Sept lycées sur dix en éducation prioritaire sont des lycées professionnels. Depuis la réforme globale de la carte de l'éducation prioritaire de 1999, on note peu de changements chaque année ; seule une quinzaine d'établissements du second degré a fait l'objet de mouvements d'entrée ou de sortie de l'éducation prioritaire.

En France métropolitaine, les académies présentent des situations contrastées. Pour les collégiens, les parts vont de 7,9 % dans l'académie de Limoges à 31,2 % dans celle de Lille et 35,4 % dans celle de Créteil. Le chiffre élevé de la Corse (58,8 %), s'explique par la création de huit réseaux d'éducation prioritaire au niveau des collèges, à la rentrée 2001.

Dans les DOM, les effectifs d'élèves concernés demeurent plus nombreux qu'en France métropolitaine (16 points d'écart). Seule l'académie de Guyane n'a pas mis de REP en place. Néanmoins, par l'intégration de plusieurs collèges supplémentaires en ZEP cette année, la scolarisation en éducation prioritaire de cette académie a nettement progressé (45,8 % d'élèves en 2002 et 33,2 % en 2001).

Comme les années antérieures, en France métropolitaine et dans les DOM, six académies n'ont pas de lycéens en éducation prioritaire. Il s'agit de la Corse, Lille, Nantes, Paris, Poitiers et Rennes.

DÉFINITIONS

■ **L'éducation prioritaire (EP)** recouvre deux structures d'aide spécifiques : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP)**, initiée en 1981, a pour objet de « *renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale* ». L'objectif premier de cette politique est « *d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés* » (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un « projet de zone » cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Elle suppose la mise en place d'un conseil de zone, et la nomination d'un responsable de la zone, assisté d'un coordonnateur.

À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le **réseau d'éducation prioritaire (REP)**. Les établissements qui y participent « *mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves* » (circulaire n° 99-007, parue au BO n° 4 de janvier 1999).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichiers thèmes dans les établissements publics du second degré.

Voir aussi

Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.

Études sur les établissements en zones d'éducation prioritaire en 1988-1989, Document de travail, n° 380, juin 1989.

L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.

L'éducation prioritaire, Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

1 Nombre et proportions d'élèves (1) en éducation prioritaire par académie à la rentrée 2002 (Public)

Académies	Élèves en éducation prioritaire (2)					Dont élèves en ZEP				
	Total (3)	dont écoles		dont collèges		Total (3)	dont écoles		dont collèges	
		Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%
Aix-Marseille	52 191	37 897	30,7	41 855	30 060	24,3
Amiens	24 646	22 118	24,2	22 885	20 873	22,8
Besançon	12 291	11 388	22,8	8 707	8 707	17,4
Bordeaux	21 292	17 613	14,6	14 607	10 928	9,1
Caen	6 608	6 216	10,4	5 761	5 761	9,7
Clermont-Ferrand	11 337	10 416	22,1	2 992	2 601	5,5
Corse	7 651	7 651	58,8	2 889	2 889	22,2
Créteil	76 399	69 340	35,4	69 724	64 219	32,8
Dijon	17 052	15 184	20,9	16 072	14 624	20,1
Grenoble	26 461	22 705	17,6	20 886	18 268	14,1
Lille	55 041	55 041	31,2	48 164	48 164	27,3
Limoges	2 521	2 214	7,9	2 521	2 214	7,9
Lyon	36 141	27 060	23,5	27 549	20 941	18,2
Montpellier	18 023	16 248	15,3	16 309	14 534	13,7
Nancy-Metz	18 482	16 184	14,9	14 441	14 441	13,3
Nantes	11 800	11 800	11,4	7 501	7 501	7,2
Nice	13 216	9 923	11,1	8 881	8 881	9,9
Orléans-Tours	18 369	17 028	15,4	15 195	13 854	12,5
Paris	15 144	15 144	25,9	11 760	11 760	20,1
Poitiers	5 839	5 839	8,5	5 428	5 428	7,9
Reims	17 301	14 576	23,8	14 683	14 094	23,0
Rennes	7 179	7 179	8,1	4 175	4 175	4,7
Rouen	33 970	27 720	31,0	28 381	23 353	26,1
Strasbourg	11 161	10 887	13,3	10 887	10 887	13,3
Toulouse	10 741	9 618	9,2	5 915	5 624	5,4
Versailles	88 298	58 945	23,6	75 361	46 440	18,6
France métropolitaine	619 154	525 934	20,7	503 529	431 221	16,9
Guadeloupe	10 122	9 117	31,0	5 058	4 053	13,8
Guyane	7 555	6 602	45,8	7 555	6 602	45,8
Martinique	10 040	8 943	32,3	7 080	5 983	21,6
La Réunion	25 192	23 207	39,4	16 427	14 442	24,5
DOM	52 909	47 869	36,7	36 120	31 080	23,8
France métropolitaine + DOM	672 063	573 803	21,4	539 649	462 301	17,3

(1) Seules les données pour le second degré sont disponibles.

(2) Établissements en ZEP et/ou en REP.

(3) Le total inclut les lycées et les lycées professionnels de l'éducation prioritaire.

Réf.	Titre	Page
3.1	Le premier degré en 2002-2003	56
3.2	Le premier degré : évolution	58
3.3	Le premier degré par département et académie	60
3.4	Le préélémentaire en 2002-2003 ; évolution	62
3.5	L'élémentaire par âge ; évolution	64
3.6	L'enseignement des langues vivantes dans le cycle III du premier degré	66
3.7	L'enseignement spécialisé du premier degré	68
3.8	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	70
3.9	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2002-2003	72
3.10	L'évaluation diagnostique en début de CE2	74

PRÉSENTATION

Les établissements du premier degré en France métropolitaine ont accueilli un peu moins de 6 300 000 élèves à la rentrée 2002.

En France métropolitaine + DOM, les établissements ont accueilli un peu plus de 6 500 000 élèves à la rentrée 2002. Les filles restent légèrement minoritaires, autant dans les classes préélémentaires (un peu moins de 48,8 %) que dans les classes élémentaires (48,8 % dans le secteur public et 48,3 % dans le secteur privé).

DÉFINITIONS

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Cycles.** Le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 définit les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. La scolarité est organisée en trois cycles pédagogiques : le cycle I des apprentissages premiers, le cycle II des apprentissages fondamentaux, et le cycle III des approfondissements (voir 1.1). Les classes d'initiation ne sont pas enquêtées à ce sujet.

Avertissement : les données par classe ne sont pas disponibles pour l'année scolaire 2002-2003. Le tableau 1 est modifié par rapport aux éditions précédentes ; il propose des données par niveau, sexe et âge. **Il s'agit d'estimations.**

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête dans les écoles préélémentaires, élémentaires et spéciales, 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

1 Répartition des élèves du premier degré par niveau, sexe et âge en 2002-2003 (estimations) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

PUBLIC Âge	Préélémentaire		Élémentaire		Spécial (1)		Total Public
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	103 576	101 825	-	-	13	10	205 424
3 ans	334 715	318 530	-	-	29	41	653 315
4 ans	334 538	319 025	11	38	74	56	653 742
5 ans	326 432	309 223	2 657	4 345	119	62	642 838
6 ans	4 896	2 541	319 116	306 582	1 793	1 174	636 102
7 ans	230	184	318 191	305 163	2 378	1 603	627 749
8 ans	-	-	307 889	297 082	3 783	2 468	611 222
9 ans	-	-	302 506	291 508	5 518	3 760	603 292
10 ans	-	-	305 986	293 724	6 535	4 300	610 545
11 ans	-	-	74 828	55 299	6 467	4 146	140 740
12 ans	-	-	4 592	3 258	738	509	9 097
13 ans	-	-	215	163	357	275	1 010
Total France métropolitaine	1 104 387	1 051 328	1 635 991	1 557 162	27 804	18 404	5 395 076
Total France métropolitaine + DOM	1 151 591	1 096 779	1 715 611	1 631 836	30 008	19 770	5 645 595

PRIVÉ Âge	Préélémentaire		Élémentaire		Spécial (1)		Total Privé	Total Public + Privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
2 ans	20 716	20 501	-	-	3	3	41 223	246 647
3 ans	44 990	43 253	-	-	8	6	88 257	741 572
4 ans	45 880	44 524	10	9	16	13	90 452	744 194
5 ans	46 218	43 032	1 210	1 625	34	27	92 146	734 984
6 ans	906	420	52 180	50 184	148	118	103 956	740 058
7 ans	60	52	53 158	51 006	292	195	104 763	732 512
8 ans	-	-	53 968	50 827	398	239	105 432	716 654
9 ans	-	-	54 699	51 548	487	281	107 015	710 307
10 ans	-	-	56 316	52 239	534	357	109 446	719 991
11 ans	-	-	11 121	6 940	451	286	18 798	159 538
12 ans	-	-	535	330	80	68	1 013	10 110
13 ans	-	-	37	28	103	77	245	1 255
Total France métropolitaine	158 770	151 782	283 234	264 736	2 554	1 670	862 746	6 257 822
Total France métr. + DOM	162 323	155 320	289 712	271 787	2 696	1 760	883 598	6 529 193

(1) L'enseignement spécial regroupe les classes d'initiation, les classes d'adaptation ainsi que les classes d'intégration scolaire.

PRÉSENTATION

Les établissements du premier degré public et privé scolarisent 6 529 200 élèves en 2002-2003 en France métropolitaine et DOM, contre près de 6 535 000 élèves en 2001-2002, cette diminution se poursuivant depuis 1991-1992. Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960-1961 et 1985-1986, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis 1992-1993. Cependant, on constate que la légère augmentation des effectifs du préélémentaire, amorcée dans le secteur privé en 1998-1999, se poursuit en 2000-2001, en 2001-2002 et en 2002-2003, et touche également le secteur public depuis 1999-2000. En 2002-2003, cette augmentation est de 0,5 % pour les deux secteurs. L'enseignement élémentaire a perdu 16,6 % de ses effectifs entre 1960-1961 et 1985-1986, période où il enregistrait les effets de la baisse démographique ainsi que ceux de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le secteur public comme dans le secteur privé. En 2002-2003, les classes élémentaires du CP au CM2 voient leurs effectifs baisser plus faiblement dans les deux secteurs (- 0,4 %). Les effectifs de l'enseignement spécialisé, qui s'étaient stabilisés en 1998-1999, ont accusé en 1999-2000 une forte baisse (- 4,0 %).

DÉFINITIONS

- **Le préélémentaire.** Les enfants sont accueillis dans les écoles maternelles, ou dans des écoles primaires comportant une classe ou une section maternelle « enfantine » au sein d'une classe à plusieurs niveaux, ou dans des écoles spéciales.
- **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.
- **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.
- **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales, secteur privé – 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.
Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5766, 5774, 5859, 5918, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.
 1960-1961, *Tableaux de l'Éducation nationale*, édition 1969.

Voir aussi

Note d'Information, 96.06.

1 Évolution des effectifs du premier degré

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1990-1991)

(Milliers, %)

	France métró.		France métropolitaine + DOM							
	1960-1961	1980-1981	1990-1991	1994-1995	1997-1998	1998-1999	1999-2000 (2)	2000-2001 (2) (3)	2001-2002 (2) (3)	2002-2003 (2) (3)
Préélémentaire :										
Public	1 177,9	2 070,5	2 322,8	2 307,2	2 192,4	2 180,8	2 200,3	2 225,2	2 238,2	2 248,4
Privé	196,2	313,4	321,3	320,6	307,3	308,3	312,7	315,1	316,2	317,6
Total	1 374,1	2 383,9	2 644,1	2 627,8	2 499,7	2 489,1	2 513,0	2 540,3	2 554,4	2 566,0
Part du Public (%)	85,7	86,9	87,8	87,8	87,7	87,6	87,6	87,6	87,6	87,6
CP-CM2 :										
Public	4 112,8	3 946,2	3 599,1	3 511,4	3 498,1	3 470,6	3 424,5	3 384,8	3 360,3	3 347,4
Privé	802,6	668,9	618,9	594,6	588,0	583,9	574,3	568,2	563,8	561,5
Total	4 915,4	4 615,1	4 218,0	4 106,1	4 086,1	4 054,4	3 998,8	3 953,0	3 924,1	3 908,9
Part du Public (%)	83,7	85,5	85,3	85,5	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6
Initiation, adaptation :										
Public		27,7	20,5	15,1	11,9	11,1	9,8			
Privé		2,1	1,6	2,1	2,2	2,0	2,1			
Total		29,8	22,1	17,2	14,1	13,1	11,9			
Part du Public (%)		93,0	92,6	88,1	84,1	84,6	82,4			
Élémentaire :										
Public	4 112,8	3 973,9	3 619,6	3 526,6	3 509,9	3 481,7	3 434,3			
Privé	802,6	671,0	620,5	596,7	590,2	585,9	576,4			
Total	4 915,4	4 644,9	4 240,2	4 123,3	4 100,2	4 067,5	4 010,7			
Part du Public (%)	83,7	85,6	85,4	85,5	85,6	85,6	85,6			
CLIS (1) :										
Public	72,9	90,1	65,1	48,4	47,3	47,5	45,4			
Privé	8,3	5,4	4,0	2,9	2,6	2,6	2,7			
Total	81,2	95,5	69,1	51,3	50,0	50,1	48,1			
Part du Public (%)	89,8	94,3	94,3	94,4	94,7	94,7	94,4			
Total premier degré : sans ens. spécialisé :										
Public	5 290,7	6 044,4	5 924,4	5 833,8	5 702,3	5 662,5	5 634,6			
Privé	998,8	984,4	941,8	917,3	897,6	894,2	889,1			
Total	6 289,5	7 028,8	6 884,2	6 751,1	6 599,9	6 556,6	6 523,7			
Part du Public (%)	84,1	86,0	86,3	86,4	86,4	86,4	86,4			
avec ens. spécialisé :										
Public	5 363,6	6 134,5	6 007,5	5 882,2	5 749,7	5 710,0	5 680,0	5 663,9	5 650,4	5 645,6
Privé	1 007,1	989,8	945,8	920,2	900,2	896,8	891,8	888,1	884,6	883,6
Total	6 370,7	7 124,3	6 953,3	6 802,4	6 649,9	6 606,8	6 571,8	6 552,0	6 535,0	6 529,2
Part du Public (%)	84,1	86,1	86,4	86,5	86,5	86,4	86,4	86,4	86,5	86,5

(1) En 1960-1961 : classes de perfectionnement seulement.

(2) Estimations réalisées pour les départements manquants des secteurs public et privé.

(3) En 2000-2001, 2001-2002, et 2002-2003, les effectifs des CLIS ne peuvent être dissociés des effectifs des classes d'initiation et d'adaptation.

PRÉSENTATION

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'académie, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

DÉFINITIONS

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement spécialisé. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections enfantines des écoles primaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles primaires. L'enseignement dispensé par les écoles ou les établissements spéciaux est inclus ici.

■ **Écoles privées.** Elles sont soit sous contrat simple, dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État ; soit sous contrat d'association, l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat ; soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Ce corps intègre depuis 1990 les Inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale (IDEN), les Inspecteurs de l'enseignement technique (IET) et les Inspecteurs de l'information et de l'orientation.

Avertissement : en raison des grèves, nous ne disposons pas des effectifs d'élèves pour de nombreux départements du secteur public et pour certains départements du secteur privé.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales ; répartition des élèves et des classes par niveau. Public, Privé. 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie en 2002-2003

Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	13 892	806	14 698	94,5
Hautes-Alpes	11 846	1 018	12 864	92,1
Bouches-du-Rhône	179 867	20 810	200 677	89,6
Vaucluse	50 088	5 803	55 891	89,6
Aix-Marseille	255 693	28 437	284 130	90,0
Aisne	55 427	4 549	59 976	92,4
Oise (1)	83 437	5 566	89 003	93,7
Somme	49 760	8 517	58 277	85,4
Amiens	188 624	18 632	207 256	91,0
Doubs (1)	48 691	4 284	52 975	91,9
Jura	24 036	2 675	26 711	90,0
Haute-Saône	22 670	1 180	23 850	95,1
Territoire de Belfort	13 161	1 194	14 355	91,7
Besançon	108 558	9 333	117 891	92,1
Dordogne	31 474	1 914	33 388	94,3
Gironde	119 572	11 867	131 439	91,0
Landes	28 968	2 579	31 547	91,8
Lot-et-Garonne	25 431	3 017	28 448	89,4
Pyénées-Atlantiques	46 456	11 389	57 845	80,3
Bordeaux	251 901	30 766	282 667	89,1
Calvados	59 350	10 215	69 565	85,3
Manche	41 097	9 527	50 624	81,2
Orne	23 424	6 321	29 745	78,7
Caen	123 871	26 063	149 934	82,6
Allier	27 645	2 596	30 241	91,4
Cantal	10 059	1 835	11 894	84,6
Haute-Loire	14 534	7 726	22 260	65,3
Puy-de-Dôme	48 699	6 910	55 609	87,6
Clermont-Ferrand	100 937	19 067	120 004	84,1
Corse-du-Sud	10 990	771	11 761	93,4
Haute-Corse	12 345	382	12 727	97,0
Corse	23 335	1 153	24 488	95,3
Seine-et-Marne	140 296	7 451	147 747	95,0
Seine-Saint-Denis	161 889	8 818	170 707	94,8
Val-de-Marne	126 635	10 567	137 202	92,3
Créteil	428 820	26 836	455 656	94,1
Côte-d'Or	45 767	4 231	49 998	91,5
Nièvre	18 503	1 274	19 777	93,6
Saône-et-Loire	47 090	4 150	51 240	91,9
Yonne	30 786	2 444	33 230	92,6
Dijon	142 146	12 099	154 245	92,2
Ardeche	21 671	8 605	30 276	71,6
Drôme	42 119	6 636	48 755	86,4
Isère	110 176	11 444	121 620	90,6
Savoie	36 200	3 792	39 992	90,5
Haute-Savoie	63 934	10 262	74 196	86,2
Grenoble	274 100	40 739	314 839	87,1
Nord	241 384	67 523	308 907	78,1
Pas-de-Calais	145 767	22 339	168 106	86,7
Lille	387 151	89 862	477 013	81,2
Corrèze	18 004	1 367	19 371	92,9
Creuse	9 460	133	9 593	98,6
Haute-Vienne	27 706	1 785	29 491	93,9
Limoges	55 170	3 285	58 455	94,4
Ain	56 325	6 735	63 060	89,3
Loire	58 197	17 649	75 846	76,7
Rhône	148 694	32 106	180 800	82,2
Lyon	263 216	56 490	319 706	82,3
Aude	28 833	2 073	30 906	93,3
Gard	59 568	8 613	68 181	87,4
Hérault	87 387	11 673	99 060	88,2
Lozère	4 456	2 389	6 845	65,1
Pyénées-Orientales	36 158	3 647	39 805	90,8
Montpellier	216 402	28 395	244 797	88,4
Meurthe-et-Moselle (1)	66 943	4 707	71 650	93,4
Meuse	18 690	1 426	20 116	92,9
Moselle (1)	97 425	4 423	101 848	95,7
Vosges	36 149	3 202	39 351	91,9
Nancy-Metz	219 207	13 758	232 965	94,1

Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Loire-Atlantique (2)	84 801	45 926	130 727	64,9
Maine-et-Loire (2)	51 689	31 996	83 685	61,8
Mayenne (2)	22 108	11 083	33 191	66,6
Sarthe (2)	49 100	8 904	58 004	84,6
Vendée	27 952	30 160	58 112	48,1
Nantes (2)	235 650	128 069	363 719	64,8
Alpes-Maritimes	90 511	9 690	100 201	90,3
Var	88 668	5 735	94 403	93,9
Nice	179 179	15 425	194 604	92,1
Cher	27 715	1 949	29 664	93,4
Eure-et-Loir	40 164	4 348	44 512	90,2
Indre	18 955	1 400	20 355	93,1
Indre-et-Loire	48 439	6 073	54 512	88,9
Loir-et-Cher	28 381	3 401	31 782	89,3
Loiret	59 537	6 122	65 659	90,7
Orléans-Tours	223 191	23 293	246 484	90,5
Paris (1)	135 016	38 049	173 065	78,0
Paris	135 016	38 049	173 065	78,0
Charente	29 145	2 906	32 051	90,9
Charente-Maritime	49 612	3 662	53 274	93,1
Deux-Sevres	28 005	6 955	34 960	80,1
Vienne	32 890	4 609	37 499	87,7
Poitiers	139 652	18 132	157 784	88,5
Ardennes	29 907	2 261	32 168	93,0
Aube	27 570	2 723	30 293	91,0
Marne	51 646	6 432	58 078	88,9
Haute-Marne	18 451	973	19 424	95,0
Reims	127 574	12 389	139 963	91,1
Côtes-d'Armor	38 379	17 565	55 944	68,6
Finistère	56 958	32 277	89 235	63,8
Ille-et-Vilaine (1)	61 495	37 201	98 696	62,3
Morbihan	36 750	33 855	70 605	52,1
Rennes	193 582	120 898	314 480	61,6
Eure	56 835	4 734	61 569	92,3
Seine-Maritime	119 137	11 792	130 929	91,0
Rouen	175 972	16 526	192 498	91,4
Bas-Rhin	104 154	4 915	109 069	95,5
Haut-Rhin	70 604	4 778	75 382	93,7
Strasbourg	174 758	9 693	184 451	94,7
Ariège	11 686	1 072	12 758	91,6
Aveyron	17 596	6 323	23 919	73,6
Haute-Garonne	102 579	9 710	112 289	91,4
Gers	13 520	1 875	15 395	87,8
Lot	13 071	1 428	14 499	90,2
Hautes-Pyrénées	16 970	2 508	19 478	87,1
Tarn	27 322	5 588	32 910	83,0
Tarn-et-Garonne	19 569	2 771	22 340	87,6
Toulouse	222 313	31 275	253 588	87,7
Yvelines	148 705	13 701	162 406	91,6
Essonne	128 900	6 988	135 978	94,9
Hauts-de-Seine (2)	139 792	16 340	156 132	89,5
Val-d'Oise	131 571	7 053	138 624	94,9
Versailles	549 058	44 082	593 140	92,6
France métropolitaine	5 395 076	862 746	6 257 822	86,2
Guadeloupe	57 147	6 406	63 553	89,9
Guyane	32 673	3 086	35 759	91,4
Martinique	47 643	2 494	50 137	95,0
La Réunion	113 056	8 866	121 922	92,7
Total DOM	250 519	20 852	271 371	92,3
France métr. + DOM	5 645 595	883 598	6 529 193	86,5
TOM :				
Mayotte	38 995	-	38 995	100,0
Nouvelle-Calédonie	26 338	10 156	36 494	72,2
Polynésie française	-	6 810	6 810	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	394	409	803	49,1
Wallis-et-Futuna	-	2 688	2 688	0,0

(1) Ces effectifs résultent d'un constat détaillé.
(2) Ces effectifs sont des estimations réalisées par les inspections académiques.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, 2 466 267 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire, en France métropolitaine. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire sont légèrement en hausse dans le secteur public (+ 0,4 %), comme dans le secteur privé (+ 0,5 %) **1 2**. En France métropolitaine, 83,5 % des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés **3**.

DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier 2003 pour l'année scolaire 2002-2003. Ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2002-2003 sont nés en 2000.

■ **Préélémentaire.** Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles primaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spéciales.

■ **Population scolarisable.** Les effectifs en sont publiés chaque année par l'INSEE dans les *Bulletins mensuels de statistiques* (BMS) de janvier. La population scolarisable est évaluée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction des données de l'état civil et des évolutions constatées entre les deux derniers recensements.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

(Autres années) :

Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5588, 5596, 5680, 5681, 5766, 5774, 5859, 5918, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.

1 Répartition des effectifs du préélémentaire par sexe et par type d'école en 1999-2000 (1) (France métropolitaine)

	Garçons	Filles	Total
Écoles maternelles :			
Public	892 813	850 886	1 743 699
Privé	12 354	11 895	24 249
Écoles primaires et spéciales :			
Public	188 957	178 513	367 470
Privé	143 569	137 737	281 306
Total préélémentaire :			
Public	1 081 770	1 029 399	2 111 169
Privé	155 923	149 632	305 555

(1) Données non disponibles pour 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003.

2 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge en 2002-2003 (France métropolitaine)

	Public	Privé	Total
2 ans	205 401	41 217	246 618
%	9,5	13,3	10,0
3 ans	653 245	88 243	741 488
%	30,3	28,4	30,1
4 ans	653 563	90 404	743 967
%	30,3	29,1	30,2
5 ans	635 655	89 250	724 905
%	29,5	28,7	29,4
6 ans et plus	7 851	1 438	9 289
%	0,4	0,5	0,4
Total	2 155 715	310 552	2 466 267
%	100,0	100,0	100,0

3 Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés par âge (1) (2) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1960-1961	1970-1971	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1988-1989	1989-1990	1990-1991(3)	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
2 ans (4)	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,6	35,3	35,2	34,5	34,9	35,4	35,5	35,0	35,4	35,2	35,3	34,7	32,0
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	96,6	97,2	98,2	99,1	99,4	99,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,7	99,5	99,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0
Ensemble																		
2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,0	83,4	83,6	84,0	84,2	84,5	84,8	84,4	84,3	84,4	84,9	84,7	83,5

(1) Y compris les effectifs des écoles spéciales à partir de 1985-1986.

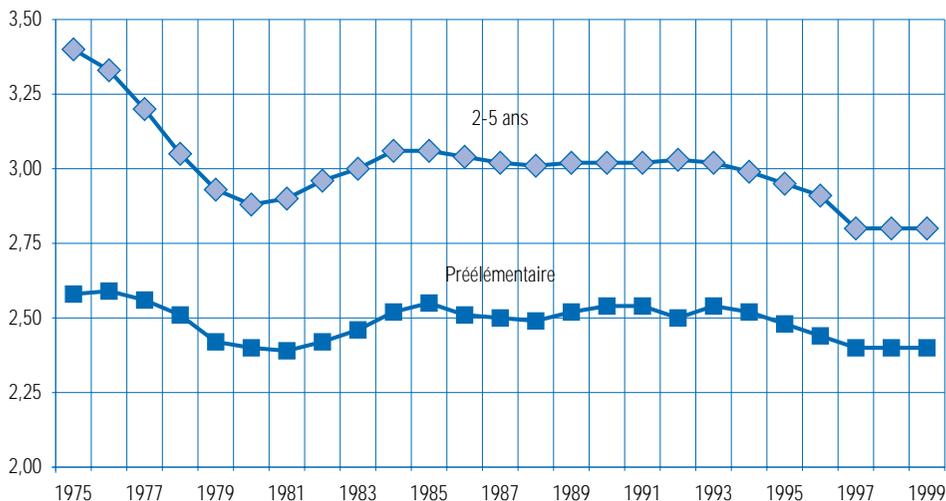
(2) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, les pourcentages ne peuvent être calculés.

(3) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du nouveau recensement de la population.

(4) Si l'on ne compte que les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire, 53 % des enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août 1992 sont scolarisés en 1994.

4 Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée (1)

(France métropolitaine, Public + Privé)



(1) 1995 et 1996 : extrapolations (données non disponibles).

PRÉSENTATION

En 1999-2000, dans l'enseignement public, 7,3 % des élèves de CP et 20,2 % de ceux de CM2 avaient un an ou plus de retard contre, respectivement, 5,9 % et 16,3 % dans l'enseignement privé. Les élèves en avance représentaient 1,1 % des élèves de CP et 2,3 % de ceux de CM2 dans l'enseignement public (contre, respectivement, 2,6 % et 3,8 % dans l'enseignement privé) **1**.

Les filles avaient moins souvent de retard que les garçons, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, et l'écart a augmenté avec le niveau : dans le secteur public, l'écart entre filles en retard et garçons en retard était de 2,4 points en CP et de 5,3 en CM2 ; dans le secteur privé, de 2,4 points en CP et de 6,6 points en CM2 **1**. La répartition par âge était différente suivant le secteur ; en CP, les élèves étaient plus nombreux à être « en retard » dans le secteur public (7,3 %) que dans le secteur privé (5,9 %). Cet écart est passé à 3,5 points en CE1, à 3,9 points en CE2, 3,7 points en CM1 et 3,9 points en CM2 **1 3**.

Du fait de la diminution des proportions d'élèves en avance et en retard, les pourcentages d'élèves ayant respectivement 6 ans au CP et 10 ans au CM2 (âges théoriques normaux pour ces classes) ont fortement augmenté en trente ans. En 1999-2000, ils étaient de 91,6 % pour le CP et 78,0 % pour le CM2 **2 3**.

La structure par âge en CM2 a une influence directe sur la répartition par âge en sixième.

La proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé est passé de 13,8 % en CP à 15,6 % en CM2.

DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire. Ainsi en 1999-2000, les enfants de 11 ans étaient nés en 1988.

■ **CP.** Cours préparatoire.

■ **CE1, CE2.** Cours élémentaire 1^{re} année, cours élémentaire 2^e année.

■ **CM1, CM2.** Cours moyen 1^{re} année, cours moyen 2^e année.

Avertissement :

– données non disponibles pour 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 ;

– des estimations ont été faites pour les établissements publics manquants des départements suivants : Loire, Seine-et-Marne ; des estimations ont été faites pour les établissements privés manquants des départements suivants : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6709.

« Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. 1999-2000 », *Tableaux statistiques*.

L'élémentaire par âge : évolution

1 Répartition des élèves du CP au CM2 par âge en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Public				Privé			
	Garçons	Filles	Total	Total en %	Garçons	Filles	Total	Total en %
CP :								
5 ans et moins	2 602	4 320	6 922	1,1	1 094	1 574	2 668	2,6
6 ans	301 480	289 106	590 586	91,6	48 389	46 075	94 464	91,6
7 ans	26 675	17 985	44 660	6,9	3 511	2 124	5 635	5,5
8 ans et plus	1 679	1 176	2 855	0,4	223	160	383	0,4
Total	332 436	312 587	645 023	100,0	53 217	49 933	103 150	100,0
CE 1 :								
6 ans et moins	3 753	5 334	9 087	1,3	1 237	1 835	3 072	2,8
7 ans	290 468	283 731	574 199	84,9	48 876	46 812	95 688	86,9
8 ans	50 878	36 930	87 808	13,0	6 559	4 105	10 664	9,7
9 ans et plus	3 256	2 239	5 495	0,8	380	249	629	0,6
Total	348 355	328 234	676 589	100,0	57 052	53 001	110 053	100,0
CE 2 :								
7 ans et moins	5 013	6 581	11 594	1,8	1 532	2 065	3 597	3,2
8 ans	266 580	267 172	533 752	81,9	48 041	46 620	94 661	84,4
9 ans	56 945	41 748	98 693	15,1	7 888	5 141	13 029	11,6
10 ans et plus	4 743	3 319	8 062	1,2	571	345	916	0,8
Total	333 281	318 820	652 101	100,0	58 032	54 171	112 203	100,0
CM 1 :								
8 ans et moins	5 754	7 690	13 444	2,1	1 865	2 493	4 358	3,8
9 ans	257 221	259 510	516 731	80,1	48 076	46 856	94 932	82,1
10 ans	60 492	44 931	105 423	16,3	9 182	5 868	15 050	13,0
11 ans et plus	5 499	3 947	9 446	1,5	830	450	1 280	1,1
Total	328 966	316 078	645 044	100,0	59 953	55 667	115 620	100,0
CM 2 :								
9 ans et moins	6 569	8 255	14 824	2,3	2 017	2 535	4 552	3,8
10 ans	248 977	254 940	503 917	77,7	47 886	47 823	95 709	79,9
11 ans	70 379	52 117	122 496	18,9	11 284	7 049	18 333	15,3
12 ans et plus	4 410	3 096	7 506	1,3	783	414	1 197	1,0
Total	330 335	318 408	648 743	100,0	61 970	57 821	119 791	100,0

2 Évolution de la répartition des élèves de CP et de CM2 par âge (France métropolitaine, Public + Privé) (% milliers)

	1960-1961	1970-1971	1980-1981	1985-1986	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995 à 1997 (1)	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Cours préparatoire :														
5 ans et moins	20,1	5,4	2,1	2,1	1,8	1,8	1,6	1,5	1,6	1,5	...	1,2	1,2	1,3
6 ans	57,8	73,9	82,2	85,8	87,4	88,3	89,8	91,4	91	91,1	...	91,4	91,5	91,6
7 ans	15,6	16	13,4	10,6	9,6	8,8	7,8	6,5	6,9	6,9	...	7,0	7,0	6,7
8 ans	4,1	3,2	1,8	1,2	0,9	0,9	0,6	0,5	0,4	0,4	...	0,3	0,3	0,3
9 ans et plus	2,4	1,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,0	0,1
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	...	100,0	100,0	100,0
Total milliers	1 179,3	089,3	930,1	845,1	816,1	819,2	819,9	819,2	813,9	816,9	...	798,1	780,1	748,2
Cours moyen 2e année :														
9 ans et moins	8,9	6,9	3,4	2,8	3	2,8	2,6	2,6	2,9	3,1	...	2,7	2,6	2,5
10 ans	39,1	47,7	59,3	60,7	69,3	71,8	72,7	74	74,5	76,3	...	77,3	77,8	78,0
11 ans	34	33,9	24,8	24,4	20,9	20	20,1	19,7	19,7	18,3	...	18,6	18,4	18,3
12 ans	14,1	8,7	9,7	9,7	6	4,8	4,2	3,4	2,7	2,1	...	1,3	1,1	1,1
13 ans et plus	3,9	2,8	2,8	2,4	0,8	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	...	0,1	0,1	0,1
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	...	100,0	100,0	100,0
Total milliers	913,7	917,5	910,6	821,0	775,0	803,7	820,7	815,1	772,0	765,2	...	773,6	771,7	768,5

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la répartition par âge ne peut être calculée.

3 Évolution de la proportion (%) d'élèves en retard selon le niveau (France métropolitaine, Public + Privé)

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995 à 1997 (1)	1997-1998	1998-1999	1999-2000
CP	9,9	8,5	7,1	7,4	7,4	...	7,4	7,4	7,2
CE1	16	14,1	13,4	12,9	13,4	...	13,2	13,3	13,3
CE2	19,4	18,7	16,4	15,9	15,6	...	15,9	15,7	15,8
CM1	23,1	21,5	20,4	18,1	17,8	...	17,4	17,5	17,2
CM2	25,4	24,7	23,4	22,7	20,6	...	20,0	19,7	19,5

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponible pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la proportion ne peut être calculée.

PRÉSENTATION

L'année scolaire 2002-2003 constitue une nouvelle étape de la généralisation progressive de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, qui a été engagée depuis 1998. Après avoir concerné les classes de cours moyen, la mise en place de cet enseignement s'effectue dans les classes de CE2 à partir de la rentrée 2002. À cette date, 83,8 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes, dont 95,8 % des classes de cours moyen (contre 94,0 % en 2001-2002) et 55,7 % pour les CE2. S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, ces pourcentages s'établissent à 80,9 % pour le cycle III (90,1 % pour les cours moyens et 59,6 % pour les CE2). L'effort s'est ainsi essentiellement porté sur les classes de CE2 puisque seuls 24,7 % de ce niveau de classes dans le secteur public et 22,8 % dans l'enseignement privé sous contrat étaient couverts l'année précédente **1**.

L'anglais est la langue la plus étudiée en cycle III, puisque 78,6 % des classes du secteur public bénéficient de l'enseignement de cette langue. Cette proportion dépasse 90 % dans cinq académies et se situe au-dessous de 70 % dans trois autres. Si l'allemand s'affaiblit de nouveau, l'espagnol et l'italien connaissent une nouvelle augmentation. La répartition des autres langues vivantes que l'anglais est généralement liée à la situation géographique de l'académie (l'allemand à Strasbourg et Nancy-Metz, l'espagnol à Toulouse, Bordeaux, Montpellier et en Martinique, l'italien en Corse, à Nice et à Grenoble, le portugais en Guyane) et à la zone d'influence d'une langue vivante régionale, l'étude de cette dernière étant souvent proposée en concomitance avec une langue vivante étrangère. Il convient enfin de noter que la part de l'anglais dans l'enseignement privé sous contrat s'établit à 89,1 %, supérieure de plus de dix points à celle enregistrée dans le secteur public **2**.

DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2002-2003, comme lors des deux années précédentes, ne concernent que l'enseignement des langues vivantes dans les classes de cycle III, tel qu'il est régi par les circulaires n° 99-093 du 17 juin 1999 et n° 99-176 du 4 novembre 1999 et les programmes de l'école primaire du 25 janvier 2002. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête, l'enseignement d'une langue vivante étant dispensé à raison d'une heure trente minutes minimum par semaine par des personnels dont les compétences linguistiques et pédagogiques ont été reconnues. Il convient de signaler que les programmes du 25 janvier 2002 sont entrés en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2002 et donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Direction de l'enseignement scolaire (DESCO A1) du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

1 Pourcentages par académie de classes accueillant des élèves de cycle III et bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes en 2002-2003

Académies	Public			Privé sous contrat			Académies	Public			Privé sous contrat		
	Cours moyen	CE2	Total cycle III	Cours moyen	CE2	Total cycle III		Cours moyen	CE2	Total cycle III	Cours moyen	CE2	Total cycle III
Aix-Marseille	95,4	50,2	81,9	67,3	33,9	57,2	Orléans-Tours	99,0	60,2	88,0	99,5	81,9	93,7
Amiens	96,7	47,1	82,2	94,9	100,0	96,5	Paris	100,0	0,0	66,2	ND	ND	ND
Besançon	99,8	44,1	83,4	99,2	96,5	98,3	Poitiers	99,4	96,3	98,4	100	93,7	98,2
Bordeaux	97,2	39,9	81,1	93,7	66,7	85,4	Reims	98,1	71,2	90,4	98,1	81,4	93,0
Caen	99,7	55,5	87,0	90,3	53,9	79,4	Rennes	97,7	45,8	82,0	95,6	56,9	85,0
Clermont-Ferrand	98,8	53,0	85,3	ND	ND	ND	Rouen	99,9	94,0	98,1	100,0	100,0	100,0
Corse	95,4	49,3	81,8	69,2	25,0	58,8	Strasbourg	100,0	98,2	99,4	ND	ND	ND
Créteil	89,2	21,4	68,7	ND	ND	ND	Toulouse	95,3	58,1	84,6	96,8	53,3	85,8
Dijon	93,7	75,9	88,5	79,1	73,6	77,6	Versailles	86,4	71,8	81,8	75,0	70,8	73,6
Grenoble	96,6	66,8	88,2	91,3	77,3	87,2	France métro.	95,9	56,1	84,0	90,0	59,8	80,9
Lille	99,4	40,9	80,4	97,6	28,5	75,1	Guadeloupe	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Limoges	100,0	66,2	90,4	95,0	100,0	96,3	Guyane	77,2	69,0	74,4	92,0	66,7	83,8
Lyon	87,6	30,6	69,9	56,1	11,5	43,3	Martinique	84,3	52,3	74,0	89,2	61,1	80,0
Montpellier	99,0	85,9	95,0	88,7	70,9	83,6	La Réunion	100,0	35,4	79,8	100,0	35,7	79,1
Nancy-Metz	97,4	65,6	88,8	ND	ND	ND	France métro. + DOM	95,8	55,7	83,8	90,1	59,6	80,9
Nantes	99,9	40,8	83,7	95,3	72,3	88,1	Rappel 2001-2002	94,0	24,7	71,9	82,3	22,8	62,2
Nice	98,0	61,7	87,9	64,4	33,3	54,0	Rappel 2000-2001	80,2	14,9	58,3	75,5	17,5	57,6

Source : DESCO A1 - enquête effectuée auprès des inspections académiques.

ND : données non disponibles.

2 Proportions par académie des groupes d'élèves de cycle III selon la langue enseignée en 2002-2003 (Public)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais	Autres	Langues régionales
Aix-Marseille	6,8	86,6		0,7	3,4	0,5		2,0
Amiens	15,0	84,7			0,04	0,3		
Besançon	23,5	75,5		0,7	0,3			
Bordeaux	4,0	84,4		8,4	0,03	0,8	0,02	2,4
Caen	8,1	91,9						
Clermont-Ferrand	11,6	86,9		0,9	0,2	0,4		
Corse	0,9	77,9		0,5	16,3			4,4
Créteil	19,3	75,8		1,0	3,1	0,6	0,2	
Dijon	27,7	72,3						
Grenoble	5,6	87,4		0,4	6,5	0,05		0,05
Lille	15,8	80,3	0,1	0,7	0,2	0,3	2,6	
Limoges	6,3	93,7						
Lyon	15,2	77,9		3,1	3,6	0,2		
Montpellier	6,0	83,3	0,3	8,4	0,3			1,7
Nancy-Metz	43,2	55,6		0,1	1,0		0,1	
Nantes	11,8	87,4		0,6				
Nice	10,1	77,2		2,5	9,4		0,04	0,8
Orléans-Tours	10,3	88,6		1,1		0,03		
Paris	20,5	69,0	0,4	3,8	4,3	1,2	0,8	
Poitiers	4,2	95,5		0,3				
Reims	24,2	75,7		0,1				
Rennes	8,9	89,2		0,2	0,04			1,7
Rouen	14,0	85,5		0,1		0,2	0,2	
Strasbourg	96,0	3,9			0,02	0,1		
Toulouse	3,9	75,3	0,8	16,5		0,06		3,5
Versailles	16,9	82,0		0,9		0,2	0,02	
France métro.	16,6	78,4	0,06	2,2	1,4	0,2	0,3	0,9
Guadeloupe	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Guyane		84,9		2,7		12,1		0,3
Martinique		90,3		9,7				
La Réunion	6,5	90,6		2,9				
France métro. + DOM	16,4	78,6	0,06	2,2	1,3	0,3	0,3	0,9
Rappel 2001-2002	18,6	76,4	0,05	2,0	1,1	0,2	0,2	1,5
Rappel 2000-2001	19,2	75,9	0,02	1,8	1,0	0,1	0,4	1,5

Source : DESCO A1 - enquête effectuée auprès des inspections académiques.

ND : données non disponibles.

PRÉSENTATION

En 1999-2000, près de 45 000 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement spécialisé du premier degré de l'Éducation nationale (France métropolitaine). Ils représentaient 0,7 % de l'ensemble des élèves du premier degré et 1,2 % des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé. Ils étaient plus de 48 000 pour la France métropolitaine et les DOM **1** et près de 49 000 pour la France entière. 94,2 % d'entre eux. étaient accueillis dans des établissements publics.

Les garçons représentaient près de 61 % de l'effectif global, sans changement par rapport à la rentrée 1998 **2**. Après leur scolarisation dans les classes de l'enseignement spécialisé du premier degré (CLIS et établissements scolaires spécialisés), les élèves étaient, en principe, accueillis dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Depuis quelques années un faible pourcentage des élèves des CLIS se retrouvent dans ces structures de l'enseignement adapté du second degré (SEGPA et EREA) ou dans les unités pédagogiques d'intégration (UPI, créées en 1997).

À la rentrée 1999, parmi les élèves sortant des CLIS, un peu moins de 1 500 y étaient accueillis. On peut penser que les élèves scolarisés dans les CLIS poursuivent majoritairement leurs études dans d'autres structures comme par exemple celles du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées (notamment dans les établissements médico-éducatifs).

Depuis quelques années, une politique d'intégration dans l'enseignement ordinaire des enfants handicapés a été développée. En 1999-2000, en France métropolitaine, plus de 26 000 élèves étaient concernés, soit à temps plein (19 000), soit à temps partiel (7 000) ; 64,9 % des élèves intégrés à temps plein l'ont été après l'avis des commissions départementales de l'éducation spécialisée (CDES), et les autres par admission directe **3**.

La répartition par académie de la part de l'enseignement spécialisé (CLIS) par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire (du cours préparatoire au cours moyen 2e année), fait apparaître des différences notables : les taux les plus forts se rencontraient dans les académies de Caen et Rouen (1,7 %), Poitiers (1,6 %), Créteil (1,5 %), Clermont-Ferrand (1,4 %) et Paris (1,3 %) ; les moins forts dans celles de Corse (1,1 %), Grenoble (0,9 %) et de Toulouse (0,7 %) **4**.

DÉFINITIONS

■ **Enseignement spécialisé du premier degré.** Il est en partie sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Les élèves sont alors accueillis dans les classes d'intégration scolaire (CLIS) et dans les établissements scolaires spécialisés qui comprennent : des écoles primaires de plein air, des écoles primaires spéciales et des écoles autonomes de perfectionnement. Le ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « sociaux ».

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI sont créées dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Avertissement : les données pour 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 étant indisponibles, cette double page reprend les données équivalentes de l'édition 2000.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête sur l'enseignement spécial dans les établissements publics et privés de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et dans les établissements médicaux, médico-éducatifs et sociaux », *Tableaux statistiques*.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé du premier degré

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	1980-1981	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998 (1)	1998-1999	1999-2000
Public (2) :											
Établissements ordinaires	84 306	58 979	56 716	52 689	46 866	43 596	42 411	42 631	40 296
Établissements spécialisés	5 784	2 653	2 582	2 505	2 421	2 224	2 085	1 902	1 909
Total classes spéciales	90 090	61 632	59 298	55 194	49 287	45 820			44 496	44 533	42 205
Classes ordinaires des établissements spéciaux											
	5 112	3 204	2 504	2 369	2 622	3 200	2 275	2 273	2 851
Privé :											
Établissements ordinaires	5 009	3 693	3 451	2 996	2 644	2 329	2 136	2 333	2 295	2 283	2 383
Établissements spécialisés	385	183	237	207	263	264	231	225	211	207	202
Total classes spéciales	5 394	3 876	3 688	3 203	2 907	2 593	2 367	2 558	2 506	2 490	2 585
Classes ordinaires des établissements spéciaux											
	344	160	193	137	85	122	127	123	142	146	81
Total France métr.	95 484	65 508	62 986	58 397	52 194	48 413			47 002	47 023	44 790
% du Public	94,4	94,1	94,1	94,5	94,4	94,6			94,7	94,7	94,2
France métr. + DOM	99 200	68 969	66 241	61 203	54 768	51 192			49 976	50 156	48 153
France entière	101 398	69 904	67 118	62 001	56 197	51 990			50 597	50 872	48 890

(1) En 1997-1998, les effectifs des établissements spécialisés ont été comptabilisés dans ceux des classes ordinaires.

(2) Secteur public : données non disponibles pour 1995-1996 et 1996-1997.

2 Répartition en pourcentages par sexe et par âge (France métropolitaine, Public + Privé) (1)

	1984 1985	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1995 1996 (1)	1996 1997 (1)	1997 1998	1998 1999	1999 2000
Garçons	59,3	60,1	60,2	60,5	60,4	60,3			60,8	60,6	60,6
Filles	40,7	39,9	39,8	39,5	39,6	39,7			39,2	39,4	39,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			100,0	100,0	100,0
7 ans et moins	5,7	7,1	7,6	8,2	9,0	9,7			8,9	8,9	9,1
8 ans	11,7	14,0	13,2	13,3	13,7	14,2			14,0	14,1	13,9
9 ans	17,4	21,0	20,7	20,0	20,6	21,2			21,6	21,6	22,0
10 ans	23,1	24,8	25,0	25,3	23,9	24,8			25,3	25,7	25,7
11 ans	25,9	24,6	25,7	26,3	26,2	24,4			25,1	24,9	25,0
12 ans et plus	16,2	8,5	7,8	6,9	6,6	5,7			5,1	4,8	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			100,0	100,0	100,0

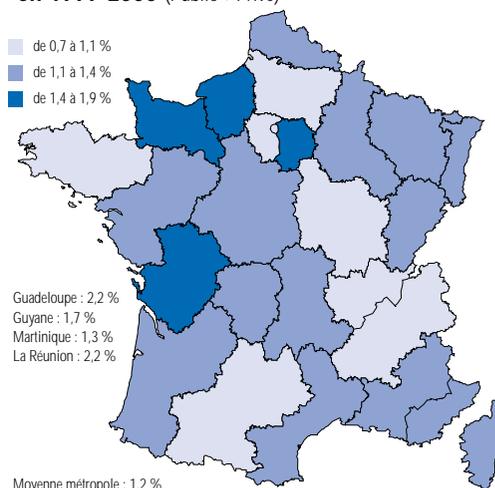
(1) Secteur public : données non disponibles pour 1995-1996 et 1996-1997.

3 Éléves handicapés scolarisés dans l'enseignement ordinaire en 1999-2000

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public	Privé	Total
Scolarisés à temps plein :			
Après avis d'une commission départementale d'éducation spécialisée			
Directement	11 212	1 321	12 533
	5 550	1 220	6 770
Total France métropolitaine	16 762	2 541	19 303
France métropolitaine + DOM	17 749	2 598	20 347
Scolarisés à temps partiel :			
Total France métropolitaine	6 592	626	7 218
France métropolitaine + DOM	6 882	634	7 516

4 Part de l'enseignement spécialisé par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 1999-2000 (Public + Privé)



PRÉSENTATION

En 1999-2000, le nombre d'élèves de nationalité étrangère des établissements publics et privés du premier degré, en France métropolitaine, était de 372 300 et représentait 5,9 % de l'ensemble des élèves **1**.

Il était en diminution de près de 23 000 par rapport à la rentrée 1998, soit une variation de - 5,8 %. Cette baisse a affecté le secteur public seulement, les effectifs d'élèves étrangers dans le secteur privé ayant augmenté de 138 élèves alors qu'ils étaient stables entre les deux précédentes rentrées scolaires.

Les populations les plus représentées étaient, comme l'année précédente, les Marocains (23,1 % de l'ensemble des élèves étrangers), les Algériens (14,5 %), les autres nationalités d'Afrique (12,9 %), les Turcs (12,9 %) et les Portugais (10,0 %) **2**.

La part des élèves étrangers a donc augmenté dans le secteur privé, où elle est de 1,6 % ; dans le secteur public, à l'inverse, elle a été en diminution, passant de 7,5 % à la rentrée 1997 à 7,0 % à la rentrée 1998 et à 6,6 % pour 1999. Sur l'ensemble des deux secteurs, elle a été de 5,5 % dans l'enseignement préélémentaire et de 6,1 % en élémentaire (du CP au CM2). Cette part était de 70,3 % en classe d'initiation, de 12,0 % en classe d'adaptation et de 10,7 % dans les classes d'intégration scolaire **3**.

La proportion d'élèves étrangers a varié fortement selon les académies : elle était respectivement de 18,7 %, 11,0 % et 9,9 % dans les académies de Paris, Créteil et Versailles. Les parts les plus faibles, qui par ailleurs sont restées identiques par rapport à la rentrée 1998, ont été observées dans les académies de Rennes (1,1 %), de Nantes (1,4 %) et de Caen (1,5 %) **4**.

Parmi les académies d'outre-mer, seule la Guyane avait une part très élevée d'élèves étrangers (plus de 30 %) en légère augmentation par rapport à la rentrée 1998. Ces élèves provenaient le plus souvent de Chine, d'Haïti, ou du Surinam.

DÉFINITIONS

■ **Élèves de nationalité étrangère.** Élèves de nationalité étrangère. L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécision :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés à tort parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle du chef de famille.

Dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, il est cependant indiqué que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français (ce qui revient à dire que les enfants des couples dits « mixtes » sont français). Est français, par la naissance en France, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les directeurs d'école : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire.** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental et qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

Avertissement : les données pour 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 étant indisponibles, cette double page reprend les données équivalentes de l'édition 2000.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquête de la Direction de la programmation et du développement.

1 Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le premier degré

(France métropolitaine, Public + Privé)

	1975-1976	1984-1985	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995 à 1997	1997-1998 (1)	1998-1999	1999-2000 (2)
Effectifs	562 994	710 335	643 928	627 734	594 157	574 250	551 849	...	424 798	395 049	372 268
% du nombre total d'élèves	7,7	10,6	9,6	9,4	9,0	8,8	8,4		6,7	6,2	5,9

(1) Une estimation a été faite pour les départements n'ayant pas répondu à l'enquête.

(2) Une estimation a été faite pour 402 écoles publiques et 569 écoles privées.

2 Répartition des élèves étrangers du premier degré par nationalité ou origine géographique en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Public	Privé	Pu + Pr	% du nombre total d'élèves étrangers
Algériens	52 887	1 167	54 054	14,5
Marocains	84 712	1 156	85 868	23,1
Tunisiens	26 793	450	27 243	7,3
Autres nationalités d'Afrique	47 147	929	48 076	12,9
Espagnols	3 260	536	3 796	1,0
Portugais	35 300	1 781	37 081	10,0
Italiens	3 384	450	3 834	1,0
Autres nationalités de l'Union européenne	12 284	2 972	15 256	4,1
Turcs	47 487	613	48 100	12,9
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	11 336	469	11 805	3,2
Autres nationalités	34 096	3 059	37 155	10,0
Total	358 686	13 582	372 268	100,0
% du nombre total d'élèves	6,6	1,6	5,9	

3 Répartition des élèves étrangers du premier degré par structure d'accueil et leur part dans les effectifs totaux en 1999-2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Préélémentaire	CP-CM2	Initiation	Adaptation	CLIS	Total
Public :						
Effectifs	128 143	223 374	1 469	946	4 754	358 686
% du nombre total d'élèves	6,1	6,8	72,6	12,8	11,3	6,6
Privé :						
Effectifs	4 348	8 974	42	173	45	13 582
% du nombre total d'élèves	1,4	1,6	33,6	9,0	1,7	1,6
Total France métropolitaine :						
Effectifs	132 491	232 348	1 511	1 119	4 799	372 268
% du total d'élèves	5,5	6,1	70,3	12,0	10,7	5,9
France métropolitaine + DOM :						
Public	132 201	230 592	1 477	951	4 961	370 182
Privé	4 581	9 219	42	173	45	14 060
Total	136 782	239 811	1 519	1 124	5 006	384 242

4 Répartition des élèves de nationalité étrangère du premier degré par académie (Public + Privé)

Académies	% ensemble des effectifs	Académies	% ensemble des effectifs
Aix-Marseille	6,3	Nice	8,1
Amiens	3,4	Orléans-Tours	5,6
Besançon	6,3	Paris	18,7
Bordeaux	3,6	Poitiers	1,2
Caen	1,5	Reims	3,8
Clermont-Ferrand	3,7	Rennes	1,1
Corse	14,9	Rouen	3,8
Créteil	11,0	Strasbourg	9,4
Dijon	4,5	Toulouse	3,7
Grenoble	5,9	Versailles	9,9
Lille	2,9	Moyenne métropole	5,9
Limoges	4,0	Guadeloupe	3,6
Lyon	8,7	Martinique	0,4
Montpellier	6,3	Guyane	30,2
Nancy-Metz	5,1	La Réunion	0,1
Nantes	1,4		

Guadeloupe : 3,6 %

Guyane : 30,6 %

Martinique : 0,4 %

La Réunion : 0,1 %



Moyenne métropole : 5,9 %

PRÉSENTATION

Durant l'année scolaire 2002-2003, près de 38 000 nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : 18 000 dans une école primaire, près de 18 000 également dans un collège, et environ 2 000 dans un lycée dont la plupart (62 %) dans un lycée professionnel. À cela s'ajoutent 2 350 élèves de plus de 16 ans qui, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

Globalement, 65 % des nouveaux arrivants bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques. Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : huit académies y scolarisent moins de 50 % de leurs élèves non francophones, et dix académies plus de 65 % ; la proportion s'élève même à 90 % dans l'académie de Versailles.

De même, selon le niveau de scolarisation, l'accueil des nouveaux arrivants dans des classes spécifiques est plus ou moins développé. L'effort est avant tout porté sur les enfants les plus jeunes : en primaire, 75 % d'entre eux suivent des cours en classes d'initiation (CLIN) ou des cours de rattrapage intégré (CRI) ; dans les collèges, 58 % sont scolarisés en classes d'accueil (CLA) ou en modules d'accueil temporaire (MAT), contre 48 % dans les lycées.

DÉFINITIONS

■ **On entend par « nouvel arrivant non francophone »** tout élève nouvellement arrivé en France, pour lequel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et rapidement dans une classe ordinaire.

■ **CLIN.** Classes d'initiation, école primaire.

■ **CRI.** Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école primaire.

■ **CLA.** Classe d'accueil, second degré.

■ **MAT.** Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

Avertissement : les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne de trois campagnes d'observation (septembre, janvier, mai). Les données de la dernière campagne ont été estimées.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichiers issus de l'enquête sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France, 2002, DEP.

Voir aussi

Note d'Information, 01.57.

1 Nouveaux arrivants non francophones par académie en 2002-2003

	Premier degré		Second degré				Total premier et second degrés		
	Ensemble (effectifs)	dont CLIN ou CRI (%)	Collèges		Lycées		Ensemble (effectifs)	dont dispositif d'accueil	
			Ensemble (effectifs)	dont CLA ou MAT (%)	Ensemble (effectifs)	dont CLA ou MAT (%)		Effectifs	%
Aix-Marseille	972	75,1	1 121	54,7	65	40,0	2 158	1 369	63,4
Amiens	361	70,4	431	69,1	77	44,2	869	586	67,4
Besançon	232	59,9	247	69,2	8		487	310	63,7
Bordeaux	391	81,6	295	31,9	19	10,5	705	415	58,9
Caen	201	47,3	142	37,3	19		362	148	40,9
Clermont-Ferrand	247	66,0	172	72,1	7	42,9	426	290	68,1
Corse	159	71,1	184	82,6	5		348	265	76,1
Créteil	1 364	100,0	1 842	70,4	244	85,7	3 450	2 869	83,2
Dijon	292	78,8	264	41,7	12	25,0	568	343	60,4
Grenoble	782	75,1	561	47,8	36		1 379	855	62
Lille	334	65,9	610	45,9	106	41,5	1 050	544	51,8
Limoges	287	34,5	199	34,7	51		537	168	31,3
Lyon	1 723	83,2	900	50,0	98	73,5	2 721	1 955	71,8
Montpellier	799	69,3	1 003	66,4	51	2,0	1 853	1 221	65,9
Nancy-Metz	443	30,5	447	53,5	54		944	374	39,6
Nantes	431	41,8	317	36,0	32		780	294	37,7
Nice	948	56,8	824	56,3	25		1 797	1 002	55,8
Orléans-Tours	614	53,1	490	34,5	46	6,5	1 150	498	43,3
Paris	816	100,0	2 038	50,1	586	57,3	3 440	2 174	63,2
Poitiers	342	45,0	250	26,8	38	50,0	630	240	38,1
Reims	323	85,4	361	40,2	55	16,4	739	430	58,2
Rennes	366	47,5	343	36,2	57	7,0	766	302	39,4
Rouen	179	100,0	298	61,4	15		492	362	73,6
Strasbourg	509	82,1	378	79,6	97	90,7	984	807	82
Toulouse	630	50,3	506	57,9	98	36,7	1 234	646	52,4
Versailles	2 095	90,3	2 266	91,3	270	59,3	4 631	4 120	89
Total France métropolitaine	15 840	73,9	16 489	59,6	2 171	48,3	34 500	22 587	65,5
Guadeloupe	161	97,5	152	28,3	-	-	313	200	63,9
Guyane	992	100,0	728	40,4	1	-	1 721	1 286	74,7
Martinique	113	45,1	88	43,2	16	-	217	89	41
La Réunion	972	68,1	242		2	-	1 216	662	54,4
Total DOM	2 238	83,2	1 210	31,0	19	-	3 467	2 237	64,5
Total France métr. + DOM	18 078	75,0	17 699	57,7	2 190	47,9	37 967	24 824	65,4

PRÉSENTATION

Les informations présentées ici ont été recueillies en septembre 2002 dans le cadre du dispositif d'évaluation mis en place par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) à l'entrée en cours élémentaire deuxième année (CE2).

En moyenne, les élèves ont répondu correctement à un peu plus de deux tiers des items proposés en mathématiques comme en français. On constate une hétérogénéité des résultats en mathématiques et en français : l'écart type est de 16,9 en français et de 15,5 en mathématiques.

Dans une perspective diagnostique, les exercices nouveaux des protocoles accordent plus de place à des compétences en cours d'acquisition en fin de cycle II. Ces exercices, souvent plus difficiles, ont des taux de réussite qui ne peuvent être comparés à des exercices mesurant des compétences supposées acquises.

En début de CE2, en français, la réussite moyenne dans les trois capacités varie de 66,8 % à 71,9 %. Elle est de 68,0 % dans le champ « Savoir lire » et de 68,4 % dans le champ « Savoir écrire ».

En mathématiques, la réussite moyenne d'un champ à l'autre varie de 59,9 % à 74,8 %. On constate une très grande dispersion entre les différentes capacités en mathématiques. Les élèves ne réussissent en moyenne qu'à 48,1 % des items correspondant à la capacité « Produire une réponse, la justifier » ; par contre, ils réussissent à 80,1 % les items de la capacité « Utiliser directement une connaissance ».

L'âge et l'origine sociale des élèves sont les caractéristiques les plus liées aux taux de réussite. Un élève ayant un an de retard du point de vue scolaire enregistre, en moyenne, des performances en mathématiques et en français inférieures de 12 points à celle d'un élève « à l'heure ». Les enfants issus d'un milieu plutôt favorisé (cadres et professions libérales) obtiennent en mathématiques et en français des performances moyennes supérieures à celles des enfants de milieux moins favorisés. Les filles obtiennent, en moyenne, de meilleurs résultats que les garçons en français, alors qu'en mathématiques filles et garçons font jeu égal (la différence observée n'est pas significative).

DÉFINITIONS

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1989, une évaluation des compétences en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de CE2 (cycle des approfondissements) et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

■ **Les items.** Ils ont été répartis en champs et en capacités. Les champs, ancrés dans les programmes, sont des regroupements d'items qui correspondent à un ensemble d'activités spécifiques. Les capacités sont des ensembles de savoir-faire acquis dans les apprentissages. Chacun des items du protocole est inclus dans un champ et dans une capacité.

■ **En français,** l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les compétences du savoir lire et du savoir écrire à travers trois capacités : compréhension, outils de la langue pour lire et écrire et production de textes.

■ **En mathématiques,** l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les objectifs de savoir, de savoir-faire et de résolution de problèmes à travers cinq champs d'application : travaux numériques, mesures, travaux géométriques, numérations et résolution de problèmes.

■ **L'échantillon.** Afin de continuer à fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux auraient dû être calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, de 4500 élèves de CE2 scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat de France métropolitaine.

Cependant en raison de la grève administrative dans les écoles, les résultats nationaux ne s'appuient que sur les réponses d'environ 2600 élèves de CE2.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Note d'Information, 03.19.

1 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2

(France métropolitaine, septembre 2002)

	Moyenne	Médiane	Écart type
Français (sur 100)	68,2	70,4	16,9
Mathématiques (sur 100)	66,7	68,6	15,5

2 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2

Résultats par champ (France métropolitaine, septembre 2002)

Français		Mathématiques	
Savoir lire	68,0	Travaux numériques	64,4
Savoir écrire	68,4	Repérage, mesure	62,3
		Travaux géométriques	74,8
		Numerations écrite et orale	70,3
		Résolution de problèmes, traitements de données	59,9

3 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2

Résultats par capacité (France métropolitaine, septembre 2002)

Français		Mathématiques	
Compréhension	68,6	Rechercher l'information, l'interpréter, la reformuler	74,2
Outils de la langue pour lire et écrire	66,8	Analyser une situation, organiser une démarche	58,3
Production de textes	71,9	Produire une réponse, la justifier	48,1
		Appliquer une technique	64,1
		Utiliser directement une connaissance	80,1

4 Disparités de résultats des élèves de CE2 selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine, septembre 2002)

	Cadres, Professions libérales	Professions intermédiaires	Agriculteurs exploitants	Employés	Artisans, commerçants	Ouvriers	Inactifs
Français	78,0	71,1	69,2	70,8	67,6	60,6	56,5
Mathématiques	74,2	68,1	67,5	67,2	67,4	61,5	60,2

5 Disparités de résultats des élèves de CE2 selon le sexe (%) (France métropolitaine, septembre 2002)

	Garçons	Filles
Français	65,6	70,7
Mathématiques	67,3	66,1

6 Disparités de résultats des élèves de CE2 selon l'âge (%) (France métropolitaine, septembre 2002)

	7 ans	8 ans	9 ans
Français	82,7	70,2	53,2
Mathématiques	77,2	68,1	56,3

Remarque : les élèves de 8 ans sont nés en 1993, ce qui est l'âge « normal » d'un élève de CE2. Ainsi, les élèves de 7 ans ont un an d'avance et ceux de 9 ans un an de retard.

Les élèves du second degré

Ref.	Titre	Page
4.1	Le second degré : évolution	78
4.2	Second degré et classes post-bac par département et académie	80
4.3	Le second degré : évolution des taux d'accès au niveau V de formation	82
4.4	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	84
4.5	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	86
4.6	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe, flux	88
4.7	Le second cycle professionnel : évolution	90
4.8	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	92
4.9	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	94
4.10	Le second cycle professionnel : flux	96
4.11	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, bac professionnel)	98
4.12	Le second cycle général et technologique par section	100
4.13	Le second cycle général et technologique, flux	102
4.14	Les enseignements technologiques dans le second cycle	104
4.15	Les options de seconde générale et technologique	106
4.16	Les options de première générale et technologique	108
4.17	Les options de terminale générale et technologique	110
4.18	L'étude des langues vivantes dans le second degré	112
4.19	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	114
4.20	Les enseignements adaptés dans le second degré	116
4.21	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	118
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	120
4.23	L'enseignement agricole	122
4.24	L'évaluation diagnostique en début de sixième	124
4.25	Devenir des élèves six ans après leur entrée en sixième	126

PRÉSENTATION

Avec près de 5 596 200 élèves à la rentrée 2002, la baisse des effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés du second degré de France métropolitaine et des DOM, amorcée en 1994, s'est considérablement ralentie : - 2 600 élèves par rapport à la rentrée 2001. Les évolutions d'effectifs par secteur sont différentes : - 0,1 % dans le secteur public (- 6 200 élèves) et + 0,3 % dans le secteur privé (+ 3 600 élèves). Seuls les effectifs des classes du premier cycle sont en diminution lors de cette rentrée **1**. Le premier cycle a vu croître ses effectifs de 1960 jusqu'en 1985 de 42,2 %, puis baisser de 1985 à 1990 avec l'entrée au collège de générations moins nombreuses. De la rentrée 1991 jusqu'en 1993, la population du premier cycle a été de nouveau en progression, puis s'est stabilisée en 1994 pour diminuer depuis 1995 : d'abord fortement, - 2,7 % de baisse entre 1995 et 1997, puis plus faiblement, - 1,0 % de baisse entre 1997 et 2001. À la rentrée 2002, les effectifs du premier cycle enregistrent à nouveau une baisse de 0,3 %. Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985. Ensuite une baisse sensible s'est amorcée jusqu'en 1992. La très forte montée en puissance depuis 1985 des baccalauréats professionnels et l'intérêt confirmé pour les BEP compensaient nettement depuis la perte de vitesse des CAP post-cinquième. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une légère diminution en 1999 (- 1,5 %). Après une forte chute des effectifs en 2000 (- 4,2 %), la baisse s'est ralentie à la rentrée 2001 (- 0,7 %). À la rentrée 2002, les effectifs du second cycle professionnel connaissent une augmentation de 3 500 élèves (+ 0,5 %).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991 du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 1995, la tendance s'inverse faiblement les deux années suivantes en raison d'une démographie provisoirement plus favorable. De 1998 à 2000, les effectifs commencent à diminuer : - 23 600 élèves (- 1,6 %) au cours de ces trois années. La tendance observée à la rentrée 2001 (+ 2 700 élèves, soit + 0,2 %) se poursuit lors de la rentrée 2002 par une augmentation plus marquée des effectifs du second cycle général et technologique de 5 500 élèves (+ 0,4 %) **2**.

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, reste assez stable **3**.

DÉFINITIONS

- **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle).
- **Premier cycle.** De la sixième à la troisième. En 1997-1998, ont été créées des unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège.
- **Autres niveaux du premier cycle.** Il s'agit, outre des classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA, appelées anciennement CIPAL), des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), des anciennes classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et des classes-relais.
- **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat, au baccalauréat de technicien ou au brevet de technicien.
- **Second cycle professionnel.** Classes préparant en un ou deux ans aux BEP et en un, deux ou trois ans aux CAP, baccalauréats professionnels et aux brevets des métiers d'arts (BMA).
- **Enseignements adaptés du second degré.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), groupes de classes-ateliers (GCA) et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Avertissement : les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux de l'Éducation nationale, éditions 1969 (1960-1961), 1972 (1970-1971), 1982 (1980-1981).

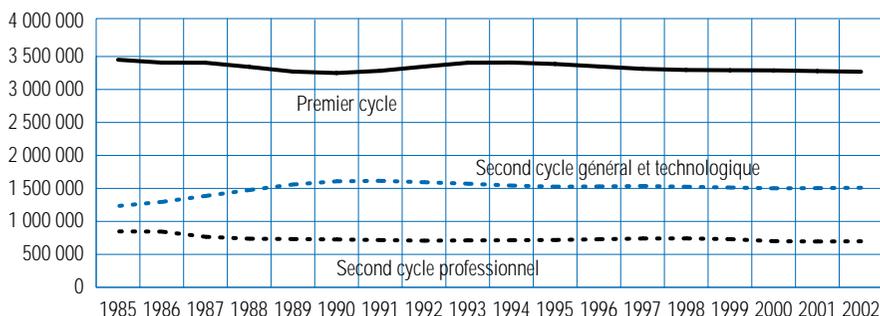
Notes d'Information, 86.04, 86.15, 91.04, 91.18, 93.13, 94.26, 95.18, 96.16, 97.13, 98.06, 99.15, 00.08, 01.01, 02.08, 02.57.

Tableaux statistiques, n° 5503, 5537, 5958, 5981, 6064, 6078, 6473, 6479, 6539, 6540, 6701, 6702, 6703, 6818, 6819.

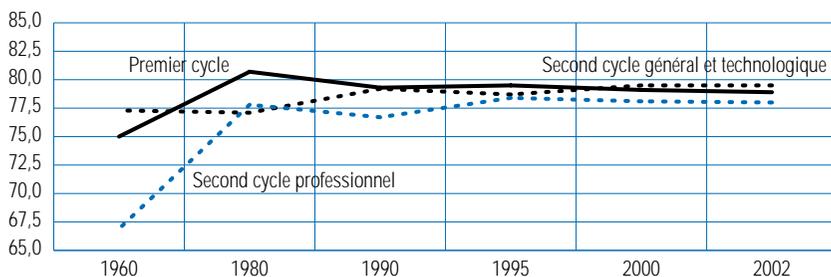
1 Évolution des effectifs du second degré (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1990) (Milliers, %)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM							
	1960	1980	1990	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	
Premier cycle :	1453,3	3137,9	3134,6	3249,4	3386,2	3295,6	3291,9	3289,5	3278,8	3269,1	
Public	1090,7	2532,5	2485,2	2592,4	2709,1	2629,8	2624,7	2620,4	2608,9	2597,9	
Privé	362,6	605,4	649,4	656,9	677,1	665,8	667,2	669,0	669,9	671,2	
Part du Public (%)	75,0	80,7	79,3	79,8	80,0	79,8	79,7	79,7	79,6	79,5	
6 ^e à 3 ^e	1453,2	2950,4	3078,4	3186,3	3378,4	3289,8	3287,2	3285,6	3274,6	3264,3	
dont : 4 ^e et 3 ^e techno.			159,7	166,0	158,3	90,6	54,3	45,0	44,8	42,5	
CPA, CLIPA, UPI et classes-relais		187,4	56,2	63,1	7,8	5,9	4,7	3,9	4,2	4,8	
Second cycle professionnel :	383,2	773,2	696,8	726,2	718,7	741,8	731,0	700,2	695,0	698,5	
Public	256,2	601,2	534,2	560,9	567,8	583,9	575,4	551,8	547,8	549,8	
Privé	127,0	172,0	162,6	165,3	150,9	157,9	155,6	148,4	147,3	148,7	
Part du Public (%)	66,9	77,8	76,7	77,2	79,0	78,7	78,7	78,8	78,8	78,7	
Baccalauréat professionnel			93,7	96,4	162,4	174,5	177,3	175,1	173,3	173,1	
Second cycle général et technologique :	421,9	1102,6	1570,9	1607,4	1526,3	1524,9	1513,0	1501,4	1504,1	1509,6	
Public	326,3	850,0	1243,5	1276,7	1206,6	1214,5	1207,6	1199,4	1202,3	1207,0	
Privé	95,6	252,6	327,4	330,8	319,8	310,4	305,5	301,9	301,8	302,6	
Part du Public (%)	77,3	77,1	79,2	79,4	79,1	79,6	79,8	79,9	79,9	80,0	
Ensemble :	2258,4	5013,7	5402,3	5583,0	5631,3	5562,4	5535,9	5491,1	5477,9	5477,1	
Public	1673,2	3983,7	4262,9	4430,0	4483,5	4428,2	4407,6	4371,7	4358,9	4354,7	
Privé	585,2	1030,0	1139,4	1153,0	1147,8	1134,2	1128,3	1119,4	1119,0	1122,5	
Part du Public (%)	74,1	79,5	78,9	79,3	79,6	79,6	79,6	79,6	79,6	79,5	
Enseignement adapté du second degré (SEGPA, GCA et EREA) :		123,0	121,1	126,7	124,8	124,1	123,8	122,2	120,9	119,0	
Public		122,1	118,6	124,2	121,6	120,5	120,2	118,4	117,1	115,1	
Privé		0,9	2,5	2,5	3,2	3,6	3,6	3,7	3,8	3,9	
Part du Public (%)		99,3	97,9	98,1	97,4	97,1	97,1	96,9	96,8	96,7	
Ensemble (avec enseignement adapté) :	2258,4	5136,7	5523,4	5709,7	5756,0	5686,5	5659,7	5613,2	5598,8	5596,1	
Part du Public (%)	74,1	79,9	79,3	79,7	80,0	80,0	80,0	80,0	79,9	79,9	

2 Évolution des effectifs du second degré (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



3 Évolution de la part du secteur public dans le second degré (France métropolitaine)



PRÉSENTATION

Le second degré est dans chaque département placé sous l'autorité d'un Inspecteur d'académie qui participe à la tutelle pédagogique et administrative des établissements, particulièrement des collèges, et intervient dans l'organisation de la vie scolaire. Les élèves relevant du premier cycle, domiciliés dans un même secteur, sont accueillis dans un collège. Les secteurs sont regroupés en districts scolaires, zones de rattachement d'un groupe d'établissements diversifiés de second cycle permettant l'orientation des élèves issus du premier cycle. Le découpage géographique en secteurs est utilisé pour la « carte scolaire », qui est un outil de gestion et de planification de la répartition des moyens d'éducation sur l'ensemble du territoire.

À la rentrée 2002, 5 871 900 élèves étaient scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré (y compris classes post-bac, formations complémentaires, SEGPA et EREA) de France métropolitaine et des DOM. Après avoir diminué durant les sept dernières années, les effectifs d'élèves du second degré sont quasiment stables à la rentrée 2002 (- 1 300 élèves par rapport à 2001).

En 2002, les évolutions d'effectifs par secteur sont différentes : ainsi le secteur public perd 0,1 % de ses effectifs tandis que le secteur privé en gagne 0,3 %. La répartition entre secteur public et secteur privé reste stable depuis 1996 en France métropolitaine, les établissements privés accueillant 20,7 % des élèves. Dans les DOM, ce pourcentage est de seulement 7,5 %. La part du secteur privé est très inégale d'une académie à l'autre, variant de 41,5 % pour l'académie de Rennes et 40,3 % pour l'académie de Nantes à 5,9 % pour La Réunion, 6,2 % pour la Corse et 10,6 % pour l'académie de Limoges.

DÉFINITIONS

- **La population scolaire du second degré** comprend :
 - le premier cycle : de la sixième à la troisième dans les collèges, les CPA dans les collèges et les lycées professionnels (LP), les unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, ainsi que les CLIPA ;
 - le second cycle professionnel, principalement dans les lycées professionnels, y compris les formations en un an, mises en place à partir de 1994-1995 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle ;
 - le second cycle général et technologique : seconde, première et terminale, surtout en lycée ;
 - les classes post-baccalauréat : CPGE, STS et préparations diverses implantées dans les lycées et sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ;
 - les formations complémentaires aux CAP, BEP, baccalauréats et BTS ;
 - les SEGPA annexées aux collèges, ou les classes-ateliers intégrées aux collèges ;
 - les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) : 80 établissements accueillant 10 700 élèves.

■ **CLIPA (ex-CIPAL)**. Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage (non compris les CPA des centres de formation d'apprentis).

■ **CPGE, STS**. Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **SEGPA**. Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

■ **UPI**. Unités pédagogiques d'intégration.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6874.

1 Effectifs d'élèves des établissements du second degré (y compris EREA) à la rentrée 2002

(France métropolitaine + DOM)

Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public /total
	Public	Privé	Total	
Alpes-de-				
04 -Haute-Provence	12,4	0,8	13,2	94,1
05 Hautes-Alpes	11,2	0,9	12,1	92,7
13 Bouches-du-Rhône	142,9	41,0	183,9	77,7
84 Vaucluse	43,7	9,5	53,2	82,1
Aix-Marseille	210,2	52,2	262,4	80,1
02 Aisne	47,9	6,8	54,7	87,6
60 Oise	68,5	10,1	78,6	87,1
80 Somme	42,9	12,1	54,9	78,0
Amiens	159,3	29,0	188,2	84,6
25 Doubs	42,1	6,2	48,3	87,2
39 Jura	19,6	4,7	24,3	80,6
70 Haute-Saône	18,2	1,9	20,2	90,4
90 Territoire de Belfort	11,4	2,8	14,2	80,2
Besançon	91,3	15,6	107,0	85,4
24 Dordogne	25,4	3,5	28,8	87,9
33 Gironde	98,3	20,3	118,6	82,9
40 Landes	23,9	2,7	26,6	89,7
47 Lot-et-Garonne	21,7	4,4	26,1	83,2
64 Pyrénées-Atlantiques	40,6	15,0	55,7	73,0
Bordeaux	209,9	45,9	255,8	82,0
14 Calvados	49,4	14,6	64,0	77,2
50 Manche	35,0	10,0	45,0	77,7
61 Orne	19,5	6,2	25,7	76,0
Caen	103,9	30,8	134,7	77,1
03 Allier	23,5	3,7	27,3	86,4
15 Cantal	8,6	2,9	11,4	75,0
43 Haute-Loire	10,1	8,7	18,8	53,8
63 Puy-de-Dôme	42,3	10,9	53,2	79,5
Clermont-Ferrand	84,5	26,1	110,7	76,4
2A Corse-du-Sud	10,6	0,8	11,5	92,8
2B Haute-Corse	11,1	0,6	11,8	94,7
Corse	21,8	1,4	23,2	93,8
77 Seine-et-Marne	118,6	15,8	134,4	88,3
93 Seine-Saint-Denis	123,4	16,6	140,0	88,1
94 Val-de-Marne	97,1	16,7	113,9	85,3
Créteil	339,2	49,1	388,3	87,3
21 Côte-d'Or	39,1	9,1	48,2	81,1
58 Nièvre	16,2	2,8	19,0	85,5
71 Saône-et-Loire	42,4	5,7	48,2	88,1
89 Yonne	25,9	2,9	28,7	90,0
Dijon	123,6	20,5	144,1	85,8
07 Ardèche	16,7	10,2	26,9	62,2
26 Drôme	34,2	9,9	44,1	77,6
38 Isère	90,4	18,4	108,8	83,1
73 Savoie	31,5	5,4	37,0	85,3
74 Haute-Savoie	47,9	15,9	63,7	75,1
Grenoble	220,7	59,8	280,5	78,7
59 Nord	199,7	86,0	285,7	69,9
62 Pas-de-Calais	131,5	25,0	156,5	84,0
Lille	331,2	111,0	442,2	74,9
19 Corrèze	16,0	2,9	18,9	84,6
23 Creuse	8,7	0,2	8,9	98,2
87 Haute-Vienne	25,7	2,9	28,7	89,8
Limoges	50,5	6,0	56,5	89,4
01 Ain	41,8	7,1	49,0	85,4
42 Loire	48,3	20,0	68,3	70,7
69 Rhône	112,1	49,8	161,9	69,2
Lyon	202,3	76,9	279,2	72,4
11 Aude	23,4	3,1	26,6	88,2
30 Gard	48,2	12,7	60,9	79,1
34 Hérault	73,4	13,5	87,0	84,4
48 Lozère	3,9	3,4	7,3	54,1
66 Pyrénées-Orientales	29,4	6,2	35,7	82,5
Montpellier	178,4	39,0	217,4	82,1

Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public /total
	Public	Privé	Total	
54 Meurthe-et-Moselle	58,5	12,4	70,8	82,5
55 Meuse	15,5	2,0	17,5	88,3
57 Moselle	89,2	14,3	103,5	86,2
88 Vosges	31,3	5,0	36,4	86,1
Nancy-Metz	194,5	33,7	228,2	85,2
44 Loire-Atlantique	68,3	44,7	113,0	60,4
49 Maine-et-Loire	38,4	32,1	70,5	54,5
53 Mayenne	15,7	9,4	25,1	62,7
72 Sarthe	38,1	10,8	48,9	78,0
85 Vendée	23,1	27,1	50,1	46,0
Nantes	183,7	124,0	307,6	59,7
06 Alpes-Maritimes	77,4	13,3	90,7	85,3
83 Var	72,5	9,8	82,3	88,1
Nice	149,9	23,1	173,0	86,6
18 Cher	23,2	2,9	26,1	88,7
28 Eure-et-Loir	32,6	5,6	38,2	85,3
36 Indre	16,4	1,4	17,9	92,0
37 Indre-et-Loire	41,8	9,4	51,3	81,6
41 Loir-et-Cher	22,2	4,3	26,5	83,9
45 Loiret	53,1	8,9	62,1	85,6
Orléans-Tours	189,4	32,6	222,0	85,3
75 Ville de Paris	129,7	60,2	189,8	68,3
Paris	129,7	60,2	189,8	68,3
16 Charente	24,8	3,5	28,3	87,6
17 Charente-Maritime	43,0	4,7	47,7	90,2
79 Deux-Sèvres	22,7	6,6	29,3	77,6
86 Vienne	29,1	6,3	35,4	82,2
Poitiers	119,6	21,0	140,7	85,0
08 Ardennes	26,1	2,5	28,6	91,4
10 Aube	22,7	4,4	27,1	83,9
51 Marne	44,6	11,0	55,6	80,3
52 Haute-Marne	16,1	2,8	18,9	85,1
Reims	109,6	20,6	130,2	84,2
22 Côtes-d'Armor	32,3	17,7	50,0	64,6
29 Finistère	46,5	33,4	79,9	58,2
35 Ille-et-Vilaine	52,5	35,3	87,8	59,8
56 Morbihan	32,1	29,3	61,4	52,2
Rennes	163,3	115,7	279,0	58,5
27 Eure	47,4	6,6	54,0	87,8
76 Seine-Maritime	107,8	22,8	130,5	82,6
Rouen	155,2	29,3	184,5	84,1
67 Bas-Rhin	82,8	12,3	95,0	87,1
68 Haut-Rhin	56,6	10,2	66,8	84,7
Strasbourg	139,3	22,5	161,8	86,1
09 Ariège	10,6	1,2	11,7	90,0
12 Aveyron	13,4	7,3	20,7	64,8
31 Haute-Garonne	82,4	14,6	97,0	85,0
32 Gers	11,8	1,7	13,5	87,5
46 Lot	10,5	2,2	12,7	82,8
65 Hautes-Pyrénées	16,4	3,2	19,6	83,6
81 Tarn	23,8	6,4	30,2	78,9
82 Tarn-et-Garonne	14,3	3,0	17,3	82,7
Toulouse	183,3	39,5	222,8	82,3
78 Yvelines	118,7	23,3	142,0	83,6
91 Essonne	106,1	13,8	119,9	88,5
92 Hauts-de-Seine	93,6	28,3	124,6	77,3
95 Val-d'Oise	109,3	14,8	124,1	88,1
Versailles	430,4	80,2	510,6	84,3
France métropolitaine	4 474,7	1 166,0	5 640,7	79,3
971 Guadeloupe	49,2	5,4	54,6	90,1
973 Guyane	20,5	1,7	22,2	92,2
972 Martinique	47,2	4,1	51,3	91,9
974 La Réunion	96,9	6,1	103,1	94,1
Total DOM	213,8	17,4	231,2	92,5
France métr. + DOM	4 688,5	1 183,4	5 871,9	79,8

PRÉSENTATION

Aujourd'hui, la grande majorité des jeunes accèdent au niveau V de formation, c'est-à-dire atteignent au moins une seconde de détermination ou une année terminale de CAP, de BEP ou d'un diplôme professionnel équivalent.

Pour les générations nées jusqu'en 1984, le taux d'accès (longitudinal), après avoir légèrement diminué, s'est stabilisé aux alentours de 78 % **2**. Pour les générations plus récentes, on ne dispose que d'informations partielles, l'accès au niveau V pouvant intervenir jusqu'à 20 ans. L'indicateur conjoncturel d'évolution (taux d'accès transversal) dessine une stabilisation de l'accès au niveau V aux alentours de 80 % : 55,5 % d'accès en seconde de détermination, 24,5 % d'accès par la voie professionnelle.

Ces chiffres ne concernent que les seuls accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (MJENR). Les autres voies de formation, par voie d'apprentissage ou hors MJENR, jouent également un rôle non négligeable dans l'accès au niveau V **1**. Depuis 1996, elles y contribuent à hauteur de 12 à 13 points. Le taux d'accès au niveau V toutes formations confondues, après un pic à 94 % en 1998, s'établit en 2002 à 92,5 % (selon l'indicateur transversal).

Les filles utilisent davantage la voie générale que les garçons : l'écart s'élève à 14 points **3**. Dans la filière professionnelle, elles sont un peu moins présentes que les garçons dans les établissements du MJENR (3 points d'écart) et sensiblement moins si on considère toutes les voies de formation (10 points d'écart). Au total, les taux d'accès par sexe sont assez proches, à l'avantage des filles (94 % et 91 %).

Les accédants tendent à être plus jeunes d'année en année ; ceci résulte du fait qu'ils ont de moins en moins probablement connu le redoublement durant leur cursus scolaire **2**.

DÉFINITIONS

■ **Niveau V de formation.** Il est atteint par l'inscription constatée en seconde de détermination ou en année terminale de BEP, CAP ou diplôme professionnel équivalent.

■ **Taux d'accès.** Il rapporte les entrées dans les classes ci-dessus à l'effectif des générations concernées.

L'accès au niveau V intervient en fait de 13 à 20 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1983 au moment de la rentrée 1999, à 16 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales offre aussi des formations de type scolaire de niveau V. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les jeunes nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau V enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau V à des âges différents (analyse transversale).

POUR EN SAVOIR PLUS

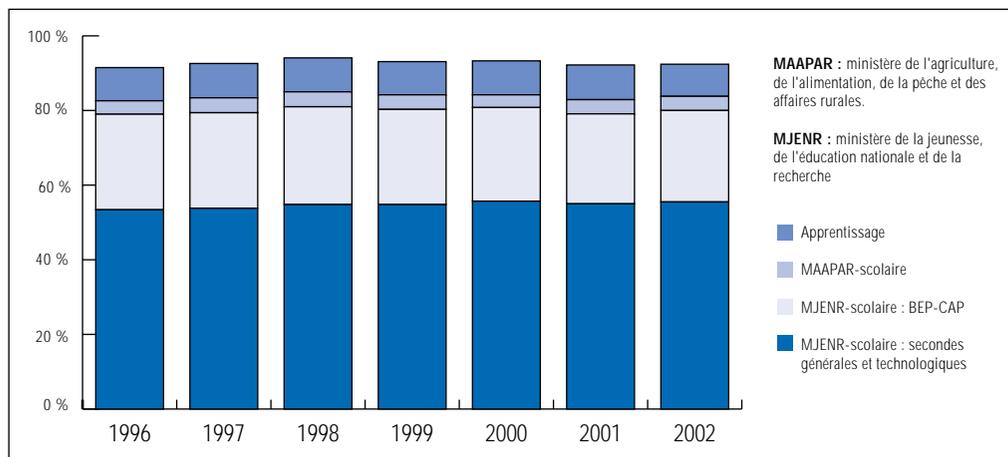
(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Système d'information Scolarité – Enquête n° 16 (MJENR, Privé). Enquête n° 51 (apprentissage). Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

1 Évolution du taux d'accès au niveau V de formation par voie d'accès

(France métropolitaine, Public + Privé)



2 Calendrier d'accès au niveau V de formation par génération

(France métropolitaine, Public + Privé)

Génération	Rentrées scolaires									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total
1974	0,5 %									
1975	2,0 %	0,4 %								
1976	8,1 %	1,6 %	0,3 %							
1977	14,2 %	7,7 %	1,5 %	0,3 %						78,5 %
1978	15,1 %	14,4 %	7,2 %	1,3 %	0,3 %					78,2 %
1979	37,6 %	15,5 %	14,3 %	6,8 %	1,3 %	0,1 %				78,1 %
1980	2,4 %	37,9 %	15,2 %	14,5 %	6,7 %	1,0 %	0,1 %			77,9 %
1981	0,1 %	2,5 %	37,9 %	15,3 %	14,7 %	6,4 %	0,8 %	0,1 %		77,8 %
1982		0,0 %	2,5 %	38,5 %	15,7 %	14,7 %	5,8 %	0,6 %	0,1 %	77,9 %
1983			0,0 %	2,7 %	39,7 %	15,1 %	14,6 %	5,1 %	0,5 %	77,8 % (1)
1984				0,0 %	2,7 %	40,2 %	15,1 %	14,2 %	4,9 %	77,7 % (1)
1985					0,1 %	2,8 %	41,6 %	14,5 %	14,5 %	
1986						0,1 %	2,8 %	41,9 %	14,6 %	
1987							0,1 %	2,6 %	42,9 %	
1988								0,1 %	2,6 %	
1989									0,1 %	
Taux d'accès (MJENR - scolaire)	80,0 %	80,0 %	79,0 %	79,4 %	81,0 %	80,3 %	80,7 %	79,1 %	80,1 %	
Taux d'accès (toutes formations)			91,5 %	92,5 %	94,1 %	93,2 %	93,2 %	92,2 %	92,5 %	

(1) Prévisions intégrant les informations partielles observées.

3 Taux d'accès au niveau V de formation par type et par sexe – Année scolaire 2002-2003

(France métropolitaine, Public + Privé)

Types de formation :	Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche			Ensemble des voies de formations		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Générale et technologique	63,1 %	48,2 %	55,5 %	63,8 %	49,9 %	56,7 %
Professionnelle	23,1 %	25,9 %	24,5 %	30,6 %	40,8 %	35,8 %
Ensemble	86,3 %	74,1 %	80,1 %	94,3 %	90,7 %	92,5 %

PRÉSENTATION

De 10 % à la fin des années 1950 à 30 % au début des années 1970, l'accès au niveau du baccalauréat a ensuite fortement progressé à partir de 1984, avec la création du baccalauréat professionnel et l'afflux de lycéens dans les séries générales **1**. À partir de 1995, l'afflux dans les séries générales a eu tendance à diminuer. La légère reprise observée en 1999 et 2000 ne s'est pas poursuivie. L'augmentation de l'accès aux baccalauréats professionnel et technologique n'a par ailleurs que partiellement compensé ces effets, et marque aujourd'hui le pas.

À la rentrée 2002, le taux d'accès atteint ainsi 62,9 % **2**. Il est stable par rapport à la rentrée précédente, restant inférieur de 5 points environ à celui de la rentrée 1994.

Ces chiffres ne concernent toutefois que les accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. La prise en compte des autres voies d'accès porte le taux à 69,1 %, de 2 points au-dessous de celui observé en 1994. Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit une moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire.

Le taux d'accès des filles s'établit à 70,6 %, contre 55,6 % pour les garçons **3**. Cet écart provient bien plus des séries générales (13 points) que des séries technologiques (3 points). Les voies de formation autres que sous statut scolaire du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche sont nettement plus utilisées par les hommes que par les femmes. Pour l'ensemble des voies, les filles accèdent en moyenne plus jeunes que les garçons.

DÉFINITIONS

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes terminales générale, technologique et professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Génération.** La première colonne du tableau **2** donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, entre parenthèses, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans). Ces chiffres n'interviennent dans le calcul des taux que pour la première case.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

POUR EN SAVOIR PLUS

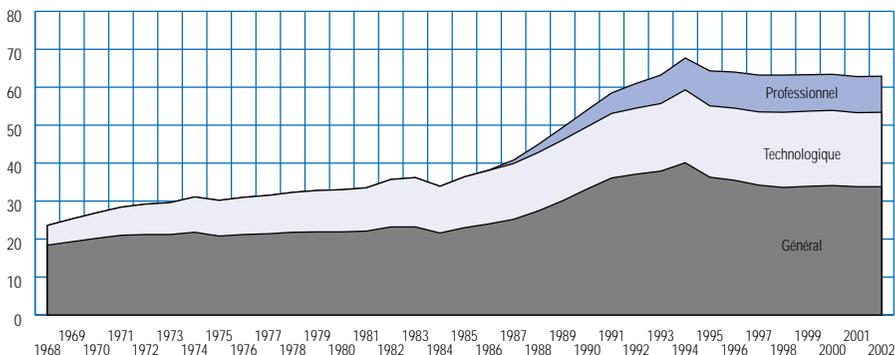
(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Système d'information SCOLARITÉ. Enquête n° 16 (ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, secteur privé). Enquête n° 51 (apprentissage). Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

1 Évolution des taux annuels d'accès au niveau du baccalauréat (France métropolitaine, Public + Privé)

en % (Formation sous statut scolaire assurées par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche)



2 Calendrier d'accession au niveau du baccalauréat (France métropolitaine, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Total entrants
1973 :											500 300
entrants	46 300	21 200									
(864 633)											58,0
%	5,4	2,5									
1974 :											486 900
entrants	90 900	46 000	19 400								
(808 540)											60,4
%	11,3	5,7	2,4								
1975 :											467 700
entrants	130 600	89 800	38 300	17 000							
(755 021)											62,0
%	17,3	11,9	5,1	2,3							
1976 :											459 000
entrants	182 700	135 000	76 700	35 400	14 800						
(731 493)											62,7
%	24,9	18,4	10,5	4,9	2,0						
1977 :											477 300
entrants	14 600	204 000	130 500	78 700	35 700	13 800					
(753 482)											63,3
%	1,9	27,0	17,3	10,5	4,8	1,9					
1978 :											471 500
entrants		15 800	201 900	132 400	77 000	32 800	11 600				
(747 854)											63,1
%		2,1	27,0	17,7	10,3	4,4	1,6				
1979 :											478 400
entrants			15 200	206 400	135 500	79 400	31 100	10 800			
(768 083)											62,2
%			2,0	26,8	17,6	10,3	4,1	1,4			
1980 :											497 500
entrants				15 500	215 600	144 100	81 600	30 600	10 100		
(810 608)											61,3
%				1,9	26,6	17,7	10,1	3,8	1,3		
1981 :											495 600
entrants					15 300	217 500	146 100	78 500	29 100	9 100	
(809 557)											61,1
%					1,9	26,8	18,0	9,7	3,6	1,1	
1982 :											488 200 (1)
entrants						15 800	220 100	141 900	76 100	26 300	
(797 939)											61,0 (1)
%						2,0	27,5	17,7	9,5	3,3	
1983 :											462 700 (1)
entrants							16 000	215 700	130 900	69 900	
(752 561)											61,3 (1)
%							2,1	28,6	17,3	9,3	
1984 :											
entrants								16 700	221 300	135 000	
(765 730)											
%								2,2	28,8	17,6	
1985 :											
entrants									17 700	227 700	
(771 543)											
%									2,3	29,4	
1986 :											
entrants										17 700	
(785 125)											
%										2,3	
Total entrants	485 600	511 800	482 000	485 400	493 900	503 400	506 500	494 200	485 200	485 700	
Taux d'accès (%) (2)	63,2	67,7	64,3	64,0	63,2	63,1	63,3	63,4	62,8	62,9	
Taux d'accès (%) (3)	66,1	71,2	68,5	68,9	68,7	69,4	69,7	69,9	69,2	69,1	

(1) Prévisions intégrant les informations partielles observées. (2) MEN scolaire. (3) Toutes formations.

3 Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type de diplôme et par sexe en 2002-2003

(France métropolitaine, Public + Privé)

Type de diplôme préparé	Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Général	40,6 %	27,2 %	33,8 %	40,8 %	27,4 %	33,9 %
Technologique	21,0 %	18,4 %	19,6 %	22,6 %	19,7 %	21,1 %
Professionnel	9,0 %	10,1 %	9,5 %	12,0 %	15,9 %	14,0 %
Ensemble	70,6 %	55,6 %	62,9 %	75,4 %	63,0 %	69,1 %

PRÉSENTATION

Plus le niveau de formation s'élève, plus la proportion d'élèves dont les personnes responsables sont professeurs ou exercent une profession libérale ou d'encadrement est importante. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont en revanche proportionnellement plus nombreux dans les classes technologiques ou dans le second cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, près de quatre enfants sur dix sont issus d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrier ou sans activité, cette proportion s'élève à sept enfants sur dix en enseignement adapté (SEGPA).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées que ceux des classes de première et terminale technologiques ; eux-mêmes provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel.

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées. Pour les formations du second degré hors enseignement spécial, cette surreprésentation atteint 11 points. Si la structure sociale des établissements privés sous contrat est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale très favorisée (30 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 19 % dans le secteur public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (24 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personnes sans activité, cette proportion s'élevant à 39 % dans les établissements publics).

DÉFINITIONS

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier,...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :**

- favorisée A : chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Système d'information SCOLARITÉ.

Voir aussi

F. Defresne, R. Degabriel, *La rénovation pédagogique des lycées*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 64, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1996.

F. Defresne, R. Degabriel, *La rénovation pédagogique des lycées*, DEP B3, juillet 1997.

1 Élèves du second degré selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)

	Agriculteurs	Artisans, Commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Prof. interm. (2)	Professeurs et instituteurs	Employés
1 ^{er} cycle général	2,6	9,0	15,5	14,9	3,4	16,9
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	1,5	8,2	5,1	11,4	1,0	18,5
Total 1^{er} cycle	2,5	9,0	15,3	14,9	3,3	17,0
2 nd e générale et technologique	2,3	9,1	22,2	17,7	5,2	16,7
1 ^{re} et terminale générales	2,5	8,9	27,4	17,8	7,1	15,1
1 ^{re} et terminale technologiques	2,2	9,1	12,1	17,4	2,4	19,3
2nd cycle général et technologique	2,4	9,0	22,0	17,7	5,3	16,7
CAP	1,5	6,3	4,1	9,8	0,9	15,7
BEP	1,7	7,6	5,5	12,5	1,0	18,4
Bac pro, BMA	2,0	8,1	5,8	12,9	1,1	18,0
MC et divers niveaux IV et V	2,6	7,4	6,7	13,8	1,5	16,9
2nd cycle professionnel et assimilé (4)	1,7	7,6	5,4	12,3	1,0	18,0
SEGPA	1,5	4,3	1,6	5,9	0,3	12,6
EREA	1,8	4,7	3,3	7,8	0,6	15,0
Ensemble	2,4	8,7	15,7	15,1	3,5	16,9

(suite)	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (3)	Effectifs Pu + Pr sous contrat
1 ^{er} cycle général	27,3	1,3	9,1	100,0	97,3	3 214 187
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	39,2	2,3	12,8	100,0	93,8	47 220
Total 1^{er} cycle	27,5	1,3	9,2	100,0	97,2	3 261 407
2 nd e générale et technologique	19,1	1,8	5,8	100,0	97,7	528 215
1 ^{re} et terminale générales	14,5	1,9	4,7	100,0	98,0	620 403
1 ^{re} et terminale technologiques	26,7	2,9	7,9	100,0	97,0	353 344
2nd cycle général et technologique	19,0	2,1	5,8	100,0	97,6	1 501 962
CAP	38,3	3,3	20,0	100,0	93,4	69 676
BEP	37,1	3,1	13,2	100,0	95,8	437 598
Bac pro, BMA	36,2	4,0	12,1	100,0	95,6	172 647
MC et divers niveaux IV et V	33,5	3,3	14,2	100,0	93,5	7 194
2nd cycle professionnel et assimilé (4)	37,0	3,4	13,6	100,0	95,5	687 115
SEGPA	45,4	2,2	26,2	100,0	92,4	108 304
EREA	39,2	2,6	25,1	100,0	90,4	10 723
Ensemble	26,7	1,8	9,1	100,0	97,0	5 569 511

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs.

(3) Le complément à 100 % de la part des PCS connues regroupe, d'une part les élèves dont la PCS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ (2,9 % environ), d'autre part les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat non encore couverts par la remontée informatique (de l'ordre de 0,8 % des élèves du secteur privé sous contrat). On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat (4 % du secteur privé) pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie.

(4) Second cycle professionnel et assimilé : y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

2 Répartition des élèves des établissements publics et privés sous contrat selon l'origine sociale à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, établissements publics et privés sous contrat hors EREA)

Formations	Secteur public					Secteur privé sous contrat					Surreprésentation des origines sociales favorisées dans le secteur privé sous contrat
	Favo-risée A (%)	Favo-risée B (%)	Moyenne (%)	Défavo-risée (%)	Total (%)	Favo-risée A (%)	Favo-risée B (%)	Moyenne (%)	Défavo-risée (%)	Total (%)	
1 ^{er} cycle	17,7	15,1	26,2	41,0	100,0	29,6	15,4	30,9	24,1	100,0	12,2 (1)
2 nd cycle général et techno.	26,8	18,6	26,1	28,4	100,0	39,0	16,9	27,2	16,8	100,0	10,5
2 nd cycle prof. et assimilé (2)	6,0	11,9	25,5	56,5	100,0	12,2	15,7	31,9	40,3	100,0	9,9
Ensemble											
2nd degré (3)	18,8	15,7	26,1	39,4	100,0	30,0	15,8	30,0	24,1	100,0	11,4
SEGPA	2,0	5,9	17,9	74,3	100,0	6,3	9,2	29,2	55,2	100,0	7,7

(1) Lecture : les établissements privés sous contrat scolarisent dans leurs classes du premier cycle davantage d'élèves issus d'origines sociales favorisées A ou B (12 points d'écart avec les établissements publics).

(2) Définition : comme dans tableau 1 ci-dessus.

(3) Hors SEGPA.

PRÉSENTATION

Les effectifs du premier cycle s'élèvent à 3 270 000 élèves à la rentrée 2002. La baisse de 0,3 % enregistrée par rapport à la rentrée précédente est conforme à l'évolution démographique des générations scolarisées dans ce cycle.

Les redoublements continuent à baisser dans toutes les classes du cycle sauf en troisième : plus des deux tiers des élèves accomplissent leur scolarité en premier cycle sans redoubler – pour comparaison, ils étaient moins de la moitié à la fin des années 80.

5 % des élèves quittent le second degré avant la troisième, et un peu plus de 10 % à la fin d'une des classes de ce niveau (troisième générale, technologique ou d'insertion). Ces sorties se sont stabilisées ces dernières années après avoir augmenté régulièrement depuis le début des années 90. Elles ont même légèrement diminué cette année.

La réforme du premier cycle mise en place à partir de 1996 a sensiblement réduit la part de la filière technologique dans les classes du premier cycle. La classe de quatrième technologique est en voie de fermeture et la classe de troisième technologique est désormais presque exclusivement implantée en lycées professionnels (LP). Après avoir été divisée par deux en 1999, sa part dans l'ensemble des classes de troisième s'est redressée depuis la rentrée 2001 pour se situer un peu en dessous de 5 %.

Le maintien dans la filière générale d'une proportion plus élevée des élèves a favorisé les passages en seconde générale et technologique au détriment de la seconde professionnelle. Cette évolution, particulièrement sensible à la rentrée 2000, a été enrayée dès la rentrée 2001 (voir passages en BEP/CAP2 depuis l'ensemble des troisièmes [2](#)). En moyenne, les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Les garçons sont plus souvent orientés dans les classes technologiques que les filles [1](#).

DÉFINITIONS

■ **Classes de quatrième et troisième.** La réforme du premier cycle a sensiblement modifié la répartition des élèves dans les différentes classes de quatrième (générale et technologique) et de troisième (générale, technologique et d'insertion). Pour cette raison, l'étude ci-contre porte sur *l'ensemble des classes de quatrième et troisième* et non uniquement sur les classes générales.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Elles peuvent être implantées en collège, en LP ou en CFA. Ces dernières ne sont pas incluses dans cette page (voir 5.1).

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui redoublent cette classe l'année n .

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n .

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales ou du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un CFA.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6874, 6884.

Voir aussi

« Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés en 2002 », *Note d'Information*, à paraître.

1 Répartition des élèves du premier cycle par âge et par sexe en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM)

		Public (hors EREA)			Privé			Total	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Sixième	10 ans et moins	7 483	8 667	16 150	3 874	3 955	7 829	23 979	2,9
	11 ans	230 221	241 497	471 718	63 679	62 267	125 946	597 664	71,2
	12 ans	89 908	64 821	154 729	19 442	11 931	31 373	186 102	22,2
	13 ans et plus	15 626	9 590	25 216	3 937	1 944	5 881	31 097	3,7
	Total	343 238	324 575	667 813	90 932	80 097	171 029	838 842	100,0
Cinquième	11 ans et moins	7 065	8 642	15 707	3 649	3 987	7 636	23 343	2,9
	12 ans	205 390	226 403	431 793	57 617	58 807	116 424	548 217	68,1
	13 ans	92 654	68 806	161 460	20 276	12 684	32 960	194 420	24,1
	14 ans et plus	19 984	12 261	32 245	4 801	2 384	7 185	39 430	4,9
	Total	325 093	316 112	641 205	86 343	77 862	164 205	805 410	100,0
Quatrième générale (hors aménagée)	12 ans et moins	7 103	8 678	15 781	3 456	3 860	7 316	23 097	2,9
	13 ans	189 093	217 612	406 705	52 796	56 150	108 946	515 651	64,4
	14 ans	100 714	77 784	178 498	22 563	15 147	37 710	216 208	27,0
	15 ans et plus	22 575	15 791	38 366	4 439	2 895	7 334	45 700	5,7
	Total	319 485	319 865	639 350	83 254	78 052	161 306	800 656	100,0
Quatrième aménagée	13 ans et moins	908	1 056	1 964	291	260	551	2 515	15,1
	14 ans	4 840	3 562	8 402	1 452	732	2 184	10 586	63,6
	15 ans	1 434	919	2 353	522	302	824	3 177	19,1
	16 ans et plus	129	112	241	52	62	114	355	2,1
	Total	7 311	5 649	12 960	2 317	1 356	3 673	16 633	100,0
Troisième générale	13 ans et moins	6 751	8 751	15 502	3 258	3 730	6 988	22 490	3,1
	14 ans	164 107	199 515	363 622	45 439	51 696	97 135	460 757	62,7
	15 ans	90 098	79 893	169 991	21 579	16 701	38 280	208 271	28,3
	16 ans et plus	18 840	17 380	36 220	4 149	3 209	7 358	43 578	5,9
	Total	279 796	305 539	585 335	74 425	75 336	149 761	735 096	100,0
Troisième d'insertion	14 ans et moins	626	457	1 083	107	67	174	1 257	5,0
	15 ans	9 827	6 024	15 851	1 157	602	1 759	17 610	70,2
	16 ans	2 874	2 076	4 950	455	266	721	5 671	22,6
	17 ans et plus	264	209	473	52	31	83	556	2,2
	Total	13 591	8 766	22 357	1 771	966	2 737	25 094	100,0
Quatrième technologique	13 ans et moins	59	20	79	246	91	337	416	6,6
	14 ans	796	299	1 095	1 734	630	2 364	3 459	54,7
	15 ans	485	214	699	1 032	354	1 386	2 085	33,0
	16 ans et plus	100	70	170	123	68	191	361	5,7
	Total	1 440	603	2 043	3 135	1 143	4 278	6 321	100,0
Troisième technologique	14 ans et moins	1 647	565	2 212	936	442	1 378	3 590	9,9
	15 ans	10 564	3 991	14 555	5 103	2 565	7 668	22 223	61,4
	16 ans	3 824	1 789	5 613	2 368	1 435	3 803	9 416	26,0
	17 ans et plus	343	171	514	236	233	469	983	2,7
	Total	16 378	6 516	22 894	8 643	4 675	13 318	36 212	100,0
CPA-CLIPA, UPI, classes-relais	14 ans et moins	1 534	1 009	2 543	285	121	406	2 949	61,4
	15 ans	690	352	1 042	231	74	305	1 347	28,1
	16 ans et plus	202	132	334	112	60	172	506	10,5
		Total	2 426	1 493	3 919	628	255	883	4 802
Total France métro. + DOM		1 308 758	1 289 118	2 597 876	351 448	319 742	671 190	3 269 066	

2 Évolution des taux de redoublement et de passage dans le premier cycle

(France métropolitaine + DOM, Public [hors EREA] + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Redoublements : Sixième	10,2	10,1	12,1	10,6	10,1	9,4	9,1	8,7
Cinquième	11,2	10,8	9,7	5,5	5,2	5,0	4,6	4,4
Quatrième générale (y compris aménagée)	7,6	7,6	7,1	6,8	8,9	8,7	8,1	7,8
Troisième générale	10,2	10,2	9,8	8,6	8,1	6,8	6,7	6,7
Passages : Sixième-cinquième	89,0	89,0	86,8	88,4	89,1	90,0	90,5	91,1
Cinquième-quatrième générale (y compris aménagée)	77,6	77,6	80,7	89,4	90,8	91,8	92,4	93,0
Quatrième générale (y compris aménagée)-troisième générale	87,3	86,9	87,2	87,5	84,5	83,8	83,5	83,6
Troisième générale-seconde	61,6	60,2	59,8	60,3	60,6	61,0	60,4	60,7
Ensemble troisièmes-seconde	54,8	53,5	53,2	53,4	54,5	56,7	56,1	56,2
Troisième générale-BEP/CAP2	22,1	21,9	22,4	22,9	23,2	23,2	23,9	23,7
Ensemble troisièmes-BEP/CAP2	26,9	26,8	27,1	27,7	27,3	26,1	26,7	26,7

PRÉSENTATION

Après trois années de baisse (- 2,5 % entre 1990 et 1992), les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de la France métropolitaine et des DOM connaissent une hausse de 1993 à 1998 (+ 4,2 %) suivie d'une légère diminution en 1999 (- 1,5 %). Après une forte chute des effectifs d'élèves en 2000 (- 4,2 %), la baisse s'est ralentie à la rentrée 2001 (- 0,7 %). À la rentrée 2002, les effectifs d'élèves du second cycle professionnel augmentent de 3 500 élèves (+ 0,5 %) **1**.

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans les formations professionnelles : moins nombreuses que les garçons en BEP et en CAP en 3 ans (respectivement 44,8 % et 45,2 %), elles sont un peu plus nombreuses en baccalauréat professionnel mais restent tout de même minoritaires (45,8 %). Seuls les CAP en 1 an et en 2 ans sont plus féminisés (70,7 % et 52,0 %) **1**.

On assiste à la disparition progressive des CAP en 3 ans, dont les effectifs sont passés de 400 000 à 1 600 élèves, accusant une nouvelle baisse de 1 800 élèves à la rentrée 2002 **1**.

À la rentrée 2002, seules les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser, de plus de 5 600 élèves, alors que les préparations au BEP en 2 ans diminuent légèrement de 1 000 élèves. Cette baisse ne touche que la seconde professionnelle, conséquence d'une diminution de l'orientation de troisième générale vers la seconde professionnelle. Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création en 1985. Sa progression est restée soutenue mais s'atténue quelque peu lors des rentrées 1998 et 1999. Cette hausse était due à la part de plus en plus importante d'élèves qui préparaient un baccalauréat professionnel après un CAP et surtout un BEP. Les rentrées 2000 et 2001 sont marquées par une diminution des effectifs : - 4 100 élèves en deux ans, soit - 2,3 %. Lors de la rentrée 2002, les effectifs d'élèves préparant un baccalauréat professionnel sont stables **1 2**.

DÉFINITIONS

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont dispensées dans les lycées professionnels (LP).

Le second cycle professionnel comprend les formations en deux et trois ans au CAP, le CAP en un an, les formations en deux ans au BEP, les préparations au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que les formations mises en places depuis la rentrée 1994 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle : CAP, BEP, bac pro, BMA en un an, bac pro et BMA en trois ans. Elles prévoient une formation professionnelle pour tout jeune quittant le système éducatif.

Le certificat d'études professionnelles (CEP) n'existe plus depuis 1992.

■ **Mentions complémentaires.** Années supplémentaires de spécialisation, sanctionnées par un diplôme.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

1 Évolution des effectifs du second cycle professionnel et proportion de filles

(France métropolitaine de 1970 à 1990, France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé)

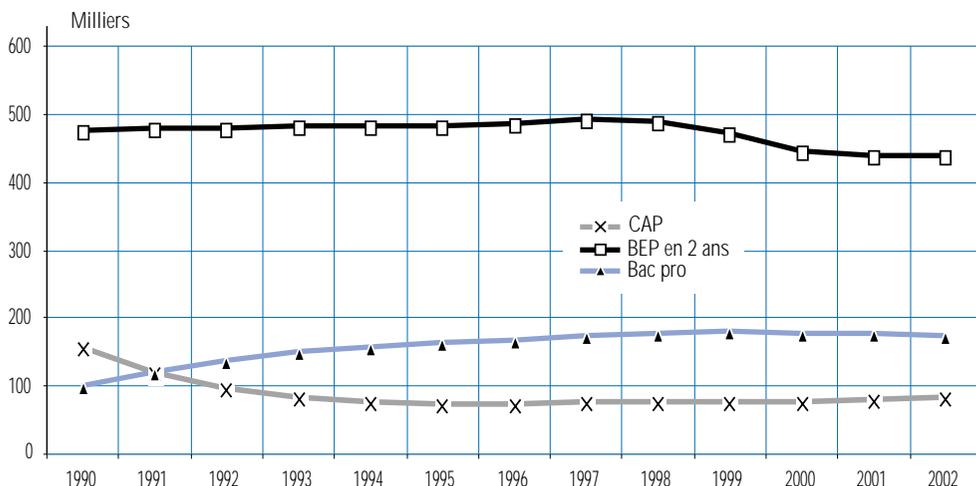
	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM					
	1970	1980	1985	1990	1990	1998	1999	2000	2001	2002
CEP	4 812	8 381	3 622	541	614					
CAP 3 ans :										
1 ^{re} année	182 922	164 257	138 866	32 628	34 850	4 977	3 304	1 861	1 000	-
2 ^e année	151 238	136 186	134 143	37 798	39 920	5 918	3 998	2 255	947	803
3 ^e année	141 368	128 867	132 384	40 722	42 824	5 412	4 620	2 896	1 473	785
Total CAP 3 ans	475 528	429 310	405 393	111 148	117 594	16 307	11 922	7 012	3 420	1 588
% filles	47,1	41,5	41,5	42,2	42,6	36,0	38,6	42,0	45,5	45,2
CAP 1 an	-	-	-	3 102	3 102	4 399	4 638	4 866	5 211	5 655
% filles	-	-	-	63	63,2	64,0	64,0	65,8	66,8	70,8
CAP 2 ans :										
1 ^{re} année	17 836	14 527	14 070	14 774	15 311	28 784	31 455	33 913	37 419	40 655
2 ^{de} année	18 030	14 079	15 257	16 370	16 824	24 230	25 940	27 659	30 112	32 502
Total CAP 2 ans	35 866	28 606	29 327	31 144	32 135	53 014	57 395	61 572	67 531	73 157
% filles	50,5	49,4	47,9	48,9	48,8	52,1	51,7	51,6	51,5	52,0
BEP 1 an	-	-	-	-	-	1 710	1 958	2 034	2 536	3 258
BEP 2 ans :										
Seconde professionnelle	80 606	168 534	186 591	232 639	242 588	247 664	239 212	224 703	227 033	225 736
Terminale BEP	53 834	138 373	174 471	219 559	228 720	237 505	231 429	218 202	209 707	209 995
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	361 062	452 198	471 308	485 169	470 641	442 905	436 740	435 731
% filles	57,4	55,8	54,8	47,8	54,3	45,4	45,4	45,4	45,1	44,8
MC (y compris niveau IV)	-	-	4072	4898	5045	6 724	7 132	6 716	6 263	6 007
Bac pro 1 an	-	-	-	-	-	676	599	572	681	606
Bac pro/BMA 2 et 3 ans :										
Première professionnelle (1)	-	-	1 300	53 942	55 529	92 000	93 664	92 092	90 808	91 705
Terminale professionnelle (2)	-	-	-	39 774	40 897	81 815	83 062	82 476	81 848	80 790
Total bac pro/BMA 2 et 3 ans	-	-	1 300	93 716	96 426	173 815	176 726	174 568	172 656	172 495
% filles	-	-	16,0	47,6	47,8	45,6	46,4	46,7	46,5	45,8
Ensemble	650 646	773 204	804 776	696 747	726 224	741 814	731 011	700 245	695 038	698 497
% filles	49,5	47,7	47,3	46,8	47,0	45,8	46,1	46,4	46,3	46,1

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de bac pro en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3^e année de bac pro et BMA en 3 ans, 2^e année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an.

2 Évolution des effectifs du second cycle professionnel par type de formation

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



PRÉSENTATION

Le second cycle professionnel scolarise à la rentrée 2002 un peu moins de 700 000 élèves en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (+ 3 500 élèves par rapport à la rentrée 2001, soit + 0,5 %). Cependant, tous les niveaux de ce cycle ne sont pas affectés de la même façon. Il ne reste plus que 1 600 élèves dans les formations préparant au CAP en trois ans, du fait de la fermeture progressive du dispositif de formation en trois ans. En revanche, les formations au CAP en deux ans progressent de 5 600 élèves à la rentrée 2002 (+ 8,3 %). Plus de 435 700 élèves suivent une formation au BEP en deux ans (- 1 000 élèves par rapport à la rentrée 2001) et plus de 173 000 élèves suivent un baccalauréat professionnel (en stabilité par rapport à l'année dernière) **1**.

78,7 % des élèves sont scolarisés dans le secteur public : ce pourcentage varie peu d'une formation à l'autre et d'une année sur l'autre ; il est de 74,2 % pour les préparations en deux ans au CAP, de 80,1 % pour les préparations aux BEP en deux ans et de 78,7 % pour les préparations au baccalauréat professionnel. Pour les préparations au CAP en un an, la situation s'inverse en faveur du secteur privé (66,6 %). Les garçons sont globalement plus nombreux que les filles (376 600 garçons, soit 53,9 % pour 321 900 filles) mais le phénomène est inversé dans l'ensemble des préparations du secteur privé, qui forment majoritairement à des métiers « tertiaires » (domaine des services).

Dans les centres de formations d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, 161 300 apprentis préparent un CAP, 47 800 un BEP et 30 700 un baccalauréat professionnel à la rentrée 2002 (France métropolitaine et départements d'outre-mer).

Dans les établissements scolaires agricoles, on compte un peu plus de 84 000 élèves en second cycle professionnel à la rentrée 2002 pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

(Voir aussi 4.23 et chapitre 5).

DÉFINITIONS

■ **Second cycle professionnel.** Les formations du second cycle professionnel sont dispensées dans les lycées professionnels (LP) ; certains collèges et lycées accueillent des sections professionnelles assurant des formations de type LP. Elles concernent de nombreux secteurs d'activité (voir 4.11).

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation possible à partir de certains CAP et BEP, et qui est sanctionnée par un diplôme.

■ **Formations complémentaires (FC).** Compléments de formation initiale à finalité professionnelle donnés pour au moins un tiers du temps dans les établissements et destinés à des diplômés de niveau IV ou V.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

■ **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou en un an dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle.

■ **Brevet d'études professionnelles (BEP).** Diplôme sanctionnant un cycle de un ou deux ans après la 3^e (2nde professionnelle et terminale BEP).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

Annuaire statistique 2001-2002 de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

« Les apprentis en 2002-2003 », *Note interne*, enquête n° 10, MEN-DEP B4.

1 Répartition des élèves du second cycle professionnel (hors EREA) par sexe et par section à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM)

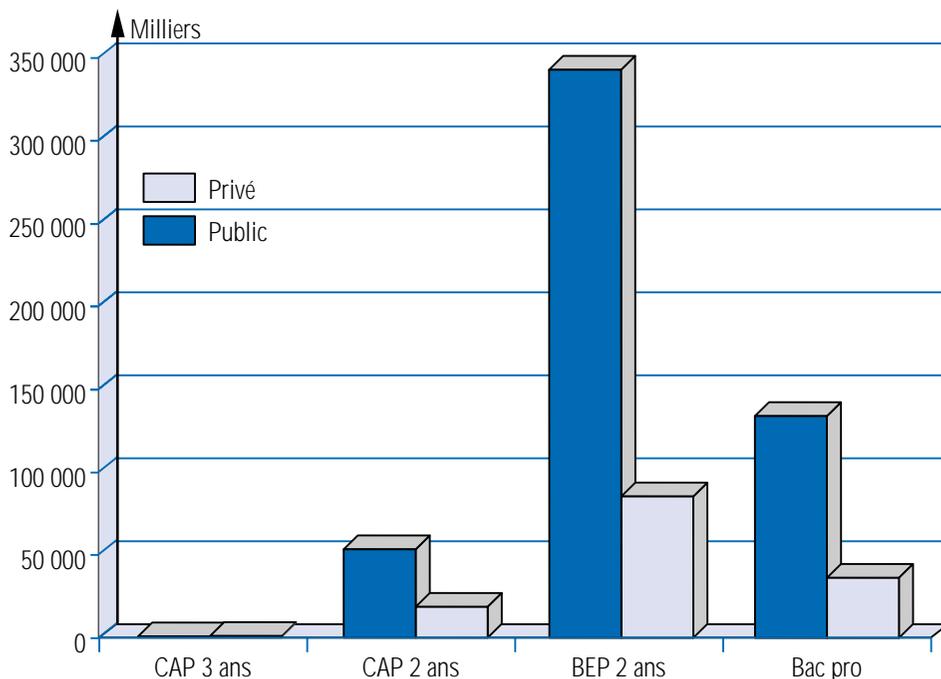
	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
1 ^{re} année CAP en 3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^e année CAP en 3 ans	175	130	305	292	206	498	803	41,8
3 ^e année CAP en 3 ans	202	150	352	202	231	433	785	48,5
Total CAP en 3 ans	377	280	657	494	437	931	1 588	45,2
1 ^{re} année CAP en 2 ans	16 378	13 622	30 000	3 254	7 401	10 655	40 655	51,7
2 nd e année CAP en 2 ans	13 063	11 190	24 253	2 416	5 833	8 249	32 502	52,4
Total CAP en 2 ans	29 441	24 812	54 253	5 670	13 234	18 904	73 157	52,0
CAP en 1 an	1 214	673	1 887	437	3 331	3 768	5 655	70,8
Seconde professionnelle	103 235	77 280	180 515	22 279	22 942	45 221	225 736	44,4
Terminale BEP	94 901	73 508	168 409	20 185	21 401	41 586	209 995	45,2
Total BEP en 2 ans	198 136	150 788	348 924	42 464	44 343	86 807	435 731	44,8
BEP en 1 an	1 508	1 464	2 972	109	177	286	3 258	50,4
Mentions complémentaires	2 620	2 224	4 844	398	765	1 163	6 007	49,8
Première professionnelle (1)	40 241	32 199	72 440	9 734	9 531	19 265	91 705	45,5
Terminale professionnelle (2)	35 087	28 703	63 790	8 706	8 900	17 606	81 396	46,2
Total baccalauréat professionnel	75 328	60 902	136 230	18 440	18 431	36 871	173 101	45,8
Total second cycle professionnel	308 624	241 143	549 767	68 012	80 718	148 730	698 497	46,1
Formations complémentaires (FC) post CAP-BEP	149	420	569	9	123	132	701	77,5
FC post BT-bac professionnel	24	42	66	-	-	-	66	63,6
Total second cycle professionnel y compris FC	308 797	241 605	550 402	68 021	80 841	148 862	699 264	46,1

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de bac professionnel en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3^e année de bac professionnel et BMA en 3 ans, 2nde année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an, bac professionnel en 1 an.

2 Effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur à la rentrée 2002

(France métropolitaine + DOM)



PRÉSENTATION

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure », la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP et BEP en deux ans ont un an ou deux ans de retard.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté, passant de 7 % en 1990 à 20,5 % en 2002, tandis que celle des élèves ayant 17 ans et plus est passée de 56,8 % à 28,2 % dans le même temps (France métropolitaine et départements d'outre-mer, secteurs public et privé). Cette diminution des retards s'observe également en première année professionnelle. La part des élèves « à l'heure » (ceux qui ont 17 ans et moins) a progressé de 7,8 % à 22,4 % alors que la part des plus âgés (19 ans et plus) a régressé de 56,0 % à 32,9 % (sur la même période et pour le même champ).

Ce phénomène de rajeunissement peut être attribué à deux causes essentielles : d'une part la baisse des redoublements en premier cycle et d'autre part, le comportement différent dans l'orientation vers les formations en deux ans (CAP et BEP).

À tous les niveaux, les élèves sont presque toujours moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Dans les établissements publics plus nettement que dans les établissements privés, les garçons sont en général plus âgés que les filles dans la plupart des cas.

DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier 2002 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2002 sont tous nés durant l'année 1987.

■ **Âge théorique normal.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe.

■ **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation possibles à partir de certains CAP et BEP, et sanctionnées par un diplôme.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

Pour l'année 1990, voir *Repères et références statistiques*, édition 1992, pp. 90-91.

1 Répartition des élèves du second cycle professionnel par âge et par sexe à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Total Pu + Pr
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
1^{re} année de CAP en 3 ans :							
Total	-	-	-	-	-	-	-
2^e année de CAP en 3 ans :							
15 ans et moins	40	16	56	84	19	103	159
16 ans	44	22	66	104	68	172	238
17 ans et plus	91	92	183	104	119	223	406
Total	175	130	305	292	206	498	803
3^e année de CAP en 3 ans :							
16 ans et moins	9	8	17	20	20	40	57
17 ans	39	33	72	74	92	166	238
18 ans et plus	154	109	263	108	119	227	490
Total	202	150	352	202	231	433	785
1^{re} année de CAP en 2 ans et seconde BEP :							
15 ans et moins	23 697	20 357	44 054	4 661	5 959	10 620	54 674
16 ans	63 021	46 151	109 172	12 819	14 652	27 471	136 643
17 ans et plus	32 895	24 394	57 289	8 053	9 732	17 785	75 074
Total	119 613	90 902	210 515	25 533	30 343	55 876	266 391
2^{nde} année de CAP en 2 ans et terminale BEP :							
16 ans et moins	20 483	17 925	38 408	4 090	5 347	9 437	47 845
17 ans	52 121	39 979	92 100	10 484	12 345	22 829	114 929
18 ans et plus	35 360	26 794	62 154	8 027	9 542	17 569	79 723
Total	107 964	84 698	192 662	22 601	27 234	49 835	242 497
Mentions complémentaires :							
17 ans et moins	317	331	648	26	104	130	778
18 ans	857	782	1 639	104	282	386	2 025
19 ans et plus	1 446	1 111	2 557	268	379	647	3 204
Total	2 620	2 224	4 844	398	765	1 163	6 007
CAP en un an :							
17 ans et moins	184	79	263	96	314	410	673
18 ans	382	208	590	100	560	660	1 250
19 ans et plus	648	386	1 034	241	2 457	2 698	3 732
Total	1 214	673	1 887	437	3 331	3 768	5 655
BEP en un an :							
17 ans et moins	889	928	1 817	58	89	147	1 964
18 ans	472	429	901	31	51	82	983
19 ans et plus	147	107	254	20	37	57	311
Total	1 508	1 464	2 972	109	177	286	3 258
Bac pro en un an :							
18 ans et moins	35	41	76	3	1	4	80
19 ans	101	78	179	6	8	14	193
20 ans et plus	159	123	282	26	25	51	333
Total	295	242	537	35	34	69	606
1^{re} professionnelle (1) :							
17 ans et moins	9 285	7 568	16 853	1 773	1 952	3 725	20 578
18 ans	17 823	14 353	32 176	4 582	4 177	8 759	40 935
19 ans et plus	13 133	10 278	23 411	3 379	3 402	6 781	30 192
Total	40 241	32 199	72 440	9 734	9 531	19 265	91 705
Terminale professionnelle (2) :							
18 ans et moins	7 117	6 577	13 694	1 492	1 726	3 218	16 912
19 ans	14 736	11 771	26 507	3 886	3 698	7 584	34 091
20 ans et plus	12 939	10 113	23 052	3 293	3 442	6 735	29 787
Total	34 792	28 461	63 253	8 671	8 866	17 537	80 790
Total 2nd cycle professionnel	308 624	241 143	549 767	68 012	80 718	148 730	698 497

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de bac pro et de BMA en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans.

(2) Y compris 3^e années de bac pro et de BMA, 2^e année de BMA en 2 ans, et BMA en 1 an.

PRÉSENTATION

L'orientation vers le second cycle professionnel se fait essentiellement vers un BEP ou un CAP après une classe de troisième (générale, technologique ou d'insertion). La proportion d'élèves de troisième qui s'orientent dans cette voie, égale à 26,7 % à la rentrée 2002, avait diminué en 1999 et 2000 à la suite de la fermeture des classes technologiques de collège. La rentrée 2001 a permis d'enrayer cette tendance et la rentrée 2002 confirme ce rétablissement. Le partage entre BEP et CAP en 2 ans évolue régulièrement en faveur du CAP, qui bénéficie de plus d'un apport croissant de la troisième de SEGPA **1**. Les abandons sont fréquents au sein du second cycle professionnel : un élève sur dix ne poursuit pas sa formation au-delà de la première année, et cette proportion a eu tendance à croître en 1999 et 2000 **2**. Les mesures mises en place au cours de l'année 2000-2001 ont permis d'entamer cette hausse à la rentrée 2001. Le niveau reste inchangé en 2002, sauf en première année de CAP en 2 ans où il a de nouveau augmenté.

Les taux de redoublement sont faibles dans le second cycle professionnel : de 5 à 8 % en année terminale et de 2 à 5 % en première année.

39 % des élèves de terminale BEP choisissent de préparer un baccalauréat professionnel et 9 % des élèves de deuxième année de CAP. Ces proportions augmentent régulièrement. À l'inverse, le nombre d'élèves de terminale BEP qui s'orientent vers une première d'adaptation en lycée a tendance à diminuer légèrement : ils sont moins de 15 % à la rentrée 2002, contre 17 % en 1996.

DÉFINITIONS

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves qui, inscrits l'année $n-1$ dans une classe, redoublent cette classe l'année n .

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n .

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves qui, inscrits l'année $n-1$ dans une classe, ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

■ **Les sorties.** Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, ou du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6884.

Le second cycle professionnel : flux

1 Évolution de l'origine des élèves de second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM, Public [hors EREA] + Privé)

	Taux de passage depuis la classe d'origine						% de l'effectif de la formation					
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CAP 2 ans 1^{re} année :												
Troisième générale	1,3	1,4	1,5	1,6	1,8	2,0	35,3	34,4	33,6	34,4	35,1	35,2
Troisième technologique	4,4	4,7	5,5	7,6	7,8	9,1	12,9	12,7	10,9	7,7	6,8	7,8
Troisième d'insertion	18,8	20,1	21,9	21,3	21,5	23,0	11,7	12,4	13,4	13,9	14,1	14,2
Ensemble troisièmes	1,9	2,1	2,3	2,4	2,7	2,9	59,9	59,5	57,9	56,0	56,0	57,2
Seconde	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	4,5	3,8	3,7	3,4	3,6	3,5
Troisième de SEGPA	16,4	19,9	24,2	28,5	32,2	33,7	17,8	19,5	21,1	23,4	24,0	23,3
Autre							17,8	17,2	17,2	17,2	16,4	16,0
Seconde professionnelle :												
Troisième générale	21,1	21,5	21,7	21,6	22,1	21,8	61,5	61,6	64,3	69,8	71,5	70,6
Troisième technologique	65,8	65,4	64,4	67,4	67,4	67,3	20,4	20,4	16,9	10,4	9,7	10,3
Troisième d'insertion	17,3	19,1	18,9	22,6	22,4	21,6	1,1	1,4	1,5	2,2	2,4	2,4
Ensemble troisièmes	25,2	25,6	25,0	23,7	24,0	23,8	83,1	83,3	82,7	82,4	83,6	83,3
Seconde	3,2	3,0	3,1	3,0	3,1	3,1	6,8	6,4	6,8	6,8	7,0	7,3
Autre							10,1	10,2	10,5	10,7	9,3	9,4

Lecture – En 2002, 2,9 % des élèves de troisième sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans, et représentent 57,2 % de l'effectif de la formation.

2 Évolution des effectifs et des redoublements, passages et sorties dans les préparations en 2 ans aux CAP, BEP et baccalauréats professionnels (1)

(France métropolitaine + DOM, Public [hors EREA] + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CAP 2 ans première année :	22 675	24 432	26 514	28 784	31 455	33 913	37 419	40 655
Redoublement	3,6	3,5	3,2	3,1	3,9	4,0	3,4	3,0
Passage en seconde année	76,8	79,8	80,2	80,8	79,8	76,6	77,7	78,0
Passage vers BEP	3,1	2,6	2,8	2,6	3,0	3,1	3,0	2,7
Autres	4,6	1,2	0,6	0,6	0,4	0,4	0,3	0,2
Sorties	12,0	12,9	13,2	12,9	13,0	15,9	15,7	16,1
CAP 2 ans seconde année :	19 432	21 117	22 584	24 230	25 940	27 659	30 112	32 502
Redoublement	9,1	9,9	9,0	8,3	8,1	7,3	7,7	7,1
Passage vers BEP	12,7	12,1	11,8	12,2	12,4	12,3	13,1	13,6
Passage en bac professionnel	7,2	8,0	8,2	8,2	8,4	8,4	8,6	8,9
Autres	8,2	8,1	7,6	7,4	7,2	6,9	6,4	6,3
Sorties	62,8	61,9	63,3	63,9	63,8	65,2	64,2	64,1
Seconde professionnelle :	245 389	250 028	251 061	247 664	239 212	224 703	227 033	225 736
Redoublement	6,0	6,0	5,7	5,4	5,5	5,4	4,9	5,0
Passage	83,9	83,9	84,9	84,5	83,6	82,4	83,4	83,5
Passage vers CAP	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6
Sorties	9,7	9,8	9,0	9,7	10,5	11,7	11,1	11,0
Terminale BEP :	234 490	234 178	238 871	237 505	231 429	218 202	209 707	209 995
Redoublement	10,9	10,8	10,2	9,7	9,2	8,2	8,9	8,3
Bac professionnel	33,2	34,4	35,3	35,6	36,5	37,0	37,9	39,4
LEGT	16,6	17,0	16,9	16,5	16,1	15,6	15,3	14,9
Autres	1,9	3,3	3,3	3,4	3,5	3,3	3,1	3,0
Sorties	37,4	34,5	34,2	34,8	34,7	36,0	34,7	34,3
Prémière professionnelle (2) :	84 910	87 342	89 537	91 749	93 654	92 072	90 763	91 678
Redoublement	2,0	2,1	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,7
Passage	86,1	85,7	85,6	85,9	85,1	83,7	83,8	83,6
Autres	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3
Sorties	11,6	11,9	12,1	11,9	12,8	14,5	14,4	14,4
Terminale professionnelle (2) :	76 166	77 266	79 043	81 523	82 881	82 467	81 833	80 778
Redoublement	6,1	5,1	4,4	5,0	5,1	4,2	4,9	5,3
LEGT	0,5	0,5	0,5	1,0	0,8	0,4	0,8	0,6
Autres	1,2	1,5	1,8	1,8	2,1	2,0	2,3	2,5
Sorties	92,2	92,9	93,3	92,1	92,0	93,5	92,0	91,6

(1) Ces 3 formations représentent 97 % de l'effectif du second cycle professionnel.

(2) Y compris les élèves inscrits au BMA en 2 ans.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, les lycées de métropole et des DOM préparent 520 000 élèves à un CAP ou à un BEP. Les établissements publics forment quatre élèves sur cinq, à part presque égale dans les spécialités de la production et des services. Les établissements privés, de leur côté, ont une offre de formation beaucoup plus développée dans le secteur des services : plus de deux élèves sur trois y suivent un tel enseignement.

Cinq groupes de spécialités concentrent à eux seuls la moitié des élèves formés : quatre relèvent du secteur des services (Comptabilité-gestion, Commerce-vente, Secrétariat-bureautique, Spécialités sanitaires et sociales), un du secteur de la production (Électricité-électronique).

Les filles constituent 46 % des effectifs accueillis en CAP ou BEP. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 72 % des effectifs. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite de celles qui relèvent du domaine « Matériaux souples » (textile, habillement) dans lesquelles elles sont quasiment en situation d'exclusivité (95 %).

La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrit dans la suite logique de la poursuite d'études après un CAP ou BEP. Aussi, l'analyse faite sur les CAP et BEP en terme de répartition par secteur de l'enseignement (public/privé), par spécialité de formation (production/services), et par sexe reste-t-elle valide dans les grandes lignes pour les baccalauréats professionnels. Quelques nuances peuvent cependant être apportées : concentration encore plus importante autour des spécialités repérées comme dominantes dans la préparation aux CAP et BEP, scolarisation encore moindre des filles dans les spécialités de la production, léger retrait de la part de l'enseignement privé dans la formation aux métiers des services.

DÉFINITIONS

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 groupes » du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines) du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

1 Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formations à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, Public [hors EREA] + Privé) (1)

	CAP et BEP			Bac pro et BMA				
	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	2 135	1	13	5
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	1 155	-	10	3	1 086	1	13	4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	84	10	10	12	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	320	-	60	51	-	-	-	65
212 Productions animales, élevage spécialisé	206	-	14	134	-	-	-	16
214 Aménagement paysager	317	-	14	85	-	-	-	24
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	1 482	17	33	743	-	-	-	21
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	8 742	2	21	51	1 091	1	11	51
222 Transformations chimiques et apparentées	2 259	15	29	90	-	0	58	48
223 Métallurgie	919	11	49	504	12	48	48	48
224 Matériaux de construction, verre	513	6	66	137	7	88	88	88
225 Plasturgie, matériaux composites	1 765	2	10	910	1	2	8	8
226 Papier, carton	158	25	18	-	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	8 617	2	11	1	3 573	2	13	1
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 463	16	12	1 804	1	11	13	13
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	5 935	1	13	12	620	8	2	2
232 Bâtiment : construction et couverture	4 992	1	3	1	809	5	2	2
233 Bâtiment : finitions	7 995	2	5	7	1 452	1	3	17
234 Travail du bois et de l'ameublement	16 837	3	14	5	4 015	2	13	5
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	911	3	96	1 464	1	8	97	97
241 Textile	368	17	63	75	-	-	59	59
242 Habillement	15 846	3	9	96	2 496	1	13	96
243 Cuirs et peaux	265	-	62	-	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique, électricité	21 639	4	16	2	12 663	7	18	2
251 Mécanique générale et de précision, usinage	24 144	5	12	3	5 883	3	13	3
252 Moteurs et mécanique auto	19 372	4	13	2	7 026	4	14	1
253 Mécanique aéronautique et spatiale	205	-	4	170	-	6	2	2
254 Structures métalliques	17 320	3	8	1	3 103	2	6	1
255 Électricité, électronique	63 068	12	17	3	18 715	11	19	2
Total des spécialités de la production	227 897	44	13	13	70 834	41	14	10
300 Spécialités plurivalentes des services	16	-	-	75	-	-	-	-
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	214	-	-	65	-	-	-	-
311 Transport, manutention, magasinage	8 415	2	20	18	3 989	2	18	38
312 Commerce, vente	58 925	11	26	63	26 116	15	32	61
314 Comptabilité, gestion	62 341	12	24	56	26 223	15	26	63
320 Spécialités plurivalentes de la communication	32	-	-	69	-	-	-	-
321 Journalisme et communication	1 587	-	54	42	1 203	1	41	53
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	3 109	1	15	38	1 131	1	10	39
323 Techniques de l'image, du son, spectacle	1 045	-	46	64	377	-	46	76
324 Secrétariat, bureautique	57 944	11	19	94	26 795	15	24	97
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	40 009	8	38	96	7 801	5	26	90
331 Santé	956	-	33	53	-	-	-	-
332 Travail social	1 591	-	57	98	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	26 628	5	18	51	7 431	4	21	41
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	141	-	100	-	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique et autres soins	17 003	3	72	97	-	-	-	-
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	65	-	48	58	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	10 276	2	14	83	1 186	1	7	79
344 Sécurité des biens et des personnes	1 195	-	46	22	15	-	-	53
Total des spécialités des services	291 492	56	28	72	102 267	59	26	71
Ensemble des spécialités	519 389	100	21	46	173 101	100	21	46

(1) Formations relevant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Lecture - 56 % des élèves de CAP ou BEP sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 28 % d'entre eux. Les filles représentent 72 % des élèves formés dans ces spécialités (ligne « Total des spécialités des services »).

PRÉSENTATION

Avec 1 510 000 élèves, le second cycle général et technologique voit ses effectifs augmenter de 0,4 % à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM). Cette hausse est liée principalement à l'évolution démographique des jeunes de 15 à 17 ans. Elle a été renforcée par une petite augmentation du taux de passage en seconde depuis la troisième. La répartition des élèves de terminale selon les séries ne change pratiquement pas entre 2001 et 2002.

La stabilité constatée cette année est particulièrement significative pour la série Littéraire. Cette série, qui perdait régulièrement des effectifs depuis cinq ans, passant de 17 % du total en 1996 à 12 % en 2001, ne subit donc pas de nouvelle érosion cette année.

Parallèlement, la croissance de la série Économique et sociale (ES) marque le pas, ainsi que celle de la série Sciences et technologies tertiaires (STT).

Comprise entre 31 et 32 %, la part de la série Scientifique (S) varie très peu depuis de nombreuses années. De même, celle des séries du domaine de la production reste proche de 11 % depuis 1995.

Les filles, globalement majoritaires (55 % des élèves de lycée) se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraires (82 %) et « tertiaires » (61 % en terminale STT). Elles sont toutefois de plus en plus nombreuses en terminale S (45 % cette année).

DÉFINITIONS

■ **Secondes générales et technologiques.** Les enseignements en classe de seconde comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves (« tronc commun ») ;
- des enseignements dits de « détermination » ou options. Depuis la rentrée 1999, les élèves n'ont plus de choix dans les enseignements communs.

Il existe également des classes de seconde préparant aux brevets de technicien (BT) et aux baccalauréats technologiques spécifiques (Hôtellerie, et Techniques de la musique et de la danse), ainsi que des classes de seconde spéciale.

■ **Premières et terminales.** Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992) les classes de première et terminale comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- STT : Sciences et technologies tertiaires ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

À la rentrée 1997 en première et 1998 en terminale, la série Arts Appliqués (AA) a été intégrée aux séries STI.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAE) et au baccalauréat Hôtellerie.

Les premières d'adaptation accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6874.

1 Répartition des élèves du second cycle général et technologique (hors EREA) par sexe et par section en 2002-2003

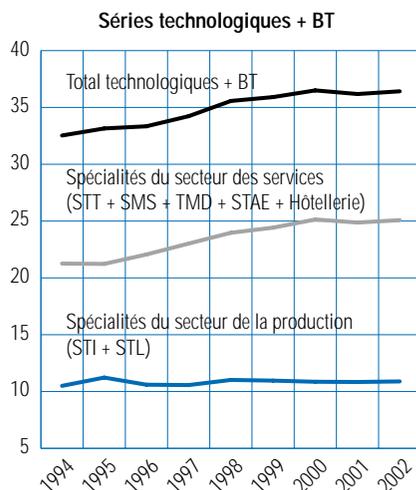
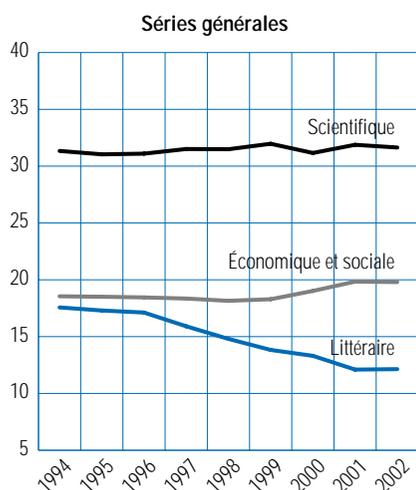
(France métropolitaine + DOM)

Sections	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Secondes :								
Générale et techno. de détermination	189 639	235 414	425 053	46 990	55 242	102 232	527 285	55,1
Secondes spéciales, BT, techno.	1 371	1 173	2 544	369	255	624	3 168	45,1
Total Secondes	191 010	236 587	427 597	47 359	55 497	102 856	530 453	55,1
Premières :								
S	68 994	58 056	127 050	19 811	14 348	34 159	161 209	44,9
L	7 938	38 378	46 316	2 098	8 583	10 681	56 997	82,4
ES	24 462	46 912	71 374	8 548	13 020	21 568	92 942	64,5
STI (1)	31 807	2 644	34 451	4 714	591	5 305	39 756	8,1
STT	25 367	41 312	66 679	6 196	7 324	13 520	80 199	60,6
STL	2 606	3 548	6 154	716	927	1 643	7 797	57,4
SMS	343	8 842	9 185	309	5 640	5 949	15 134	95,7
Autres séries technologiques (2)	879	840	1 719	226	168	394	2 113	47,7
D'adaptation	9 807	11 721	21 528	2 348	4 599	6 947	28 475	57,3
Brevet de technicien	912	640	1 552	78	158	236	1 788	44,6
Total Premières	173 115	212 893	386 008	45 044	55 358	100 402	486 410	55,1
Terminales :								
S	67 907	56 071	123 978	18 268	13 659	31 927	155 905	44,7
L	8 180	40 394	48 574	2 253	8 988	11 241	59 815	82,6
ES	26 068	49 335	75 403	8 862	13 276	22 138	97 541	64,2
STI (1)	37 411	2 952	40 363	5 548	623	6 171	46 534	7,7
STT	29 974	51 054	81 028	7 476	9 545	17 021	98 049	61,8
STL	2 432	3 235	5 667	662	850	1 512	7 179	56,9
SMS	488	13 443	13 931	382	8 106	8 488	22 419	96,1
Autres séries technologiques (2)	1 383	1 143	2 526	295	237	532	3 058	45,1
Brevet de technicien	1 164	782	1 946	117	152	269	2 215	42,2
Total Terminales	175 007	218 409	393 416	43 863	55 436	99 299	492 715	55,6
Total France métr. + DOM	539 132	667 889	1 207 021	136 266	166 291	302 557	1 509 578	55,3

(1) Inclut la série STAE (Série technologique agriculture et environnement).

(2) Séries TMD et Hôtellerie.

2 Évolution de la répartition par série des élèves de terminale générale et technologique (hors EREA) (en % par rapport au total) (France métropolitaine, Public + Privé)



PRÉSENTATION

Avec la baisse des redoublements au collège, la proportion d'élèves de seconde qui ont 15 ans, l'âge normal pour cette classe (ou « âge théorique ») augmente de 60 à 65 % en quatre ans **2**.

Depuis la mise en place de la rénovation pédagogique en 1992, les redoublements ont fortement diminué en classe de première et de terminale : pratiquement deux tiers des élèves accomplissent leur scolarité en second cycle général et technologique sans redoubler, alors qu'ils étaient à peine plus de la moitié dans ce cas en 1992. Les redoublements ont toutefois un peu augmenté en première ces deux dernières années **2**.

Le nombre d'élèves qui quittent le second cycle général et technologique sans accéder à la terminale est compris entre 8 et 9 %. Cette proportion est stable depuis trois ans. En fin de seconde, les élèves sont de plus en plus nombreux à s'orienter en second cycle professionnel plutôt qu'à interrompre leur scolarité dans le second degré **3**.

En moyenne, les élèves sont plus jeunes dans le secteur public que dans le secteur privé et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Les filles redoublent moins que les garçons au lycée : la différence d'âge moyen entre les deux sexes augmente de la seconde à la terminale **1**.

DÉFINITIONS

■ **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans en 2002-2003 sont nés durant l'année 1987.

■ **Âge théorique.** L'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale.

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui redoublent cette classe l'année n .

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n .

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Parmi les sortants de terminale se trouvent les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur. Les sortants de seconde ou de première peuvent s'orienter vers l'apprentissage ou un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6874, 6884.

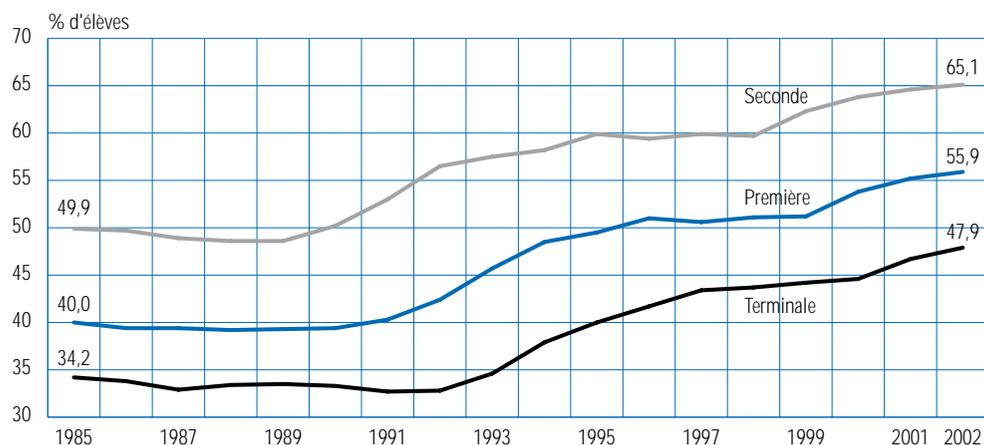
1 Second cycle général et technologique : répartition par âge selon le sexe en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM)

	Public (hors EREA)			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Seconde :								
14 ans et moins	6 794	9 081	15 875	2 542	3 117	5 659	21 534	4,1
15 ans	120 280	160 969	281 249	28 387	35 858	64 245	345 494	65,1
16 ans	52 189	55 399	107 588	13 055	13 246	26 301	133 889	25,2
17 ans et plus	11 747	11 138	22 885	3 375	3 276	6 651	29 536	5,6
Total seconde	191 010	236 587	427 597	47 359	55 497	102 856	530 453	100,0
Première :								
15 ans et moins	6 068	8 346	14 414	2 134	2 771	4 905	19 319	4,0
16 ans	91 869	128 468	220 337	21 585	29 760	51 345	271 682	55,9
17 ans	53 655	55 873	109 528	14 481	14 885	29 366	138 894	28,6
18 ans et plus	21 523	20 206	41 729	6 844	7 942	14 786	56 515	11,6
Total première	173 115	212 893	386 008	45 044	55 358	100 402	486 410	100,0
Terminale :								
16 ans et moins	5 450	8 383	13 833	1 868	2 741	4 609	18 442	3,7
17 ans	76 417	114 405	190 822	18 247	27 077	45 324	236 146	47,9
18 ans	58 072	62 998	121 070	14 057	15 240	29 297	150 367	30,5
19 ans et plus	35 068	32 623	67 691	9 691	10 378	20 069	87 760	17,8
Total terminale	175 007	218 409	393 416	43 863	55 436	99 299	492 715	100,0
Total France métro. + DOM	539 132	667 889	1 207 021	136 266	166 291	302 557	1 509 578	

2 Évolution des pourcentages des élèves d'âge théorique normal de 1985 à 2002

(France métropolitaine + DOM, Public [hors EREA] + Privé)



3 Évolution des redoublements, passages, sorties en %

(France métropolitaine + DOM, Public [hors EREA] + Privé)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Redoublements :										
Seconde	15,8	16,9	16,7	17,2	16,8	16,2	15,5	15,4	16,0	15,9
Première	13,3	8,4	8,4	8,1	8,2	7,9	7,6	7,6	8,2	8,8
Terminale	19,9	17,7	17,2	16,1	15,5	13,9	14,3	13,3	13,9	13,5
Passages :										
Seconde vers second cycle professionnel	3,4	3,8	3,7	3,8	3,7	3,6	3,8	3,7	3,9	4,1
Seconde vers première	78,5	76,5	77,7	76,8	77,5	78,3	78,5	78,7	78,1	78,0
Première vers terminale	83,2	88,6	89,1	89,2	89,2	89,5	89,7	89,3	88,8	88,2
Sorties :										
Seconde	2,3	2,8	1,9	2,2	2,1	2,0	2,2	2,2	2,0	2,0
Première	3,0	2,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,6	2,6	2,5
Terminale	80,1	82,1	82,5	83,5	84,1	85,7	85,2	86,2	85,6	86,0

PRÉSENTATION

La réforme du second cycle général et technologique s'est mise en place progressivement depuis la rentrée 1999 : la classe de seconde est réaffirmée comme une classe de détermination pour le choix des séries menant au baccalauréat. De ce fait, les enseignements technologiques font partie des options de détermination que peuvent choisir les élèves, et les classes de seconde technologique *stricto sensu* sont très réduites : elles scolarisent moins de 1 % des élèves de France métropolitaine et des DOM **1**.

Les effectifs des classes technologiques de première et de terminale se stabilisent autour de 354 700 élèves à la rentrée 2002, après plusieurs années de baisse consécutives **2 3**.

Les classes technologiques représentent plus du tiers des effectifs du cycle terminal des lycées (36 %), avec de forts écarts selon les séries. Les classes préparant aux baccalauréats de gestion (série STT hors première d'adaptation) regroupent 50 % des élèves inscrits dans la voie technologique, les séries industrielles (STI) environ un quart, la série SMS 11 % et STL 4 %. Les classes préparant aux brevets de techniciens (BT) scolarisent un peu plus de 1 % des effectifs technologiques **2 3**.

Les garçons suivent plus souvent un enseignement technologique que les filles (respectivement 40 % et 33 %). De plus, les orientations choisies par les garçons et les filles sont très différentes : les lycéens se dirigent davantage vers la technologie industrielle où ils sont largement majoritaires ; les lycéennes quant à elles vont plutôt dans des classes de gestion où elles représentent près de deux tiers des effectifs. La série Sciences médico-sociales (SMS) est presque exclusivement féminine (96 % des effectifs de première et terminale).

Le secteur privé, qui scolarise 19 % des effectifs des classes technologiques, est légèrement sous-représenté en Sciences et technologies industrielles (13 %) mais forme 38 % des élèves de terminale en Sciences médico-sociales **2 3**.

DÉFINITIONS

■ **Classe de seconde et cycle terminal.** La réforme des lycées a débuté en classe de seconde à la rentrée 1999. La classe de seconde générale et technologique est réaffirmée comme une classe de détermination, permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat mais sans choix possible dans les matières de tronc commun (contrairement à la réforme du second cycle, mise en place à la rentrée 1992). En marge de cette classe, commence la préparation en trois ans des baccalauréats spécifiques « Hôtellerie » et « Techniques de la musique et de la danse », ainsi que de quelques brevets de techniciens (BT). En cycle terminal (classes de première et terminale), les séries de la voie technologique sont maintenues à l'identique.

■ **Sections technologiques en première et en terminale :**

- Sciences et technologies industrielles (STI) : génie mécanique, électronique, électrotechnique, énergétique, génie civil, génie des matériaux, arts appliqués ;
- Sciences et technologies de laboratoire (STL) : physique, chimie de laboratoire et procédés industriels, biochimie-génie biologique ;
- Sciences médico-sociales (SMS) ;
- Sciences et technologies tertiaires (STT) : action et communication administratives, comptabilité et gestion, action et communication commerciales, informatique et gestion ;
- Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE), série agricole ;
- Techniques de la musique et de la danse (TMD) ;
- Hôtellerie.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

Pour les options technologiques au choix en seconde de détermination, voir 4.15.

1 Les enseignements technologiques en seconde à la rentrée 2002 (hors EREA)

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Techniques de la musique et de la danse	120	157	277	1	5	6	121	162	283
Hôtellerie	909	700	1609	200	132	332	1109	832	1941
BT	306	305	611	112	84	196	418	389	807
Seconde spéciale	36	11	47	56	34	90	92	45	137
Total	1371	1173	2544	369	255	624	1740	1428	3168
% de l'ensemble des secondes	0,7	0,5	0,6	0,8	0,5	0,6	0,7	0,5	0,6

2 Les enseignements technologiques en première à la rentrée 2002 (hors EREA)

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Technologies industrielles (STI)	31 788	2 629	34 417	4 714	591	5 305	36 502	3 220	39 722
dont STI Arts appliqués	365	956	1 321	223	412	635	588	1 368	1 956
Technologies tertiaires (STT)	25 367	41 312	66 679	6 196	7 324	13 520	31 563	48 636	80 199
Technologies de laboratoire (STL)	2 606	3 548	6 154	716	927	1 643	3 322	4 475	7 797
Sciences médico-sociales (SMS)	343	8 842	9 185	309	5 640	5 949	652	14 482	15 134
Techniques de la musique et de la danse (TMD)	117	164	281	5	3	8	122	167	289
Hôtellerie	762	676	1 438	221	165	386	983	841	1 824
Technologie agricole (STAE)	19	15	34	-	-	-	19	15	34
BT	912	640	1 552	78	158	236	990	798	1 788
Première d'adaptation	9 807	11 721	21 528	2 348	4 599	6 947	12 155	16 320	28 475
Total	71 721	69 547	141 268	14 587	19 407	33 994	86 308	88 954	175 262
% de l'ensemble des premières	41,4	32,7	36,6	32,4	35,1	33,9	39,6	33,2	36,0

3 Les enseignements technologiques en terminale à la rentrée 2002 (hors EREA)

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Technologies industrielles (STI)	37 378	2 941	40 319	5 548	623	6 171	42 926	3 564	46 490
dont STI Arts appliqués	376	952	1 328	187	397	584	563	1 349	1 912
Technologies tertiaires (STT)	29 974	51 054	81 028	7 476	9 545	17 021	37 450	60 599	98 049
Technologies de laboratoire (STL)	2 432	3 235	5 667	662	850	1 512	3 094	4 085	7 179
Sciences médico-sociales (SMS)	488	13 443	13 931	382	8 106	8 488	870	21 549	22 419
Techniques de la musique et de la danse (TMD)	139	150	289	5	15	20	144	165	309
Hôtellerie	1 244	993	2 237	290	222	512	1 534	1 215	2 749
Technologie agricole (STAE)	33	11	44	-	-	-	33	11	44
BT	1 164	782	1 946	117	152	269	1 281	934	2 215
Total	72 852	72 609	145 461	14 480	19 513	33 993	87 332	92 122	179 454
% de l'ensemble des terminales	41,6	33,2	37,0	33,0	35,2	34,2	39,9	33,6	36,4

PRÉSENTATION

La mise en place de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 1999 a constitué la première étape de la réforme des lycées, qui a vu son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2002. La classe de seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat. Elle comprend des enseignements communs à tous les élèves sans choix possible (contrairement à la rénovation pédagogique des lycées de 1992), deux enseignements de détermination optionnels auxquels peuvent s'ajouter, depuis la rentrée 2000, deux enseignements facultatifs. Au titre des enseignements de détermination sont proposées des matières d'enseignement général (sciences économiques et sociales, langues vivantes, langues anciennes, arts avec 6 options) et des matières technologiques (principalement, initiation aux sciences de l'ingénieur, informatique et systèmes de production, mesures physiques et informatique, informatique de gestion et de communication, physique et chimie de laboratoire, biologie de laboratoire et paramédicale, SMS). Une option « lourde » d'éducation physique et sportive est également offerte.

À la rentrée 2002, en métropole et dans les DOM, la classe de seconde accueille 530 500 élèves (secteurs public et privé). Ils sont quasiment tous inscrits en seconde GT. L'enseignement privé scolarise 20 % d'entre eux **1**. La totalité des élèves ou presque poursuit l'apprentissage d'une deuxième langue vivante et près de la moitié a opté pour les sciences économiques et sociales **2**. De ce fait, le couple d'options « LV2-SES », auquel peut éventuellement s'ajouter un autre enseignement, concerne 45 % des élèves **3**. 40 % des élèves des établissements publics suivent au moins un enseignement technologique, mais seulement 29 % des jeunes filles. Le couple d'options « Initiation aux sciences de l'ingénieur + Informatique et systèmes de production » est retenu par 60 % des élèves qui ont choisi deux options technologiques au titre des enseignements de détermination, tandis que les jeunes filles ont majoritairement opté pour « SMS-Biologie de laboratoire et paramédicale » (52 %). Le choix de l'option « Initiation aux sciences de l'ingénieur » associé à « Mesures physiques et informatique » progresse au détriment de son association avec « Informatique et systèmes de production » **4**.

En sus des deux options obligatoires de détermination, 17 % des lycéens suivent un enseignement facultatif (langues vivantes, langues anciennes, matières artistiques ou EPS). Très rares sont ceux qui en suivent deux (un millier environ).

DÉFINITIONS

■ **Classes de seconde générale et technologique :**

- GT : seconde générale et technologique ou seconde de détermination ;
- Hôtel. : seconde technologique, hôtellerie ;
- TMD : seconde technologique, techniques de la musique et de la danse.

■ **Matières optionnelles :**

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : Latin et/ou grec ancien ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- Sc. Ing : Initiation aux sciences de l'ingénieur (en remplacement de Systèmes automatisés) ;
- Syst. Prod : Informatique et systèmes de production (en remplacement de Productique) ;
- PhCh labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Bio labo : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- MPI : Mesures physiques et informatique (en remplacement de Informatique et électronique en sciences physiques) ;
- Arts : Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts ou danse ;
- EPS-5H : éducation physique et sportive, option de détermination (5 heures hebdomadaires) ;
- EPS-3H : éducation physique et sportive, option facultative ;
- Atelier artistique : atelier artistique (proposé prioritairement dans les établissements où il n'existe aucune offre de formation artistique).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP) (**1** **2**), système d'information SCOLARITÉ (**3** **4**).

1 Répartition des élèves de seconde (hors EREA) à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 nd e GT	Techno. hôtel.	Techno. TMD	Brevet techn.	Spéciale	Total
Public	425 053	1 609	277	611	47	427 597
Privé	102 232	332	6	196	90	102 856
Ensemble	527 285	1 941	283	807	137	530 453
<i>dont France métropolitaine</i>	<i>509 624</i>	<i>1 915</i>	<i>283</i>	<i>807</i>	<i>137</i>	<i>512 766</i>
Répartition (%)	99,4	0,4	0,1	0,1	e	100,0
% de filles	55,1	42,9	57,2	48,2	ns	55,1

ns : non significatif.

2 Répartition des élèves de seconde générale et technologique (hors EREA) par option à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Options de détermination ou facultatives					Options de détermination			
Latin	Grec ancien	LV2	LV3	Arts (1)	SES	Création Design	Culture Design	Info de gestion
27 900	6 261	508 085	46 909	44 188	240 079	2 045	2 056	42 392
5,3 %	1,2 %	96,4 %	8,9 %	8,4 %	45,5 %	0,4 %	0,4 %	8,0 %

Options de détermination (suite)						Options facultatives		Effectifs de 2 nd e GT	
Initiation aux Sc. Ing.	Info. et syst. de Prod.	MPI	Ph-Ch de labo	SMS	Bio de labo	EPS-5H	EPS-3H		Atelier artistique
80 615	30 008	59 154	12 022	14 078	15 160	2 473	11 453	438	527 285 (2)
15,3 %	5,7 %	11,2 %	2,3 %	2,7 %	2,9 %	0,5 %	2,2 %	0,1 %	

(1) Options au choix : Arts plastiques, Musique, Cinéma-audiovisuel, Théâtre-expression dramatique, Histoire des arts, Danse.

(2) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit au moins deux options de détermination.

3 Principales combinaisons d'options choisies en seconde générale et technologique (hors EREA) à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, Public)

Combinaisons d'options	Garçons + filles		Part des filles (%)
	Effectifs	%	
LV2-SES	173 311	40,8	62,3
LV2-Sc. Ing	39 166	9,2	21,2
LV2-MPI	36 764	8,6	44,4
LV2-IGC	32 616	7,7	60,2
LV2-LV3	27 125	6,4	79,3
LV2-Sc. Ing-Syst. Prod	16 935	4,0	5,7
LV2-Arts	16 456	3,9	76,6
LV2-Latin/Grec	9 470	2,2	67,6
Sc. Ing-Syst. Prod	8 390	2,0	3,5
LV2-SES-Arts	7 409	1,7	74,7
LV2-Sc. Ing-MPI	5 112	1,2	10,8
LV2-SES-Latin/Grec	4 877	1,1	70,4
LV2-PhCh labo	4 450	1,0	56,9
LV2-SES-LV3	4 277	1,0	76,5
LV2-SMS-Bio labo	3 163	0,7	96,6
LV2-SMS	3 122	0,7	95,8
LV2-MPI-Latin/Grec	2 839	0,7	56,8
SMS-Bio labo	2 612	0,6	95,5
LV2-LV3-Arts	2 345	0,6	84,8
LV2-Bio labo	1 967	0,5	79,9
LV2 + EPS-5H	1 705	0,4	39,8
LV2 + PhCh + Bio labo	1 504	0,4	68,6
LV2-LV3-Latin/Grec	1 480	0,3	81,1
LV2-Latin/G-Arts	1 397	0,3	79,3
LV2-Syst. Prod	1 333	0,3	5,7
LV2-MPI-Arts	1 217	0,3	61,1
LV2-Créa-Cult Design	1 078	0,3	74,7
PhCh labo + Bio labo	1 011	0,2	62,5
Autres	11 922	2,8	51,7
Ensemble (%)		100,0	55,4
Ensemble (effectifs)	425 053		235 414

4 Les enseignements de détermination : choix d'options technologiques (hors EREA) à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, Public)

Nombre d'options technologiques retenues	Garçons + filles		Part des filles (%)
	Effectifs	%	
Aucune	253 238	59,6	71,4
Une option	128 629	30,3	24,0
Deux options	43 186	10,2	4,6
Ensemble (%)		100,0	100,0
Ensemble (effectifs)	425 053		235 414

Combinaisons d'options technologiques	Garçons + filles		Part des filles (%)
	Effectifs	%	
Sc. Ing + Syst. Prod	25 738	59,6	5,1
SMS + Bio labo	5 845	13,5	96,1
Sc. Ing + MPI	6 045	14,0	10,2
PhCh labo + Bio labo	2 536	5,9	66,3
PhCh labo + MPI	1 330	3,1	43,8
Créa-D + Culture-D	1 342	3,1	73,2
Autres	350	0,8	24,9
Ensemble (%)		100,0	25,2
Ensemble (effectifs)	43 186		10 869

PRÉSENTATION

La réforme des lycées, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de première à la rentrée 2000. Les trois séries générales (S, L, ES) et les quatre séries technologiques (STT, STI, SMS, STL), issues de la rénovation pédagogique de 1992, sont maintenues. Les premières BT, Hôtellerie, TMD perdurent également, et, depuis la rentrée 1997, la première Arts appliqués est intégrée à la série STI. La réforme porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale.

À la rentrée 2002, la classe de première accueille 486 000 élèves dans les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM : 64 % en première générale et 29 % en première technologique rénovée. Les filles sont majoritaires en L et ES dans l'enseignement général, en SMS, STT dans l'enseignement technologique rénové **1**. En première scientifique (S), les élèves doivent choisir un enseignement obligatoire parmi deux proposés : SVT (89 %) ou SI (11 %). Depuis la rentrée 2000, les Sciences de l'ingénieur ont remplacé avec succès la technologie industrielle qui, selon les années, attirait 7 à 8 % des élèves. L'enseignement de biologie-écologie est assuré dans des établissements relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales. 9 % des élèves de première SVT étudient une langue ancienne. Le latin et le grec ancien constituent de loin la majorité (deux sur cinq) des options facultatives, maintenant que la deuxième langue vivante (LV2) fait partie des enseignements obligatoires **2**.

En première littéraire (L), tous les élèves suivent deux enseignements obligatoires au choix, dont l'un doit être impérativement le latin ou une deuxième langue vivante. Le deuxième choix se porte pour 48 % des élèves sur le renforcement de la première ou de la deuxième langue vivante, pour 22 % sur un enseignement artistique « lourd » de 5 heures hebdomadaires, le reste (30 %) optant pour l'apprentissage d'une troisième langue vivante ou d'une langue ancienne. L'option facultative de mathématiques attire 10 % des élèves. D'autres options facultatives sont proposées comme à l'ensemble des premières générales (arts, langues, éducation physique et sportive).

En première économique et sociale (ES), la deuxième langue vivante fait désormais partie des enseignements obligatoires de tronc commun, tout comme en première S. Par ailleurs, une option obligatoire au choix est prévue au programme : si les élèves continuent de préférer les Sciences économiques et sociales (SES) (37 %) et les mathématiques (34 %) plutôt que l'approfondissement de la langue vivante 1 ou 2, pour la première fois depuis la réforme de 1992, le choix des SES devance celui des mathématiques. En premières technologiques STI, STL et SMS, les élèves peuvent suivre un enseignement optionnel facultatif. En première STT, ils ont le choix d'une option supplémentaire : activités en milieu professionnel, la LV2 étant obligatoire.

DÉFINITIONS

■ **Classes de première générale et technologique :**

- S-SVT : première scientifique, Sciences de la vie et de la Terre ;
- S-SI : première scientifique, Sciences de l'ingénieur ;
- L : première littéraire ;
- ES : première économique et sociale ;
- STT : première technologique, Sciences et technologies tertiaires ;
- STI : première technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- SMS : première technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Les premières d'adaptation** au bac technologique ou au brevet de technicien (BT) accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

1 Répartition des élèves de première générale et technologique (hors EREA) par série à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Premières générales			Premières techno. renouvelées				Autres premières techno.			Effectifs 1 ^{re} GT	
	S (1)	L	ES	STT	STI (2)	SMS	STL	Hôtel.	TMD	Adaptation		Brevet techn.
Public	127050	46316	71374	66679	34451	9185	6154	1438	281	21528	1552	386008
Privé	34159	10681	21568	13520	5305	5949	1643	386	8	6947	236	100402
Ensemble	161209	56997	92942	80199	39756	15134	7797	1824	289	28475	1788	486410
<i>dont France métr.</i>	<i>156839</i>	<i>54709</i>	<i>90004</i>	<i>76705</i>	<i>38587</i>	<i>14713</i>	<i>7622</i>	<i>1802</i>	<i>289</i>	<i>27498</i>	<i>1788</i>	<i>470556</i>
Répartition (%)	33,1	11,7	19,1	16,5	8,2	3,1	1,6	0,4	0,1	5,9	0,4	100,0
% de filles	44,9	82,4	64,5	60,6	8,1	95,7	57,4					

(1) Y compris 17 élèves de 1^{re} S Biologie-écologie.

(2) Y compris STI Arts appliqués et 34 élèves de 1^{re} Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE).

2 Répartition des élèves de première générale et technologique (hors EREA) par option obligatoire ou facultative à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Premières générales	Options										Effectifs de première générale
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	SES	Mathématiques	Arts 5H en L (2)	Arts facult 3H	EPS (3)	
S-SVT	10795	2045	(1)	6349					7471	5343	143022
S-SI	182	8	(1)	129					435	445	18170
L	5386	1456	56945	16700	27536		5703	12332	7487	783	56997
ES	2064	333	(1)	3905	26369	34535	31957		4395	2795	92942

Premières technologiques	Options						Effectifs de première technologique
	LV2	LV3	LV renf.	Arts facult 3H	EPS (3)	Activité en milieu prof.	
STT	80182	177	19	1796	2014	5007	80199
STI (4)	13282			567	1038		39722
SMS	4912			318	132		15134
STL	2366			87	98		7797
Adaptation	13047			226	466	407	28475

(1) Depuis la rentrée 2000, la 2^e langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun de ces séries.

(2) Au choix : Arts plastiques (6 145 élèves), Musique (960 élèves), Cinéma-audiovisuel (1 649 élèves), Théâtre-expression dramatique (1 939 élèves), Histoire des arts (1 487 élèves) et Danse (152 élèves).

(3) Enseignement facultatif (3 heures) ou de complément (4 heures).

(4) Y compris STI Arts appliqués.

PRÉSENTATION

La réforme des lycées, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de terminale à la rentrée 2001. Les trois séries générales (S, L, ES) et les quatre séries technologiques (STT, STI, SMS, STL), issues de la rénovation pédagogique de 1992, sont maintenues. Les terminales BT, Hôtellerie, TMD perdurent également, et, depuis la rentrée 1998, la terminale Arts appliqués est intégrée à la série STI. Comme en première, la réforme porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale.

Au sein de chacune des trois séries générales (S, L, ES), les choix d'options peuvent se faire dans la stricte continuité de l'offre faite en première. Les élèves sont invités à poursuivre les enseignements obligatoires de tronc commun commencés en première à la rentrée 2000. À ceux-ci s'ajoute un enseignement de spécialité – excepté en terminale scientifique SI pour laquelle il est rendu facultatif.

À la rentrée 2002, 493 000 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteur public et secteur privé) : 64 % en terminale générale, 35 % en terminale technologique rénovée. La part du secteur privé est de 20 %. Les filles sont très largement majoritaires dans les sections L et SMS, et, dans une moindre mesure, en sections ES et STT **1**.

En terminale S (scientifique), au titre de l'enseignement de spécialité, les élèves choisissent principalement Sciences de la vie et de la Terre (39 %), et à parts égales Mathématiques et Physique-chimie (l'option Biologie-écologie étant dispensée essentiellement dans les établissements relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales). En terminale L (littéraire), sont proposées les langues vivantes (retenues par 75 % des élèves), les arts (20 %) et les langues anciennes (5 %). En terminale ES (économique et sociale), pour la première fois depuis la mise en place de la réforme de 1992, les élèves optent majoritairement pour les sciences économiques et sociales (39 %) ; les mathématiques (33 %) sont en recul au profit de cette option et de l'approfondissement des 1^{re} et 2^e langues vivantes (28 %) **2**.

Les élèves choisissent de plus des options facultatives ; quelle que soit la série sélectionnée, ils sont autorisés à en suivre une ou deux parmi une douzaine (arts, langues vivantes ou anciennes, éducation physique et sportive [EPS]) **3**.

Le choix du futur baccalauréat a débuté dès la classe de seconde et s'est précisé par le biais d'une option obligatoire en première, d'un enseignement de spécialité en terminale.

DÉFINITIONS

■ Classes de terminale générale et technologique :

- S-SVT : terminale scientifique, Sciences de la vie et de la Terre ;
- S-SI : terminale scientifique, Sciences de l'ingénieur (remplace Technologie industrielle) ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STT : terminale technologique, Sciences et technologies tertiaires ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- SMS : terminale technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, Hôtellerie ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

1 Répartition des élèves de terminale générale et technologique (hors EREA) par série à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Terminales générales			Terminales techno renouvelées				Autres terminales techno.			Effectifs terminale
	S (1)	L	ES	STT	STI (2)	SMS	STL	Hôtel.	TMD	BT	GT
Public	123 978	48 574	75 403	81 028	40 363	13 931	5 667	2 237	289	1 946	393 416
Privé	31 927	11 241	22 138	17 021	6 171	8 488	1 512	512	20	269	99 299
Ensemble	155 905	59 815	97 541	98 049	46 534	22 419	7 179	2 749	309	2 215	492 715
<i>dont France métr.</i>	<i>151 595</i>	<i>57 462</i>	<i>94 371</i>	<i>94 051</i>	<i>45 101</i>	<i>21 675</i>	<i>7 023</i>	<i>2 731</i>	<i>309</i>	<i>2 215</i>	<i>476 533</i>
Répartition (%)	31,6	12,1	19,8	19,9	9,4	4,6	1,5	0,6	0,1	0,4	100,0
dont filles (%)	44,7	82,6	64,2	61,8	7,7	96,1	56,9	44,2	53,4	41,7	55,6

(1) Y compris 3 élèves de terminale S Biologie-écologie.

(2) Y compris STI Arts appliqués et 44 élèves de terminale STAE.

2 Répartition des élèves de terminale générale (hors EREA) par enseignement de spécialité à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renforcée	Arts 5H en L (1)	SES	Maths	Physique-chimie	SVT	Effectifs de term. gén.
S-SVT								43 128	43 382	54 496	141 013 (2)
%								30,6	30,8	38,6	100,0
S-SI								4 022	2 304	47	14 889
%								27,0	15,5	0,3	(3)
L	2 669	448	79	13 778	30 901	11 938					59 815
%	4,5	0,7	0,1	23,0	51,7	20,0					100,0
ES					26 955		37 981	32 603			97 541
%					27,6		38,9	33,4			100,0

(1) Enseignement de 5 heures au choix : Arts plastiques (6 004 élèves), Musique (1 052 élèves), Cinéma-audiovisuel (1 495 élèves), Théâtre-expression dramatique (1 905 élèves), Histoire des arts (1 388 élèves) et Danse (94 élèves).

(2) Cet effectif inclut les quelques élèves qui n'ont pas précisé l'enseignement de spécialité.

(3) En série S Sciences de l'ingénieur, l'enseignement de spécialité est facultatif.

3 Répartition des élèves de terminale (hors EREA) par option à la rentrée 2001 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Terminales générales	Latin	Grec ancien	LV3	Arts (1)	Mathématiques	EPS	Effectifs terminales générales
S-SVT	9 453	1 531	4 459	7 700		5 524	141 013
S-SI	86	4	121	285		393	14 889
L	4 958	867	2 900	9 588	5 212	1 051	59 815
ES	1 734	214	3 340	4 570		3 225	97 541

Terminales technologiques renouvelées	LV2	LV renforcée	Arts (1)	EPS (2)	Activités en milieu professionnel	Prépa. concours sanitaire et social	Bureau-tique	Prise rapide parole	Gestion et informatique	Communication et organisation	Effectifs terminales techno. renouvelées
STT	97 276	711	1 905	2 706	7 519			3 307	9 436	4 454	98 049
STI	9 637		504	1 183							46 534 (3)
SMS	2 707		237	301		13 816	17 104	824			22 419
STL	1 448		39	101							7 179

(1) Options au choix : Arts plastiques, Musique, Cinéma-audiovisuel, Théâtre-expression dramatique, Histoire des arts et Danse.

(2) Enseignement facultatif (3 heures) ou de complément (4 heures).

(3) Y compris STI Arts appliqués.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, comme chaque année, plus de 99 % des élèves de métropole et des DOM scolarisés dans le second degré (hors enseignement spécial), apprennent une première langue vivante. L'anglais est étudié par 4 948 000 élèves, soit 91 % des effectifs de première langue. Il est davantage choisi dans les DOM (99 %) qu'en métropole (91 %), et nettement plus dans les établissements privés (93 %) que dans les établissements publics (90 %). Sa prédominance déjà importante a crû de 0,4 point en 2002 au détriment de l'allemand, qui est choisi par moins d'un élève sur dix. Les autres premières langues concernent un élève sur cent **1**. La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante, en hausse sensible depuis plusieurs années, marque le pas (77 %) à cette rentrée. Les augmentations des années antérieures étaient dues principalement à des changements de programmes dans certaines classes (deuxième langue vivante rendue obligatoire), programmes qui se sont stabilisés. Comme en 2001, l'espagnol voit sa part, parmi les deuxièmes langues étudiées, augmenter (+ 1,5 point) et est désormais choisi par deux élèves sur trois. Il est plus appris dans le secteur privé (69 %) que dans le secteur public (66 %), et davantage dans les DOM (88 %) qu'en métropole (65 %). L'allemand, étudié par un élève sur six comme deuxième langue, est davantage enseigné en second cycle général et technologique qu'en premier cycle ; il voit encore sa part diminuer (- 1,2 point à la rentrée 2002) **2**.

Parmi les 99 000 élèves du second cycle général et technologique qui suivent un enseignement de troisième langue vivante, environ quatre sur dix apprennent l'italien, un sur quatre l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, l'allemand, le russe et le portugais avec des effectifs réduits (respectivement 5 800, 5 500 et 3 900 élèves).

DÉFINITIONS

■ **Étude des langues vivantes.** L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage sont cependant dispensés de l'apprentissage des langues.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. Avec la réforme des lycées qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 1999, la deuxième langue est proposée au titre des enseignements de détermination au choix, avec une partie des heures dédoublées. En première et en terminale générales, elle est devenue obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, au choix avec le latin en série Littéraire (choisie à près de 100 %). Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs).

La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale.

L'étude d'une langue vivante ne concerne pas tous les élèves de second cycle professionnel : elle est obligatoire pour ceux des classes de baccalauréat professionnel, de BEP et de certains CAP (secteur « tertiaire » et Hôtellerie-restauration).

■ **Pourcentage d'élèves étudiant une deuxième langue.** Cette part rapporte l'effectif des élèves apprenant une deuxième langue vivante (par exemple 798 340 élèves de quatrième) à l'effectif global (823 610).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

1 Répartition des élèves du second degré (hors EREA) étudiant une première langue à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, France métropolitaine)

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres	Total
France métropolitaine + DOM, Public + Privé :						
Sixième	66 433	763 444	6 339	616	1 090	837 922
Cinquième	67 031	731 320	5 382	399	996	805 128
Quatrième (1)	69 966	746 784	5 131	430	1 086	823 397
Troisième (1)	71 691	717 324	5 072	406	1 140	795 633
Total premier cycle	275 121	2 958 872	21 924	1 851	4 312	3 262 080
Seconde	53 983	472 136	2 687	282	1 171	530 259
Première	49 126	432 139	3 616	301	1 079	486 261
Terminale	49 329	437 186	4 301	444	1 399	492 659
Total second cycle général et technologique	152 438	1 341 461	10 604	1 027	3 649	1 509 179
Total second cycle professionnel	19 274	647 572	12 584	786	315	680 531
Total général France métropolitaine + DOM	446 833	4 947 905	45 112	3 664	8 276	5 451 790
France métropolitaine + DOM, Public :						
Total premier cycle	234 206	2 332 871	19 578	1 667	3 860	2 592 182
Total second cycle général et technologique	132 708	1 062 339	7 842	812	2 935	1 206 636
Total second cycle professionnel	16 369	512 435	10 343	691	207	540 045
Total France métropolitaine + DOM, Public	383 283	3 907 645	37 763	3 170	7 002	4 338 863
France métropolitaine + DOM, Privé :						
Total premier cycle	40 915	626 001	2 346	184	452	669 898
Total second cycle général et technologique	19 730	279 122	2 762	215	714	302 543
Total second cycle professionnel	2 905	135 137	2 241	95	108	140 486
Total France métropolitaine + DOM, Privé	63 550	1 040 260	7 349	494	1 274	1 112 927
France métropolitaine :						
Public	381 394	3 709 440	37 358	3 170	6 771	4 138 133
Privé	63 526	1 024 066	7 309	494	1 273	1 096 668
Total général France métropolitaine	444 920	4 733 506	44 667	3 664	8 044	5 234 801

(1) Y compris les classes de 4^e et 3^e technologiques, de 4^e d'aide et de soutien, de 3^e d'insertion.

2 Répartition des élèves du second degré (hors EREA) étudiant une deuxième langue à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM, France métropolitaine)

	% élèves en 2 ^e langue	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres	Total
France métropolitaine + DOM, Public + Privé :							
Quatrième (1)	96,9	97 125	69 511	569 839	55 366	6 499	798 340
Troisième (1)	91,7	99 223	69 528	508 269	47 251	6 107	730 378
Total premier cycle	94,4	196 348	139 039	1 078 108	102 617	12 606	1 528 718
Seconde	96,2	89 435	56 650	331 535	27 918	4 642	510 180
Première	87,7	85 070	51 362	263 534	22 156	4 237	426 359
Terminale	86,6	92 361	52 315	256 341	20 690	4 799	426 506
Total second cycle général et technologique	90,3	266 866	160 327	851 410	70 764	13 678	1 363 045
Total second cycle professionnel	10,2	9 062	4 845	53 170	3 074	753	70 904
Total général France métropolitaine + DOM	77,4	472 276	304 211	1 982 688	176 455	27 037	2 962 667
France métropolitaine + DOM, Public :							
Total premier cycle	94,9	144 981	119 268	853 675	91 586	9 660	1 219 170
Total second cycle général et technologique	90,6	204 764	138 384	678 202	62 418	10 012	1 093 780
Total second cycle professionnel	9,4	6 997	3 895	37 732	2 411	560	51 595
Total France métropolitaine + DOM, Public	77,7	356 742	261 547	1 569 609	156 415	20 232	2 364 545
France métropolitaine + DOM, Privé :							
Total premier cycle	92,4	51 367	19 771	224 433	11 031	2 946	309 548
Total second cycle général et technologique	89,0	62 102	21 943	173 208	8 346	3 666	269 265
Total second cycle professionnel	13,0	2 065	950	15 438	663	193	19 309
Total France métropolitaine + DOM, Privé	76,1	115 534	42 664	413 079	20 040	6 805	598 122
France métropolitaine :							
Public	77,8	348 490	260 215	1 478 134	156 381	17 815	2 261 035
Privé	76,1	114 665	42 559	405 499	20 038	6 693	589 454
Total général France métropolitaine	77,5	463 155	302 774	1 883 633	176 419	24 508	2 850 489

(1) Y compris les classes de 4^e et 3^e technologiques, de 4^e d'aide et de soutien, de 3^e d'insertion.

PRÉSENTATION

Dans le premier cycle, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 23 % des élèves de cette classe ont choisi cette option à la rentrée 2002. Ce pourcentage est en légère augmentation depuis 2001, après une baisse continue sur la période 1997-2000. Si à la rentrée 2001, l'augmentation avait bénéficié uniquement aux établissements publics, cette année elle concerne le seul secteur privé, alors que l'apprentissage de cette langue ancienne y est déjà plus développé (26 % des élèves de cinquième, 22 % de ceux du secteur public). L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par environ 2 % des élèves des établissements publics et privés.

Après une augmentation sensible à la rentrée 1997, rentrée suivant celle de la généralisation de l'offre d'étude du latin en cinquième, la part d'élèves de quatrième générale qui optent pour un enseignement de latin continue de chuter, passant de 27 % en 1997 à seulement 19 % en 2002. De même en troisième générale, avec un décalage d'un an, se produit une baisse importante de l'apprentissage du latin (24 % en 1998, 16 % en 2002). Cependant, depuis 2000, l'étude du latin semble se stabiliser dans l'ensemble du collège autour de 20 %.

L'étude des langues anciennes est en revanche peu suivie dans le second cycle général et technologique : 5 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 18 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en classe de seconde, certains élèves abandonnent toute option facultative et d'autres, se destinant à un enseignement technologique en cycle terminal, choisissent des enseignements optionnels en dehors des langues anciennes. Cependant, la réforme du lycée, qui a atteint la classe de première à la rentrée 2000, semble avoir eu un effet positif sur l'apprentissage du latin : en première S, les élèves ne peuvent plus choisir la deuxième langue vivante comme option facultative, puisqu'elle fait désormais partie des enseignements obligatoires de tronc commun ; la part de ceux qui suivent une option de latin est donc en augmentation (7 % contre 6 % en 1999). En terminale, à la rentrée 2002, l'apprentissage du latin s'est renforcé en série littéraire.

Les évolutions observées concernent les deux secteurs d'enseignement. Cependant, quel que soit le cycle d'enseignement, la part des élèves apprenant le latin et le grec ancien est toujours supérieure dans les établissements privés.

DÉFINITIONS

■ Étude du latin et du grec ancien.

L'enseignement du latin débute désormais en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classe de seconde de détermination, de première ou de terminale générales, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels (obligatoires ou facultatifs). En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux engagés dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

Pour des raisons d'homogénéisation des séries historiques, les classes technologiques Hôtellerie, BT, les secondes spéciales et les premières d'adaptation ont été exclues des effectifs retenus pour calculer la part des élèves qui étudient le latin ou le grec ancien dans les effectifs du second cycle général et technologique.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

1 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré (hors EREA) à la rentrée 2002 (France métropolitaine + DOM)

	Effectif total	Latin		Grec ancien	
		Effectif	%	Effectif	%
Public :					
Cinquième	641 205	138 839	21,7		
Quatrième	654 353	120 265	18,4		
dont quatrième générale	639 350	120 265	18,8		
Troisième	630 586	97 741	15,5	14 512	2,3
dont troisième générale	585 335	97 741	16,7	14 512	2,5
Total premier cycle	1 926 144	356 845	18,5	14 512	2,3 (2)
Seconde générale et technologique (1)	425 053	18 706	4,4	4 626	1,1
Première générale et technologique (1)	361 209	12 221	3,4	2 835	0,8
dont première S	127 050	7 250	5,7	1 499	1,2
première L	46 316	3 791	8,2	1 142	2,5
première ES	71 374	1 180	1,7	194	0,3
Terminale générale et technologique (1)	388 944	13 201	3,4	2 170	0,6
dont terminale S	123 978	6 435	5,2	1 082	0,9
terminale L	48 574	5 800	11,9	962	2,0
terminale ES	75 403	966	1,3	126	0,2
Total second cycle général et technologique (1)	1 175 206	44 128	3,8	9 631	0,8
Total Public	3 101 350	400 973	12,9	24 143	1,3 (2)
Privé :					
Cinquième	164 205	44 719	27,2		
Quatrième	169 257	38 964	23,0		
dont quatrième générale	161 306	38 964	24,2		
Troisième	165 816	32 301	19,5	3 282	2,0
dont troisième générale	149 761	32 301	21,6	3 282	2,2
Total premier cycle	499 278	115 984	23,2	3 282	2,0 (2)
Seconde générale et technologique (1)	102 232	9 194	9,0	1 635	1,6
Première générale et technologique (1)	92 825	6 209	6,7	1 007	1,1
dont première S	34 159	3 730	10,9	554	1,6
première L	10 681	1 595	14,9	314	2,9
première ES	21 568	884	4,1	139	0,6
Terminale générale et technologique (1)	98 498	5 866	6,0	894	0,9
dont terminale S	31 927	3 104	9,7	453	1,4
terminale L	11 241	1 994	17,7	353	3,1
terminale ES	22 138	768	3,5	88	0,4
Total second cycle général et technologique (1)	293 555	21 269	7,2	3 536	1,2
Total Privé	792 833	137 253	17,3	6 818	1,5 (2)
Public + Privé :					
Cinquième	805 410	183 558	22,8		
Quatrième	823 610	159 229	19,3		
dont quatrième générale	800 656	159 229	19,9		
Troisième	796 402	130 042	16,3	17 794	2,2
dont troisième générale	735 096	130 042	17,7	17 794	2,4
Total premier cycle	2 425 422	472 829	19,5	17 794	2,2 (2)
Seconde générale et technologique (1)	527 285	27 900	5,3	6 261	1,2
Première générale et technologique (1)	454 034	18 430	4,1	3 842	0,8
dont première S	161 209	10 980	6,8	2 053	1,3
première L	56 997	5 386	9,4	1 456	2,6
première ES	92 942	2 064	2,2	333	0,4
Terminale générale et technologique (1)	487 442	19 067	3,9	3 064	0,6
dont terminale S	155 905	9 539	6,1	1 535	1,0
terminale L	59 815	7 794	13,0	1 315	2,2
terminale ES	97 541	1 734	1,8	214	0,2
Total second cycle général et technologique (1)	1 468 761	65 397	4,5	13 167	0,9
Total Public + Privé	3 894 183	538 226	13,8	30 961	1,4 (2)

(1) Voir rubrique « Définitions » ci-contre.

(2) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec ancien n'y est pas proposé.

PRÉSENTATION

En 2002-2003, un peu plus de 113 000 élèves sont scolarisés dans des établissements ou des classes d'enseignement adapté du second degré dépendant de l'Éducation nationale (France métropolitaine, secteurs public et privé). Les effectifs ont connu une croissance importante jusqu'en 1980-1981, puis se sont stabilisés. Les effectifs des SEGPA demeurent entre 104 000 et 106 000 élèves depuis 1995 ; ils décroissent légèrement depuis trois ans. 96,2 % des élèves de SEGPA sont scolarisés dans le secteur public. Il existe 80 EREA, relevant tous du secteur public ; leurs effectifs, qui restaient quasiment stables, ont diminué depuis la rentrée 1998 (en raison notamment, à cette date, de la fermeture d'un EREA dans l'académie de Strasbourg) ; en tout, ils ont perdu 1 067 élèves (dont 276 entre 2001 et 2002) **1**.

La circulaire du 20 juin 1996 (voir ci-contre) concerne également les SEGPA, pour l'organisation pédagogique (cycles, et leur durée) comme pour l'origine scolaire des élèves orientés par les commissions spéciales. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non **2 3**.

Dans les SEGPA et les EREA, la part des garçons est de 61,8 % (SEGPA : 60,9 % ; EREA : 69,9 %), en augmentation depuis 1990-1991. 71,5 % des élèves ont entre 13 et 15 ans, 24,6 % ont 14 ans (en augmentation par rapport à la rentrée 2001) **4**.

En métropole, 1 419 SEGPA relèvent du secteur public, 64 du secteur privé ; les 70 SEGPA des DOM (secteur public uniquement) scolarisent 5 928 élèves. 423 SEGPA sont rattachées à des établissements – le plus généralement des collèges – en zone d'éducation prioritaire (ZEP) : 407 en métropole (30 022 élèves), 16 dans les DOM (1 346 élèves). Les EREA ne sont pas compris dans les ZEP.

Les Unités pédagogiques d'intégration (UPI), de statut différent, sont spécifiquement destinées aux enfants en situation de handicap. Plus de 75 % des UPI recensées* accueillent des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Parmi les 71 UPI restantes, 32 reçoivent des élèves souffrant d'une déficience auditive, 13 des jeunes ayant une déficience visuelle et 26 des élèves atteints d'une déficience motrice. Le nombre des UPI a beaucoup augmenté à la rentrée 2002 : 379 en métropole (2 898 élèves) et 42 dans les DOM (333 élèves). Les élèves des UPI ont des difficultés rendant malaisée leur intégration individuelle dans une classe ordinaire, sans pour autant nécessiter une prise en charge globale dans un établissement spécialisé.

DÉFINITIONS

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Ils sont en partie sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, dans des établissements adaptés (SEGPA, EREA). Le ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées a la tutelle des autres établissements : « hospitaliers », « médico-éducatifs » et « médico-sociaux ».

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Les SES/SEGPA (SES : sections d'enseignement spécialisé) et les groupes de classes-ateliers (GCA) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont intégrés généralement dans des collèges et scolarisent des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, et donc à celle des SES/SEGPA et GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non ; les élèves accueillis sont dans leur grande majorité en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les autres élèves relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles.

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs d'intégration scolaire et, d'une part, a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, d'autre part a encouragé leur création non seulement en collège mais également en lycée.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP). * Enquête DESCO-DGAS.

Notes d'Information, 00.44, 03.11.

« La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap », *Données sociales 2002-2003*, INSEE.

Études et Résultats, n° 216, janvier 2003, DREES (ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées).

1 Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
SEGPA :											
Public	84 755	110 532	115 055	103 877	102 200	103 306	103 307	103 127	101 622	100 259	98 466
Privé		929	1 710	3 218	3 260	3 426	3 583	3 594	3 738	3 813	3 910
Total SEGPA	84 755	111 461	116 765	107 095	105 460	106 732	106 890	106 721	105 360	104 072	102 376
EREA (2)	9 629	11 612	12 037	12 073	12 070	11 947	11 736	11 526	11 142	10 952	10 669
Total France métropolitaine	94 384	123 073	128 802	119 168	117 530	118 731	118 671	118 292	116 543	115 071	113 099
Total France métro. + DOM	95 999	126 535	133 727	124 774	123 016	124 121	124 150	123 847	122 200	120 910	119 027
Total France entière (3)	95 999	126 535	133 852	125 632	123 785	124 910	124 394	124 095	122 448	121 163	119 275

(1) Établissements sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

(2) Dont 54 élèves scolarisés en BTS en 2002-2003.

(3) Dans le total « France entière » de 2002-2003, les élèves de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna ne sont pas comptabilisés.

2 Évolution de la répartition (en %) des élèves des SEGPA et d'EREA par sexe et par âge

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM pour 2001-2002 et 2002-2003, Public + Privé)

	France métropolitaine												France métro + DOM	
	1990-1991	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003	
Garçons	58,9	59,7	60,5	60,9	61,3	61,4	61,6	61,8	62,0	61,9	61,8	62,3	62,2	
Filles	41,1	40,3	39,5	39,1	38,7	38,6	38,4	38,2	38,0	38,1	38,2	37,7	37,8	
Total garçons + filles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
12 ans et moins	15,7	16,3	17,5	17,4	17,7	18,0	18,8	18,5	18,5	18,4	18,6	18,3	18,6	
13 ans	21,5	21,0	22,1	22,1	21,1	22,0	22,4	23,2	22,8	22,9	22,9	22,9	22,9	
14 ans	22,8	22,1	22,7	23,4	24,1	22,5	23,5	24,0	24,8	24,4	24,6	24,4	24,6	
15 ans	22,0	21,9	21,3	21,6	23,5	23,3	21,7	22,7	23,3	24,2	24,0	24,2	24,0	
16 ans	12,1	11,0	10,5	9,7	9,1	9,1	8,3	6,8	6,2	5,6	5,4	5,7	5,6	
17 ans	4,6	5,1	4,3	4,4	3,4	3,9	3,8	3,5	3,1	3,2	3,2	3,1	3,1	
18 ans et plus	1,3	2,6	1,6	1,4	1,1	1,2	1,5	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	
Total par âge	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

3 Répartition des élèves de SEGPA par cycle et par sexe en 2002-2003

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Formation générale :	42 417	26 873	69 290	1 889	1 168	3 057	44 306	28 041	72 347
Sixième	12 367	8 071	20 438	603	383	986	12 970	8 454	21 424
Cinquième	14 425	9 041	23 466	662	399	1 061	15 087	9 440	24 527
Quatrième	15 625	9 761	25 386	624	386	1 010	16 249	10 147	26 396
Formation professionnelle :	17 533	11 643	29 176	513	340	853	18 046	11 983	30 029
Troisième	15 594	9 865	25 459	500	326	826	16 094	10 191	26 285
Première année de CAP2	1 034	941	1 975	9	11	20	1 043	952	1 995
Seconde année de CAP2	905	837	1 742	4	3	7	909	840	1 749
Total France métropolitaine	59 950	38 516	98 466	2 402	1 508	3 910	62 352	40 024	102 376
Total France métropolitaine + DOM	64 123	40 271	104 305	2 402	1 508	3 910	66 525	41 779	108 304

4 Répartition des élèves des EREA par cycle et par sexe en 2001-2002 (1)

	Garçons	Filles	Total
Premier cycle	762	463	1 225
Second cycle professionnel	2 554	1 201	3 755
Second cycle général et technologique	109	81	190
Enseignement adapté :	4 034	1 465	5 499
- premier cycle adapté	2 200	846	3 046
- formation professionnelle adaptée	1 834	619	2 453
BTS	39	15	54
Total France métropolitaine (1)	7 498	3 225	10 723

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.

PRÉSENTATION

Lors de la mise en place, à la rentrée 1989, du système SCOLARITÉ, qui traite des données individuelles sur les élèves du second degré, la collecte d'information sur leurs handicaps éventuels a cessé, cette information étant jugée trop sensible. L'évaluation des politiques d'intégration ne peut pourtant se faire de manière optimale en l'absence de données.

C'est pourquoi, à partir de 1998-1999, une enquête spécifique a été lancée auprès des rectorats et des inspections académiques afin de connaître, à partir de données agrégées, le développement de la politique de scolarité en milieu scolaire ordinaire d'élèves présentant des handicaps.

L'intégration scolaire individuelle, à temps plein ou à temps partiel, concerne pour l'année scolaire 2001-2002, pour la métropole et les départements d'outre-mer et pour l'ensemble des secteurs, 22 300 élèves. Ils représentent 0,4 % des effectifs du second degré (sans changement par rapport à la rentrée 2000-2001). Les lycées en accueillent 6 550 ; les 15 750 autres sont présents en collège dans des classes ordinaires mais aussi en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et en unités pédagogique d'intégration (UPI) **1** à **4**.

Les élèves présentant une déficience intellectuelle ou psychique ne représentent que 14,7 % des jeunes ayant un handicap en collège (non compris SEGPA et UPI) et 11,5 % en lycée. Entre le collège et le lycée, la part des jeunes déficients visuels augmente de 9,5 % à 10,7 %, celle des jeunes atteints d'un handicap moteur diminue légèrement, de 24,2 % à 22,7 %, et celle des jeunes déficients auditifs augmente de 19,6 % à 21,4 %.

DÉFINITIONS

■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves.

Les déficiences motrices sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; elles peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; elles comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.

Les déficiences auditives concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme « sourd » ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.

Les déficiences viscérales métaboliques ou nutritionnelles sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique.

Les déficiences du langage et de la parole comprennent le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral, les troubles de la voix et de l'élocution.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquête relative au « Bilan départemental de l'intégration des élèves handicapés dans les établissements du second degré sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche au cours de l'année scolaire 2001-2002 » (enquête n° 12).

Voir aussi

Note d'information, 03.11.

1 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps plein dans les collèges et les lycées en 2001-2002 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	1 119	14,7	330	14,3	354	9,7	1 803	13,3
Déficience du langage et de la parole	556	7,3	112	4,8	171	4,7	839	6,2
Déficience motrice	1 852	24,4	560	24,2	852	23,2	3 264	24,0
Déficience viscérale métabolique	1 162	15,3	427	18,5	867	23,6	2 456	18,1
Déficience auditive	1 588	20,9	563	24,3	755	20,6	2 906	21,4
Déficience visuelle	764	10,1	194	8,4	456	12,4	1 414	10,4
Autre déficience	554	7,3	128	5,5	213	5,8	895	6,6
Ensemble des déficiences (France métropolitaine)	7 595	100,0	2 314	100,0	3 668	100,0	13 577	100,0
Ensemble des déficiences (France métr. + DOM)	7 938		2 393		3 798		14 129	

(1) Non compris SEGPA et UPI.

2 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps partiel dans les collèges et les lycées en 2001-2002 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	125	24,0	38	22,5	33	17,1	196	22,2
Déficience du langage et de la parole	5	1,0	1	0,6	-	-	6	0,7
Déficience motrice	196	37,7	21	12,4	54	28,0	271	30,7
Déficience viscérale métabolique	36	6,9	15	8,9	39	20,2	90	10,2
Déficience auditive	69	13,3	60	35,5	26	13,5	155	17,6
Déficience visuelle	41	7,9	27	16,0	25	13,0	93	10,5
Autre déficience	48	9,2	7	4,1	16	8,3	71	8,0
Ensemble des déficiences (France métropolitaine)	520	100,0	169	100,0	193	100,0	882	100,0
Ensemble des déficiences (France métr. + DOM)	521		169		193		883	

(1) Non compris SEGPA et UPI.

3 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps plein dans les collèges, les lycées et les structures de l'enseignement adapté en 2001-2002 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	5 554	41,7	330	14,3	354	9,7	191	42,5	6 429	32,5
Déficience du langage et de la parole	716	5,4	112	4,8	171	4,7	28	6,2	1 027	5,2
Déficience motrice	2 133	16,0	560	24,2	852	23,2	189	42,1	3 734	18,9
Déficience viscérale métabolique	1 253	9,4	427	18,5	867	23,6	15	3,3	2 562	13,0
Déficience auditive	1 939	14,5	563	24,3	755	20,6	15	3,3	3 272	16,6
Déficience visuelle	884	6,6	194	8,4	456	12,4	5	1,1	1 539	7,8
Autre déficience	855	6,4	128	5,5	213	5,8	6	1,3	1 202	6,1
Ensemble des déficiences (France métropolitaine)	13 334	100,0	2 314	100,0	3 668	100,0	449	100,0	19 765	100,0
Ensemble des déficiences (France métr. + DOM)	13 947		2 393		3 798		449		20 587	

(1) Y compris SEGPA et UPI.

4 Répartition des élèves handicapés intégrés à temps partiel dans les collèges, les lycées et les structures de l'enseignement adapté en 2001-2002 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle et mentale	738	58,2	38	22,5	33	17,1	12	54,5	821	49,7
Déficience du langage et de la parole	5	0,4	1	0,6	-	-	-	-	6	0,4
Déficience motrice	249	19,6	21	12,4	54	28,0	-	-	324	19,6
Déficience viscérale métabolique	38	3,0	15	8,9	39	20,2	1	4,5	93	5,6
Déficience auditive	100	7,9	60	35,5	26	13,5	8	36,4	194	11,7
Déficience visuelle	46	3,6	27	16,0	25	13,0	-	-	98	5,9
Autre déficience	93	7,3	7	4,1	16	8,3	1	4,5	117	7,1
Ensemble des déficiences (France métropolitaine)	1 269	100,0	169	100,0	193	100,0	22	100,0	1 653	100,0
Ensemble des déficiences (France métr. + DOM)	1 282		169		193		22		1 666	

(1) Y compris SEGPA et UPI.

PRÉSENTATION

L'effectif des élèves du second degré de nationalité étrangère est passé (en France métropolitaine pour les secteurs public et privé) de 254 600 en 1975-1976 à 412 000 en 1990-1991. Depuis 1992, il est en baisse régulière; il s'établit à 238 200 en 2002-2003. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 % à 7,5 % pour revenir à 5,1 % en 1999-2000; elle est de 4,4 % à cette rentrée **1**.

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, les autres nationalités d'Afrique, l'Algérie, le Portugal, et la Turquie. La proportion des élèves de nationalité étrangère dans le second degré (hors enseignement adapté), reste en 2002-2003 nettement plus élevée dans l'enseignement public (5,0 %) que dans l'enseignement privé (2,0 %); on note toutefois une très légère augmentation dans ce dernier (+ 0,1 %). En ce qui concerne les enseignements adaptés, cette proportion atteint 7,0 % dans les SEGPA et 5,8 % dans les EREA **2**.

La proportion d'élèves de nationalité étrangère varie selon les filières d'enseignement. Elle est en 2002-2003 plus élevée dans le second cycle professionnel (6,0 %) que dans les classes du premier cycle (4,4 %), ou qu'en second cycle général et technologique (3,5 %). Les élèves étrangers bénéficient donc relativement moins fréquemment que les autres de scolarisations longues **3**.

Les élèves de nationalité étrangère des établissements du second degré, ainsi que ceux des SEGPA, sont relativement plus nombreux dans les académies d'Île-de-France, de Lyon ainsi que dans celles de Strasbourg, de Corse et de Nice. C'est dans les académies de l'Ouest qu'ils sont les moins représentés.

Les départements d'outre-mer scolarisent plus de 7 000 élèves étrangers; ils y représentent 3,1 % de l'ensemble des élèves du second degré. Ces élèves sont originaires le plus souvent de Chine, de Haïti et du Surinam.

DÉFINITIONS

■ **Élèves de nationalité étrangère.**

L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable. Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français (ce qui revient à dire que les enfants des couples dits « mixtes » sont français). Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Voir la rubrique « Définitions » en 4.20.■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Voir la rubrique « Définitions » en 4.20.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

Voir aussi

Note d'Information, 97.32.

É. de Lacerda, X. Niel, « Collégiens et lycéens étrangers », revue *Éducation & Formations*, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.

« Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés », *Ville-école-intégration (VEI)*, n° 125, CNDP, juin 2001.

« Les collégiens et lycéens étrangers en 2002-2003 », *Note d'Information*, à paraître.

1 Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré

(France métropolitaine, Public + Privé)

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Élèves de nationalité étrangère	254 581	307 417	383 539	412 226	357 194	336 594	315 136	294 097	275 550	257 174	245 052	238 184
% du nombre d'élèves	5,1	6,0	7,0	7,5	6,4	6,1	5,7	5,4	5,1	4,8	4,6	4,4

2 Répartition des élèves étrangers dans le second degré par nationalité

ou origine géographique en 2002-2003 (France métropolitaine, total DOM, Public + Privé)

	2 nd degré (hors enseignements adaptés)			Enseignements adaptés			Total 2 nd degré	Post-bac (1)	DOM (total) (2)	
	Public	Privé	Total	EREA	SEGPA	Total				
Algériens	22 459	1 484	23 943	71	854	925	24 868	697	7	
Marocains	54 718	1 418	56 136	163	1 804	1 967	58 103	3295	4	
Tunisiens	16 007	592	16 599	41	530	571	17 170	554	2	
Autres nationalités d'Afrique	28 295	4 887	33 182	150	1 124	1 274	34 456	1931	294	
Espagnols	2 017	590	2 607	5	35	40	2 647	89	3	
Portugais	21 867	1 961	23 828	49	756	805	24 633	605	10	
Italiens	2 333	457	2 790	8	50	58	2 848	103	18	
Autres nationalités de l'Union européenne	9 054	3 260	12 314	8	64	72	12 386	277	193	
Autres nationalités d'Europe	9 153	2 316	11 469	19	266	285	11 754	373	37	
Turcs	19 657	569	20 226	42	1 224	1 266	21 492	362	-	
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	4 682	354	5 036	7	71	78	5 114	245	57	
Autres nationalités	17 986	4 325	22 311	56	346	402	22 713	772	6613	
Total	208 228	22 213	230 441	619	7 124	7 743	238 184	9 303	7 238	
% du total d'élèves		5,0	2,0	4,4	5,8	7,0	6,8	4,4	3,5	3,1

(1) Le post-bac comprend les CPGE, STS et assimilés ainsi que les formations complémentaires au BTS.

(2) Y compris post-bac.

3 Répartition des élèves étrangers du second degré par cycle et leur part

dans les effectifs totaux en 2002-2003 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Adaptés (EREA, SEGPA)	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et technologique	Total	Post-bac
Public	Effectifs 127 027	7 693	36 578	44 623	215 921	8 103
	% 5,1	7,0	7,1	3,8	5,1	3,8
Privé	Effectifs 12 009	50	3 605	6 599	22 263	2 106
	% 1,8	1,3	2,5	2,2	2,0	3,9
Total France métr.	139 036	7 743	40 183	51 222	238 184	10 209
% du nombre d'élèves	4,4	6,8	6,0	3,5	4,4	3,9
France métr. + DOM	144 019	8 064	41 385	51 894	245 362	10 269

PRÉSENTATION

En France métropolitaine et dans les DOM, 170 600 élèves suivent, à la rentrée 2002, un enseignement agricole. L'effectif est en légère diminution par rapport à la rentrée 2001 (- 0,5 %). Les évolutions sont différentes selon les secteurs : - 1,8 % dans le secteur public et + 0,3 % dans le secteur privé. Les établissements privés accueillent 60 % des effectifs globaux **1**.

Les deux secteurs d'enseignement présentent une structure par formation très différente. Dans le secteur public, le poids du 2nd cycle professionnel est à peu près équivalent à celui du 2nd cycle général et technologique, (39,0 % et 32,6 % respectivement), et plus d'un élève sur cinq suit un enseignement en classes supérieures. En revanche, le secteur privé scolarise près de six élèves sur dix en 2nd cycle professionnel et 21,1 % en classes de premier cycle. Les enseignements de CAPA en 3 ans et en 2 ans, en perte de vitesse dans le secteur public au profit des BEPA, regroupent encore 12,2 % des effectifs du secteur privé.

Les établissements privés sont plus féminisés que les établissements publics. Les filles représentent la moitié des effectifs scolaires du secteur privé contre un tiers de ceux du secteur public avec une forte concentration dans les formations de BEPA ou de BTA.

Lors de la session de 2002, les présents à l'examen du baccalauréat général et technologique connaissent un taux de réussite en progression par rapport à la session précédente. Les taux de réussite des candidats aux examens des CAPA, BEPA, baccalauréat professionnel et du BTSA sont en diminution alors que le taux de réussite au BTA est quasiment stable **2**.

À la rentrée 2002, 859 établissements publics et privés, répartis sur le territoire national, accueillent les élèves de la classe de 4^e aux formations post-baccalauréat **3**.

Le secteur public en compte 217 : 86 lycées professionnels agricoles et 131 lycées d'enseignement général et technologique agricole. Quant aux 642 établissements du secteur privé, ils sont gérés par plusieurs associations :

- le CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé) : 208 établissements ;
- l'UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation) : 380 établissements ;
- l'UNREP (Union nationale d'éducation et de promotion) : 51 établissements.

Enfin, trois établissements privés sont administrés par d'autres structures.

Au cours des 17 dernières années, le nombre de l'ensemble des établissements d'enseignement agricole n'a cessé de diminuer avant de commencer à se stabiliser à partir de 1997. La diminution a été légèrement plus importante dans le secteur public (20 %) que dans le secteur privé (18 %).

DÉFINITIONS

■ **L'enseignement agricole** est sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales. Les données de cette page concernent les élèves qui suivent les formations agricoles par voie scolaire. En cours de rénovation et quasiment absentes du secteur public, les classes de 4^e et 3^e préparatoires sont destinées aux élèves qui souhaitent se diriger vers les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire après une classe de 5^e. L'orientation vers la voie professionnelle (CAPA, BEPA) ou technologique (2nde générale ou technologique) se fait en fin de troisième préparatoire.

Par le passé, ces deux classes correspondaient au cursus préalable à la préparation du CAPA en 1 an. Actuellement, un peu plus d'un élève sur cinq seulement choisit cette orientation, pour se porter en plus grand nombre vers les formations de BEPA.

■ **Le baccalauréat général** série S concerne la «Biologie-écologie-agronomie».

■ **Le baccalauréat technologique concerne les séries** : STAE (Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (Sciences et technologies du produit agroalimentaire).

■ **Les classes supérieures** comprennent les BTSA en 1 ou 2 ans et classes préparatoires, les BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre), et les prépa ENV (classes préparatoires aux écoles nationales vétérinaires).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (*Annuaire statistique 2002-2003* édité par ce ministère). Site Internet (www.educagri.fr).

1 Effectifs des élèves de l'enseignement agricole à la rentrée 2002 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Établissements publics			Établissements privés			Total Pu + Pr
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
4 ^e technologique	1 511	360	1 871	6 399	3 195	9 594	11 465
3 ^e technologique	1 880	581	2 461	7 235	4 874	12 109	14 570
CPA, CLIPA	542	105	647	45	33	78	725
Total 1^{er} cycle	3 933	1 046	4 979	13 679	8 102	21 781	26 760
4 ^e préparatoire (1 ^{re} année CAPA en 3 ans)	36	6	42	1 914	1 201	3 115	3 157
3 ^e préparatoire (2 ^e année CAPA en 3 ans)	44	31	75	2 219	1 987	4 206	4 281
CAPA, CAP en 1 an (3 ^e année CAPA en 3 ans)			0	133	418	551	551
Total CAPA, CAP 3 ans	80	37	117	4 266	3 606	7 872	7 989
1 ^{re} année CAPA, CAP en 2 ans	204	146	350	1 346	1 625	2 971	3 321
2 nd e année CAPA, CAP en 2 ans	166	120	286	1 074	714	1 788	2 074
Total CAPA, CAP 2 ans	370	266	636	2 420	2 339	4 759	5 395
Seconde professionnelle	5 529	3 621	9 150	7 567	11 987	19 554	28 704
Terminale BEPA, BEP	4 766	3 079	7 845	6 883	10 421	17 304	25 149
Total BEPA, BEP	10 295	6 700	16 995	14 450	22 408	36 858	53 853
Première professionnelle	3 158	1 253	4 411	3 275	1 145	4 420	8 831
Terminale professionnelle	3 031	1 122	4 153	2 939	1 048	3 987	8 140
Total bac professionnel	6 189	2 375	8 564	6 214	2 193	8 407	16 971
Total second cycle professionnel	16 934	9 378	26 312	27 350	30 546	57 896	84 208
Seconde générale et technologique	4 040	2 153	6 193	1 408	807	2 215	8 408
Première S	756	535	1 291	228	160	388	1 679
Terminale S	771	516	1 287	272	147	419	1 706
Première technologique (y compris BTA)	3 771	2 673	6 444	1 942	5 070	7 012	13 456
Terminale technologique (y compris BTA)	4 152	2 596	6 748	2 127	4 325	6 452	13 200
Total second cycle général et technologique	13 490	8 473	21 963	5 977	10 509	16 486	38 449
1 ^{re} année BTSa	4 639	2 381	7 020	2 393	1 183	3 576	10 596
2 nd e année BTSa	4 107	2 172	6 279	2 245	1 142	3 387	9 666
Total BTSa en 2 ans	8 746	4 553	13 299	4 638	2 325	6 963	20 262
BTSa en 1 an	227	82	309	78	22	100	409
1 ^{re} année CPGE	42	74	116				116
2 nd e année CPGE	224	200	424				424
Total classes supérieures	9 239	4 909	14 148	4 716	2 347	7 063	21 211
Total général	43 596	23 806	67 402	51 722	51 504	103 226	170 628
% de filles		35,3			49,9		

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

2 Résultats aux examens de l'enseignement agricole en 2002 (1) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Diplômes						
	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno	BTSA
Présentés	6 092	27 335	7 278	10 274	1 582	6 994	14 669
Admis	5 047	22 318	5 399	8 279	1 343	5 405	11 074
% de réussite	82,8	81,6	74,2	80,6	84,9	77,3	75,5

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

3 Évolution du nombre d'établissements d'enseignement agricole (1) ((France métropolitaine + DOM)

Types d'établissements	1985	1990	1995	2000	2001	2002
Publics	270	262	224	216	216	217
Privés	784	752	644	644	642	642
Total	1 054	1 014	868	860	858	859

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

PRÉSENTATION

Les informations présentées ici ont été recueillies en septembre 2002 dans le cadre du dispositif d'évaluation mis en place par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) à l'entrée en sixième.

En moyenne, les élèves ont répondu correctement à deux tiers des items proposés en mathématiques et en français. On constate une hétérogénéité des résultats en mathématiques et en français : l'écart type est de 19,6 en mathématiques et de 16,1 en français.

Au sein des protocoles, certains des nouveaux exercices accordent plus de place à des compétences en cours d'acquisition. Ces exercices, souvent plus difficiles, peuvent être de niveaux différents et leur taux de réussite ne peuvent être comparés à ceux des exercices mesurant des compétences supposées acquises. Notons aussi que les supports utilisés influent sur le niveau de difficulté des exercices. En début de sixième, en français, la réussite moyenne dans les trois capacités varie de 62,2 % à 69,8 %. La réussite moyenne dans le champ « savoir lire » est de 69,1 % et dans le champ « savoir écrire », elle est de 60,4 %.

En mathématiques, la réussite moyenne d'une capacité à l'autre varie de 57,7 % à 78,0 % ; d'un champ à l'autre, elle varie de 61,6 % à 69,9 %.

La réussite d'un champ à l'autre est relativement homogène. On observe des disparités plus grandes entre les capacités. La capacité « produire une réponse, la justifier » est moins bien réussie que les autres.

L'âge et l'origine sociale des élèves sont les caractéristiques les plus liées aux taux de réussite. Un élève ayant un an de retard du point de vue scolaire enregistre, en moyenne, des performances en mathématiques et en français inférieures de 18 points à celle d'un élève « à l'heure ». Les enfants issus d'un milieu plutôt favorisé (cadres et professions libérales) obtiennent en mathématiques et en français, des performances moyennes supérieures à celles des enfants de milieux moins favorisés. Les filles obtiennent, en moyenne, de meilleurs résultats que les garçons en français, alors qu'en mathématiques on observe le phénomène inverse.

DÉFINITIONS

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1989, une évaluation des compétences en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de sixième et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

■ **Les items.** Ils ont été répartis en champs et en capacités. Les champs, ancrés dans les programmes, sont des regroupements d'items qui correspondent à un ensemble d'activités spécifiques. Les capacités sont des ensembles de savoir-faire acquis dans les apprentissages. Chacun des items du protocole est inclus dans un champ et dans une capacité.

■ **En français,** l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les compétences du savoir lire et du savoir écrire à travers trois capacités : compréhension, outils de la langue pour lire et écrire et production de textes.

■ **En mathématiques,** l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les compétences à travers cinq champs d'application : numération, techniques opératoires, problèmes numériques, travaux géométriques et traitement de l'information.

■ **L'échantillon.** Afin de continuer à fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux ont été calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, d'environ 4 500 élèves de sixième scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat de France métropolitaine.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Note d'Information, 03.20.

1 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de sixième (France métropolitaine, septembre 2002)

	Moyenne	Médiane	Écart type
Français (sur 100)	65,5	66,7	16,1
Mathématiques (sur 100)	65	67,5	19,6

2 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en sixième Résultats par champ (France métropolitaine, septembre 2002)

Français		Mathématiques	
Savoir lire	69,1	Numeration	65,2
Savoir écrire	60,4	Traitements opératoires	69,9
		Problèmes numériques	65,2
		Travaux géométriques	61,6
		Traitement de l'information	63,3

3 Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en sixième Résultats par capacité (France métropolitaine, septembre 2002)

Français		Mathématiques	
Compréhension	69,8	Rechercher l'information, l'interpréter, la reformuler	61,7
Outils de la langue pour lire et écrire	62,2	Analyser une situation, organiser une démarche	64,3
Production de textes	62,9	Produire une réponse, la justifier	57,7
		Appliquer une technique	78,0
		Utiliser directement une connaissance	66,1

4 Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine, septembre 2002)

	Cadres, professions libérales	Professions intermédiaires	Agriculteurs, exploitants	Employés	Artisans, commerçants	Ouvriers	Inactifs
Français	75,8	69,1	64,1	64,1	66,7	59,6	55,5
Mathématiques	76,6	69,8	66,4	62,9	66,8	57,7	54,0

5 Disparités de résultats des élèves de sixième selon le sexe (%) (France métropolitaine, Public + Privé, septembre 2002)

	Garçons	Filles
Français	63,0	68,3
Mathématiques	66,3	63,5

6 Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'âge (%) (France métropolitaine, septembre 2002)

	10 ans	11 ans	12 ans
Français	78,0	69,3	52,6
Mathématiques	80,0	69,1	50,6

Remarque : les élèves de 11 ans sont nés en 1991 et sont donc « à l'heure ». Les élèves de 10 ans ont un an d'avance et les élèves de 12 ans un an de retard.

PRÉSENTATION

Six ans après le commencement de leurs études secondaires, la majorité des élèves entrés en 6^e en 1995 (59 %) sont scolarisés en second cycle général et technologique. 36 % n'ont jamais redoublé depuis leur 6^e et ont atteint la classe de terminale générale ou technologique. Un peu moins d'un élève sur trois étudie dans l'enseignement du second cycle professionnel : 6 % préparent un CAP, 20 % un BEP et 5 % sont en 1^{re} année de bac professionnel. La proportion d'élèves ayant quitté le système éducatif s'élève à 10 %. Ces résultats restent très proches de ceux observés pour les élèves de la cohorte recrutée six ans plus tôt, mais reflètent néanmoins une légère amélioration des scolarités secondaires **1**.

Les trajectoires scolaires restent très marquées par l'âge d'entrée en 6^e. 68 % des élèves entrés à 11 ans ou moins en sixième sont encore scolarisés dans le second cycle général et technologique six ans après l'arrivée au collège, contre 10 % seulement de ceux qui y sont arrivés avec deux ans de retard. La majorité de ces derniers (57 %) sont sortis du système éducatif. Un tiers d'entre eux étudient dans le second cycle professionnel. Ces proportions sont proches de celles relevées dans le panel 1989 **2**.

Le degré de réussite dans l'enseignement secondaire apparaît toujours fortement lié à l'origine sociale. Six ans après l'arrivée au collège, 90 % des enfants de cadres ou d'enseignants fréquentent une classe du second cycle général et technologique contre seulement 43 % des enfants d'ouvriers. Une analyse plus approfondie montre cependant que, toutes choses égales par ailleurs, l'âge d'entrée en 6^e joue davantage sur les parcours scolaires que l'origine sociale. Enfin, la part des filles scolarisées dans le second cycle général et technologique est supérieure à celle des garçons (66 % contre 52 %). Six ans après l'entrée en 6^e, 12 % d'entre eux ont quitté le système éducatif, contre 8 % des filles. Mais ces écarts reflètent moins des choix d'orientation différents qu'une meilleure réussite de ces dernières au collège. Ils restent stables par rapport à ceux observés sur le panel recruté en 1989.

DÉFINITIONS

■ Les panels utilisés :

– le panel 1989, représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1989, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ;

– le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine.

■ La population étudiée :

– les entrants en sixième hors SEGPA de ces deux panels. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichier du panel 1989, fichier du panel 1995, DEP.

Voir aussi

Notes d'Information, 00.54, 01.32, 01.42.

Dernières publications sur le panel 1995 :

J.-P. Caille, « La famille et le collège : perception de l'établissement et relations avec les enseignants au début des études secondaires », revue *Éducation & Formations*, n° 60, MEN-DPD, juillet-septembre 2001.

J.-P. Caille, « Les collégiens de ZEP à la fin des années quatre-vingt-dix : caractéristiques des élèves et impact de la scolarisation en ZEP sur la réussite », revue *Éducation & Formations*, n° 61, MEN-DPD, octobre-décembre 2001.

J.-P. Caille, S. Lemaire, « Filles et garçons face à l'orientation », revue *Éducation & Formations*, n° 63, MEN-DPD, avril-juin 2002.

J.-P. Caille, S. O'Prey, « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France », *Données sociales*, INSEE, 2002.

1 Situation scolaire des élèves six ans après leur entrée en sixième

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en sixième en 1995 (année scolaire 2001-2002)	Élèves entrés en sixième en 1989 (année scolaire 1995-1996)
Enseignement supérieur		-
Second cycle général et technologique :	59	57
Terminale (n'a pas redoublé depuis la sixième)	36	33
Première	20	21
Seconde	3	3
Second cycle professionnel :	31	31
1 ^{re} année de préparation du bac professionnel	5	4
Terminale BEP ou BEP en un an	16	17
Seconde professionnelle (BEP)	4	5
CAP	6	5
Autre classe professionnelle		
Premier cycle		
Scolarisés dans le secondaire	90	88
Sortis du système éducatif	10	12
Après une terminale CAP ou BEP	4	4
Après la troisième	4	4
Avant la troisième	1	3
Ensemble	100	100

Lecture : 36 % des élèves entrés en sixième en 1995 fréquentent, six ans après, une classe de terminale et 20 % d'entre eux une classe de première.

2 Différences de parcours scolaires des élèves selon divers critères

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves qui, six ans après étaient en :				Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves qui, six ans après étaient en :			
	second cycle				second cycle			
	général et techno	dont terminale générale et techno	professionnel	sortis du système éducatif	général et techno	dont terminale générale et techno	professionnel	sortis du système éducatif
Selon l'âge d'entrée en sixième :								
- 11 ans ou moins	68	42	27	4	73	43	24	3
- 12 ans	17	7	52	31	21	8	53	25
- 13 ans ou plus	10	7	33	57	9	4	35	56
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1) :								
- agriculteur exploitant	61	41	34	5	62	38	30	8
- artisan, commerçant, chef d'entreprise	64	36	29	8	58	32	30	12
- cadre, enseignant	90	62	8	2	88	60	9	3
- profession intermédiaire	72	44	24	5	71	41	23	6
- employé	53	30	36	11	52	27	35	12
- ouvrier	43	24	44	14	41	21	42	16
Selon le sexe de l'élève :								
- garçon	52	29	36	12	51	27	35	14
- fille	66	43	27	8	64	39	26	9

(1) PCS : profession et catégorie socioprofessionnelle.

Lecture : sur 100 élèves entrés en sixième en 1995 à l'âge de 11 ans ou moins, 4 étaient sortis du système éducatif six ans après, 68 étaient scolarisés dans le second cycle général et technologique dont 42 en terminale générale et technologique, et 27 dans le second cycle professionnel.

Réf.	Titre	Page
5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis ; évolution	130
5.2	Les apprentis par région et académie	132
5.3	Les origines scolaires des apprentis du second degré	134
5.4	Les apprentis par spécialité de formations	136
5.5	L'apprentissage dans le supérieur	138
5.6	Poids des formations par apprentissage sur les formations professionnelles (2 nd degré)	140
5.7	Les apprentis en 2002-2003 (résultats provisoires)	142
5.8	L'insertion des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2002	144

PRÉSENTATION

Pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre d'apprentis est en baisse (- 0,8 %). Cette baisse concerne avant tout le niveau V de formation (CAP, BEP), les autres niveaux connaissant cependant un ralentissement de la croissance des effectifs concernés.

L'augmentation du nombre d'apprentis, observée jusqu'en 2000, était d'autant plus significative que la population concernée, les 16-25 ans, était en très nette régression. Aujourd'hui, malgré un contexte démographique plus favorable, notamment pour les 16-17 ans, le nombre d'apprentis diminue.

Les formations de niveau V restent celles qui attirent le plus grand nombre d'apprentis : près des deux tiers y sont scolarisés (237 500 apprentis). Mais cette année encore, leurs effectifs diminuent (- 3,2 %).

Les niveaux de formations supérieurs ou équivalents au baccalauréat continuent d'accueillir de plus en plus de jeunes malgré un ralentissement de la croissance.

Ainsi, les formations de niveau IV, principalement le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel, malgré une augmentation plus modérée, augmentent leurs effectifs. Sur l'ensemble du niveau III, le BTS reste la formation la plus choisie et concerne 78 % des apprentis de ce niveau. Les niveaux II et I de formation accueillent encore peu d'apprentis, mais leurs effectifs ont été multipliés par trois en six ans. Au niveau II, l'augmentation est principalement le fait de la licence avec l'ouverture, en 2000, des licences professionnelles. Au niveau I, les préparations aux diplômes d'ingénieurs restent les plus attractives mais le DESS, moins important en nombre, gagne 25 % de jeunes.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 30 % des effectifs. Toutefois, leur part varie fortement en fonction du niveau de diplôme préparé ; elles représentent 26 % des effectifs de niveau V, 36 % au niveau IV, 37 % aux niveaux II et I, mais 42 % des apprentis préparant un diplôme de niveau III. Les centres de formation d'apprentis sont gérés par des organismes privés (51,7 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (32,8 %), des établissements publics d'enseignement (lycées, universités, sections d'apprentissage) (12,5 %), etc.

DÉFINITIONS

■ **Apprentis.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **Niveaux.** Voir 5.2, rubrique « Définitions ».

■ **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **Centres de formation d'apprentis (CFA).** Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ou par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

■ **Taux de scolarisation en apprentissage.** Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6867.

Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (France métropolitaine + DOM)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
CAP et autres diplômes niveau V	189 591	191 303	192 063	191 226	187 942	185 843	180 389
BEP	36 129	42 634	47 100	51 282	53 170	52 974	51 244
Mentions complémentaires (MC)	6 432	7 302	7 429	7 576	7 284	6 516	6 345
BP et autres diplômes niveau IV	25 678	29 023	32 463	34 386	35 326	35 951	36 979
Bac professionnel	15 632	19 358	24 014	28 002	30 831	33 404	34 317
BTS	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497	27 800	28 982
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	9 539	14 041	17 745	20 187	23 386	24 672
France métropolitaine + DOM	293 512	315 929	337 690	353 632	360 237	365 874	362 928
CPA/CLIPA	10 409	10 823	9 887	9 174	9 640	10 184	10 330

2 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	% de filles
Niveau V	113 219	103 029	5 919	15 279	237 446	26 %
Niveau IV	36 850	33 203	56	1 719	71 828	36 %
Niveau III	17 851	17 249	211	1 923	37 234	42 %
Niveaux II et I	8 588	5 522	2 310		16 420	37 %
Total	176 508	159 003	8 496	Total	362 928	30 %

3 Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

	V	IV	III	II	I	Total
Associations mixtes consulaires	3 855	699	450	72	22	5 098
Associations organisation professionnelle-entreprise-groupement	115 554	38 056	22 223	6 650	5 226	187 709
CFA résultant d'une convention nationale	682	958	362			2 002
Chambres d'agriculture	289	111	40			440
Chambres de commerce et d'industrie	18 248	8 344	7 164	2 182	530	36 468
Chambres des métiers	63 522	11 865	1 492	66	13	76 958
Collectivités locales et territoriales	7 174	1 509	174	37		8 894
EPL (1) et formation professionnelle agricole	12 886	5 419	3 077	17		21 399
Établissements de formation ou de recherche	94	91	370	334	1 013	1 902
EPL	14 297	4 208	1 544	94		20 143
Établissements scolaires privés sous contrat	717	126				843
Sections d'apprentissage	128	442	338	116	48	1 072
Total	237 446	71 828	37 234	9 568	6 852	362 928

(1) EPL : établissement public local d'enseignement.

4 Taux de scolarisation en apprentissage en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

Âge	Effectifs	Taux de scolarisation (%)
16 ans	72 785	8,9
17 ans	78 491	9,6
18 ans	61 450	7,5
19 ans	48 461	6,0
20 ans	35 658	4,4
21 ans	25 710	3,2
22 ans	17 131	2,1
23 ans	11 123	1,4
24 ans	6 677	0,8
25 ans	5 442	0,7

PRÉSENTATION

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales.

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé dans les régions du Sud, du Sud-Ouest, et en Île-de-France : mais Nantes reste l'académie où il y a le plus d'apprentis. Cette année, les académies de Toulouse, Nantes et Grenoble augmentent fortement leur nombre d'apprentis. À l'inverse, dans les académies de Clermont-Ferrand, Créteil, Nice et des DOM (sauf La Réunion), les effectifs diminuent.

L'Île-de-France concentre 16 % de l'ensemble des apprentis de France.

Dans cette région, l'essentiel de l'augmentation des effectifs d'apprentis est imputable au développement des formations de niveaux III et surtout II et I. Ce poids des formations du supérieur dans le développement de l'apprentissage est également très visible dans quasiment toutes les régions, puisque parmi celles qui ont des formations de niveaux II et I, presque toutes enregistrent une hausse de leurs effectifs.

DÉFINITIONS

- **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.
- **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.
- **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.
- **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.
- **BTS.** Brevet de technicien supérieur, préparé en section de techniciens supérieurs (STS).
- **DUT.** Diplôme universitaire de technologie, préparé en Institut universitaire de technologie (IUT).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6867.

Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

1 Effectifs des centres de formation d'apprentis par région, académie et niveau de formation en 2001-2002

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2000-2001
Alsace	Strasbourg	9 711	2 128	843	175	98	12 955	12 935
Aquitaine	Bordeaux	12 430	2 613	1 195	176	167	16 581	16 939
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 802	1 406	235	171		7 614	7 886
Basse-Normandie	Caen	7 394	1 641	568	75	51	9 729	9 882
Bourgogne	Dijon	8 407	2 039	723	97	109	11 375	11 307
Bretagne	Rennes	11 139	3 552	1 328	241	107	16 367	16 636
Centre	Orléans-Tours	12 045	2 926	1 533	127	40	16 671	16 880
Champagne-Ardenne	Reims	5 789	1 237	425	271	132	7 854	7 888
Corse	Corse	1 110	126	22			1 258	1 285
Franche-Comté	Besançon	5 210	1 898	1 101	38		8 247	8 280
Haute-Normandie	Rouen	9 075	2 896	1 527	379	388	14 265	14 136
Île-de-France	Créteil	10 163	2 699	2 326	991	981	17 160	17 648
	Paris	7 518	3 572	4 693	1 930	660	18 373	18 812
	Versailles	11 972	4 367	3 043	1 769	1 283	22 434	22 413
	Total Île-de-France	29 653	10 638	10 062	4 690	2 924	57 967	58 873
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8 721	1 810	699	280	204	11 714	11 665
Limousin	Limoges	2 405	840	108	50	27	3 430	3 460
Lorraine	Nancy-Metz	9 795	3 209	1 531	228	72	14 835	15 046
Midi-Pyrénées	Toulouse	10 205	2 776	1 136	130	218	14 465	14 150
Nord - Pas-de-Calais	Lille	10 693	4 229	1 465	138	550	17 075	16 978
Pays de la Loire	Nantes	17 657	6 860	3 241	165	315	28 238	27 571
Picardie	Amiens	7 263	1 990	1 246	218	174	10 891	11 125
Poitou-Charentes	Poitiers	9 249	2 600	871	94	148	12 962	13 259
Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	11 915	4 087	2 225	636	466	19 329	19 807
	Nice	8 491	1 711	548	24		10 774	11 335
	Total PACA	20 406	5 798	2 773	660	466	30 103	39 800
Rhône-Alpes	Grenoble	9 308	3 439	1 571	371	147	14 836	14 625
	Lyon	8 995	4 074	2 497	777	515	16 858	16 934
	Total Rhône-Alpes	18 303	7 513	4 068	1 148	662	31 694	45 085
Total France métropolitaine		232 462	70 725	36 700	9 551	6 852	356 290	358 882
Guadeloupe	Guadeloupe	899	145	180			1 224	1 484
Guyane	Guyane	229	17	9			255	262
Martinique	Martinique	1 109	163	195	17		1 484	1 629
La Réunion	La Réunion	2 747	778	150			3 675	3 617
	Total DOM	4 984	1 103	534	17	0	6 638	6 992
Total France métr. + DOM		237 446	71 828	37 234	9 568	6 852	362 928	365 874
TOM	Nouvelle-Calédonie	42					42	28
Total France entière		237 488	71 828	37 234	9 568	6 852	362 970	365 902

PRÉSENTATION

En 2001-2002, 75,7 % des apprentis inscrits en première année arrivent du système scolaire. Cette quasi-stabilité observée depuis trois ans, fait suite à plusieurs années de baisse : 75,9 % en 2000-2001 et 1999-2000, 77 % en 1998-1999, 78 % en 1997-1998, et 80 % en 1996-1997.

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (CAP, BEP, MC⁹), près de 70 % ont au moins le niveau troisième et la majorité d'entre eux sortent d'une troisième (48,0 %). La hausse du niveau scolaire général des nouveaux apprentis, observée depuis plusieurs années, se poursuit lentement.

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart arrivent de seconde année de CAP en 2 ans ou de terminale BEP.

La part des anciens apprentis qui continuent leurs études en apprentissage augmente cette année (19,3 % contre 18,7 % en 2000-2001). Cette proportion est relativement élevée pour les apprentis en première année de formation de niveau IV, où 50,2 % étaient en apprentissage l'année précédente. Même si cette proportion est en baisse comparativement à l'an passé, son importance montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant formation et emploi, aux côtés des filières sous statut scolaire.

DÉFINITIONS

- **BEP.** Brevets d'études professionnelles.
- **BM.** Brevets de maîtrise.
- **BP.** Brevets professionnels.
- **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.
- **CFA.** Centres de formation d'apprentis.
- **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Les classes préparatoires à l'apprentissage peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance. Ces classes peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **MC.** Mentions complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

1 *Tableaux statistiques*, n° 6867.

Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

1 Situation des apprentis de première année des diplômes de niveaux V et IV en 2001-2002 (cursus 2 et 3 ans) (France métropolitaine + DOM)

	Sauf				SNauf				Total niveaux V et IV	
	BEP-MC		Total niveau V		BP-BM		Total niveau VI			
	Eff.	Eff.	Eff.	%	Eff.	Eff.	Eff.	%	Eff.	%
Situation scolaire antérieure :										
Cinquième	32	1 097	1 129	1,0					1 129	0,8
Troisième de SES ou quatrième SEGPA	107	3 800	3 907	3,5					3 907	2,6
Autre enseignement spécial	41	1 743	1 784	1,6					1 784	1,2
CPA, CLIPA de collège	65	2 613	2 678	2,4					2 678	1,8
CPA ou CLIPA de CFA	560	5 359	5 919	5,2					5 919	3,9
Quatrième	344	8 418	8 762	7,7					8 762	5,8
Troisième	13 186	41 110	54 296	48,0					54 296	36,2
1 ^{re} année CAP 3 ans	41	282	323	0,3					323	0,2
2 ^e année CAP 3 ans	87	195	282	0,2					282	0,2
3 ^e année CAP 3 ans	57	111	168	0,1	319	227	546	1,5	714	0,5
Seconde professionnelle (1 ^{re} année BEP) ou 1 ^{re} année CAP 2 ans	1 499	3 243	4 742	4,2					4 742	3,2
Terminale BEP ou 2 nd e année CAP 2 ans	1 876	3 401	5 277	4,7	2 742	8 246	10 988	29,8	16 265	10,8
Mention complémentaire scolaire	30	30	60	0,1	135	80	215	0,6	275	0,2
Première professionnelle (1 ^{re} année bac pro ou BT)	80	148	228	0,2	67	366	433	1,2	661	0,4
Terminale professionnelle (2 nd e année bac pro ou BT)	90	213	303	0,3	97	404	501	1,4	804	0,5
Seconde générale et technologique	2 083	2 444	4 527	4,0	58	105	163	0,4	4 690	3,1
Première générale et technologique	292	529	821	0,7	33	603	636	1,7	1 457	1,0
Terminale générale et technologique (1)	395	899	1 294	1,1	1 210	955	2 165	5,9	3 459	2,3
Autre classe du second degré	17	195	212	0,2	18	35	53	0,1	265	0,2
Supérieur (BTS et plus)	71	344	415	0,4	606	184	790	2,1	1 205	0,8
Total des scolaires	20 953	76 174	97 127	85,8	5 285	11 205	16 490	44,7	113 617	75,7
Situation d'apprentissage antérieure :										
1 ^{re} année niveau V	815	3 905	4 720	4,2	760	167	927	2,5	5 647	3,8
Années terminales niveau V	2 253	3 321	5 574	4,9	10 503	6 459	16 962	46,0	22 536	15,0
1 ^{re} année niveau IV	26	51	77	0,1	163	181	344	0,9	421	0,3
Années terminales niveau IV	19	49	68	0,1	92	142	234	0,6	302	0,2
Supérieur	9	51	60	0,1	28	15	43	0,1	103	0,1
Total des apprentis	3 122	7 377	10 499	9,3	11 546	6 964	18 510	50,2	29 009	19,3
Autres situations :										
Contrat de qualification, stage	101	518	619	0,5	131	224	355	1,0	974	0,6
Emploi (y compris CES)	125	322	447	0,4	165	308	473	1,3	920	0,6
Chômage	118	452	570	0,5	66	98	164	0,4	734	0,5
Service national	7	43	50	0,0	0	4	4	0,0	54	0,0
Autres	490	3 417	3 907	3,5	454	400	854	2,3	4 761	3,2
Total des autres situations	841	4 752	5 593	4,9	816	1 034	1 850	5,0	7 443	5,0
Total général	24 916	88 303	113 219	100,0	17 647	19 203	36 850	100,0	150 069	100,0

PRÉSENTATION

En 2001-2002, l'apprentissage en France métropolitaine + DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers des domaines technico-professionnels de la production.

Cela est principalement dû aux effectifs importants d'apprentis en niveau V, qui préparent pour plus des deux tiers d'entre eux (69,6 %), leur diplôme dans ces domaines. Les effectifs les plus importants se concentrent dans l'alimentation, les industries mécaniques et de transformation et le bâtiment. Les domaines technico-professionnels de la production sont à dominance fortement masculine puisque plus de 93,4 % de ces apprentis sont des garçons.

Les filles sont majoritaires en revanche dans les préparations aux diplômes du commerce, de la santé et de la coiffure.

Les formations de niveau IV relèvent un peu plus des domaines technico-professionnels de la production (56,0 %) mais la différence avec les domaines technico-professionnels des services s'estompe doucement.

Les spécialités de niveau III (BTS) relèvent plus fréquemment du secteur des services, plus particulièrement du commerce et de la vente, comptabilité, gestion.

Les formations de niveau II relèvent en grande partie des domaines technico-professionnels des services. À l'inverse, les formations de niveau I (en grande partie des préparations aux diplômes d'ingénieurs) relèvent principalement des domaines technico-professionnels de la production.

DÉFINITIONS

■ **Spécialités de formations.** La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'Information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 100, dit des « groupes de spécialités ».

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou équivalent.

Remarque : huit groupes ne sont représentés qu'au niveau I. Ils ne sont pas mentionnés dans le tableau 1, cependant leurs effectifs sont comptabilisés dans les sous-totaux et dans le total général. Il s'agit des groupes suivants :

- groupe 112, « Chimie-biologie, biochimie » (effectifs : 20, dont 12 filles) ;
- groupe 115, « Physique » (effectifs : 50, dont 19 filles) ;
- groupe 117, « Sciences de la Terre » (effectifs : 27, dont 10 filles) ;
- groupe 122, « Économie » (effectifs : 36, dont 3 filles) ;
- groupe 125, « Linguistique » (effectifs : 40, dont 34 filles) ;
- groupe 128, « Droit, sciences politiques » (effectifs : 66, dont 50 filles) ;
- groupe 341, « Aménagement du territoire, développement, urbanisme » (effectifs : 78, dont 50 filles) ;
- groupe 346, « Spécialités militaires » (effectifs : 9, dont 6 filles).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6867.

Voir aussi

Pages relatives au second cycle professionnel, chapitre 4 (« Les élèves du second degré ») de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

Note d'Information, 01.17.

1 Effectifs des apprentis par groupe de spécialités et par niveau de formation en 2001-2002

(France métropolitaine + DOM)

Groupes de spécialités de formation	V	IV	III	II	I	Total	Filles
G111 Physique-chimie	-	-	59	-	47	106	30
G113 Sciences naturelles, biologie-géologie	-	-	11	-	-	11	10
G114 Mathématiques	-	-	23	82	2	107	41
G116 Chimie	-	-	57	-	19	76	48
G117 Sciences de la Terre	-	-	-	-	27	27	10
G118 Sciences de la vie	-	-	95	-	6	101	72
G120 Spécialités pluridisciplinaires sciences humaines et droit	-	-	-	27	-	27	15
G122 Économie	-	-	-	-	36	36	3
Total domaines disciplinaires (1)	-	-	245	121	313	679	354
G200 Technologies industrielles fondamentales	-	57	933	785	1 386	3 161	503
G201 Technologies de commandes des transformations industrielles	-	978	3 367	73	190	4 608	175
G210 Spécialités plurivalentes agronomie et agriculture	779	2 354	1 206	-	132	4 471	714
G211 Productions végétales, cultures spécialisées	4 269	964	878	14	-	6 125	1 315
G212 Productions animales, élevage spécialisé	4 220	1 202	455	-	-	5 877	1 970
G213 Forêts, espaces naturels, faune	835	228	364	-	-	1 427	62
G214 Aménagement paysager	5 661	1 911	833	-	113	8 518	432
G220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	346	141	7	-	8	502	58
G221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	41 449	4 951	968	137	83	47 588	6 012
G222 Transformations chimiques et apparentées	135	205	352	155	189	1 036	579
G223 Métallurgie	590	40	226	-	-	856	239
G224 Matériaux de construction, verre	250	33	18	-	-	301	172
G225 Plasturgie, matériaux composites	289	278	296	14	36	913	48
G226 Papier, carton	51	22	42	-	17	132	11
G227 Énergie, génie climatique	5 126	1 945	417	-	11	7 499	28
G230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction	231	289	264	34	227	1 045	108
G231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 272	184	177	-	-	1 633	44
G232 Bâtiment : construction et couverture	14 655	1 788	66	-	-	16 509	62
G233 Bâtiment : finitions	19 824	2 167	27	-	-	22 018	305
G234 Travail du bois et de l'ameublement	12 584	2 974	164	15	-	15 737	245
G240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	292	33	20	-	-	345	329
G241 Textile	36	97	14	-	41	188	77
G242 Habillement	647	112	-	-	-	759	524
G243 Cuirs et peaux	182	-	-	-	-	182	39
G250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	872	3 415	1 284	-	-	5 571	113
G251 Mécanique générale et de précision, usinage	2 992	2 080	287	25	1 466	6 850	228
G252 Moteurs et mécanique auto	19 750	4 254	637	-	57	24 698	106
G253 Mécanique aéronautique et spatiale	61	494	-	19	-	574	22
G254 Structures métalliques	15 597	1 856	292	-	-	17 745	71
G255 Électricité, électronique	12 201	5 175	1 362	132	1 053	19 923	355
Total domaines technico-professionnels de la production	165 196	40 227	14 956	1 403	5 009	226 791	14 946
G300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	24	-	24	10
G310 Spécialités plurivalentes des échanges et gestion	-	158	654	1 136	79	2 027	1 203
G311 Transport, manutention, magasinage	2 050	756	599	226	-	3 631	519
G312 Commerce, vente	26 823	7 470	9 221	2 714	160	46 388	31 604
G313 Finances, banque, assurances	-	141	1 020	222	128	1 511	964
G314 Comptabilité, gestion	156	826	4 058	2 528	103	7 671	5 321
G315 Ressources humaines, gestion du personnel	-	-	57	120	140	317	246
G320 Spécialités plurivalentes de la communication	-	-	314	55	76	445	210
G321 Journalisme et communication	165	184	-	-	-	349	115
G322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 514	635	216	-	19	2 384	665
G323 Techniques de l'image, du son, spectacle	667	123	85	-	-	875	475
G324 Secrétariat, bureautique	515	1 251	1 861	-	-	3 627	3 500
G325 Documentation, bibliothèque, administration de données	-	-	14	-	18	32	14
G326 Informatique, traitement de l'information	-	-	1 296	882	677	2 855	456
G330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	558	1 228	15	-	-	1 801	1 534
G331 Santé	4 853	7 210	635	-	29	12 727	10 853
G332 Travail social	541	137	287	-	-	965	846
G334 Accueil, hôtellerie, tourisme	16 092	2 430	1 095	55	-	19 672	10 018
G335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	398	801	23	3	-	1 225	450
G336 Coiffure, esthétique et autres soins	17 351	8 006	126	-	-	25 483	23 573
G343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	510	163	407	79	14	1 173	405
G344 Sécurité des biens et des personnes	57	82	38	-	-	177	28
G345 Application des droits et statuts des personnes	-	-	12	-	-	12	11
Total domaines technico-professionnels des services (1)	72 250	31 601	22 033	8 044	1 530	135 458	93 076
Total (1)	237 446	71 828	37 234	9 568	6 852	362 928	108 376

(1) Huit groupes (représentés au seul niveau I) ne sont pas mentionnés, mais complabilisés (cf. encadré page ci-contre).

PRÉSENTATION

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer, mais à un rythme plus ralenti, dans l'enseignement supérieur. En 2001-2002, 53 654 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de près de 4,8 %, qui suit une augmentation de 12,0 % l'année précédente. Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 54 % des apprentis du supérieur.

5 086 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 4 644 l'an passé), surtout dans les spécialités de la mécanique, technologie et de l'électricité, électronique, ce qui explique en partie le faible taux de féminisation de ces formations (13,5 % de filles).

Les autres se répartissent entre des diplômes très variés (de la licence au DESS), essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion... **1**.

62,2 % des jeunes inscrits en BTS ou en DUT par apprentissage sont issus d'une terminale. Ils sont beaucoup moins nombreux (18,5 % contre 22,4 % l'an passé) à intégrer une formation par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur **2**.

La préparation d'un diplôme d'ingénieur par apprentissage reste, pour 41,9 % des jeunes concernés, le moyen de poursuivre des études après l'obtention d'un DUT **3**.

Le pourcentage d'apprentis en première année de formation d'ingénieur déjà en apprentissage l'année précédente n'est que de 15,2 %, alors que 20,2 % des apprentis en première année d'une autre formation de niveaux II et I, étaient déjà apprentis un an avant.

DÉFINITIONS

■ **Structures juridiques des CFA du supérieur.** Pour la plupart des formations autres que le BTS, des centres de formation d'apprentis (CFA) ont été créés, avec différents types de structures :

- soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
- soit l'organisme gestionnaire est une association-loi 1901 où coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
- soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.

■ **BTS.** Brevets de techniciens supérieurs.

■ **DUT.** Diplômes universitaires de technologie.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6867.

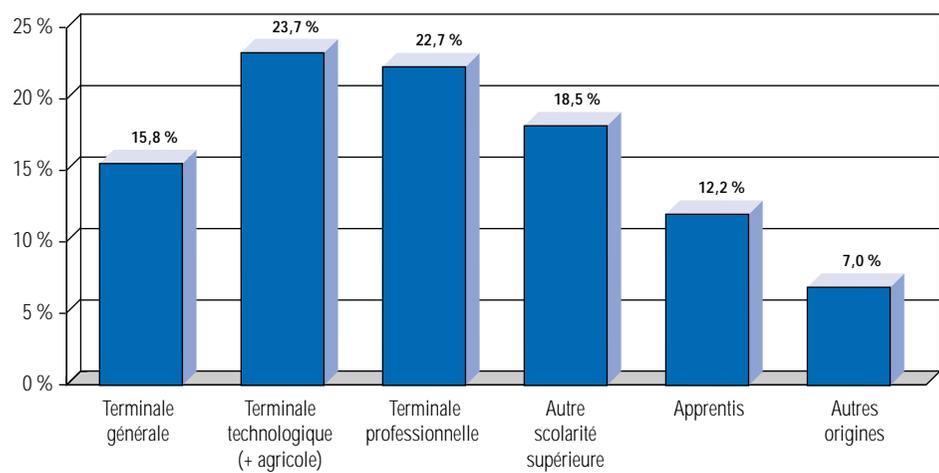
Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

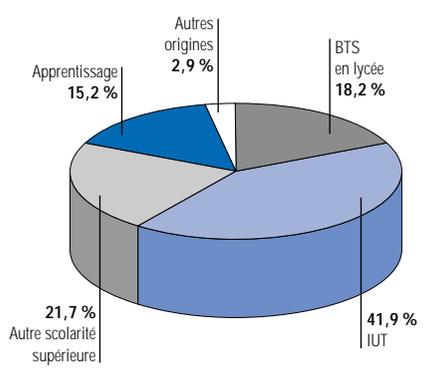
1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
BTS-BTSA	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497	27 800	28 982
DUT	2 067	1 917	2 889	3 357	3 702	4 285	4 490
Autres diplômes et titres homologués de niveau III	667	1 265	2 134	2 809	3 308	3 468	3 762
Total niveau III	15 273	19 952	25 603	29 581	32 507	35 553	37 234
Licence	56	41	184	312	411	692	1 298
Maîtrise	577	590	1 033	1 334	1 572	1 837	2 031
Niveau II, non compris licence et maîtrise	2 196	3 285	4 551	5 497	5 797	6 919	6 239
Total niveau II	2 829	3 916	5 768	7 143	7 780	9 448	9 568
Diplômes d'ingénieurs	1 734	2 044	2 777	3 539	4 171	4 644	5 086
DESS	193	275	438	603	941	1 162	1 461
Niveau I, non compris DESS et ingénieurs	21	122	35	294	285	379	305
Total niveau I	1 948	2 441	3 250	4 436	5 397	6 185	6 852
Total apprentis de l'enseignement supérieur	20 050	26 309	34 621	41 160	45 684	51 186	53 654

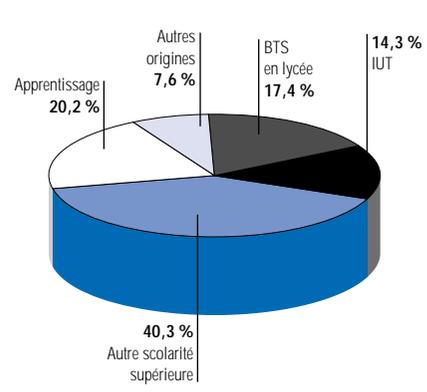
2 Origine des apprentis de première année du niveau III en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)



3 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)



4 Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)



PRÉSENTATION

Le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré (niveaux V et IV) est très variable selon les académies et les niveaux de formation.

L'apprentissage représente aujourd'hui près de 30 % de l'ensemble des formations du second degré, mais son poids varie pour le niveau V de 15,9 % dans l'académie de Lille à 40,3 % dans l'académie de Strasbourg, et pour le niveau IV de 18,0 % dans l'académie de Créteil à 45,1 % dans l'académie de Paris.

Ainsi, au niveau V, 16 académies se situent au-dessus de la moyenne nationale, qui est de 28,0 % (28,5 % en 2000-2001). Au niveau IV, 13 académies se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 27,2 % (26,4 % en 2000-2001). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit des politiques régionales très diverses en matière de développement de l'apprentissage.

DÉFINITIONS

■ Champ :

– **second cycle professionnel Éducation nationale** : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire (MC) pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts (BMA) en 1, 2 ou 3 ans ;

– **second cycle professionnel agricole** : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en 1, 2 ou 3 ans ;

– **apprentis** : les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (bac professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6867 (pour l'apprentissage).

Voir aussi

Note d'Information, 01.17.

1 Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel par région et académie en 2001-2002

Régions	Académies	Effectifs du second cycle professionnel Établissements sous tutelle de :				Apprentis		Poids de l'apprentissage (apprentis/ ens. 2 nd cycle pro.)	
		MJENR (1)		MAAPAR (2)		Niveau V	Niveau IV	Niveau V	Niveau IV
		Niveau V	Niveau IV	Niveau V	Niveau IV				
		(3)	(4)	(3)	(4)				
France métropolitaine + DOM :									
Alsace	Strasbourg	13 956	4 659	412	185	9 711	2 128	40,3	30,5
Aquitaine	Bordeaux	23 104	7 619	4 111	1 094	12 430	2 613	31,4	23,1
Auvergne	Clermont-Ferrand	9 876	3 705	2 141	771	5 802	1 406	32,6	23,9
Basse-Normandie	Caen	12 869	4 478	3 478	875	7 394	1 641	31,1	23,5
Bourgogne	Dijon	12 637	4 167	2 745	647	8 407	2 039	35,3	29,8
Bretagne	Rennes	23 056	8 280	7 386	1 769	11 139	3 552	26,8	26,1
Centre	Orléans-Tours	19 602	6 020	3 204	630	12 045	2 926	34,6	30,6
Champagne-Ardenne	Reims	13 825	4 156	1 623	502	5 789	1 237	27,3	21,0
Corse	Corse	1 809	549	76	28	1 110	126	37,1	17,9
Franche-Comté	Besançon	10 708	3 337	1 851	399	5 210	1 898	29,3	33,7
Guadeloupe	Guadeloupe	5 992	2 248	527	75	899	145	12,1	5,9
Guyane	Guyane	2 389	546	56	28	229	17	8,6	2,9
Haute-Normandie	Rouen	18 451	5 640	1 121	321	9 075	2 896	31,7	32,7
Île-de-France	Creteil	33 206	12 138	511	162	10 163	2 699	23,2	18,0
	Paris	12 846	4 312	75	42	7 518	3 572	36,8	45,1
	Versailles	37 929	13 278	886	204	11 972	4 367	23,6	24,5
Languedoc-Roussillon	Montpellier	18 497	5 694	3 308	670	8 721	1 810	28,6	22,1
Limousin	Limoges	5 421	1 992	919	301	2 405	840	27,5	26,8
Lorraine	Nancy-Metz	24 089	7 894	1 339	484	9 795	3 209	27,8	27,7
Martinique	Martinique	6 060	1 900	233	49	1 109	163	15,0	7,7
Midi-Pyrénées	Toulouse	19 575	6 564	3 427	1 197	10 205	2 776	30,7	26,3
Nord – Pas-de-Calais	Lille	53 773	15 970	2 814	912	10 693	4 229	15,9	20,0
Pays de la Loire	Nantes	24 741	9 091	7 177	1 741	17 657	6 860	35,6	38,8
Picardie	Amiens	19 963	5 473	2 382	524	7 263	1 990	24,5	24,9
Poitou-Charentes	Poitiers	12 198	3 947	3 337	868	9 249	2 600	37,3	35,1
Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	23 361	7 420	2 045	418	11 915	4 087	31,9	34,3
	Nice	12 783	4 617	682	116	8 491	1 711	38,7	26,6
La Réunion	La Réunion	12 330	2 872	812	111	2 747	778	17,3	20,7
Rhône-Alpes	Grenoble	22 175	6 853	5 006	723	9 308	3 439	25,5	31,2
	Lyon	24 059	8 025	3 344	825	8 995	4 074	24,7	31,5
TOM :									
	Mayotte	1 231	56	167				0,00	0,00
	Saint-Pierre-et-Miquelon	108	21					0,00	0,00
	Nouvelle-Calédonie	4 332	1 160	581	58	42		0,85	0,00
	Polynésie française	5 480	774	472				0,00	0,00
	Wallis-et-Futuna	239	23	49				0,00	0,00
Total France entière		542 670	175 478	68 297	16 729	237 488	71 828	27,99	27,20

(1) MJENR : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

(2) MAAPAR : ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

(3) Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP), mentions complémentaires (MC).

(4) Baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art (BMA).

PRÉSENTATION

Selon les résultats provisoires issus d'enquêtes rapides, au cours de l'année scolaire 2002-2003, 381 270 jeunes sont en formation dans les centres de formation d'apprentis de la métropole et des DOM (apprentis, CPA, CLIPA et jeunes sous contrat de qualification) et 2 800 en section d'apprentissage.

La baisse amorcée l'an passé, après dix années de croissance, semble se confirmer.

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Malgré la baisse, le niveau V continue de concentrer l'essentiel des effectifs : 215 726 apprentis préparent un diplôme CAP/BEP ou un titre homologué. Mais la part, dans l'ensemble des apprentis, de ceux préparant un diplôme de ce niveau, ne cesse de décroître : 64,9 % des effectifs contre 66,6 % en 2001 et 68,0 % en 2000. Seules les préparations aux BEP qui diminuaient l'an passé gagnent 2,8 %.

Cette baisse des effectifs en niveau V est en partie compensée par le développement de l'apprentissage aux niveaux supérieurs ou équivalents au baccalauréat.

Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV augmente de 3,5 %, et tout comme pour le BEP, les préparations au baccalauréat professionnel, en baisse l'an passé, augmentent cette année de 3,7 %. Pour le niveau III, le nombre d'apprentis augmente de 1,5 % par rapport à l'année précédente, au profit des BTS. Les niveaux II et I gagnent 12,0 %. Cette augmentation est due à l'ouverture depuis 2000 des licences professionnelles et au développement des DESS **1**.

Selon les régions, le développement de l'apprentissage est inégal. Cette année, seulement huit académies (contre douze l'an passé) conservent ou gagnent des effectifs, les autres voient leur nombre d'apprentis baisser **2**.

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales sont eux aussi touchés par la baisse d'effectifs (- 2,6 %).

DÉFINITIONS

■ **Les apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **Champ de l'enquête.** Ensemble des apprentis, y compris les CFA « agriculture ».

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles.

■ **BEPA.** Brevets d'études professionnelles agricoles.

■ **BPA.** Brevets professionnels agricoles.

■ **BTS.** Brevets de techniciens supérieurs.

■ **BTSA.** Brevets de techniciens supérieurs agricoles.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **CAPA.** Certificats d'aptitude professionnelle agricole.

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis.

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **DUT.** Diplômes universitaires de technologie.

■ **MC.** Mentions complémentaires.

■ **TH.** Titres homologués.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

CFA « Éducation » : enquête n °10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA de la Direction de l'évaluation et de la prospective [DEP] du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche) - résultats provisoires.

CFA « Agriculture » : premiers résultats de l'enquête 51 (2002-2003).

Voir aussi

Notes d'Information, 98.08, 98.43, 01.17.

1 Effectifs des apprentis par région et académie en 2002-2003 (résultats provisoires) (1)

(France entière)

Régions	Académies	Sous tutelle de l'Éducation nationale				Apprentis dans CFA sous tutelle de l'Agriculture et de la Pêche	Total
		CFA	CPA/CLIPA	Contrats de qualification	Sections apprentissage		
Alsace	Strasbourg	12 350	-	543	-	682	13 575
Aquitaine	Bordeaux	13 423	321	772	94	1 899	16 509
Auvergne	Clermont-Ferrand	6 378	2	199	77	938	7 594
Basse-Normandie	Caen	8 618	166	272	34	1 154	10 244
Bourgogne	Dijon	9 827	282	375	-	1 502	11 986
Bretagne	Rennes	14 756	165	703	413	1 323	17 360
Centre	Orléans-Tours	14 905	432	225	348	1 593	17 503
Champagne-Ardenne	Reims	7 100	158	86	-	612	7 956
Corse	Corse	1 164	-	35	-	54	1 253
Franche-Comté	Besançon	6 957	213	68	527	1 306	9 071
Haute-Normandie	Rouen	12 810	424	193	-	1 298	14 725
Île-de-France	Paris	18 333	664	1 799	-	-	-
	Créteil	17 781	758	242	-	-	-
	Versailles	21 779	1 055	-	-	-	-
Total Île-de-France		57 893	2 477	2 041	-	1 455	63 866
Languedoc-Roussillon	Montpellier	10 911	92	415	194	918	12 530
Limousin	Limoges	2 924	116	77	10	399	3 526
Lorraine	Nancy-Metz	13 760	229	825	36	1 068	15 918
Midi-Pyrénées	Toulouse	12 933	549	803	377	1 326	15 988
Nord - Pas-de-Calais	Lille	14 947	252	611	34	1 721	17 565
Pays de la Loire	Nantes	26 375	452	167	-	2 090	29 084
Picardie	Amiens	9 834	541	168	-	1 202	11 745
Poitou-Charentes	Poitiers	11 418	479	90	315	1 188	13 490
Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	17 271	579	224	264	-	-
	Nice	9 482	527	299	17	-	-
Total PACA		26 753	1 106	523	281	2 239	30 902
Rhône-Alpes	Grenoble	14 128	414	766	-	-	-
	Lyon	16 226	218	1 071	45	-	-
Total Rhône Alpes		30 354	632	1 837	45	2 241	35 109
France métropolitaine		326 390	9 088	11 028	2 785	28 208	377 499
Guadeloupe		1 132				79	1 211
Guyane		214	30	1		(2)	245
Martinique		1 431		13		81	1 525
La Réunion		3 219		8		348	3 575
Nouvelle-Calédonie						42	42
DOM-TOM		5 996	30	22		550	6 598
France entière		332 386	9 118	11 050	2 785	28 758	384 097

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2002.

(2) Non-répondants.

2 Effectifs d'apprentis en CFA sous tutelle de l'Éducation nationale par niveau et diplôme en 2002-2003 (1) (France métropolitaine + DOM)

	2001-2002	2002-2003	Évolution en %
CAP + titres homologués	171 082	161 304	-5,72
BEP	46 517	47 842	2,85
Mentions complémentaires	6 241	6 580	5,43
Total niveau V	223 840	215 726	-3,62
BP + titres homologués	34 451	35 588	3,30
Bac professionnel	29 636	30 737	3,72
Total niveau IV	64 087	66 325	3,49
BTS	23 905	24 831	3,87
DUT + titres homologués	8 022	7 558	-5,78
Total niveau III	31 927	32 389	1,45
Ingénieurs	5 436	5 593	2,89
Autres	10 583	12 353	16,72
Total niveaux II et I	16 019	17 946	12,03
Total général	335 873	332 386	-1,04

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2002.

PRÉSENTATION

Au 1^{er} février 2002, les apprentis qui ont terminé leur formation l'année précédente, sont 69,1 % en emploi non aidé, tous diplômés confondus. Par rapport à la situation observée au 1^{er} février 2001, leurs conditions d'entrée dans la vie active se sont détériorées. En effet, le repli de l'industrie a pesé sur le devenir des sortants d'apprentissage. L'emploi non aidé chute de quatre points entre 2001 et 2002. Tous les niveaux de diplômes subissent la détérioration de la conjoncture ; les sortants de formations universitaires ne sont que 78,9 % en emploi non aidé contre plus de 84 % en 2001 et leur taux de chômage augmente de près de 7 points. Pour les titulaires de BTS, on constate la même dégradation (6 points de moins pour l'emploi non aidé et 4 points de plus pour le chômage). Les titulaires de CAP-BEP enregistrent une plus faible hausse du chômage.

Il demeure que ce sont les apprentis les moins diplômés qui sont le plus durement affectés : ils ne sont plus que 43,5 % en emploi non aidé, parmi les sans diplômes.

La baisse de l'emploi non aidé est due à la diminution des CDI et de l'intérim, la proportion de CDD se maintenant au niveau observé précédemment. L'emploi aidé ne varie pas et concerne seulement 6,2 % des apprentis, tous diplômés confondus **1 2**.

Selon les spécialités de formation, l'insertion diffère. Le secteur de la production reste plus favorable, sauf pour les diplômés de BTS. Tous diplômés confondus, le recul affecte plus le secteur de la production ; en effet, l'emploi entre 2001 et 2002 y a fortement diminué, alors que les services ont continué à offrir des débouchés, certes à un rythme plus faible.

Les bacheliers professionnels dans le secteur de la production sont près de 83 % en emploi non aidé, contre 74,3 % dans le domaine des services. On retrouve le même écart pour les CAP-BEP. Les taux d'emploi favorables pour les CAP-BEP concernent plus particulièrement les spécialités des travaux publics/génie civil et l'alimentation/cuisine. Pour les bacheliers professionnels, c'est le fait du bâtiment et de la chimie/plasturgie. Le BP enregistre des scores élevés dans toutes les spécialités de la production. Les taux d'insertion pour les BTS sont très favorables dans les domaines de la mécanique automobile et de la topographie/travaux publics.

Dans les services, seuls les BTS se distinguent, plus particulièrement dans les domaines de la santé (radiologie, analyses biologiques) et dans une moindre mesure les transports et les finances. Les bacheliers professionnels continuent à trouver des débouchés dans l'accueil/hôtellerie/tourisme. Dans les spécialités des services, on observe des coupures nettes entre les niveaux de formation : ainsi, l'accueil/hôtellerie/tourisme semble recruter au niveau du baccalauréat professionnel, alors que pour les BTS le taux d'emploi est le moins favorable (62,1 % contre 84,3 pour l'ensemble des services). Le secteur de la coiffure privilégie le niveau BP au détriment des titulaires de CAP-BEP qui n'ont pas semblé davantage (50,6 % seulement en emploi non aidé, soit 12 points de moins que la moyenne des services) **3**.

DÉFINITIONS

■ **Niveaux II et I.** 2^e année de DSAA, DECF, DESS, ingénieur et titres homologués de niveaux II et I.

■ **Niveau III.** BTS en 1 an, années terminales de BTS en 2 ou 3 ans, DMA en 1 an, 2^e année de DMA en 2 ans, 1^{re} année de DSAA, 2^e année de DUT et titres homologués de niveau III.

■ **Niveau IV.** Années terminales de BP, BT, MC de niveau IV, bac technologique, bac pro en 1 an, années terminales de bac pro en 2 ou 3 ans, BMA en 1 an, années terminales de BMA en 2 ou 3 ans, 1^{res} années de BTS en 2 ou 3 ans, 1^{res} années de DMA et DUT, brevet de maîtrise, et titres homologués de niveau IV.

■ **Niveau V.** CAP en 1 an, années terminales de CAP en 2 ou 3 ans, BEP en 1 an, MC de niveau V, 1^{res} années de BT, bac pro, BMA, brevet de compagnon et titres homologués de niveau V.

■ **Niveau V bis.** 1^{res} années de CAP en 2 ou 3 ans, 1^{re} année de BEP.

■ **Niveau supérieur.** Licence, maîtrise, DEUG... (autres que niveaux II et I).

■ **Emploi aidé.** Emploi faisant l'objet d'aides diverses de l'État.

■ **MC.** Mentions complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Situation des apprentis au 1^{er} février 2002 », enquête annuelle auprès de l'ensemble des CFA.

Voir aussi

Notes d'Information, 99.07, 99.08, 02.25, 02.26, 03.39.

1 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2002 selon le diplôme possédé (%)

Diplôme possédé	Emploi non aidé					CAQ			CES, CO	Emplois-jeunes	Inactivité	Chômage	Autres (2)
	Total	CDI	CDD	Intérim	Autres (1)	Total	CQ	CA					
Non diplômé	43,5	18,7	13	9,1	2,7	4,4	4,1	0,3	1,6	1	6,8	37,1	5,6
Brevet, CFG	47,7	21	14,5	9	3,2	4,3	3,9	0,4	1,3	1	7,2	32,7	5,9
CAP-BEP	71,2	42,7	18,5	7,3	2,7	8,3	7,9	0,4	0,4	0,5	2,7	15,4	1,5
BP	87,6	64,2	16,4	3,7	3,3	2,1	1,9	0,2	0,1	0,1	2,9	6,2	1
BT	82,5	47,8	22,3	6,8	5,6	3,5	3,2	0,3	0,1	0,8	4,2	6,4	2,5
Bac techno.	77,3	50,6	18	5,3	3,4	6,7	6,5	0,2	0,2	1,9	3,2	9	1,6
Bac pro	80,2	49,8	16,7	9,7	4	7	6,6	0,4	0,1	0,8	2,3	8,2	1,5
Bac général	74,8	51,1	18,1	2,8	2,8	8,2	8,1	0,1	0,2	1,9	2,6	10,9	1,4
BTS	82,6	53,6	19,5	6,2	3,3	3,4	3	0,4	0,1	1,2	2	9,6	1
Diplôme niveau II	78,9	61,1	12,7	3,2	1,9	0,9	0,8	0,1	0,2	0,8	2,9	15,2	1
Total	69,1	41,7	17,1	7,3	3,0	6,2	5,9	0,3	0,5	0,7	3,5	17,5	2,4

Situation 2002 sans Lille (données supprimées pour comparaison avec 2001), l'Île-de-France et l'académie de Limoges (données non disponibles en 2002). (1) Autres emplois non aidés : aide familial, engagé dans l'armée et installé à son compte. (2) Autres : stage et service national.

2 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2002 selon le diplôme possédé (%)

Diplôme possédé	Emploi non aidé					CAQ			CES, CO	Emplois-jeunes	Inactivité	Chômage	Autres
	Total	CDI	CDD	Intérim	Autres	Total	CQ	CA					
Non diplômé	50,3	20,1	14,3	11,9	2,0	4,5	4,2	0,3	1,5	0,6	6,5	32,8	5,8
Brevet, CFG	50,8	19,2	16,2	11,2	2,1	5,7	5,3	0,4	1,9	1,0	6,5	30,1	6,2
CAP-BEP	75,1	42,0	19,1	8,4	2,8	8,0	7,4	0,6	0,3	0,6	2,7	14,4	1,7
BP	90,5	63,7	17,4	3,8	2,8	2,7	2,3	0,4	0,1	0,2	2,3	4,9	2,0
BT	82,9	52,6	19,7	5,2	2,7	5,6	4,5	1,1	0,0	3,1	1,1	6,3	3,9
Bac techno.	79,1	49,2	15,3	5,8	4,4	8,0	7,3	0,7	0,2	1,2	3,8	8,3	3,8
Bac pro	85,6	49,8	18,4	9,4	4,0	6,3	5,6	0,7	0,2	0,8	1,6	6,8	2,7
Bac général	77,9	55,6	14,7	2,8	2,4	4,0	3,9	0,1	0,1	2,6	4,3	10,0	3,5
BTS	88,4	57,6	18,5	5,3	3,5	3,8	3,1	0,7	0,0	1,5	1,7	5,5	2,7
Diplôme niveau II	84,6	70,2	11,0	2,0	0,7	1,7	1,5	0,2	0,0	0,2	2,4	8,5	3,7
Total	73,6	42,1	17,7	8,2	2,8	6,3	5,8	0,5	0,5	0,8	3,3	15,5	2,9

Situation 2001 sans Lille (données non disponibles en 2001), l'Île-de-France et l'académie de Limoges (données supprimées pour comparaison avec 2002).

3 Part des apprentis en emploi non aidé selon le diplôme possédé et le domaine de formation (en %) – 1^{er} février 2002

Domaines de formation	Non diplômé	CFG, brevet	CAP-BEP	BP	BT	Bac. techno.	Bac pro	Bac général	BTS
Forêts, aménagement paysager	49,2	51,2	73,3	74,3	71,5	79,9	71,7	57,2	78,9
Productions végétales, animales et cultures	39,4	39,1	61,4	89,7	76,0	62,8	75,1	ns	78,5
Chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie	50,9	54,9	75,7	93,0	ns	76,4	89,0	79,8	84,4
Agroalimentaire	40,3	44,3	77,4	91,6	93,5	68,6	80,4	ns	79,6
Mines, carrières, génie civil	75,1	ns	85,8	ns	ns	ns	ns	ns	85,9
Bâtiment	43,3	49,8	75,5	88,5	ns	ns	89,4	ns	ns
Bois, ameublement	54,0	47,2	71,5	90,5	ns	ns	82,9	ns	ns
Matériaux souples	33,3	ns	56,8	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Mécanique générale, aéronautique et spatiale	66,6	63,8	75,0	ns	ns	79,2	85,9	ns	81,5
Moteurs, mécanique auto	45,1	61,3	73,0	ns	ns	ns	86,1	ns	96,1
Structures métalliques	52,7	52,8	72,2	88,3	ns	ns	84,6	ns	ns
Électricité, électronique	49,9	55,2	74,1	89,0	ns	81,9	83,0	ns	83,9
Technologies industrielles et de commande	ns	ns	ns	ns	ns	73,3	80,5	ns	78,8
Total de la production	45,0	49,3	74,2	88,7	79,8	72,9	82,7	70,6	80,6
Transport, finances, comptabilité	42,3	ns	77,4	ns	ns	76,6	69,4	82,1	87,2
Commerce, vente	37,8	45,2	62,4	83,1	ns	73,0	75,8	68,5	85,2
Communication, information	58,1	25,1	62,0	ns	ns	53,7	67,5	75,1	83,4
Santé	ns	ns	54,1	93,6	ns	89,4	ns	81,9	95,3
Accueil, hôtellerie, tourisme	35,9	40,9	69,2	76,9	ns	76,0	81,9	73,3	62,1
Coiffure, esthétique	30,9	34,8	50,6	83,7	ns	74,0	ns	83,1	ns
Services à la collectivité	ns	ns	76,0	ns	ns	ns	ns	ns	68,9
Total des services	36,8	41,5	62,5	85,7	86,2	79,4	74,3	76,9	84,3
Ensemble des domaines	42,8	46,7	70,7	87,3	81,7	77,5	79,7	75,9	82,5

Situation 2002 sans l'Île-de-France et l'académie de Limoges (données non disponibles). ns : non significatif.

Les étudiants

Ref.	Titre	Page
6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	148
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	150
6.3	Les étudiants des universités en 2002-2003	152
6.4	La population universitaire par université et académie	154
6.5	Les universités : disciplines, cycles, âge et sexe	156
6.6	Les IUT par spécialité ; diplômes, évolution	158
6.7	Les étudiants des filières d'ingénieurs	160
6.8	Les écoles de commerce, gestion et vente	162
6.9	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	164
6.10	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	166
6.11	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	168
6.12	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	170
6.13	Les étudiants étrangers dans les universités	172
6.14	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	174
6.15	Provenance et devenir un an après des entrants en 1 ^{re} année de 1 ^{er} cycle universitaire	176
6.16	L'accès des bacheliers en deuxième cycle universitaire	178

PRÉSENTATION

Après une période de forte croissance, les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur ont commencé à diminuer à la rentrée 1996 avant de reprendre une lente progression entre les rentrées 1999-2001 (+ 1,8 % sur trois ans). Cette croissance s'est accélérée à la rentrée 2002 : 44 000 étudiants supplémentaires se sont inscrits dans l'enseignement supérieur (+ 2,1 %), pour atteindre un niveau historique avec 2 209 000 inscriptions.

L'évolution récente n'a pas été la même pour les différents types d'établissements. L'université hors IUT, après avoir perdu 100 000 étudiants entre 1995-1996 et 2001-2002 (- 7 %), enregistre en 2002-2003 une forte progression avec près de 24 000 étudiants supplémentaires (+ 2 %).

Après une longue période de croissance, les effectifs des formations technologiques courtes (IUT, STS) ont marqué le pas en 2001-2002 (- 1 % en IUT et - 0,8 % en STS). Cette tendance se poursuit à la rentrée 2002, et s'accroît même pour les IUT (- 2,2 % en IUT, - 0,7 % en STS).

La croissance des inscriptions en CPGE, suscitée par la réforme de 1995, s'est atténuée ensuite. Après trois années de baisse, le nombre d'étudiants en CPGE s'est stabilisé en 2001-2002 (+ 0,6 %) avant de repartir à la hausse à la rentrée 2002 (+ 1,9 %).

Le développement des formations d'ingénieurs s'est poursuivi sans interruption depuis le début des années quatre-vingt-dix (+ 4,3 % en 2002-2003).

Après quelques années de baisse, les effectifs des écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité sont entrés à nouveau dans une phase de croissance rapide depuis la rentrée 1998 (+ 6 % en 2002-2003).

Après trois années de baisse, les effectifs des écoles paramédicales sont rentrés dans une phase de croissance rapide depuis 1999, conséquence du plan de recrutement d'infirmiers lancé par le ministère en charge de la santé. Sur l'ensemble des autres formations supérieures, les effectifs ont aussi progressé de façon sensible depuis la rentrée 1998.

DÉFINITIONS

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI) ;
- les mastères des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, que l'on a classés au sein des « autres écoles et formations » ;
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau V dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieurs privés, que l'on a également classées au sein des « autres écoles et formations » ;
- les effectifs des diplômes post-secondaires de niveau V du secteur social.

Enfin, sur les cinq dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités et assimilés.** Voir définition en 6.2.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés.** Les formations complémentaires post-BTS, le DNTS, le DMA, le DSAA, le DPECF et le DECF font partie de cette rubrique.

■ **Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).** La préparation au diplôme d'études comptables et financières n'est désormais plus classée avec les CPGE mais avec les STS et assimilés.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités et aux INP, universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard. Les formations d'ingénieurs en partenariat sont incluses dans ce total, contrairement à ce qui est fait en page 6.7.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2002-2003 », *Documents statistiques*, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, à paraître.

Voir aussi

Tableaux statistiques, n° 6898, 6899.

1 Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM)

	1990-1991	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Universités et assimilés :	1 182 784	1 424 395	1 419 635	1 426 939	1 404 014	1 424 933
Disciplines générales et de santé	1 108 456	1 309 808	1 302 228	1 307 693	1 285 954	1 309 871
Dont : formations d'ingénieurs universitaires (1)	17 325	29 773	32 068	33 599	34 729	38 690
Dont : IUT	74 328	114 587	117 407	119 246	118 060	115 062
IUFM		81 602	81 981	80 184	84 009	89 062
STS :	204 920	246 550	248 832	248 849	246 870	245 070
- Public Éducation nationale	112 213	156 807	157 698	157 662	156 837	156 785
- Public autres ministères	9 343	14 415	14 597	14 443	14 374	13 556
- Privé	83 364	75 328	76 537	76 744	75 659	74 729
CPGE :	64 427	71 373	70 855	70 263	70 703	72 015
- Public Éducation nationale	52 572	58 443	58 224	57 948	58 241	59 431
- Public autres ministères	1 419	1 737	1 716	1 678	1 689	1 694
- Privé	10 436	11 193	10 915	10 637	10 773	10 890
Préparations intégrées	3 965	2 639	2 926	3 571	3 459	3 323
Formations d'ingénieurs non universitaires (1) :	40 328	58 022	59 114	61 609	63 467	63 717
- Public Éducation nationale	15 461	22 165	22 199	23 208	24 128	22 427
- Public autres ministères	10 865	14 102	14 430	14 866	15 341	16 155
- Privé	14 002	21 755	22 485	23 535	23 998	25 135
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	51 329	56 303	63 905	70 363	74 680
Établissements d'enseignement universitaire privés	19 971	22 397	22 267	21 739	20 667	19 751
Écoles normales d'instituteurs	16 500					
Écoles normales supérieures	2 675	3 246	3 209	3 159	2 968	3 044
Écoles juridiques et administratives	7 328	6 859	7 692	9 786	12 036	11 107
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	41 988	51 010	51 695	52 082	55 857	60 366
Écoles paramédicales et sociales (3)	74 435	83 716	86 795	93 386	102 968	111 888
Autres écoles et formations (4)	11 611	23 663	25 266	25 592	27 380	30 215
Total France métropolitaine + DOM	1 171 060	2 126 801	2 136 570	2 161 064	2 164 761	2 209 171

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(3) Données estimées en 2001-2002, et pour une partie des écoles en 2002-2003.

(4) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHES, autres écoles dépendant d'autres ministères,...)

2 Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (France métropolitaine + DOM)

	1960-1961 (2)	1970-1971 (2)	1980-1981	1990-1991	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Universités et assimilés (hors IUT)	214,7	637,0	804,4	1 108,5	1 309,8	1 302,2	1 307,7	1 286,0	1 309,9
Évolution annuelle moyenne (en %)		11,5	2,3	3,2	-1,6	-0,6	0,4	-1,7	1,9
IUT		24,2	53,7	74,3	114,6	117,4	119,2	118,1	115,1
Évolution annuelle moyenne (en %)			8,3	3,3	1,5	2,5	1,6	-1,0	-2,5
STS (3)	(1) 8,0	(1) 26,8	67,9	204,9	246,6	248,8	248,8	246,9	245,1
Évolution annuelle moyenne (en %)		12,9	9,6	11,5	0,5	0,9	0,0	-0,8	-0,7
CPGE (3)	(1) 21,0	(1) 32,6	40,1	64,4	71,4	70,9	70,3	70,7	72,0
Évolution annuelle moyenne (en %)		4,5	2,1	5,3	-2,4	-0,7	-0,8	0,6	1,9
Autres établissements	(1) 66,0	(1) 130,0	215	264,9	384,5	397,2	415,0	443,2	467,2
Évolution annuelle moyenne (en %)		7,0	5,1	1,9	0,8	3,3	4,5	6,8	5,4
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 126,8	2 136,6	2 161,1	2 164,8	2 209,1
Évolution annuelle moyenne (en %)		10,6	3,3	3,8	-0,8	0,5	1,1	0,2	2,1

(1) Estimation.

(2) Données France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971.

(3) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et en STS ensuite.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, en France métropolitaine et dans les DOM, l'enseignement supérieur accueille 2 209 000 étudiants, soit 44 000 de plus qu'en 2001-2002 (+ 2,1 %). 63 % de ces étudiants sont concentrés dans un tiers des académies : Paris, Lille, Versailles, Lyon, Créteil, Toulouse, Rennes, Nantes, Aix-Marseille et Bordeaux. Ces dix académies comportent non seulement de gros pôles universitaires, mais aussi des sites privilégiés d'implantation des autres filières d'enseignement supérieur.

Avec près d'un étudiant sur six, Paris est l'académie dominante pour l'enseignement supérieur. Un certain rééquilibrage s'était toutefois opéré, dans les années 90, au profit des métropoles régionales mais également au sein de l'Île-de-France. Paris est en effet la seule académie à avoir connu une croissance négative (- 4 %) entre les rentrées 1990 et 2000, pendant que les effectifs d'étudiants augmentaient de près d'un tiers dans les autres académies. Mais la tendance semble s'inverser, puisque, entre les rentrées 2000 et 2002, parmi les académies de métropole, c'est à Paris que le taux de croissance est le plus élevé (+ 4,4 % sur cette période contre + 1,8 % pour les autres). À la rentrée 2002 avec Paris (+ 3 %), c'est dans les académies de Bordeaux (+ 3,8 %), Créteil (+ 3,6 %), Montpellier (+ 3,2 %), Poitiers (+ 3,1 %), Clermont Ferrand (+ 3,0 %), Nice (+ 2,7 %) et Nantes (+ 2,6 %) que les progressions sont les plus élevées. Toutes les autres académies sont en progression, excepté la Corse, dont le nombre d'étudiants est stable cette année (- 0,2 %).

Paris se caractérise par l'ancienneté et le poids de ses universités et plus encore de ses grandes écoles, mais aussi par une plus faible représentation, en regard des autres académies, des instituts universitaires de technologie (IUT) et des sections de techniciens supérieurs (STS). Cependant, les formations technologiques courtes (IUT + STS) occupent une place importante dans l'offre de formation supérieure des académies de petite taille. Ainsi, près d'un étudiant sur quatre est inscrit dans ces formations dans les académies d'Amiens, Limoges et Besançon, contre un sur six en moyenne en France métropolitaine et dans les DOM.

DÉFINITIONS

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir 6.1).

■ **Universités et assimilés.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent également des instituts et des écoles internes, notamment les instituts universitaires de technologie (IUT) et des écoles d'ingénieurs. Des établissements d'enseignement supérieur publics et privés peuvent leur être rattachés. On y a également assimilé les instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble, Nancy et Toulouse, qui ont le statut d'université, les deux CUFR de Nîmes et d'Albi, appelés à devenir des universités ainsi que les universités de technologie (UT) de Compiègne, de Troyes et de Belfort-Montbéliard qui assurent principalement des formations d'ingénieurs, l'École nationale du paysage de Blois et certains établissements parisiens : l'Institut d'études politiques de Paris, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe et l'Institut national des langues et civilisations orientales.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés.** Les formations complémentaires post-BTS, le DNTS, le DMA, le DSAA, le DPECF et le DECF font partie de cette rubrique.

■ **Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).** La préparation au diplôme d'études comptables et financières n'est désormais plus classée avec les CPGE mais avec les STS et assimilés.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités et aux INP, universités de technologie de Compiègne, de Troyes et de Belfort-Montbéliard. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.7.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2002-2003 », *Documents statistiques*, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, à paraître.

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2002-2003

Académies	Universités et assimilés			IUFM	STS	CPGE	Écoles d'ingénieurs (1)	Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité	Autres établissements d'enseignement supérieur (2)	Ensemble (3)
	Ensemble	Hors IUT	IUT							
Aix-Marseille	73 707	69 777	3 930	3 883	10 194	2 878	3 084	2 249	8 015	102 311
Amiens	22 977	20 223	2 754	2 372	6 932	970	3 074	778	4 810	39 789
Besançon	22 278	19 838	2 440	1 975	4 771	847	1 777	427	2 399	32 697
Bordeaux	67 359	62 268	5 091	4 029	10 927	2 577	2 638	4 332	8 759	99 035
Caen	24 811	22 047	2 764	2 026	4 975	1 152	882	634	3 417	37 211
Clermont-Ferrand	26 748	24 098	2 650	1 937	5 341	1 317	1 963	863	5 749	42 768
Corse	3 507	3 180	327	477	660	84	0	78	289	5 095
Créteil	80 564	73 242	7 322	5 786	12 187	2 411	3 029	1 136	14 115	118 520
Dijon	24 442	21 946	2 496	1 980	6 068	1 595	1 373	1 305	4 022	40 020
Grenoble	59 205	52 015	7 190	2 848	11 134	2 393	4 956	2 849	6 459	84 888
Lille	92 292	84 023	8 269	6 883	20 135	4 946	7 781	4 766	17 764	151 734
Limoges	13 809	12 130	1 679	1 134	3 472	471	987	128	2 150	21 537
Lyon	85 598	78 786	6 812	5 097	12 226	5 090	10 273	5 345	17 169	140 121
Montpellier	63 655	59 822	3 833	3 922	10 231	2 119	2 432	2 015	7 433	90 577
Nancy-Metz	53 630	47 869	5 761	3 796	8 604	2 051	5 803	198	7 388	76 623
Nantes	55 004	49 655	5 349	3 405	15 807	3 457	6 440	3 770	16 432	103 179
Nice	35 862	31 548	4 314	2 288	5 259	2 089	1 416	3 806	3 891	53 583
Orléans-Tours	37 375	32 521	4 854	3 190	8 891	2 157	2 068	1 179	5 421	58 213
Paris	199 165	196 786	2 379	4 942	18 294	13 518	10 478	17 450	51 733	314 854
Poitiers	30 924	27 854	3 070	2 192	5 951	1 230	1 398	1 624	3 161	45 709
Reims	22 303	19 221	3 082	1 936	5 645	1 231	1 471	3 839	2 482	37 849
Rennes	67 152	60 345	6 807	3 659	14 202	3 271	6 341	1 474	10 410	105 435
Rouen	30 470	26 589	3 881	2 453	5 732	1 267	2 797	2 292	4 342	49 151
Strasbourg	46 355	42 322	4 033	2 664	6 901	2 178	2 260	634	5 665	65 381
Toulouse	76 690	70 418	6 272	4 281	10 786	3 288	7 606	3 269	10 458	113 395
Versailles	87 244	79 556	7 688	7 133	13 352	6 529	10 056	7 878	13 838	145 314
France métropolitaine	1 403 126	1 288 079	115 047	86 288	238 677	71 116	102 383	74 318	237 771	2 174 989
Guadeloupe	10 929	10 728	201	506	1 766	261	-	173	13 635	805
Guyane				307	191		24	126	805	805
Martinique				592	1 674	308	-	81	535	3 190
La Réunion	10 878	10 661	217	1 369	2 762	330	-	155	1 058	16 552
France métro. + DOM	1 424 933	1 309 468	115 465	89 062	245 070	72 015	102 407	74 680	239 694	2 209 171

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les écoles d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI). Voir la rubrique « Définitions ».

(2) Écoles normales supérieures, établissements d'enseignement universitaire privés, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales. On y compte également les préparations intégrées. Pour les écoles paramédicales et sociales, une partie des données ont été estimées.

(3) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, 1 425 000 étudiants sont inscrits dans les universités (écoles d'ingénieurs universitaires et IUT inclus) et établissements assimilés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, soit presque autant que deux ans auparavant. Leur nombre a augmenté de 1,5 % en 2002-2003, alors qu'il avait diminué de 1,6 % en 2001-2002. En 2000-2001 (+ 0,5 %) et en 1999-2000 (- 0,4 %), il s'était presque stabilisé, après avoir diminué pendant plusieurs années consécutives.

La hausse du nombre d'inscrits observée à la rentrée 2002 n'est pas due à un afflux d'étudiants en premier cycle, puisque leur nombre est quasiment stable (- 0,2 %), mais à la croissance des effectifs en deuxième (2,9 %) et troisième (3,9 %) cycles.

La baisse du nombre d'inscrits en premier cycle, de moins en moins forte depuis 1996-1997, était particulièrement marquée l'an dernier (- 3,5 %). Cette tendance ne s'est pas confirmée à la rentrée 2002. La stabilisation des effectifs du premier cycle s'explique par celle du nombre de nouveaux bacheliers, c'est-à-dire des étudiants inscrits en première année de premier cycle qui ont obtenu le baccalauréat lors de la précédente session. Pourtant, le nombre de candidats reçus au baccalauréat a diminué de 5 500. La proportion de jeunes bacheliers poursuivant des études à l'université augmente donc un peu, alors qu'elle n'avait pas cessé de décroître depuis plusieurs années. Aujourd'hui, un peu moins de un jeune bachelier sur deux poursuit des études à l'université. Le nombre de nouveaux entrants s'inscrivant pour la première fois à l'université en première année de premier cycle augmente de 0,9 %. Cette hausse s'explique par l'entrée à l'université d'étudiants non bacheliers (titulaires d'une équivalence ou bénéficiant d'une dispense) plus nombreux.

Le nombre d'étudiants augmente fortement en sciences et technologie – sciences pour l'ingénieur (+ 6,6 %), en sciences économiques et gestion (+ 6,2 %), et dans une moindre mesure en filière administrative, économique et sociale (AES) (+ 2,8 %), en sciences humaines et sociales (+ 1,8 %) et en lettres (+ 1,0 %). Cependant, il décroît en sciences et structures de la matière (- 1,7 %) et en droit (- 1,2 %), et reste presque stable en lettres, sciences du langage, arts (- 0,4 %) et en sciences de la nature et de la vie (- 0,1 %). La filière STAPS, dont les effectifs diminuaient en 2001-2002, a attiré davantage d'étudiants cette année (+ 2,8 %). Le nombre d'inscrits en médecine et odontologie augmente fortement (+ 5,5 %), surtout en premier cycle, du fait de la réforme des études médicales et de l'augmentation du *numerus clausus*, mais il décroît légèrement en pharmacie (- 0,3 %). En IUT, le nombre d'étudiants diminue pour la deuxième année consécutive (- 2,2 %).

DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête les universités publiques, les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi, les instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et l'École de la nature et du paysage de Blois. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.) à l'exception des IUFM.

■ **Premier cycle.** Cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans, sanctionné par un DEUG. Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **Deuxième cycle.** Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le DEUG, sanctionné par une licence puis une maîtrise.

■ **Troisième cycle.** Cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

■ **La discipline IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Effectifs universitaires, tableaux divers », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2002-2003 », *Note d'Information*, à paraître.

1 Répartition des effectifs universitaires par cycle et par discipline en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM) (1)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total		Nouveaux entrants (2)	
				Effectifs	% variation	Effectifs	% variation
Droit – sciences politiques	78 715	64 286	32 248	175 249	-1,2	29 727	-3,2
Sciences économiques – gestion (hors AES)	38 641	55 637	28 112	122 390	6,2	15 482	5,6
AES	31 389	21 205	791	53 385	2,6	14 220	-0,7
Lettres – sciences du langage – arts	66 085	41 720	12 053	119 858	-0,3	23 700	3,9
Langues	74 966	48 789	6 505	130 260	1,0	29 990	-0,7
Sciences humaines et sociales	101 193	96 977	35 237	233 407	1,8	41 610	-0,7
Sciences et structures de la matière	60 612	24 655	13 557	98 824	-1,7	26 341	-3,9
Sciences et technologie – sciences pour l'ingénieur	14 254	69 608	20 057	103 919	6,6	5 196	8,7
Sciences de la nature et de la vie	34 354	28 323	17 213	79 890	-0,1	13 258	-1,7
STAPS	26 301	18 226	1 474	46 001	2,8	11 816	9,6
Total disciplines générales	526 510	469 426	167 247	1 163 183	1,5	211 340	0,1
Médecine – odontologie	40 793	23 175	56 962	120 930	5,5	18 154	17,2
Pharmacie	9 681	5 003	10 671	25 355	-0,3	3 821	3,4
Total disciplines de santé	50 474	28 178	67 633	146 285	4,5	21 975	14,6
IUT	115 465	-	-	115 465	-2,2	48 165	-1,5
Total France métropolitaine + DOM	692 449	497 604	234 880	1 424 933	1,5	281 480	0,8

(1) Données pour les DOM-TOM : voir 12.9.

(2) Nouveaux entrants en première année de premier cycle.

2 Évolution des effectifs universitaires depuis 1980-1981 (France métropolitaine)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution en %
1980-1981 (1)	416 398	313 277	128 410	858 085	-
1985-1986	480 277	305 430	157 927	943 634	-
1990-1991	615 763	378 834	177 255	1 171 852	24,2
1995-1996	775 194	485 005	205 268	1 465 467	25,1
1996-1997	751 099	490 187	207 843	1 449 129	-1,1
1997-1998	730 938	488 398	204 465	1 423 801	-1,7
1998-1999	718 305	481 514	204 634	1 404 453	-1,4
1999-2000	710 169	477 812	210 570	1 398 551	-0,4
2000-2001	705 644	481 089	218 660	1 405 393	0,5
2001-2002	680 304	477 248	224 664	1 382 216	-1,6
2002-2003	678 279	491 307	233 540	1 403 126	1,5

(1) Y compris DOM et TOM.

3 Évolution des effectifs universitaires depuis 1980-1981 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution en %
1980-1981 (1)	416 398	313 277	128 410	858 085	-
1985-1986	486 478	323 284	158 016	967 778	12,8
1990-1991	623 662	381 577	177 545	1 182 784	22,2
1995-1996	789 445	490 089	206 049	1 485 583	25,6
1996-1997	764 639	496 029	208 755	1 469 423	-1,1
1997-1998	744 139	494 422	205 477	1 444 038	-1,7
1998-1999	731 080	487 621	205 694	1 424 395	-1,4
1999-2000	723 727	484 243	211 665	1 419 635	-0,3
2000-2001	719 469	487 589	219 881	1 426 939	0,5
2001-2002	694 244	483 707	226 063	1 404 014	-1,6
2002-2003	692 449	497 604	234 880	1 424 933	1,5

(1) Y compris TOM.

PRÉSENTATION

Le nombre d'étudiants dans les universités françaises (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) et établissements assimilés augmente cette année de 1,5 %, alors qu'il avait diminué de 1,6 % l'an dernier, après s'être presque stabilisé en 2000-2001 et en 1999-2000. La tendance est à la hausse sur l'ensemble du territoire national, puisque les effectifs ne décroissent que dans quatre académies : celles de Reims et Versailles, ainsi qu'aux Antilles-Guyane et en Corse.

La croissance des effectifs en Polynésie française s'est ralentie, mais reste très soutenue (+ 9,3 %). Elle est nettement moins marquée en Nouvelle-Calédonie (+ 1,3 %). À La Réunion, le nombre d'étudiants croît encore de 3,7 %, mais les effectifs des Antilles-Guyane, stables l'an dernier, diminuent de 3,4 %.

En Île-de-France, la hausse du nombre d'inscrits est assez nette (+ 2,9 %). Elle concerne presque tous les établissements parisiens, puisque seuls Paris II et l'Observatoire de Paris ont accueilli cette année moins d'étudiants. Cependant, l'académie de Versailles perd 0,7 % de ses effectifs, tandis que ceux de l'académie de Créteil croissent de 1,1 %. Au sein de ces deux académies, les évolutions sont très contrastées : le nombre d'inscrits augmente encore dans les universités nouvelles, notamment à Versailles-Saint-Quentin et à Marne-la-Vallée, tandis qu'il diminue fortement à Paris X. Les universités d'Île-de-France regroupent toujours le quart des étudiants.

La croissance du nombre d'étudiants est peu marquée à Aix-Marseille (+ 0,1 %), Dijon (+ 0,2 %), Orléans-Tours (+ 0,2 %), Lille (+ 0,4 %), Nantes (+ 0,4 %) et Caen (+ 0,5 %). À l'inverse, elle est assez soutenue à Bordeaux (+ 2,9 %), Limoges (+ 3 %), Poitiers (+ 2,9 %), Strasbourg (+ 3,1 %) et Toulouse (+ 3,0 %).

La part des étudiants de premier cycle dans l'ensemble des effectifs universitaires est très variable selon les établissements. Globalement, elle continue de diminuer et, en 2002-2003, le premier cycle rassemble 48,7 % des étudiants à l'université.

DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'un diplôme d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête les universités publiques, les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi, les instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie de Compiègne, Troyes, Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et l'École de la nature et du paysage de Blois.

Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.) à l'exception des IUFM.

■ **Premier cycle.** Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ont été comptabilisés dans cette rubrique.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

- « Effectifs universitaires, tableaux divers », *Tableaux statistiques*, à paraître.
- « Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2002-2003 », *Note d'Information*, à paraître.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2002-2003

(France entière)

Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du 1 ^{er} cycle (%)	Effectifs totaux	Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du 1 ^{er} cycle (%)	Effectifs totaux
Aix I	4 753	47,1	24 582	Angers	3 334	50,8	15 650
Aix II	3 736	43,4	19 698	Le Mans	2 008	60,6	7 659
Aix III	4 545	47,8	22 119	Nantes	6 667	50,7	31 695
Avignon	1 944	63,2	7 308	Nantes	12 009	52,1	55 004
Aix-Marseille	14 978	47,9	73 707	Nice	5 509	52,8	26 333
Amiens	4 656	56,0	19 769	Toulon	2 373	64,1	9 529
Compiègne	253	18,1	3 208	Nice	7 882	55,8	35 862
Amiens	4 909	50,7	22 977	École du paysage de Blois	14	42,3	123
Belfort-Montbéliard	231	29,5	1 796	Orléans	3 313	54,6	15 184
Besançon	4 563	52,7	20 482	Tours	5 331	55,1	22 068
Besançon	4 794	50,9	22 278	Orléans-Tours	8 658	54,9	37 375
Bordeaux I	2 009	46,4	10 912	IEP Paris	314	15,2	5 004
Bordeaux II	2 448	37,8	16 069	Institut de physique du globe	-	0,0	119
Bordeaux III	2 936	55,4	15 230	INALCO	1 034	72,6	8 118
Bordeaux IV	2 538	50,9	12 578	Observatoire de Paris	-	0,0	43
Pau	3 219	59,6	12 570	Paris I	5 602	39,0	37 452
Bordeaux	13 150	49,7	67 359	Paris II	2 162	32,2	17 355
Caen	5 593	54,9	24 811	Paris III	3 078	40,6	18 006
Caen	5 593	54,9	24 811	Paris IV	3 905	37,6	23 469
Clermont I	2 399	49,9	11 769	Paris V	4 229	36,8	27 976
Clermont II	3 249	53,2	14 979	Paris VI	4 700	38,1	29 582
Clermont-Ferrand	5 648	51,7	26 748	Paris VII	3 799	37,5	24 347
Corse	688	51,0	3 507	Paris IX	944	26,7	7 694
Corse	688	51,0	3 507	Paris	29 767	38,0	199 165
Marne-la-Vallée	2 438	52,2	10 503	La Rochelle	1 525	57,5	6 684
Paris VIII	3 491	38,4	25 847	Poitiers	4 478	45,4	24 240
Paris XII	4 697	46,6	25 117	Poitiers	6 003	48,0	30 924
Paris XIII	4 075	57,7	19 097	Reims	4 785	59,1	20 704
Créteil	14 701	47,3	80 564	Troyes	233	32,7	1 599
Dijon	5 394	52,2	24 442	Reims	5 018	57,2	22 303
Dijon	5 394	52,2	24 442	Brest	3 676	52,6	16 183
Chambéry	3 051	57,7	12 087	Bretagne-Sud	1 766	64,2	6 740
Grenoble I	3 372	47,1	17 256	Rennes I	4 398	45,6	23 480
Grenoble II	3 982	52,3	18 576	Rennes II	4 483	52,2	20 749
Grenoble III	1 185	42,3	6 556	Rennes	14 323	51,2	67 152
INP Grenoble	133	6,1	4 730	Le Havre	1 715	66,3	6 624
Grenoble	11 723	47,1	59 205	Rouen	5 104	51,6	23 846
Artois	3 033	66,5	10 813	Rouen	6 819	54,8	30 470
Lille I	3 164	44,5	19 832	Mulhouse	1 849	57,2	7 774
Lille II	3 490	44,7	19 419	Strasbourg I	2 909	40,3	17 111
Lille III	4 573	55,2	21 094	Strasbourg II	2 431	50,7	12 750
Littoral	2 732	60,8	10 732	Strasbourg III	1 584	47,0	8 720
Valenciennes	2 419	59,2	10 402	Strasbourg	8 773	47,2	46 355
Lille	19 411	53,1	92 292	CUFR Albi	933	92,2	2 074
Limoges	2 786	50,8	13 809	Toulouse I	2 584	41,8	16 143
Limoges	2 786	50,8	13 809	Toulouse II	4 583	52,7	26 830
Lyon I	4 917	45,9	27 194	Toulouse III	5 929	51,7	27 674
Lyon II	4 701	42,1	26 437	INP Toulouse	205	10,7	3 969
Lyon III	3 785	47,3	19 247	Toulouse	14 234	48,9	76 690
Saint-Étienne	3 200	56,8	12 720	Cergy-Pontoise	2 792	56,9	10 700
Lyon	16 603	46,6	85 598	Évry-Val-d'Essonne	2 152	53,7	9 730
Montpellier I	3 003	38,2	19 803	Paris X	5 400	47,0	27 676
Montpellier II	2 367	49,5	11 915	Paris XI	4 409	40,5	26 369
Montpellier III	4 067	51,1	19 769	Versailles-Saint-Quentin	3 133	52,9	12 769
CUFR Nîmes	1 089	77,4	3 059	Versailles	17 886	47,8	87 244
Perpignan	2 165	53,6	9 109	Total France métropolitaine	275 309	48,3	1 403 126
Montpellier	12 691	48,4	63 655	Antilles et Guyane	2 913	64,9	10 929
Metz	3 667	58,2	15 530	La Réunion	3 258	65,0	10 878
Nancy I	3 019	45,0	15 417	Total DOM	6 171	65,0	21 807
Nancy II	3 984	56,2	18 990	Total France métr. + DOM	281 480	48,6	1 424 933
INP Nancy	198	9,0	3 693	Nouvelle-Calédonie	798	87,9	1 819
Nancy-Metz	10 868	50,3	53 630	Polynésie française	695	77,7	2 143
				Total TOM	1 493	82,4	3 962
				Total France entière	282 973	48,7	1 428 895

PRÉSENTATION

Au 15 janvier 2003, 1 425 000 étudiants sont inscrits dans les universités et établissements assimilés de France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Leur nombre augmente de 1,5 %, alors qu'il avait diminué de 1,6 % l'année précédente et s'était presque stabilisé en 2000-2001 et en 1999-2000. Un peu moins de la moitié des étudiants préparent un diplôme de premier cycle, 34,9 % sont inscrits en deuxième cycle, et 16,5 % en troisième cycle. Le poids du premier cycle continue d'ailleurs de diminuer, au profit des deuxième et troisième cycles. La hausse du nombre d'inscrits observée à la rentrée 2003 n'est pas due à un afflux d'étudiants en premier cycle, puisque leur nombre est quasiment stable (- 0,2 %), mais à la croissance des effectifs en deuxième (2,9 %) et en troisième (3,9 %) cycles.

Le nombre d'étudiants augmente fortement en sciences et technologie – sciences pour l'ingénieur (+ 6,6 %) et en sciences économiques et gestion (+ 6,2 %). La filière STAPS, dont les effectifs avaient diminué en 2001-2002, a attiré davantage d'étudiants à la rentrée 2002 (+ 2,8 %). Le nombre d'inscrits en médecine et odontologie augmente fortement (+ 5,5 %), surtout en premier cycle, du fait de la réforme des études médicales et de l'augmentation du *numerus clausus*, mais il décroît légèrement en pharmacie (- 0,3 %). En IUT, le nombre d'étudiants diminue pour la deuxième année consécutive (- 2,2 %).

Les femmes représentent 56,1 % de la population universitaire. Elles sont toujours mieux représentées en premier (57 %) et deuxième cycles (57,3 %) qu'en troisième cycle (50,5 %). Elles restent aussi nettement majoritaires dans les disciplines littéraires, telles que les lettres et les langues, filières dont elles constituent les trois quarts des effectifs. En revanche, elles représentent seulement le tiers des étudiants inscrits en sciences et structures de la matière (34,1 %) et en STAPS (32,1 %), et moins du quart des effectifs en sciences et technologie – sciences pour l'ingénieur (22,1 %).

Parmi les nouveaux entrants s'inscrivant pour la première fois en première année de premier cycle, 52,8 % ont 18 ans ou moins, 23,9 % ont 19 ans, 11,5 % ont 20 ans et 11,9 % ont 21 ans ou plus. À leur entrée à l'université, les femmes sont plutôt plus jeunes que les hommes, puisqu'elles représentent 62,2 % des nouveaux entrants de 18 ans ou moins, et seulement 57,8 % de l'ensemble des nouveaux entrants en première année de premier cycle.

DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'un diplôme d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête les universités publiques, les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi, les instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et l'École de la nature et du paysage de Blois.

Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.) à l'exception des IUJFM.

■ **Premier cycle.** Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ont été comptabilisés dans cette rubrique.

■ **La discipline IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Les nouveaux entrants** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans le système universitaire public français en première année de premier cycle (capacité de droit et DAEU non compris).

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale des universités.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Effectifs universitaires : tableaux divers, 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2002-2003 », *Note d'Information*, à paraître.

1 Répartition des étudiants en université par sexe, cycle et discipline en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle		Deuxième cycle		Troisième cycle		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit - sciences politiques	78 715	66,3	64 286	64,5	32 248	57,3	175 249	64,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	38 641	47,0	55 637	52,3	28 112	47,1	122 390	49,5
AES	31 389	59,8	21 205	61,0	791	64,5	53 385	60,3
Lettres - sciences du langage - arts	66 085	72,7	41 720	76,0	12 053	66,9	119 858	73,3
Langues	74 966	74,4	48 789	79,4	6 505	69,4	130 260	76,0
Sciences humaines et sociales	101 193	68,9	96 977	68,8	35 237	58,3	233 407	67,2
Sciences et structures de la matière	60 612	32,1	24 655	39,1	13 557	33,9	98 824	34,1
Sciences et technologie - sciences pour l'ingénieur	14 254	19,4	69 608	23,0	20 057	20,9	103 919	22,1
Sciences de la nature et de la vie	34 354	60,4	28 323	57,8	17 213	49,5	79 890	57,1
STAPS	26 301	31,6	18 226	32,5	1 474	34,0	46 001	32,1
Médecine - odontologie	40 793	68,3	23 175	56,5	56 962	50,1	120 930	57,5
Pharmacie	9 681	69,3	5 003	67,2	10 671	65,3	25 355	67,2
IUT	115 465	40,3	-	-	-	-	115 465	40,3
Total France métropolitaine + DOM	692 449	57,0	497 604	57,3	234 880	50,5	1 424 933	56,1

2 Répartition des nouveaux entrants à l'université par sexe, âge et discipline en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM)

	18 ans et moins		19 ans		20 ans		21 ans et plus		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit - sciences politiques	15 562	73,2	7 019	64,3	3 267	62,2	3 879	61,4	29 727	68,3
Sciences économiques - gestion (hors AES)	8 323	53,0	3 515	39,2	1 683	37,7	1 961	41,2	15 482	46,7
AES	5 363	67,1	4 008	58,2	2 450	57,4	2 399	55,9	14 220	61,0
Lettres - sciences du langage - arts	11 276	84,0	5 040	74,1	3 087	68,0	4 297	66,6	23 700	76,6
Langues	14 828	85,9	6 306	75,9	3 219	68,7	5 637	62,0	29 990	77,5
Sciences humaines et sociales	19 017	77,3	10 355	70,3	5 654	65,9	6 584	59,4	41 610	71,2
Sciences et technologie - sciences pour l'ingénieur	18 157	35,2	4 881	26,3	1 852	21,0	1 451	20,9	26 341	31,8
Sciences de la nature et de la vie	2 973	21,7	1 069	13,8	463	14,0	691	22,3	5 196	19,5
STAPS	8 181	68,2	2 956	56,4	1 257	51,6	864	49,3	13 258	62,7
Médecine - odontologie	5 346	40,0	3 538	28,4	1 894	23,3	1 038	22,7	11 816	32,3
Pharmacie	12 993	69,5	3 127	64,0	1 049	61,9	985	64,0	18 154	67,8
IUT	2 667	77,9	663	66,8	239	55,6	252	62,7	3 821	73,6
IUT	23 934	42,5	14 665	36,6	6 200	33,7	3 366	36,0	48 165	39,2
Total France métr. + DOM	148 620	62,2	67 142	53,5	32 314	51,1	33 404	53,6	281 480	57,8

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, toutes formations confondues, 113 550 étudiants préparent un DUT en France métropolitaine et dans les DOM. Cet effectif est en diminution de 1,9 % par rapport à l'année précédente (soit 2 000 étudiants en moins). Le nombre d'étudiants qui poursuivent une spécialisation en IUT après leur DUT est également en diminution : ils sont 1 715 jeunes à préparer un diplôme post-DUT et 201 un DNTS.

La capacité d'accueil des IUT s'est accrue avec la création de 17 départements, dont 10 dans le secteur des services. C'est pour les départements « Services et réseaux de communication » (+ 6) et « Génie des télécommunications et réseaux » (+ 3) que les créations de départements ont été les plus nombreuses. Ce mouvement s'accompagne d'une baisse du nombre de nouveaux entrants en première année à la rentrée 2002 (- 1,5 %), comparable à celle de la rentrée précédente, où le flux d'entrée en première année avait diminué de 1,6 % alors que 14 départements d'IUT supplémentaires avaient été créés.

La part des bacheliers généraux de la session 2002 préparant un DUT en 2002-2003 est stable cette année : ils représentent 67,5 % des nouveaux bacheliers en IUT (67,6 % en 2001-2002). Le poids des bacheliers technologiques s'établit à 31,2 %. La proportion de bacheliers professionnels reste très faible (1,3 %).

Les femmes représentent 40 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Globalement, elles sont majoritaires dans le secteur des services (54 %). Inversement, elles représentent juste 21 % des effectifs du secteur de la production, même si elles sont les plus nombreuses dans les spécialités « Chimie » (57 %) et « Génie biologique » (65 %). Globalement, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur de la production s'est accrue de 2,2 points depuis 1996-1997, soit une augmentation légèrement inférieure à celle de l'ensemble des spécialités des deux secteurs (2,7 points).

Hors formation continue, les IUT de France métropolitaine et des DOM ont délivré 48 000 diplômes universitaires de technologie en 2001.

DÉFINITIONS

- **DUT.** Diplôme universitaire de technologie
- **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les IUT, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 112 IUT fonctionnent à la rentrée 2002. Contrairement aux informations de la page 6.1, les enseignements post-DUT dispensés par certains établissements (DNTS et diplômes post-DUT) ne sont pas dénombrés dans les tableaux 1 et 2. Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).
- **Année spéciale post-premier cycle.** Les étudiants ayant déjà suivi un enseignement supérieur de deux ans sont admis en année spéciale post-premier cycle et reçoivent une formation d'un an à temps plein.
- **Spécialités.** L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large : 39 options sont proposées aux étudiants. Un IUT est divisé en autant de départements qu'il prépare de spécialités.
- **Diplôme national de technologie spécialisée (DNTS).** Créé en 1995 et dispensé au sein des IUT, le DNTS délivre une formation favorisant l'insertion professionnelle par la réalisation d'un projet d'entreprise. À la rentrée 2002, les IUT préparant à ce diplôme sont au nombre de onze.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Les résultats, observés à la date du 15 janvier 2003, sont issus du système SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant).

« Les instituts universitaires de technologie – Année 2002-2003 », *Note d'Information*, à paraître.

Notes d'information, 93.23, 94.27, 95.24, 96.23, 99.24.00.42, 01.54, 02.46.

Tableaux statistiques, n° 6251, 6345, 6417, 6649, 6720, 6845, 6893.

1 Répartition des effectifs préparant un DUT en 2002-2003 et des diplômés au DUT en 2001

(France métropolitaine + DOM)

	Étudiants en formation en 2002-2003			Rappel effectifs 2001-2002	Départements d'enseignement en 2002-2003	Diplômes délivrés	
	Hommes	Femmes	Total			en 2001 (1)	en 2000 (2)[rappel]
Chimie	1 550	2 015	3 565	3 584	19	1 481	1 505
Génie biologique	2 104	3 944	6 048	5 975	36	2 719	2 724
Génie chimique - génie des procédés	570	379	949	984	9	406	388
Génie civil	3 448	394	3 842	3 915	20	1 504	1 565
Génie électrique et informatique industrielle	9 729	566	10 295	11 037	54	4 149	4 289
Génie industriel et maintenance	2 231	120	2 351	2 507	25	979	927
Génie mécanique et productique	7 014	398	7 412	7 757	46	3 204	3 177
Génie des télécommunications et réseaux	2 836	236	3 072	2 978	23	1 116	986
Génie thermique et énergie	1 313	98	1 411	1 555	16	628	671
Génie du conditionnement et de l'emballage	91	67	158	117	4	-	-
Hygiène, sécurité et environnement	1 022	409	1 431	1 469	11	564	523
Mesures physiques	3 760	902	4 662	4 968	30	2 162	2 215
Organisation et génie de la production	1 555	336	1 891	1 996	21	828	807
Science et génie des matériaux	645	90	735	745	11	342	331
Métrologie contrôle qualité	55	25	80	93	1	29	31
Ensemble du secteur de la production	37 923	9 979	47 902	49 680	326	20 111	20 139
Carrières juridiques	323	1 864	2 187	2 160	8	891	835
Carrières sociales	593	1 873	2 466	2 521	12	913	879
Gestion des entreprises et des administrations	7 753	12 636	20 389	20 403	76	8 671	8 858
Gestion administrative et commerciale	391	824	1 215	1 210	10	383	388
Gestion, logistique et transport	1 844	1 247	3 091	3 348	22	1 410	1 401
Information - communication	872	3 164	4 036	4 104	18	2 093	2 023
Informatique	7 881	1 268	9 149	9 554	40	4 017	3 832
Services et réseaux de communications	1 969	747	2 716	2 269	26	663	516
Statistique et traitement informatique des données	842	663	1 505	1 562	11	635	640
Techniques de commercialisation	7 514	11 379	18 893	18 891	75	8 210	7 967
Ensemble du secteur des services	29 982	35 665	65 647	66 022	298	27 886	27 339
Total France métropolitaine + DOM	67 905	45 644	113 549	115 702	624	47 997	47 478

(1) Diplômes délivrés à l'issue de l'année 2000-2001.

(2) Diplômes délivrés à l'issue de l'année 1999-2000.

2 Évolution des effectifs d'étudiants préparant un DUT et des nombres de DUT délivrés

(France métropolitaine + DOM)

	Étudiants en formation			Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire	Nombre de départements d'enseignement (4)
	Secteur de la production	Secteur des services	Total		
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336	15 415	...
1980-1981 (1)	25 445	28 164	53 609	19 097	269
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714	23 898	302
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344	28 977	350
1991-1992 (1)	37 178	40 067	77 245	31 204	373
1992-1993 (1)	39 506	43 477	82 983	32 847	416
1993-1994 (1)	42 588	47 075	89 663	35 838	468
1994-1995 (1)	44 535	49 270	93 805	37 380	498
1995-1996 (2)	45 321	50 837	96 158	39 503	518
1996-1997 (2) (3)	48 370	57 251	105 621	39 837	546
1997-1998 (2) (3)	49 149	60 482	109 628	44 256	551
1998-1999 (2)	49 244	62 297	111 541	46 701	562
1999-2000 (2)	50 143	63 762	113 905	47 478	579
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095	47 997	582
2001-2002 (2)	49 680	66 022	115 702		607
2002-2003 (2)	47 902	65 647	113 549		624

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale.

(2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements.

(3) Répartition par secteur au prorata des effectifs en France métropolitaine.

(4) France métropolitaine jusqu'en 2000-2001.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, 236 écoles d'ingénieurs accueillent 95 430 étudiants, soit une hausse de 3,7 % par rapport à la rentrée 2001. Cet accroissement concerne plus particulièrement les écoles publiques sous tutelle d'un ministère autre que celui de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (MJENR) (+ 5,3 %) et les écoles privées (+ 5 %).

En 2002-2003, 23 333 filles étaient inscrites en écoles d'ingénieurs, soit 24,5 % de l'ensemble des inscrits. La part des femmes n'a cessé de croître au cours de ces vingt dernières années mais reste néanmoins très variable selon le type d'école. Les écoles publiques relevant d'un ministère autre que le MJENR (en particulier les écoles sous tutelle des ministères de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales ; de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées ; et de l'Économie, des Finances et de l'Industrie) recrutent en effet davantage d'étudiantes que les écoles du MJENR ou les écoles privées.

Les écoles du MJENR forment près de six futurs ingénieurs sur dix, dont 32 % dans les écoles internes aux universités. Dans les écoles relevant du MJENR, la croissance des effectifs est moins forte depuis quelques années (+ 2,8 % à la rentrée 2002 contre + 3,5 % et + 4,4 % les années précédentes). Pour les écoles relevant d'un autre ministère et les écoles privées, la progression des effectifs reste forte à la rentrée 2002 (+ 5 %).

Le flux d'entrée a légèrement progressé (+ 0,8 %). L'effectif des nouveaux inscrits a légèrement augmenté dans les écoles publiques du MJENR (+ 1,2 %) et les écoles publiques rattachées à un autre ministère (+ 2,1 %), tandis qu'il a diminué dans les écoles privées (- 1 %).

Près d'un futur ingénieur sur deux est issu d'une classe préparatoire aux grandes écoles, proportion plus importante encore dans les écoles publiques relevant d'un ministère autre que le MJENR (63 %). Depuis quelques années cependant, la proportion de nouveaux inscrits issus de classes préparatoires semble diminuer quelque peu au profit de ceux issus de filières courtes (DUT et BTS, 14 %, et en nette progression). Cette tendance s'observe surtout dans les écoles privées.

DÉFINITIONS

■ **Écoles d'ingénieurs.** Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs. Toutes les écoles d'ingénieurs sont entièrement situées en France métropolitaine, à l'exception de l'École nationale du génie rural, des eaux et forêts de Paris qui possède une antenne à Kourou (Guyane), recensée dans le cadre de cette enquête.

■ **MJENR.** Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

■ **Champ.** Ne sont pas comptabilisés les élèves inscrits en formation continue (les diplômes décernés à ce titre non plus), à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI). Quelques écoles, majoritairement privées, possèdent un cycle préparatoire intégré mais les élèves ne sont ici pas comptabilisés comme élèves ingénieurs.

■ **Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).** Les élèves inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux.

■ **ENI.** L'École nationale d'ingénieurs (ENI) de Tarbes ayant été rattachée à l'INP de Toulouse en 2002-2003, la catégorie « ENI » employée jusqu'à présent n'a plus lieu d'être (deux ENI sur quatre relevant actuellement d'une université). Les ENI non universitaires ont rejoint la catégorie « autres écoles publiques relevant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ».

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Les écoles d'ingénieurs publiques et privées, année 2002-2003 », *Note d'Information*, à paraître.

« Les écoles d'ingénieurs, effectifs des élèves en 2002-2003, diplômes délivrés en 2002 à l'issue de l'année scolaire 2001-2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

Voir aussi

Notes d'Information, 99.31, 00.32, 02.03, 03.24, 03.25.

Tableaux statistiques, n° 6651, 6714, 6787, 6850.

1 Répartition des effectifs des filières d'ingénieurs en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

	Nombre d'écoles	Étudiants en 2002-2003			Dont étudiantes		
		Effectifs	Répartition (en %)	Progression 2001-2002	Effectifs	Taux de féminisation	Progression 2001-2002
Écoles publiques sous tutelle du MJENR :							
Écoles internes aux universités :	91	30 928	32,4	3,0	8 348	27,0 %	8,7
Écoles relevant des universités	68	22 330	23,4	3,2	6 019	27,0 %	9,1
Instituts nationaux polytechniques	23	8 598	9,0	2,4	2 329	27,1 %	7,8
Écoles externes aux universités :	33	24 977	26,2	2,5	5 216	20,9 %	3,7
Universités de technologie	3	3 992	4,2	8,3	879	22,0 %	9,5
Instituts nationaux des sciences appliquées (ENSAM)	5	9 261	9,7	0,7	2 619	28,3 %	-1,0
École nationale des arts et métiers (ENSAM) et assimilées	10	4 050	4,2	0,4	461	11,4 %	10,6
Écoles centrales	4	4 186	4,4	4,0	811	19,4 %	8,6
Autres écoles	11	3 488	3,7	2,2	446	12,8 %	6,2
Ensemble	124	55 905	58,6	2,8	13 564	24,3 %	6,7
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité, dont secteur :							
- de l'agriculture et de la pêche	15	4 348	4,6	5,3	2 535	58,3 %	4,0
- de la Défense	11	3 852	4,0	0,5	565	14,7 %	1,3
- de l'industrie	8	3 380	3,5	2,7	829	24,5 %	9,8
- des télécommunications	3	1 960	2,1	3,8	291	14,8 %	10,2
- de l'équipement, du transport, du tourisme	5	1 795	1,9	10,9	433	24,1 %	20,6
- de la santé	1	24	0,0	14,3	16	66,7 %	6,7
- de l'économie et des finances	1	207	0,2	-	106	51,2 %	-
- Ville de Paris	2	387	0,4	6,0	134	34,6 %	8,1
Ensemble	46	15 953	16,7	5,3	4 909	30,8 %	8,8
Écoles privées	66	23 572	24,7	5,0	4 860	20,6 %	9,2
Ensemble des écoles d'ingénieurs	236	95 430	100,0	3,7	23 333	24,5 %	7,7

2 Évolution des effectifs des filières d'ingénieurs en formation initiale (1) (France métropolitaine + DOM) (2)

	Étudiants en formation pendant l'année scolaire					Progression 2001-2002 (3)	
	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Relative	Absolue
Types d'écoles	1981	1991	2001	2002	2003		
Ensemble des écoles publiques relevant du MJENR :	20 650	34 475	52 537	54 396	55 905	2,8	1 509
Écoles internes aux universités	8 330	17 325	27 256	28 014	30 928	3,0	890
Écoles externes aux universités	12 320	17 150	25 281	26 382	24 977	2,5	619
Ensemble des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, dont secteur :	8 127	10 865	14 670	15 147	15 953	5,3	806
- de l'agriculture et de la pêche	2 506	3 078	4 010	4 129	4 348	5,3	219
- de la Défense	2 347	3 238	3 803	3 833	3 852	0,5	19
- de l'industrie	1 083	1 571	3 201	3 292	3 380	2,7	88
- des télécommunications	666	1 302	1 760	1 888	1 960	3,8	72
- de l'équipement, du transport, du tourisme	1 246	1 338	1 509	1 619	1 795	10,9	176
- de la santé	25	18	8	21	24	14,3	3
- de l'économie et des finances	-	-	-	-	207	-	207
- Ville de Paris	254	320	379	365	387	6,0	22
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	22 459	23 572	5,0	1 113
Ensemble des écoles d'ingénieurs	37 267	59 342	89 313	92 002	95 430	3,7	3 428

(1) Hors formation continue et formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).

(2) Toutes les écoles d'ingénieurs sont situées en France métropolitaine, à l'exception de l'École nationale du génie rural, des eaux et forêts de Paris, qui possède une antenne à Kourou (Guyane), recensée dans le cadre de cette enquête.

(3) Progression tenant compte des changements de type intervenus en 2002-2003.

3 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les filières d'ingénieurs (%)

(France métropolitaine + DOM) (1)

	Bac	CPGE	DEUG	DUT, BTS	Licence, maîtrise	Inénieur, 3° cycle	Autres	Total	Effectif
Écoles publiques sous tutelle du MJENR	20,4	44,8	7,6	15,7	5,5	1,5	4,6	100,0	18 712
Ensemble des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	3,5	62,8	2,6	2,9	8,8	10,7	8,8	100,0	5 504
Écoles privées	30,1	38,7	3,9	18,2	3,3	0,7	5,1	100,0	7 657
Total	19,8	46,4	5,9	14,1	5,5	2,9	5,4	100,0	31 873

(1) Toutes les écoles d'ingénieurs sont situées en France métropolitaine, à l'exception de l'École nationale du génie rural, des eaux et forêts de Paris, qui possède une antenne à Kourou (Guyane), recensée dans le cadre de cette enquête.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, les écoles de commerce et de gestion ont accueilli 74 700 élèves, soit 4 300 de plus que l'année précédente. Cette progression (+ 6,1 % en 2002-2003) est moins forte que celle des années précédentes, mais elle reste soutenue.

Les écoles du groupe I, qui assurent la formation de 48 000 étudiants, affichent un dynamisme certain avec des effectifs en hausse de 6,2 %. Ce groupe rassemble près des deux tiers des inscrits en écoles de commerce et de gestion. La progression est également importante pour les écoles des groupes II et III (respectivement 8,1 % et 5,6 %) **1**. Les jeunes filles représentent 47 % des effectifs pour l'ensemble des établissements. La part des élèves étrangers s'élève à 11,3 % **2**.

À la rentrée 2002, les flux des nouveaux entrants ont encore augmenté (+ 3,9 %, après + 10,5 % en 2001-2002). Les élèves qui entrent aussitôt après le baccalauréat sont plus nombreux que les entrants après une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Ce sont 18 % des élèves qui ont été recrutés à la sortie d'une CPGE, contre près de 23 % titulaires du baccalauréat. Les étudiants issus de CPGE se dirigent surtout vers les grandes écoles du groupe I.

Parmi les entrants, 22,4 % sont titulaires d'un BTS, d'un DUT ou d'un DEUG. Les élèves diplômés de deuxième cycle universitaire confirment leur présence : ils constituent 9,3 % des nouveaux inscrits à la rentrée 2002 **3**.

DÉFINITIONS

■ **Les écoles de commerce et de gestion sont des établissements privés ou consulaires.** Elles sont au nombre de 225 en 2002-2003 et sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I (55 établissements) sont reconnues par l'État et leur diplôme est visé par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ;
- les écoles du groupe II (15 établissements) sont également reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III (149 établissements) ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

■ **Les écoles de vente** (6 établissements) sortent peu à peu du champ d'enquête, leur enseignement se tournant de plus en plus vers la formation continue.

■ **BTS, DUT.** Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **DEUG, DEUST.** Diplômes d'études universitaires générales, diplômes d'études universitaires en sciences et techniques.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Les écoles de commerce et gestion en 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

Voir aussi

Tableaux statistiques, n° 6312, 6373, 6443, 6597, 6658, 6725, 6789.
Note d'Information, 01.12.

1 Évolution des effectifs inscrits en commerce, gestion et vente

(France métropolitaine + DOM)

	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Écoles de commerce, gestion et vente	46 128	50 668	47 293	46 987	51 329	56 303	63 905	70 363	74 680
Variation annuelle (en %)	-	9,8	- 6,7	- 0,6	9,2	9,7	13,5	10,1	6,1
Nombre d'écoles	193	257	233	227	217	224	230	234	225

2 Effectifs selon la catégorie d'établissement en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement	Effectifs 2002-2003			dont % femmes	dont % étrangers	Rappel 2001-2002	Évolution annuelle en %
	Hommes	Femmes	Total				
Écoles de commerce et gestion							
- groupe I	25 266	22 774	48 040	47,4	9,8	45 237	6,2
- groupe II	3 856	2 930	6 786	43,2	18,8	6 276	8,1
- groupe III	10 073	9 497	19 570	48,5	12,3	18 532	5,6
Ensemble écoles de commerce et gestion	39 195	35 201	74 396	47,3	11,3	70 045	6,2
Écoles de vente	192	92	284	32,4	8,8	318	- 10,7
Total général	39 387	35 293	74 680	47,3	11,3	70 363	6,1

3 Niveau de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

Origine	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Ensemble commerce, gestion		Rappel 2001-2002	Évolution annuelle en %
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%		
Niveau baccalauréat					51	0,5	51	0,2	43	18,6
Baccalauréat	2 619	14,1	1 034	33,3	3 469	37,0	7 122	22,9	7 309	- 2,6
CPGE	5 534	29,7	47	1,5	31	0,3	5 612	18,1	5 690	- 1,4
BTS-DUT	2 305	12,4	507	16,3	3 019	32,2	5 831	18,8	5 365	8,7
DEUG-DEUST	658	3,5	161	5,2	304	3,2	1 123	3,6	1 115	0,7
2 ^e cycle universitaire	1 736	9,3	270	8,7	900	9,6	2 906	9,3	2 759	5,3
3 ^e cycle universitaire	635	3,4	17	0,5	139	1,5	791	2,5	731	8,2
École d'ingénieurs	787	4,2	35	1,1	80	0,9	902	2,9	816	10,5
École de commerce	501	2,7	54	1,7	259	2,8	814	2,6	665	22,4
Autre origine	3 841	20,6	977	31,5	1 115	11,9	5 933	19,1	5 429	9,3
Ensemble	18 616	100,0	3 102	100,0	9 367	100,0	31 085	100,0	29 922	3,9

PRÉSENTATION

En 2002-2003, 72 000 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). L'ensemble des effectifs est en hausse par rapport à 2001-2002 (+ 1,9 %). C'est dans les classes économiques et commerciales (16 400 étudiants) que la progression est la plus sensible (+ 4,1 %). Après quatre années de baisse (de 1997 à 2001), les effectifs des classes scientifiques croissent très légèrement (+ 0,8 %) pour la deuxième année consécutive. Avec 45 000 étudiants, la filière scientifique rassemble près de 63 % des inscrits en classes préparatoires. Les classes littéraires accueillent 10 300 élèves et progressent de 1,6 %. L'enseignement public assure la formation de près de 85 % des étudiants inscrits en CPGE **1**.

En 2002-2003, 29 800 femmes, soit deux élèves sur cinq, sont inscrites en classes préparatoires et ce sont elles qui contribuent à la croissance des effectifs. En effet, depuis plusieurs années, les effectifs féminins augmentent (+ 7,6 % entre 1997 et 2002) alors que le nombre de garçons est en baisse. Les filles sont particulièrement nombreuses en classes littéraires (les trois quarts des effectifs) et remplissent plus de la moitié des classes économiques. Par contre, elles sont minoritaires dans les classes scientifiques (un peu plus d'un élève sur cinq) **2**.

En 2002-2003, sur 36 800 nouveaux étudiants inscrits en première année de CPGE, 95 % possèdent un baccalauréat général. Les bacheliers S sont les plus présents (sept entrants sur dix). Ils remplissent la presque totalité des classes scientifiques et un peu moins de la moitié des classes d'économie. Le nombre de bacheliers L entrant en CPGE est en baisse depuis cinq ans (10,1 % des entrants en 2002-2003 contre 13 % en 1997-1998). En revanche, les bacheliers ES se dirigent un peu plus souvent vers les classes préparatoires, où ils représentent 12,8 % des nouveaux inscrits (contre 11 % il y a cinq ans) **3**.

Par rapport à la rentrée 2001, le flux des nouveaux inscrits entrant en première année a augmenté (+ 3,6 %) alors que la plupart des filières de l'enseignement supérieur (université, IUT) ont légèrement fléchi (- 0,8 %).

DÉFINITIONS

■ **CPGE.** Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles sont réparties en trois catégories :
– les classes scientifiques conduisent aux écoles d'ingénieurs, aux Écoles normales supérieures et aux Écoles nationales vétérinaires ;
– les classes économiques et commerciales préparent aux Écoles supérieures de commerce et de gestion et aux Écoles normales supérieures ;
– les classes littéraires préparent aux Écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes et aux Instituts d'études politiques.

■ **Champ.** Élèves des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ou du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, ou encore dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine + DOM.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6880, 6881, 6882.

Note d'Information, 03.29.

Voir aussi

Notes d'Information, 98.19, 99.39, 00.18, 01.13, 01.31.

1 Évolution des effectifs d'élèves en CPGE (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Classes scientifiques	48 522	47 964	45 874	44 975	44 373	44 690	45 051
Évolution annuelle en %	-	-1,1	-4,4	-2,0	-1,3	0,7	0,8
Classes économiques et commerciales	13 532	14 443	15 076	15 506	15 778	15 738	16 376
Évolution annuelle en %	-	6,7	4,4	2,9	1,8	-0,3	4,1
Classes littéraires	10 602	10 695	10 423	10 374	10 112	10 275	10 588
Évolution annuelle en %	-	0,9	-2,5	-0,5	-2,5	1,6	3,0
Total CPGE	72 656	73 102	71 373	70 855	70 263	70 703	72 015
Évolution annuelle en %	-	0,6	-2,4	-0,7	-0,8	0,6	1,9

2 Effectifs d'élèves en CPGE par année et par sexe en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale :	33 823	25 608	59 431	7 143	3 707	10 850	40 966	29 315	70 281	41,7
Préparations scientifiques	26 828	10 885	37 713	4 750	1 265	6 015	31 578	12 150	43 728	27,8
Première année	13 059	6 035	19 094	2 387	672	3 059	15 446	6 707	22 153	30,3
Seconde année	13 769	4 850	18 619	2 363	593	2 956	16 132	5 443	21 575	25,2
Préparations économiques	4 852	7 203	12 055	2 151	1 921	4 072	7 003	9 124	16 127	56,6
Première année	2 538	3 996	6 534	1 104	999	2 103	3 642	4 995	8 637	57,8
Seconde année	2 314	3 207	5 521	1 047	922	1 969	3 361	4 129	7 490	55,1
Préparations littéraires	2 143	7 520	9 663	242	521	763	2 385	8 041	10 426	77,1
Première année	1 201	4 612	5 813	165	356	521	1 366	4 968	6 334	78,4
Seconde année	942	2 908	3 850	77	165	242	1 019	3 073	4 092	75,1
Autres ministères (1) :	1 213	481	1 694	13	27	40	1 226	508	1 734	29,3
Préparations scientifiques	940	383	1 323	-	-	-	940	383	1 323	28,9
Première année	370	143	513	-	-	-	370	143	513	27,9
Seconde année	570	240	810	-	-	-	570	240	810	29,6
Préparations économiques	164	45	209	13	27	40	177	72	249	28,9
Première année	82	24	106	8	15	23	90	39	129	30,2
Seconde année	82	21	103	5	12	17	87	33	120	27,5
Préparations littéraires	109	53	162	-	-	-	109	53	162	32,7
Première année	45	28	73	-	-	-	45	28	73	38,4
Seconde année	64	25	89	-	-	-	64	25	89	28,1
Total CPGE	35 036	26 089	61 125	7 156	3 734	10 890	42 192	29 823	72 015	41,4

(1) Tous ministères, y compris le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

3 Origine scolaire (en %) des élèves entrant en première année de CPGE en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Bacs généraux			Bacs techno.	Autres origines (1)	Total en %	Entrants 2002-2003	Progression annuelle
	Term. S	Term. ES	Term. L					
Préparations scientifiques	95,0	0,1	ns	4,4	0,5	100,0	21 855	+ 1,8
Préparations économiques	50,7	41,0	1,0	6,9	0,7	100,0	8 608	+ 8,9
Préparations littéraires	23,1	18,7	57,6	ns	0,6	100,0	6 363	+ 2,9
Total CPGE	72,2	12,8	10,1	4,2	0,6	100,0	36 826	+ 3,6

(1) Bac professionnel, université, IUT, vie active et autres.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, 239 100 élèves sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) et classes assimilées. Par ailleurs, 6 100 étudiants suivent une préparation au diplôme d'études comptables et financières (DECF), dont les effectifs sont en baisse par rapport à 2001 (- 2,5 %). L'effectif des classes de STS baisse légèrement pour la deuxième année consécutive (- 0,6 %), avec pour les établissements privés un fléchissement plus sensible (- 1,9 %). Les établissements publics relevant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche accueillent 153 200 élèves (nombre stable par rapport à 2001) et forment plus de six étudiants sur dix inscrits en STS. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (20 700 élèves) forme près d'un élève sur dix ; ce secteur est en baisse de 4,8 % entre les rentrées 2001 et 2002.

La parité hommes-femmes est atteinte en STS depuis plusieurs années déjà. Les écoles de l'enseignement public sont sensiblement moins féminisées que celles du secteur privé (48 % contre 56 %), car elles offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les garçons. Les écoles dépendant du ministère en charge de l'agriculture ont le taux de féminisation le moins élevé (34 %).

Les sections de techniciens supérieurs attirent plus particulièrement les titulaires d'un baccalauréat technologique : dans les domaines de la production, 58 % des entrants viennent d'une terminale STI et dans les domaines relevant des services, 44 % d'une terminale STT. À peine deux élèves sur dix sont des bacheliers généraux. Le nombre des bacheliers professionnels progresse très sensiblement : ils sont plus de 9 300 à intégrer une STS à la rentrée 2002 (9 % de l'ensemble des entrants en STS).

DÉFINITIONS

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Ce sont des classes de lycée qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux élèves des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration ».

■ **DPECF.** Diplôme préparatoire aux études comptables et financières. Il se compose de cinq unités de valeur et correspond à un diplôme de niveau bac + 1. Cette formation est comptabilisée avec les STS.

■ **DECF.** Diplôme d'études comptables et financières. Il se compose de sept unités de valeur et correspond à un diplôme de niveau bac + 3. Il constitue le deuxième cycle conduisant au diplôme d'expert-comptable.

■ **DMA.** Diplôme des métiers d'art préparé en deux ans après le baccalauréat. Il forme des professionnels spécialistes de la conception.

■ **DSAA.** Diplôme supérieur en arts appliqués préparé après le DMA. La scolarité dure deux ans.

■ **DNTS.** La préparation au diplôme national de technologie spécialisé (créé en 1995), est accessible aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Il s'agit d'une formation d'un an par alternance favorisant l'insertion professionnelle par la réalisation d'un projet d'entreprise.

■ **Formations complémentaires post-BTS.** Il s'agit de formations spécialisées en un an. Elles sont accessibles aux titulaires d'un BTS, d'un DUT ou équivalent bac + 2.

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine + DOM.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6885.

Voir aussi

Notes d'Information, 96.25, 97.20, 98.10, 99.21, 01.03, 01.17, 02.47.

1 Évolution des effectifs d'élèves dans les STS et les classes préparant au DECF

(France métropolitaine + DOM)

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Sections de techniciens supérieurs						
Public :						
Effectifs	166 980	167 761	168 779	168 529	167 583	167 426
Variation annuelle en %	-	0,5	0,6	- 0,1	- 0,6	- 0,1
% par rapport à l'effectif total	69,9	69,9	69,6	69,5	69,6	70,0
Privé :						
Effectifs	71 927	72 306	73 606	74 091	73 033	71 668
Variation annuelle en %	-	0,5	1,8	0,7	- 1,4	- 1,9
% par rapport à l'effectif total	30,1	30,1	30,4	30,5	30,4	30,0
Public + Privé :						
Effectifs	238 907	240 067	242 385	242 620	240 616	239 094
Variation annuelle en %	-	0,5	1,0	0,1	- 0,8	- 0,6
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diplôme d'études comptables et financières						
Effectifs	6 337	6 483	6 447	6 229	6 254	6 096
Variation annuelle en %	-	2,3	- 0,6	- 3,4	0,4	- 2,5
Total STS + DECF	245 244	246 550	248 832	248 849	246 870	245 190

2 Effectifs d'élèves (STS, DECF) par année et par sexe en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale										
Classes de mise à niveau	481	1226	1707	741	1039	1780	1222	2265	3487	65,0
DPECF	485	559	1044	296	203	499	781	762	1543	49,4
STS en 1, 2 et 3 ans	75 275	73 318	148 593	24 534	35 026	59 560	99 809	108 344	208 153	52,1
DMA en 2 ans	275	456	731	47	14	61	322	470	792	59,3
DSAA	121	279	400	-	-	-	121	279	400	69,8
DNTS	278	113	391	25	18	43	303	131	434	30,2
Formations complémentaires post-BTS	166	175	341	377	489	866	543	664	1 207	55,0
Total Éducation nationale	77 081	76 126	153 207	26 020	36 789	62 809	103 101	112 915	216 016	52,3
Agriculture										
STS en 1 et 2 ans	8 979	4 640	13 619	4 715	2 347	7 062	13 694	6 987	20 681	33,8
Total Agriculture	8 979	4 640	13 619	4 715	2 347	7 062	13 694	6 987	20 681	33,8
Autres										
Classes de mise à niveau	-	-	-	43	87	130	43	87	130	66,9
DPECF	-	-	-	27	16	43	27	16	43	37,2
STS en 2 ans	-	-	-	930	1 247	2 177	930	1 247	2 177	57,3
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	27	20	47	27	20	47	42,6
Formations complémentaires post-BTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total effectif Autres	-	-	-	1 027	1 370	2 397	1 027	1 370	2 397	57,2
Ensemble effectif STS	86 060	80 766	166 826	31 762	40 506	72 268	117 822	121 272	239 094	50,7
DECF	1 356	2 280	3 636	1 206	1 254	2 460	2 562	3 534	6 096	58,0
Total STS + DECF	87 416	83 046	170 462	32 968	41 760	74 728	120 384	124 806	245 190	50,9

3 Origine scolaire des élèves entrant en première année de STS en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM)

	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bac pro.	Autres origines (2)	Total en %	Entrants 2002-2003
	Term. S	Term. ES	Term. L	Term. STI	Term. STT	Autres				
Domaines technico-professionnels (1) :										
- disciplinaires (lettres et arts)				26,7				73,3	100,0	15
- de la production	7,5	1,0	2,0	57,9	1,3	5,5	12,2	12,6	100,0	33 298
- des services	6,4	10,8	5,3	2,0	44,2	5,7	7,6	18,0	100,0	76 499
Total	6,7	7,8	4,3	18,9	31,2	5,6	9,0	16,5	100,0	109 812

(1) Hors ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales ; hors DECF.

(2) Brevet de technicien, université, IUT, vie active et autres.

PRÉSENTATION

Après plusieurs années de baisse, les effectifs des IUFM ont amorcé une hausse en 2001-2002 (+ 5 %), qui se confirme à la rentrée 2002 (+ 6 %).

Les effectifs du premier degré ont progressé de façon sensible depuis 1998 (+ 7 %, puis + 10 % et + 12 % en 2001-2002). En 2002-2003, l'augmentation est encore assez forte (+ 10 %). Pour les effectifs du second degré, la baisse constatée depuis plusieurs années a atteint - 9 % en 2000-2001, puis s'est ralentie en 2001-2002 (- 0,2 %). À la rentrée 2002, la tendance semble s'inverser : les effectifs augmentent de 3 %.

Le recul du nombre d'étudiants du second degré en première année (année préparatoire), moins prononcé depuis 2001 (- 7 % puis - 2 % en 2002) est compensé par un nouvel essor des effectifs d'étudiants du premier degré de première année (+ 9 %). Après plusieurs années de décroissance, les stagiaires du second degré sont, depuis 2001-2002, en nette progression, qui s'infléchit à la rentrée 2002 (+ 13 %). Après un maximum en 2000 (+ 27 %), la progression des stagiaires (seconde année ou année de formation) du premier degré s'est ralentie, mais elle est encore de + 10 % à la rentrée 2002.

Sept étudiants ou stagiaires sur dix sont des femmes. Elles représentent 84 % des étudiants et stagiaires du premier degré et 61 % en ce qui concerne les concours du second degré.

Dans cinq IUFM, plus de sept étudiants de première année sur dix préparent un concours du second degré (avec un maximum de 90 % pour l'IUFM de Paris). Pour la première fois cette année, le nombre d'IUFM privilégiant les préparations au CAPES – plus nombreux les années antérieures – et le nombre de ceux favorisant les préparations au CAPE s'équilibrent. En Île-de-France, les préparations au CAPES représentent 80 % des effectifs de première année à l'IUFM de Paris, alors que dans les IUFM de Créteil et de Versailles, ce sont les préparations au professorat des écoles qui concernent le plus d'étudiants. Ces dernières sont également importantes dans les DOM.

DÉFINITIONS

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Voir la rubrique « Définitions » en 6.1.

■ **Types de préparation.****Concours du premier degré :**

- CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles ;
- CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire ;
- diplôme de psychologue scolaire.

Concours du second degré :

- CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
- CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ;
- CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé ;
- CPE : conseiller principal d'éducation.

■ **Niveaux de scolarité.** Sont comptabilisés :
en première année (année préparatoire) :

- les étudiants de première année préparant un concours d'enseignement ;
- les étudiants de seconde année du cycle préparatoire au CAPLP ;
- les étudiants du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles.

en seconde année (année de formation) :

- les professeurs stagiaires ayant réussi les concours : CAPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, et CPE ;
- les formations spécialisées des professeurs des écoles titulaires : CAPSAIS et diplôme de psychologue scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Année universitaire 2002-2003 :

« Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) - les effectifs en 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les instituts universitaires de formation des maîtres », *Note d'Information*, à paraître.

Voir aussi

Tableaux statistiques, n° 6790, 6853. *Notes d'Information*, 01.45, 02.56.

1 Évolution des effectifs des IUFM (France entière)

	1991- 1992 (1)	1996- 1996 (2)	2000- 2001 (3)	2001- 2002 (3)	2002- 2003 (3)	(4) dont hommes	(4) dont femmes
1 ^{re} année 1 ^{er} degré (année préparatoire)	6 973	14 415	16 409	17 302	18 933	3 270	15 663
Évolution (%)		107 %	14 %	5 %	9 %		
2 ^{nde} année 1 ^{er} degré hors formation spécialisée des PE	15 168	13 028	14 760	17 631	19 472	2 822	16 650
Évolution (%)		- 14 %	13 %	19 %	10 %		
2 ^{nde} année 1 ^{er} degré y compris formation spécialisée des PE			16 109	19 140	21 039	3 263	17 776
Total 1^{er} degré hors formation spécialisée PE	22 141	27 443	31 169	34 933	38 405	6 092	32 313
Évolution (%)		24 %	14 %	12 %	10 %	16 %	84 %
1 ^{re} année du 2 nd degré	21 553	44 232	34 368	31 923	31 419	12 047	19 372
Évolution (%)		105 %	- 22 %	- 7 %	- 2 %		
2 ^{nde} année du 2 nd degré	12 087	14 512	13 487	15 856	17 886	7 235	10 651
Évolution (%)		20 %	- 7 %	18 %	13 %		
Total 2nd degré	33 640	58 744	47 855	47 779	49 305	19 282	30 023
Évolution (%)		75 %	- 19 %	0 %	3 %	39 %	61 %
Total 1^{re} année	28 526	58 647	50 777	49 225	50 352	15 317	35 035
Évolution (%)		106 %	- 13 %	- 3 %	2 %	30 %	70 %
Total 2^{nde} année hors formation spécialisée PE	27 255	27 540	28 247	33 487	37 358	10 057	27 301
Évolution (%)		1 %	3 %	19 %	12 %	27 %	73 %
Total hors formation spécialisée PE	55 781	86 187	79 024	82 712	87 710	25 374	62 336
Évolution (%)		55 %	- 8 %	5 %	6 %	29 %	71 %
Total y compris formation spécialisée PE			80 373	84 221	89 277	25 815	63 462
Évolution (%)				5 %	6 %	29 %	71 %

(1) Source : enquête DGES à laquelle ont été retranchés les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel. (2) Source : enquête DEP n° 54. (3) Source : enquête DEP-SISE. (4) % : hommes (ou femmes) par rapport à l'effectif total. PE : professeurs des écoles.

2 Répartition des effectifs des IUFM en 2002-2003 (y compris spécialisation des professeurs des écoles titulaires)

	Première année					Seconde année			Effectifs totaux		
	1 ^{er} degré	2 nd degré	dont CAPES	dont CAPET	Total 1 ^{re} année	dont CAFEP	1 ^{er} degré	2 nd degré		dont CAFEP	Total 2 ^e année
Aix-Marseille	810	1 426	919	128	2 236	96	706	941	-	1 647	3 883
Amiens	657	552	399	20	1 209	17	697	466	9	1 163	2 372
Besançon	543	570	340	82	1 113	10	467	395	11	862	1 975
Bordeaux	684	1 707	1 286	67	2 391	130	717	921	-	1 638	4 029
Caen	432	600	407	8	1 032	28	536	458	7	994	2 026
Clermont-Ferrand	440	724	450	32	1 164	41	305	468	16	773	1 937
Corse	191	183	116	9	374	-	68	35	-	103	477
Dijon	365	774	505	57	1 139	21	443	398	15	841	1 980
Grenoble	694	750	542	46	1 444	75	828	576	40	1 404	2 848
Lille	1 553	2 458	1 628	162	4 011	179	1 677	1 195	76	2 872	6 883
Limoges	254	499	333	8	753	4	139	242	-	381	1 134
Lyon	817	2 078	1 273	79	2 895	179	954	1 248	99	2 202	5 097
Montpellier	975	1 335	890	75	2 310	62	793	819	-	1 612	3 922
Nancy-Metz	882	1 238	773	96	2 120	17	866	810	14	1 676	3 796
Nantes	651	1 168	802	56	1 819	219	805	781	172	1 586	3 405
Nice	595	797	587	51	1 392	43	482	414	25	896	2 288
Orléans-Tours	707	979	733	43	1 686	50	868	636	20	1 504	3 190
Poitiers	454	749	487	49	1 203	18	504	485	24	989	2 192
Reims	502	513	310	44	1 015	21	495	426	12	921	1 936
Rennes	616	1 654	230	70	2 270	205	515	874	146	1 389	3 659
Rouen	565	781	516	44	1 346	12	597	510	15	1 107	2 453
Strasbourg	455	987	723	61	1 442	48	561	661	20	1 222	2 664
Toulouse	658	1 720	920	236	2 378	93	885	1 018	64	1 903	4 281
Total province	14 500	24 242	16 169	1 523	38 742	1 568	14 908	14 777	785	29 685	68 427
Paris	364	3 273	2 901	93	3 637	148	753	552	53	1 305	4 942
Créteil	1 368	1 293	604	108	2 661	18	2 105	1 020	28	3 125	5 786
Versailles	1 832	1 679	879	153	3 511	74	2 429	1 193	75	3 622	7 133
Total Île-de-France	3 564	6 245	4 384	354	9 809	240	5 287	2 765	156	8 052	17 861
Total France métro.	18 064	30 487	20 553	1 877	48 551	1 808	20 195	17 542	941	37 737	86 288
Guadeloupe	188	107	52	-	295	-	187	24	-	211	506
Guyane	109	25	7	18	134	-	173	-	-	173	307
Martinique	219	163	137	-	382	-	163	47	-	210	592
La Réunion	353	499	284	56	852	2	321	196	1	517	1 369
Total DOM	869	794	480	74	1 663	2	844	267	1	1 111	2 774
Total France métro. + DOM	18 933	31 281	21 033	1 951	50 214	1 810	21 039	17 809	942	38 848	89 062
Pacifique	-	138	114	-	138	-	-	77	-	77	215
Total France entière	18 933	31 419	21 147	1 951	50 352	1 810	21 039	17 886	942	38 925	89 277

PRÉSENTATION

En France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre : les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment des jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 31 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, 10,1 % sont enfants d'ouvriers et seulement 2,4 % fils ou filles d'agriculteurs **1**.

À partir de la rentrée 2001, les statistiques des CPGE et STS prennent en compte les formations de l'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales. Dans ces filières, les enfants d'agriculteurs sont bien mieux représentés : en 2002-2003, 15,4 % des jeunes inscrits en CPGE et 25,3 % des étudiants en STS sont enfants d'agriculteurs, contre, respectivement, 1,9 % et 2,5 % en CPGE et STS sous tutelle des autres ministères. La part des enfants d'employés y est sensiblement plus importante, en CPGE comme en STS, alors que celle des fils et filles de cadres est deux fois moins élevée en CPGE.

Plus d'un tiers des étudiants inscrits dans une formation longue (université hors IUT et CPGE) ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale ; ce phénomène est toujours plus accentué dans les CPGE et les disciplines de santé, où respectivement 49,6 % et 45,1 % des étudiants sont issus de cette catégorie sociale.

En revanche, les filières technologiques courtes, IUT et surtout STS, recrutent davantage parmi les enfants d'ouvriers et d'employés : ceux-ci représentent 31,6 % des inscrits en IUT et 35,5 % des effectifs en STS.

La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 30 % en 1^{er} cycle et IUT à 37 % en 3^e cycle. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 13 % des étudiants inscrits à l'université les deux premières années d'études, cette part est inférieure à 5 % en 3^e cycle **2**.

Depuis dix ans, à l'université, sont moins bien représentés les enfants d'agriculteurs (- 1 %), d'artisans (- 2 %), d'ouvriers (- 1 %) et surtout de parents exerçant une profession intermédiaire (- 4 %). La part des étudiants dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale est stable et les enfants d'employés sont aujourd'hui un peu plus présents (+ 2,5 %). Par contre, le nombre d'étudiants ayant des parents inactifs ou retraités a relativement progressé (+ 6 %).

DÉFINITIONS

■ **Origine socioprofessionnelle.** Milieu social des parents selon la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) de l'INSEE de 1989.

■ **Universités et assimilés.** Voir définition en 6.1.

■ **STS et CPGE.** Sont incluses dans le tableau **1** les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques, quel que soit le ministère de tutelle, les CPGE et STS privées sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, ainsi que 68 % des effectifs des STS et 91 % des étudiants en CPGE privées sous tutelle d'un autre ministère.

■ **Autres enseignements.** Ensemble des IUFM, des facultés privées et des écoles supérieures publiques et privées regroupant : les écoles d'ingénieurs dont les diplômes sont reconnus par la commission des titres y compris les NFI, les écoles de commerce et de gestion, les écoles juridiques et administratives (écoles de notariat, Instituts régionaux d'administration [IRA], etc.), les écoles artistiques et culturelles et les écoles à spécialisations diverses (vétérinaire, marine, journalisme, agriculture, etc.). Pour ces formations, la répartition par origine sociale est celle de 2000, sauf pour les IUFM. On ne connaît pas l'origine sociale des élèves des écoles paramédicales et sociales.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Universités

« Statistiques sur les étudiants dans les établissements universitaires en 2002-2003 », « Statistiques sur les étudiants dans les IUT en 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les étudiants inscrits en IUT en 2002-2003 », « Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2002-2003 », *Notes d'Information*, à paraître.

Non universitaire

Tableaux statistiques, n° 6787, 6789.

« Statistiques sur les étudiants en CPGE en 2002-2003 », « Statistiques sur les étudiants en STS en 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les sections de techniciens supérieurs – 2002-2003 », « Les classes préparatoires aux grandes écoles 2002-2003 », *Notes d'Information*, à paraître.

1 Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	(%)										
	Drain	Économie	Lettres	Sciences et STAPS	Santé	IUT	Université	CPGE (1)	STS (1)	Autres enseign. (2)	Ensemble
Agriculteurs	1,6	2,1	1,8	2,3	1,5	3,0	2,0	2,0	4,6	2,5	2,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,1	8,3	6,2	6,5	5,2	8,1	6,8	7,1	7,9	8,5	7,2
Professions libérales, cadres supérieurs	37,4	29,9	27,4	35,4	45,1	26,4	32,5	49,6	13,7	33,7	31,0
Professions intermédiaires	12,6	13,8	16,3	17,4	15,1	19,7	16,0	14,1	15,6	12,9	15,3
Employés	13,3	13,3	14,0	12,7	6,7	15,6	12,9	8,2	15,5	8,6	12,3
Ouvriers	9,1	12,4	11,1	10,6	5,0	16,0	10,7	5,1	20,0	5,8	10,8
Retraités, inactifs	11,8	12,9	13,2	9,1	6,4	7,4	10,8	6,7	11,1	7,2	10,1
Indéterminé	6,1	7,3	10,0	5,9	14,9	3,8	8,2	7,3	11,6	20,8	10,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	154 118	142 779	421 255	289 740	127 602	109 021	1244 515	69 658	230 496	331 765	1 876 434

(1) CPGE et STS publiques tous ministères, CPGE et STS privées du ministère en charge de l'agriculture et 91 % des étudiants en CPGE privées, 68 % des étudiants de STS privées sous tutelle des autres ministères.

(2) Répartition observée en 2000-2001 pour ces formations, sauf les IUFM.

2 Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les universités par sexe et par cycle en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

A – Répartition en effectifs

	Premier cycle et niveau premier cycle			Deuxième cycle et niveau deuxième cycle			Troisième cycle et niveau troisième cycle			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	4 298	8 607	12 905	3 327	6 201	9 528	955	1 608	2 563	8 580	16 416
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18 989	25 834	44 823	12 442	17 784	30 226	4 282	5 418	9 700	35 713	49 036
Professions libérales, cadres supérieurs	87 148	101 882	189 030	65 668	83 341	149 009	31 406	35 131	66 537	184 222	220 354
Professions intermédiaires	45 220	60 075	105 295	29 503	40 809	70 312	10 817	12 757	23 574	85 540	113 641
Employés	38 366	55 510	93 876	21 585	32 619	54 204	5 748	6 864	12 612	65 699	94 993
Ouvriers	31 976	48 783	80 759	17 478	25 983	43 461	4 095	4 689	8 784	53 549	79 455
Retraités, inactifs	25 423	37 431	62 854	20 901	30 303	51 204	10 211	10 588	20 799	56 535	78 322
Indéterminé	16 224	22 689	38 913	11 214	16 926	28 140	16 641	18 766	35 407	44 079	58 381
Ensemble	267 644	360 811	628 455	182 118	253 966	436 084	84 155	95 821	179 976	533 917	710 598

B – Répartition en pourcentages

	Premier cycle et niveau premier cycle			Deuxième cycle et niveau deuxième cycle			Troisième cycle et niveau troisième cycle			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,6	2,4	2,1	1,8	2,4	2,2	1,1	1,7	1,4	1,6	2,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,1	7,2	7,1	6,8	7,0	6,9	5,1	5,7	5,4	6,7	6,9
Professions libérales, cadres supérieurs	32,6	28,2	30,1	36,1	32,8	34,2	37,3	36,7	37,0	34,5	31,0
Professions intermédiaires	16,9	16,6	16,8	16,2	16,1	16,1	12,9	13,3	13,1	16,0	16,0
Employés	14,3	15,4	14,9	11,9	12,8	12,4	6,8	7,2	7,0	12,3	13,4
Ouvriers	11,9	13,5	12,9	9,6	10,2	10,0	4,9	4,9	4,9	10,0	11,2
Retraités, inactifs	9,5	10,4	10,0	11,5	11,9	11,7	12,1	11,0	11,6	10,6	11,0
Indéterminé	6,1	6,3	6,2	6,2	6,7	6,5	19,8	19,6	19,7	8,3	8,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

PRÉSENTATION

La croissance de la population étudiante étrangère, amorcée à la rentrée 1999, se poursuit à un rythme de plus en plus soutenu dans les universités. À la rentrée 2002, les effectifs d'étudiants étrangers inscrits dans les universités de France métropolitaine et des DOM dépassent les 180 000, soit 58 000 de plus qu'en 1998. Sur la même période, les inscriptions d'étudiants français ont diminué d'autant. En conséquence, la proportion d'étudiants étrangers, qui a perdu 5 points entre 1985 et 1997, en a regagné 4 entre 1998 et 2002 **1** et **2**.

Les effectifs d'étudiants non européens ont connu une baisse de 1991 à 1997, suivie d'une forte hausse depuis 1999. L'évolution de la population étrangère européenne au cours des dix dernières années a été radicalement différente : la présence des étudiants originaires d'un État européen non membre de l'Union européenne, et notamment des pays de l'Est, n'a cessé de s'affirmer alors que les inscriptions de ressortissants de l'Union européenne stagnent depuis 1995.

Entre 1985 et 1999, la proportion de femmes parmi les étudiants étrangers est passée de 34,5 % à 50,9 %, soit un gain de plus de 16 points. Au cours de cette même période, la part de femmes parmi les étudiants français n'a quasiment pas évolué. Ces trois dernières années, la féminisation de la population universitaire étrangère semble marquer le pas en raison d'un recul de 4 points de la part des étudiantes originaires d'un pays africain.

Au début des années 1990, les formations de santé occupaient la première position en terme d'accueil des étudiants étrangers, puis leur prédominance s'est effritée jusqu'en 1998 où les sciences économiques ont gagné la première place. Depuis cette date, la proportion d'étudiants étrangers inscrits dans cette filière ne cesse de progresser.

Cependant, le choix de la discipline varie selon l'origine géographique des étudiants. Ainsi, près de six étudiants américains sur dix sont inscrits en lettres et sciences humaines. Cette discipline est également privilégiée par les Européens et les Asiatiques : 47 % des premiers et 40 % des seconds suivent des études littéraires à l'université. Toutefois, les ressortissants de certains États, comme le Liban ou la Syrie, s'orientent davantage vers des études médicales ou scientifiques. Quant aux Africains, ils se dirigent, de manière équivalente, vers les disciplines scientifiques, littéraires et économiques.

DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête les universités, les Instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe de Paris et l'École nationale de la nature et du paysage de Blois.

Toutes les composantes des universités sont considérées (UFR, IUT, écoles d'ingénieurs internes et rattachées, etc.). À la rentrée 2002, le champ de l'enquête a été étendu à trois écoles d'ingénieurs rattachées. Il s'agit de l'ENS d'ingénieurs de Bourges (université d'Orléans), de l'ENI de Tarbes (INP de Toulouse) et de l'ENS de céramique industrielle de Limoges (université de Limoges). Ces trois écoles ont accueilli 1 255 étudiants dont 25 étudiants étrangers.

■ **La discipline IUT** regroupe les diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Statistiques sur les étudiants étrangers à l'université en 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

Voir aussi

Note d'information, 02.59.

1 Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités

(France métropolitaine + DOM)

	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Effectifs	110 763	131 979	136 306	130 376	125 746	122 111	122 126	129 469	141 616	159 463	180 418
Variation annuelle (%)			3,5	-4,4	-3,6	-2,9	0,0	6,0	9,4	12,6	13,1
Proportion d'étudiants étrangers (%)	12,9	13,6	11,5	8,8	8,6	8,5	8,6	9,1	9,9	11,4	12,7

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités

par origine et par discipline en 2002-2003 (rentrée 2002) (France métropolitaine + DOM)

	Sciences éco., AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et STAPS	Médecine, pharmacie, dentaire	IUT	Total	% par nationalité	Dont femmes (en %)
Europe	6 636	21 185	5 937	3 389	963	44 875	24,9	67,5
- Union européenne	4 250	13 259	3 703	1 923	654	26 968	14,9	64,1
dont :								
Allemagne	991	2 756	829	399	130	5 888	3,3	67,1
Italie	548	2 213	589	295	83	4 094	2,3	62,5
Espagne	412	1 716	614	289	97	3 529	2,0	64,7
Grande-Bretagne	536	1 487	225	70	57	2 585	1,4	66,3
Belgique	316	832	362	327	81	2 259	1,3	54,8
Grèce	470	1 244	200	93	6	2 168	1,2	70,2
Portugal	292	925	304	135	104	2 035	1,1	63,7
Luxembourg	218	661	272	212	3	1 640	0,9	46,6
- hors Union européenne	2 515	7 926	2 234	1 466	309	17 907	9,9	72,7
dont :								
Roumanie	369	1 068	672	720	43	3 466	1,9	69,9
Pologne	453	1 505	296	97	58	2 871	1,6	80,6
Bulgarie	450	1 013	307	113	10	2 599	1,4	69,9
Russie	266	1 179	232	93	32	2 284	1,3	78,6
Asie	5 274	11 698	5 450	3 464	891	29 058	16,1	51,6
dont :								
Chine	290	3 678	1 581	123	266	8 773	4,9	55,9
Liban	367	711	1 223	1 033	26	3 871	2,1	36,9
Viêt Nam	161	499	555	306	161	2 214	1,2	52,7
Turquie	337	790	266	92	81	1 975	1,1	53,8
Syrie	55	290	375	1 119	7	1 904	1,1	23,1
Corée du Sud	107	1 486	125	40	30	1 884	1,0	68,8
Japon	153	1 348	77	23	2	1 715	1,0	71,4
Afrique	19 929	22 095	25 673	11 040	4 425	93 585	51,9	37,4
dont :								
Maroc	2 799	6 199	8 675	2 523	2 320	28 563	15,8	34,3
Algérie	1 150	4 179	5 608	3 881	307	17 064	9,5	38,3
Tunisie	706	1 981	2 623	1 169	144	8 253	4,6	38,3
Sénégal	981	2 060	1 680	225	404	7 324	4,1	34,6
Cameroun	673	689	1 101	604	204	4 030	2,2	47,5
Côte-d'Ivoire	668	630	688	288	92	3 537	2,0	42,5
Madagascar	294	589	636	620	123	3 255	1,8	52,4
Congo	492	644	500	281	260	2 820	1,6	35,9
Gabon	358	759	678	108	62	2 452	1,4	46,5
Bénin	286	286	384	155	78	1 868	1,0	33,1
Maurice	192	528	411	191	48	1 778	1,0	49,3
Amériques	1 114	7 094	1 778	763	149	12 493	6,9	61,2
dont :								
États-Unis d'Amérique (USA)	310	2 028	105	21	17	2 610	1,4	71,1
Colombie	220	914	216	64	18	1 577	0,9	62,7
Brésil	181	808	256	134	16	1 550	0,9	62,3
Océanie	25	142	34	9	7	259	0,1	62,9
Apatrides ou non déclaré	18	56	22	18	9	148	0,1	52,7
Toutes nationalités	32 996	62 270	38 894	18 683	6 444	180 418	100,0	48,9
Proportion d'étrangers	12,1	18,8	12,9	11,8	12,8	5,6	12,7	

PRÉSENTATION

Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, ils ne sont que quatre lauréats sur cinq des séries technologiques à entreprendre un tel cursus. Le taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques augmente à la rentrée 2002 et se situe à 78 %.

L'université demeure la filière privilégiée des nouveaux bacheliers généraux. Cependant, depuis cinq ans, elle les attire un peu moins tous les ans, même si une reprise a été observée à la rentrée 2002. En 2002, le taux d'accueil à l'université (hors IUT) s'établit à 63 %. Dans les filières courtes, il est stable et atteint 11,4 % pour les IUT ; il baisse et enregistre 8,7 % en sections de techniciens supérieurs (STS). L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,6 % des bacheliers généraux, soit une augmentation de 0,5 point par rapport à l'année précédente.

Presque un bachelier technologique sur deux s'inscrit dans une section de techniciens supérieurs. En effet, en 2002, cette filière accueille 46,3 % des bacheliers technologiques. Le taux d'accueil des bacheliers technologiques diminue surtout en filière universitaire. Cette légère baisse se retrouve en disciplines générales, où s'orientent 17,9 % des bacheliers technologiques (18,2 % en 2001-2002).

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à poursuivre leurs études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Leur effectif progresse sensiblement (18 700 en 2002, au lieu de 16 500 en 2001), mais ils ne représentent que 20 % du nombre total de lauréats de la voie professionnelle. Les STS sont la filière qui accueille le plus grand nombre de bacheliers professionnels (12,8 %) avant les disciplines générales de l'université (6 %).

DÉFINITIONS

■ **Nouveaux bacheliers.** Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

■ **Accès à l'enseignement supérieur.** Un bachelier peut s'inscrire en même temps dans plusieurs formations, par exemple en CPGE et à l'université, ce qui explique que le total « Baccalauréat général » soit supérieur au nombre de bacheliers 2002.

■ **Autres écoles de spécialités diverses.** Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Cette filière intègre également les préparations au diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF) et les classes de mise à niveau.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Formations d'ingénieurs en partenariat (anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » [NFI]).** Leurs effectifs sont pris en compte en 2002-2003 ainsi que dans le rappel 2001-2002.

■ **Champ.** Les résultats présentés correspondent au champ France métropolitaine + DOM.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, 2002-2003 :

- « Les effectifs universitaires : tableaux divers » n° 6888 ;
- « Les effectifs dans les instituts universitaires de technologie », n° 6893 ;
- « Les effectifs inscrits dans les écoles d'ingénieurs », n° 6898 ;
- « Les effectifs inscrits dans les formations d'ingénieurs en partenariat », n° 6899 ;
- « Les effectifs inscrits dans les écoles de commerce et de gestion », n° 6902 ;
- « Les effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel », à paraître ;
- « Les effectifs inscrits dans les écoles d'enseignement supérieur non universitaire », à paraître.

1 Taux de poursuite (%) des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2002-2003

(France métropolitaine + DOM)

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL	Séries			Total	Rappel 2001-2002
	L	ES	S		
Établissements					
Universités :	78,1	73,0	73,7	74,4	73,6
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	76,3	60,9	59,1	63,0	62,1
IUT	1,8	12,1	14,6	11,4	11,5
STS :	9,5	11,0	6,9	8,7	9,1
- publiques (1)	5,0	6,3	4,0	4,9	5,1
- privées (1)	4,5	4,8	2,9	3,8	4,0
CPGE :	7,4	6,0	20,6	13,6	13,1
- publiques	7,0	4,6	17,5	11,5	11,2
- privées	0,4	1,4	3,1	2,1	1,9
Autres formations :	8,0	8,2	9,3	8,7	8,9
Préparations intégrées (écoles d'ingénieurs) (3)	0,0	0,0	1,0	0,5	0,6
Écoles d'ingénieurs non universitaires (3)	0,0	0,0	2,0	1,0	1,1
- publiques	0,0	0,0	1,4	0,7	0,8
- privées	0,0	0,0	0,6	0,3	0,3
Formations d'ingénieurs en partenariat (4)	0,0	0,0	0,1	0,0	0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,6	3,6	1,3	1,9	1,9
Facultés privées	1,6	1,3	0,7	1,0	1,3
Écoles de notariat	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Écoles d'architecture	0,3	0,3	0,9	0,6	0,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	3,8	1,0	0,9	1,5	1,3
Écoles paramédicales	0,7	1,1	1,4	1,2	1,2
Écoles préparant aux fonctions sociales	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1
Autres écoles de spécialités diverses	0,7	0,6	1,0	0,8	0,7
Total baccalauréat général	103,0	98,1	110,6	105,3	104,7
Bacheliers 2002	50 320	78 967	128 905	258 192	258 785

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE	Séries				Rappel 2001-2002	Séries prof.	Rappel 2000-2001
	STI	STT	Autres (2)	Total			
Établissements							
Universités :	24,4	31,4	21,1	27,4	27,5	6,7	6,4
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	7,8	22,4	17,8	17,9	18,2	6,0	5,8
IUT	16,6	9,0	3,3	9,5	9,3	0,6	0,6
STS :	63,0	45,2	31,2	46,3	45,1	12,8	10,9
- publiques (1)	55,1	33,3	22,4	36,0	35,1	9,1	7,6
- privées (1)	7,9	11,9	8,8	10,2	10,0	3,7	3,3
CPGE :	2,3	0,8	0,5	1,1	1,0	0,0	0,0
- publiques	2,2	0,8	0,5	1,1	1,0	0,0	0,0
- privées	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres formations :	2,4	2,0	8,1	3,5	3,3	0,5	0,5
Préparations intégrées (écoles d'ingénieurs) (3)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0		
Écoles d'ingénieurs non universitaires (3)	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0		
- publiques	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0		
- privées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Formations d'ingénieurs en partenariat (4)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,2	0,7	0,1	0,4	0,5	0,0	0,1
Facultés privées	0,0	0,1	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0
Écoles de notariat	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,9	0,4	0,5	0,5	0,5	0,3	0,2
Écoles paramédicales	0,1	0,3	6,9	1,7	1,6	0,1	0,1
Écoles préparant aux fonctions sociales	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Autres écoles de spécialités diverses	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1
Total baccalauréat technologique	92,1	79,4	61,0	78,3	77,0	20,0	17,8
Bacheliers 2002	33 906	75 837	32 240	141 983	147 944	93 580	92 499

(1) Ventilation des nouveaux bacheliers L/ES en 2 séries, STI/STT en 2 séries, pour les STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture, au prorata de la répartition sur le champ Éducation nationale.

(2) STL, SMS, Hôtellerie, STAE, STPA, F11, F11', F12.

(3) Avant 2002-2003, certaines écoles universitaires étaient comptées dans la ligne « Université – disciplines générales, de santé et formations d'ingénieurs », ainsi que dans les écoles d'ingénieurs non universitaires. Il s'agit de 671 inscriptions retirées des écoles non universitaires, soit 14 % d'effectif en moins, ce qui contribue à la baisse du taux de poursuite dans les « Autres formations ».

(4) Les formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI) sont prises en compte en 2002-2003, ainsi que dans le rappel 2001-2002. L'effectif reste cependant très faible : 92 entrants en 2002-2003.

PRÉSENTATION

Une large majorité (65,7 %) des entrants en première année de premier cycle universitaire en 2001-2002 poursuit dans la même discipline l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année. À peine un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis qu'un quart des entrants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire **1**.

C'est en IUT que le taux de poursuite dans la même discipline est le plus important (80,9 %). Il est très élevé dans la filière ingénieurs (79,1 %), mais également en pharmacie (74,5 %) et en médecine (73,2 %), disciplines dans lesquelles le passage en deuxième année est limité par le *numerus clausus*.

Dans les disciplines universitaires générales, le taux de poursuite dans la même discipline varie fortement. Très élevé en STAPS (77,7 %), il reste important en Sciences de la nature et de la vie (64,7 %) et en Droit-Sciences politiques (64,1 %). Par contre, il est nettement moins fort en AES (50,6 %) et dans une moindre mesure, en Sciences et technologie - Sciences pour l'ingénieur (56 %) **2**.

Ces écarts entre disciplines peuvent en partie s'expliquer par l'origine scolaire des étudiants. En STAPS, en Sciences de la nature et de la vie, la part des bacheliers généraux parmi les entrants est très forte (72,6 % et 88,1 %). En AES, leur part est moins importante, puisque la moitié seulement des entrants sont titulaires d'un baccalauréat général. Dans cette discipline, 34,6 % des entrants ont obtenu un baccalauréat technologique et 10,2 % un baccalauréat professionnel.

La réorientation vers une autre discipline universitaire est plus fréquente pour les entrants inscrits dans la filière ingénieurs (17,3 %), en Sciences et technologie - Sciences pour l'ingénieur (17,3 %) et en Sciences et Structures de la matière (13,2 %). Par contre, en STAPS en IUT, les réorientations sont peu nombreuses (4,9 % et 5 %).

Dans les disciplines universitaires générales, les étudiants sont plus nombreux à quitter l'université après un an en premier cycle en AES (36,6 %), Lettres - Sciences du langage - Art (32,5 %), qu'en STAPS (17,4 %) ou en Sciences de la nature et de la vie (24,6 %).

Les taux de sortie restent faibles en IUT, en médecine et pharmacie (entre 14,2 % et 15,5 %).

DÉFINITIONS

■ **Entrant.** Étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de premier cycle à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, diplômés d'université).

■ **Taux de poursuite dans la discipline.** Proportion d'entrants de 2001-2002 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2002-2003. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de premier cycle.

■ **Taux de réorientation.** Proportion d'entrants de 2001-2002 inscrits l'année suivante, en 2002-2003, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.

■ **Taux de sortie.** Proportion d'entrants de 2001-2002 non réinscrits à l'université l'année suivante.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale des universités.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation et de la prospective.

1 Devenir un an après des entrants de 2001-2002 en première année de premier cycle universitaire (France entière)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non-réinscription à l'université	Total
Droit - Sciences politiques	64,1	9,8	26,1	100,0
Sciences économiques - Gestion (hors AES)	61,8	10,9	27,3	100,0
AES	50,6	12,8	36,6	100,0
Lettres - Sciences du langage - Arts	58,5	9,0	32,5	100,0
Langues	57,1	10,5	32,4	100,0
Sciences humaines et sociales	61,7	8,3	30,0	100,0
Sciences et structure de la matière	63,7	13,2	23,1	100,0
Sciences et technologie - Sciences pour l'ingénieur	56,0	17,3	26,7	100,0
Sciences de la nature et de la vie	64,7	10,7	24,6	100,0
STAPS	77,7	4,9	17,4	100,0
Médecine	73,2	12,6	14,2	100,0
Pharmacie	74,5	10,0	15,5	100,0
IUT	80,9	5,0	14,0	99,9
Ingénieurs	79,1	17,2	3,7	100,0
Ensemble	65,7	9,5	24,8	100,0

2 Répartition (en %) des entrants de 2001-2002 en première année de premier cycle par filière et série de baccalauréat (France entière)

	Bacs généraux				Bacs technologiques			Autres		Total général
	Littéraire	Économique	Scientifique	Total	STT	Autres bacs techno	Total	Bacs pro.	Dispensé sur titre	
Droit - Sciences politiques	22,9	37,2	14,0	74,1	14,9	2,0	16,9	3,9	5,2	100,0
Sciences économiques - Gestion (hors AES)	1,7	44,2	30,8	76,7	8,2	1,3	9,5	2,6	11,3	100,0
AES	3,6	42,4	3,8	49,8	30,1	4,5	34,6	10,2	5,4	100,0
Lettres - Sciences du langage - Arts	53,7	10,0	8,8	72,5	5,7	4,4	10,1	2,5	15,0	100,0
Langues	46,6	19,5	8,4	74,5	12,1	2,1	14,2	2,5	8,8	100,0
Sciences humaines et sociales	28,9	28,8	11,8	69,5	12,8	9,4	22,2	3,9	4,4	100,0
Sciences et structure de la matière	0,4	2,1	87,3	89,8	0,6	3,5	4,1	0,4	5,7	100,0
Sciences et technologie - Sciences pour l'ingénieur	1,7	1,3	58,6	61,6	2,4	18,8	21,2	3,3	13,9	100,0
Sciences de la nature et de la vie	0,4	0,5	87,2	88,1	0,3	8,2	8,5	0,6	2,9	100,0
STAPS	6,5	22,6	43,5	72,6	13,6	8,7	22,3	3,9	1,2	100,0
Médecine	0,9	1,1	91,0	93,0	0,4	3,2	3,6	0,1	3,3	100,0
Pharmacie	0,6	0,6	86,8	88,0	0,6	4,6	5,2	0,2	6,6	100,0
IUT	3,0	20,4	42,0	65,4	15,1	15,1	30,2	1,5	3,0	100,0
Ingénieurs	0,4	0,7	94,5	95,6	0,0	4,3	4,3	0,1	0,1	100,0
Total	17,5	20,6	35,9	74,0	10,6	6,7	17,3	2,7	6,0	100,0

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, le taux d'accès en deuxième cycle des bacheliers inscrits en première année à l'université entre les années 1997-1998 et 2000-2001 est de 56,8 %. Cette proportion est stable par rapport à 2001 (- 0,1 point). Lorsqu'on prend en compte l'ensemble des étudiants, qu'ils soient ou non bacheliers, le taux d'accès s'infléchit légèrement et passe à 56,1 %.

Après une augmentation de 2 points entre 1990 et 1993, le taux d'accès au deuxième cycle des bacheliers s'est stabilisé pendant quatre ans à 59 %. Entre 1998 et 1999, il est remonté de un point, pour redescendre à nouveau depuis la rentrée 2000. Ce taux a retrouvé le niveau de 1997 depuis la rentrée 2001-2002 et semble se stabiliser **1**. Les caractéristiques des étudiants lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur et la discipline choisie influent sur leur parcours. L'absence de redoublement dans le cursus secondaire influe favorablement pour toutes les catégories de bacheliers. Il est ainsi de 70,1 % pour un bachelier ayant obtenu son baccalauréat « à l'heure » contre 47,9 % lorsqu'il a un an de retard et 27,8 % pour un retard de plus de un an **2**. Le taux d'accès des bacheliers « à l'heure » tend toutefois à diminuer, perdant plus de un point par rapport à l'an passé (- 1,2 point).

L'accès en deux ans des bacheliers généraux, en progression constante de 1998 à 2000 (+ 0,6 point à la rentrée 2000, + 2,4 points en 1999 et + 3,2 points en 1998) diminue légèrement depuis 2001 (- 1,4 point en 2001, - 0,4 point en 2002). L'accès en deuxième cycle est bien moins fréquent pour les bacheliers technologiques ou professionnels que pour les bacheliers généraux, quel que soit l'âge auquel ils ont obtenu le baccalauréat. Le taux d'accès en deux ans des bacheliers professionnels reste constant (- 0,1 point par rapport à 2001) tandis que celui des bacheliers technologiques augmente de 1 point. Celui des non-bacheliers (44,5 %) est nettement moins élevé que celui des bacheliers généraux, mais plus que celui des bacheliers technologiques et des bacheliers professionnels. Les non-bacheliers accèdent bien plus aisément en deuxième cycle en Sciences (80,2 %) qu'en STAPS (29,2 %).

Le taux d'accès en deuxième cycle des bacheliers et non-bacheliers est meilleur en STAPS (63,8 %), Sciences (28,8 %) qu'en Lettres, langues et sciences humaines (52,9 %). Cependant, après seulement deux ans de 1^{er} cycle, c'est dans cette dernière discipline que l'accès est le plus élevé (32,9 %), avant les Sciences (28,8 %) et le Droit (27,5 %).

DÉFINITIONS

■ **Taux d'accès en deuxième cycle.** Probabilité pour un étudiant étant entré dans une discipline générale en 1^{re} année de 1^{er} cycle, d'accéder en 2^e cycle. Les entrées directes en 2^e année (ou après), les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte.

■ **Taux de réussite au DEUG.** Probabilité pour un étudiant étant entré en DEUG dans une discipline générale en 1^{re} année de 1^{er} cycle, et ayant poursuivi une 2^e année à l'université, d'obtenir le DEUG. Les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte.

■ **Méthodologie.** Les taux d'accès et de réussite sont des taux transversaux, par opposition à des taux longitudinaux ; ils sont obtenus par sommation de quatre taux (rapport de flux d'accédants ou de diplômés à des flux d'entrants) qui décrivent respectivement l'accès en 2^e cycle ou l'obtention du DEUG en deux, trois, quatre ou cinq années exactement. Les réorientations entre les disciplines générales universitaires sont prises en compte de la manière suivante : un étudiant qui s'est orienté d'une discipline « A » vers une discipline « B » n'est plus comptabilisé dans les entrants de la discipline « A » mais uniquement dans ceux de la discipline « B ». Pour le taux de réussite au DEUG, qui complète l'information apportée par les résultats du taux d'accès en deuxième cycle, voir 8.7.

Avertissement : des changements dans les modalités d'identification et du suivi des étudiants induisent pour les années 1995-1996 à 1998-1999 des marges d'incertitude plus importantes que pour les autres années.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation et de la prospective.

Notes d'Information, 01.11, 01.47.

1 Évolution du taux d'accès en deuxième cycle universitaire par série de baccalauréat (%)

(France entière)

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Bac général	64,9	65,0	65,8	65,4	65,6	66,3	66,3	64,3	66,5	68,1	67,1	66,3	66,3
Bac technologique	24,8	25,8	26,3	27,2	26,7	25,4	24,4	21,0	21,2	22,5	21,9	22,7	23,4
Bac professionnel	0,0	0,0	4,8	11,5	13,7	12,4	12,3	9,5	9,1	8,5	7,7	8,5	8,4
Ensemble des bacheliers	57,5	58,1	59,3	59,6	59,7	59,7	59,0	56,6	58,2	59,2	58,0	56,9	56,8
Non-bacheliers	44,5
Ensemble des étudiants	56,1

(1) Cf. Avertissement ci-contre.

2 Taux d'accès en deuxième cycle par filière, série de baccalauréat et âge au baccalauréat pour l'année universitaire 2002-2003 (1) (France entière)

Série de baccalauréat	Âge d'obtention du baccalauréat	Droit		Économie, AES		Lettres, langues, sc. humaines		Sciences		STAPS		Toutes filières	
		Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans
Littéraire	« À l'heure » ou en avance	69,0	38,0	nc	48,1	70,8	50,1	93,8	39,2	70,7	46,2	71,5	48,1
	En retard d'un an	39,6	15,7	82,5	29,7	51,5	29,8	68,8	19,1	56,5	29,7	50,5	27,6
	En retard de plus d'un an	27,5	9,8	62,8	26,4	40,2	22,5	53,0	18,5	45,0	21,3	39,3	20,8
	Ensemble	57,7	29,6	100,0	37,3	62,6	42,0	77,6	28,6	62,2	37,0	62,6	39,8
Économique	« À l'heure » ou en avance	70,7	42,0	72,8	43,0	70,2	46,6	67,4	28,4	74,7	47,5	71,2	44,1
	En retard d'un an	48,6	19,7	59,7	28,3	54,2	32,0	58,1	12,6	56,3	30,7	54,6	27,8
	En retard de plus d'un an	25,6	7,9	43,9	20,4	42,1	24,5	28,4	8,8	47,6	23,6	39,6	19,8
	Ensemble	62,1	34,2	66,1	36,6	62,6	40,2	58,5	20,9	64,6	38,5	63,4	37,3
Scientifique	« À l'heure » ou en avance	98,6	58,8	nc	57,7	81,7	48,1	68,9	36,1	93,1	71,2	76,8	43,1
	En retard d'un an	74,4	30,8	nc	47,9	68,5	37,3	60,1	20,4	78,5	53,0	67,6	29,4
	En retard de plus d'un an	37,9	12,3	73,5	29,8	52,0	28,8	40,0	12,5	65,2	41,6	47,8	20,5
	Ensemble	88,9	49,5	100,0	52,2	75,1	43,4	64,4	30,8	83,9	60,7	71,9	37,8
Technologique STT	« À l'heure » ou en avance	21,0	6,6	37,2	11,1	26,1	10,8	36,8	4,6	33,9	12,7	28,7	10,0
	En retard d'un an	14,8	3,8	25,6	8,3	22,7	9,2	37,2	7,3	31,8	13,1	22,5	8,0
	En retard de plus d'un an	8,4	2,2	18,8	6,7	16,8	7,0	23,2	6,7	24,8	10,0	16,1	6,1
	Ensemble	13,7	3,9	25,4	8,3	21,0	8,7	30,7	6,5	29,6	12,0	21,2	7,7
Autres technos	« À l'heure » ou en avance	24,7	11,1	42,1	12,1	30,0	17,1	58,1	14,3	45,0	23,5	39,6	16,0
	En retard d'un an	11,4	3,2	24,9	9,4	26,3	14,6	37,7	9,3	33,4	12,0	28,8	11,8
	En retard de plus d'un an	9,6	2,8	21,2	10,8	17,7	9,3	20,0	5,9	24,4	9,2	18,4	8,1
	Ensemble	13,8	5,0	27,4	10,6	24,0	13,3	37,5	9,7	32,2	13,4	27,7	11,6
Professionnel	« À l'heure » ou en avance	38,3	1,6	nc	5,5	nc	7,1	nc	2,8	nc	10,7	nc	5,5
	En retard d'un an	5,0	0,6	14,9	4,6	18,9	3,1	28,5	2,9	30,2	6,4	15,9	3,2
	En retard de plus d'un an	1,8	1,0	3,5	1,7	7,4	3,8	8,7	4,3	11,9	5,8	5,6	2,8
	Ensemble	2,5	1,0	7,2	3,3	10,3	4,0	13,0	3,5	16,7	6,7	8,4	3,4
Tous bacs	« À l'heure » ou en avance	71,0	40,6	77,4	42,0	68,1	45,5	68,5	35,2	80,4	56,8	70,1	42,0
	En retard d'un an	37,8	14,3	52,4	22,7	45,1	24,8	57,0	18,7	58,2	34,2	47,9	22,4
	En retard de plus d'un an	15,3	5,2	27,5	12,3	28,3	15,4	33,7	10,8	41,6	23,5	27,8	13,2
	Tous âges au bac	53,1	28,1	58,9	30,0	54,4	34,3	61,9	28,8	64,3	42,0	56,8	31,9
Non-bacheliers	36,0	14,1	71,4	34,8	35,0	15,2	80,2	28,0	29,2	16,6	44,5	19,6	
Toutes populations	52,3	27,5	59,5	30,3	52,9	32,9	62,3	28,8	63,8	41,6	56,1	31,2	

(1) Les taux d'accès en 5 ans peuvent être supérieurs à 100 %, étant la somme de quatre taux (cf. **Méthodologie** ci-contre). Dans ce cas, ils ne sont pas communiqués (nc). Seuls les taux d'accès correspondant à des populations d'entrants d'au moins 400 étudiants par an sont publiés, les autres étant non significatifs (ns).

Réf.	Titre	Page
7.1	La formation continue : bilan global, évolution	182
7.2	La formation continue de l'Éducation nationale ; évolution	184
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	186
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	188

PRÉSENTATION

En 2000, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à 21,7 milliards d'euros. Elle s'accroît de 0,3 % par rapport à 1999, soit beaucoup moins qu'au cours des deux années précédentes, où le rythme moyen de croissance était de 1,6 % par an.

Cette relative stabilité est due pour l'essentiel à la forte baisse des dépenses de formation des régions et de l'UNEDIC en direction des chômeurs, baisse qui est largement compensée par la hausse des dépenses de formation des entreprises en direction de leurs salariés qui, elles, augmentent de 4 % et atteignent 42,9 % de la dépense globale de formation continue. L'État, l'autre grand financeur final, a, en effet, lui aussi réduit ses dépenses de 0,6 %. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue sont faibles (2,4 % de la dépense globale). Elles ne progressent plus en 2000, après avoir connu un rythme moyen de croissance élevé au cours des trois années précédentes (+ 10 % par an) **1**.

Le chiffre d'affaires des organismes dont l'activité principale est la formation des adultes et la formation continue, reparti à la hausse en 2000 (+ 4 %) après avoir connu, en 1999, un coup d'arrêt dans sa progression. Le nombre des stagiaires pris en charge augmente pour la troisième année consécutive. Quant au nombre d'heures-stagiaires dispensées dans ces organismes dont la formation continue constitue l'activité principale, et qui pour beaucoup relèvent du secteur public ou parapublic, il s'accroît lui aussi et plus fortement (+ 11,4 %) que le nombre de stagiaires (+ 4,5 %), traduisant une durée moyenne des stages plus élevée en 2000 (83 heures) qu'en 1999 (78 heures) et retrouvant le niveau atteint en 1998 **2**.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalisait, en 1999, 10 % du chiffre d'affaires du marché de la formation professionnelle, mais 25 % du chiffre d'affaires global réalisé par les établissements dont la formation professionnelle continue est l'activité principale. Entre 1999 et 2001, le chiffre d'affaires des GRETA s'est accru de 3,3 % malgré une baisse du nombre d'heures de formation effectuées par les stagiaires. Celui réalisé par les universités, les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs connaît une hausse d'une ampleur équivalente, à peine inférieure (3 %) au nombre de stagiaires qu'elles ont accueillis (3,5 %).

Entre 1999 et 2001, le nombre moyen d'heures de formation effectué par les stagiaires diminue dans les GRETA (de 137,5 à 130,6) comme dans les établissements d'enseignement supérieur (de 123,2 à 121,3). Il reste cependant beaucoup plus élevé dans l'Éducation nationale que dans l'ensemble des organismes dont la formation continue est l'activité principale **3**.

DÉFINITIONS

■ **Formation continue.** Obligation légale depuis 1971, elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Marché de la formation professionnelle.** Il est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'Administration un Bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais tous les organismes d'enseignement, les écoles de conduite et d'autres organismes dispensateurs de formation continue mais dont ce n'est pas l'activité principale. *Pour 2000, l'activité de formation continue des universités n'a pu être recensée de façon exhaustive. Pour 2000 et 2001, nous ne disposons pas de données sur l'activité de formation continue du CNAM.*

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** La décentralisation des fonds publics est intervenue au 1^{er} juin 1983 et a été confortée par la Loi quinquennale de décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Les régions ont par ailleurs pris en charge, depuis le 1^{er} janvier 1999, les formations qualifiantes et préqualifiantes des jeunes de moins de 26 ans.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,5 % au titre de la formation continue. On distingue le secteur « 1,5 % strict » : les entreprises participent soit directement, soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), nationaux ou régionaux ; et le secteur « 1,5 % extensions » : formation pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre des stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures stagiaires, GRETA.** Voir respectivement en 7.2 et en 7.3.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Comptes économiques de la formation professionnelle, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

Premières synthèses, 03.05, n° 18.1, DARES.
Premières synthèses, 03.05, n° 18.2, DARES.

1 Évolution de la dépense globale de formation continue (1) par financeur final

(millions d'euros)

	1996	1997	1998	1999	2000	Évolution 2000/1999	Structure (en %) en 2000
État	8 288	8 040	8 218	8 303	8 255	- 0,6 %	38,1
Régions	1 928	1 990	2 084	2 101	2 020	- 3,8 %	9,3
Autres collectivités territoriales	24,5	21,2	22,1	22,9	23,5	2,7 %	0,1
Autres administrations (y compris UNEDIC)	1 753	2 134	1 747	1 702	1 536	- 9,7 %	7,1
Entreprises	8 489	8 266	8 533	8 934	9 290	4,0 %	42,9
Ménages	399	436	498	535	531	- 0,8 %	2,4
Total	20 882	20 887	21 102	21 597	21 655	0,3 %	100,0

(1) Y compris formation des apprentis.

Source : DARES, comptes économiques de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage. Les séries 1996 à 1999 ont été révisées.

2 L'activité des organismes de formation continue (1)

	1998	1999	2000	Évolution 2000/1999
Nombre d'organismes de formation	7 600	7 500	7 500	
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2 563	2 596	2 700	4,0 %
Nombre de stagiaires (en milliers)	4 200	4 400	4 600	4,5 %
Nombre d'heures-stagiaires (en milliers)	347 000	343 000	382 000	11,4 %

(1) Seuls sont pris en compte les organismes dont l'activité principale est la formation des adultes et la formation continue.

Source : DARES, bilans pédagogiques et financiers.

3 Activité de formation continue de l'Éducation nationale en 1999 et 2001

	Chiffre d'affaires (millions d'euros)		Nombre de stagiaires		Nombre d'heures-stagiaires (en milliers)	
	1999	2001	1999	2001	1999	2001
GRETA (et CAFOC)	396,8	410	508 800	506 000	70 000	66 100
Enseignement supérieur	248,7		410 500		49 700	
- dont universités et grandes écoles	172,6	178,1	301 400	312 020	37 150	37 870
Total Éducation nationale	645,5		919 300		119 700	

Source : Direction de l'évaluation et de la prospective.

PRÉSENTATION

Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche tient traditionnellement une place importante dans les actions de formation continue et notamment dans la promotion sociale. À la suite des lois de 1971, s'est mis en place progressivement un réseau chargé d'organiser et de gérer les actions de formation continue pour les divers publics.

En 2001, les stagiaires financés par les entreprises ou par eux-mêmes voient leur nombre diminuer (- 3,4 %). Ils représentent plus de la moitié du total des effectifs (52,4 %), total qui diminue lui aussi (- 2,3 %). Le nombre de stagiaires financés par l'État diminue de 6 200. Seules les actions financées par les collectivités locales voient le nombre de leurs stagiaires augmenter (+ 3 600 stagiaires) **1 2**. En revanche, le volume d'heures-stagiaires des actions financées par les collectivités locales (essentiellement les régions) diminue de 2,5 % en 2001. Celui des actions financées par les entreprises et les individus diminue de 3,6 % et les actions financées par l'État de 14,2 % **3**.

Comme pour l'ensemble des organismes de formation, cette absence de concordance entre l'analyse des heures-stagiaires et celle des stagiaires est due à la différence des durées moyennes des stages ; ceux financés par les fonds publics des collectivités locales ont une durée nettement supérieure à ceux financés par les entreprises assujetties (143 heures) mais ils ont, contrairement à ces derniers, vu leur durée moyenne diminuer fortement, passant de 227 heures en 2000 à 212 en 2001.

DÉFINITIONS

■ **Le réseau « Formation continue » des établissements du second degré du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.**

Au niveau de l'administration centrale :

– le service de formation continue, rattaché à la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO), qui s'occupe des actions menées dans les établissements du second degré.

Au niveau académique :

– la Délégation académique à la formation continue (DAFCO), qui est responsable de l'activité de formation continue dans l'académie sous l'autorité du recteur ;

– le Centre académique de formation continue (CAFOC), qui forme les conseillers en formation continue (CFC) et participe à la formation continue du réseau en faisant essentiellement de la formation de formateurs.

■ **Les établissements publics d'enseignement.** Peu d'établissements du premier degré organisent des actions de formation continue. Les établissements du second degré sont essentiellement regroupés en groupements d'établissements (GRETA). Au sein des GRETA, ce sont les CFC qui assurent la mise en place des actions.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaire étant cofinancées par deux ou trois types de financeurs, l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« La formation des adultes réalisées dans les GRETA en 2001 », *Note d'Information*, à paraître.

Voir aussi

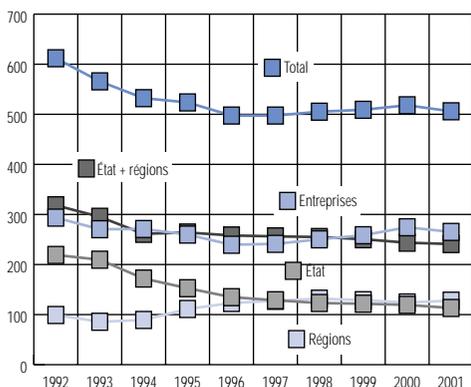
Note d'Information, 02.27.

1 Bilan de la formation continue dans les établissements secondaires (GRETA)

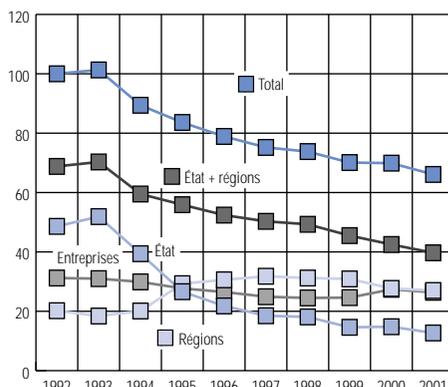
(France métropolitaine + DOM)

	1976	% du total	2000	% du total	2001	% du total
Stagiaires (milliers) :						
État	141,0	62,9 %	119,4	23,1 %	113,2	22,4 %
Régions			124,2	24,0 %	127,8	25,2 %
Entreprises et individus	83,0	37,1 %	274,4	53,0 %	265,1	52,4 %
Total	224,0	100,0 %	518,0	100,0 %	506,0	100,0 %
Heures-stagiaires (millions) :						
État	37,2	85,1 %	14,8	21,2 %	12,7	19,2 %
Régions			27,7	39,6 %	27,0	40,8 %
Entreprises et individus	6,5	14,9 %	27,4	39,2 %	26,4	40,0 %
Total	43,7	100,0 %	69,9	100,0 %	66,1	100,0 %
Volume financier (millions d'euros) :						
État	25,8	66,8 %	76,7	19,0 %	70,8	17,3 %
Régions			119,5	29,6 %	123,9	30,2 %
Entreprises et individus	12,8	33,2 %	206,9	51,3 %	215,3	52,5 %
Total	38,6	100,0 %	403,7	100,0 %	410,0	100,0 %

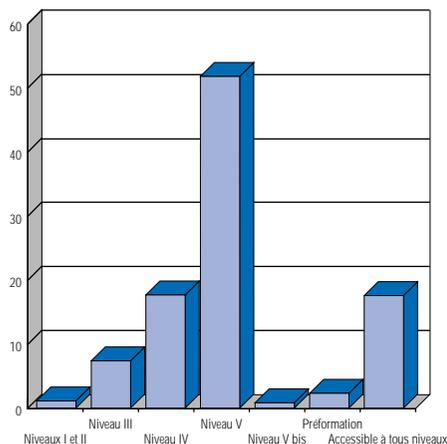
2 Stagiaires du réseau des GRETA (en milliers)



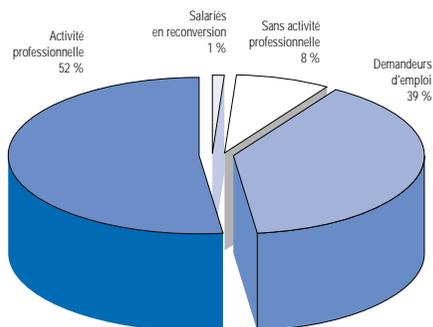
3 Heures-stagiaires du réseau des GRETA (en millions)



4 Répartition des stagiaires selon le niveau de leur formation en 2001



5 Répartition des stagiaires selon leur situation face à l'emploi en 2001



PRÉSENTATION

En 2001, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 279 groupements d'établissements (GRETA) complétés par 23 Centres académiques de formation continue (CAFOC) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipement pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 506 000 stagiaires, qui ont suivi une action de formation continue dont la durée et le coût moyens ont été respectivement de 135 heures et de 5,70 par heure et par individu.

Le nombre d'heures-stagiaires (France métropolitaine + DOM) a diminué globalement, en un an, de 5,4 %, cette baisse étant de 6,7 % pour celles financées par les fonds publics **1**.

Par rapport à 2000, la part de financement par les entreprises ou les individus a augmenté (52,5 %) mais celle de l'État a baissé de 2 % (17,3 %, contre 19 % en 2000), et celle des collectivités territoriales s'est maintenue : 30,2 % en 2001 et 29,6 % en 2000 **2**. Le total s'élève à 410 millions d'euros et progresse de 1,7 % par rapport à l'année 2000.

DÉFINITIONS

■ **GRETA.** Groupement d'établissements. Voir 7.2, rubrique « Définitions ».

■ **CAFOC.** Centre académique de formation continue. Voir 7.2, rubrique « Définitions ».

■ **Champ.** Tous les établissements publics du premier degré et du second degré sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche font partie du champ d'étude.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaires étant cofinancées par deux des trois types de financeurs (fonds publics, entreprises, individus), l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

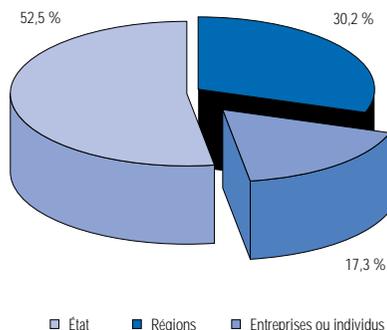
Sources

« La formation des adultes réalisées dans les GRETA en 2001 », *Note d'Information*, à paraître.

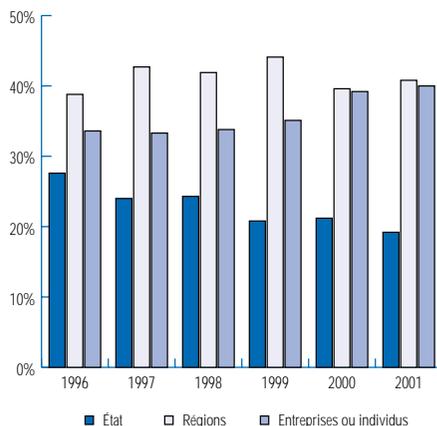
1 Répartition des heures-stagiaires par académie selon l'origine du financement en 2001 (milliers d'heures-stagiaires)

Académies	Financement par les entreprises ou les individus				Financement par les fonds publics			Total général
	1,5 % strict	1,5 % extension	Individus	Total	État	Collectivités locales	Total	
Aix-Marseille	774	212	257	1 243	937	1 173	2 110	3 353
Amiens	413	89	40	542	338	735	1 073	1 615
Besançon	482	90	78	650	143	307	450	1 100
Bordeaux	851	391	302	1 544	421	987	1 408	2 952
Caen	281	113	58	452	423	858	1 281	1 733
Clermont-Ferrand	358	283	40	681	497	422	919	1 600
Corse	3	19	-	22	60	390	450	472
Créteil	861	627	149	1 637	863	2 613	3 476	5 113
Dijon	445	194	31	670	301	822	1 123	1 793
Grenoble	1 380	299	277	1 956	1 120	1 241	2 361	4 317
Lille	803	346	26	1 175	886	2 428	3 314	4 489
Limoges	130	142	15	287	182	460	642	929
Lyon	680	371	127	1 178	384	547	931	2 109
Montpellier	510	291	123	924	371	1 209	1 580	2 504
Nancy-Metz	615	196	98	909	441	1 483	1 924	2 833
Nantes	459	306	58	823	301	670	971	1 794
Nice	324	243	173	740	603	954	1 557	2 297
Orléans-Tours	335	146	261	742	265	757	1 022	1 764
Paris	1 362	225	334	1 921	229	745	974	2 895
Poitiers	227	114	31	372	390	732	1 122	1 494
Reims	631	199	38	868	354	764	1 118	1 986
Rennes	550	339	189	1 078	521	897	1 418	2 496
Rouen	1 136	131	59	1 326	717	2 696	3 413	4 739
Strasbourg	475	142	250	867	61	95	156	1 023
Toulouse	746	418	276	1 440	486	777	1 263	2 703
Versailles	1 567	265	216	2 048	939	1 395	2 334	4 382
Total France métropolitaine	16 398	6 191	3 506	26 095	12 233	26 157	38 390	64 485
Guadeloupe	4	19	-	23	115	151	266	289
Guyane	-	1	-	1	109	-	109	110
Martinique	60	60	26	146	135	393	528	674
La Réunion	94	88	5	187	123	252	375	562
Total DOM	158	168	31	357	482	796	1 278	1 635
Total France métr. + DOM	16 556	6 359	3 537	26 452	12 715	26 953	39 668	66 120

2 Ventilation des financements de la formation continue en 2001 (France métropolitaine + DOM)



3 Évolution de la répartition des heures-stagiaires assurées par le réseau des GRETA selon les organismes financeurs (France métropolitaine + DOM)



PRÉSENTATION

Les universités ont commencé à investir le champ de la formation continue au début des années 1950 avec la création progressive des instituts de promotion sociale du travail qui, aujourd'hui, leur sont intégrés.

La création, en 1957, de l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU), devenu depuis diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), a permis, selon des modalités adaptées, à des personnes sorties du système scolaire d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat. Ce dispositif a été complété en 1985 par un décret permettant la validation des acquis professionnels pour l'entrée à l'université et par un nouveau décret, en 1993, autorisant la délivrance d'unités et de modules de formation sur la base des acquis professionnels. Avec la mise en place de la validation des acquis de l'expérience (VAE), la formation continue dans l'enseignement supérieur devrait connaître un nouvel élan. En 2001, les universités, les INP et les EPA qui leur sont rattachés ont accueilli 302 345 stagiaires pour suivre une formation d'une durée moyenne de 123,4 heures et pour un volume financier de 164,7 millions d'euros (157,1 millions d'euros en 1999).

Les autres EPCSCP et EPA autonomes ont accueilli 15 771 stagiaires pour une durée moyenne de formation de 94,8 heures et pour un chiffre d'affaire de 18,1 millions d'euros.

En deux ans, le nombre de stagiaires s'est accru de 5,5 % tandis que la durée moyenne de formation diminuait. Ceci s'explique pour partie du fait de la part croissante prise par les OPCA dans le chiffre d'affaires de la formation continue au sein des universités et des écoles d'ingénieurs.

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Tous les établissements publics du supérieur sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, et dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984, qui distingue : les universités et INP, les écoles et instituts extérieurs aux universités, les Écoles normales supérieures et les grands établissements, et les établissements publics rattachés aux EPCSCP (notamment les EPA rattachés). Entrent également dans le champ de l'enquête les EPA autonomes. Pour l'année 2001, le réseau du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) n'apparaît pas dans les statistiques.

■ **La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur** introduit pour la première fois, en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi de 1984 au même rang que la formation initiale.

■ **Le décret du 18 octobre 1985** prévoit la création de « services communs de la formation permanente assurant les fonctions d'intérêt commun nécessaires à la cohérence de l'intervention de l'établissement dans le domaine de la formation continue ». Le décret prévoit également la possibilité de créer un service commun à plusieurs établissements. Dans les universités, les modalités de coordination et de répartition des actions de formation continue entre le service commun de formation continue et les composantes (UFR, IUT, IUP, écoles et instituts non personnalisés) sont très variables.

■ **EPA.** Établissement public à caractère administratif.

■ **EPCSCP.** Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

■ **INP.** Institut national polytechnique.

■ **OPCA.** Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour financer la formation continue des salariés des PME.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« La formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche », *Note d'Information*, à paraître.

1 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur (CNAM exclu)

(France métropolitaine + DOM)

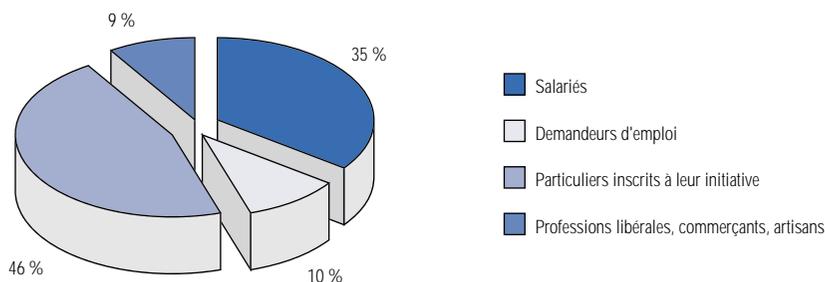
	1999 (millions d'€)			2001 (millions d'€)		
	Universités et INP	Écoles	Ensemble	Universités et INP	Écoles	Ensemble
Entreprises :						
- pour la formation de leurs salariés	37,75	7,03	44,78	44,53	7,05	51,58
- pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,24	0,09	0,33	0,67	0,75	1,42
Total entreprises	37,99	7,12	45,11	45,20	7,80	53,00
Organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle	16,17	0,52	16,69	17,69	1,56	37,07
Particuliers et contribution des stagiaires :						
- contrats avec les particuliers	23,46	0,68	24,14	29,92	1,26	31,18
- contrats avec les stagiaires	7,72	0,41	8,13	6,26	0,52	6,78
Total particuliers	31,18	1,09	32,27	36,18	1,78	37,96
Ensemble des fonds privés	85,34	8,73	94,07	99,07	11,15	128,04
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales						
- pour la formation de leurs agents	9,05	2,50	11,55	9,36	0,88	10,24
- pour la formation de publics spécifiques						
des instances européennes	5,01	0,37	5,38	3,21	2,14	5,35
de l'État	10,46	0,78	11,24	8,63	0,62	9,25
des régions	30,05	1,14	31,19	29,24	1,27	30,51
Autres ressources publiques	6,32	0,32	6,64	5,92	0,26	6,18
Total fonds publics	60,89	5,11	66,01	56,36	5,17	61,53
Autres organismes de formation	4,27	0,94	5,21	3,48	1,13	4,61
Autres ressources	6,66	0,63	7,29	5,63	0,67	6,30
Total général	157,16	15,41	172,58	164,53	18,12	200,48

2 Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) (année civile 2001)

Type de dispositif et type d'établissement	Plan de formation	Crédit individuel de formation	Sous contrat en alternance	Total salariés financés par leur entreprise	Demandeurs d'emploi	Particuliers inscrits à leur initiative	Professions libérales commerçants, artisans	Total général
Universités, INP et EPA rattachés :								
- stagiaires	83,0	11,1	4,9	99,0	30,1	144,7	28,5	302,3
- heures-stagiaires	8,8	3,3	2,0	14,1	8,7	12,2	2,3	37,3
- durée moyenne de formation (1)	106,4	295,5	401,9	142,3	288,9	84,1	81,9	123,4
Autres EPSCP et EPA autonomes :								
- stagiaires	11,9	0,3	0,1	12,3	0,8	2,2	0,6	15,8
- heures-stagiaires	0,6	0,1	0	0,7	0,4	0,3	0,1	1,5
- durée moyenne de formation (1)	47,5	576,1	158,9	59,6	510	152,9	84	94,8
Total tous types d'établissements :								
- stagiaires	94,9	11,4	5	111,3	30,9	146,9	29,1	318,1
- heures-stagiaires	9,4	3,4	2	14,8	9,1	12,5	2,4	38,8
- durée moyenne de formation (1)	99	301,7	395,4	133,2	294,3	85,1	81,9	122

(1) En heures.

3 Répartition des stagiaires selon leur statut face à l'emploi en 2001



Réf.	Titre	Page
8.1	Le diplôme national du brevet	192
8.2	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	194
8.3	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	196
8.4	La proportion de bacheliers dans une génération	198
8.5	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel	200
8.6	Les diplômes universitaires	202
8.7	La réussite (bacheliers et non bacheliers) au DEUG et au DUT	204
8.8	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	206
8.9	Les sorties du système éducatif	208
8.10	L'emploi à la sortie du lycée au 1 ^{er} février 2002	210
8.11	La situation professionnelle cinq ans après la fin de la formation initiale	212
8.12	La validation des acquis professionnels (enseignement professionnel et technologique)	214
8.13	La validation des acquis professionnels (enseignement supérieur)	216

PRÉSENTATION

Toutes séries confondues, 758 400 candidats se sont présentés à la session 2003 de l'examen du diplôme national du brevet en France métropolitaine et, parmi eux, 594 200 ont été admis. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 78,3 %, en légère diminution par rapport à la session 2002 (- 0,3 point).

La série collège, très largement majoritaire, représente 89 % des élèves présentés, la série technologique un peu plus de 6 % et la série professionnelle seulement 5 %. Le taux de succès est différent selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux de réussite le plus élevé (79 %), devant la série technologique (78 %) et la série professionnelle (69 %). Seul le taux de réussite de la série technologique est stable par rapport à l'année dernière. Les taux de réussite des séries collège et professionnelle diminuent respectivement de - 0,2 point et de - 1,3 point. Ainsi, les écarts avec la série professionnelle se creusent lors de cette dernière session.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans la série collège tandis que les garçons sont plus représentés dans la série technologique. En revanche, les deux sexes sont équitablement représentés dans la série professionnelle. Dans la série collège, 82 % des filles et 75 % des garçons ont réussi lors de la session 2003. Cet écart en faveur des filles existe également dans les deux autres séries. Dans la série technologique, l'écart est de 4 points, et de 2 points dans la série professionnelle.

Les résultats varient également sensiblement selon les académies puisque le taux de réussite, toutes séries confondues, va de 75 % dans l'académie de Clermont-Ferrand à 85 % dans l'académie de Rennes.

Résultats des DOM

Dans les DOM, comme pour la France métropolitaine, la série collège est la plus représentée avec 98 % des présentés. Toutefois, les taux de réussite de chaque série restent inférieurs à ceux qui sont observés en métropole. Le taux de réussite de la série collège atteint 70 % alors que les taux des séries technologique et professionnelle sont respectivement de 53 % et 47 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, le taux de réussite, toutes séries confondues, va de 65 % pour la Martinique à 72 % pour La Réunion. Le taux de réussite pour l'ensemble des DOM atteint 69 %, il est en progression de 2 points par rapport à la session 2002.

DÉFINITIONS

■ **Diplôme national du brevet.** Diplôme national sanctionnant la formation dispensée au collège. Il est attribué sur la base des notes obtenues à l'examen et des résultats des classes de quatrième et de troisième. Le brevet général s'obtient à l'issue d'une troisième générale, le brevet technologique à l'issue d'une troisième technologique et le brevet professionnel à l'issue d'une troisième préparatoire au CAP.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquêtes télématiques sur les résultats au diplôme national du brevet, DEP, juillet 2003.

1 Les résultats du diplôme national du brevet par académie – Session 2003

Académies	Collège		Technologique		Professionnel		Ensemble : % d'admis
	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	
Aix-Marseille	31 150	24 072	1 760	1 213	820	418	76,2
Amiens	22 630	17 062	1 183	920	585	398	75,3
Besançon	12 461	9 475	1 620	1 273	319	245	76,3
Bordeaux	30 341	24 124	2 325	1 820	3 061	2 249	78,9
Caen	15 547	12 475	1 792	1 378	597	399	79,5
Clermont-Ferrand	13 278	10 264	1 476	945	1 515	957	74,8
Corse	2 910	2 268	-	-	7	4	77,9
Créteil	48 662	36 928	492	372	3 112	2 160	75,5
Dijon	17 113	13 032	1 402	1 141	652	541	76,8
Grenoble	34 007	26 957	1 936	1 643	2 765	2 312	79,9
Lille	51 034	39 618	2 502	1 970	6 211	3 459	75,4
Limoges	6 307	5 194	759	593	462	317	81,1
Lyon	33 471	26 970	2 083	1 698	494	407	80,7
Montpellier	25 994	20 563	1 546	1 160	1 022	679	78,4
Nancy-Metz	25 720	20 452	3 338	2 770	1 062	856	79,9
Nantes	37 247	31 290	4 713	3 563	1 830	1 342	82,7
Nice	22 246	18 194	378	311	265	181	81,6
Orléans-Tours	26 720	20 354	2 502	1 821	1 247	943	75,9
Paris	19 672	15 131	495	349	1 088	667	76,0
Poitiers	16 917	13 437	1 923	1 591	1 364	1 043	79,5
Reims	14 971	11 118	2 399	1 894	1 117	836	74,9
Rennes	32 564	28 031	4 499	3 685	2 410	1 798	84,9
Rouen	21 802	17 024	1 952	1 577	670	384	77,7
Strasbourg	20 518	15 422	683	552	93	78	75,4
Toulouse	26 423	22 261	2 837	2 253	1 568	1 143	83,2
Versailles	63 496	49 350	1 357	1 049	2 904	1 746	77,0
France métropolitaine	673 201	531 066	47 952	37 541	37 240	25 562	78,3
Guadeloupe	6 375	4 360	129	56	19	3	67,7
Guyane	2 324	1 644	78	58	2	-	70,8
Martinique	6 014	3 947	42	18	55	31	65,4
La Réunion	12 014	8 667	-	-	187	90	71,8
DOM	26 727	18 618	249	132	263	124	69,3
France métro. + DOM	699 928	549 684	48 201	37 673	37 503	25 686	78,0

2 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par académie

Académies	1997	Variation 1998	Variation 1999	Variation 2000	Variation 2001	Variation 2002	Variation 2003
Aix-Marseille	71,6	1,6 73,2	0,3 73,5	1,9 75,4	0,8 76,2	- 1,9 74,3	1,9 76,2
Amiens	76,6	3,6 80,2	- 4,8 75,4	1,0 76,4	- 2,4 74,0	0,5 74,5	0,8 75,3
Besançon	73,5	- 2,7 70,8	2,2 73,0	3,3 76,3	0,6 76,9	1,6 78,5	- 2,2 76,3
Bordeaux	68,8	3,0 71,8	1,5 73,3	4,1 77,4	0,9 78,3	0,8 79,1	- 0,2 78,9
Caen	71,8	3,2 75,0	- 2,1 72,9	6,5 79,4	- 1,9 77,5	2,8 80,3	- 0,9 79,5
Clermont-Ferrand	78,2	- 5,3 72,9	- 2,0 70,9	4,1 75,0	3,8 78,8	- 2,1 76,7	- 1,9 74,8
Corse	64,1	3,5 67,6	4,0 71,6	5,0 76,6	0,1 76,7	0,2 76,9	1,0 77,9
Créteil	69,8	- 0,5 69,3	0,6 69,9	4,9 74,8	- 1,1 73,7	2,2 75,9	- 0,5 75,5
Dijon	74,6	- 1,6 73,0	3,3 76,3	2,2 78,5	- 0,1 78,4	0,5 78,9	- 2,1 76,8
Grenoble	78,6	0,9 79,5	2,4 81,9	- 0,8 81,1	0,0 81,1	- 0,2 80,9	- 1,1 79,9
Lille	75,5	- 6,3 69,2	4,6 73,8	1,8 75,6	- 0,1 75,5	0,1 75,6	- 0,2 75,4
Limoges	75,4	1,0 76,4	2,1 78,5	0,3 78,8	4,4 83,2	- 1,4 81,8	- 0,7 81,1
Lyon	71,1	0,4 71,5	1,9 73,4	3,9 77,3	1,9 79,2	1,4 80,6	0,1 80,7
Montpellier	72,7	2,5 75,2	1,4 76,6	2,9 79,5	0,0 79,5	- 0,9 78,6	- 0,2 78,4
Nancy-Metz	74,2	0,5 74,7	0,8 75,5	2,1 77,6	0,7 78,3	0,9 79,2	0,7 79,9
Nantes	81,1	- 0,7 80,4	0,7 81,1	- 0,1 81,0	0,8 81,8	1,8 83,6	- 0,9 82,7
Nice	74,2	1,8 76,0	1,1 77,1	4,6 81,7	- 0,4 81,3	- 0,7 80,6	1,0 81,6
Orléans-Tours	73,8	- 1,6 72,2	- 1,2 71,0	3,1 74,1	3,8 77,9	0,0 77,9	- 2,0 75,9
Paris	76,1	- 3,4 72,7	0,2 72,9	6,6 79,5	- 3,8 75,7	- 1,6 74,1	1,8 76,0
Poitiers	76,2	0,9 77,1	1,4 78,5	1,2 79,7	1,1 80,8	- 0,7 80,1	- 0,6 79,5
Reims	71,5	- 0,2 71,3	3,8 75,1	2,9 78,0	- 1,0 77,0	0,3 77,3	- 2,4 74,9
Rennes	83,3	- 3,4 79,9	3,4 83,3	- 0,3 83,0	1,7 84,7	0,8 85,5	- 0,6 84,9
Rouen	76,2	- 2,5 73,7	2,0 75,7	4,4 80,1	- 1,7 78,4	- 0,1 78,3	- 0,6 77,7
Strasbourg	68,7	1,4 70,1	1,5 71,6	5,3 76,9	- 0,2 76,7	2,1 78,8	- 3,4 75,4
Toulouse	75,8	2,1 77,9	2,5 80,4	1,5 81,9	- 0,7 81,2	- 1,3 79,9	3,3 83,2
Versailles	74,3	- 0,7 73,6	- 2,6 71,0	7,4 78,4	- 3,0 75,4	1,7 77,1	- 0,2 77,0
France métropolitaine	74,6	- 0,5 74,1	1,1 75,2	3,0 78,2	0,0 78,2	0,4 78,6	- 0,3 78,3
Guadeloupe	58,0	2,4 60,4	- 0,8 59,6	4,8 64,4	0,5 64,9	0,7 65,6	2,2 67,7
Guyane	72,0	- 6,8 65,2	- 0,5 64,7	9,9 74,6	- 1,7 72,9	0,4 73,3	- 2,5 70,8
Martinique	54,4	0,3 54,7	0,4 55,1	14,2 69,3	- 2,3 67,0	- 0,9 66,1	- 0,7 65,4
La Réunion	72,2	- 2,5 69,7	- 3,6 66,1	6,6 72,7	- 5,4 67,3	0,2 67,5	4,2 71,8
DOM	64,5	- 0,9 63,6	- 1,6 62,0	8,1 70,1	- 3,0 67,1	0,1 67,2	2,0 69,3
France métro. + DOM	74,3	- 0,5 73,8	0,9 74,7	3,2 77,9	- 0,1 77,8	0,4 78,2	- 0,2 78,0

PRÉSENTATION

Le nombre total de lauréats à la session 2002 du baccalauréat est de 493 754 pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Cet effectif est en baisse de 1,1 % par rapport à 2001 (- 5 474 bacheliers). La diminution touche surtout la série L du baccalauréat général (- 11,2 %) et les séries technologiques (- 4 %), tandis que le nombre de bacheliers est en augmentation dans les séries générales ES (+ 4,6 %) et S (+ 1,8 %) et dans les séries professionnelles (+ 1,2 %).

Par rapport à la session 2001, le taux de réussite est globalement stable (78,6 %), avec une hausse dans les séries générales compensée par une baisse dans les séries technologiques et professionnelles. La baisse du nombre des bacheliers en 2002 provient surtout de la diminution des effectifs de terminale à la rentrée 2001 (au total - 1,3 %, avec - 0,9 % dans les séries générales).

Les différentes séries du baccalauréat ont connu un essor inégal au cours des dernières années, avec une nette augmentation des effectifs des séries « tertiaires » du baccalauréat technologique et des séries professionnelles, tandis qu'une baisse a affecté les séries générales. En sept ans, alors que le nombre total des bacheliers a peu varié (+ 0,3 % entre 1995 et 2002), les effectifs des séries générales ont diminué de 10,1 % (avec une hausse de 3,2 % en ES, mais une baisse de 7,3 % en S et de 29,6 % en L). En série S, la remontée observée en 2002 s'oppose à la tendance des années précédentes, tandis qu'en série L la baisse s'est encore poursuivie en 2002. Sur la période 1995-2002, le nombre des bacheliers technologiques a augmenté de 2,7 %, avec une forte progression en STL (+ 22,9 %), et l'augmentation a été forte aussi pour les séries professionnelles (+ 39,5 %).

Aujourd'hui, les bacheliers généraux représentent à peine plus de la moitié de l'ensemble. À la session 2002, sur 1 000 bacheliers, il y a 523 bacheliers généraux, 288 technologiques et 190 professionnels. En 1995, ces nombres étaient respectivement 585, 280 et 136.

DÉFINITIONS

■ **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale à dominante scientifique, économique et sociale ou littéraire. La dernière grande réforme du baccalauréat général a été définie en 1993 par le décret n° 93-1092 du 15 septembre 1993, qui a institué à partir de la session 1995, à la place des anciennes séries (A, B, C, D, E), les nouvelles séries ES (Économique et sociale), L (Littéraire) et S (Scientifique) organisées autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

■ **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Créé en 1968, avec des bacheliers technologiques à partir de la session 1969, ce baccalauréat devait avoir une double finalité : principalement l'insertion professionnelle immédiate et secondairement la poursuite d'études supérieures. De même que pour le baccalauréat général, une importante rénovation des filières a été définie en 1993 et les anciennes séries (F, G et H) ont été réformées (sauf F11 et F11'). Les premiers bacheliers des nouvelles séries sont apparus à la session 1995. La série Hôtellerie a été créée en 1994 et fait partie du secteur « tertiaire » du baccalauréat technologique. Avant cette date, cette spécialité était sanctionnée par un brevet de technicien.

■ **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier. La finalité principale de ce diplôme est l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Sa création en 1985 a répondu à un besoin croissant, exprimé par les entreprises, d'emplois qualifiés à ce niveau en même temps qu'il constituait une filière de poursuite d'études pour les jeunes titulaires d'un BEP ou d'un CAP. Le diplôme est généralement préparé en deux ans dans les lycées professionnels par des élèves déjà titulaires du BEP. Il peut être préparé soit par la voie scolaire, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie de la formation professionnelle continue. Pour s'y présenter, il faut soit avoir suivi la formation y conduisant, soit justifier de trois ans d'activité professionnelle dans un emploi de niveau V, en rapport avec la finalité de la spécialité postulée. Les premiers bacheliers professionnels sont apparus à la session 1987. Les séries agricoles du baccalauréat professionnel ont été créées en 1998 à partir d'anciens brevets de techniciens délivrés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, tout comme les séries STAE et STPA du baccalauréat technologique l'avaient été en 1995.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Notes d'Information, 96.08, 97.10, 98.03, 98.22, 99.22, 00.14, 01.24, 02.14, 02.22, 02.37. *Tableaux statistiques*, n° 6671, 6682, 6773, 6832, 6878 (général) ; 6672, 6683, 6774, 6833, 6879 (technologique) ; 6641, 6690, 6796, 6834, 6869 (professionnel).

1 Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1960 à 1990 (France métropolitaine)

Séries	1960	1970	1980	1985	1990
A (Philosophie - Lettres) (1)	23 344	64 502	40 391	46 704	63 727
B (Économique et sociale)	191	11 304	31 521	40 381	60 092
C (Mathématiques et sciences physiques)	17 061	21 443	32 658	33 516	56 812
D (Mathématiques et sciences de la nature) et D'(sciences agronomiques et techniques)	15 443	36 011	48 545	44 536	58 672
E (Mathématiques et techniques) Expérimentale	3 248 -	5 447 -	5 823 831	5 427 -	7 910 -
Total baccalauréat général	59 287	138 707	159 769	170 564	247 213
F (2)	-	11 081	26 612	33 179	41 948
G (3)	-	17 465	35 605	48 025	70 249
H (Techniques informatiques)	-	54	443	1 282	424
Total baccalauréat technologique	-	28 600	62 660	82 486	112 621
Baccalauréat professionnel	-	-	-	-	24 116
Ensemble	59 287	167 307	222 429	253 050	383 950

(1) La série **A** regroupe A1 (Lettres - Mathématiques), A2 (Lettres - Langues) et A3 (Lettres - Arts).

(2) Les séries **F** sont : F1A (Génie mécanique, option Productique mécanique), F1B (option Systèmes motorisés), F1C (option Structures métalliques, F1D (option Bois et matériaux associés), F1E (option Matériaux souples), F2 (Électronique), F3 (Électrotechnique), F4 (Génie civil, Bâtiments et travaux publics), F5 (Physique), F6 (Chimie), F7 (Sciences biologiques, option Biochimie), F7' (Sciences biologiques, option Biologie), F8 (Sciences médico-sociales), F9 (Énergie et équipement), F10A (Microtechniques, option Appareillage), F10B (Microtechniques, option Optique), F11 (Musique, option Instrument), F11' (Musique, option Danse), F12 (Arts appliqués).

(3) La série **G** regroupe G1 (Techniques administratives), G2 (Techniques quantitatives de gestion) et G3 (Techniques commerciales).

2 Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1995 à 2002 (France métropolitaine en 1995, France métropolitaine + DOM à partir de 1995)

	France métró 1995	France métropolitaine + DOM					2002	
		1995	1998	1999	2000	2001	Effectifs	% filles
L (Littéraire)	69 490	71 460	69 017	62 363	59 642	56 673	50 320	83,6
ES (Économique et sociale)	74 961	76 555	74 794	75 756	75 299	75 459	78 967	65,7
S (Scientifique)	136 553	139 031	131 302	128 166	136 214	126 653	128 905	45,6
Total baccalauréat général (1)	281 004	287 046	275 113	266 285	271 155	258 785	258 192	59,2
STI (Sciences et technologies industrielles)	34 429	35 217	34 597	36 196	36 940	35 737	33 906	8,1
STL (Sciences et technologies de laboratoire)	4 802	4 840	6 222	6 262	6 327	6 080	5 950	56,3
F10B (Génie optique)	32	32	78					
STT (Sciences et technologies tertiaires)	76 373	78 894	76 986	79 441	82 221	78 369	75 837	64,4
SMS (Sciences médico-sociales)	12 969	13 337	18 019	18 974	18 469	19 164	18 042	96,4
Hôtellerie	2 269	2 284	2 530	2 749	2 623	2 666	2 509	45,3
Séries agricoles STAE et STPA	2 229	2 247	4 752	5 127	5 828	5 529	5 388	27,5
Autres séries technologiques	1 395	1 416	1 646	354	370	399	351	62,4
Total baccalauréat technologique (2)	134 498	138 267	144 830	149 103	152 778	147 944	141 983	52,9
Secteur de la production	25 592	26 218	35 702	39 298	42 029	42 034	42 460	10,2
Secteur des services	39 560	40 878	45 871	48 998	50 588	50 465	51 119	71,1
Baccalauréat professionnel	65 152	67 096	81 573	88 296	92 617	92 499	93 579	43,5
Ensemble	480 654	492 409	501 516	503 684	516 550	499 228	493 754	54,4

(1) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat général est la suivante : **L** (Littéraire) : A1, A2, A3. **ES** (Économique et sociale) : B. **S** (Scientifique) : C, D, D', E.

(2) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat technologique est la suivante : **STI** (Sciences et technologies industrielles) : F1A à F1E, F2 à F4, F9, F10A, ainsi que F10B et F12 à partir de 1999. **STL** (Sciences et technologies de laboratoire) : F5, F6, F7, F7', F10B (Génie optique, série comptée en STI à partir de 1999), F11 (Musique, option Instrument), F12 (Arts appliqués). **STT** (Sciences et technologies tertiaires) : G, H. **SMS** (Sciences médico-sociales) : F8. **STAE** (Sciences et techniques de l'agriculture et de l'environnement). **STPA** (Sciences et techniques du produit agroalimentaire). La ligne **Autres séries technologiques** regroupe F11, F11' et, jusqu'en 1998, F12 (comptée en STI à partir de 1999).

PRÉSENTATION

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 628 425 candidats présents et 493 754 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2002 est de 78,6 % **1**. Ce taux est identique à celui de 2001 et inférieur à celui, très élevé, de la session 2000 (79,5 %), mais il est supérieur à celui de 1999 (78,3 %). À la suite de la réforme de 1995, le taux de réussite a continué à progresser, et il reste voisin de 78 ou 79 % depuis plusieurs années.

La réussite au baccalauréat général atteint 80,3 % en 2002 ; quant aux séries technologiques et professionnelles, elles sont en retrait en 2002, avec respectivement 76,8 % et 76,6 %. Plus encore qu'en 2000 et 2001, la réussite au baccalauréat général est supérieure à celle des séries technologiques et professionnelles, ce qui n'était pas le cas entre 1995 et 1999.

Toutes séries confondues, les filles réussissent mieux que les garçons (81,0 % contre 75,8 %). Dans les séries générales, ce sont 82,3 % des filles et 77,5 % des garçons qui ont réussi à la session 2002. Cet écart en faveur des filles existe dans les trois séries ES (5,5 points d'écart), L (4,3 points) et S (4,8 points). Dans les séries technologiques, alors que l'écart est globalement de 6 points, il atteint 7,1 points en série SMS, 6,8 points dans les séries artistiques et 6,5 points en série STT, tandis qu'il est en faveur des garçons, de l'ordre de 2 points, dans les séries agricoles. Sur l'ensemble du baccalauréat professionnel, le taux de réussite des filles dépasse encore de 3,4 points celui des garçons, avec 5,1 points dans le domaine des services et seulement 0,1 point dans le domaine de la production. Au cours des quatre dernières années, l'écart entre le taux de réussite des filles et celui des garçons est resté assez stable, de l'ordre de 5 points pour les séries générales, 6 à 8 points pour les séries technologiques et 2 à 3 points pour les séries professionnelles.

En raison de la durée de leur formation, les bacheliers professionnels sont plus âgés que les bacheliers technologiques et que les bacheliers généraux **2**. L'âge le plus fréquent est 18 ans pour un bachelier général, 19 ans pour un bachelier technologique et 20 ans pour un bachelier professionnel. Au sein de chaque série, le succès à l'examen est fortement lié à l'âge : c'est pour les candidats les plus jeunes que le taux de réussite est le plus élevé.

Les différences sociales sont sensibles ; elles semblent cependant moins marquées que les différences selon l'âge des candidats. Les enfants issus des milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures ont le taux de réussite global le plus élevé, mais ils sont suivis de près par les enfants d'agriculteurs exploitants, qui sont même en tête pour le baccalauréat technologique **3**. Le taux de réussite est sensiblement moins élevé, quelle que soit la série de baccalauréat, parmi les élèves des milieux ouvriers, retraités et autres personnes sans activité professionnelle.

DÉFINITIONS

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2002, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1984. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1984, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1984.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Notes d'Information, 98.22, 99.22, 00.14, 01.24, 02.22, 03.34 (le baccalauréat, résultats définitifs), 02.14, 02.37 (le baccalauréat professionnel).

Tableaux statistiques, n° 6671, 6682, 6773, 6832, 6878 (général), 6672, 6683, 6774, 6833, 6879 (technologique), 6641, 6690, 6796, 6834, 6869 (professionnel).

1 Taux de réussite au baccalauréat par sexe (France métropolitaine + DOM)

		1970	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002
Baccalauréat général	Garçons	-	64,5	66,2	73,9	73,9	76,5	75,6	77,4	76,4	77,5
	Filles	-	66,9	68,9	76,6	76,0	81,2	80,5	81,8	81,6	82,3
	Ensemble	69,0	65,9	67,8	75,4	75,1	79,2	78,4	79,9	79,4	80,3
Baccalauréat technologique	Garçons	-	57,9	65,0	68,5	71,8	75,7	74,5	76,2	75,2	73,8
	Filles	-	60,2	65,8	68,3	79,3	83,3	82,5	81,9	80,8	79,8
	Ensemble	57,7	59,2	65,4	68,4	75,5	79,5	78,5	79,1	78,1	76,8
Baccalauréat professionnel	Garçons	-	-	-	73,6	70,4	74,4	76,6	78,2	76,7	75,2
	Filles	-	-	-	75,3	75,3	79,8	79,3	80,5	78,5	78,6
	Ensemble	-	-	-	74,3	72,7	76,7	77,7	79,1	77,5	76,6
Total	Garçons	-	62,5	65,6	72,1	72,7	75,8	75,5	77,2	76,1	75,8
	Filles	-	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	80,9	81,6	80,9	81,0
	Ensemble	67,2	63,9	67,2	73,1	74,9	78,9	78,3	79,5	78,6	78,6

2 Répartition des bacheliers et taux de réussite par âge en 2002 (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	291	93,0	7	70,0	4	44,4	302	91,0
17 ans	16 027	93,7	1 012	91,9	-	-	17 039	93,6
18 ans	158 803	87,1	44 006	86,5	113	86,3	202 922	87,0
19 ans	57 939	71,0	52 077	77,5	17 059	87,8	127 075	75,5
20 ans	20 009	65,5	31 339	71,4	36 924	79,8	88 272	73,1
21 ans	4 022	57,3	10 266	65,9	22 299	73,5	36 587	69,1
22 ans	752	46,3	2 356	57,9	8 186	67,2	11 294	63,2
23 ans	188	40,9	538	52,9	2 732	63,0	3 458	59,5
24 ans	57	31,7	146	41,4	1 228	60,1	1 431	55,5
25-29 ans	69	28,9	131	36,2	2 434	66,7	2 634	62,0
30 ans ou plus	35	20,8	105	40,9	2 600	69,8	2 740	66,0
Ensemble	258 192	80,3	141 983	76,8	93 579	76,6	493 754	78,6

3 Répartition des bacheliers et taux de réussite par catégorie socioprofessionnelle en 2002 (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 884	84,3	4 965	85,1	4 679	82,6	16 528	84,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	23 046	79,5	13 145	78,2	8 677	79,6	44 868	79,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	90 109	85,8	20 344	80,2	7 640	80,5	118 093	84,4
Professions intermédiaires	49 483	81,0	25 405	78,8	11 587	79,5	86 475	80,1
Employés	37 115	77,9	26 947	77,3	16 588	78,7	80 650	77,8
Ouvriers	32 118	74,1	33 642	75,6	24 514	76,8	90 274	75,4
Retraités	4 925	75,1	3 990	71,6	3 895	72,5	12 810	73,2
Autres personnes sans activité professionnelle	9 772	71,0	9 379	70,1	6 413	68,1	25 564	69,9
Indéterminé	4 740	68,3	4 166	67,2	9 586	70,2	18 492	69,0
Ensemble	258 192	80,3	141 983	76,8	93 579	76,6	493 754	78,6

PRÉSENTATION

Compte tenu de la structure par âge de la population, les résultats de la session 2002 correspondent, pour la France métropolitaine, à une proportion de 61,8 % de bacheliers dans une génération : 32,6 % dans une série générale, 17,8 % dans une série technologique et 11,5 % dans une série professionnelle **1 2**.

Depuis 1985, en même temps que le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé, la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 32 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance des séries technologiques et de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Au cours des dernières années, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération a atteint un palier. Sur les cinq dernières années, l'écart entre filles et garçons reste élevé : voisin de 12 points entre 1998 et 2000, il atteint ou dépasse 13 points en 2001 et 2002 **1**.

Par ailleurs, les disparités géographiques d'obtention du baccalauréat ont évolué. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, la Bretagne s'est progressivement installée en tête des régions les plus diplômées, avec plus de 68 % de jeunes bacheliers, devant les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Versailles **3**. À l'opposé, les académies d'Amiens, Strasbourg, Reims et Créteil figurent en deçà de la moyenne nationale, même si l'ampleur des disparités académiques a eu tendance à se réduire. En termes de taux de réussite, c'est l'académie de Rennes qui obtient le meilleur résultat global en 2002 (85,4 %) ; c'est Grenoble pour les séries générales, Nantes pour les séries technologiques et Rennes pour les séries professionnelles.

DÉFINITIONS

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2002, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1984. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1984, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1984.

■ **Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat.** Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits à partir des données démographiques de l'INSEE. Pour les années 1998 à 2002, on a pris en compte les données calées sur le recensement de la population de 1999 et figurant dans la base en vigueur en mars 2003.

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes « 2 » du tableau **2**). Ce mode de calcul est généralement retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes « 1 » du tableau **2**). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, les données par académie de résidence sont moins fiables que celles par académie de scolarisation, car lorsque le département de résidence du candidat n'a pas été déclaré, on l'a redressé automatiquement en le remplaçant par le département de résidence.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Notes d'Information, 98.22, 99.22, 00.14, 01.24, 02.22, 03.34 (baccalauréat, résultats définitifs), 02.14, 02.37 (baccalauréat professionnel). *Tableaux statistiques*, n° 6671, 6682, 6773, 6832, 6878 (général), 6672, 6683, 6774, 6833, 6879 (technologique), 6641, 6690, 6796, 6834, 6869 (professionnel).

Géographie de l'École, n° 8, avril 2003 (indicateurs n° 28 et 29, p. 82 à 87).

1 Proportion de bacheliers dans une génération par sexe (en %) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002
Garçons	56,7	55,9	56,9	55,6	55,3
Filles	68,8	67,6	69,1	68,6	68,5
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	61,4	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8

2 Proportion de bacheliers dans une génération par type de baccalauréat (en %) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995(1)	1998(2)	1999	2000	2001	2002
Baccalauréat général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	33,8	32,2	32,9	32,6	32,6
Baccalauréat technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,3	18,3	18,5	18,2	17,8
Baccalauréat professionnel	-	-	-	2,8	7,9	10,5	11,1	11,4	11,2	11,5
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	61,4	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8

(1) 1995 et années antérieures : ancienne série, avec pour 1990 et 1995 les données démographiques calées sur le recensement de 1990.

(2) 1998 et années suivantes : nouvelle série, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.

3 Résultats du baccalauréat par académie – Session 2002 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble		Bacheliers en proportion d'une génération (%)			
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	2002 (1)	Rappel 2001 (1)	2002 (2)	Rappel 2001 (2)
Aix-Marseille	11 532	79,4	5 931	76,5	4 251	77,9	21 714	78,3	60,7	58,0	63,7	60,4
Amiens	7 046	74,7	4 321	70,8	2 845	75,5	14 212	73,6	56,0	56,9	55,1	55,9
Besançon	4 677	80,7	2 894	79,2	1 897	79,3	9 468	79,9	62,6	63,6	62,4	63,6
Bordeaux	11 400	80,6	5 958	78,4	4 606	79,9	21 964	79,8	61,6	62,2	61,2	61,9
Caen	5 971	78,9	3 221	78,8	2 546	79,4	11 738	79,0	60,4	59,9	60,7	60,1
Clermont-Ferrand	5 403	82,3	2 766	79,8	2 201	78,9	10 370	80,9	66,0	66,6	65,5	65,7
Corse	982	79,3	540	76,8	247	72,1	1 769	77,4	59,6	60,6	58,6	60,3
Créteil	14 310	72,0	8 979	67,8	5 136	67,3	28 425	69,7	59,0	58,8	54,7	54,6
Dijon	6 535	83,3	3 829	80,9	2 263	78,0	12 627	81,6	61,5	61,4	62,7	62,7
Grenoble	13 539	85,8	7 183	84,1	4 070	81,2	24 792	84,5	66,0	65,9	66,4	66,3
Lille	17 732	78,7	11 363	72,9	7 314	74,7	36 409	76,0	59,1	59,9	59,3	60,2
Limoges	2 552	79,4	1 597	75,3	1 151	79,7	5 300	78,2	63,5	62,6	66,3	65,9
Lyon	12 915	82,3	6 412	78,0	4 832	78,5	24 159	80,3	62,0	62,1	61,7	61,9
Montpellier	9 309	79,9	4 980	79,4	2 931	77,5	17 220	79,3	59,9	59,5	58,1	57,9
Nancy-Metz	9 463	80,4	5 985	77,1	3 941	79,3	19 389	79,2	61,2	63,0	61,4	63,2
Nantes	14 215	83,6	8 088	84,8	5 852	80,0	28 155	83,2	62,9	63,7	62,7	63,5
Nice	7 691	80,0	3 303	75,3	2 274	77,6	13 268	78,4	61,6	61,0	60,0	59,3
Orléans-Tours	9 930	80,4	5 411	79,3	3 340	78,1	18 681	79,7	61,4	61,5	60,1	60,2
Paris	11 963	79,3	3 413	73,9	2 819	69,1	18 195	76,5	62,7	63,0	79,9	79,7
Poitiers	6 329	80,6	3 744	81,5	2 523	82,5	12 596	81,2	62,6	61,2	62,0	60,8
Reims	5 358	78,2	3 124	75,8	2 225	80,3	10 707	77,9	58,7	59,2	58,5	59,0
Rennes	12 907	85,6	8 292	83,9	5 364	85,4	26 563	80,6	68,1	68,6	68,9	69,5
Rouen	7 395	75,9	4 755	72,7	3 226	75,8	15 376	74,8	60,0	60,1	60,2	60,4
Strasbourg	6 966	85,1	3 649	81,3	2 538	77,2	13 153	82,4	56,7	57,6	56,7	57,4
Toulouse	10 557	83,9	5 748	81,1	3 761	82,2	20 066	82,8	64,1	63,6	64,2	63,9
Versailles	23 639	80,9	11 939	73,4	6 625	70,4	42 203	76,9	65,9	66,2	63,0	63,1
France métró.	250 316	80,4	137 425	77,1	90 778	77,2	478 519	78,8	61,8	62,0	61,8	62,0
Guadeloupe	2 128	76,9	1 101	69,5	785	61,1	4 014	71,2				
Guyane	510	68,7	251	56,2	189	54,3	950	61,8				
Martinique	1 754	73,4	1 143	65,8	751	62,6	3 648	68,5				
La Réunion	3 484	77,8	2 063	73,3	1 076	66,5	6 623	74,3				
DOM	7 876	75,9	4 558	69,2	2 801	62,9	15 235	71,2				
France métró. + DOM	258 192	80,3	141 983	76,8	93 579	76,6	493 754	78,6				

(1) Candidats classés par académie selon le lieu de résidence (voir ci-contre, rubrique « Définitions »). (2) Candidats classés par académie selon le lieu de scolarisation.

Dans les deux cas, les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE calées en 2003 sur le recensement de 1999, y compris pour le rappel des résultats de l'année 2001 (pour la France métropolitaine en 2001, 62,0 % au lieu du chiffre de 61,9 % publié dans la précédente édition à partir du calage en 2002).

PRÉSENTATION

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années 70, du nombre de diplômés délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. Mais il existe de grandes disparités selon la nature des diplômes. La création, en 1987, des quatrièmes et troisièmes technologiques avait considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture progressive du CAP post-cinquième a fortement profité au BEP et donc, ensuite, au baccalauréat professionnel. Actuellement, la fermeture des classes technologiques a tendance à favoriser, à la fin du premier cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. Ce qui peut expliquer en partie que le nombre de diplômés de BEP et de CAP diminue ces trois dernières sessions. Le facteur démographique vient renforcer la tendance, les générations concernées étant creuses. Mais, en 2002, la chute de 35 000 du nombre de CAP délivrés s'explique par la suppression de certains CAP associés au BEP. Ainsi, les terminales BEP n'ont plus la possibilité de passer le CAP « Petite enfance » ni les nouveaux CAP remplaçant le CAP « Vente, relation clientèle » qui a été supprimé. De même, la chute de 1996 était liée à la fermeture du CAP d'employés des services administratifs et commerciaux dont les candidats étaient presque exclusivement des terminales BEP.

Le nombre de diplômés diminue globalement au niveau V. La baisse est de 3 % en BEP, mais elle est bien supérieure en CAP (17 %) pour les raisons précisées ci-dessus. Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de techniciens), le nombre de diplômés délivrés baisse pour le baccalauréat technologique, mais augmente un peu pour le baccalauréat professionnel. Au niveau III, le nombre de BTS, stable entre 1995 et 1996, progresse pour la sixième année consécutive **1 2**.

Sauf pour le CAP depuis la session 1996, les spécialités du domaine des services prédominent : elles rassemblent 59,5 % des admis en BEP, 72,9 % en BP et 73,5 % en BTS **1**, mais seulement 33,3 % en CAP.

Les filles sont minoritaires dans la plupart des niveaux d'enseignement, sauf en BP et en BTS. Elles réussissent en général mieux que les garçons.

DÉFINITIONS

Taux d'admission. Nombre de diplômés délivrés par rapport au nombre de candidats présentés. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien à un BEP et un CAP. Un même élève peut obtenir plusieurs diplômes au cours de sa scolarité (un BEP, puis un baccalauréat par exemple).

- **Diplômes de niveau V.** Ouvriers ou employés qualifiés.
- **Diplômes de niveaux IV et III.** Respectivement techniciens, et cadres moyens ou techniciens supérieurs.
- **MOREA.** Modules de reprise de préparation d'examens en alternance.
- **CNED.** Centre national d'enseignement à distance.
- **CFA.** Centres de formations d'apprentis.
- **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté.
- **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.
- **MC4.** Mentions complémentaires de niveau IV.
- **MC5.** Mentions complémentaires de niveau V.
- **BEP.** Brevets d'études professionnelles.
- **BT.** Brevets de techniciens.
- **BTS.** Brevets de techniciens supérieurs.
- **BMA.** Brevets des métiers d'art.
- **DMA.** Diplômes des métiers d'art.
- **DUT.** Diplômes universitaires de technologie.
- **DNTS.** Diplômes nationaux de technologie spécialisée.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. Public, Privé. Session 2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

Voir aussi

Note d'Information, 02.50.

1 Nombre de diplômes de l'enseignement technologique et professionnel délivrés par origine d'établissement et par secteur d'activité – Session 2002 (France métropolitaine + DOM)

	CAP	BEP	MC5	BP	BT et BMA	MC4	BTS et ass., DNTS, DMA
Établissements publics :							
admis	57 885	119 713	3 316	-	1 710	410	51 968
taux d'admission	77,2	72,0	87,1		76,1	84,9	75,3
Établissements privés :							
admis	16 031	34 295	946	-	165	249	21 279
taux d'admission	81,6	84,0	89,1		65,5	83,0	71,3
CNED :							
admis	1 163	153	-	426	-	-	1 347
taux d'admission	76,6	51,0		70,2			32,6
CFA :							
admis	64 016	19 517	4 422	10 434	92	225	7 648
taux d'admission	71,9	67,6	75,9	70,4	60,9	80,6	64,4
Formation continue :							
admis	8 870	4 418	152	5 775	23	77	16 022
taux d'admission	73,5	63,9	68,5	65,7	35,9	95,1	48,8
Autres (candidats libres, SES, MOREA) :							
admis	20 127	8 920	351	1 599	32	11	5 365
taux d'admission	67,6	54,1	64,5	49,4	43,2	61,1	37,0
Total :							
Présentés	227 843	259 731	11 463	27 448	2 792	1 161	162 237
admis	168 092	187 016	9 187	18 234	2 022	972	103 629
taux d'admission	73,8	72,0	80,1	66,4	72,4	83,7	63,9
dont garçons :							
admis	115 992	100 784	5 661	6 581	1 161	449	45 939
taux d'admission	73,2	67,9	80,0	67,2	69,0	79,5	64,0
dont filles :							
admisses	52 100	86 232	3 526	11 653	861	523	57 690
taux d'admission	75,1	77,6	80,4	66,0	77,6	87,8	63,8
Diplômes :							
du domaine de la production	114 053	75 869	7 075	4 945	1 748	228	27 057
du domaine des services	54 039	111 147	3 741	13 289	274	744	76 563
Part du domaine des services (%)	32,1	59,4	40,7	72,9	13,6	76,5	73,9

2 Évolution du nombre des diplômes par niveau (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Niveau V			Niveau IV				Niveau III		
	CAP et MC5	BEP	Total	BT et BMA	Bac techno.	Bac pro	Total	BTS et ass., DNTS, DMA	DUT	Total
1990	279 316	161 811	441 127	8 348	115 808	24 602	148 758	52 963	27 835	80 798
1995	272 204	188 224	460 428	2 963	138 267	65 936	207 166	77 929	37 380	115 309
2000	226 505	208 559	435 064	2 027	152 778	92 617	247 422	95 530	47 478	143 008
2001	212 772	193 626	406 398	1 724	147 944	92 499	242 167	99 273	47 997	147 270
2002	177 279	187 016	364 295	2 022	141 983	93 579	237 584	103 629

PRÉSENTATION

En 2001, le nombre de DEUG délivrés continue de décroître (- 3,5 %). En revanche, le nombre d'étudiants ayant obtenu un DEUST croît fortement (+ 16,2 %), pour la deuxième année consécutive. De même, le nombre de DEUG IUP délivrés augmente encore beaucoup (+ 13,2 %). Le nombre de licenciés diminue de 1,6 %, malgré la création de la licence professionnelle, délivrée à 3620 étudiants en 2001, et la forte croissance du nombre d'étudiants ayant obtenu une licence IUP (+ 11,7 %). C'est en fait le nombre de licences « traditionnelles » délivrées qui diminue fortement (- 6,0 %). En maîtrise, le nombre de diplômés augmente de 2,6 %. La croissance est cependant beaucoup plus marquée pour la maîtrise IUP (+ 11,7 %) et dans une moindre mesure pour les MST (+ 5,1 %) et MSG (+ 2,5 %) que pour la maîtrise « traditionnelle » (+ 1,2 %). Enfin, le nombre de DEA délivrés croît de 4,6 %, c'est-à-dire nettement moins que le nombre de DESS obtenus (+ 16,8 %). En France métropolitaine et dans les DOM, dans les disciplines non médicales, 44 % des étudiants ayant obtenu un DEUG ou une licence étaient inscrits en lettres ou en sciences humaines, contre seulement 31,8 % de ceux ayant obtenu une maîtrise, 23,4 % des titulaires d'un DESS et 32,6 % des diplômés de DEA. Par contre, 31,9 % des DESS obtenus appartiennent à la discipline sciences économiques, et 40,5 % des DEA ont été délivrés à des étudiants en sciences.

DÉFINITIONS

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les universités de technologie, les instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, et l'École du paysage de Blois. Elle recense les diplômes nationalement habilités.

■ **Diplômes 2001 non mentionnés dans le tableau 1 :** la capacité en droit (682 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (4470 diplômés), les magistères (1001 diplômés) et les habilitations à diriger des recherches (917 diplômés). Les diplômés d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans la page 8.7.

■ **Tableau 2, Évolution des diplômes de l'enseignement supérieur universitaire.** Le DEUG enseignement du 1^{er} degré (4554 diplômés) délivré en 1982 a été comptabilisé avec le DEUG lettres. Par ailleurs, une évolution du mode de collecte de l'information sur les diplômés a eu lieu en 2001, entraînant des écarts sur certains diplômés dans certaines disciplines. Pour donner un ordre de grandeur de cette rupture, les chiffres de l'année 2000 ont été indiqués à la fois pour l'ancienne série et pour la nouvelle.

■ **DUT.** Voir en 6.6 la page concernant les IUT et en 8.5 celle concernant les diplômes de l'enseignement technique.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir en 8.8.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Recensement des diplômes délivrés par les universités – session 2001 », *Tableaux statistiques*, à paraître.
Tableaux statistiques, n° 6143.

1 Principaux diplômes d'État (1) délivrés par les universités dans les disciplines non médicales en 2001 (2) (France métropolitaine + DOM)

	DEUG	DEUST	Licences	Maitrises	DESS	DEA
Droit	16159	195	17136	17550	6901	4754
Sciences économiques	10969	222	12477	15093	12149	1694
AES	6580	-	6608	4930	483	-
Ensemble droit, sciences économiques et AES	33708	417	36221	37573	19533	6448
Lettres, sciences humaines	52610	454	58511	30444	8907	7999
Sciences	26564	938	31217	25426	9253	9925
STAPS	6712	430	6862	2309	401	131
Total France métropolitaine + DOM	119594	2239	132811	95752	38094	24503
Total France métropolitaine	117507	2239	130759	94855	37869	24354

(1) Doctorats : données non disponibles.

(2) Nouvelle série.

2 Principaux diplômes d'État délivrés par les universités dans les disciplines médicales en 2000 (1) (2) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Diplôme de docteur	Capacité en médecine	DES, DIS, DESC	AFS, AFSA	DEUST	DESS	Doctorat
Médecine	3935	1554	3032	682	192	153	278
Pharmacie	2124	-	189	2	35	433	214
Odontologie	602	-	3	-	-	-	12
Total France métropolitaine + DOM	6661	1554	3224	684	227	586	504
Total France métropolitaine	6660	1554	3223	682	227	586	504

(1) Seule l'université des Antilles-Guyane délivrait des diplômes dans la discipline médecine en 2000.

(2) Données non disponibles pour 2001.

3 Évolution du nombre de diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Ensemble
DEUG-DEUST	1982 (1)	9764	4959	2597	22361	10384	1076	51141
	1990	12355	7747	6080	39127	21096	1948	88353
	2000 (2)	16606	10720	6601	54550	29037	7263	124771
	2000 (3)	16606	10720	6601	54550	28960	7263	124700
Licences	2001	16354	11191	6580	53064	27502	7142	121833
	1982	8912	4029	1908	19191	8587	1125	43752
	1990	11424	5400	4502	31703	16729	1567	71325
	2000 (2)	18627	11381	6393	61937	30435	6658	135425
Maitrises	2000 (3)	18213	11381	6393	61937	30435	6658	135017
	2001	17136	12477	6608	58511	31217	6862	132811
	1982	6978	3704	967	10357	8180	34	30220
	1990	9710	7060	3397	16308	14325	369	51169
DESS	2000 (2)	16885	14409	4661	29423	26433	1855	93666
	2000 (3)	16563	14369	4661	29423	26433	1855	93304
	2001	17550	15093	4930	30444	25426	2309	95752
	1982	1393	2874	-	1819	293	-	6379
DEA	1990	2794	4773	-	2562	2495	-	12624
	2000 (2)	5900	10479	444	7856	7805	242	32726
	2000 (3)	5900	10479	444	7742	7805	242	32612
	2001	6901	12149	483	8907	9253	401	38094
Doctorats	1982	2162	1292	-	5058	6304	-	14816
	1990	3047	1557	-	5843	9466	111	20024
	2000 (2)	5042	1588	-	7556	9227	112	23525
	2000 (3)	5042	1588	-	7459	9227	112	23428
Doctorats	2001	4754	1694	-	7999	9925	131	24503
	1982	478	559	-	2099	3916	-	7052
	1990	521	411	-	1513	4705	11	7161
	2000 (2)	961	643	-	2593	5699	30	9926
2000 (3)	1254	637	-	2449	5621	30	9991	

(1) Les 4554 DEUG enseignement du 1^{er} degré sont comptabilisés en lettres.

(2) Ancienne série publiée dans l'édition 2002 de RERS.

(3) Nouvelle série (voir « Définitions »).

PRÉSENTATION

À la session 2001, le taux de réussite au DEUG calculé pour l'ensemble des étudiants étant entrés en première année de premier cycle et ayant confirmé leur inscription l'année suivante, est de 75,5 %. La durée retenue pour la réussite au DEUG est de 2 à 5 ans, pour tenir compte des possibles réorientations ou des interruptions provisoires de cursus des étudiants. Les taux en 2 et 3 ans sont respectivement de 44,5 % et 21,2 %. Le taux de réussite global est de 75,1 % si on considère seulement les bacheliers, et de 76,3 % si on se limite aux bacheliers généraux et technologiques (ce qui était le cas dans l'édition 2002 de *Repères et références statistiques*, page 8.5).

Plus d'un étudiant sur deux ayant obtenu son baccalauréat « à l'heure » ou en avance, c'est-à-dire avant 18 ans pour les bacheliers généraux et technologiques et à 19 ans pour les bacheliers professionnels, obtient son DEUG en deux ans. Cette proportion est de un sur trois pour les bacheliers en retard de un an et de un sur cinq pour les bacheliers dont le retard est supérieur à un an.

Les étudiants issus de la série scientifique du baccalauréat général réussissent le mieux en premier cycle (90,3 %), devant les bacheliers littéraires (77,2 %) et économiques (76,9 %). Les bacheliers technologiques, moins nombreux à l'université parce qu'ils se sont orientés plutôt vers des filières courtes (IUT ou STS), ont un parcours dans le supérieur universitaire plus difficile. Leur taux de réussite au DEUG après cinq ans en premier cycle est de 38,4 %. Les bacheliers professionnels, très peu représentés à l'université, sont également peu nombreux à obtenir le DEUG (17,7 %). Les étudiants ayant bénéficié d'une dispense du baccalauréat ont un taux de réussite élevé la troisième année de premier cycle (36,6 %) et aussi après cinq ans (95,8 %).

C'est en Lettres que les étudiants obtiennent les résultats les plus élevés au DEUG en deux ans (59 %). Ces résultats sont également élevés en Sciences humaines (50,2 %) et en STAPS (48,8 %). La réussite en Langues et en Sciences économiques est moins forte. Mais c'est en Sciences et surtout en Droit que les taux de réussite en deux ans sont les plus faibles. Ces deux disciplines, avec 40,3 % et 33,5 % de réussite, sont nettement moins favorables que les autres à l'obtention du DEUG en deux ans.

En cinq ans, les Lettres confirment, avec 87,8 % de réussite au DEUG, les résultats élevés obtenus en deux ans. Les étudiants inscrits en Sciences réussissent nettement mieux en cinq ans (83,3 %). Le Droit reste la filière où le taux de réussite est le moins élevé, en deux comme en cinq ans (67 %) **2**.

En 2001, le taux de réussite au DUT en 2 ou 3 ans après l'entrée en première année atteint 88,5 % pour les étudiants bacheliers et non bacheliers. La réussite au DUT en deux ans est plus fréquente pour les bacheliers d'une série économique (78,9 %) ou scientifique (75,3 %) que pour les bacheliers professionnels (40,6 %) ou technologiques. Pour ces derniers, la différence est nette entre la série STT (61,5 %) et les autres séries technologiques (51,3 %). En cinq ans, ce sont les bacheliers littéraires qui réussissent le mieux, avec les scientifiques. Les bacheliers professionnels ont le taux de réussite le moins élevé (60,7 %).

L'écart est de 5,1 points entre le secteur de la production et celui des services : 85,7 % de réussite pour le premier et 90,8 % pour le second. Parmi les spécialités proposées, l'informatique paraît plus difficile : en 2 ans, les étudiants sont 57,5 % à obtenir un DUT en informatique industrielle et 64,6 % en informatique tertiaire. Inversement, en agroalimentaire ou en communication, les taux de réussite sont très élevés **3**.

DÉFINITIONS

■ **Taux de réussite au DEUG.** Probabilité pour un bachelier étant entré dans une discipline générale en 1^{re} année de 1^{er} cycle et poursuivant une 2^e année à l'université, d'obtenir le DEUG. Les bacheliers professionnels, les non-bacheliers et les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte. Voir 6.16, « L'accès en deuxième cycle universitaire ».

■ **Méthodologie.** Les taux de réussite sont des taux transversaux, par opposition à des taux longitudinaux ; ils sont obtenus par sommation de quatre taux (rapport de diplômés à des flux d'entrants) décrivant l'obtention du DEUG en deux, trois, quatre ou cinq années exactement. Les réorientations entre les disciplines générales universitaires sont prises en compte de la manière suivante : un étudiant qui s'est orienté d'une discipline « A » vers une discipline « B » n'est plus comptabilisé dans les entrants de la discipline « A » mais uniquement dans ceux de la discipline « B ».

■ **Taux de réussite au diplôme universitaire de technologie (DUT).** Probabilité pour un étudiant, bachelier ou non bachelier, entré en 1^{re} année de diplôme universitaire de technologie (DUT), d'obtenir son diplôme. C'est aussi un taux transversal, mais il correspond cette fois à la somme des taux observés en deux et trois ans exactement, car les réorientations et les sorties momentanées dans cette filière y sont moins nombreuses qu'en DEUG ; la durée y est donc plus courte. De plus, les taux sont calculés sur la somme totale des entrants en première année de DUT. L'historique des effectifs des diplômés est présenté en page 6.6.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

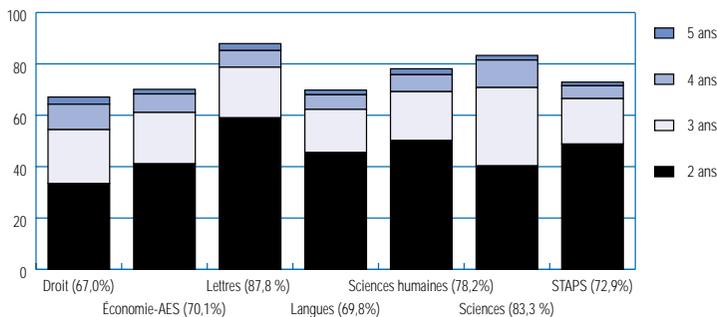
Enquête SISE, Direction de l'évaluation et de la prospective.

Notes d'Information, 01.11, 01.47.

1 Taux de réussite au DEUG selon l'origine de l'étudiant et son âge au baccalauréat - Session 2001 (France entière)

Série de baccalauréat	Âge d'obtention du baccalauréat	Taux de réussite au DEUG :				Total des entrants
		global	en 2 ans	en 3 ans	en 4 ans	
Littéraire	« À l'heure » ou en avance	85,0	58,2	19,0	5,9	106 475
	En retard de un an	66,6	37,0	19,4	7,6	38 451
	En retard de plus de un an	51,5	27,1	15,0	6,7	18 342
	Ensemble	77,2	50,0	18,6	6,4	163 268
Economique	« À l'heure » ou en avance	83,0	54,8	20,9	6,0	93 391
	En retard de un an	70,4	38,5	21,8	7,9	40 271
	En retard de plus de un an	56,0	28,1	19,0	7,0	16 521
	Ensemble	76,9	47,7	20,9	6,6	150 184
Scientifique	« À l'heure » ou en avance	98,9	58,7	28,5	9,9	112 478
	En retard de un an	79,9	39,1	26,5	11,3	36 899
	En retard de plus de un an	58,0	26,1	19,9	9,4	17 992
	Ensemble	90,3	50,9	27,0	10,2	167 369
Technologique	« À l'heure » ou en avance	51,9	24,9	17,0	7,9	13 159
	En retard de un an	40,9	17,5	13,1	8,1	23 508
	En retard de plus de un an	28,5	10,9	9,9	5,4	24 871
	Ensemble	38,4	16,6	12,6	6,9	61 538
Ensemble bacheliers généraux et technologiques	« À l'heure » ou en avance	76,3	45,5	21,1	7,7	542 360
	En retard de un an	25,4	9,2	8,1	5,3	990
	En retard de plus de un an	18,0	5,7	5,6	5,6	2 910
	Ensemble	16,0	5,6	5,4	3,9	4 909
Professionnel	« À l'heure » ou en avance	17,7	6,1	5,8	4,5	8 809
	En retard de un an	87,2	55,5	22,5	7,4	326 494
	En retard de plus de un an	65,6	33,8	20,7	8,7	142 039
	Ensemble	43,8	20,0	14,6	6,8	82 636
Tous bacs	« À l'heure » ou en avance	75,1	44,6	20,9	7,6	551 169
	En retard de plus de un an	95,8	41,1	36,6	11,7	12 883
Ensemble	Tous bacs et tous âges	75,1	44,6	20,9	7,6	551 169
Dispensés						12 883
Ensemble étudiants bacheliers et non bacheliers		75,5	44,5	21,2	7,7	564 052

2 Taux de réussite au DEUG par discipline selon le délai d'obtention - Session 2001 (bacheliers et non-bacheliers)



3 La réussite au DUT par secteur et par spécialité - Session 2001 (France entière)

Secteurs et spécialités	Effectifs des diplômés	Taux de réussite en 2 ans		Taux de réussite en 3 ans		Taux de réussite cumulé	
		Tous étudiants (1)	Bacheliers (2)	Tous étudiants (1)	Bacheliers (2)	Tous étudiants (1)	Bacheliers (2)
Ensemble	47 997	68,8	69,8	19,6	19,7	88,5	89,6
IUT secteur de la production	20 111	65,8	66,5	19,9	19,9	85,7	86,4
Informatique industrielle	4 149	57,5	57,9	17,7	17,6	75,2	75,5
Productique - mécanique	3 204	64,0	64,8	19,2	19,2	83,2	84,1
Agroalimentaire	2 719	87,7	88,0	20,4	20,5	nc (1)	nc (1)
Physique - chimie	4 049	65,4	65,8	24,0	23,9	89,4	89,8
Génie civil	1 504	61,7	62,2	16,5	16,5	78,2	78,8
Autre spécialité	4 486	67,2	68,6	20,1	20,0	87,3	88,6
IUT secteur des services	27 886	71,4	72,6	19,4	19,6	90,8	92,2
GÉA	8 671	69,6	71,1	15,8	16,2	85,4	87,3
Commerce	8 593	74,5	75,9	18,1	18,2	92,6	94,1
Informatique	4 652	64,6	65,4	25,2	25,3	89,8	90,7
Communication	2 756	81,2	82,0	29,3	29,8	nc (3)	nc (3)
Logistique et transport	1 410	69,9	70,0	16,9	16,5	86,8	86,6
Juridique et social	1 804	74,1	75,7	23,6	23,5	97,8	99,2

(1) Bacheliers et dispensés. (2) Généraux et technologiques.

(3) Le taux de réussite cumulé peut dépasser 100 % (cf. Méthodologie). Dans ce cas, il n'est pas communiqué (nc).

PRÉSENTATION

À la session 2002, 26 155 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 22 828 en 1997, soit une hausse de 15 % en cinq ans. La progression a été constante de 1997 à 2001, et en 2002 le nombre de diplômes délivrés a peu varié (+ 0,5 %). Cette stagnation est essentiellement due aux écoles universitaires sous tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, pourtant en constante progression jusqu'alors, et dont le nombre de diplômes délivrés a diminué de 1,2 % en 2002. Plus de la moitié des diplômes ont été délivrés par des établissements relevant de ce ministère (57 %), près d'un cinquième par des écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, et près d'un quart par des établissements privés. La part de femmes diplômées, qui avait fortement progressé entre 1985 et 1997, est restée constante en 2002. Les femmes ne représentent que moins d'un quart des diplômés (23,3 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes **1**.

Avec 1 713 diplômés en 2002, le nombre de lauréats des formations d'ingénieurs en partenariat est en constante progression (+ 7 % par rapport à 2001 et + 81 % par rapport à 1996). De plus en plus de diplômes sont obtenus à l'issue d'une formation initiale par apprentissage (+ 13 %). En revanche, la baisse du nombre de diplômés de formation continue, observée depuis 1996, se poursuit en 2002 (- 6 % par rapport à 2001 et - 19 % par rapport à 1996). Bien que toujours très faible (11 %), la part des femmes diplômées a fortement augmenté entre 2001 et 2002 (+ 2,4 points). La formation initiale reste le type de formation où le taux de féminisation des diplômés est le plus élevé (un diplômé sur cinq) **2**.

En 2002, 21 400 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion. Ce nombre a presque triplé depuis 1985. Après une baisse assez sensible entre 1997 et 1999, l'année 2002 confirme la reprise observée depuis deux ans. En 2002, la moitié des diplômés ont obtenu un titre visé par le ministère émanant d'une école reconnue par l'État (groupe I). Dans ce groupe I, un peu moins d'un diplôme sur deux est décerné à une femme. Sur l'année 2002, les neuf dixièmes des masters ont été délivrés par les écoles du groupe I, tandis que la moitié des MBA est décernée par des écoles du groupe II (avec 31 % de diplômées). Les trois quarts des MBA sont obtenus par des étudiants étrangers **3**.

DÉFINITIONS

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômes des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception de ceux des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés **1**.

■ **Diplômes des formations d'ingénieurs en partenariat.** Anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2002-2003, 68 établissements, situés en France métropolitaine, assurent la formation conjointement avec une entreprise. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI **2**.

■ **Diplômes des écoles de commerce et de gestion.** Les diplômes des écoles de commerce et de gestion sont classés en trois groupes. Les écoles du « groupe I » sont reconnues par l'État et à diplôme visé par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Les écoles du « groupe II » sont reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère. Les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

■ **Mastère.** Ce label, mis en place à la rentrée 1986 par la Conférence des grandes écoles, est attribué à une formation de haut niveau dans une grande école. Le candidat doit justifier d'un diplôme de niveau bac + 5 (école d'ingénieurs, école de gestion, DEA ou équivalent) ou éventuellement d'une maîtrise avec 3 ans d'expérience professionnelle dans un poste à responsabilité. La durée des études est généralement de 12 mois dont 5 ou 6 mois de stage.

■ **MBA.** *Master of business administration.* Il s'agit d'un diplôme de spécialisation préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger **3**.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6898, 6899.

« Les écoles de commerce et gestion en 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître **(3)**.

1 Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2002 (France métropolitaine) (1)

	1985	1990	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Écoles universitaires (2)	3 551	5 044	7 702	7 847	8 395	8 881	9 571	9 455
% femmes	-	-	26,0	26,5	25,6	25,7	28,0	26,3
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 095	5 262	5 098	5 237	5 467	5 589
% femmes	-	-	16,7	17,6	17,0	17,6	19,2	18,2
Total Public ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche	6 865	8 935	12 797	13 109	13 493	14 118	15 038	15 044
% femmes	15,1	18,3	22,3	23,0	22,4	22,7	24,8	23,3
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 317	4 333	4 553	4 621	4 749	4 800
% femmes	16,9	20,2	26,7	24,4	28,4	27,6	27,3	29,0
Écoles privées	2 888	3 521	5 714	5 626	5 612	5 885	6 236	6 311
% femmes	16,0	17,9	21,4	19,8	19,3	19,5	19,1	19,1
Ensemble	13 003	16 080	22 828	23 068	23 658	24 624	26 023	26 155
% femmes	15,7	18,7	22,9	22,5	22,8	22,8	23,9	23,3

(1) Toutes les écoles d'ingénieurs décernant des diplômes sont situées en France métropolitaine.

(2) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

2 Évolution du nombre de diplômés des formations d'ingénieurs en partenariat de 1996 à 2002 (France métropolitaine) (1)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Formation initiale	170	188	208	206	169	199	219
% femmes	15,9	17,0	14,4	16,5	20,1	15,1	20,5
Formation initiale par apprentissage	258	311	515	660	890	957	1077
% femmes	6,2	8,0	8,2	8,2	8,0	8,5	11,0
Formation continue	518	495	475	453	393	444	417
% femmes	5,8	5,7	5,5	5,5	4,8	4,5	4,3
Ensemble	946	994	1 198	1 319	1 452	1 600	1 713
% femmes	7,7	8,6	8,2	8,6	8,5	8,2	10,6

(1) Il n'y a pas de formations d'ingénieurs en partenariat dans les DOM.

3 Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce de 1985 à 2002 (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Diplôme de l'école :								
Groupe I	4 071	5 580	8 470	8 600	8 124	9 148	10 698	10 684
% femmes	40,2	45,2	48,1	48,3	46,3	46,4	47,7	48,1
Groupe II	781	2 052	1 252	709	594	685	836	936
% femmes	31,9	41,0	37,8	38,5	38,6	44,1	40,2	40,8
Groupe III	1 446	2 424	3 411	3 253	3 212	3 737	4 003	4 461
% femmes	35,8	45,0	46,8	47,6	50,7	49,5	48,7	53,4
Attestation de l'école	429	791	433	409	179	425	538	504
% femmes	31,2	44,1	46,9	52,3	43,6	43,5	53,9	50,0
Certificat de l'école	598	1 304	1 477	1 272	1 582	1 314	1 269	1 080
% femmes	42,5	43,9	52,8	51,3	46,8	53,1	50,7	53,5
Mastère	-	-	758	1 223	1 211	1 730	1 961	2 294
% femmes	-	-	36,0	38,3	33,1	38,9	40,3	36,1
MBA	-	-	868	958	1 091	1 303	1 379	1 481
% femmes	-	-	25,9	24,8	22,0	28,5	21,3	31,1
Ensemble	7 325	12 151	16 669	16 424	15 993	18 342	20 684	21 440
% femmes	38,1	44,2	45,7	46,0	44,3	45,4	45,5	46,8

PRÉSENTATION

Les sortants de formation initiale sont nettement plus nombreux qu'il y a dix ans, bien qu'à peu près tous issus, à présent, des générations « creuses » nées après 1974. Les flux de sortants du système éducatif ont pris de l'ampleur à cause de la stabilisation de la durée des études (1996) et de sa légère érosion (1998 à 2001).

Sur dix sortants de formation initiale résidant en France métropolitaine l'année suivant leur départ de l'école, un peu moins de quatre (37 %) déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, un peu plus de quatre (43 %) un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, et deux (20 %) seulement le brevet ou aucun diplôme.

Ainsi, 150 000 jeunes environ (un sur cinq) déclarent posséder un diplôme sanctionnant la réussite d'un cursus long de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse d'un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle, ou d'un diplôme d'école supérieure, de commerce ou d'ingénieur notamment. Près de 140 000 jeunes mentionnent un diplôme sanctionnant des études supérieures courtes. Parmi eux, un peu plus de 100 000 ont pour diplôme le plus élevé un BTS ou un DUT, et près de 20 000 un diplôme paramédical et social accessible après le baccalauréat **2**.

Ces flux de diplômés de l'enseignement supérieur sont relativement stables depuis 1996. Par contre, ils avaient fortement progressé entre 1987 et 1996 : de l'ordre de 280 000 sortants de formation initiale étaient alors diplômés du supérieur, après 160 000 environ en 1987-1988 et 110 000 environ en 1980.

Par ailleurs, 22 % des jeunes qui ont achevé leur formation initiale en 2001 mentionnent pour diplôme de rang supérieur le baccalauréat, un peu plus souvent technologique ou professionnel (12 % des sortants) que général (10 %). Tandis que 21 % des jeunes ont alors déclaré un CAP ou un BEP, ces derniers diplômes étant en légère reprise par rapport à la dernière décennie.

Enfin, de l'ordre de 150 000 à 160 000 jeunes par an interrompent pour la première fois leur formation initiale diplômés d'un brevet ou sans aucun diplôme, sans changement significatif depuis 1995 **3**. Ils étaient 200 000 dans ce cas en 1990 et près de 300 000 en 1980 **2**. Cette population éprouve beaucoup plus de difficulté que les premières pour s'insérer professionnellement et socialement. Elle se décompose en deux parties **3**. D'une part, de 80 000 à 90 000 jeunes par an ont bien terminé un second cycle de l'enseignement secondaire, mais ont échoué à leur CAP, BEP ou baccalauréat. D'autre part, de l'ordre de 70 000 jeunes par an ont abandonné avant la fin de ce second cycle. La plupart d'entre eux (60 000) sont sortants « sans qualification » des niveaux de formation VI et V bis. Les 10 000 restant ont abandonné après une seconde ou une première générale ou technologique, et relèvent du « niveau V » (voir encadré).

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Jeunes interrompant pour la première fois une formation initiale dans un établissement d'enseignement secondaire, d'enseignement supérieur, ou un centre de formation d'apprentis (France métropolitaine, tous modes de formation initiale).

■ **Les flux de sortants** présentés ici sont fondés sur les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE. Les sortants sont, par nature, absents du système éducatif et de ses recensements, tandis que, comme le reste de la population, ils sont interrogés lors des enquêtes générales auprès des ménages, telles que les enquêtes sur l'emploi.

La fin de leur formation initiale est le moment où ils déclarent avoir cessé d'étudier pour la première fois. Les renseignements obtenus sont des approximations, en raison du taux de sondage de cette enquête (environ 1 sur 300). *Ainsi, les fluctuations de moins de 10 000 ne sont pas significatives.* Les effectifs d'habitants en référence ont été rectifiés au vu du recensement général de la population de 1999.

■ **Les diplômes obtenus** dans les tableaux **2** et **3** sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes sur l'emploi.

■ **Le « niveau de formation » des sortants**, dans les tableaux **1** et **3**, est estimé à partir des informations fournies par les enquêtes sur les dernières classes qu'ils ont fréquentées, ainsi qu'à partir des diplômes qu'ils déclarent.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Note d'Information, 03.05.

Voir aussi

« Bilan Formation Emploi Résultats 1996 », INSEE, DPD, CEREP, *Synthèses*, n° 17, INSEE, avril 1998.

1 Évolution du nombre de sortants de formation initiale par niveau de formation

(France métropolitaine, Public + Privé, tous modes de formation initiale)

(Milliers)

	Non-qualifiés (VI-V bis)	Niveau CAP (V)	Niveau bac (secondaire) (IV sec.)	Non-diplômés du supérieur (IV supérieur)	Diplômés du supérieur court (III)	Diplômés du supérieur long (I-II)	Total sortants (sans double)
1990	82	216	87	73	97	87	642
1991	60	214	102	73	100	89	638
1992	73	201	109	76	104	99	662
1993	62	194	117	80	107	103	663
1994	56	182	116	89	113	126	682
1995	57	194	111	93	133	135	723
1996	57	179	112	104	122	154	728
1997	57	188	128	97	126	156	752
1998	58	187	129	91	138	146	749
1999	60	206	118	97	125	162	768
2000	56	207	137	86	123	151	760
2001	60	213	122	84	136	148	763

Les niveaux de formation :

Les sortants de l'enseignement supérieur long (I, II) en sont tous diplômés – diplôme de grande école, licence universitaire ou davantage -, de même que les sortants de l'enseignement supérieur court (III) – BTS, DUT, etc.

En revanche, une partie des sortants de niveau IV ont fréquenté l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme (IV « supérieur »), l'autre partie arrêtant sa scolarité après une classe de terminale ou une classe équivalente, avec ou sans le baccalauréat (IV « secondaire »). Ainsi, la classification des « niveaux de formation » s'appuie sur les programmes d'enseignement suivis (et non le diplôme obtenu) pour chiffrer le niveau des études secondaires.

Les sortants du niveau V ont terminé la préparation d'un CAP ou BEP mais ne sont pas tous diplômés ; pour un petit nombre, ils sortent de seconde ou de première.

Les non-qualifiés (VI et V bis) sortent d'une classe du premier cycle (aujourd'hui exceptionnel), ou bien avant la dernière année d'un CAP ou BEP. Cette rubrique englobe aussi quelques jeunes qui, selon leurs déclarations à l'enquête, n'auraient pas fréquenté l'enseignement secondaire. Rappelons que cette statistique est élaborée à partir des Enquêtes Emploi de l'INSEE et porte sur la totalité des jeunes, quel que soit leur état de santé.

2 Évolution du nombre de sortants de formation initiale selon le plus haut diplôme obtenu

(France métropolitaine, tous modes de formation initiale)

(Milliers)

Diplôme obtenu	1980	1990	1995	1998	1999	2000	2001
Licence et plus	45	87	135	146	162	151	148
DEUG	12	19	16	20	16	15	17
Diplôme paramédical ou social	24	17	15	23	20	17	17
BTS, DUT et équivalents	29	61	102	95	89	91	102
Baccalauréats technologique, professionnel et assimilés	32	65	89	93	103	88	92
Baccalauréat général	81	50	73	86	74	89	75
CAP-BEP ou équivalent	220	144	132	130	146	148	160
Brevet seul	80	62	52	54	55	67	58
Aucun diplôme ou certificat d'études	202	137	109	102	103	94	94
Total sortants de formation initiale	725	642	723	749	768	760	763
<i>Estimation des flux de sortants à partir des inscrits</i>	...	663	729	785	776	784	775

3 Jeunes sortant de formation initiale avec un brevet ou sans aucun diplôme en fonction de leur niveau de formation (France métropolitaine, tous modes de formation initiale)

	1 ^{er} cycle ou début d'un CAP ou BEP (VI-Vbis)	2 nd e ou 1 ^{re} générale ou technologique (V)	Ont abandonné avant la fin d'un 2 nd cycle du secondaire (sous-total)	Ont fini leur CAP ou BEP sans obtenir le diplôme (V)	Sont allés jusqu'en terminale sans avoir le bac (IV)	Ont terminé un 2 nd cycle du secondaire mais ont échoué au CAP, BEP ou bac (sous-total)	Ont le Brevet ou aucun diplôme (total)
1990	82	21	103	65	31	96	199
1991	60	18	78	57	40	97	175
1992	73	17	90	57	30	87	177
1993	62	15	77	56	34	90	167
1994	56	16	72	55	32	87	159
1995	57	17	74	59	28	87	161
1996	57	15	72	50	29	79	151
1997	57	9	66	59	24	83	149
1998	58	13	71	60	25	85	156
1999	60	14	74	63	21	84	158
2000	56	14	70	66	25	91	161
2001	60	13	73	53	26	79	152

PRÉSENTATION

Au 1^{er} février 2002, sept mois après avoir quitté leur lycée, 70,4 % des lycéens qui ne poursuivent pas leurs études ont un emploi. Parmi ceux en emploi, huit sur dix (56,2 %) occupent un emploi non aidé, les autres ayant le plus souvent signé un contrat de qualification.

La part de ceux qui recherchent un emploi s'est accrue de 2,7 points entre 2001 et 2002, passant de 18,8 % à 21,5 %. Mais tous les jeunes qui quittent leur lycée pour trouver un emploi ne sont pas égaux face à la dégradation de la conjoncture économique. Les jeunes les moins diplômés sont les plus touchés par le chômage : 40,6 % des non-diplômés recherchent un emploi contre 24,4 % des détenteurs d'un CAP/BEP et 14,1 % des titulaires d'un BTS **1**. Les filles s'insèrent moins facilement sur le marché du travail que les garçons. Celles qui quittent le système éducatif sont plus touchées par le chômage : 23 % sont à la recherche d'un emploi en 2002, contre 19 % des garçons. Elles sont également plus souvent en emploi aidé. C'est le cas de 15,5 % d'entre elles en 2002 contre 13,5 % des garçons. Les différences entre sexes dans la part des emplois non aidés parmi les sortants sont encore plus importantes à diplôme égal sauf pour les filles qui détiennent un BTS. L'écart en défaveur des filles est de 15 points environ parmi les détenteurs d'un CAP/BEP. Il est aussi élevé parmi les détenteurs d'un bac professionnel, alors qu'il est de moins de deux points entre filles et garçons titulaires d'un BTS **2**. Ces différences entre sexes dans les taux d'insertion s'expliquent au moins pour partie par les choix opérés dans les domaines de formation. Les filles, plus souvent que les garçons, choisissent les services plutôt qu'une spécialité industrielle. Or, à diplôme équivalent, la proportion de jeunes sortant du système éducatif et ayant trouvé un emploi non aidé sept mois après avoir quitté leur lycée, est plus importante parmi ceux ayant suivi une spécialité de formation relevant du domaine de la production, plutôt que des services. Ainsi, parmi les détenteurs d'un bac professionnel ayant suivi une spécialité de formation relevant du domaine de la production, seuls ceux ayant choisi les « matériaux souples » (textile, habillement, cuirs et peaux) ou une spécialité pluritechnologique de la production ont un taux d'emploi non aidé de moins de 70 %, alors que ceux ayant choisi une spécialité des services sont tous dans ce cas, à l'exception de ceux ayant suivi une formation dans l'hôtellerie et le tourisme **3**.

DÉFINITIONS

■ **Les sortants du système éducatif.** Sont considérés comme ayant quitté le système éducatif, les jeunes inscrits dans un lycée (ou dans un centre de formation des apprentis) pour poursuivre des études au cours de l'année scolaire 2000-2001, mais non à la rentrée 2001, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2002 ne pas poursuivre d'études et ne pas être en contrat d'apprentissage. Tous les élèves des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels du secteur public comme du secteur privé ayant terminé leur formation initiale en cours ou en fin d'année scolaire 2000-2001 ont été interrogés ; à l'exception des élèves qui étaient en terminale générale, car dans plus de neuf cas sur dix ils poursuivent leurs études à l'université s'ils ont obtenu le baccalauréat.

■ **Les emplois non aidés.** Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les fonctionnaires, les intérimaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée.

■ **Les emplois aidés.** Ils regroupent les contrats de qualification (CQ), d'adaptation, d'orientation, les contrats emploi-solidarité, d'initiative à l'emploi ou d'emploi de ville et les emplois-jeunes.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Note d'Information, 03.30.

1 Situation au 1^{er} février 2002 des sortants des lycées selon le diplôme possédé (en %)

(France métropolitaine + DOM)

Diplômes	Emploi non aidé	CDI	CDD	Intérim	Autre emploi non aidé	Emploi aidé	CQ	Emplois -jeunes	Autre emploi aidé	Chômage	Autre	Répartition des sortants
Aucun diplôme	31,3	11,0	10,2	6,9	3,2	9,6	6,2	1,2	2,2	40,6	18,6	7,7
Brevet, CFG	39,3	12,9	12,6	7,3	6,5	14,4	10,0	2,1	2,3	30,2	16,0	10,1
CAP/BEP	52,7	20,0	18,1	9,3	5,3	14,9	11,7	1,4	1,8	24,4	8,1	29,3
BT	63,7	28,6	24,0	8,7	2,4	16,2	14,3	1,4	0,5	13,7	6,6	0,4
Bac techno.	52,5	17,7	20,0	8,9	5,9	24,6	21,0	2,6	1,0	15,3	7,5	14,2
Bac pro	64,0	26,1	22,7	12,2	3,0	14,1	11,8	1,3	1,0	17,6	4,2	18,5
BTS	74,7	32,8	28,2	11,2	2,5	8,1	4,9	2,4	0,8	14,1	2,8	19,4
DECF	78,8	46,6	24,1	6,4	1,7	7,9	6,5	0,4	1,0	11,0	2,1	0,4
Total	56,2	22,1	20,1	9,8	4,2	14,4	11,2	1,8	1,4	21,5	7,9	100,0

2 Situation au 1^{er} février 2002 des sortants des lycées selon le sexe et le diplôme possédé (en %)

(France métropolitaine + DOM)

Garçons

Diplômes	Emploi non aidé	CDI	CDD	Intérim	Autre emploi non aidé	Emploi aidé	CQ	Emplois -jeunes	Autre emploi aidé	Chômage	Autre	Répartition des sortants
Aucun diplôme	35,0	11,0	10,2	8,7	5,1	10,1	6,9	1,5	1,7	39,6	15,2	9,0
Brevet, CFG	46,9	13,2	12,9	10,5	10,3	15,3	11,0	2,4	1,9	25,1	12,6	10,7
CAP/BEP	60,0	22,5	16,3	13,6	7,6	14,9	12,3	1,2	1,4	19,4	5,7	31,2
BT	65,8	28,1	24,6	11,4	1,7	16,3	14,2	1,8	0,3	11,0	6,9	0,5
Bac techno.	58,4	20,2	16,0	12,4	9,8	21,4	18,3	2,4	0,7	13,4	6,7	11,7
Bac pro	72,0	30,9	20,2	17,1	3,8	11,4	9,1	1,2	1,1	13,4	3,1	19,2
BTS	73,9	35,3	21,2	14,2	3,2	8,1	6,1	1,4	0,6	15,2	2,5	17,4
DECF	71,9	42,1	24,0	2,9	2,9	12,9	12,3	0,0	0,6	14,1	1,2	0,3
Total	60,5	23,9	16,9	13,3	6,4	13,5	10,8	1,5	1,2	19,3	6,7	100,0

Filles

Diplômes	Emploi non aidé	CDI	CDD	Intérim	Autre emploi non aidé	Emploi aidé	CQ	Emplois -jeunes	Autre emploi aidé	Chômage	Autre	Répartition des sortants
Aucun diplôme	26,4	10,9	10,1	4,5	0,9	8,9	5,4	0,9	2,6	41,8	22,9	6,5
Brevet, CFG	32,0	12,6	12,3	4,3	2,8	13,5	8,9	1,9	2,7	35,2	19,5	9,6
CAP/BEP	45,6	17,5	20	5,0	3,1	14,7	11,1	1,5	2,1	29,3	10,5	27,5
BT	60,9	29,2	23,2	5,3	3,2	16,2	14,5	0,9	0,8	17,0	6,1	0,4
Bac techno.	48,9	16,1	22,5	6,7	3,6	26,7	22,7	2,7	1,3	16,6	7,8	16,5
Bac pro	56,6	21,6	25,1	7,6	2,3	16,8	14,4	1,5	0,9	21,5	5,1	17,8
BTS	75,6	31,0	33,4	9,1	2,1	8,1	4,0	3,2	0,9	13,3	3,1	21,2
DECF	82,3	48,8	24,2	8,1	1,2	5,6	3,6	0,6	1,4	9,5	2,6	0,6
Total	51,8	20,2	22,5	6,5	2,6	15,5	11,8	2,1	1,6	23,4	9,3	100,0

3 Part des jeunes en emploi non aidé au 1^{er} février 2002 selon la filière d'origine et le domaine de formation (en %) (France métropolitaine + DOM)

Domaines de formation	CAP	BEP	Bac techno.	Bac pro	BTS
Spécialités pluritechnologiques des transformations, agroalimentaire	50,0	49,4	63,1	76,5	67,4
Transformations chimiques et apparentées	-	61,1	42,4	-	71,6
Métallurgie, matériaux de construction, verre	48,7	-	-	74,9	70,3
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	66,3	51,0	-	76,1	79,0
Génie civil, construction, bois	40,9	44,8	54,2	70,9	77,0
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	32,9	32,7	60,4	53,0	60,6
Mécanique et structures métalliques	51,9	49,5	60,4	76,3	77,1
Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité, électronique	49,4	46,9	57,3	71,3	71,8
Spécialités pluritechnologiques de la production	-	63,3	-	64,4	70,7
Ensemble du domaine de la production	45,7	46,7	56,6	71,7	72,2
Transports, manutention, magasinage	73,6	63,4	-	64,1	69,3
Commerce, vente	21,8	37,9	-	59,5	69,3
Finances, comptabilité et gestion du personnel	-	36,2	45,3	48,6	74,4
Communication et information	36,8	30,9	-	50,7	68,4
Services aux personnes (coiffure, travail social, animation, santé)	37,9	47,7	58,6	60,9	70,2
Accueil, hôtellerie, tourisme	38,7	52,6	65,3	80,8	74,6
Services à la collectivité	41,1	37,2	-	65,1	54,7
Spécialités plurivalentes des services	-	-	44,2	-	74,5
Ensemble du domaine des services	37,6	40,4	47,6	56,0	71,1
Ensemble des domaines de formation	42,1	43,2	47,8	62,2	71,4

PRÉSENTATION

L'emploi des jeunes surrégit à l'évolution de la conjoncture économique. Cela tient aux fluctuations de l'embauche, la plupart des jeunes recherchant un emploi après leur sortie de l'école. Ainsi, leur situation professionnelle s'était nettement améliorée de 1997 à 2001, et à l'inverse, ils ont été plus pénalisés que leurs aînés par le ralentissement économique en mars 2002. De fait, après une chute de 10 points entre mars 1997 (26,6 %) et mars 2001 (16,6 %), le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans a progressé de 1,5 point en un an pour atteindre 18,1 % en mars 2002 **2**.

Le niveau d'étude surdétermine les conditions d'emploi. 89 % des diplômés du supérieur et 80 % des bacheliers et diplômés des CAP et BEP avaient un emploi en mars 2002, cinq ans environ après la fin de leurs études, contre 61 % des titulaires du brevet et 51 % des jeunes sans aucun diplôme. Le fort taux de chômage des moins diplômés (35 % sans aucun diplôme et 24 % avec le brevet) révèle de réelles difficultés d'insertion professionnelles, contrairement à celui des diplômés des grandes écoles (d'environ 4 %), qui se rapproche du taux attendu de difficultés « normales » d'ajustement entre propositions d'emplois et candidats **1**.

À cette même échéance de cinq ans de la sortie d'école, les postes de cadres, d'enseignants et de chefs d'entreprise sont surtout accessibles aux diplômés des formations les plus longues (48 % des diplômés des cycles supérieurs longs), les professions dites intermédiaires (responsables, techniciens, infirmières, etc.) aux diplômés des cycles courts du supérieur (51 %). Les bacheliers et titulaires des CAP et BEP sont, pour leur part, majoritairement ouvriers et employés.

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les statistiques sont extraites des enquêtes sur l'emploi que l'INSEE effectuait en général en mars. Elles portent sur les habitants de France métropolitaine.

■ **La fin de la formation initiale** est le moment où les enquêtés déclarent avoir cessé pour la première fois d'étudier (ou d'être apprentis).

■ **La situation professionnelle.** Le tableau **1** porte sur les personnes qui ont terminé leur formation initiale depuis environ 5 ans en mars 2002 (ensemble des jeunes sortis en 1996, 1997 et 1998). Ceux-ci se distribuent entre recherche active d'emploi (chômage), occupation d'un emploi, et absence d'activité d'ordre professionnel (incluant les rares jeunes accomplissant alors leur service national).

Les professions exercées sont réparties à l'aide de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE, entre :

- d'une part les professions supérieures (cadres, professeurs, professions libérales, etc.), augmentées des chefs d'entreprise ;
- d'autre part les professions « intermédiaires » (responsables « non cadres », techniciens, infirmières, cadres B de la fonction publique, représentants, etc.), augmentées des commerçants, des artisans et des agriculteurs ;
- enfin les ouvriers et les employés.

■ **Le « taux de chômage »** rapporte les chômeurs à la seule « population active », qui est composée des personnes en emploi, des chômeurs et des jeunes du contingent (conformément aux recommandations du Bureau international du Travail [BIT]).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Note d'Information, 03.05 (**1**).

« Enquête sur l'emploi de mars 2002 - Chômage et emploi en hausse », *INSEE Première*, n° 857, juillet 2002 (**2**).

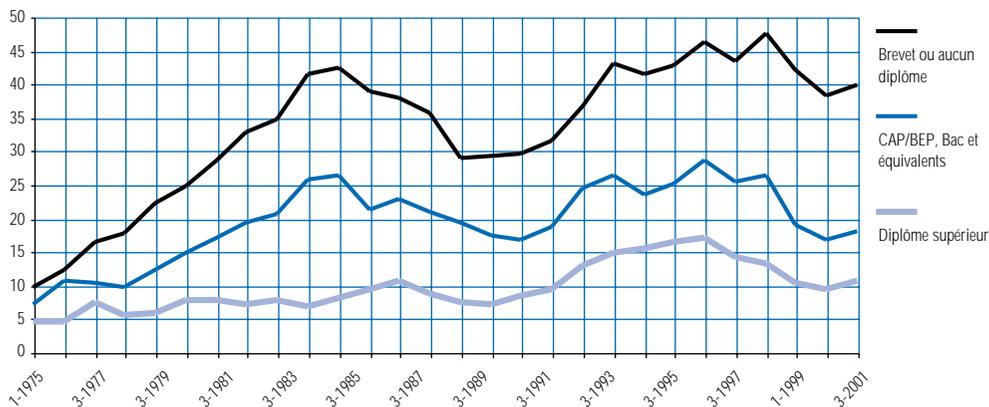
Voir aussi

« Bilan Formation Emploi. Résultats 1996 », INSEE, DPD, CEREQ, *Synthèses*, n° 17, INSEE, avril 1998.

1 Situation professionnelle en mars 2002 des jeunes sortis de formation initiale depuis environ cinq ans (en %) (France métropolitaine)

	Professions supérieures et chefs d'entreprise	Professions intermédiaires, artisans, commerçants, agriculteurs	Employés, ouvriers	Au chômage	(Contingent ou) sans activité d'ordre professionnel	Ensemble	Taux de chômage
Grande école	76	13	4	3	4	100	3
Doctorat, DEA, DESS	64	19	7	7	3	100	7
Licence, maîtrise	27	39	21	6	7	100	7
DUT, BTS	5	48	38	5	4	100	5
Paramédical et social	2	93	2	1	2	100	1
DEUG	11	32	34	10	13	100	11
Diplômés du supérieur	28	38	23	6	5	100	6
Bac général	3	23	52	8	14	100	9
Bac technologique	0	24	57	11	8	100	12
Bac professionnel	1	17	68	5	9	100	6
CAP/BEP (scolaires)	0	8	70	14	8	100	15
CAP/BEP (apprentis)	1	9	70	11	9	100	12
Diplômés du secondaire	1	16	63	10	10	100	11
Brevet	1	8	52	19	20	100	24
Aucun diplôme	0	4	47	27	22	100	35
Ensemble	12,6	24,2	43,5	10,4	9,3	100,0	11,5

2 Évolution du taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études en fonction du diplôme le plus élevé déclaré (1975 à 2002) (France métropolitaine)



Source : enquêtes emploi 1975 à 2002, INSEE.

Champ : jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans.

Lecture : en mars 2002, le taux de chômage des jeunes qui ont achevé leur formation initiale depuis un à quatre ans et sont diplômés de l'enseignement supérieur atteint 11 %, contre 18 % pour les titulaires d'un baccalauréat (16 %) ou d'un CAP ou BEP (21 %) et 40 % pour ceux qui ne possèdent aucun diplôme ou seulement un diplôme national du brevet.

PRÉSENTATION

Pour les diplômes professionnels du second degré, le seul dispositif de validation applicable est celui institué par la loi du 20 juillet 1992 et le décret d'application du 27 mars 1993. Il permet à un candidat d'obtenir des dispenses d'épreuves de diplômes de l'enseignement professionnel.

Il existe dans chaque rectorat au moins un centre de validation des acquis ainsi qu'une structure responsable du dispositif académique de validation des acquis professionnels (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions des DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

Le nombre de personnes ayant assisté à des séances d'information est de 38 500.

Plus de 18 000 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation des acquis. Un accompagnement a été proposé à chaque candidat dans le but de lui fournir une aide méthodologique pour constituer son dossier ainsi que pour le choix du diplôme ou des dispenses et dans certains cas pour préparer l'entretien avec le jury. En 2001, 9 127 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide, soit une hausse de 41 % par rapport à 2000.

En augmentation de 13,5 % par rapport à 2000, le nombre de candidats dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury et ayant obtenu au moins une dispense, est de 4 578 **1** sur 5 377. Ces candidats sont majoritairement des femmes, et à 82,5 % des actifs ayant un emploi **4**.

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la validation des acquis professionnels (VAP) pour l'obtention de diplômes professionnels, suivi par le CAP et le bac professionnel **2**. Le nombre de dispenses est variable selon le diplôme souhaité et si le plus grand nombre de dispenses obtenues est celui obtenu pour le BTS, on notera que c'est pour le CAP que le nombre de dispenses obtenues est le plus proche de celui des dispenses souhaitées **3**.

DÉFINITIONS

■ **La loi du 20 juillet 1992 et le décret d'application du 27 mars 1993** ouvrent, au profit des candidats à l'obtention de diplômes de l'enseignement supérieur et technologique dont la collation relève des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, des possibilités de dispense d'une partie des épreuves des examens.

La dispense qui ne peut porter sur la totalité des unités de valeurs ou des modules est délivrée par un jury de validation en fonction de l'expérience professionnelle des candidats. Un minimum de cinq ans d'expérience professionnelle est requis.

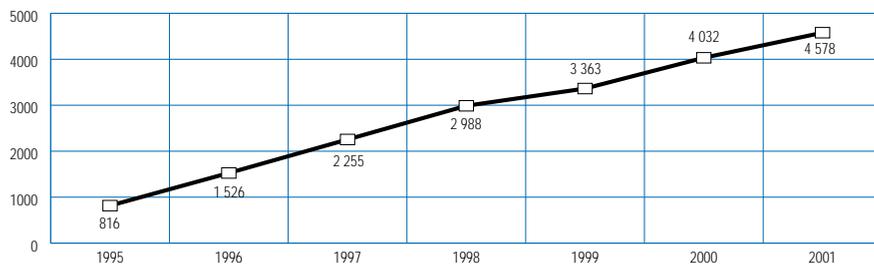
POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

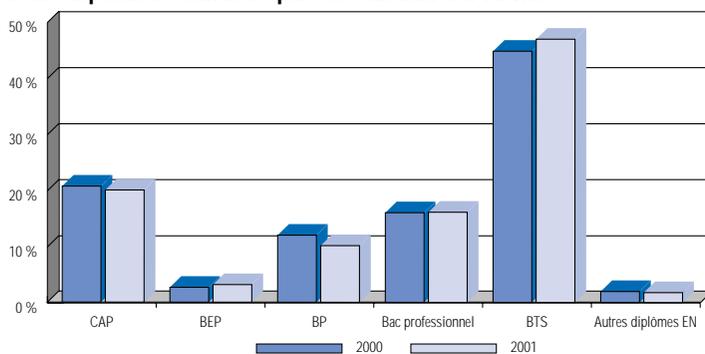
Sources

Notes d'Information, 03.04.

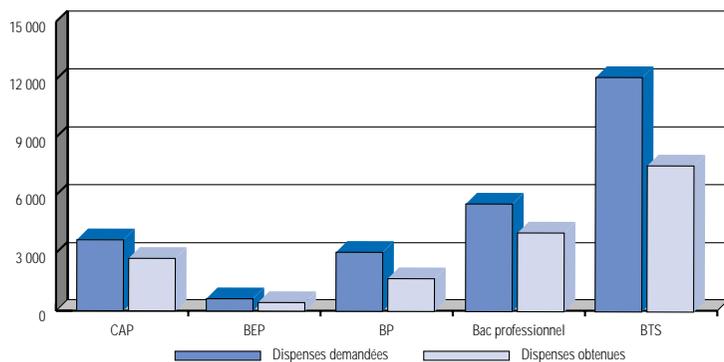
1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu des dispenses



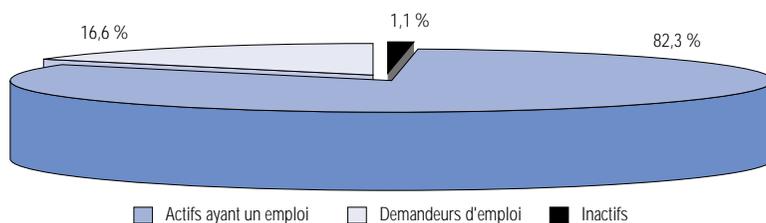
2 Répartition des diplômes souhaités par les candidats à la VAP



3 Répartition des dispenses demandées et obtenues selon le diplôme souhaité en 2001



4 Répartition des candidats à la VAP selon leur statut professionnel



PRÉSENTATION

Poursuivant la tendance observée depuis 1998, la validation des acquis professionnels (VAP) dans l'enseignement supérieur continue à se développer à un rythme soutenu en 2001, en augmentation de 19,6 % par rapport à 2000. 16 000 personnes ont ainsi bénéficié de la validation de leurs acquis professionnels à l'université et au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), soit pour accéder à une formation par dispense du diplôme requis, soit pour obtenir un diplôme ou une certification par dispense d'une partie des épreuves **1**.

La dispense de diplômes permettant un accès direct à des formations délivrées par des établissements d'enseignement supérieur (décret de 1985) reste la procédure la plus souvent utilisée. La VAP sous la forme de dispense d'une partie des épreuves aux examens n'a pas encore été mise en place dans une université sur cinq. Mais pour les seules universités, la progression de cette forme de validation en 2001 est de 24,5 %, soit 1,5 point de plus qu'en 2000.

Les bénéficiaires d'une dispense de diplôme pour accéder à une formation suivent majoritairement une formation générale en licence : ils sont 32 % dans ce cas. Mais les formations spécialisées sont également recherchées : 26 % de ceux qui ont bénéficié d'une dispense de diplôme préparent un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) ou un diplôme d'études approfondies (DEA), qui continuent à accueillir un grand nombre de bénéficiaires de la VAP. Les validations délivrées dans le cadre de la dispense d'épreuves pour suivre une formation spécialisée se sont surtout développées dans les préparations aux diplômes universitaires de technologie (DUT), diplômes d'études universitaires en sciences et techniques (DEUST) ou diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS) (16 % des bénéficiaires en 2001 contre 11,2 % en 2000) **2**.

Selon leur âge, les bénéficiaires de validation, notamment dans le cadre de la dispense de diplôme pour accéder à une formation, ne suivent pas les mêmes types de formation. Parmi les moins de 30 ans, 40 % suivent une préparation à une licence classique, alors que ce n'est le cas que de 25 % des plus de trente ans. En revanche, parmi ces derniers, un sur trois a obtenu une dispense pour préparer un DESS ou un DEA **3**.

Plus de deux bénéficiaires de la VAP sur trois sont des actifs en emploi. Au sein de ces derniers, quatre bénéficiaires sur cinq sont des cadres ou exercent des professions intermédiaires. Les employés et surtout les ouvriers sont en revanche très peu nombreux au regard de leur poids dans la population active **4**.

DÉFINITIONS

■ **L'enquête 2001 porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP)** prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau code de l'éducation, et non sur celui de la validation des acquis de l'expérience (VAE), institué par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.

■ **Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985** autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes, qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels et toutes les formations suivies par le candidat peuvent ainsi être accordées, pour accéder directement à une formation mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplômes. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

■ **La loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 et le décret n° 93-538 du 27 mars 1993**, en revanche, introduisent la possibilité de prendre en compte les acquis du candidat pour justifier des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme. Ils permettent de dispenser par la VAP d'une partie qui peut être significative des épreuves conduisant à la délivrance du diplôme postulé. La dispense accordée ne peut cependant porter sur la totalité des preuves ou unités de valeur des diplômes.

■ **Champ de la validation.** Cette mesure concerne tous les titres et diplômes nationaux de l'enseignement supérieur et s'applique aux personnes qui peuvent justifier d'au moins cinq ans d'activité professionnelle, continue ou non, en rapport avec l'objet de la demande. La dispense est délivrée par un jury de validation au vu d'un dossier déposé par le candidat. Les deux dispositifs peuvent être utilisés conjointement.

■ **Pour les diplômes de l'enseignement professionnel et technologique**, voir 8.12.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

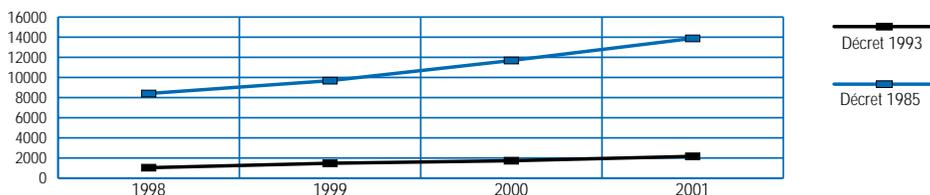
Sources

Note d'information, 03.01.

Voir aussi

Notes d'information, 01.33, 02.05.

1 La VAP progresse de 19,6 % en 2001



2 Répartition des bénéficiaires de la VAP par type de formation suivie (effectifs, %)

	Décret 1985	Décret 1993
DEUG	16,2	16,0
DUT, DEUST, DNTS	6,8	16,0
Licences	32,1	26,1
Licences professionnelles	3,4	5,9
Licences IUP	1,9	9,9
Maîtrises	7,1	7,3
MST, MIAGE, MSG	4,0	1,6
Maîtrises IUP	1,6	3,1
Formations d'ingénieurs	0,6	0,5
DESS, DEA	26,3	13,6
Total universités et CNAM (%)	100,0 %	100,0 %
Total effectifs universités et CNAM	12 930	2 163

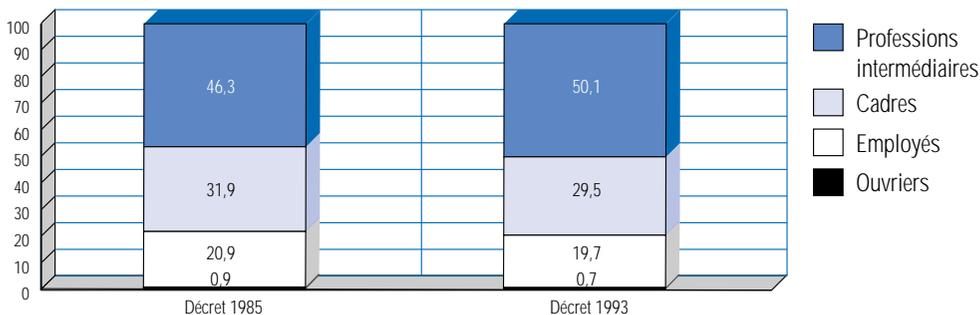
Remarque - Pour 2001, les universités de Rennes et Rouen ne font pas partie de la ventilation. Dans le graphique [1] (où le total est de 16 044), ces deux universités sont incluses.

3 Répartition des bénéficiaires de la VAP selon le type de formation suivie et selon l'âge (en %)

	Décret 1985			Décret 1993		
	Moins de 30 ans	30-45 ans	46 ans et plus	Moins de 30 ans	30-45 ans	46 ans et plus
DEUG	18,6	17,1	17,6	19,0	16,9	22,8
DUT, DEUST, DNTS	8,5	6,7	4,8	12,9	13,9	6,4
Licences	40,0	25,3	23,6	30,1	29,3	30,2
Licences professionnelles	4,0	3,7	3,8	5,0	8,0	5,2
Licences IUP	1,6	2,6	2,0	6,8	3,1	2,3
Maîtrises	8,0	5,8	7,4	9,3	7,4	11,3
MST, MIAGE, MSG	2,8	4,3	4,2	1,4	2,2	1,9
Maîtrises IUP	0,7	2,0	2,2	4,7	3,2	3,5
Formations d'ingénieurs	0,3	0,4	0,0	0,0	0,6	0,0
DESS, DEA	15,5	32,1	34,4	10,8	15,4	16,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	29,7	57,8	12,5	15,8	66,7	17,5

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats selon le type de formation suivie. Les résultats établis sur la base des répondants donnent des ordres de grandeur.

4 Majorité de professions intermédiaires parmi les actifs dans les dispositifs de validation des acquis (en %)



Les personnels

Réf.	Titre	Page
9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	220
9.2	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	222
9.3	Les enseignants du premier degré public ; évolution	224
9.4	Les enseignants du premier degré public par département	226
9.5	Les enseignants du premier degré privé sous contrat	228
9.6	Enseignants du second degré public devant élèves : évolution	230
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves par académie	232
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par corps	234
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline	236
9.10	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public	238
9.11	Le temps de travail des enseignants du second degré public en 2002	240
9.12	Les enseignants du second degré privé sous contrat	242
9.13	Les enseignants du supérieur par discipline	244
9.14	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance (2 nd degré public)	246
9.15	Personnel administratif, technique, d'éducation et d'encadrement (supérieur et formation)	248
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement (administration centrale et services académiques)	250
9.17	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	252
9.18	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	254
9.19	Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et CASU	256
9.20	Les concours de recrutement des personnels ATOSS	258
9.21	Les concours de recrutement des personnels ITRF	260
9.22	Les aides-éducateurs	262

Avertissement : les données de ce chapitre concernent l'année 2002-2003 pour la majorité des indicateurs. Afin d'assurer la continuité des séries statistiques, une annexe (p. 327 et suivantes) rassemble les données manquantes de l'année 2001-2002.

PRÉSENTATION

Avec un effectif de 1 138 092 agents titulaires, stagiaires et non titulaires au 31 janvier 2003, pour la France métropolitaine, et 1 181 940 pour la France y compris les DOM, le personnel rémunéré au titre du secteur public du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (enseignement scolaire et enseignement supérieur) représente 4,5 % de la population active **1**.

Plus de sept personnes sur dix (870 515) sont des enseignants, dont une sur deux (49,6 %) dans un établissement du second degré, avec une augmentation de 2 844 professeurs de 2002 à 2003. 36,6 % des enseignants exercent dans une école du premier degré, 8,6 % dans un établissement du supérieur dont seulement 34,2 % sont des femmes. Les établissements de formation rassemblent 5,6 % des enseignants (principalement des stagiaires), avec une forte augmentation des effectifs (3 334 de 2002 à 2003) due à l'accroissement du nombre de candidats admis aux concours de recrutement d'enseignants des premier et second degrés.

Les personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement et de surveillance représentent 26,3 % de l'ensemble du personnel du secteur public. Ils sont le plus souvent dans un établissement scolaire du second degré (71 %) où, complémentaires des enseignants, il y a un adulte pour sept élèves. Ils représentent 39,6 % de l'ensemble des personnels dans les établissements du supérieur. 36 040 personnes sont affectées dans les services académiques et à l'administration centrale (11,6 %) **2**. Pour l'ensemble de la France et des DOM, comme pour les années antérieures, le personnel féminin reste majoritaire (64 %) et 10 % des agents travaillent à temps partiel ou incomplet **3**.

Les personnels non titulaires représentent 8,7 % de l'ensemble des personnels, ce pourcentage est de 4,6 % pour les enseignants et de 20,4 % pour les non-enseignants. Ces derniers (80 %) sont le plus souvent maîtres d'internat ou surveillants d'externat (50 740).

DÉFINITIONS

■ **Les personnels.** Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires rémunérés au titre du secteur public du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, d'après les données des fichiers de paye des Trésoriers-Payeurs généraux au 31 janvier 2003.

Les données contenues dans cette note résultent de l'exploitation statistique d'un extrait de l'enquête académique masse indiciaire (EMI) destinée à la Direction des affaires financières (DAF). Les fichiers de paye pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer remontent directement des académies. **Sont exclus : les personnels de la Recherche et les enseignants du secteur privé.**

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classe ; enseignants du second degré, non compris le personnel de direction et d'éducation (chefs d'établissement, conseillers d'éducation, maîtres d'internat, surveillants d'externat) ; enseignants du supérieur (hors IUFM) ; enseignants et élèves-enseignants ou stagiaires des établissements de formation (y compris IUFM).

■ **Les personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement et de surveillance.** Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé).

■ **Les établissements.** Le personnel des établissements de formation du supérieur (Écoles normales supérieures, École nationale des chartes, École nationale des bibliothécaires, Instituts universitaires de formation des maîtres) est compté dans la rubrique « Établissements de formation ».

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichiers de paye 1990 à 2003.

Voir aussi

Notes d'Information, 99.19, 00.23, 02 24, 03.38.

Tableaux statistiques, n° 6488, 6617, 6754, 6824, 6851.

1 Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2002-2003 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			PATE			Total général		
	Titulaires (2)	Non-titulaires (3)	Total	Titulaires (2)	Non-titulaires (3)	Total	Titulaires (2)	Non-titulaires (3)	Total
France métropolitaine :									
Effectif total	798 513	37 593	836 106	240 789	61 197	301 986	1 039 302	98 790	1 138 092
% femmes	64,1	53,5	63,6	66,0	64,3	65,6	64,5	60,2	64,2
% temps partiel	6,8	21,1	7,4	12,0	39,9	17,7	8,0	32,8	10,1
France métr. + DOM :									
Effectif total	830 849	39 666	870 515	248 006	63 419	311 425	1 078 855	103 085	1 181 940
% femmes	63,9	53,5	63,4	65,7	64,4	65,4	64,3	60,2	64,0
% temps partiel	6,6	20,7	7,2	11,7	40,5	17,6	7,8	32,9	10,0

(1) Données 2001-2002 : voir Annexe p. 327 et suivantes. (2) Y compris stagiaires. (3) Le décompte des non-titulaires à une date fixe de l'année entraîne des fluctuations d'effectifs, liées aux délais de prise en compte des débuts et fins de contrats. L'effectif n'est donc pas directement comparable à ceux publiés les années antérieures.

2 Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur par type d'établissement en 2002-2003 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine			France métr. + DOM		
	Enseignants	Personnel administratif technique, d'éducation d'encadrement et de surveillance	Total	Enseignants	Personnel administratif technique, d'éducation d'encadrement et de surveillance	Total
Écoles du 1 ^{er} degré (2)	304 709		304 709	318 236		318 236
Établissements du 2 nd degré (3)	413 371	214 070	627 441	431 769	221 260	653 029
Établissements du supérieur	74 115	48 660	122 775	74 881	49 172	124 053
Établissements de formation (4)	43 908	4 803	48 711	45 629	4 951	50 580
Administration centrale et services académiques		34 456	34 456		36 042	36 042
Total	836 103	301 989	1 138 092	870 515	311 425	1 181 940

(1) Données 2001-2002 : Voir Annexe p. 327 et suivantes.

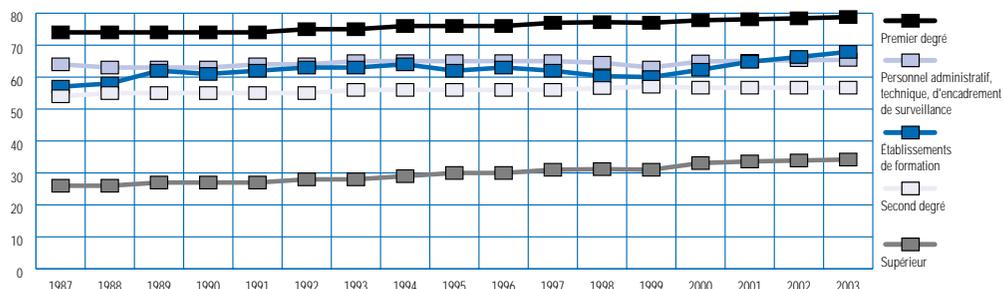
(2) Y compris les enseignants autres que les instituteurs et les professeurs des écoles.

(3) Y compris formation continue.

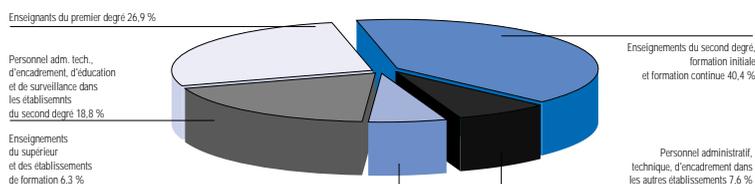
(4) Principalement des stagiaires pour les enseignants.

3 Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur : évolution de la proportion de femmes par type d'établissement

(France métropolitaine + DOM, Public)



4 Ensemble des personnels du secteur public en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)



PRÉSENTATION

Les enseignants du secteur public de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM) ont en moyenne 41,5 ans. Les moins de 30 ans représentent plus de 17 % et les personnels qui ont au moins 50 ans presque 30 %.

L'âge moyen le plus faible (29 ans) concerne les enseignants des établissements de formation où se côtoient formateurs et stagiaires, et le plus élevé (45 ans) ceux du supérieur.

Pour les enseignants dans les écoles du premier degré, l'âge moyen est de 41 ans. Les femmes, 78 % de l'effectif, ont en moyenne 40 ans et demi, et deux ans et demi de moins que leurs collègues masculins. La présence des enseignantes jeunes est importante, trois sur dix ont de 26 à 35 ans, alors que les hommes au même âge sont moins nombreux (deux sur dix). Par contre, plus d'un sur deux a de 43 à 54 ans alors que les femmes dans cette tranche d'âge ne représentent que les deux cinquièmes de l'effectif **1**.

Les enseignants dans les établissements du second degré ont en moyenne 43 ans (respectivement 46,3 et 42,8 ans). Six mois séparent les hommes des femmes. Les proportions d'hommes et de femmes par tranche d'âge sont très proches : 30 % des femmes et 29 % des hommes ont de 28 à 37 ans, 30 % des hommes et des femmes ont de 50 à 57 ans **2**.

Les enseignants dans les établissements du supérieur sont plus âgés, 45 ans en moyenne, presque 43 ans pour les femmes et plus de 46 ans pour les hommes. Mais la répartition par âge diffère selon les sexes, 36 % des femmes et 26 % des hommes ont de 28 à 38 ans, à l'inverse 35 % des enseignants et 26 % des enseignantes ont de 51 à 60 ans **3**.

DÉFINITIONS

■ **Enseignants dans les écoles du premier degré.** Ce sont les instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe dans les établissements d'enseignement préélémentaire, élémentaire et spécial, y compris les directeurs d'école et certains directeurs d'établissement d'enseignement spécialisé et adapté, qui peuvent être partiellement ou totalement déchargés de classe.

■ **Enseignants dans les établissements du second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics du second degré, formation initiale et formation continue, recensés à partir du fichier de paye au 31 janvier 2003 (voir rubrique « Définitions » en 9.1).

■ **Enseignants dans les établissements du supérieur.** Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics du supérieur, universités et IUT, autres établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, grandes écoles, ENSI...), non compris les établissements de formation.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'information, Tableaux statistiques : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichier de paye au 31 janvier 2003.

Voir aussi

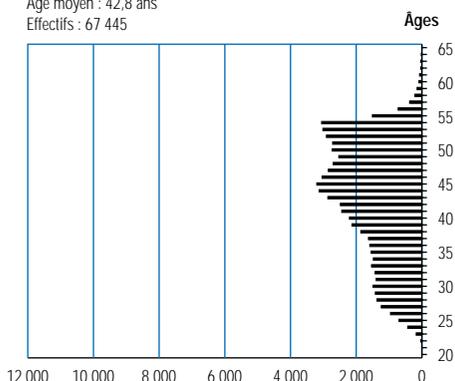
Notes d'Information, 98.13, 99.19, 00.23, 02.24, 03.38.

Tableaux statistiques, n° 6488, 6617, 6754, 6824, 6851.

1 Enseignants dans les écoles du premier degré public au 31 janvier 2003 (France métro. + DOM)

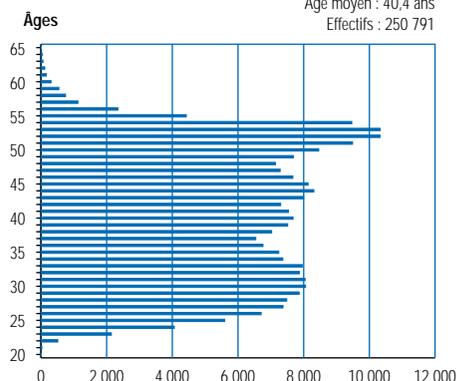
Hommes

Âge moyen : 42,8 ans
Effectifs : 67 445



Femmes

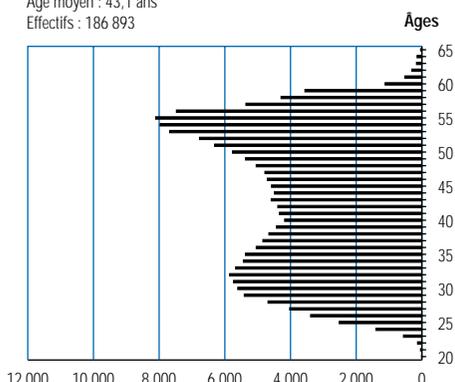
Âge moyen : 40,4 ans
Effectifs : 250 791



2 Enseignants dans les établissements du second degré public au 31 janvier 2003 (France métro. + DOM)

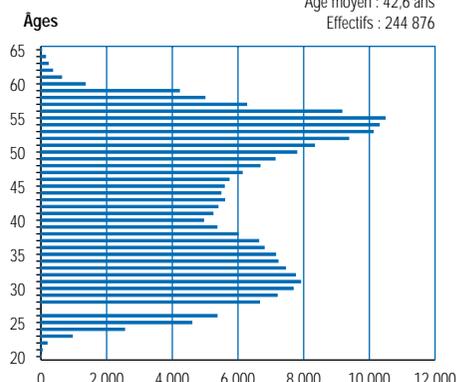
Hommes

Âge moyen : 43,1 ans
Effectifs : 186 893



Femmes

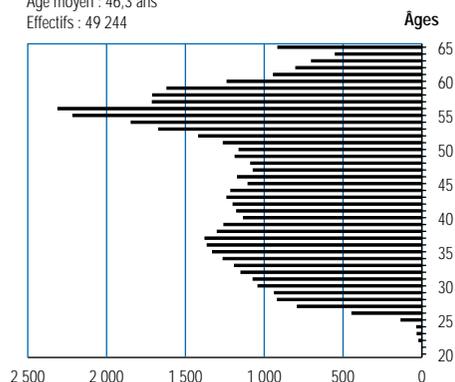
Âge moyen : 42,6 ans
Effectifs : 244 876



3 Enseignants dans les établissements du supérieur public au 31 janvier 2003 (France métro. + DOM)

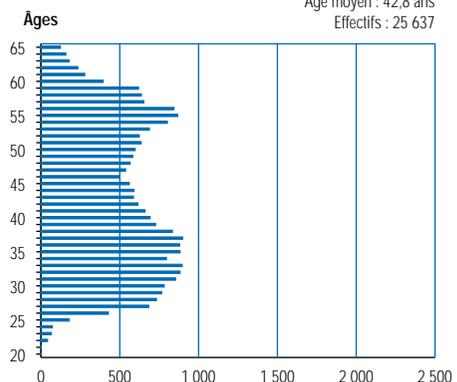
Hommes

Âge moyen : 46,3 ans
Effectifs : 49 244



Femmes

Âge moyen : 42,8 ans
Effectifs : 25 637



PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2003 pour la France métropolitaine et les DOM, 339 583 enseignants du premier degré, titulaires stagiaires et non titulaires sont rémunérés au titre de l'enseignement primaire. 300 111 exercent dans les écoles publiques du premier degré et 18 125 dans l'enseignement spécialisé et adapté. L'effectif de titulaires ou stagiaires en formation initiale continue a augmenté et atteint 20 948 agents (soit 7,3 % de plus qu'en janvier 2002). 399 enseignants sont affectés au Centre national d'enseignement à distance (CNED) **1**.

Avec l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, créé en 1990, ce dernier représente au 31 janvier 2003, 65,5 % de l'effectif dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire et 78,4 % dans l'enseignement spécialisé et adapté **2**.

Dans les écoles publiques, le nombre d'instituteurs et professeurs des écoles est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+ 0,5 %). L'effectif d'enseignants rémunérés au titre de l'enseignement spécialisé et adapté continue pour sa part à baisser (- 3,4 %) **1**.

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1959-1960 à 1984-1985 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1987-1988 (- 1 %). Après une période de stabilité des effectifs, ceux-ci sont en augmentation depuis la rentrée 1999 **3**.

Le taux de temps partiel est de 7,1 % pour l'ensemble des enseignants du premier degré mais révèle des disparités suivant le corps (5,5 % pour les professeurs des écoles et 9,1 % pour les instituteurs) et le type d'enseignement (7,2 % pour le préélémentaire et l'élémentaire et 2,7 % pour l'enseignement spécialisé et adapté).

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs et professeurs des écoles et quelques autres enseignants titulaires et non titulaires) en activité et rémunérés sur le chapitre de l'enseignement primaire public (formation initiale – titulaires et stagiaires en formation – y compris le CNED). Les personnels affectés dans l'administration, dans l'enseignement secondaire ou privé sous contrat, ou rémunérés au titre de l'enseignement supérieur (IUFM et établissements de formation) ou de l'ancien ministère de la Jeunesse et des Sports, ne sont pas compris. Il en est de même pour les personnels hors poste (détachement, hors cadre, disponibilité, congé de longue durée, congé parental, service national, congé de mobilité).

Les données présentées ici diffèrent de celles des éditions antérieures à 1997, qui pour la formation initiale ne comportaient pas les stagiaires.

■ **Directeurs d'établissement.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe. Les directeurs d'écoles régionales du premier degré (ERPD), totalement déchargés de classe, ne sont pas comptabilisés.

■ **Les maîtres formateurs.** Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur (CAFIMF) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation (en plus du CAP, du DI ou du DPPE) des personnels enseignants du premier degré maîtres formateurs des écoles annexes et des classes d'application ainsi que des conseillers pédagogiques.

■ **Voir également** la rubrique « Définitions » en 9.4.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichiers de paye de janvier, de 1992 à 2003.

Les effectifs au 1^{er} janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

Voir aussi

Tableaux statistiques, n° 6861.

« Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

1 Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles dans le premier degré public (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 2000)

	France métropolitaine						France métropolitaine + DOM				
	Janvier 1997	Janvier 1998	Janvier 1999	Janvier 2000	Janvier 2001	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2000	Janvier 2001	Janvier 2002	Janvier 2003
Affectation :											
Enseignement préélémentaire et élémentaire	281 906	282 506	282 888	282 527	284 649	286 002	287 440	294 944	296 821	298 531	300 111
Enseignement spécialisé et adapté	20 223	20 245	19 788	19 164	18 447	17 924	17 269	19 983	19 317	18 762	18 125
Sous-total	302 129	302 751	302 676	301 691	303 096	303 926	304 709	314 927	316 138	317 293	318 236
Formation initiale (1)	12 330	10 608	10 597	12 250	14 684	18 359	19 647	13 085	15 949	19 526	20 948
CNED	328	340	366	367	357	389	399	367	357	389	399
Total	314 787	313 699	313 639	314 308	318 137	322 674	324 755	328 379	332 444	337 208	339 583

(1) Ces effectifs sont composés de formateurs, et très majoritairement de personnels en formation.

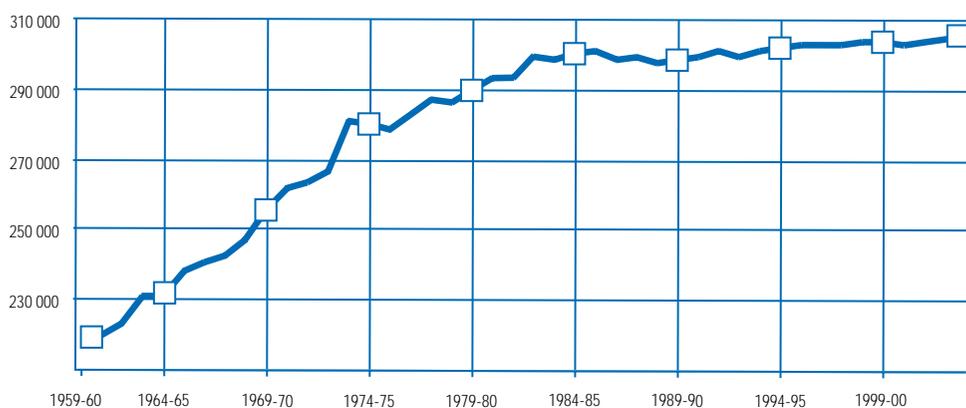
Remarques : en 1991 ont eu lieu les derniers concours de recrutement d'instituteurs, et en 1992 les premiers de professeurs des écoles. La période 1992-1994 est celle de transition entre les deux modes de formation (ENI et IUFM).

2 Les instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le préélémentaire, l'élémentaire et l'enseignement spécialisé et adapté au 31 janvier 2003 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Corps				Ensemble		
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires	Effectif	% femmes	% temps partiel
Affectation :							
Enseignement préélémentaire et élémentaire	103 060	196 683	55	314	300 112	79,6 %	7,4 %
Enseignement spécialisé et adapté	3 896	14 208	20	-	18 124	66,4 %	2,7 %
Effectif	106 956	210 891	75	314	318 236	78,8 %	7,1 %
% femmes	78,8 %	78,8 %	45,3 %	73,2 %			
% temps partiel	10,2 %	5,5 %	1,3 %	16,6 %			

(1) Données 2001-2002 : voir Annexe p. 327 et suivantes.

3 Évolution des effectifs d'enseignants dans les écoles publiques du 1^{er} janvier 1960 au 31 janvier 2003 (France métropolitaine)



Depuis 1991-1992, l'effectif est celui des instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré (préélémentaire, élémentaire et spécial). Les titulaires en formation initiale ne sont pas compris, contrairement aux années précédentes.

PRÉSENTATION

La quasi-totalité des 318 236 enseignants du premier degré public appartient aux corps des professeurs des écoles et des instituteurs, corps à gestion départementale **1**. Les effectifs d'enseignants du premier degré par département sont très différents. Ainsi, trois départements ont des effectifs inférieurs à 700 (la Lozère, la Creuse et la Corse du Sud) alors que ceux-ci peuvent approcher les 10 000 dans les Bouches-du-Rhône et en Seine-Saint-Denis. L'effectif le plus important est observé dans le département du Nord (13 397) et dépasse largement celui de la plupart des académies.

La proportion d'enseignants âgés de moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2003 est de 15 % pour la France métropolitaine et les DOM. Cette valeur est de 7 % en Guadeloupe, de 6,2 % en Martinique, et inférieure à 10 % dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de la Corse du Sud. Elle dépasse les 20 % en Seine-Saint-Denis (20,3 %), dans le Pas-de-Calais (20,2 %), en Meuse (20,5 %) et en Mayenne (21,4 %) **2**.

À l'opposé, 23,7 % des enseignants ont au moins 50 ans, les valeurs les plus élevées se situant en Guadeloupe (39,9 %) et en Martinique (42,2 %). En métropole, les pourcentages les plus importants se rencontrent en Ariège et en Dordogne (29,1 %), mais également à Paris (28 %).

22,7 % des professeurs des écoles ont moins de 30 ans et 30,5 % 50 ans ou plus. La proportion d'instituteurs ayant au moins 50 ans continue à diminuer (12,4 % en 2002 et 10,5 % en 2003), mais un instituteur sur cinq a de 43 à 45 ans.

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.3, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale ou affectés au CNED, qui ne sont pas compris ici.

■ **Le corps des professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

■ **L'éducation spéciale.** Le CAPSAIS, certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation spéciale.

■ **RASED.** Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, animés par des maîtres chargés de rééducation (ex-rééducateurs en psychopédagogie et psychomotricité).

■ **Le psychologue scolaire.** Le diplôme d'État de psychologue scolaire (DEPS) est le titre de spécialisation requis pour cet emploi.

■ **Voir également** la rubrique « Définitions » en 9.3.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichiers de paye au 31 janvier 2003.

Voir aussi

Tableaux statistiques, n° 6861.

« Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

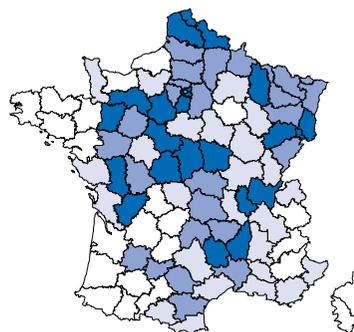
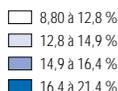
1 Répartition géographique des instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public au 31 janvier 2003 (1) (préélémentaire, élémentaire, spécialisé et adapté)

Départements/ académies	Effectifs	Départements/ académies	Effectifs	Départements/ académies	Effectifs
Alpes-de- Haute-Provence	840	Ardeche	1 311	Paris	7 706
Hautes-Alpes	762	Drôme	2 422	Charente	1 655
Bouches-du-Rhône	9 406	Isère	6 029	Charente-Maritime	2 757
Vaucluse	2 779	Savoie	2 044	Deux-Sèvres	1 574
Aix-Marseille	13 787	Haute-Savoie	3 448	Vienne	1 925
Aisne	3 200	Grenoble	15 254	Poitiers	7 911
Oise	4 680	Nord	13 397	Ardennes	1 841
Somme	3 028	Pas-de-Calais	8 189	Aube	1 654
Amiens	10 908	Lille	21 586	Marne	3 143
Doubs	2 938	Corrèze	1 155	Haute-Marne	1 229
Jura	1 447	Creuse	663	Reims	7 867
Haute-Saône	1 373	Haute-Vienne	1 559	Côtes-d'Armor	2 253
Territoire de Belfort	782	Limoges	3 377	Finistère	3 088
Besançon	6 540	Ain	2 980	Ille-et-Vilaine	3 361
Dordogne	1 824	Loire	3 356	Morbihan	2 035
Gironde	6 260	Rhône	8 014	Rennes	10 737
Landes	1 569	Lyon	14 350	Eure	3 162
Lot-et-Garonne	1 510	Aude	1 666	Seine-Maritime	6 835
Pyrénées- Atlantiques	2 761	Gard	3 263	Rouen	9 997
Bordeaux	13 924	Hérault	4 738	Bas-Rhin	5 624
Calvados	3 304	Lozère	454	Haut-Rhin	4 071
Manche	2 365	Pyrénées-Orientales	2 207	Strasbourg	9 695
Orne	1 422	Montpellier	12 328	Ariège	771
Caen	7 091	Meurthe-et-Moselle	3 838	Aveyron	1 196
Allier	1 737	Meuse	1 244	Haute-Garonne	5 642
Cantal	821	Moselle	5 822	Gers	892
Haute-Loire	977	Vosges	2 209	Lot	839
Puy-de-Dôme	2 915	Nancy-Metz	13 113	Hautes-Pyrénées	1 124
Clermont-Ferrand	6 450	Loire-Atlantique	4 478	Tarn	1 623
Corse-du-Sud	687	Maine-et-Loire	2 836	Tarn-et-Garonne	1 133
Haute-Corse	765	Mayenne	1 201	Toulouse	13 220
Corse	1 452	Sarthe	2 653	Yvelines	8 271
Seine-et-Marne	7 604	Vendée	1 504	Essonne	6 846
Seine-Saint-Denis	9 706	Nantes	12 672	Hauts-de-Seine	7 283
Val-de-Marne	6 862	Alpes-Maritimes	5 052	Val-d'Oise	7 273
Créteil	24 172	Var	4 733	Versailles	29 673
Côte-d'Or	2 763	Nice	9 785	France métropolitaine	304 709
Nièvre	1 158	Cher	1 610	Guadeloupe	3 010
Saône-et-Loire	2 785	Eure-et-Loir	2 330	Guyane	1 863
Yonne	1 792	Indre	1 188	Martinique	2 506
Dijon	8 498	Indre-et-Loire	2 674	La Réunion	6 148
		Loir-et-Cher	1 630	Total DOM	13 527
		Loiret	3 184	France métropolitaine	
		Orléans-Tours	12 616	+ DOM	318 236

(1) Données au 31 janvier 2002 : voir Annexe p. 327 et suivantes.

2 Enseignants du premier degré public : part des moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2003

Part des moins de 30 ans



PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2003, 45 640 maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles enseignent dans les classes sous contrat des écoles privées de France métropolitaine et des DOM (y compris celles des établissements d'enseignement spécialisé et adapté). Cet effectif continue à augmenter (+ 1,8 % de 2002 à 2003) **1 2**. Deux enseignants sur cinq sont rémunérés dans une échelle de professeurs des écoles (60,4 %). Corrélativement, la part des instituteurs diminue fortement, elle est de 39,3 % en 2003 (contre 45,8 % en 2002) dont le tiers est composé d'instituteurs suppléants. Les instituteurs spécialisés ne représentent plus que 0,6 % des enseignants dans les écoles privées. Les femmes, largement majoritaires, représentent plus de neuf enseignants sur dix **1**. Le travail à temps partiel ou incomplet est pratiqué par 14 % des enseignants. Il est beaucoup plus fréquent chez les instituteurs que chez les professeurs des écoles (18,5 % contre 8,4 %), et concerne par nature plus d'un instituteur suppléant sur trois **1**.

En dix ans, l'effectif d'enseignants a connu des oscillations mais l'accroissement est sensible à partir de 1998-1999 avec une augmentation supérieure à 4 % de 1999 à 2003 **3**.

DÉFINITIONS

■ **Contrat de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes préélémentaires et élémentaires possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps des instituteurs ou le certificat d'aptitude au professorat des écoles, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles et sur poste dans les classes sous contrat des établissements privés du premier degré (enseignement préélémentaire, élémentaire et spécialisé et adapté). Sont rémunérés comme enseignants, les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement et au prorata de leurs heures d'enseignement. De plus, depuis le 1^{er} janvier 1993, sont rémunérées comme heures d'enseignement effectivement assurées, des décharges de service à certains maîtres exerçant les fonctions de directeur d'établissement privé sous contrat du premier degré.

Les personnels du 1^{er} degré enseignant dans le 2nd degré ne sont pas pris en compte ici, par contre sont comptabilisés les enseignants exerçant dans ces classes et appartenant à des corps du second degré.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichier de paye au 31 janvier 2003.

Voir aussi

« Recensement des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles au 31 janvier 2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître

1 Les enseignants des classes sous contrat des établissements du premier degré privé au 31 janvier 2003 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Enseignement préélémentaire et élémentaire	Enseignement spécialisé et adapté	Total	% de femmes	% temps partiel
Instituteurs	12 626	258	12 884	94,3 %	18,5 %
Instituteurs spécialisés	148	113	261	82,8 %	11,1 %
Instituteurs suppléants	4 514	257	4 771	90,7 %	33,5 %
Professeurs des écoles	26 895	654	27 549	89,9 %	8,4 %
Autres enseignants	41	134	175	68,6 %	25,1 %
Total	44 224	1 416	45 640	91,1 %	14,0 %

(1) Données au 31 janvier 2002 : voir Annexe p. 327 et suivantes.

2 Répartition géographique des enseignants des classes sous contrat du premier degré privé au 31 janvier 2003 (1) (enseignement préélémentaire, élémentaire, spécialisé et adapté)

Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	43	Seine-et-Marne	349	Meurthe-et-Moselle	291	Côtes-d'Armor	911
Hautes-Alpes	57	Seine-Saint-Denis	404	Meuse	87	Finistère	1 773
Bouches-du-Rhône	1 016	Val-de-Marne	457	Moselle	292	Ille-et-Vilaine	1 930
Vaucluse	274	Créteil	1 210	Vosges	175	Morbihan	1 706
Aix-Marseille	1 390	Côte-d'Or	206	Nancy-Metz	845	Rennes	6 320
Aisne	237	Nièvre	74	Loire-Atlantique	2 336	Eure	266
Oise	261	Saône-et-Loire	210	Maine-et-Loire	1 729	Seine-Maritime	632
Somme	403	Yonne	142	Mayenne	605	Rouen	898
Amiens	901	Dijon	632	Sarthe	515	Bas-Rhin	262
Doubs	234	Ardeche	526	Vendée	1 487	Haut-Rhin	232
Jura	144	Drôme	326	Nantes	6 672	Strasbourg	494
Haute-Saône	81	Isère	623	Alpes-Maritimes	391	Ariège	62
Territoire de Belfort	72	Savoie	202	Var	311	Aveyron	356
Besançon	531	Haute-Savoie	512	Nice	702	Haute-Garonne	485
Dordogne	100	Grenoble	2 189	Cher	101	Gers	122
Gironde	661	Nord	3 406	Eure-et-Loir	224	Lot	81
Landes	156	Pas-de-Calais	1 056	Indre	79	Hautes-Pyrénées	162
Lot-et-Garonne	147	Lille	4 462	Indre-et-Loire	331	Tarn	310
Pyrénées-Atlantiques	717	Corrèze	70	Loir-et-Cher	183	Tarn-et-Garonne	141
Bordeaux	1 781	Creuse	9	Loiret	283	Toulouse	1 719
Calvados	543	Haute-Loire	106	Orléans-Tours	1 201	Yvelines	676
Manche	502	Limoges	185	Ville de Paris	1 788	Essonne	359
Orne	377	Ain	372	Paris	1 788	Hauts-de-Seine	715
Caen	1 422	Loire	949	Charente	176	Val-d'Oise	301
Allier	145	Rhône	1 564	Charente-Maritime	215	Versailles	2 051
Cantal	112	Lyon	2 885	Deux-Sèvres	384	France métropolitaine	44 670
Haute-Loire	441	Aude	107	Vienne	272	Guadeloupe	230
Puy-de-Dôme	405	Gard	420	Poitiers	2 835	Guyane	108
Clermont-Ferrand	1 103	Hérault	574	Ardennes	114	Martinique	245
Corse-du-Sud	37	Lozère	170	Aube	164	La Réunion	387
Haute-Corse	16	Pyrénées-Orientales	187	Marne	402	Total DOM	970
Corse	53	Montpellier	1 458	Haute-Marne	51	France métropolitaine + DOM	45 640
				Reims	731		

(1) Données au 31 janvier 2002 : voir Annexe p. 327 et suivantes.

3 Évolution des effectifs d'enseignants du premier degré privé de 1979-1980 à 2002-2003 (France métropolitaine et France métropolitaine + DOM)



PRÉSENTATION

En 2002-2003, 402 000 enseignants exercent dans les lycées et collèges publics, dont 385 300 en métropole. Ce nombre augmente de 8 000 unités par rapport à 2001-2002, confirmant l'évolution des années précédentes. En dix ans, le nombre d'enseignants devant élèves a crû de 10,4 % **1**.

De la rentrée 1991 à la rentrée 1998, le nombre total d'enseignants devant élèves – titulaires, stagiaires ou non titulaires – a connu une croissance régulière. Pendant cette même période, les effectifs d'enseignants non titulaires ont connu une forte décroissance (- 57 %) compensée par une augmentation des effectifs de titulaires et stagiaires. Depuis la rentrée 1999, les effectifs de titulaires ou stagiaires et de non-titulaires ont connu une augmentation d'abord légère puis plus importante lors des deux dernières rentrées scolaires (respectivement + 3 800 et + 6 000 pour les titulaires [ou stagiaires], et + 2 100 et + 2 150 pour les non-titulaires aux rentrées 2001 et 2002). Le nombre d'enseignants non titulaires à la rentrée 2002 (21 700) est supérieur à celui constaté à la rentrée 1995 (18 500) **1**.

Parmi les titulaires, l'augmentation du nombre des certifiés s'est accru depuis la fin des années quatre-vingt. Les effectifs des agrégés et chaires supérieures sont en progression constante depuis 1992. Les effectifs des PEGC et d'adjoints et chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Le nombre de PLP, qui a stagné de 1996-1997 à 2000-2001, connaît également une augmentation ces deux dernières années scolaires **2**.

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, *les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.*

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et n'apparaissent alors pas ici, soit d'enseignement.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

■ **Non-titulaires.** Maîtres auxiliaires et enseignants contractuels.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquête sur le service des enseignants (bases relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DEP, 2002-2003.

Voir aussi

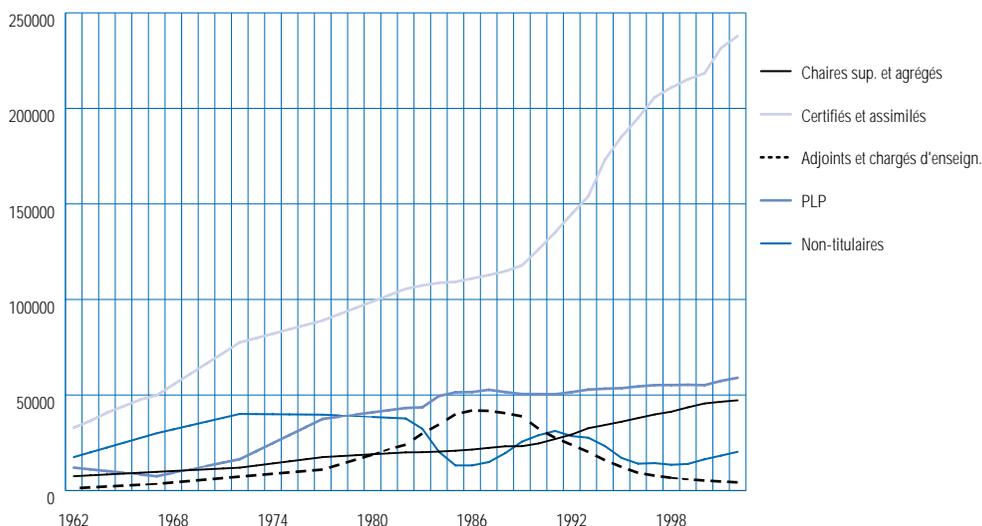
Notes d'Information, 73.31, 78.20, 83.30, 84.22, 85.43, 87.08, 87.33, 88.56, 90.01, 90.35, 92.03, 92.46, 93.47, 94.49, 96.02, 97.11, 97.51, 99.11, 00.15, 00.52, 02.32.

1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré (1) en lycées et collèges publics de 1994-1995 à 2002-2003 (France métropolitaine, et France métropolitaine + DOM à partir de 1999-2000)

	France Métropolitaine								France métr. + DOM			
	1994-1995	1995-1996	1997-1996	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Agrégés et chaires supérieures	35 427	37 743	41 063	42 546	44 748	45 691	46 480	47 229	45 717	46 723	47 556	48 346
Certifiés et assimilés	183 035	194 841	214 618	219 886	223 995	227 078	231 602	237 869	232 013	235 697	240 775	247 464
Adjoints et chargés d'enseignement	15 895	12 349	7 798	6 660	5 878	5 265	4 734	4 304	6 257	5 605	5 053	4 592
PEGC	48 233	43 504	33 101	28 209	24 380	21 375	18 906	16 619	26 317	23 091	20 509	18 047
PLP	53 743	54 809	56 133	56 218	56 566	56 473	57 396	59 013	59 462	59 396	60 436	61 877
Total titulaires	336 333	343 246	352 713	353 519	355 567	355 882	359 118	365 034	369 766	370 512	374 329	380 326
Non-titulaires	23 344	17 087	14 367	13 506	13 935	16 355	18 305	20 283	15 087	17 483	19 538	21 692
Total général	359 677	360 333	367 080	367 025	369 502	372 237	377 423	385 317	384 953	387 995	393 867	402 018

(1) Y compris les stagiaires.

2 Évolution du nombre d'enseignants (hors stagiaires) des établissements publics du second degré depuis 1962 (France métropolitaine)



PRÉSENTATION

En 2002-2003, 402 000 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 16 700 dans ces derniers.

En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Lille et Créteil avec respectivement 34 700, 29 100 et 28 600 enseignants. À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 900 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 900 dans celle de Corse.

Les autres académies de la métropole comptent chacune entre 7 800 et 18 200 enseignants.

En métropole, le corps enseignant est majoritairement féminin (57 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 52,0 % à 62,8 % selon les académies. La proportion de non-titulaires est de 4,9 %. Elle est également très variable d'une académie à l'autre (de 2,3 à 6,9 %).

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne métropolitaine (de 42,5 % en Guyane à 54,6 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne métropolitaine dans les académies de Martinique (11,2 %), de Guadeloupe (12,3 %) et surtout de Guyane (24,7 %) alors que celui de la Réunion (4,8 %) est plus faible.

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, **les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.**

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Non-titulaires.** Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Dans les collèges, des enseignements adaptés sont mis en œuvre au sein des SEGPA pour permettre à des collégiens d'accéder à une formation professionnelle qualifiante et diplômante de niveau V. Ces structures ont définitivement succédé en 1996 aux anciennes sections d'éducation spécialisée (SES) créées en 1965 et mises en œuvre à partir de 1967.

Les SEGPA scolarisent des élèves dont les difficultés d'apprentissage graves et persistantes nécessitent une prise en charge globale. Orientés et affectés par les commissions de l'éducation spéciale, leur scolarité adaptée se déroule en référence aux cycles et aux contenus d'enseignement du collège. À partir de la classe de quatrième, une première approche professionnelle est engagée. Au-delà de la classe de troisième, les parcours des élèves se diversifient. Pour la majorité d'entre eux, ils prennent la voie du lycée professionnel ou d'un centre de formation d'apprentis.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête sur le service des enseignants » (bases relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DEP, 2002-2003.

Voir aussi

Note d'Information, 02.32.

Géographie de l'École, n°8, avril 2003.

1 Répartition des enseignants du second degré public par académie et type d'établissement en 2002-2003 (1)

Académies	Collèges et SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Total (2)	Taux de féminisation
Aix-Marseille	8 951	2 547	6 350	17 848	58,5
Amiens	6 696	2 460	4 532	13 688	55,3
Besançon	3 873	1 368	3 300	8 541	54,9
Bordeaux	8 600	2 789	6 427	17 816	57,7
Caen	4 507	1 377	3 267	9 151	53,1
Clermont-Ferrand	3 801	1 173	2 873	7 847	56,1
Corse	1 036	299	611	1 946	57,8
Créteil	14 433	2 366	11 847	28 646	58,2
Dijon	5 439	930	4 566	10 935	56,1
Grenoble	9 075	2 138	7 038	18 251	59,1
Lille	13 410	5 952	9 757	29 119	52,0
Limoges	2 258	750	1 850	4 858	56,0
Lyon	8 594	2 450	6 545	17 589	60,1
Montpellier	7 753	2 005	5 198	14 956	55,9
Nancy-Metz	8 299	3 050	6 207	17 556	54,3
Nantes	7 700	2 613	5 682	15 995	53,5
Nice	6 424	1 440	4 173	12 037	58,1
Orléans-Tours	8 124	2 138	5 556	15 818	57,5
Paris	4 288	1 196	6 329	11 813	62,2
Poitiers	5 100	1 683	3 723	10 506	55,7
Reims	4 761	1 695	3 277	9 733	54,7
Rennes	6 853	2 191	5 699	14 743	54,0
Rouen	6 549	1 479	4 967	12 995	56,9
Strasbourg	6 003	1 006	5 001	12 010	55,4
Toulouse	7 862	2 795	5 574	16 231	58,7
Versailles	17 497	2 700	14 492	34 689	62,8
Total France métropolitaine	187 886	52 590	144 841	385 317	57,0
Guadeloupe	2 107	504	1 368	3 979	49,9
Guyane	1 037	159	520	1 716	42,5
Martinique	1 962	607	1 293	3 862	54,6
La Réunion	3 776	1 277	2 091	7 144	46,0
Total DOM	8 882	2 547	5 272	16 701	48,5
Total France métropolitaine + DOM	196 768	55 137	150 113	402 018	56,7

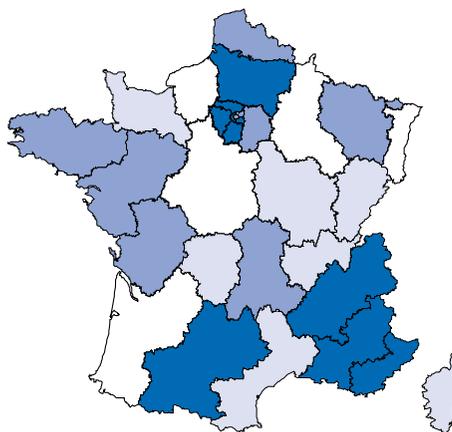
(1) Données 2001-2002 : voir « Annexe » p.327 et suivantes.

(2) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

2 Enseignants du second degré public : part des non-titulaires en 2002-2003 (1)

Guadeloupe : 12,3 %
 Guyane : 24,7 %
 Martinique : 11,2 %
 La Réunion : 4,8 %
 Paris : 5,7 %

□ 4,0 - 5,3 %
 □ 5,3 - 5,9 %
 □ 5,9 - 7,1 %
 ■ 7,1 % et plus



PRÉSENTATION

En 2002, 196 800 enseignants effectuent leur service principal dans un collège, soit 49 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 150 100 professeurs (39 %) tandis que 55 100 enseignants (12 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) **1**.

Dans les collèges et les LEGT, les certifiés ou professeurs d'EPS sont majoritaires (respectivement 76 % et 60 % du corps enseignant). Dans les collèges, les PEGC ne représentent plus que 9 % du corps enseignant et les non-titulaires 6 %. Dans les LEGT, les agrégés représentent 26 % du corps enseignant et les non-titulaires 3 %.

83 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycée professionnel (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (9,5 %) **2**.

La proportion de femmes, 57 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63 %), que dans les LEGT (53 %) et surtout, que dans les LP (47 %) **1**.

13 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus répandu chez les femmes que chez les hommes et il est donc corrélativement plus fréquent dans les collèges (15 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 11 et 9 %).

À partir de 55 ans, un enseignant sur trois n'exerce pas à temps complet en raison, en particulier, de la possibilité de bénéficier de la cessation progressive d'activité.

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui, en France métropolitaine et dans les DOM, exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, **les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.**

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DEP, 2002-2003.

Voir aussi

Note d'Information, 02.32.

1 Répartition des enseignants du second degré public par corps (1) et par type d'établissement en 2002-2003 (2) (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (3)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2 154	2 154	30,2	0,9
Agrégés	10 971	304	39 167	50 442	52,1	8,9
Certifiés, professeurs EPS	149 796	3 165	90 254	243 215	60,7	13,6
Adjoints et chargés d'enseignement	3 149	461	982	4 592	49,8	16,5
PEGC	17 997	29	21	18 047	56,8	25,6
PLP	3 523	45 944	12 409	61 876	47,5	9,1
Total titulaires et stagiaires	185 436	49 903	144 987	380 326	57,1	12,7
Maitres auxiliaires	2 465	807	785	4 057	53,0	
Autres non-titulaires	8 868	4 427	4 340	17 635	49,3	
Total général France métr. + DOM	196 769	55 137	150 112	402 018	56,7	
% femmes	62,8	47,4	52,5	56,7		
% temps partiel des titulaires	15,1	9,1	10,9	12,7		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) Données 2001-2002 : voir « Annexe » p.327 et suivantes.

(3) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture - 2 154 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT dont 30,2 % sont des femmes et 0,9 % travaillent à temps partiel. 62,8 % des enseignants en collège sont des femmes et 15,1 % d'entre eux travaillent à temps partiel.

2 Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps et par type d'établissement en 2002-2003 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure			1,4	0,5
Agrégés	5,6	0,6	26,1	12,5
Certifiés, professeurs EPS	76,1	5,7	60,1	60,5
Adjoints et chargés d'enseignement	1,6	0,8	0,7	1,1
PEGC	9,1	0,1	0,0	4,5
PLP	1,8	83,3	8,3	15,4
Total titulaires et stagiaires	94,2	90,5	96,6	94,6
Non-titulaires	5,8	9,5	3,4	5,4
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Données 2001-2002 : voir « Annexe » p.327 et suivantes.

(2) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

PRÉSENTATION

69,2 % des enseignants du second degré des lycées et collèges publics, en France métropolitaine et dans les DOM, exercent dans un domaine « disciplinaire » pour la rentrée scolaire 2002. Parmi eux, les deux tiers enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes.

14,3 % des enseignants exercent dans les domaines technico-professionnels de la production, dont 27 % en génie mécanique et 25 % en technologie.

Les domaines technico-professionnels des services regroupent quant à eux 8,2 % des enseignants, principalement en économie et gestion.

Le nombre de professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) est équivalent à celui du domaine technico-professionnel.

Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines « lettres » qui sont les plus nombreux (environ 41 000 enseignants), de même qu'en lycée professionnel (environ 11 500 enseignants), alors qu'en lycée général ou technologique les enseignants de langues vivantes sont les plus nombreux (environ 25 000 enseignants).

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (9,6 % contre 5,4 % pour l'ensemble) et plus faible en éducation physique et sportive (1,8 %). Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (69,5 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (63,3 %), où l'on observe néanmoins de fortes disparités avec des taux allant de 39,3 % de femmes en philosophie à 80,9 % en langues vivantes.

DÉFINITIONS

■ **Groupe de disciplines « Lettres »**. Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines « Mathématiques »**. Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines « Biologie-géologie »**. Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ **Enseignement non spécialisé**. Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) par des enseignants du premier degré ou des maîtres auxiliaires, ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ **Non-titulaires**. Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DEP, 2002-2003.

1 Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2002-2003 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% non- titulaires
Domaines disciplinaires :						
Philosophie	2	10	4 271	4 283	39,3	2,1
Lettres	40 797	11 369	16 770	68 936	76,0	3,4
Langues	34 165	120	24 663	58 948	80,9	4,4
Histoire-géographie	19 665	26	10 810	30 501	53,4	4,0
Sciences économiques et sociales	2	7	4 159	4 168	44,9	7,4
Mathématiques	26 793	6 102	18 189	51 084	46,0	3,4
Physique-chimie	7 963	53	14 438	22 454	41,6	5,2
Biologie-géologie	12 733	13	6 814	19 560	64,4	6,9
Éducation musicale	6 336	-	188	6 524	57,7	10,1
Arts plastiques	6 399	6	517	6 922	61,1	12,8
Métiers des arts appliqués	4	1 908	1 394	3 306	57,0	13,9
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	186	56	1 437	1 679	63,6	10,8
Total domaines disciplinaires	155 045	19 670	103 650	278 365	63,3	4,7
Domaines technico-professionnels de la production :						
Technologie	14 406	16	7	14 429	34,4	3,8
Encadrement des ateliers : industrie	3	5	2	10	50,0	70,0
Génie industriel	1 441	4 132	1 521	7 094	32,7	19,9
Génie chimique	.	124	63	187	24,1	14,4
Génie civil	800	1 747	1 289	3 836	7,2	15,0
Génie thermique	297	661	408	1 366	4,3	19,8
Génie mécanique	159	6 158	9 162	15 479	3,1	9,8
Génie électrique	17	3 487	5 031	8 535	4,0	4,4
Biotechnologie-santé-environnement-génie biologique	738	3 291	1 010	5 039	92,5	13,0
Hôtellerie : techniques culinaires	74	795	593	1 462	7,8	9,8
Total domaines technico-professionnels de la production	17 935	20 416	19 086	57 437	23,1	9,6
Domaines technico-professionnels des services :						
Informatique-télématique	-	1	188	189	5,3	0,0
Industries graphiques	7	152	125	284	25,4	32,8
Autres activités : conduite, navigation	.	494	38	532	4,7	28,2
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	20	297	164	481	27,7	36,2
EFS-Employé technique des collectivités	673	173	39	885	96,2	24,4
Paramédical et social-soins personnels	1	1 145	1 491	2 637	88,9	15,6
Économie et gestion	85	9 126	17 585	26 796	71,1	5,0
Hôtellerie : services, tourisme	32	674	720	1 426	41,7	6,7
Total domaines technico-professionnels des services	818	12 062	20 350	33 230	69,5	7,5
Enseignement non spécialisé	65	8	5	78	64,1	92,3
Éducation physique et sportive	22 910	2 981	7 014	32 905	46,2	1,8
Total France métropolitaine + DOM	196 773	55 137	150 108	402 018	56,7	5,4

(1) Données 2001-2002 : voir « Annexe » p.327 et suivantes.

(2) Encadrement des ateliers : seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Lecture : les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie-santé - environnement - collectivité, et hôtellerie-tourisme, dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

PRÉSENTATION

En 2002-2003, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public, y compris les temps partiels, est de 17,5 heures, dont 16,3 heures d'enseignement. Sur ces 17,5 heures, en moyenne, une heure est rémunérée en heure supplémentaire **1**.

Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (1,8 en moyenne), notamment lorsqu'ils enseignent dans les classes post-baccalauréat (CPGE et STS).

6 550 000 heures d'enseignement, dont la moitié en collège, ont été dispensées en 2002-2003. Ce nombre est en légère augmentation par rapport à la rentrée précédente (+ 50 000) **2**.

Le ratio global d'heures par élève est de 1,47. Il est de 2,23 en LP où les formations sont plus lourdes (atelier, etc.), de 1,57 en LEGT et de 1,28 en collège **3**.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est de 22,6 en premier cycle (hors SEGPA), 15,7 en second cycle professionnel et 23,1 en second cycle général et technologique.

Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc. (voir 9.11).

DÉFINITIONS

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire [UNSS],...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

■ **Heures d'enseignement par élève.** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DEP, 2002-2003.

Enquête détaillée sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics du second degré, DPD, 2002-2003 **3**.

Voir aussi

Note d'information, 02.32.

G. Bonnet, S. Murcia, « Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics », revue *Éducation & Formations*, n° 46, MEN-DEP, juillet 1996.

1 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2002-2003 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Heures rémunérées			
		Enseignement	Autres activités (2)	Service total (3)	Dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	48 346	13,9	1,3	15,6	1,8
Certifiés et assimilés	247 465	16,5	1,2	17,8	1,0
Adjoints et chargés d'enseignement	4 592	16,5	2,8	19,3	0,8
PEGC	18 047	16,3	0,5	16,8	0,7
PLP	61 876	17,5	0,6	18,1	1,1
Titulaires	380 326	16,3	1,1	17,5	1,1
Non-titulaires	21 692	15,8	0,3	16,1	0,8
Ensemble (4)	402 018	16,3	1,0	17,5	1,1

(1) Données 2001-2002 : voir « Annexe » p.327 et suivantes.

(2) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(3) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(4) Y compris les temps partiels.

Lecture : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,6 heures qui se décompose en 13,9 heures devant élèves, 1,3 heure dans une autre activité et 0,4 heure résultant des pondérations appliquées pour l'enseignement dispensé en classe post-bac. Sur ce service moyen, 1,8 heures sont rémunérées en heures supplémentaires.

2 Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré en 2002-2003 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	132 772	4 011	536 082	672 864
Certifiés et assimilés	2 539 731	54 490	1 483 662	4 077 883
Adjoints et chargés d'enseignement	51 803	7 825	15 912	75 541
PEGC	293 419	493	393	294 305
PLP	64 911	797 832	220 131	1 082 874
Total titulaires et stagiaires	3 082 636	864 651	2 256 180	6 203 467
Maîtres auxiliaires	41 294	13 751	12 501	67 547
Autres non-titulaires	134 854	76 749	66 167	277 770
Total général	3 258 784	955 151	2 334 848	6 548 784

(1) Données 2001-2002 : voir « Annexe » p.327 et suivantes.

Lecture : les PLP dispensent 797 832 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 3 258 784 heures d'enseignement dans les collèges et SEGPA.

3 Effectifs d'élèves, heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public en 2002-2003 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total
Effectifs élèves	2 545 201	429 153	1 489 638	4 463 992
Heures/élève	1,28	2,23	1,57	1,47

(1) Données 2001-2002 : voir « Annexe » p.327 et suivantes.

(2) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation :

	1 ^{er} cycle (hors SEGPA)	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et techno.	Ensemble
E/S	22,6	15,7	23,1	21,4

PRÉSENTATION

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectue, en moyenne, 39 h 47 de travail par semaine, dont 20 h 27 hors de la présence d'élèves. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections de devoirs, pour respectivement, 7 h 40 et 6 h 10 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine aux parents d'élèves et une heure au suivi des élèves. La documentation semble être aussi une part importante puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 12 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 17 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 65,6 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 13 h 25 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 26 h 22 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 20 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des Obligations réglementaires de service (ORS) ; elles sont complétées par des heures supplémentaires. 58,8 % des enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 26 supplémentaires par semaine, dont 1 h 07 en HSA et 0 h 19 en HSE, et bénéficient en moyenne de 0 h 34 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent travailler 5 jours pendant les congés d'été et 2 jours par semaine pour les autres congés. Soit, pour une journée moyenne de 6 heures, 116 h de travail pendant les congés **1 2 3**.

Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 55 pour les disciplines littéraires, à une moyenne comprise entre 38 et 40 h pour les disciplines scientifiques, technologiques et de langues vivantes, puis à 35 h 30 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...). Les conditions de travail de ces enseignants ont été appréhendées par des questions sur la fatigue et l'intérêt d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation. Pour 83,4 %, l'heure de cours est plus fatigante, et parallèlement plus intéressante, pour 53,7 % des enseignants, qu'une heure passée à la préparation des cours **4**.

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Un panel représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 806 enseignants a été réalisée en février-mars 2002 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué la dernière semaine complète.

■ **HSA.** Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

■ **HSE.** Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

■ **Heures rémunérées.** Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

■ **Heures travaillées.** Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

■ **Heures de décharge.** Ce sont les heures consacrées aux Activités à responsabilité établissement (ARE) et académiques (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **ORS.** Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et 18 h pour un certifié.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquête sur le panel enseignant, vague 2, DPD, 2002.

1 Répartition des heures de travail hebdomadaire par corps

Moyennes d'heures	Agrégés	Certifiés	PLP	PEGC	Total
Effectifs	86	376	106	33	601
%	14,3	62,6	17,6	5,5	100,0
Heures rémunérées	16 h 52	19 h 40	20 h 12	19 h 11	19 h 20
dont HSA	1 h 38	0 h 59	1 h 13	0 h 56	1 h 07
dont HSE	0 h 10	0 h 20	0 h 26	0 h 08	0 h 19
Heures d'enseignement	15 h 48	19 h 04	20 h 01	19 h 05	18 h 46
Heures de décharge	1 h 04	0 h 35	0 h 12	0 h 05	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 10	19 h 49	19 h 52	19 h 51	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 33	7 h 19	8 h 20	7 h 09	7 h 40
Heures de correction des copies	8 h 44	5 h 59	4 h 11	7 h 39	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 37	0 h 53	1 h 49	0 h 32	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 35	1 h 08	0 h 44	1 h 02	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 27	1 h 05	1 h 16	0 h 59	1 h 10
Heures de documentation	3 h 04	2 h 10	1 h 55	1 h 23	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 09	1 h 16	1 h 37	1 h 08	1 h 17
<i>Dont heures de travail à la maison</i>	<i>17 h 55</i>	<i>12 h 55</i>	<i>11 h 32</i>	<i>13 h 31</i>	<i>13 h 25</i>
Total heures travaillées	41 h 02	39 h 29	40 h 04	39 h 02	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	21,1 j.	18,9 j.	20,2 j.	17,4 j.	19,4 j.

2 Répartition des heures de travail hebdomadaires par discipline

Moyennes d'heures	Littéraires	Scientifiques	Technologiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs	161	152	123	101	64	601
%	26,8	25,3	20,5	16,8	10,6	100,0
Heures rémunérées	18 h 52	19 h 01	19 h 56	18 h 47	20 h 59	19 h 20
dont HSA	1 h 05	1 h 01	1 h 27	1 h 04	0 h 54	1 h 07
dont HSE	0 h 19	0 h 23	0 h 22	0 h 16	0 h 11	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 20	18 h 30	19 h 31	18 h 19	19 h 46	18 h 46
Heures de décharge	0 h 31	0 h 31	0 h 25	0 h 28	1 h 12	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 04	19 h 14	19 h 59	20 h 50	14 h 31	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 59	6 h 56	7 h 59	7 h 35	5 h 33	7 h 40
Heures de correction des copies	7 h 56	6 h 42	4 h 52	6 h 15	2 h 45	6 h 10
Heures de suivi des élèves	1 h 01	0 h 46	1 h 27	0 h 57	0 h 43	1 h 00
Heures passées avec les parents	1 h 06	1 h 07	0 h 32	1 h 09	0 h 54	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 11	1 h 01	1 h 15	1 h 11	1 h 16	1 h 10
Heures de documentation	2 h 29	1 h 43	2 h 08	2 h 44	1 h 55	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 21	0 h 59	1 h 46	1 h 01	1 h 26	1 h 17
<i>Dont heures de travail à la maison</i>	<i>17 h 10</i>	<i>13 h 28</i>	<i>11 h 08</i>	<i>13 h 38</i>	<i>7 h 58</i>	<i>13 h 25</i>
Total heures travaillées	42 h 55	38 h 15	39 h 55	39 h 37	35 h 30	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	24,4 j.	17,0 j.	19,3 j.	19,7 j.	12,0 j.	19,4 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

3 Répartition des heures de travail hebdomadaire par sexe

Moyennes d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs	278	323	601
%	46,3	53,7	100,0
Heures rémunérées	19 h 37	19 h 05	19 h 20
HSA	1 h 18	0 h 58	1 h 07
HSE	0 h 25	0 h 14	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 53	18 h 40	18 h 46
Heures de décharge	0 h 44	0 h 24	0 h 34
Heures hors enseignement	20 h 04	20 h 47	20 h 27
Heures de préparation des cours	7 h 52	7 h 29	7 h 40
Heures de correction des copies	5 h 29	6 h 44	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 59	1 h 01	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 49	1 h 07	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 08	1 h 11	1 h 10
Heures de documentation	2 h 26	1 h 59	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 20	1 h 15	1 h 17
<i>Dont heures de travail à la maison</i>	<i>13 h 13</i>	<i>13 h 37</i>	<i>13 h 25</i>
Total heures travaillées	39 h 41	39 h 52	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	17,6 j.	20,9 j.	19,4 j.

4 Répartition des agents à temps complet selon l'intérêt et la fatigue d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation

Fatigue : 1 h de cours est (...) fatigante qu'1 h de préparation	Intérêt : 1 h de cours est (...) intéressante qu'1 h de préparation				Total
	plus	ni plus ni moins	moins	ne sait pas	
plus fatigante	44,5	29,9	5,1	4,0	83,4
ni plus ni moins fatigante	6,2	4,7	0,5	0,1	11,5
moins fatigante	2,6	1,1	0,4	0,4	4,5
ne sait pas	0,4	0,0	0,0	0,1	0,5
Total	53,7	35,6	6,0	4,7	100,0

PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2003, 98 529 enseignants exerçaient dans les classes des établissements privés sous contrat. Ces effectifs d'enseignants sont plus nombreux en lycée (51,1 %) qu'en collège, moins féminisés en lycée qu'en collège (62,4 % contre 69,1 %) et ont sensiblement le même âge (plus de 43 ans) en lycée et en collège **1**.

Quatre enseignants sur cinq sont rémunérés sur une échelle de titulaires, dont 57,8 % appartiennent au corps des certifiés ou à un corps assimilé. La quasi-totalité des personnels contractuels est représentée par des maîtres auxiliaires dont l'effectif continue à diminuer au profit des effectifs de professeurs certifiés (+ 2 821, soit 6,6 % de plus qu'au 31 janvier 2002). Les adjoints et chargés d'enseignement, bien qu'en diminution, sont nombreux ; ils représentent plus d'un enseignant sur cinq et leur nombre est trois fois et demie plus important dans le second degré privé que dans le second degré public. Les professeurs de lycée professionnel – 21,5 % des enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires en lycée – ont augmenté de plus de 3 % par rapport à l'effectif de janvier 2002.

L'enseignement du second degré privé est plus féminisé que celui du secteur public (65,7 % contre 56,7 %). Moins nombreuses que les hommes parmi les agrégés, les femmes représentent les trois quarts des adjoints et chargés d'enseignement et plus des trois cinquièmes des effectifs des certifiés, des PEGC et des PLP où, contrairement au secteur public elles sont en majorité (61,7 % contre 48,7 %). On enregistre une légère diminution de la proportion d'agents exerçant à temps partiel ou incomplet. Pour les professeurs rémunérés sur une échelle de titulaires et pour les non-titulaires, ce pourcentage reste néanmoins deux fois plus élevé que dans le secteur public : 15,3 % contre 7,8 % pour les corps de titulaires, 42,0 % contre 21,4 % pour les non-titulaires **1**.

DÉFINITIONS

■ **Contrat de l'établissement.** Les divisions des établissements privés sous contrat du second degré sont presque exclusivement sous contrat d'association, ce qui implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par les enseignants devant ces divisions, ainsi que des charges de fonctionnement d'externat correspondant aux élèves de ces divisions. De plus, depuis le 1^{er} janvier 1993, l'État rémunère les documentalistes.

■ **Statut de l'enseignant.** Les enseignants exerçant dans les divisions sous contrat d'association peuvent être :

- maîtres contractuels (ayant un contrat provisoire ou définitif après inspection favorable ou cinq ans d'ancienneté), à condition qu'ils exercent au moins à mi-temps et justifient des diplômes requis. Ils sont alors rémunérés dans une échelle de titulaires ou d'auxiliaires de l'enseignement public ;
- maîtres délégués auxiliaires (par délégation rectorale) s'ils ne justifient pas des titres requis ou d'un service suffisant pour pouvoir bénéficier d'un contrat, ou s'ils remplacent un maître contractuel en congé ;
- titulaires de l'enseignement public, et effectuant dans l'établissement privé soit un service à temps complet, soit un complément de service.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'information, Tableaux statistiques : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

Sources

1 Fichier de paye au 31 janvier 2003.

Voir aussi

« Les enseignants et l'enseignement dans les divisions sous contrat des établissements privés du second degré en 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

1 Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé par affectation principale et grade – Année 2002-2003 (1) (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Collège	Lycée	Total	% temps partiel	% femmes	Âge moyen
Titulaires ou assimilés :						
Agrégés et chaires supérieures	463	2 477	2 940	5,8	43,6	46,1
Certifiés, bi-admissibles, PEPS, CE-EPS (2)	23 611	22 225	45 836	14,6	65,2	44,2
AE-CE (hors EPS) (2)	10 105	7 238	17 343	20,7	73,9	45,5
PEGC, professeurs des écoles, instituteurs et instituteurs spécialisés	4 111	57	4 168	17,4	64,3	53,1
PLP	248	8 744	8 992	10,3	61,7	44,1
Total titulaires ou assimilés	38 538	40 741	79 279	15,3	65,9	45,0
Maîtres auxiliaires, contractuels	9 607	9 643	19 250	42,0	64,8	36,8
Total général - Effectifs	48 145	50 384	98 529	20,5	65,7	43,4
% temps partiel	22,7	18,4	20,5			
% femmes	69,1	62,4	65,7			
Âge moyen	43,6	43,3	43,4			

(1) Données 2001-2002 : Voir Annexe p.327 et suivantes.

(2) AE : adjoint d'enseignement. CE : chargé d'enseignement. PEPS : professeur d'éducation physique et sportive.

2 Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé par affectation principale et académie – Année 2002-2003

Académies	Collège	Lycée	Total	% femmes	Académies	Collège	Lycée	Total	% femmes
Aix-Marseille	1 664	2 329	3 993	67,9	Orléans-Tours	1 399	1 370	2 769	68,9
Amiens	1 175	1 120	2 295	69,1	Paris	1 817	2 676	4 493	69,5
Besançon	837	697	1 534	64,2	Poitiers	1 022	991	2 013	65,9
Bordeaux	1 918	1 936	3 854	67,3	Reims	791	897	1 688	64,8
Caen	1 300	1 403	2 703	63,2	Rennes	5 210	5 422	10 632	61,2
Clermont-Ferrand	1 286	1 250	2 536	66,8	Rouen	1 144	1 215	2 359	69,4
Corse	76	53	129	65,9	Strasbourg	955	788	1 743	68,7
Créteil	1 965	1 716	3 681	69,0	Toulouse	1 807	2 096	3 903	69,1
Dijon	704	1 036	1 740	66,3	Versailles	3 382	2 632	6 014	72,7
Grenoble	2 300	2 548	4 848	67,3	Total France				
Lille	4 052	4 424	8 476	62,1	métropolitaine	47 529	49 637	97 166	65,7
Limoges	250	311	561	73,3	Guadeloupe	184	234	418	58,1
Lyon	3 274	3 235	6 509	66,0	Guyane	68	69	137	64,2
Montpellier	1 426	1 548	2 974	63,9	Martinique	125	250	375	62,4
Nancy-Metz	1 330	1 692	3 022	63,5	La Réunion	239	194	433	55,7
Nantes	5 584	5 420	11 004	61,6	Total DOM	616	747	1 363	59,1
Nice	861	832	1 693	66,9	France métr.				
					+ DOM	48 145	50 384	98 529	65,7

PRÉSENTATION

En 2001-2002, 85 511 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la France métropolitaine et les DOM, dont plus des neuf dixièmes exercent en université (y compris en IUT). L'effectif global des enseignants du supérieur reste en constante progression, soit 1 586 personnes de plus de 2001 à 2002 (+ 1,9 %).

Plus de six enseignants sur dix appartiennent au corps des enseignants-chercheurs, dont la proportion a augmenté de 0,8 % en un an et de 28,4 % en dix ans. Il se compose des professeurs d'université (22,5 % du total des enseignants), des maîtres de conférences (39,6 %) et d'assistants titulaires. Les deux autres catégories de personnel sont constituées par des enseignants de type « second degré » (16,9 %) et des personnels non titulaires (ATER et moniteurs, 14,5 %), chefs de clinique, AHU, PHU (4,9 %).

Dans la répartition par discipline, les sciences rassemblent 41,4 % des enseignants et presque un maître de conférences sur deux, mais dans cette discipline leur effectif reste stable de 2001 à 2002, et continue à progresser en droit (+ 2,3 %). En lettres, où exercent 29,9 % des enseignants, les effectifs augmentent (+ 2,5 % de 2001 à 2002) et 31,5 % des enseignants sont de type second degré. Le domaine de la « santé » rassemble 14,4 % des enseignants du supérieur dont 38 % sont des professeurs et 34 % sont chefs de clinique, AHU et PHU **1**.

DÉFINITIONS

■ **Personnels enseignants du supérieur.** Personnel enseignant dans les universités y compris les Instituts universitaires de technologie (IUT), les Écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les Écoles normales supérieures et les grands établissements.

■ **La discipline.** La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « Droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « Lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « Sciences », les sciences et techniques. La discipline « Santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

■ **ATER et moniteurs.** Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

■ **AHU.** Assistants hospitalo-universitaires.

■ **PHU.** Praticiens hospitalo-universitaires.

■ **Personnels enseignants de type « second degré ».** Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichier GESUP et enquête sur les personnels non titulaires, de la Direction des personnels enseignants (DPE B3), année universitaire 2001-2002.

Voir aussi

Notes d'Information, 99.25, 00.43, 02.06, 03.36.

1 Répartition des enseignants du supérieur par discipline, fonction et type d'établissement en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Fonctions	Universités	ENSI	Sous-total	Autres	Total	Part des femmes (%)
		(y compris IUT)		universités et rattachement	établissements (1)		
Droit	Professeurs	2 378	64	2 442	70	2 512	16,6
	Maîtres de conférences	4 598	77	4 675	80	4 755	36,7
	Assistants titulaires	533	13	546	1	547	
	Attachés et moniteurs	2 917		2 917		2 917	
	Autres (2)	1 363	13	1 376	131	1 507	
Total		11 789	167	11 956	282	12 238	
Lettres	Professeurs	4 128	15	4 143	232	4 375	28,0
	Maîtres de conférences	8 972	40	9 012	712	9 724	48,5
	Assistants titulaires	222		222	25	247	
	Attachés et moniteurs	3 163		3 163		3 163	
	Autres (2)	5 971	86	6 057	1 993	8 050	
Total		22 456	141	22 597	2 962	25 559	
Sciences	Professeurs	6 695	304	6 999	655	7 654	10,5
	Maîtres de conférences	14 353	448	14 801	1 418	16 219	29,8
	Assistants titulaires	357	3	360	13	373	
	Attachés et moniteurs	6 274		6 274		6 274	
	Autres (2)	3 284	100	3 384	1 494	4 878	
Total		30 963	855	31 818	3 580	35 398	
Santé	Professeurs	4 679		4 679	1	4 680	11,4
	Maîtres de conférences	3 198		3 198	2	3 200	48,9
	Assistants titulaires	127		127		127	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 196		4 196		4 196	
	Attachés et moniteurs	113		113		113	
Total		12 313	-	12 313	3	12 316	
Toutes disciplines	Professeurs	17 880	383	18 263	958	19 221	15,5
	Maîtres de conférences	31 121	565	31 686	2 212	33 898	38,0
	Assistants titulaires	1 239	16	1 255	39	1 294	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 196		4 196		4 196	
	Attachés et moniteurs	12 467		12 467		12 467	
Autres (2)	10 618	199	10 817	3 618	14 435		
Total (3)		77 521	1 163	78 684	6 827	85 511	

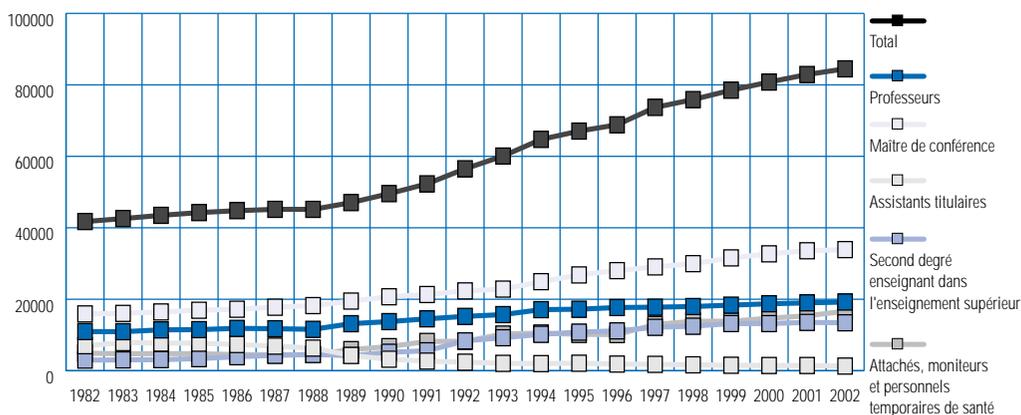
(1) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, IUUFM, etc.

(2) Enseignants de type « second degré » et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère.

(3) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1, en raison des différences de champ et de date d'observation.

2 Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur de 1982 à 2002 (France métropolitaine, Public)

(France métropolitaine, Public)



PRÉSENTATION

Pour la France métropolitaine et les DOM, 221 260 personnes composent le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance dans les établissements du second degré public, dont les trois quart sont des personnels titulaires.

Parmi eux, deux sur trois (140 746) sont des personnels ATOSS, dont 81 % sont des agents titulaires de catégorie C, majoritairement maîtres ouvriers, OP, OEA, AST. Parmi les personnels autres que les ATOSS, les titulaires (36,6 %) sont principalement composés par des agents de catégorie A, dont 44 % sont des personnels de direction d'établissement et 38 % des conseillers d'éducation. Les non-titulaires sont essentiellement les 50 743 surveillants d'externat et maîtres d'internat **1**.

L'âge moyen des personnels ATOSS est élevé (43,8 ans) et plus de 10 ans les séparent des autres personnels (32,5 ans), où la présence des surveillants est déterminante. Parmi les titulaires, les personnels de direction d'établissement sont parmi les plus âgés, presque 51 ans en moyenne, et les techniciens de l'Éducation nationale parmi les plus jeunes dans les établissements du second degré avec un âge moyen de 38 ans **2**.

Qu'elles fassent partie ou non des personnels ATOSS, deux tiers des agents sont des femmes, largement présentes parmi les infirmiers (96,4 %), les agents et adjoints administratifs (95,3 %) et les secrétaires d'administration scolaire et universitaire (85,2 %). Par contre, elles sont peu nombreuses dans le corps des conseillers ASU (32,6 %) ou des personnels de direction d'établissement (40 %).

Parmi les personnels de santé titulaires, le travail à temps partiel est supérieur à 30 % et pour les surveillants d'externat égal à 50,7 %.

Sur la période 1990-2003, l'évolution du nombre de ces agents dans les établissements du second degré public est croissante jusqu'en 1995, diminue de 1995 à 1999 et semble de nouveau connaître une augmentation à partir de 2000 **3**.

DÉFINITIONS

■ **Établissements du second degré.** Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), lycées professionnels (LP), écoles régionales d'enseignement adapté (EREA), collèges y compris les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), centres d'information et d'orientation (CIO).

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **OP.** Ouvriers professionnels.

■ **OEA.** Ouvriers d'entretien et d'accueil.

■ **AST.** Agents des services techniques.

■ **ASU.** Administration scolaire et universitaire.

■ **Personnels de direction d'établissement du second degré.** Proviseurs et proviseurs-adjoints, principaux et principaux adjoints de collège ont été regroupés.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichier de paye au 31 janvier 2003.

Éditions antérieures de *Repères et références statistiques* à partir des données des fichiers de paye.

Voir aussi

Notes d'Information, 99.19, 00.23, 01.40, 02.24, 03.38.

Tableaux statistiques, n° 6488, 6617, 6754, 6824, 6851.

1 Personnel administratif, d'éducation, d'encadrement et de surveillance dans les établissements du second degré public en 2002-2003 (1) (FFrance métropolitaine + DOM)

		Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Personnel de direction d'établissement du second degré	12 997	50,8	40,0	0,0
	Conseillers d'éducation et conseillers principaux d'éducation	11 022	41,4	63,8	5,4
	Directeurs de CIO et conseillers d'orientation psychologues	4 692	45,6	76,7	14,9
	Autres personnels de catégorie A	242	46,2	54,5	11,6
	Total catégorie A	28 953	46,3	55,1	4,6
Catégorie B	Secrétaires d'administration (ITARF)	205	47,4	95,1	31,2
	Techniciens (ITARF)	56	43,6	58,9	8,9
	Total catégorie B	261	46,6	87,4	26,4
Catégorie C	Agents et adjoints administratifs (ITARF)	225	44,2	81,3	21,3
	Total titulaires	29 439	46,3	55,6	4,9
Total non-titulaires	Surveillants d'externat	39 312	24,5	67,1	50,7
	Maîtres d'internat	11 431	24,2	44,8	31,6
	Contractuels et autres non-titulaires (2)	332	34,6	84,0	30,4
	Total non-titulaires	51 075	24,5	62,2	46,3
	Total	80 514	32,5	59,8	31,2

(1) Données 2001-2002 : voir Annexe p.327 et suivantes.

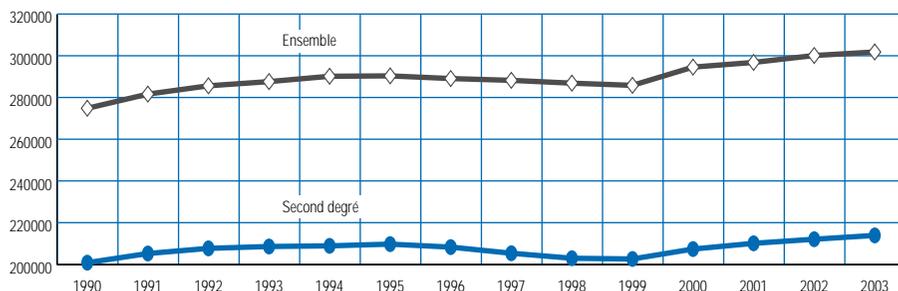
(2) Autres non-titulaires : conseillers d'orientation intérimaires, vacataires, apprentis.

2 Personnels ATOSS dans les établissements du second degré public en 2002-2003 (1)
(France métropolitaine + DOM)

		Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Attachés et attachés principaux	5 062	44,9	61,3	2,5
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	599	48,9	32,6	0,0
	Autres personnels de catégorie A	22	51,7	77,3	13,6
	Total catégorie A	5 683	45,4	58,4	2,3
Catégorie B	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	8 853	45,9	85,2	9,3
	Infirmiers	5 442	44,7	96,4	31,2
	Techniciens de laboratoire	293	41,5	45,7	11,6
	Assistants de service social	157	40,3	94,9	31,8
	Techniciens de l'Éducation nationale	96	38,3	2,1	1,0
		Total catégorie B	14 841	45,3	88,1
Catégorie C	Maîtres ouvriers, OP, OEA, AST	90 935	43,7	57,1	8,6
	Agents et adjoints administratifs	17 936	45,3	95,3	15,9
	Agents, aides et aides techniques de laboratoire	5 699	41,6	70,4	15,5
	Total catégorie C	114 570	43,8	63,7	10,1
	Total titulaires	135 094	44,0	66,2	10,6
Total non-titulaires	Personnel de santé	337	43,0	98,5	62,0
	Auxiliaires de bureau et de service	130	37,9	92,3	19,2
	Contractuels	5 185	38,0	73,2	15,0
	Total non-titulaires	5 652	38,3	75,1	17,9
	Total	140 746	43,8	66,5	10,9

(1) Données 2001-2002 : voir Annexe p.327 et suivantes.

3 Évolution des effectifs du personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance dans le secteur public (France métropolitaine)



PRÉSENTATION

Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche rémunère dans les établissements d'enseignement supérieur 49 172 personnes pour la France métropolitaine et les DOM, qui assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement, et 4 951 dans les établissements de formation **1**.

Dans les établissements d'enseignement supérieur, les ITARF représentent 54 % des agents. Dans cette catégorie de personnel, trois corps dominent nettement : un sixième est ingénieur de recherche et d'études (catégorie A), un sur cinq est technicien de recherche (catégorie B), et un sur deux est agent ou adjoint technique (catégorie C). Les personnels ATOSS (37,7 %) sont pour presque la moitié d'entre eux des agents ou des adjoints administratifs de catégorie C (45 %), mais aussi des secrétaires d'administration (18 %) (catégorie B), des attachés (9 %) (catégorie A), et 19 % de non-titulaires sont contractuels. Dans la filière Bibliothèques et musées, 4 066 agents sont rémunérés ; ils sont conservateurs, bibliothécaires et magasiniers.

Dans les établissements du supérieur, l'âge moyen des agents est élevé (44 ans) ; les personnels les plus jeunes étant les contractuels et les plus âgés les conseillers de service social. Deux tiers des postes sont occupés par des femmes, mais elles sont surtout nombreuses parmi les agents administratifs, les personnels médicaux et sociaux. Dans les établissements de formation, 4 951 agents exercent, hormis les conseillers d'éducation principaux en formation, des fonctions administratives, techniques, d'orientation, d'éducation et d'encadrement, dont 53 % sont des ATOSS. Ils occupent des postes divers mais un sur trois est agent ou adjoint administratif, un sur trois est maître ouvrier, OP ou OEA. 72 % des personnels administratifs et des ATOSS sont des femmes, elles sont minoritaires parmi les ITARF sauf dans les corps des agents ou adjoints administratifs.

Selon les corps les proportions de travail à temps partiel varient du très élevé (un cinquième des agents administratifs) à l'inexistant parmi les secrétaires généraux, les inspecteurs ou les conseillers d'éducation.

DÉFINITIONS

■ **Établissements du supérieur.** Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT).

■ **Autres établissements.** Écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI) comprises et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels ne relevant pas de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, le Collège de France, l'Observatoire...

■ **Établissements de formation.** Les personnels des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), des Écoles normales supérieures (ENS), de l'École nationale des chartes, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **ITARF.** Personnels ingénieurs, techniciens, administratifs, de recherche et formation.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichier de paye au 31 janvier 2003.

Voir aussi

Notes d'Information, 99.19, 00.23, 01.40, 02.24, 03.38.

Tableaux statistiques, n° 6488, 6617, 6754, 6824, 6851.

1 Personnel administratif, technique et d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM) (1)

			Univer- sités (et IUT)	Autres établiss- sements (2)	Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
ITARF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études	3 613	786	4 399	47,2	43,6	9,2	
		Assistants ingénieurs	1 378	282	1 660	43,0	35,4	8,0	
		Attachés d'administration	47	12	59	47,7	69,5	10,2	
	Catégorie B	Techniciens de recherche	4 280	893	5 173	46,0	43,3	8,6	
		Secrétaires d'administration	541	124	665	45,0	91,3	22,4	
	Catégorie C	Agents et adjoints techniques	11 226	2 051	13 277	43,6	50,8	8,9	
		Agents et adjoints administratifs	1 077	137	1 214	43,6	95,0	24,8	
	Non-titulaires	Contractuels	84	18	102	48,6	81,4	46,1	
	Total ITARF		22 246	4 303	26 549	44,7	50,4	10,1	
	ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux et administrateurs civils	97	25	122	51,1	36,1	0,0
Attachés ASU			1 496	212	1 708	46,9	71,3	11,2	
Conseillers ASU			71	14	85	47,4	49,4	3,5	
Conseillers techniques de service social			57	23	80	54,0	22,5	1,3	
Agents comptables université			17	1	18	53,9	100,0	11,1	
Catégorie B		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	71	15	86	50,5	29,1	0,0	
		Assistants ingénieurs (CNRS)	58	3	61	38,2	36,1	6,6	
		Secrétaires d'administration	3 009	389	3 398	45,9	87,1	20,4	
		Infirmiers	297	17	314	48,7	99,4	33,8	
		Assistants de service social	77	1	78	46,0	96,2	33,3	
Catégorie C		Techniciens (CNRS)	-	24	24	43,0	66,7	16,7	
		Agents et adjoints administratifs	7 646	806	8 452	44,0	91,9	24,6	
		AST, agents et adjoints techniques	140	50	190	44,1	66,8	8,9	
		Maitres ouvriers, OP, OEA	188	167	355	42,7	45,1	9,9	
		Conducteurs auto et chefs de garage	23	10	33	50,1	0,0	3,0	
Non-titulaires		Contractuels ATOSS	2 763	728	3 491	35,1	67,8	15,4	
		Auxiliaires de bureau et de service	23	7	30	38,6	80,0	13,3	
Total ATOSS		16 033	2 492	18 525	43,1	82,0	20,0		
Biblio- thèques et musées		Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	2	914	916	45,9	71,3	9,5
		Catégorie B	Bibliothécaires et bibliothécaires adjoints	14	1 050	1 064	44,8	85,0	20,6
	Catégorie C	Magasiniers	19	2 067	2 086	41,8	62,5	16,4	
Total		35	4 031	4 066	43,5	70,4	15,9		
Autre	Catégorie A		9	23	32	52,1	21,9	6,3	
Ensemble du personnel			38 323	10 849	49 172	44,0	63,9	14,3	

(1) Données 2001-2002 : voir Annexe p.327 et suivantes.

(2) Ecoles d'ingénieurs (y compris ENSI) et autres établissements d'enseignement supérieur.

2 Personnel administratif, éducatif, technique, d'orientation et d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement de formation en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM) (1)

			Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Personnel administratif	Catégorie A	Directeurs CIO et COP	258	34,2	79,1	0,8
		CPE et conseillers d'éducation	796	30,0	74,6	0,0
		Inspecteurs (IEN, IA-IPR)	59	53,2	32,2	0,0
	Catégorie B	Directeurs d'établissement	14	52,4	32,2	0,0
		Techniciens de laboratoire	55	42,2	49,1	12,7
		Total personnel administratif	1 182	32,9	71,7	0,8
ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux	29	50,1	20,7	0,0
		Attachés ASU	225	45,4	71,1	4,9
		Conseillers ASU	17	48,6	29,4	0,0
		Ingénieurs et assistants (CNRS)	11	44,7	18,2	0,0
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	352	45,0	83,2	17,0
		Infirmiers	6	47,3	83,3	16,7
	Catégorie C	Agents et adjoints administratifs	800	42,0	91,0	21,0
		Agents des services techniques (AST)	35	40,7	65,7	8,6
		Maitres ouvriers, OP, OEA	794	43,1	52,3	8,7
	Non-titulaires	Auxiliaires de bureau et de service	11	39,1	72,7	18,2
	Contractuels ATOSS	348	36,2	70,6	15,6	
Total ATOSS		2 628	42,4	71,9	14,0	
ITARF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études, assistants	203	40,8	32,5	5,9
		Attachés et secrétaires d'administration	13	40,4	84,6	30,8
	Catégorie B	Techniciens de recherche	124	40,3	28,2	2,4
	Catégorie C	Agents et adjoints administratifs	11	42,8	100,0	36,4
	Agents et adjoints techniques	748	43,6	46,9	6,0	
Total ITARF		1 099	42,6	43,1	6,2	
Bibliothèques	Conservateurs et bibliothécaires	42	38,1	73,8	14,3	
Ensemble du personnel			4 951	40,1	65,5	9,1

(1) Données 2001-2002 : voir Annexe p.327 et suivantes.

PRÉSENTATION

Au 31 janvier 2003, 36 042 personnes assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement en services académiques de la France métropolitaine et des DOM, et en administration centrale. Elles représentent 11,6 % des personnels non enseignants. La quasi-totalité de ces personnels est titulaire et plus des quatre cinquièmes sont des personnels ATOSS **1**.

En services académiques, 32 209 personnes sont affectées dont une sur deux assume des tâches administratives. Les personnels de catégorie C, occupent 41,8 % des postes ATOSS en étant le plus souvent agents ou adjoints administratifs. En catégorie B, deux agents sur trois sont secrétaires, presque un sur quatre est assistant de service social. Au personnel social (2 298), s'ajoutent les infirmiers (910) et les médecins (1 394), soit 4 602 personnes qui assument des fonctions médicales et sociales. Parmi les autres types de personnels, on constate une légère augmentation du nombre des inspecteurs par rapport à l'effectif de 2001 (+ 6 %) dont plus de la moitié (1 880) sont des IEN.

Dans les services de l'administration centrale, parmi les ATOSS, 61,2 % des personnels de catégorie A sont des attachés, 98 % en catégorie B sont secrétaires d'administration et 80,4 % en catégorie C sont agents ou adjoints administratifs. À ces agents, s'ajoutent des personnels remplissant des fonctions administratives ou techniques mais appartenant aux personnels ITARF. Sur cinq personnes, deux sont ingénieurs de recherche et d'études, une est technicien de recherche et une sur quatre est agent ou adjoint administratif.

Ces personnels sont en moyenne âgés, presque 52 ans pour les personnels administratifs d'encadrement, 44 ans pour les ATOSS. Le personnel féminin est peu nombreux parmi le personnel administratif et d'encadrement (37 %) mais domine largement parmi les ATOSS (83 %).

DÉFINITIONS

■ **Établissements du second degré.** Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), lycées professionnels (LP), écoles régionales d'enseignement adapté (EREA), collèges y compris les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), centres d'information et d'orientation (CIO).

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **OP.** Ouvriers professionnels.

■ **OEA.** Ouvriers d'entretien et d'accueil.

■ **AST.** Agents des services techniques.

■ **Les personnels de direction.** Proviseurs et proviseurs-adjoints, principaux et principaux adjoints de collège ont été ici regroupés.

■ **ITARF.** Personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et formation.

■ **Personnels des bibliothèques et musées.** Conservateurs, bibliothécaires, magasiniers, gardiens de bibliothèque...

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichier de paye au 31 janvier 2003.

Voir aussi

Notes d'Information, 99.19, 00.23, 01.40, 02.24, 03.38.

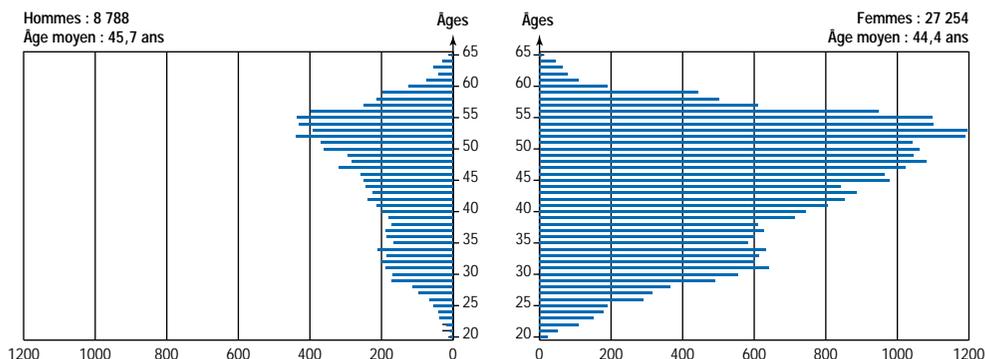
Tableaux statistiques, n° 6488, 6617, 6754, 6824, 6851.

1 Personnel administratif, technique, d'orientation et d'encadrement dans les services académiques et à l'administration centrale en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM) (1)

		Adminis- tration centrale	Services acadé- miques	Total	Age moyen	Part des femmes (%)	Temps partiel (%)	
ATOSS	Recteurs et secrétaires généraux	9	190	199	51,2	35,2	0,5	
	Directeurs et administrateurs civils	155	1	156	49,9	25,6	0,0	
	Inspecteurs généraux	251	1	252	56,0	22,2	0,0	
	Conseillers ASU	22	238	260	45,1	46,2	1,9	
	Attachés (AC, ASU)	739	2001	2740	46,3	69,3	12,2	
	Ingénieurs (CNRS)	24	3	27	51,7	66,7	0,0	
	Médecins	2	1392	1394	48,3	93,8	35,3	
	Conseillers techniques services sociaux	4	375	379	49,2	94,7	19,8	
	Total catégorie A	1 206	4 201	5 407	47,7	71,6	16,8	
	Total catégorie B	Secrétaires d'administration	742	5706	6448	44,5	84,2	20,6
		Infirmiers	9	666	675	46,7	96,9	30,7
		Assistants de service social	1	2297	2298	40,6	97,3	41,9
		Techniciens de l'Éducation nationale	4	114	118	40,7	4,2	0,8
Total catégorie B	756	8 783	9 539	43,7	87,3	26,2		
Total catégorie C	AST, agents et adjoints techniques	101	161	262	46,2	35,1	6,5	
	Agents et adjoints administratifs	901	10081	10982	44,0	92,7	23,9	
	Maîtres ouvriers, OP, OEA	75	1183	1258	43,5	40,1	4,8	
	Conducteurs auto et chefs de garage	43	98	141	46,4	0,7	0,0	
Total catégorie C	1 120	11 523	12 643	44,0	85,2	21,4		
Total non-titulaires	Personnels de santé	-	235	235	35,8	94,0	40,0	
	Auxiliaires de bureau et de service	1	85	86	34,2	83,7	11,6	
	Contractuels	280	2076	2356	36,6	75,0	11,0	
Total non-titulaires	281	2 396	2 677	36,5	77,0	13,6		
Total	3 363	26 903	30 266	43,9	82,7	21,4		
Autre personnel administratif et d'encadrement	Inspecteurs IA-IPR	16	1133	1149	53,2	30,1	0,0	
	Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	21	1859	1880	51,2	37,1	0,1	
	Directeurs CIO et COP	5	49	54	48,9	74,1	14,8	
	Personnels de direction d'établissement	6	9	15	53,1	53,3	0,0	
	Enseignants	89	216	305	50,3	52,5	8,2	
	Contractuels	-	20	20	43,2	95,0	70,0	
Total autre personnel	137	3 286	3 423	51,7	37,1	1,4		
ITARF	Attachés d'administration	15	-	15	44,5	86,7	13,3	
	Ingénieurs de recherche et d'études	202	829	1031	45,2	42,8	16,2	
	Secrétaires d'administration	28	1	29	44,9	86,2	6,9	
	Assistants ingénieurs	14	100	114	42,6	32,5	8,8	
	Techniciens de recherche	29	515	544	41,7	39,0	15,1	
	Agents et adjoints techniques	11	8	19	41,3	84,2	26,3	
	Agents et adjoints administratifs	17	566	583	45,5	33,1	9,1	
Total ITARF	316	2 019	2 335	44,3	40,1	13,7		
Bibliothèques	Bibliothécaires et magasiniers	17	1	18	51,0	77,8	5,6	
	Total	3 833	32 209	36 042	44,7	75,6	19,0	

(1) Données 2001-2002 : voir Annexe p.327 et suivantes.

2 Structure par âge du personnel administratif, technique et d'encadrement dans l'administration centrale et les services académiques (France métropolitaine + DOM)



PRÉSENTATION

À la session 2002, 21 930 postes ont été ouverts aux différents concours externes et internes de recrutement d'enseignants du second degré public, y compris les concours réservés et les troisièmes concours. On compte ainsi 2 980 postes pour l'agrégation, 11 171 pour le CAPES, 1 671 pour le CAPEPS, 1 443 pour le CAPET et 4 665 pour le CAPLP **1**. 23 252 candidats ont été reçus sur les listes principales (20 986) et complémentaires (2 266) aux concours externes, internes et réservés, contre 21 409 en 2001, soit une augmentation de 8,6 %. 78,3 % des admissions résultent des concours externes (dont 1,2 % de troisièmes concours), 11,6 % des concours internes et 10,1 % des concours réservés. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de postes offerts est en augmentation, (+ 15,4 % en 2002 contre + 1,2 % en 2001). D'autre part, le taux de couverture global recule légèrement : 95,7 % des postes ont été pourvus contre 98,9 % en 2001.

Si les admissions aux concours externes progressent de 11,7 % et de 2,6 % aux concours internes, les concours réservés enregistrent une diminution du volume d'admis (- 5,6 %).

Pour la deuxième des cinq sessions, les examens professionnels enregistrent 1 266 lauréats (- 32,8 %). Pour la première session, 277 lauréats sont recensés aux troisièmes concours. En 2002, 5 145 postes (+ 18,3 %) ont été ouverts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 2 220 au CAFEP, dont 200 aux troisièmes concours, et 2 925 au CAER. En raison d'une hausse moins forte du nombre d'admis (+ 6,3 %) que du nombre de postes (+ 18,3 %), 67,1 % des postes ont été pourvus contre 74,3 % en 2001, tous concours confondus. Le rendement se révèle toujours contrasté selon le concours : 74 % pour le CAER contre 58 % pour le CAFEP **2**.

Dans le premier degré public, 14 419 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 11 059 pour le concours externe, 250 pour le second concours interne et 3 110 pour le premier concours interne (réservé aux instituteurs titulaires) **3**.

DÉFINITIONS

■ **CAPES et CAPET internes.** Voir arrêté du 20 mai 1986 (BO spécial n° 5 du 26 juin 1986).

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services.

Des concours spécifiques (quatre sessions, de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires (lorsqu'il n'y a plus de recrutement pour le corps auquel ils appartiennent) d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP (protocole relatif à la résorption de l'auxiliaariat de juillet 1993). **Des concours réservés** et examens professionnels (cinq sessions, de 2001 à 2005) sont organisés afin de permettre à certains agents non titulaires d'être recrutés sous certaines conditions dans les corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP (loi « Sapin » n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire, décret 2001-369 du 27 avril 2001). Quatre sessions, de 1997 à 2000, avaient été organisées dans le cadre de la loi « Perben » n° 96-1093 du 16 décembre 1996. Ces examens professionnels sont ouverts aux maîtres auxiliaires des établissements d'enseignement ou services publics relevant du ministère chargé de l'éducation.

■ **Les troisièmes concours** sont, en 2002, comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ils concernent notamment les aides-éducateurs. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage ou de couverture.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %. **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Résultats aux différents concours (hors examens professionnels) : système de gestion OCEAN (depuis la session 2001) ; exploités par la DEP. Données comparatives portant sur les sessions antérieures à 2000, ou concernant les examens professionnels : DPE. « Les concours de recrutement des enseignants du second degré, session 2002 », « Les concours de recrutement de professeurs des écoles, session 2002 », *Notes d'Information*, à paraître.

Voir aussi

Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17.

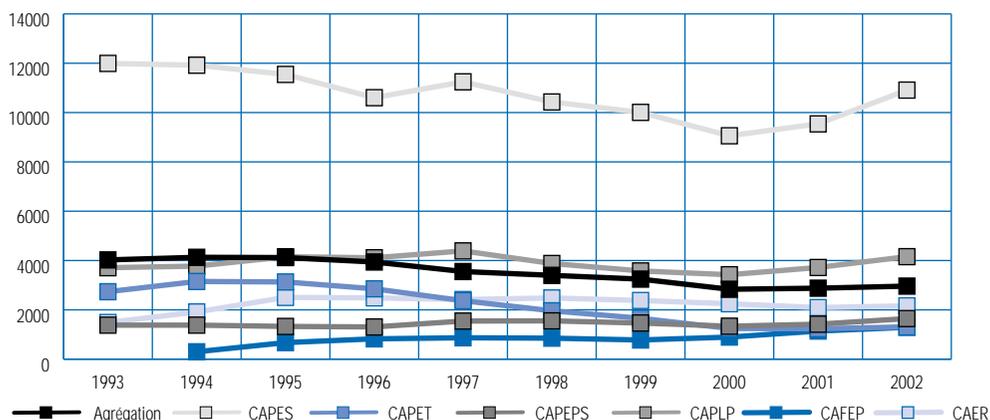
1 Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Enseignement public :											
Agrégation (externe + interne)	postes	5 000	5 000	5 000	5 000	4 100	3 710	3 364	2 850	2 900	2 980
	admis	4 025	4 131	4 120	3 940	3 554	3 399	3 246	2 835	2 878	2 962
CAPES (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	postes	19 520	18 800	18 040	16 200	13 774	12 409	10 755	9 265	9 550	11 171
	admis	11 993	11 920	11 547	10 603	11 246	10 429	10 007	9 059	9 541	10 911
CAPEPS (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2) (5)	postes	1 380	1 380	1 400	1 330	1 668	1 675	1 545	1 370	1 425	1 671
	admis	1 380	1 380	1 328	1 307	1 546	1 554	1 466	1 337	1 419	1 646
CAPET (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (5)	postes	3 100	3 820	3 960	3 530	2 857	2 147	1 828	1 325	1 250	1 443
	admis	2 736	3 151	3 131	2 853	2 371	1 962	1 658	1 246	1 234	1 310
CAPLP (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (5)	postes	4 000	4 000	4 600	4 600	4 903	4 409	3 957	3 960	3 875	4 665
	admis	3 709	3 774	4 153	4 112	4 390	3 880	3 578	3 424	3 718	4 157
Professeurs des écoles (externe + 2 nd concours interne) (3)	postes	10 576	10 077	10 430	9 813	9 195	9 214	10 050	10 324	11 245	11 309
	admis	10 546	10 091	10 426	9 727	9 195	9 214	10 044	10 324	11 229	11 299
Liste complémentaire : inscrits		4 686	6 187	4 958	3 075	1 078	953	3 577	6 579	7 394	7 387
Enseignement privé :											
CAFEP (CAFEP + 3 ^e concours) (4) (5)	postes		700	1 400	2 100	1 920	1 920	1 850	1 850	1 850	2 220
	admis		300	672	825	868	852	778	896	1 140	1 291
CAER + spécifique	postes	2 742	3 047	3 252	3 252	2 666	2 650	2 650	2 500	2 500	2 925
	admis	1 488	1 914	2 505	2 486	2 418	2 482	2 379	2 248	2 093	2 162

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005. (2) Concours interne ouvert à partir de 1989. (3) Professeurs des écoles à partir de 1992 : licence. (4) Concours organisé à partir de 1994. (5) Concours organisé à partir de 2002.

CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. **CAPET** : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. **CAPEPS** : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. **CAPLP** : concours d'accès au professorat de lycée professionnel. **CAFEP** : concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP. **CAER** : concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'Agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

2 Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours du second degré (France métropolitaine + DOM)



3 Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2002 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis/présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externe	11 059	71 061	50 034	11 059	22,1	7 308
Second concours interne	250	1 369	875	240	27,4	79
Total	11 309	72 430	50 909	11 299	22,2	7 387

PRÉSENTATION

2073 candidats ont été admis à l'agrégation externe et 899 à l'agrégation interne, soit près d'un admis pour neuf présents pour ces deux concours (un admis pour dix présents en 2001). Le taux de réussite au concours interne s'améliore, après des baisses régulières depuis 1999, en particulier dans les disciplines scientifiques (8,6 % contre 7,1 % en 2001). À l'agrégation interne, le nombre de présents a diminué (- 8,2 %) tandis que le nombre de postes et celui des admis (+ 0,7 %) restent stables. Les taux de couverture, toujours comparables pour les deux concours et légèrement en hausse, s'établissent à 99,7 % pour l'agrégation externe et 99,9 % pour l'interne **1**.

10 090 candidats ont été admis au CAPES externe, soit un lauréat pour quatre présents (un pour cinq en 2001). Le taux de réussite s'améliore, corollaire des augmentations des nombres de postes (+ 16 %) et d'admis (+ 14,5 %), combinées à la baisse du nombre de présents (- 7,1 %). Le CAPES interne est le seul concours interne à enregistrer des hausses du nombre de postes (+ 15,8 %) et d'admis (+ 23,2 %). Au CAPET externe (1 040 lauréats), un candidat est admis pour cinq présents, comme en 2001, près d'un pour douze au CAPET interne et un pour deux au CAPET réservé. Comme au CAPES externe, le taux de réussite progresse au CAPLP externe, 23,9 % contre 20,7 %, principalement dans les disciplines d'enseignement général. Cette amélioration est due à l'augmentation du nombre de postes (+ 17,6 %) et d'admis (+ 6,4 %) associée à la baisse du nombre de présents (- 8 %). Les disciplines technologiques n'affichent pas un taux de couverture de 100 %, notamment dans les sections du génie civil ou de mécanique. Globalement, tous les postes n'ont pu être pourvus au CAPLP réservé dans les disciplines d'enseignement général ou technologique **2**. Pour la deuxième des cinq sessions, la répartition des lauréats aux examens professionnels est respectivement de 608 pour le CAPES, 56 pour le CAPEPS, 95 pour le CAPET et 507 pour le CAPLP. Pour la première session, 145 candidats ont été admis au troisième concours du CAPES, 40 à celui du CAPEPS, 10 à celui du CAPET et 82 à celui du CAPLP.

DÉFINITIONS

■ **Admis ou lauréats.** Les inscrits sur listes complémentaires ayant tous été admis, soit 2266 (2619 en 2001), le nombre de lauréats correspond ainsi aux admis sur listes principales et complémentaires.

■ **Définition de concours, des présents, des taux :** voir page précédente.

■ **Disciplines littéraires et sciences humaines.** Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; tahitien-français, documentation (CAPES).

■ **Langues.** Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, néerlandais, portugais, russe (agrégation et CAPES) ; polonais (agrégation) ; arabe, grec, japonais, vietnamien, turc, suédois, basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole (CAPES).

■ **Disciplines scientifiques.** Mathématiques, physique-chimie, physique-électricité appliquée (agrégation et CAPES), Sciences de la vie et de la Terre (CAPES), Sciences de la vie et de l'Univers (agrégation).

■ **Disciplines artistiques.** Éducation musicale, arts plastiques.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).

■ **Disciplines bivalentes.** Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, allemand-lettres, anglais-lettres, arabe-lettres, espagnol-lettres (CAPLP).

■ **Disciplines technologiques.** Génie civil, mécanique, génie mécanique, génie électrique électronique, génie électrique électrotechnique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET, et CAPLP) ; génie industriel du bois, du textile et cuir, du verre et céramique, des structures métalliques, des plastiques/composites, génie chimique, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, génie électrique informatique/télématique, industries graphiques, arts appliqués, biotechnologie-santé environnement, paramédical et social, soins personnels, hôtellerie-tourisme (CAPET et CAPLP) ; métiers d'art, de l'artisanat (CAPLP) ; technologie (CAPET).

■ **Enseignement religieux.** Catholique, protestant (CAPES).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Depuis la session 2001 : système de gestion OCEAN (DEP). Données comparatives portant sur les sessions antérieures à 2000, ou concernant les examens professionnels : Direction des personnels enseignants (DPE). « Les concours de recrutement des enseignants du second degré, session 2002 », *Note d'Information*, à paraître.

Voir aussi

Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17.

1 Agrégation : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2002

Sur listes principales et complémentaires	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Disciplines scientifiques	782	7224	4697	789	16,8	238	3571	2766	238	8,6
dont : Mathématiques	320	2343	1547	321	20,7	129	1845	1447	129	8,9
Sciences physiques, chimie	285	2360	1420	285	20,1	62	1067	818	62	7,6
Sciences de la vie et de l'Univers	177	2521	1730	183	10,6	47	659	501	47	9,4
Disciplines littéraires et sc. humaines	502	8087	5061	502	9,9	284	3659	2749	282	10,3
dont : Lettres modernes	140	1759	1214	140	11,5	115	1378	1062	114	10,7
Histoire	129	3165	1807	129	7,1					
Histoire-géographie (interne)						100	1232	894	99	11,1
Philosophie	82	1612	1102	82	7,4	18	524	392	18	4,6
Langues	334	3344	2220	326	14,7	142	2160	1656	142	8,6
dont : Anglais	158	1699	1138	158	13,9	64	1158	879	64	7,3
Espagnol	83	761	508	83	16,3	36	632	488	36	7,4
Allemand	53	403	294	53	18,0	31	264	208	31	14,9
Disciplines technologiques	343	4071	1901	337	17,7	84	2285	1551	85	5,5
dont : Économie et gestion	132	2062	885	132	14,9	44	1199	785	45	5,7
Mécanique	61	514	287	60	20,9	10	220	155	10	6,5
Génie électrique	52	352	190	52	27,4	13	222	169	13	7,7
Disciplines artistiques	77	988	692	77	11,1	39	627	473	39	8,2
Éducation physique et sportive	42	1363	678	42	6,2	113	1622	1184	113	9,5
Total	2080	25077	15249	2073	13,6	900	13924	10379	899	8,7

2 CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2002

Sur liste principales et complémentaires	Concours externes					Concours internes					Concours réservés				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
CAPES :															
Disc. scientifiques	2852	14639	11826	3475	29,4	229	1841	1469	293	19,9	205	887	586	205	35,0
dont : Mathématiques	1125	6165	5082	1299	25,6	110	630	500	126	25,2	75	336	192	75	39,1
Phys.-chimie, phys.-elect.	875	4144	3184	1054	33,1	34	580	450	67	14,9	55	206	170	56	32,9
Sciences vie et Terre	852	4330	3560	1122	31,5	85	631	519	100	19,3	75	345	224	74	33,0
Disc. littéraires et sciences humaines	3066	21478	17014	3441	20,2	385	2756	2152	407	18,9	241	1034	534	254	47,6
dont : Lettres modernes	1336	6098	4980	1498	30,1	207	959	774	214	27,6	100	434	208	115	55,3
Histoire-géographie	1017	7975	6480	1147	17,7	72	598	441	72	16,3	60	262	141	60	42,6
Lettres classiques	345	828	757	350	46,2	7	36	31	8	25,8	7	23	13	7	53,8
Langues	2539	12596	10108	2735	27,1	328	1832	1573	359	22,8	268	1215	738	268	36,3
dont : Anglais	1371	6008	4812	1500	31,2	195	874	726	195	26,9	130	632	381	139	36,5
Espagnol	855	3779	3138	889	28,3	80	606	542	107	19,7	70	310	185	70	37,8
Allemand	175	1128	919	175	19,0	25	148	118	25	21,2	25	135	70	25	35,7
Disc. artistiques	448	2682	2169	439	20,2	48	297	228	42	18,4	48	212	115	46	40,0
Ens. religieux											17	97	86	17	19,8
Coord. ingénierie form.											147	888	567	201	35,4
Total CAPES	8905	51395	41117	10090	24,5	990	6726	5422	1101	20,3	926	4333	2626	991	37,7
CAPET	1025	7799	4929	1040	21,1	100	1848	1476	125	8,5	268	886	489	234	47,9
CAPEPS	1330	8292	7549	1361	18,0	150	1067	943	150	15,9	126	335	201	126	62,7
CAPLP :															
Disciplines d'ens. général	1325	10874	7787	1796	23,1	54	1095	780	86	11,0	174	612	319	170	53,3
dont : Math-sciences	460	3026	2207	562	25,5	20	417	304	31	10,2	60	232	133	70	52,6
Lettres-histoire	437	4085	2755	591	21,5	18	328	220	22	10,0	60	207	102	60	58,8
Anglais-lettres	355	2525	1894	515	27,2	11	226	168	24	14,3	40	119	55	27	49,1
Disc. d'ens. techno. et professionnel	1745	9348	6310	1580	25,0	296	2746	2264	332	14,7	690	2630	1634	665	40,7
dont : Eco. et gestion	395	4149	2626	443	16,9	38	594	436	60	13,8	120	513	302	126	41,7
Mécanique	140	350	246	110	44,7	6	77	63	6	9,5	13	57	33	13	39,4
Génie civil	137	327	251	59	23,5	44	182	160	37	23,1	65	231	147	55	37,4
Hôtellerie-tourisme	125	490	407	125	30,7	22	128	117	23	19,7	45	174	108	45	41,7
Coord. ingénierie form.											116	834	585	156	26,7
Total CAPLP	3070	20222	14097	3376	23,9	350	3841	3044	418	13,7	980	4076	2538	991	39,0

1 : Postes. 2 : Inscrits. 3 : Présents. 4 : Admis. 5 : % d'admis/présents.

PRÉSENTATION

La session 2002 enregistre une hausse de 3,4 % du nombre de candidats aux concours des personnels de direction, alors que le nombre de postes offerts est en progression (+ 4,7 %). Le taux de réussite (rapport du nombre d'admis au nombre de dossiers présentés) s'améliore légèrement, passant de 35,2 % en 2001 à 35,6 % en 2002. Tous les postes ont pu être pourvus **1**.

Le nombre de candidats (337) au concours de recrutement des IA-IPR est, pour la seconde année, en diminution (- 18 %). Le nombre de postes offerts est également en nette baisse par rapport à l'année précédente (59 au lieu de 100), seule la spécialité « sciences de la vie et de la Terre » enregistre une augmentation de postes offerts (4 postes contre 2 en 2001). Le taux de couverture baisse légèrement, 98,3 % contre 99 % en 2001, et se rapproche de celui de 2000 (98 %). Le nombre de candidats par poste (5,7), en augmentation (4,1 en 2001), présente des disparités importantes selon les disciplines ou spécialités **2**. Le nombre de postes offerts au concours de recrutement d'IEN est de 120 (99 en 2001). Cette augmentation est proportionnellement plus importante pour les postes de l'enseignement du premier degré (77 postes contre 66 en 2001). L'augmentation significative du nombre de candidats (+ 157) ne doit pas masquer les différences selon les spécialités. La sélectivité du concours s'est globalement maintenue, passant de 7,59 candidats par poste offert en 2001 à 7,57 en 2002 **3**.

Les 22 postes offerts (20 postes en 2001) au premier concours de CASU ont tous été pourvus. Au second concours, 39 (comme en 2001) l'ont été sur les 43. Le taux de réussite baisse légèrement (18,3 % contre 20 % en 2001) au premier concours, tandis que la diminution du nombre de présents (- 6,3 %) au second concours contribue à l'améliorer : il s'élève à 26,4 % au lieu de 24,7 % en 2001. Le taux de couverture pour ce concours recule (90,7 % contre 97,5 %) **4**.

DÉFINITIONS

■ **Personnels de direction de première classe (C1) et de deuxième classe (C2).** Le nouveau statut de ces personnels est défini par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001, qui précise les dispositions relatives au recrutement. Depuis 1996, l'épreuve écrite d'admissibilité a été remplacée par un examen, par le jury, du dossier présenté par chaque candidat (décret n° 95-1189 du 6 novembre 1995).

■ **Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).** Le concours ouvert pour le recrutement est organisé suivant les dispositions fixées par le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 :

- le jury procède à une première sélection des candidats sur examen de leur dossier ;
- l'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le candidat admissible, le jury prononce ou non l'admission.

■ **Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN).** Le recrutement se fait par concours organisé selon les mêmes modalités que celui des IA-IPR.

■ **Conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU).** Ils sont recrutés par la voie de deux concours (décret n° 96-586 du 25 juin 1996). Le second comportait deux branches : la branche administrative et générale (BAG) et la branche d'administration financière (BAF). Celles-ci ont été globalisées à partir de la session 1997.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage ou de couverture.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Rapports de M. J.-P. Obin, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, et de MM. Y. Guérin et F. Perret, respectivement présidents des concours des IEN et des IA-IPR (session 2002).

« Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire – Session 2002 », *Note d'Information*, à paraître.

Voir aussi

Notes d'Information, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10, 02.45.

1 Concours des personnels de direction

Concours	2000				2001				2002			
	Postes	Dossiers présentés	Admis (1)	% admis/dossiers	Postes	Dossiers présentés	Admis (1)	% admis/dossiers	Postes	Dossiers présentés	Admis (1)	% admis/dossiers
C1	60	114	57	50,0	60	158	60	38,0	60	152	60	39,5
C2	740	2237	740	33,1	800	2284	800	35,0	840	2373	840	35,4
Total	800	2351	797	33,9	860	2442	860	35,2	900	2525	900	35,6

(1) Sur liste principale.

2 Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (session 2002)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis (2)	% admis/postes	% admis/inscrits
Allemand	1	3	3	1	100,0	33,3
Anglais	4	11	8	4	100,0	36,4
Arts plastiques	2	5	4	2	100,0	40,0
Économie et gestion	5	19	11	5	100,0	26,3
Éducation musicale	1	4	2	1	100,0	25,0
Éducation physique et sportive	4	25	10	4	100,0	16,0
Espagnol	1	1	1	1	100,0	100,0
Administration et vie scolaires	7	126	23	7	100,0	5,6
Histoire et géographie	3	9	6	3	100,0	33,3
Italien	1	3	3	1	100,0	33,3
Lettres	6	31	11	6	100,0	19,4
Mathématiques	8	26	13	8	100,0	30,8
Portugais	1	1	1	-	0,0	0,0
Sciences de la vie et de la Terre	4	11	7	4	100,0	36,4
STI – secteur industriel	4	36	12	6	150,0	16,7
STI – secteur arts appliqués	1	3	2	-	0,0	0,0
STI – biochimie-biologie	1	4	3	1	100,0	25,0
STI – secteur médico-social	1	2	1	-	0,0	0,0
Sciences physiques	4	25	11	4	100,0	16,0
Total 2002	59	(3) 345	132	58	98,3	16,8
Rappel 2001	100	(4) 435	210	99	99,0	22,8
Rappel 2000	100	(5) 456	202	98	98,0	21,5

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien (tableaux 2 et 3). (2) Sur liste principale. (3) 337 candidats – 345 candidatures (doubles inscriptions). (4) 411 candidats – 435 candidatures dont 22 doubles inscriptions et 1 triple. (5) 441 candidats – 456 candidatures dont 14 doubles inscriptions et 1 triple.

3 Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale (session 2002)

Spécialités	Postes	Inscrits	Admissibles	Admis (1)	% admis/postes	% admis/inscrits
Enseignement du premier degré	77	585	208	77	100,0	13,2
Information et orientation	9	46	20	9	100,0	19,6
Enseignement technique :	20	175	59	20	100,0	11,4
Économie et gestion	6	60	19	6	100,0	10,0
Sciences et techniques industrielles	10	91	27	10	100,0	11,0
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	4	24	13	4	100,0	16,7
Enseignement général :	14	103	39	14	100,0	13,6
Lettres	4	30	12	4	100,0	13,3
Mathématiques	4	27	9	4	100,0	14,8
Histoire-géographie	1	19	6	1	100,0	5,3
Anglais	5	27	12	5	100,0	18,5
Total 2002	120	909	326	120	100,0	13,2
Rappel 2001	99	752	277	99	100,0	13,2
Rappel 2000	100	739	255	100	100,0	13,5

(1) Sur liste principale.

4 Concours des conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU)

Premier concours						Second concours					
Année	Postes	Inscrits	Présents	Admis (1)	Taux de réussite	Année	Postes	Inscrits	Présents	Admis (1)	Taux de réussite
2000	20	131	96	20	20,8	2000	40	208	165	39	23,6
2001	20	159	100	20	20,0	2001	40	288	158	39	24,7
2002	22	305	120	22	18,3	2002	43	299	148	39	26,4

(1) Sur liste principale.

Rappel : les deux branches BAG (branche administrative et générale) et BAF (branche d'administration financière) sont globalisées depuis 1997.

PRÉSENTATION

À la session 2002, 10 491 postes ont été ouverts à l'ensemble des concours externes et internes de recrutement des personnels ATOSS, y compris les concours réservés. Ces postes sont principalement affectés dans les filières administrative (44,4 %) et ouvrière (42,5 %) ; les filières médico-sociale et laboratoire ne totalisant respectivement que 10,2 % et 2,9 % des postes. D'autre part, 6 postes sur 10 sont offerts au titre des concours interne ou réservé.

Les concours externes de personnels administratifs se caractérisent par un grand nombre de candidats inscrits (55 206) et présents (36 975) au regard des 1 194 postes ouverts, ce qui implique un taux de réussite extrêmement faible (3,2 %) et un taux de couverture de pratiquement 100 %. Aux concours internes et réservés, il y a pratiquement trois fois plus de postes offerts (3 466) pour un nombre de candidats inscrits (28 029) et présents (22 797) plus faible. Corrélativement, le taux de réussite à ces concours est quatre fois plus élevé et le taux de couverture plus faible (91,4 %) que pour les concours externes. Les concours et recrutements sans concours externes (1) de personnels ouvriers se caractérisent également par un grand nombre de candidats inscrits (41 483) par rapport au nombre de postes offerts (1 860). Toutefois, le nombre de présents est proportionnellement plus faible, car seulement un tiers des personnes se présente aux épreuves écrites. Le taux de couverture des concours externes, internes et réservés concernant les personnels ouvriers hors OEA (ouvriers d'entretien et d'accueil) est de 76,3 %. En ce qui concerne les corps d'OEA (voir définition des admis) les taux de couverture sont supérieurs à 100 %. Ceci s'explique par le fait que les listes de lauréats peuvent comporter un nombre d'admis supérieur au nombre de postes à pourvoir : en cas de renoncement d'un candidat ou en cas de vacance de postes, il peut être fait appel, dans l'ordre de celles-ci, aux candidats y figurant, à l'instar de ce qui peut se pratiquer avec les listes complémentaires des concours.

Les recrutements de personnels médico-sociaux et de laboratoire sont moindres. On dénombre 1 070 postes médico-sociaux pour lesquels 3 219 personnes se sont inscrites et 2 500 présentées aux épreuves. À ces concours, seulement 751 candidats ont été admis sur liste principale : le taux de couverture des personnels médico-sociaux, le moins élevé des différents personnels, s'établit à 70,2 %. Quant à la filière laboratoire, il y a 301 postes offerts pour 4 832 candidats. Sur 10 candidats inscrits aux concours de personnels de laboratoire, moins de 7 se sont présentés à au moins une épreuve. Le taux de couverture des personnels de laboratoire s'établit à 86 % et le taux de réussite à 8,1 %.

Le pourcentage de femmes admises à ces différents concours est globalement égal à 72 % mais il est extrêmement variable selon les filières de recrutement. Ainsi, ce taux est égal à 59 % pour la filière ouvrière, 64 % pour les personnels de laboratoire, 87 % pour les personnels administratifs et 93 % pour les personnels médico-sociaux.

(1) Ne sont pas comptabilisés les nombres de postes offerts ainsi que les statistiques sur les candidats pour les académies de Créteil, Lyon, Nancy-Metz, Rouen et Versailles pour les recrutements sans concours externes d'ouvrier d'entretien et d'accueil.

DÉFINITIONS

■ **Le recrutement des personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé (ATOSS)** s'opère selon deux modalités : les concours sont organisés au niveau national pour les corps de catégorie A (AASU, médecins, conseiller technique de service social) ainsi que pour les techniciens de l'Éducation nationale et les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, les concours sont organisés par les services déconcentrés.

■ **AASU, SASU.** Respectivement, attaché et secrétaire d'administration scolaire et universitaire.

■ **Inscrits.** Candidats remplissant les conditions de recevabilité des concours de recrutement concernés.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s).

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale. En ce qui concerne les corps d'agents et d'OEA, le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de catégorie C, prévoit que les listes classées par ordre d'aptitude (recrutement réservé) ou les listes des candidats déclarés aptes par les commissions de sélection (recrutement externe), peuvent comporter un nombre de noms supérieur à celui des postes à pourvoir.

■ **Taux de couverture.** Rapport en pourcentage du nombre d'admis au nombre de postes.

■ **Taux de réussite.** Rapport en pourcentage du nombre d'admis au nombre de présents.

■ **Taux de déperdition.** 100 – rapport en pourcentage du nombre de présents au nombre d'inscrits.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

1 Concours des personnels ATOSS (session 2002) (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes et réservés				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
AASU	178	2845	1165	387	178	298	3395	1889	385	185
SASU	484	20658	13784	1700	483	1166	9687	7841	2630	1043
Adjoints administratifs :	532	31703	22026	1959	532	1070	13451	11571	2684	1059
dont adm. et dactylographie	240	15532	11000	946	240	276	5802	5049	922	276
dont administration générale	292	16171	11026	1013	292	794	7649	6522	1762	783
Agents administratifs	-	-	-	-	-	932	1496	1496	1496	880
Total personnels administratifs	1194	55206	36975	4046	1193	3466	28029	22797	7195	3167
Médecins de l'EN :	65	164	115	92	63	32	50	50	49	32
dont sur titres et travaux	5	8	8	8	4	32	50	50	49	32
dont sur épreuves	60	156	107	84	59	-	-	-	-	-
Conseillers techniques de service social	-	-	-	-	-	46	113	84	42	27
Assistant(e) s de service social	215	496	394	249	130	103	99	86	58	30
Infirmier(e) s	320	1543	1187	575	276	289	754	634	340	193
Total personnels médico-sociaux	600	2203	1696	916	469	470	1016	854	489	282
Techniciens de laboratoire :	15	1944	1026	77	15	15	238	164	50	15
dont sec. A, biologie-géologie	3	527	246	12	3	3	64	40	9	3
dont sec. B, sc. physique et industrielle	9	640	341	52	9	9	132	99	33	9
dont sec. C, biotechnologie	3	777	439	13	3	3	42	25	8	3
Aides de laboratoire	135	1373	1005	295	114	80	464	390	123	60
Aides technique de laboratoire :	36	656	475	119	36	20	157	135	47	19
dont Spé. A, sc. naturelles	7	61	45	21	7	5	50	42	16	5
dont Spé. B, sc. physiques	29	595	430	98	29	15	107	93	31	14
Total personnels de laboratoire	186	3973	2506	491	165	115	859	689	220	94
Techniciens de l'EN :	40	2533	1162	91	40	10	544	419	28	10
dont rest. collective	7	536	292	16	7	3	324	276	9	3
dont informatique bureautique	26	1629	698	61	26	7	220	143	19	7
dont équipements techniques	7	368	172	14	7	3	200	165	10	3
Maîtres-ouvriers :	284	2299	1793	500	210	169	1810	1605	463	159
dont agencement et revêtement	61	302	243	101	46	43	462	417	127	43
dont cuisine	140	1191	923	226	97	72	803	722	185	62
dont équipement bureautique et audio.	14	90	70	25	11	6	42	29	9	6
dont espaces verts et install. sportives	-	-	-	-	-	3	41	30	12	3
dont install. élect., sanitaires et therm.	69	716	557	148	56	45	462	407	130	45
Ouvriers professionnels :	873	6174	4743	1486	675	520	2271	1959	780	352
dont agencement intérieur	116	594	428	193	86	81	297	249	105	46
dont cuisine	388	2573	2093	585	277	211	737	658	297	140
dont équipement bureautique et audio.	28	232	166	67	28	11	40	29	16	7
dont espaces verts et install. sportives	6	85	51	17	4	6	39	29	18	5
dont installations électriques	125	1522	1143	290	123	75	206	179	100	49
dont install. sanitaires et thermiques	115	320	248	153	78	52	127	112	63	35
dont lingerie	7	80	64	18	7	6	46	38	13	5
dont magasinage (ateliers)	14	267	188	37	14	15	316	258	39	15
dont revêtement et finitions	74	501	362	126	58	63	463	407	129	50
Ouvriers d'entretien et d'accueil (1)	663	30477	4381	2507	1011	1229	3219	3219	3219	3133
Total personnels ouvriers	1860	41483	12079	4584	1936	1928	7844	7202	4490	3654
Total	3840	102865	53256	10037	3763	5979	37748	31542	12394	7197

(1) Dans ce tableau, ne sont pas comptabilisés les nombres de postes offerts ainsi que les statistiques sur les candidats pour les académies de Créteil, Lyon, Nancy-Metz, Rouen et Versailles pour les recrutements sans concours externes d'ouvrier d'entretien et d'accueil.

PRÉSENTATION

À la session 2002, 2734 postes ont été ouverts à l'ensemble des concours externes, internes et réservés de recrutement des personnels ingénieurs, et personnels techniques de recherche et formation (ITRF). On recense 1019 postes pour la catégorie A qui regroupe les ingénieurs de recherche (IGR), ingénieurs d'études (IGE) et assistants ingénieurs (ASI), 912 pour la catégorie C (adjoints et agents techniques) et 803 pour les techniciens, seul corps de catégorie B.

Globalement, il y a autant de postes ouverts aux concours externes qu'aux concours internes et réservés. Le rapport varie de 0,8 pour les concours de catégorie C à 1,1 pour ceux des catégories A et B. Cependant, le concours externe d'IGR offre deux fois plus de postes que l'interne ; par ailleurs, ce corps a été exclu du champ d'application de la loi dite « Sapin » de résorption de l'emploi précaire.

On compte 26,1 candidats inscrits par poste pour les concours externes avec de fortes variations selon le corps : ce ratio est plus élevé pour les concours de catégorie A, avec 57,9 candidats inscrits par poste au concours d'IGE, 52,4 pour le concours d'ASI et 38,7 pour celui d'IGR. Ces forts ratios s'expliquent par la modification intervenue en 2002 dans l'organisation de ces concours, qui permet à un même candidat de multiplier ses inscriptions aux phases locales d'admission. En catégories B et C, on retrouve des ratios plus classiques : 8,2 candidats par poste en catégorie B, et 8,8 en catégorie C.

Pour les concours internes et réservés, ce rapport est globalement de 5,8 candidats par poste, avec des valeurs assez proches de la moyenne à l'exception des IGR et des ASI (respectivement 11,4 et 12,1). 2437 candidats ont été reçus sur liste principale à l'ensemble des concours, ce qui correspond à un taux de couverture global de 89,1 %. Si 93,4 % des postes offerts au concours de technicien ont été pourvus, en catégorie A, par contre, on retrouve le plus faible taux de couverture avec 80,8 % des postes pourvus aux concours d'IGR. Globalement, les taux sont comparables selon les types de concours, excepté pour le concours d'IGE, pourvu à 95,6 % en externe et seulement à 77,7 % pour les concours interne et réservé. Ces derniers chiffres doivent cependant être relativisés dans la mesure où, d'une part, pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires permet de couvrir le besoin en recrutement, et, d'autre part, les désistements, souvent liés à une réussite à plusieurs concours, restent nombreux.

Le taux de réussite varie également selon les concours : en catégories B et C, les taux sont les plus élevés avec 20,5 % de réussite au concours de technicien et 15,9 % aux concours d'adjoint et agent techniques. Par contre, c'est moins de 5 % de réussite qui concerne les concours de catégorie A, et même seulement 2,8 % pour celui d'IGR.

DÉFINITIONS

■ **Les concours de recrutement des personnels ITRF** s'effectuent par branche d'activité professionnelle (BAP) et emploi type. Les modalités d'organisation des concours de catégorie A ont été modifiées en 2002 : ils comportent désormais une phase d'admissibilité nationale (un même jury pour tous les postes offerts dans le même corps, la même BAP et le même emploi type) et une phase d'admission locale (organisée au niveau de chaque établissement dans lequel un poste au moins est à pourvoir dans cet emploi type).

La nomenclature des BAP, qui a également été rénovée, est la suivante : **A** : Sciences du Vivant (SV) ; **B** : Sciences chimiques sciences des matériaux (SCSM) ; **C** : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (SIIS) ; **D** : Sciences humaines et sociales (SHS) ; **E** : Informatique et calcul scientifique (ICS) ; **F** : Documentation, édition et communication (DEC) ; **G** : Patrimoine, logistique et prévention (PLP) ; **I** : Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (GST/EPCSCP).

■ **IGR, IGE, ASI.** Ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant ingénieur.

■ **Inscrits.** Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi type et être déclaré admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve écrite des concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été jugé recevable.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Un même candidat peut être admissible à plusieurs concours.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture.** Rapport (en %) du nombre des admis au nombre de postes.

■ **Taux de réussite.** Rapport (en %) du nombre des admis au nombre des présents.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

1 Concours des personnels ITRF – Session 2002 (France métropolitaine + DOM)

BAP	Concours externes					Concours interne et réservé					
	Postes	Inscrits	Présents	Admis- sibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admis- sibles	Admis	
IGR	A	7	423	411	70	6	2	6	4	-	-
	B	8	482	473	223	7	3	4	4	4	3
	C	9	597	572	442	8	-	-	-	-	-
	D	1	71	68	50	1	5	84	84	80	5
	E	50	1 765	1 735	317	36	24	368	344	116	22
	F	5	127	120	25	4	2	10	9	4	2
	G	10	161	161	77	10	2	13	10	6	1
	I	8	170	169	30	7	10	62	55	20	6
	Total	98	3 796	3 709	1 234	79	48	547	510	230	39
IGE	A	13	1 547	1 547	777	13	6	17	16	10	4
	B	10	798	798	276	9	6	8	8	8	6
	C	16	768	765	393	16	11	89	89	76	10
	D	12	1 333	1 318	774	11	14	96	62	53	13
	E	147	8 289	8 211	3 028	141	86	962	938	339	54
	F	21	1 787	1 758	366	20	92	304	294	217	71
	G	44	941	938	538	41	9	46	43	29	7
	I	31	1 552	1 525	375	30	117	467	452	287	100
	Total	294	17 015	16 860	6 527	281	341	1 989	1 902	1 019	265
ASI	A	7	702	384	138	7	5	20	21	16	5
	B	9	322	175	51	8	4	33	32	15	4
	C	22	560	240	172	21	10	49	49	40	10
	D	7	164	49	22	7	2	14	14	5	2
	E	65	4 919	2 910	1 254	64	32	589	566	236	27
	F	9	572	291	89	8	11	95	85	48	10
	G	21	217	152	55	15	13	99	95	41	11
	I	8	306	129	49	7	13	194	192	84	13
	Total	148	7 762	4 330	1 830	137	90	1 093	1 055	485	82
Technicien RF	A	42	422	225	119	42	25	71	71	49	25
	B	29	250	142	70	29	9	32	31	15	9
	C	69	269	125	79	51	27	65	62	44	27
	D	-	-	-	-	-	1	3	2	2	1
	E	189	1 315	872	427	189	90	297	282	141	90
	F	31	455	226	67	29	46	144	140	71	42
	G	37	168	113	67	28	35	230	224	91	32
	I	30	606	328	95	30	143	826	813	279	126
	Total	427	3 485	2 031	924	398	376	1 668	1 625	692	352
Adjoint technique RF, Agent technique RF	A	67	481	294	184	63	43	132	128	87	37
	B	26	141	99	72	25	15	59	59	38	15
	C	40	156	110	80	32	6	9	9	8	4
	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	F	29	387	282	116	28	46	150	144	80	41
	G	185	1 205	924	440	158	205	822	788	499	179
	I	47	1 080	777	178	44	203	1 504	1 445	436	178
	Total	394	3 450	2 486	1 070	350	518	2 676	2 573	1 148	454
Ensemble	1 361	35 508	29 416	11 585	1 245	1 373	7 973	7 665	3 574	1 192	

Remarque : des concours réservés (sessions possibles : 2002 à 2006) sont organisés afin de permettre à des agents non titulaires d'être recrutés, sous certaines conditions, dans les différents corps ITRF (loi dite « Sapin » n° 2001-2 du 3 janvier 2001). Les IGR ont été exclus du champ d'application de cette loi.

PRÉSENTATION

Fin décembre 2002, on comptait 55 770 aides-éducateurs exerçant dans les établissements dépendant du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, soit environ 8 % de moins qu'en décembre 2001. Cette baisse s'explique par un moindre recrutement en 2002, l'interruption du programme « Nouveaux services Emplois Jeunes » ayant été décidée en 2002, alors que les ruptures de contrats (environ 12 000) ont été aussi nombreuses qu'en 2000 et en 2001. Au total, depuis le début du programme en 1997, ce sont environ 105 000 contrats emplois-jeunes qui auront été signés par les établissements scolaires, dont la moitié ont déjà été rompus **1**.

Tout au long des cinq années d'existence du dispositif, la présence des aides-éducateurs s'est affirmée au sein des établissements où ils assurent de multiples fonctions essentielles à la vie scolaire. Dans les écoles, outre une forte activité de surveillance, les aides-éducateurs ont très souvent contribué au développement des bibliothèques et à la mise en place des ressources informatiques ; ils assistent par ailleurs les enseignants dans leurs tâches pédagogiques. Au collège, la surveillance est également une des activités les plus fréquentes, mais elle se conjugue toutefois avec un rôle de soutien scolaire aux élèves. Moins nombreux, les aides-éducateurs exerçant dans les lycées ont quant à eux surtout participé au développement de l'outil informatique **2**.

Si la structure par sexe de la population des aides-éducateurs (on compte un peu plus de trois femmes pour un homme) n'a guère évolué depuis le lancement du programme, il n'en va pas de même de la structure par âge. En 1998, plus de la moitié des aides-éducateurs étaient âgés de moins de 24 ans. Fin 2002, cette proportion n'est plus que de 20 %. À l'inverse, les aides-éducateurs de plus de 28 ans, quasi inexistantes en 1998, représentent aujourd'hui un tiers de la population. Ce vieillissement, en partie dû au faible nombre de recrutements des dernières années, s'explique également par les difficultés que connaît une partie des aides-éducateurs pour trouver un autre emploi dans de bonnes conditions. De surcroît, les jeunes recrutés en 1998, de moindre niveau de formation que leurs successeurs et dont le contrat arrivera à terme dans le courant de l'année 2003, sont aussi les plus nombreux. Leur avenir sur le marché du travail dépendra notamment des actions de formation reçues pendant l'emploi-jeune et de leur capacité à valoriser leur expérience professionnelle **3 4**.

DÉFINITIONS

■ **Le programme « Nouveaux services Emplois Jeunes ».** Lancé en octobre 1997, ce programme avait pour but de lutter contre le chômage des jeunes en leur permettant d'exercer un emploi durable pendant cinq années dans une activité nouvelle ou insuffisamment assurée jusqu'ici. À l'Éducation nationale, le recrutement d'aides-éducateurs s'est orienté vers les jeunes âgés de 18 à 26 ans, au moins titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre permettant une inscription en université, et, à la différence des autres acteurs du programme, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ne s'est pas inscrit dans une logique de prérecrutement : « *Les personnes aujourd'hui recrutées n'ont pas vocation à occuper durablement cette fonction. Leur professionnalisation en vue d'accéder à un emploi durable dans le secteur public ou le secteur privé constituera donc un élément-clé du dispositif* ». (Circulaire n° 97-263 – *Bulletin officiel* n° 1, janvier 1998). En 2002, le gouvernement a décidé de ne pas pérenniser le dispositif qui sera amené à disparaître progressivement jusqu'en 2007, par arrivée à terme des derniers contrats signés.

■ **Champ.** Les statistiques portent sur les effectifs d'aides-éducateurs dépendant du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, à l'exclusion des emplois-jeunes exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur. Les données présentées ici sont des estimations et peuvent donc être légèrement différentes du niveau réel.

POUR EN SAVOIR PLUS

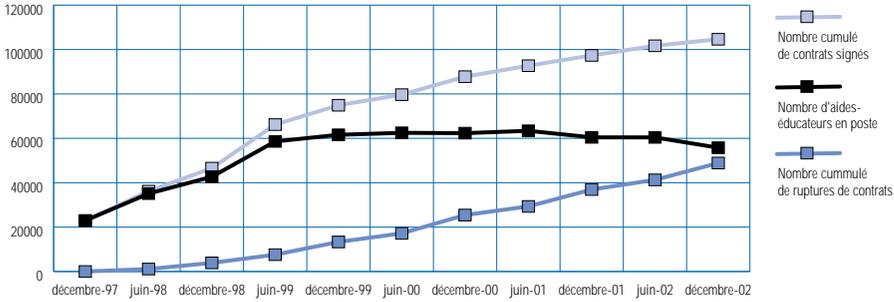
(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Édition 2002 de *Repères et références statistiques*, p. 265, pour la répartition des aides-éducateurs dans les académies.

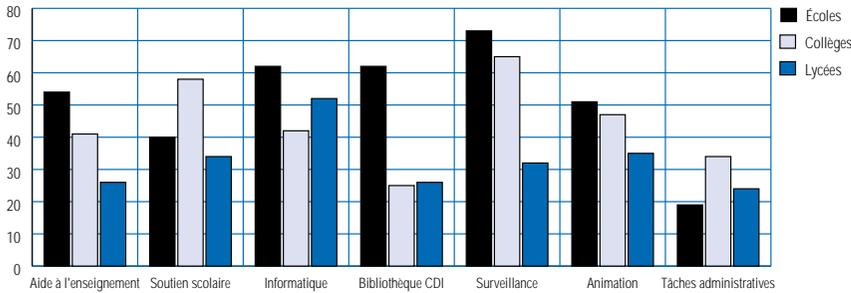
Note d'Information, 02.28.

1 Effectifs d'aides-éducateurs depuis le début du dispositif



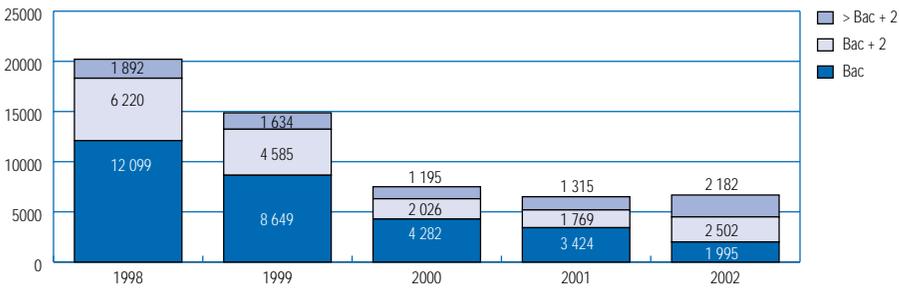
Source : DEP

2 Activités exercées régulièrement par les aides-éducateurs



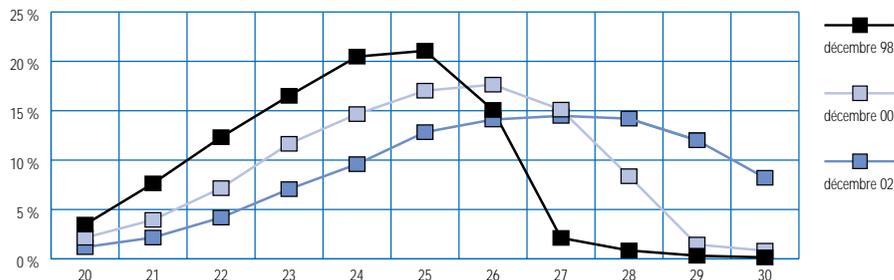
Source : CEREQ

3 Répartition des aides-éducateurs en poste fin 2002 par année de recrutement et niveau de formation à l'embauche



Source : DEP

4 Évolution de la répartition par âge des aides-éducateurs en poste



Source : DEP

Réf.	Titre	Page
10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	266
10.2	Le budget : analyse et évolution	268
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	270
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	272
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	274
10.6	La taxe d'apprentissage	276
10.7	Les bourses nationales du second degré	278
10.8	L'aide aux étudiants	280
10.9	L'action sociale en faveur des étudiants	282

PRÉSENTATION

L'éducation au sens du compte économique comprend les activités d'enseignement sous toutes leurs formes, scolaires de tous niveaux ou extrascolaires, les activités annexes (administration générale de l'éducation, cantines et internats, orientation, médecine scolaire, recherche sur l'éducation, bibliothèques universitaires), les achats de biens et services liés à l'éducation (transport scolaire, fournitures et livres scolaires, habillement et loisirs liés à la fréquentation scolaire), la rémunération du personnel d'éducation en formation.

L'évaluation provisoire du compte de l'éducation 2002 a été estimée à 103,6 milliards d'euros l'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation, ce qui représente 6,9 % du produit intérieur brut (PIB).

L'État assure 60,7 % du financement final total, les collectivités territoriales 22,3 %, les entreprises 6,4 %, les ménages 10,0 % et les autres administrations 0,6 %.

En financement initial (avant transferts), la structure devient : État 64,5 %, collectivités territoriales 20,9 %, entreprises 6,4 %, ménages 6,4 %, autres administrations 0,6 %, CAF 1,2 %.

Les postes de dépenses les plus importants sont l'enseignement du second degré (33,5 % de la dépense totale), du premier degré (22,3 %), l'enseignement supérieur (13,5 %), les formations de type extrascolaire (10,5 %) et les cantines et internats (7,5 %).

DÉFINITIONS

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant les flux financiers dans le domaine de l'éducation.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement à plein temps sur un cycle annuel.

■ **Enseignement de type extrascolaire.** Formation continue, enseignement par correspondance, stages, cours du soir, leçons particulières, télévision scolaire.

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financier. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financier, l'État ou les collectivités territoriales, et le financier ménage. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'éducation et pour l'achat de biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Le coût de l'éducation en 2002. Évaluation provisoire du compte », *Note d'information*, à paraître.

Voir aussi

Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51.

Le compte de l'éducation, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (Années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (Années 1998 à 2001) MJENR-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Le compte de l'éducation. Principes et méthodes, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MJENR-Direction de l'évaluation et de la prospective.

1 Financement des activités d'éducation et des achats de biens et de services liés à l'éducation en 2002

Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals – évaluations provisoires (France métropolitaine)

(Millions d'euros)

	Enseignement de type scolaire					Ens. de type extra-scolaire	Total activités d'ens.
	1 ^{er} degré	2 nd degré	Ens. supérieur	Ens. artistique	Apprentissage		
Éducation nationale	13 545	26 415	9 746	-	4	554	50 264
Autres ministères	-	1 703	1 266	185	1	2 473	5 628
Total État	13 545	28 118	11 012	185	5	3 027	55 892
Collectivités territoriales	9 288	5 671	850	973	836	1 063	18 681
Autres administrations	-	46	391	-	41	123	601
Entreprises	5	324	659	6	571	5 059	6 624
Ménages	233	689	1 034	7	28	1 578	3 569
Total général	23 071	34 848	13 946	1 171	1 481	10 850	85 367

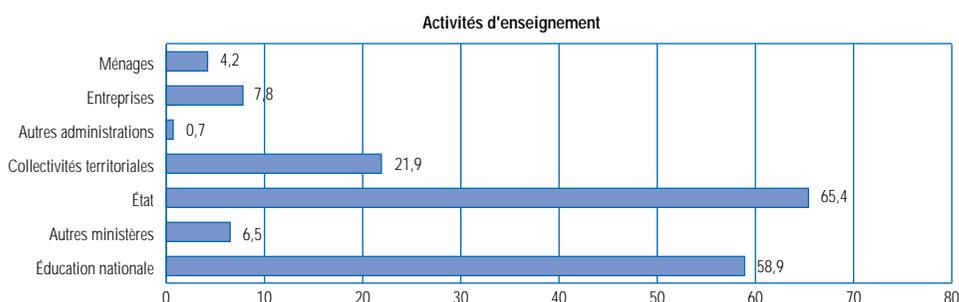
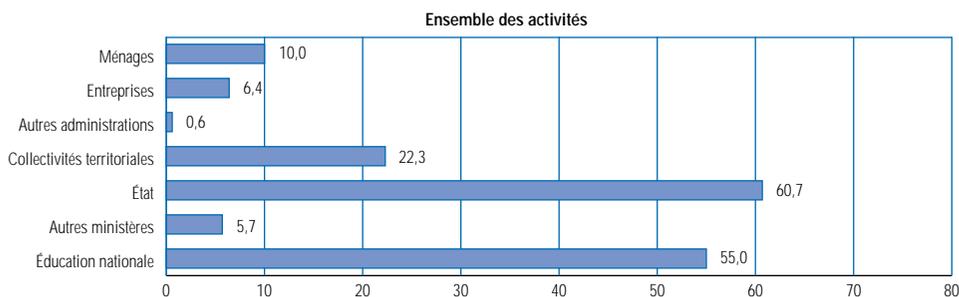
Dépense intérieure d'enseignement : 85,4 milliards d'euros

(suite)	Activités annexes			Achats de biens et services liés			Rémunération du personnel d'éducation en formation	Total de la dépense intérieure d'éducation
	Administration générale	Cantines, internats	Autres	Transports scolaires	Fournitures et livres scolaires	Habillement, loisirs scolaires		
Éducation nationale	1 580	2 175	879	93	69	-	1 911	56 971
Autres ministères	103	183	2	-	-	-	-	5 916
Total État	1 683	2 358	881	93	69	-	1 911	62 887
Collectivités territoriales	40	2 048	261	1 800	245	-	-	23 075
Autres administrations	8	6	19	-	-	-	-	634
Entreprises	-	11	31	-	-	-	-	6 666
Ménages	-	3 312	27	54	2 486	885	-	10 333
Total général	1 731	7 735	1 219	1 947	2 800	885	1 911	103 595

Dépense intérieure d'éducation : 103,6 milliards d'euros

Part du PIB consacrée à l'éducation : 6,9 % (à partir d'un PIB estimé base 80)

2 Structures du financement final en 2002 (%)



PRÉSENTATION

Les dotations inscrites au budget du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (hors Recherche) se sont élevées en 2003 à 62,8 milliards d'euros : 54 milliards pour la section budgétaire consacrée à l'enseignement scolaire, et 8,8 pour celle de l'enseignement supérieur.

Par rapport au budget 2002, les crédits ouverts en 2003 sur ces deux sections ont progressé de 2,3 % en monnaie courante.

Cette évolution correspond principalement, s'agissant de l'enseignement scolaire, à la création de 1000 emplois de professeurs des écoles justifiée par la reprise démographique dans le premier degré, et de 1200 emplois de personnels non enseignants (262 personnels médico-sociaux et 248 emplois supplémentaires destinés à résorber l'emploi précaire). Le budget 2003 comporte également une mesure d'ajustement de 640,11 millions d'euros (M) au titre de la participation du ministère aux charges de pensions ; 132,8 M sont inscrits au titre de l'amélioration de la situation des personnels.

Outre les mesures d'emplois et les mesures en faveur des personnels, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2003 comporte des moyens nouveaux visant à accompagner les dispositifs pédagogiques tels que l'apprentissage des langues vivantes (5,8 M), l'accueil des enfants handicapés (8,64 M), l'école ouverte (10,1 M), la réinsertion d'élèves socialement marginalisés (3,83 M). Enfin, une remise à niveau des crédits de fonctionnement consacrés aux examens et concours, frais de changement de résidence et frais de déplacement est prévue à hauteur de 17 M.

S'agissant de l'enseignement supérieur, les moyens supplémentaires inscrits au PLF 2003 se concentrent sur des priorités telles que le renforcement du taux d'encadrement des étudiants, notamment dans le 1^{er} cycle, par la création de 1 950 emplois supplémentaires, 500 emplois d'enseignants et 1 450 emplois de personnels IATOS (dont 750 au titre du dispositif de résorption de l'emploi précaire), l'augmentation des crédits de fonctionnement des établissements (51,5 M) et du réseau des œuvres universitaires et scolaires (12,7 M), la réhabilitation des résidences universitaires (8 M), la consolidation de l'effort consacré aux contrats de plan État-Régions (363,45 M d'autorisations de programme). La mise en sécurité et la maintenance des établissements mobilisent 77,139 M en crédits de paiement (CP) ; 10,59 M (CP) sont inscrits au titre des grands travaux (campus de Jussieu, Muséum national d'histoire naturelle, établissement public du musée du quai Branly). De 1997 à 2003, la part du budget du ministère (hors recherche) dans le budget général de l'État est passée de 20,73 % à 22,97 %. Dans le PIB, elle s'est stabilisée autour de 4 % pendant la même période.

Le budget du ministère est constitué à plus de 90 % par des crédits de personnels, les lois de décentralisation de 1983 et 1985 ayant transféré aux départements et aux régions les charges de fonctionnement et d'investissement des collèges et des lycées. L'État a gardé la responsabilité de ces dépenses pour ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur.

DÉFINITIONS

■ **Budget voté.** Il s'agit ici de la Loi de Finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de Finances rectificative votée ultérieurement.

■ **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.

■ **Projet de Loi de Finances (PLF).** Projet de budget pour l'année n soumis au vote du Parlement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année $n-1$. Ce document ne tient pas compte des éventuels amendements parlementaires.

■ **Dépenses ordinaires.** Elles recouvrent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement (essentiellement les crédits pédagogiques) et les dépenses d'action sociale (titres II, III, IV).

■ **Dépenses de capital.** Dépenses de maintenance et d'investissement (crédits de paiement des titres V et VI).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

PLF 2003, Budget voté de 2003, sections budgétaires I (enseignement scolaire) et II (enseignement supérieur), ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, DAF, avril 2003. Notes bleues de Bercy.

1 Évolution du budget (1) du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, du budget de l'État et du PIB de 1998 à 2003 (hors Recherche) (France entière) (milliards d'euros)

	1998		1999		2000		2001 (3)		2002		2003
	Budget voté	A (2)	Budget voté	A (2)	Budget voté	A (2)	Budget voté	A (2)	Budget voté	A (2)	
Section scolaire :											
Dépenses ordinaires	43,48		45,34		46,9		50,5		52,58		53,92
Dépenses en capital	0,11		0,12		0,1		0,1		0,11		0,08
Total	43,6		45,5		47,0		50,6		52,7		54,0
Accroissement en %		4,29%		3,45%		7,63%		4,09%		2,49%	
Section supérieure :											
Dépenses ordinaires	6,62		6,92		7,18		7,71		8,02		8,16
Dépenses en capital	0,78		0,87		0,82		0,84		0,72		0,67
Total	7,4		7,8		8,0		8,6		8,7		8,83
Accroissement en %		5,27%		2,70%		6,88%		2,22%		1,03%	
Total budget de l'Éducation nationale :											
Dépenses ordinaires	50,09		52,26		54,1		58,22		60,6		62,08
Dépenses en capital	0,88		0,99		0,93		1,0		0,82		0,75
Total ministère	51,0		53,3		55,0		59,2		61,4		62,83
Accroissement en %		4,47%		3,34%		7,52%		3,80%		2,30%	
Budget général de l'État											
Budget général de l'État	241,89		254,68		253,81		260,90		266,3		273,5 (4)
Accroissement en %		5,29%		-0,34%		2,79%		2,07%		2,70%	
Budget ministère/budget général État	21,07%		20,91%		21,68%		22,68%		23,06%		22,97%
Produit intérieur brut (PIB)	1 305,7		1 344,5		1 405,0		1 464,0		1 507,0		1 566
Accroissement en %		2,97%		4,50%		4,20%		2,94%		3,92%	
Budget ministère/PIB	3,90%		3,96%		3,92%		4,04%		4,08%		4,01%

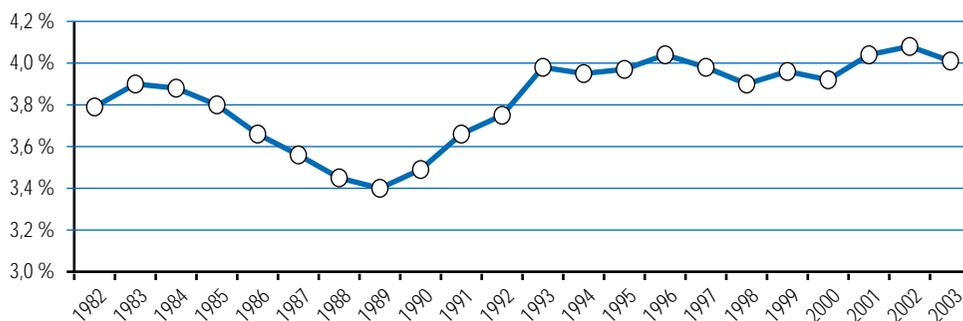
(1) Scolaire et supérieur.

(2) A : % d'accroissement.

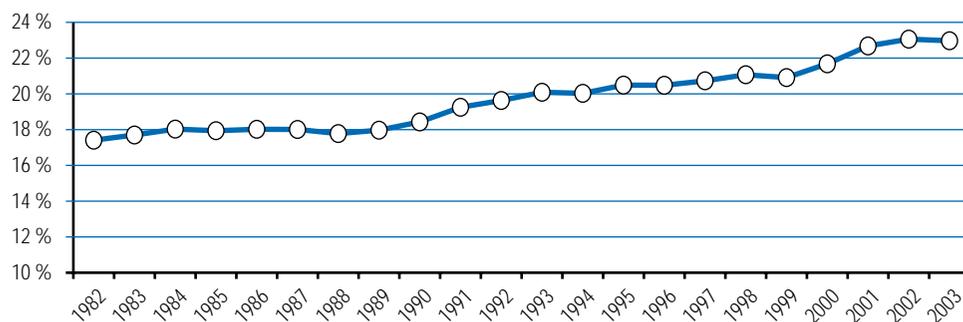
(3) En 2001, transfert du budget des Charges communes vers le budget du ministère des crédits de cotisations patronales.

(4) Budget 2003 à structure constante (Notes bleues de Bercy).

2 Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au PIB



3 Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au budget de l'État



PRÉSENTATION

La dépense intérieure d'éducation s'élève en 2002 à 103,6 milliards d'euros. Elle a plus que doublé depuis 1974 (évolution à prix constants), ce qui représente une évolution annuelle d'environ 2,5 %. Sur la même période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 84 %, soit 2,2 % par an **1 2 3**.

En 1974, la dépense intérieure d'éducation représentait 6,3 % du PIB ; elle représente, en 2002, 6,9 % de cet agrégat. De 1986 à 1989, la dépense d'éducation a augmenté moins vite que le PIB. Cette tendance s'est inversée de 1990 à 1993. Depuis 1995, la dépense intérieure d'éducation et celle du PIB progressent de façon assez proche **1** si ce n'est entre 1998 et 2001 où le PIB a progressé très fortement en raison d'une activité économique très soutenue. En 2002, le PIB croît de 1,2 % pour une hausse de 1 % de la DIE **3**. De 1974 à 2002, la dépense d'éducation a connu un taux de croissance annuel moyen de 2,5 %, supérieur à celui du PIB, en hausse de 2,1 % par an sur la période. Le tableau **1** donne l'évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement. Entre 1974 et 2002, la part du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche diminue de 57,5 % à 55,0 %. Parmi les autres financeurs, les collectivités territoriales, suite aux lois de décentralisation, ont sensiblement accru leur part (15,7 % en 1974, 22,3 % en 2002). La part des activités d'enseignement dans la dépense d'éducation est prépondérante sur toute la période 1974-2002 (79,5 % en 1974, 82,3 % en 2002) **2**. Toutefois, parmi ces activités d'enseignement, on note une diminution de la part du premier degré (de 33,2 % à 27 %) et une augmentation du second degré (de 38,6 % à 40,9 %) et du supérieur (de 13,6 % à 16,3 %).

DÉFINITIONS

■ **Financier final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financeur. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur État ou collectivités territoriales et le financeur ménages. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Évaluation aux prix de 2002.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de comparer l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Le coût de l'éducation en 2002. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

Voir aussi

Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51.

Le compte de l'éducation, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (Années 1997 à 2000) ; n° 140, décembre 2002 (Années 1998 à 2001) - MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Le compte de l'éducation. Principes et méthodes, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1974 à 2002 (1)

Dépenses totales par financeurs finals (Millions d'euros prix courants) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	2000	2001	2002
Éducation nationale	7 166	16 194	29 485	48 059	54 048	55 397	56 971
Autres ministères	1 049	2 375	3 552	5 400	5 563	5 826	5 916
Collectivités territoriales	1 954	4 161	8 833	18 815	22 017	22 283	23 075
Autres administrations publiques	36	104	404	596	605	625	634
Entreprises	609	1 352	2 702	5 035	6 021	6 466	6 666
Ménages	1 640	3 375	6 190	9 549	9 994	10 129	10 333
Total général	12 454	27 561	51 166	87 454	98 248	100 726	103 595
% du PIB	6,3	6,4	6,6	7,3	7,0	6,9	6,9

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation par activité de 1974 à 2002 (1)

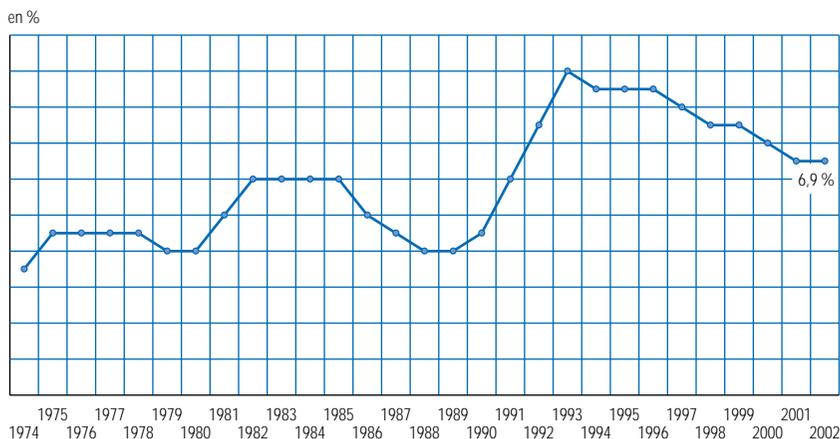
(Millions d'euros prix courants) (France métropolitaine)

	1974	1980	1986	1996	2001	2002
Activités d'enseignement :						
Premier degré	3 292	7 206	12 213	18 790	22 312	23 071
Second degré	3 816	8 904	16 796	29 476	33 889	34 848
Apprentissage	78	215	396	1 156	1 456	1 481
Supérieur	1 342	2 847	5 581	11 847	13 545	13 946
Artistique	94	225	550	980	1 133	1 171
Non ventilé	51	124	410	-	-	-
Extra-scolaire	1 231	2 623	5 443	9 095	10 651	10 850
Total activités d'enseignement	9 904	22 144	41 389	71 344	82 986	85 367
Activités annexes :	1 538	3 602	6 096	9 167	10 383	10 685
Administration générale	249	569	986	1 384	1 657	1 731
Cantines internats	1 166	2 700	4 486	6 768	7 539	7 735
Autres activités	123	333	624	1 015	1 187	1 219
Biens et services connexes :	773	1 486	3 141	5 043	5 503	5 632
Transport scolaire	161	390	1 035	1 691	1 901	1 947
Fournitures, livres scolaires	407	732	1 504	2 545	2 737	2 800
Habillement, loisirs scolaires	205	364	602	807	865	885
Rémunérations des personnels d'éducation en formation	238	330	537	1 899	1 854	1 911
Total général	12 453	27 562	51 163	87 453	100 726	103 595

(1) Évaluations provisoires à partir de 1997.

3 Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation dans le PIB de 1974 à 2002

(France métropolitaine)



PRÉSENTATION

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui produisent les activités caractéristiques, activités d'enseignement et activités annexes, grâce aux ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir en 10.1 et 10.3).

Le montant total des ressources des unités de production est donc égal au montant total des dépenses des unités de financement pour ces activités, soit 96,1 milliards d'euros en 2002.

L'État et les administrations publiques locales utilisent 2,2 milliards d'euros pour les activités d'administration générale, d'orientation et autres. Les grands établissements publics ont reçu 1,0 milliard d'euros. Les producteurs d'activités d'enseignement, établissements publics ou privés, centres de formation, associations, etc., ont reçu 92,9 milliards d'euros.

Le tableau 1 indique le total des ressources des unités de production selon l'origine du financement.

Ainsi, par exemple, en 2002, les établissements publics du second degré ont reçu 35,2 milliards d'euros dont 25,8 milliards d'euros provenaient du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, soit 73,3 % de leurs ressources totales.

Ces ressources correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement scolaire, formation continue, cantines et internats, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État ainsi que les dépenses en capital sont comptabilisées. Il s'agit de la totalité des dépenses des unités de financement pour les activités produites par les établissements.

DÉFINITIONS

■ **Établissements privés à financement public prédominant.** Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont les établissements privés du premier degré et du second degré sous contrat, certaines écoles d'enseignement supérieur, les établissements privés de l'éducation surveillée, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

■ **Autres producteurs d'enseignement privés.** Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux, et les individus donnant des leçons particulières.

■ **Grands établissements publics.** CNDP, INRP, CNOUS et CROUS, ONISEP, CEREQ (voir table des sigles). Ces établissements sont producteurs d'activités caractéristiques : orientation, recherche, cantines et internats... Mais ils ne sont pas des établissements d'enseignement.

■ **Voir rubriques « Définitions » en 10.1 et 10.3.**

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique de même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Le coût de l'éducation en 2002. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

Voir aussi

Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51.

Le compte de l'éducation, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (Années 1997 à 2000) ; n° 140, décembre 2002 (Années 1998 à 2001) - MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Le compte de l'éducation. Principes et méthodes, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

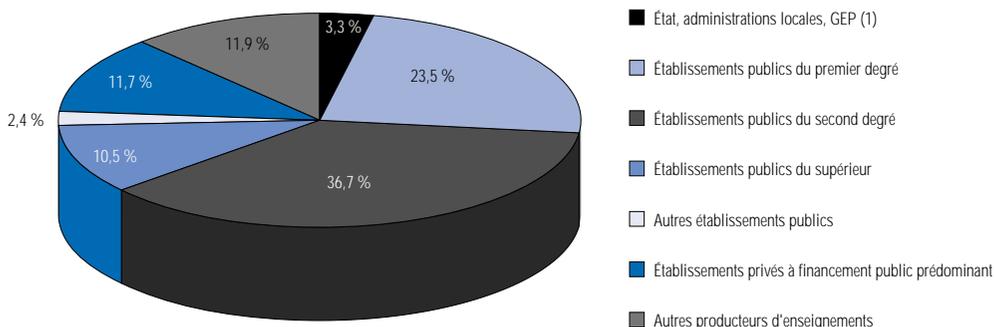
1 Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2002

Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (France métropolitaine)

(Millions d'euros)

	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Total
Établissements publics d'enseignement :	46 131	1 978	18 207	53	901	2 877	70 147
Du premier degré	11 929	-	9 969	-	-	663	22 561
Du second degré	25 787	1 165	6 246	-	496	1 467	35 161
D'apprentissage	-	-	154	-	25	6	185
D'enseignement supérieur	7 961	490	619	52	337	633	10 092
D'enseignement artistique	0	185	973	-	6	7	1 171
D'enseignement spécial	290	136	51	-	3	11	491
De formation extra-scolaire	164	2	195	1	34	90	486
Établissements privés à financement public prédominant :	6 226	1 430	1 386	8	527	1 700	11 277
Du premier degré	1 512	-	824	-	-	436	2 772
Du second degré	4 630	401	516	8	280	1 096	6 931
D'enseignement supérieur	84	19	4	-	183	159	449
D'enseignement spécial	-	90	-	-	-	3	93
De formation extra-scolaire	-	920	42	-	64	6	1 032
Écoles gérées par les organismes consulaires	64	26	500	208	380	125	1 303
Centres de formation interne :	221	2 058	345	336	2 199	101	5 260
Des administrations publiques	216	1 966	27	336	69	56	2 670
Des administrations privées	-	81	-	-	-	-	81
Des entreprises	5	11	318	-	2 130	45	2 509
Autres producteurs d'enseignement privés	2	266	274	-	2 629	1 723	4 894
Total producteurs d'enseignement	52 644	5 758	20 712	605	6 636	6 526	92 881
Administrations publiques	1 819	103	279	8	-	-	2 209
Grands établissements publics	438	57	41	19	31	384	970
Total général	54 901	5 918	21 032	632	6 667	6 910	96 060

2 Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2002 (France métropolitaine)



(1) GEP : grands établissements publics.

PRÉSENTATION

Les dépenses moyennes par élève varient beaucoup selon le niveau d'enseignement : de 4 160 euros pour un élève du préélémentaire à 11 910 euros pour un élève des formations d'ingénieurs des universités. La dépense moyenne, tous niveaux scolaires confondus est de 6 470 euros.

Ces dépenses correspondent surtout à des dépenses de personnel.

Les écarts résultent des différences de taux d'encadrement, de statut des enseignants (rémunérations et obligations de service), des caractéristiques de chaque type d'enseignement (matériel pour l'enseignement technique et professionnel) et de l'importance relative des investissements réalisés.

Les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie compensés par un nombre d'élèves par classe plus faible dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle long. Les dépenses de fonctionnement matériel sont plus importantes pour les formations techniques.

DÉFINITIONS

■ **Dépense moyenne par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital ainsi que l'intégralité des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des activités extrascolaires et de formation continue.

Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **Prix.** Les dépenses et les coûts moyens sont exprimés en euros par élève et par an.

On parle de « prix courants » par opposition aux « prix constants » utilisés dans certaines études pour lesquelles on élimine l'effet de l'inflation.

■ **Indice moyen (indice nouveau majoré).** Réellement perçu en moyenne au 1^{er} janvier 2002 ; il tient compte de la répartition par échelon des effectifs dans chaque catégorie mais ne donne qu'une vision très approximative des salaires, puisque les diverses primes, indemnités, heures supplémentaires ne sont pas incluses, pas plus que l'indemnité de résidence, ni l'éventuel supplément familial de traitement.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Le coût de l'éducation en 2002. Évaluation provisoire du compte », *Note d'Information*, à paraître.

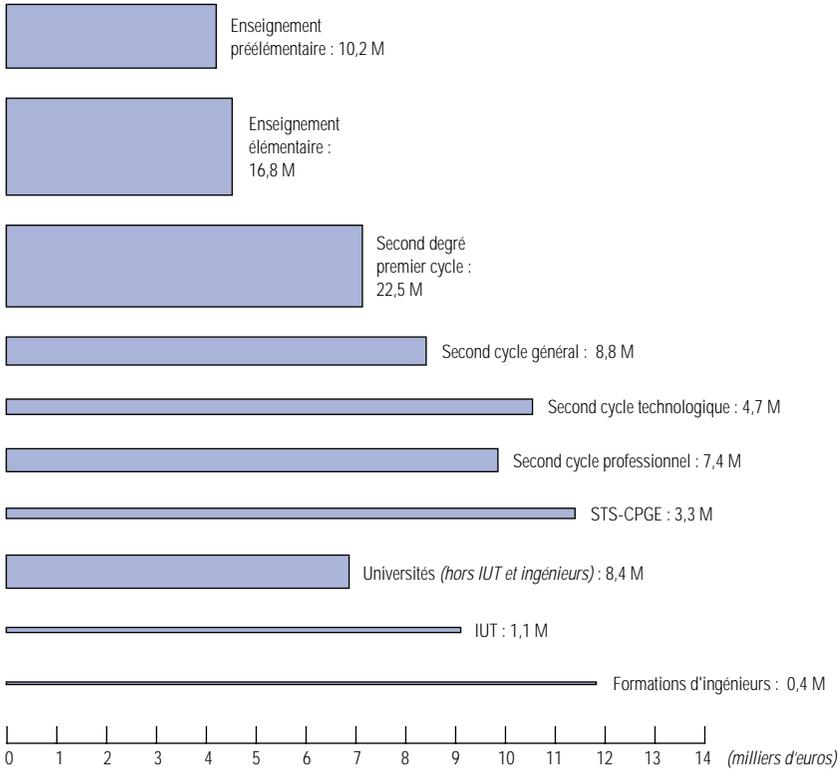
Voir aussi

Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51.

Le compte de l'éducation, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 8, octobre 1990 (Années 1974 à 1988) ; n° 13, octobre 1991 (Années 1985 à 1990) ; n° 19, novembre 1992 (Années 1987 à 1991) ; n° 34, janvier 1994 (Années 1988 à 1992) ; n° 49, décembre 1994 (Années 1989 à 1993) ; n° 60, décembre 1995 (Années 1990 à 1994) ; n° 76, décembre 1996 (Années 1992 à 1995) ; n° 93, octobre 1997 (Années 1993 à 1996) ; n° 105, décembre 1998 (Années 1994 à 1997) ; n° 113, décembre 1999 (Années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (Années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (Années 1997 à 2000) ; n° 140, décembre 2002 (Années 1998 à 2001) – MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Le compte de l'éducation. Principes et méthodes, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

1 Dépense globale et dépense moyenne par élève et par étudiant en 2002



Pour lire le graphique :

Chaque rectangle représente un niveau d'enseignement. La base horizontale d'un rectangle est égale à la dépense moyenne par élève ou par étudiant, et la hauteur au nombre d'élèves ou d'étudiants. La surface représente donc la **dépense totale pour le niveau d'enseignement considéré**.

M = milliard d'euros.

1 million d'élèves { } = 1 milliard d'
 1000 par élève

Année 2002	Effectifs (milliers)	Dépense moyenne par élève (milliers d'euros)	Dépense globale (milliards d'euros)
Activités			
Enseignement préélémentaire	2 462,2	4,16	10,2
Enseignement élémentaire	3 748,1	4,48	16,8
Second degré, premier cycle	3 169,0	7,10	22,5
Second degré, second cycle général	1 049,3	8,40	8,8
Second degré, second cycle technologique	446,1	10,58	4,7
Second degré, second cycle professionnel	751,4	9,86	7,4
STS-CPGE	288,7	11,45	3,3
Universités (hors IUT et ingénieurs)	1 225,9	6,84	8,4
IUT	117,5	9,10	1,1
Formation d'ingénieurs	31,5	11,91	0,4

PRÉSENTATION

Les établissements publics et privés relevant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ont reçu 905,3 millions d'euros en 2001 au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2000.

Les centres de formation d'apprentis (CFA) ont reçu la moitié du financement total (50,5 %) ; les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré et les établissements d'enseignement supérieur se partagent l'autre moitié de façon sensiblement égale (24,3 % et 25,2 %).

Plus des quatre cinquièmes de la taxe (83,7 %) ont été reçus par l'intermédiaire des organismes collecteurs. Pour les CFA, ce pourcentage est très proche de 85 %. L'examen sur les années précédentes de cette donnée fait apparaître une augmentation régulière en faveur des organismes collecteurs, ce qui confirme leur importance dans le recueil de la taxe d'apprentissage.

En moyenne, pour chaque élève des sections ouvrant droit à la taxe d'apprentissage, un établissement public du second degré a reçu 105 (108 pour un lycée professionnel, 93 pour un lycée et 130 pour un collège), un établissement privé sous contrat du second degré a reçu 2,8 fois plus et un établissement du second degré privé hors contrat plus de vingt fois plus. Au niveau de l'enseignement supérieur, un établissement privé a perçu, en moyenne, environ 1900 par étudiant, son homologue du secteur public près de 265 .

DÉFINITIONS

■ **La taxe d'apprentissage** est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses, dont notamment les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des premières formations technologiques et professionnelles. L'enquête de la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

■ **Organismes collecteurs.** Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, organismes agréés. Les organismes collecteurs peuvent recevoir les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

■ **Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage.** Élèves des sections qui préparent à la vie active (premières formations technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : CPA, CPPN, SEGPA, 4^e et 3^e technologiques. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le deuxième cycle professionnel (lycées professionnels), toutes les sections.

Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les laboratoires, le secteur paramédical, les maîtrises de sciences et techniques (MST), les maîtrises informatiques appliquées à la gestion (MIAGE), les maîtrises de sciences de gestion, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Taxe d'apprentissage reçue en 2001 par les établissements relevant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (année de salaires 2000) », *Tableaux statistiques*, à paraître.

Voir aussi

Notes d'Information, 87.45, 88.34, 89.49, 91.15, 92.09, 93.45, 94.41, 95.45, 97.52.
Tableaux statistiques, n° 5670, 5738, 5843, 5973, 6042, 6228, 6308, 6394, 6487, 6532.

1 Taxe d'apprentissage reçue en 2001 par les établissements relevant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (année de salaires 2000) (France métropolitaine + DOM)

Établissements	Taxe d'apprentissage reçue (milliers d' €)				Taxe moyenne par élève	
	Directement des entreprises	Par organisme collecteur	Total (milliers d' €)	Total (milliers de F. pour mémoire)	Euros	Francs (pour mémoire)
CFA et CPA annexés	69 608	384 754	454 362,2	2 980 421	1 374	9 013
Second degré public						
Collèges	3 252	11 774	15 025,3	98 560	131	859
EREA	295	1 033	1 327,7	8 709	138	905
Lycées professionnels	10 069	34 902	44 971,3	294 992	108	708
LEGT publics	11 771	44 694	56 464,8	370 385	93	610
Section d'apprentissage	476	2 275	2 751,1	18 046	1 518	9 957
Total second degré public	25 863	94 678	120 540,2	790 692	105	689
Second degré privé sous contrat						
de type collège (1 ^{er} cycle)	826	3 688	4 514,2	29 611	441	2 893
de type LP (2 nd degré professionnel)	5 596	29 913	35 509,5	232 927	294	1 929
de type LEGT (2 nd cycle long)	6 703	31 008	37 710,7	247 366	258	1 692
Section d'apprentissage	121	3 861	3 982,1	26 121	4 429	29 052
Total second degré privé sous contrat	13 246	68 471	81 716,5	536 025	294	1 929
Total second degré privé hors contrat	2 583	14 117	16 700,2	109 546	2 103	13 795
Total second degré	41 692	177 265	218 956,9	1 436 263	153	1 004
Supérieur public	18 506	73 411	91 916,9	602 935	263	1 725
Supérieur privé	16 719	117 279	133 998,7	878 974	1 932	12 673
Total supérieur	35 225	190 691	225 915,6	1 481 909	540	3 542
Total autres bénéficiaires	1 334	4 583	5 917,1	38 814	-	-
Total général	147 859	757 293	905 151,8	5 937 407	399	2 617

2 Taxe d'apprentissage moyenne par académie reçue par élève en 2001 (Public + Privé) (Euros)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur)
Aix-Marseille	151	1 229	172
Amiens	128	1 342	409
Besançon	177	1 033	194
Bordeaux	170	764	297
Caen	147	883	332
Clermont-Ferrand	211	1 150	295
Corse	109	1 013	190
Créteil	150	1 420	296
Dijon	171	1 530	274
Grenoble	232	1 476	242
Lille	116	1 399	567
Limoges	176	1 280	374
Lyon	319	1 421	542
Montpellier	96	903	178
Nancy-Metz	116	1 310	190
Nantes	148	773	352
Nice	69	660	212
Orléans-Tours	164	1 017	273
Paris	361	4 281	767
Poitiers	158	1 095	291
Reims	130	1 363	232
Rennes	140	752	233
Rouen	130	1 075	301
Strasbourg	64	998	277
Toulouse	188	1 103	228
Versailles	168	2 243	908
Total	153	1 374	389

PRÉSENTATION

En 2001-2002, 1 348 750 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 24,1 % des élèves du second degré (y compris les EREA) ont bénéficié d'une bourse nationale : 26,9 % dans les établissements publics et 12,9 % dans les établissements privés. Avec respectivement plus de 56,5 % dans le secteur public et plus de 23,3 % dans le secteur privé, les DOM ont, en proportion, plus du double d'élèves boursiers que la France métropolitaine.

Le pourcentage de boursiers varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : nettement plus élevé en second cycle professionnel (35,7 %) qu'en second cycle général (16,3 %).

Les bourses nationales de collège, devenues en 1994-1995 et jusqu'en 1997-1998 des aides à la scolarité versées par les caisses d'allocations familiales, ont été rétablies à la rentrée 1998. En 2001, elles concernaient près de 775 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 23,2 % des collégiens : 26,1 % dans les collèges publics et 11,1 % dans les collèges privés **1**.

Une bourse nationale de lycée a été attribuée en 2001-2002 à 574 350 jeunes, soit 25,4 % des élèves des lycées et EREA de France métropolitaine et des DOM : 27,9 % pour l'enseignement public et 15,5 % pour l'enseignement privé. Depuis 1983, la bourse attribuée aux élèves de lycée professionnel a été scindée en deux parties : la bourse proprement dite, variable en fonction des ressources des familles, et la prime de qualification, fixe, d'un montant de 428,55 euros pour les élèves de troisième année de CAP, l'ensemble des élèves de BEP ou CAP en deux ans, et ceux qui suivent une mention ou une formation complémentaire à l'un de ces diplômes.

Une prime d'équipement, dont le montant a été doublé à la rentrée 2001-2002, égal à 336 euros, est attribuée aux élèves pour certaines formations. D'autre part, une prime de 213,43 euros est attribuée depuis 1986 à l'entrée en seconde, depuis 1990 à l'entrée en première et depuis 1993 à l'entrée en terminale.

DÉFINITIONS

■ **Bourses nationales.** Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

■ **Bourses du second degré.** Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué selon un barème national de détermination. Ce barème est établi en fonction de la valeur du rapport calculé entre les ressources et les charges de la famille, rapport appelé « quotient familial », ainsi que de l'établissement de scolarisation et du cycle d'enseignement suivi.

■ **Bourses de collège.** Les bourses de collège, devenues en 1994-1995 des aides à la scolarité versées par les caisses d'allocations familiales, sont rétablies à partir de la rentrée 1998. Elles comportent trois taux annuels différents : 54,90 euros, 176,10 euros et 282,90 euros.

■ **Bourses de lycées.** Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle, et de CPA dans les CFA. La part est l'unité d'attribution d'une bourse. Depuis 1994-1995, il n'y a plus qu'un seul montant de part pour les élèves de second cycle. En 2001-2002, pour tous les élèves boursiers de lycée, ce montant est de 39,36 euros et le nombre de parts accordées est fonction du cycle d'enseignement suivi.

Avertissement : les données pour l'année scolaire 2002-2003 n'étant pas disponibles, cette double page reprend les données de l'année scolaire 2001-2002.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

1 « Boursiers du second degré en 2001-2002 », document de la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO B2) du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale, sous-direction de la prévision et des moyens, bureau du budget, des crédits et des aides à la scolarité.

1 Nombre et pourcentage de boursiers nationaux dans le second degré en 2001-2002

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé		Public + Privé	
	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %
En collèges						
Taux : 54,9 euros	298 877		37 628		336 505	
Taux : 176,1 euros	177 294		18 227		195 521	
Taux : 282,9 euros	152 123		14 719		166 842	
Total France métropolitaine	628 294	24,6	70 574	10,9	698 868	21,8
Total France métropolitaine + DOM	702 028	26,1	72 365	11,1	774 393	23,2
En lycées (2)						
Premier cycle :	12 506	39,5	6 061	32,2	18 567	36,8
Sixième à troisième (y compris EREA)	2 156		176		2 332	
Classes technologiques (y compris CPA de CFA)	10 350		5 885		16 235	
Nombre de parts/élève	7,7		7,6		7,6	
Montant/élève (euros)	303		299		299	
Second cycle :						
Second cycle professionnel :						
(moins 1 ^{re} et 2 ^e années de CAP 3 ans)	205 757	39,1	33 547	23,2	239 304	35,7
Nombre de parts/élève	9,8		9,5		9,8	
Montant/élève (euros)	386		374		386	
Primes d'équipement (3)	37 590		3 768		41 358	
Primes à la qualification (4)	155 820		24 187		180 007	
Primes d'entrée en seconde (5)	-		-		-	
Primes d'entrée en première (5)	23 905		4 408		28 313	
Primes d'entrée en terminale (5)	23 762		4 463		28 225	
Second cycle général et technologique :						
Enseignement général	161 313	18,3	20 019	8,6	181 332	16,3
Nombre de parts/élève	7,4		7,3		7,4	
Montant/élève (euros)	291		287		291	
Primes d'équipement (3)	-		-		-	
Primes d'entrée en seconde (5)	64 014		7 466		71 480	
Primes d'entrée en première (5)	37 737		5 063		42 800	
Primes d'entrée en terminale (5)	36 692		5 091		41 783	
Enseignement technologique	79 328	28,6	11 185	16,7	90 513	26,2
Nombre de parts/élève	9,5		9,2		9,5	
Montant/élève (euros)	374		362		374	
Primes d'équipement (3)	6 709		706		7 415	
Primes d'entrée en seconde (5)	302		51		353	
Primes d'entrée en première (5)	33 611		4 888		38 499	
Primes d'entrée en terminale (5)	37 094		5 261		42 355	
Total second cycle général et technologique	240 641	20,8	31 204	10,6	271 845	18,6
Total général lycées (France métropolitaine)	458 904	26,7	70 812	15,3	529 716	24,3
dont : bourses nouvelles	144 032		20 544		164 576	
Nombre de parts/élève	8,5		8,2		8,5	
Total général lycées (France métropolitaine + DOM)	501 527	27,9	72 831	15,5	574 358	25,4
dont : bourses nouvelles	157 880		21 045		178 925	
Nombre de parts/élève	8,7		8,3		8,6	

(1) Pourcentage de boursiers dans l'ensemble des élèves.

(2) Valeur d'une part en lycée : 39,36 euros.

(3) Prime d'équipement : 336 euros.

(4) Prime à la qualification : 428,55 euros.

(5) Prime d'entrée en seconde, première ou terminale : 213,43 euros.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, l'ensemble des principales aides financières accordées dans l'enseignement supérieur concerne sur la France métropolitaine et les DOM près de 498 000 étudiants, soit une augmentation de 2 %. Après un recul important à la rentrée 1996 et une stagnation en 1997, la progression est nette depuis cinq ans, avec 98 000 aides supplémentaires allouées. Dans le même temps, les effectifs du supérieur se stabilisent, la proportion d'étudiants aidés est passée de 23,6 % à la rentrée 1997 à 29,5 % à la rentrée 2001, avant de passer à 29,7 % en 2002 dans un contexte de hausse du nombre d'étudiants.

À l'université, cette part continue d'augmenter. Sur l'ensemble des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides du ministère, 27,6 % sont aidés, soit 0,2 % de plus qu'à la rentrée 2001. Dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) habilitées à recevoir des boursiers, ce sont 37,8 % des élèves qui sont aidés en 2002-2003.

Les attributions de bourses sur critères sociaux, qui représentent 95 % des aides aux étudiants, concernent (hors allocations d'études) près de 472 000 étudiants, effectif en hausse de 1,9 % par rapport à 2001-2002. Cette hausse est principalement liée à la progression de la population étudiante, le barème n'ayant pas évolué à euros constants. À la rentrée 2002, les montants de ces bourses s'échelonnent de 1 296 à 3 501 €, hors échelon zéro qui ne donne droit qu'à une exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Ces montants ont dans l'ensemble suivi l'évolution des prix depuis la rentrée 2001-2002. Cependant, le montant moyen de l'aide reçue par un étudiant boursier sur critères sociaux (hors allocations d'études) a baissé : il est de 2 441 € en 2002-2003, contre 2 469 € en 2001-2002.

Après une forte baisse en 2001-2002, qui s'explique par le droit accordé aux étudiants en DESS de postuler à une bourse sur critères sociaux, le nombre de bourses sur critères universitaires accordées se stabilise à la rentrée 2002. Les montants des bourses sur critères universitaires s'échelonnent de 3 456 à 4 077 €.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur – 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

Note d'Information, 03.15.

DÉFINITIONS

■ **Aides financières.** Sont comptabilisées, chaque année, les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, bourses de mérite (enquête de la DEP au 15 février), allocations d'études et prêts d'honneur (source DES).

■ **Bourses sur critères sociaux :** accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon zéro à l'échelon 5. Ces bourses sur critères sociaux sont réservées aux étudiants en 1^{er} et 2^e cycles ou en DESS, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Bourses sur critères universitaires :** bourses de service public ; de DEA et de DESS ; d'agrégation.

■ **Bourses de mérite :** mises en place à la rentrée 1998, et attribuées à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention « très bien », et s'engageant à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine. Elles sont contingentes par académie. L'aide accordée est de 6 102 €.

■ **Allocations d'études :** ce dispositif, mis en place en 1999, répond aux difficultés que peuvent rencontrer les étudiants confrontés à des situations personnelles ne leur permettant pas de se voir attribuer une bourse dans le cadre du droit commun. Il concerne aussi les étudiants inscrits pour la première fois en 1^{re} année de 3^e cycle, non bénéficiaires d'une bourse sur critères universitaires et qui ont précédemment obtenu une aide directe de l'État. Les candidats doivent remplir, par ailleurs, les conditions générales d'attribution des bourses sur critères sociaux. Ces bourses sont contingentes.

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Leur nombre est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement : diplômes nationaux des 1^{er} et 2^e cycles, DEA, DESS et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en 1^{re} année d'IUFM, les élèves des STS, CPGE et écoles d'ingénieurs publiques MEN ou sous sa tutelle et les étudiants inscrits en préparations intégrées ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

1 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière (France métropolitaine + DOM)

	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Ensemble des aides (1)	272 088	414 105	398 723	399 645	413 964	456 714	478 600	488 059	497 721
En % du nombre d'étudiants concernés (2)	19,7	24,1	23,3	23,6	24,7	27,4	28,6	29,5	29,7
Dont :									
Université :									
Étudiants aidés (3)	185 526	280 176	266 335	272 897	283 906	319 870	335 187	339 038	345 148
En % du nombre d'étudiants concernés (2)	17,5	21,2	20,4	21,3	22,5	25,5	26,6	27,4	27,6
CPGE et STS :									
Étudiants aidés (3)	63 521	85 269	85 616	85 029	86 484	92 106	97 989	100 089	103 773
En % du nombre d'étudiants concernés (2)	25,5	32,3	31,5	30,9	31,5	33,5	35,7	36,7	37,8

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris les AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimées en 1998).

(2) Donnée estimée en 1990-1991.

(3) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM.

2 Répartition des bénéficiaires par type d'aide et par nature de l'établissement fréquenté en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses sur critères universitaires	Bourses de mérite	Total bourses France métr. + DOM (1)	Allocations d'études (2)	Prêts d'honneur (2)
Total université	332 454	12 310	384	345 148		
Dont :						
Droit, sciences économiques	73 222	3 945	277	77 444		
Lettres, arts, sciences humaines	117 492	3 892	16	121 400		
Sciences	45 136	3 836	8	48 980		
Disciplines médicales	17 476	219	53	17 748		
STAPS	13 627	136		13 763		
IUT	42 623		7	42 630		
IUP	12 622		1	12 623		
Filière ingénieurs	10 256	282	22	10 560		
CPGE	12 944		176	13 120		
STS	90 649		4	90 653		
Écoles d'ingénieurs	9 494	194	46	9 734		
Autres écoles	10 869	27	5	10 901		
Facultés privées	2 439	23	2	2 464		
IUFM-CFPP	12 861			12 861		
Total France métropolitaine + DOM	471 710	12 554	617	484 881	10 154	2 686

(1) Sans allocations d'études.

(2) Source DES. Le détail par nature de l'établissement n'est pas disponible.

3 Répartition des boursiers par montant annuel des bourses en 2002-2003 (France métropolitaine + DOM)**Bourses sur critères sociaux (1)**

	Montant annuel ()	Boursiers (%)
Échelon 0	(2)	9,3
Premier échelon	1 296	18,9
Deuxième échelon	1 953	10,6
Troisième échelon	2 502	10,7
Quatrième échelon	3 051	10,5
Cinquième échelon	3 501	40,1
Ensemble Effectif		100,0
		471 710

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

Bourses sur critères universitaires

	Montant annuel ()	Boursiers (%)
DEA	3 780	56,1
DESS	3 780	25,5
Agrégation	4 077	12,9
Service public	3 456	5,5
Ensemble Effectif		100,0
		12 554

PRÉSENTATION

Les aides aux étudiants peuvent se décomposer en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur, le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE, ex-FAVE), les aides aux transports (carte « Imagine R »), l'allocation de logement social (ALS), l'aide personnalisée au logement (APL), auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. Les avantages fiscaux pour déduction de pensions alimentaires ne sont pas pris en compte en 2002, car nous ne disposons pas de données sur leur montant. En 1995, ces aides aux étudiants s'élevaient à 3510,8 millions d'euros, elles atteignent 4376,0 millions d'euros en 2002, ce qui correspond à un taux d'évolution de 24,6 % en prix courants et de 13,4 % en prix constants.

Les œuvres universitaires.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent maintenant l'ensemble du dispositif dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont offert, pendant l'année scolaire 2001-2002, 187 421 places et ont servi plus de 57 millions de repas par an. Le prix du ticket-restaurant était fixé à 2,5 euros. Pour l'année scolaire 2002-2003, les résidences universitaires ont accueilli 149 440 étudiants ; le tarif de la redevance mensuelle était en moyenne de 115 euros (sans ALS).

DÉFINITIONS

■ **Allocation de logement à caractère social (ALS).** Elle a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL) qui est alimenté par l'État et par une cotisation des employeurs.

■ **Aide personnalisée au logement (APL).** L'APL a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Son financement est assuré par le fonds national de l'habitation (FNH).

■ **CNAF.** Caisse nationale des allocations familiales.

■ **Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).** Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociales en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ **FAVE.** Fonds d'amélioration de la vie étudiante, maintenant : fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ; CNAF ; CNOUS ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1 Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d' , %)

Nature des aides	1995	2002	Évolution 2002/1995	
			aux prix courants	aux prix constants
AIDES DE L'ÉTAT				
<i>Aides budgétaires :</i>				
Aides directes				
- Bourses (43-71)	927,7	1 299,3	40,1 %	27,4 %
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	886,6	31,8 %	19,9 %
- Aide personnalisée au logement (APL) – Part de l'État	114,3	122,0	6,7 %	- 2,9 %
- Aide au transport (carte « Imagine R »)		11,4		
Total Aides directes	1 714,6	2 319,3	35,3 %	23,1 %
Aides indirecte				
- Œuvres universitaires	253,4	275,0	8,5 %	- 1,3 %
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	16,6	29,7 %	18,0 %
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	45,8	445,2 %	396,1 %
Total Aides indirectes	274,6	337,4	22,9 %	11,8 %
Total Aides budgétaires	1 989,2	2 656,7	33,6 %	21,5 %
<i>Aides fiscales (1) :</i>				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents				
	942,1	1 050,0	11,5 %	1,4 %
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures				
	125,0	167,0	33,6 %	21,6 %
Total Aides fiscales	1 067,1	1 217,0	14,0 %	3,8 %
Total des aides de l'État (budgétaires et fiscales)	3 056,4	3 873,7	26,7 %	15,3 %
AUTRES AIDES				
<i>Versements des régimes sociaux :</i>				
- Aide personnalisée au logement (APL)				
	73,2	76,2	4,1 %	- 5,3 %
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants				
	375,1	414,0	10,4 %	0,4 %
Total Régimes sociaux	448,3	490,2	9,3 %	- 0,5 %
<i>Versements des universités (FSDIE)</i>				
	6,1	12,1	98,4 %	80,5 %
Total Autres aides	454,4	502,3	10,5 %	0,6 %
Total général	3 510,8	4 376,0	24,6 %	13,4 %

(1) Hors avantage fiscal pour déduction des pensions alimentaires, évaluée en 1995 à 0,3 milliard d'euros.

2 Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de lits gérés par les CROUS	146 712	148 267	149 723	149 549	149 162	149 189	149 525	149 443
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	180 290	184 305	186 700	186 910	187 165	187 421	...
Nombre de repas servis aux étudiants	67 990 000	66 500 000	64 800 000	63 325 000	62 110 000	60 755 000	57 060 000	...

Réf.	Titre	Page
11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	286
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	288
11.3	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	290
11.4	Les acteurs de la R&D publique	292
11.5	Recherche et développement : les effectifs	294
11.6	La recherche et le développement dans les régions	296

PRÉSENTATION

En 2002, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée à 34,2 milliards d'euros (Md). Dans un contexte de faible croissance économique, la progression de la DNRD est nulle en volume, inférieure à celle du PIB (1,2 %). L'évolution des financements résulte d'une forte baisse des financements des entreprises (- 1,7 %) et d'une hausse du financement des administrations de 2,2 %. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est estimée à 33,4 Md et diminuerait de - 0,3 % en volume. Ce résultat est dû à la baisse de la dépense intérieure des entreprises (- 1,8 %) ; la dépense intérieure des administrations progresserait de 2,2 % en volume. Le ratio DIRD/PIB s'établirait donc à 2,20.

En 2001, la DIRD a été de 32,9 Md. En raison d'une amélioration de la couverture du champ de l'enquête entreprises et d'un changement de périmètre de la R&D Défense, les résultats 2001 ne sont pas directement comparables à 2000. À champ constant, la DIRD progresserait de 2,6 % en volume avec 3,1 % pour les entreprises et 1,8 % pour les administrations. Le ratio DIRD/PIB s'établit à 2,23 % contre 2,22 % en 2000.

Sur le long terme, la R&D exécutée en France a présenté de 1979 à 1993 une croissance plus rapide que celle du PIB. Le ratio DIRD/PIB est passé de 1,68 % en 1978 à 2,40 % en 1993 ; de 1993 à 1998, il décroît. À partir de 1999, il amorce une remontée et atteindrait 2,20 % du PIB en 2002. Cette évolution se vérifie tant pour la R&D dans les administrations que dans les entreprises. De 0,68 % du PIB en 1978, ce ratio atteint, pour les administrations, 0,92 % en 1993 et s'établit à 0,83 % en 2002. Dans les entreprises, de 1,0 % en 1978, il progresse jusqu'à 1,48 % en 1993 et s'élève à 1,37 % en 2002.

Sur plus de vingt ans, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. La part des administrations dans la DNRD, stabilisée depuis quelques années, n'est plus que de 43,8 % en 2001. La diminution de l'effort de R&D du ministère de la Défense depuis le début de la décennie 1990 contribue à cette évolution, en dépit d'une situation plus favorable depuis 2000. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et dépasse celui des administrations depuis 1995. La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Elle s'établit en 2001 à 63,1 %.

DÉFINITIONS

■ **Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD).** Elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

■ **Dépense nationale de recherche et développement (DNRD).** Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde des échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

■ **Méthodologie.** L'enquête auprès des entreprises est réalisée auprès de 10500 entreprises environ et 50 centres techniques de recherche. L'enquête est exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour une partie des petites et moyennes entreprises (sondage au taux de 1 sur 2). Dans les administrations, l'enquête est réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif qui contribuent à l'effort national de R&D.

L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série : en 1992 (voir *Repères et références statistiques*, édition 1999, p. 276) ; en 1997, révision de la méthode d'évaluation des effectifs et des dépenses de R&D des universités ; en 1998, révision de la méthode d'évaluation des dépenses de R&D de la Défense et du contour de R&D de quelques grandes entreprises (voir *Repères et références statistiques*, édition 2000, p. 284) ; en 2000, amélioration de l'évaluation de la dépense des universités (modification du traitement des charges sociales et des pensions) et calage des réponses de certains organismes sur le contrat de plan pluriannuel. Sans ces nouveaux traitements, la DIRD des administrations n'aurait pas progressé ; en 2001, amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises et modification de la dépense intérieure du ministère de la Défense avec l'intégration des dépenses de simulation de la direction des applications militaires du CEA. Ces modifications amèneraient une révision à la hausse des chiffres 2000. Ainsi la DIRD des entreprises en 2000 serait de 19,800 Md au lieu des 19,348 Md publiés.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquêtes DEPB3 (entreprises et administrations). « Recherche et développement en France. Résultats 2000, estimations 2001 », *Les dossiers*, n° 144, juin 2003, MEN - DEP.

1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France

(millions d'euros, %)

	1978	(2) 1992	1993	1994	1995	1996	(2) 1997	(2) 1998	1999	(2) 2000	(3) 2000	(4) 2001	(5) 2002
DNRD :	5 744	26 229	27 003	26 995	27 563	28 091	28 005	28 724	29 885	31 438	32 081	33 602	34 219
DNRD par les administrations (1)	3 305	13 460	13 695	13 527	13 647	13 718	12 980	12 859	13 267	14 272	14 404	14 705	15 301
DNRD par les entreprises	2 438	12 769	13 307	13 468	13 916	14 373	15 025	15 865	16 618	17 166	17 677	18 897	18 919
Part des administrations	57,5 %	51,3 %	50,7 %	50,1 %	49,5 %	48,8 %	46,3 %	44,8 %	44,4 %	45,4 %	44,9 %	43,8 %	44,7 %
DIRD :	5 743	25 821	26 484	26 764	27 302	27 836	27 756	28 319	29 529	30 954	31 517	32 919	33 417
DIRD par les administrations (1)	2 313	9 687	10 144	10 213	10 653	10 704	10 399	10 687	10 873	11 605	11 717	12 137	12 635
DIRD par les entreprises	3 430	16 134	16 340	16 551	16 649	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	19 800	20 782	20 782
Part des entreprises	59,7 %	62,5 %	61,7 %	61,8 %	61,0 %	61,5 %	62,5 %	62,3 %	63,2 %	62,5 %	62,8 %	63,1 %	62,2 %
Part de la DIRD dans le PIB	1,68 %	2,38 %	2,40 %	2,34 %	2,31 %	2,30 %	2,22 %	2,17 %	2,18 %	2,18 %	2,22 %	2,23 %	2,20 %

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

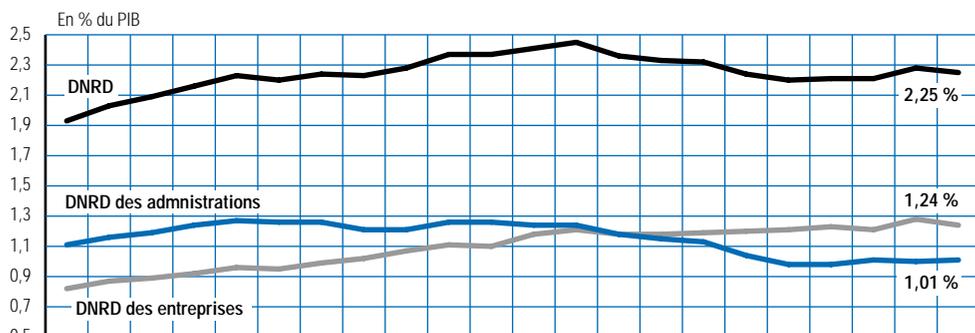
(2) Changements méthodologiques.

(3) À champ constant avec 2001.

(4) Résultats provisoires.

(5) Estimation.

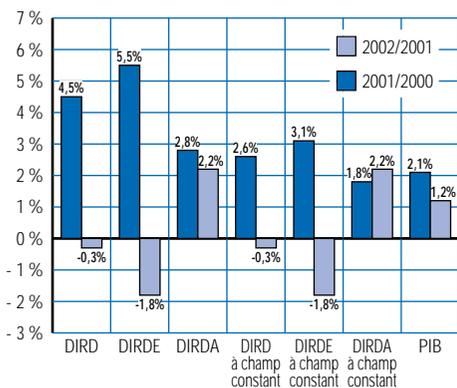
2 Évolution du financement par rapport au PIB



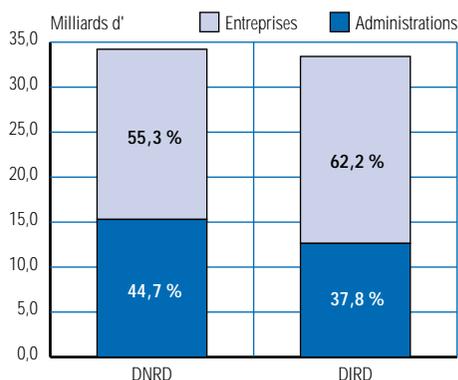
(1) Estimations

(1)

3 Évolution en volume des composantes de la DIRD de 2000 à 2002



4 Estimation de la répartition de la DNRD et de la DIRD en 2002



PRÉSENTATION

La dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) s'établit à 20,78 milliards d'euros (Md) en 2001, en progression de 5,5 % en volume par rapport à 2000. En raison d'une amélioration de la couverture du champ de l'enquête, les résultats 2001 ne sont pas directement comparables à 2000. Aussi, à champ constant, l'évolution est de 3,1 %. Après un retour en 1999 à des taux de croissance qui n'avaient plus été enregistrés depuis le début des années 90, l'année 2001 marque une consolidation de la reprise de la croissance des dépenses de recherche. D'après les premières estimations, la DIRDE devrait marquer le pas en 2002, avec une baisse en volume de -1,8 %, mais redémarrerait en 2003 (avec une hausse en volume de 0,9 %).

La progression des dépenses de recherche des entreprises a été accompagnée par la croissance des effectifs de R&D (+ 2,5 % à champ constant).

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité. Les quatre premières branches de recherche réalisent la moitié des dépenses de R&D. Seule parmi ces quatre branches à ne pas être dans un domaine de haute technologie, l'automobile est la première branche de R&D depuis 1999. Son poids dans la recherche (15 % de la DIRDE) traduit avant tout l'importance de cette industrie en France, que ce soient les constructeurs ou les équipementiers. Les équipements de communication ont profité de la vague des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour prendre à la pharmacie la deuxième place en 2000, mais leur croissance baisse en 2001 (3,2 % en volume à champ constant). La troisième branche de recherche, la pharmacie, redémarre après une pause en 2000. La construction aéronautique et spatiale, première branche de recherche au début des années 90, reste en quatrième position avec une hausse de ses dépenses de R&D de plus de 8 % en 2001 à champ constant. Cette augmentation s'explique pour partie par l'augmentation des programmes militaires. Sur plus long terme, l'aéronautique a été très touchée par la baisse des financements publics à la R&D. Viennent ensuite les instruments de précision et l'industrie chimique, assez loin derrière l'aéronautique (6,4 % et 6,2 % de la DIRDE). En sixième position, l'industrie chimique depuis 1995 occupe une position stable avec une progression modérée mais continue de ses dépenses de recherche.

La recherche se concentre dans les grandes entreprises qui effectuent près de 80 % de la DIRDE et reçoivent près de 90 % des financements publics. Parmi ces grandes entreprises, celles qui comptent plus de 2000 salariés réalisent 62 % de la DIRDE, absorbent plus de 83 % des financements publics et représentent 3 % de la population.

DÉFINITIONS

■ **Branche de recherche.** Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

■ **Effectifs de R&D.** Ils correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent les travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **Financement public de la R&D.** Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

■ **Petites et moyennes entreprises (PME).** Entreprise dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

■ **Grandes entreprises.** Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.

■ **Entreprises filiales ou indépendantes.** Une entreprise est considérée comme filiale d'un groupe (français ou étranger) lorsque son capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe. La nationalité du groupe est celle de la tête de groupe. Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme indépendante.

■ **Estimations 2002 et 2003 :** une enquête de conjoncture a été réalisée par TMO à la fin du premier trimestre de l'année 2003 auprès d'un échantillon représentatif de plus de 300 entreprises.

■ **Voir également** la rubrique « Définitions » en 11.1.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

1 Évolution des dépenses intérieures de recherche et développement dans les principales branches de recherche de 1992 à 2001 (millions d'euros)

	1992	1995	1996	1997 (5)	1998	1999	2000	2001	2001/1996 (6)
Industrie automobile	1 763	2 148	2 030	2 045	2 100	2 491	2 671	3 066	9 %
Équipements de communication (1)	1 591	1 829	1 973	2 006	2 270	2 335	2 653	2 678	6 %
Pharmacie (2)	1 527	1 996	2 100	2 179	2 250	2 458	2 401	2 517	4 %
Construction aéronautique et spatiale	2 740	2 198	2 344	1 950	2 047	2 194	1 965	2 149	- 2 %
Instruments de précision	1 880	1 723	1 619	1 672	1 249	1 256	1 320	1 339	- 4 %
Chimie (3)	1 118	1 030	1 080	1 075	1 113	1 136	1 189	1 286	4 %
Transport et communications	417	506	499	865	778	674	995	1 237	20 %
Machines et équipements (4)	920	808	795	766	810	831	921	969	4 %
Énergie	665	637	837	831	820	803	723	688	- 4 %
Machines et appareils électriques	519	598	582	614	645	690	678	681	3 %
Autres branches	2 992	3 178	3 272	3 354	3 550	3 787	3 830	4 855	8 %
Total dépenses intérieures de R&D	16 134	16 649	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	4 %

(1) Y compris composants.

(2) Y compris la fabrication des principes actifs.

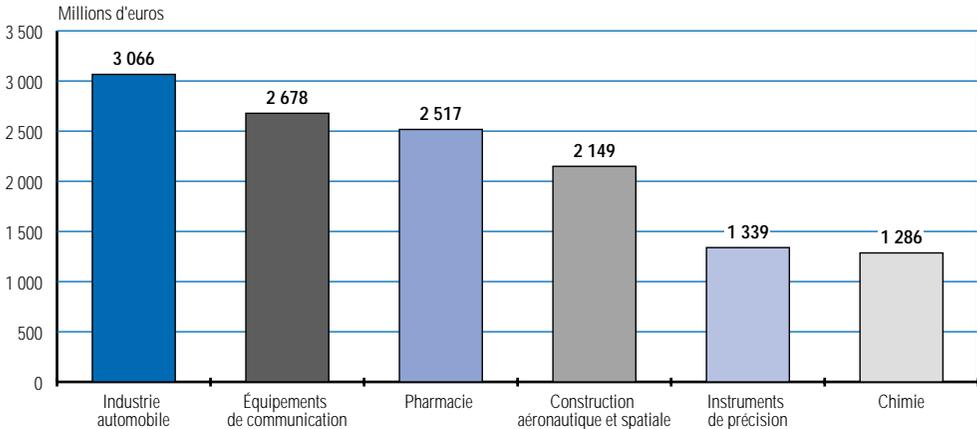
(3) Y compris fibres artificielles et synthétiques.

(4) Y compris armement et appareils domestiques.

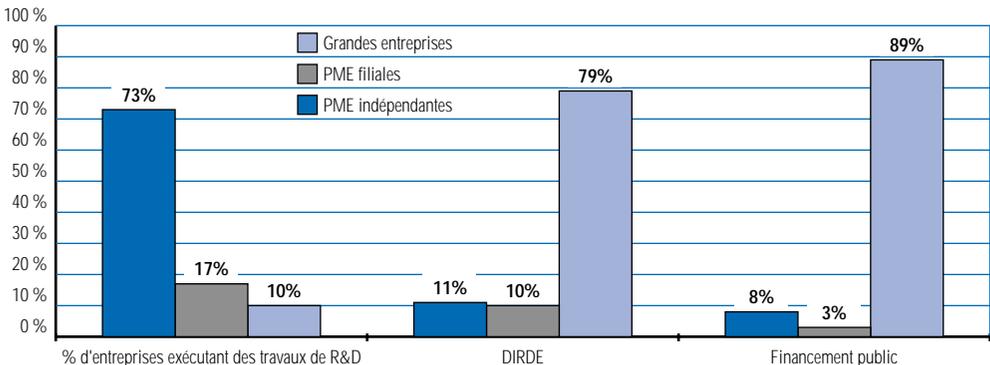
(5) Changement méthodologique (voir en 11.1).

(6) Moyenne annuelle sur la période.

2 Poids de la DIRD des six plus importantes branches de recherche en 2001



3 Répartition par taille et nature des entreprises en 2001



PRÉSENTATION

En 2001, les entreprises ont financé près de 81,6 % de leurs travaux de recherche, une part supérieure à 2000. Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leurs activités de recherche. En 2001, les administrations y ont participé pour 9,8 % sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Le complément, soit 8,7 %, est apporté par des entreprises et organismes à l'étranger.

La part des administrations dans le financement des travaux de R&D des entreprises, hors crédit d'impôt recherche (CIR), reprend le mouvement à la baisse amorcé depuis 1992, malgré le redressement observé en 1999 grâce à la nette reprise des financements publics (+ 18,1 % en volume) et dans une moindre mesure en 2000. En 2001, en raison de la baisse des programmes à la fois civils et militaires, le financement public décroît de 9,5 % en volume. Les financements en provenance de l'étranger viennent principalement des entreprises (près des deux tiers) et progressent de 1 % en volume. Là encore, le poids des flux intra-groupe est prépondérant, les fonds reçus des autres filiales du groupe constituant l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les programmes spatiaux pilotés par la France sont en recul depuis 1993 et sont stables depuis 1999 (0,8 milliard d'euros [Md] en 1993 contre 0,35 Md en 2001).

Par sa nature d'avantage fiscal, le CIR n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D : 2 810 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de 519 millions d'euros en 2001. Le CIR a progressé très rapidement jusqu'en 1991 puis a diminué jusqu'en 1994. Après une hausse sensible en 1999, les montants déclarés du CIR se sont stabilisés par la suite.

DÉFINITIONS

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'ANVAR, ou par le ministère en charge de la recherche (via le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclus de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche.

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est obtenu par solde entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D.

■ **Crédit d'impôt recherche (CIR).** Mesure d'incitation fiscale mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D.

■ **Voir également** la rubrique « Définitions » en 11.1.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

1 Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises

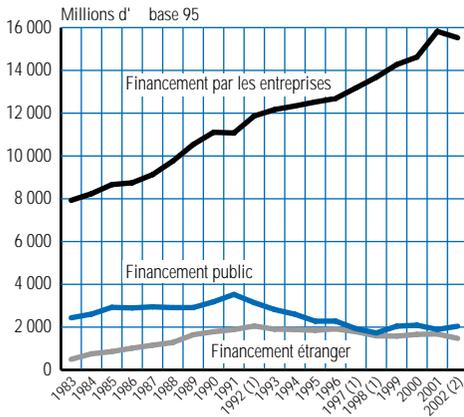
	1975	1992 (1)	1993	1994	1995	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000	2001 (2)	2002 (3)
Origine des financements (%) :												
- entreprises	63,8	69,6	72,0	73,3	75,2	75,1	78,0	80,5	79,8	79,6	81,6	81,5
- financement public	28,0	18,4	16,7	15,5	13,7	13,5	11,4	10,2	11,4	11,4	9,8	10,7
- financement étranger	8,2	12,0	11,3	11,2	11,1	11,4	10,6	9,3	8,8	9,0	8,7	7,7
DIRD des entreprises (millions d')	2381	16134	16340	16551	16649	17131	17357	17632	18655	19348	20782	20779

(1) Les années 1992, 1997 et 1998 ne sont pas directement comparables à 1991, 1996 et 1997, en raison de changements méthodologiques.

(2) En raison d'une amélioration de la couverture du champ de l'enquête, les résultats 2001 ne sont pas directement comparables à ceux de 2000.

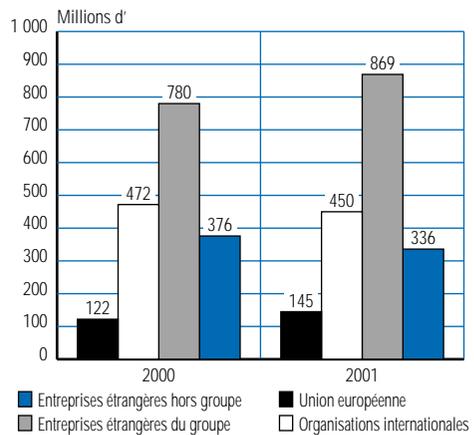
(3) Estimation.

2 Évolution du mode de financement de la DIRD des entreprises

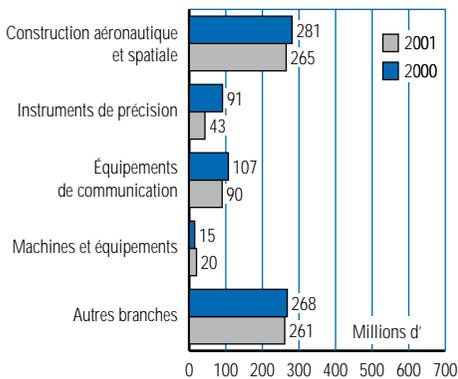


(1) Changement méthodologique (2) Estimation

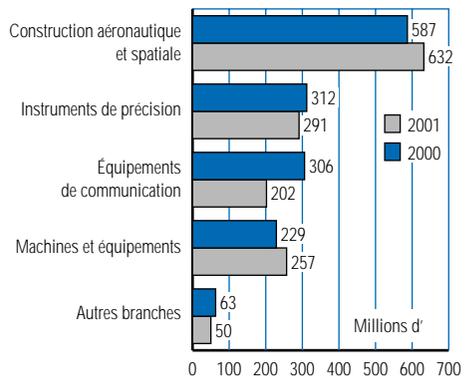
3 Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2000 et 2001



4 Programmes civils



5 Programmes militaires



PRÉSENTATION

La recherche publique française a été structurée par les différentes politiques de l'État avec la création de grands organismes aux statuts juridiques divers, la programmation de la recherche au travers des grands programmes technologiques et le soutien apporté à la recherche universitaire. L'équilibre entre ces différents pôles est en forte évolution au profit notamment des universités. La dépense intérieure de R&D des administrations (DIRDA) s'élève à 12,1 milliards d'euros en 2001, soit une évolution en volume de 2,2 % de la DIRDA civile.

EPST (y compris le CNRS) et EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. En 2001, leurs dépenses intérieures ont atteint un montant de 6 355 millions d'euros (M), soit 52,4 % de la DIRDA avec une hausse de 4,2 % en volume. L'enseignement supérieur (hors CNRS) a une dépense intérieure de 4 221 M, soit 34,8 % de la DIRDA, en progression de 5,6 % en volume par rapport à 2000.

La dépense intérieure du ministère de la Défense reste stable à champ constant. La hausse observée entre 2000 et 2001 est due à un élargissement de périmètre avec l'intégration des dépenses de simulation de la direction des applications militaires du CEA. Entre 1992 et 2001, la part de la DIRDA de Défense est passée de 20 % à 7 %. En 2002, on prévoit une progression des dépenses de la Défense et une consolidation des dépenses des EPIC et des EPST.

Outre les dotations de base attribuées aux organismes de recherche, les administrations ont aussi un rôle de financeur *via* leurs dépenses extérieures (4 123 M en 2001) dont plus de 50 % sont à destination des entreprises. La reprise amorcée depuis 1999 est enrayée par une baisse des paiements reçus par les entreprises en provenance de la Défense et de la DPAC. Plus des quatre cinquièmes des ressources de la recherche publique sont de nature budgétaire. Celles-ci sont issues à hauteur de 56 % du budget civil de recherche et développement (BCRD), auxquelles il convient d'ajouter la partie du budget de l'enseignement supérieur qui finance des activités de R&D, notamment les salaires des enseignants-chercheurs pris à 50 %, soit 22 % des ressources budgétaires, et le budget de R&D de la Défense (18 % des ressources budgétaires totales). Ressources contractuelles et autres ressources propres complètent le financement à hauteur de 20 %. Depuis 1992, la part des subventions dans le financement de la DIRDA est en recul (86 % en 1992, 80 % en 2001), au profit des ressources contractuelles et des autres ressources propres (14 % en 1992, 20 % en 2001). La diminution de l'effort de R&D propre au ministère de la Défense explique la baisse du rôle des subventions; l'évolution du BCRD y contribue aussi. Celui-ci s'élève à 8 535 M en 2001 (DO + CP), sa progression de 0,67 % en volume est inférieure à celle du PIB (2,1 %) en 2001 et sa part dans le PIB ne cesse de baisser depuis 1992 : 0,58 % en 2001 contre 0,67 % en 1993.

DÉFINITIONS

■ **Les secteurs institutionnels.** Dans les statistiques de R&D, on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Cinq sont retenus : État (y compris Défense), enseignement supérieur, ISBL, entreprises, étranger. L'État comprend les services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) à l'exception du CNRS et de ses instituts classés dans le secteur de l'enseignement supérieur; les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels; le CNRS et ses instituts; les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations et ISBL; en sont cependant exclues les associations rattachées à d'autres secteurs du fait principalement de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

■ **Statuts juridiques.** Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), industriel et commercial (EPIC), administratif (EPA); institution ou association sans but lucratif (ISBL).

■ **Dépenses extérieures de R&D.** Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

■ **Dépense totale ou budget total.** Somme des dépenses intérieures et extérieures.

■ **DO, CP.** Dépense ordinaire, crédit de paiement.

■ **Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).** Nouvel EPIC créé par la loi sur l'AFSSE (Agence française de sécurité sanitaire gouvernementale) en mai 2001. Il réunit l'IPSN (Institut de protection et de sûreté nucléaire), qui était un institut du CEA à statut particulier, et l'Office de protection contre les rayonnements ionisants qui était un EPA.

■ **Voir également la rubrique « Définitions »** en 11.1.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Enquêtes réalisées auprès des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

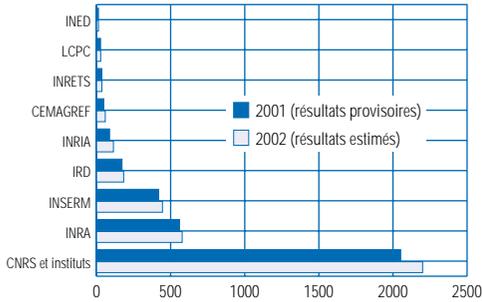
1 Dépenses intérieures de R&D de 1993 à 2002 par secteur institutionnel

(millions d'euros)

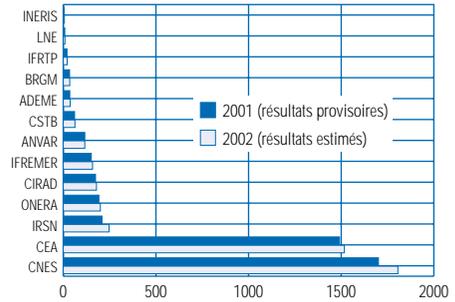
	1993	1995	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000 (1)	2001 (2)	2002 (3)
État :	5 594	5 731	5 642	5 181	5 279	5 357	5 361	5 467	5 664
Civil	3 589	3 951	4 057	4 167	4 505	4 580	4 584	4 619	4 774
- EPST hors CNRS et instituts (4)	1 008	1 080	1 103	1 107	1 160	1 168	1 198	1 267	1 353
- EPIC	2 299	2 576	2 653	2 776	3 086	3 159	3 106	3 095	3 160
- EPA hors grandes écoles hors MEN (4)	185	178	180	156	130	136	142	150	151
- Services ministériels	97	117	121	128	130	117	138	107	109
Défense	2 005	1 779	1 585	1 013	774	777	777	848	890
Enseignement supérieur :	4 192	4 561	4 687	4 834	4 986	5 068	5 804	6 214	6 506
EPST/CNRS et instituts	1 714	1 813	1 836	1 843	1 843	1 888	1 877	1 993	2 132
EPA/grandes écoles hors MEN	116	118	114	147	147	155	152	195	200
Universités et établissements d'ens. supérieur	2 361	2 630	2 738	2 843	2 996	3 025	3 775	4 026	4 174
Associations	358	361	375	385	422	448	439	456	465
Total administrations	10 144	10 653	10 704	10 399	10 687	10 873	11 605	12 137	12 635

(1) Changement méthodologique. (2) Résultats provisoires. (3) Estimation. (4) En 1998, le LCPC est passé des EPA aux EPST.

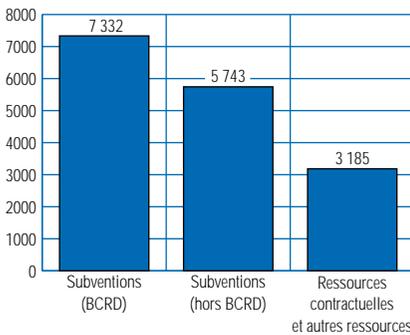
2 Classement des EPST d'après leurs dépenses totales en 2001 et 2002 (millions d'€)



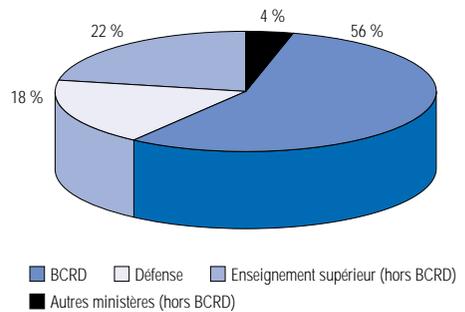
3 Classement des EPIC d'après leurs dépenses totales en 2001 et 2002 (millions d'€)



4 Nature des ressources de la recherche publique en 2001 (en millions d'€)



5 Ressources budgétaires de la dépense totale de R&D des administrations en 2001



PRÉSENTATION

Le personnel total rémunéré pour les activités de R&D hors Défense en 2001 est évalué à 329 700 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 44 % sont rémunérées par les administrations et 56 % par les entreprises. À champ constant, les effectifs progressent de 2,2 % par rapport à l'année 2000, avec une croissance plus forte pour les chercheurs (4,0 %).

Dans le secteur des entreprises, la progression à champ constant, est de 2,5 % pour l'effectif total et 6,7 % pour les chercheurs. Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur neuf ans, pour 23 800 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien diminue de 2 700 ETP. Les chercheurs représentent 48 % de l'effectif de R&D en 2001, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité : 57 % pour le secteur des équipements de communication (dont plus de 61 % pour la branche instruments de précision) et seulement 34 % pour l'industrie automobile.

L'effectif des administrations, avec près de 144 300 ETP, augmente de 1,8 %, dont 1,4 % pour les chercheurs. Les chercheurs ou enseignants-chercheurs représentent 49 % de l'effectif total, les boursiers de thèse 13 % et le personnel de soutien de la recherche 38 %.

L'employeur le plus important est l'université avec 58 900 ETP, dont 32 100 enseignants-chercheurs, soit une évolution de 1,4 % pour le personnel total et 0,8 % pour les enseignants-chercheurs. Depuis 1992, près de 15 400 créations d'emplois d'enseignants-chercheurs (non compris les enseignants du 2nd degré travaillant dans le supérieur) ont été inscrites au budget de l'enseignement supérieur ; compte tenu de la part recherche, cela signifie une hausse de 7 500 ETP ; la forte progression des années 90 s'infléchit depuis 1999.

Le CNRS rémunère 28 900 ETP et les autres EPST 18 900 avec 8 600 pour l'INRA et 5 700 pour l'INSERM. Dans les EPIC (21 500 ETP), les plus importants par le nombre d'ETP rémunérés sont le CEA (10 800), le CNES (2 600), l'ONERA (1 900), l'IFREMER (1 500) et l'IRSN (1 400). La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée d'environ 10 points dans la recherche publique que dans les entreprises. En 2001, 31 % des chercheurs de la recherche publique sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes diminue dans les postes les plus élevés. Dans les universités et les EPST, un directeur de recherche ou professeur d'université sur cinq est une femme, alors que parmi les chargés de recherche ou maîtres de conférences on dénombre quatre femmes sur dix. Le taux de taux de féminisation des boursiers de thèse atteint 39 %.

DÉFINITIONS

■ **Effectifs de R&D.** Ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif effectuant les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Qualifications concernées : enseignants-chercheurs pris à 50 % de leur temps ; catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST ; ingénieurs et administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et les entreprises. Les boursiers en cours de thèse font également partie de la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

■ **Équivalent temps plein recherche.** Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D.

■ **Révision 1997-1998.** Les nouvelles estimations de 1998 ont donné lieu à des corrections pour les effectifs de 1997. Tous secteurs confondus, les effectifs rémunérés, qui étaient de 313 154 ETP dans la précédente évaluation, ne sont plus que 303 463. Cette différence résulte d'une augmentation de 2 257 ETP dans le secteur des entreprises et d'une diminution de 11 948 dans le secteur des administrations.

■ **Modification de l'évaluation du personnel en 2000.** Plusieurs changements sont intervenus, suite à la rénovation de l'enquête publique en 2000 : meilleure appréciation des emplois à durée déterminée, questionnaire plus fin, harmonisé avec les statuts du personnel des organismes, qui a entraîné des modifications de frontière entre catégories ; et prise en compte des boursiers rémunérés par le ministère des Affaires étrangères.

■ **En 2001,** l'amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises joue aussi pour les effectifs. Ces modifications amèneraient une révision à la hausse des chiffres 2000. Ainsi les effectifs des entreprises seraient de 180 986 au lieu des 177 688 publiés.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

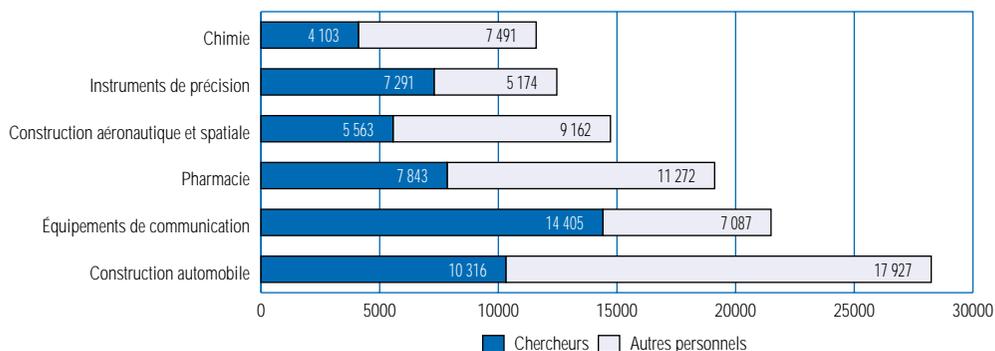
Enquêtes réalisées par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

1 Évolution du personnel de recherche et développement hors Défense (en ETP)

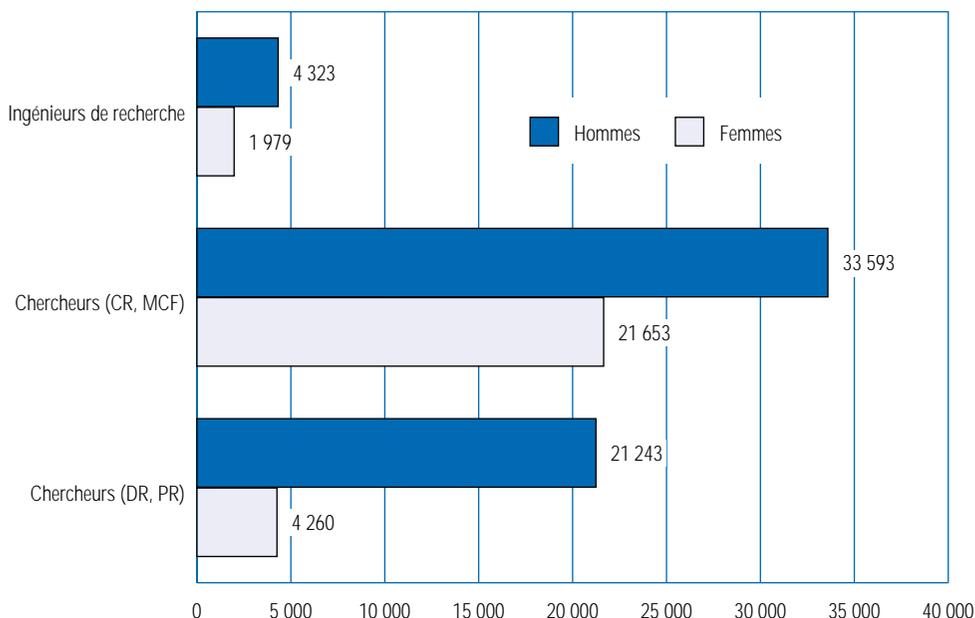
	1992	1994	1995	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000 (2)	2001
Chercheurs des entreprises	64 688	66 714	66 618	68 487	72 023	71 717	75 390	81 012	88 479
Chercheurs des administrations	74 462	78 878	80 156	81 004	80 716	82 158	82 446	87 709	88 893
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	161 955	162 042	162 590	166 311	167 765	171 564	177 688	185 468
Personnel total de R&D des administrations	127 137	131 875	133 938	134 668	133 090	135 423	136 397	141 684	144 279
Nombre total de chercheurs	139 150	145 592	146 774	149 491	152 739	153 875	157 836	168 721	177 372
Personnel total de R&D	291 515	293 830	295 980	297 258	299 401	303 188	307 960	319 372	329 747

(1) Révisé. (2) Changement méthodologique.

2 Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité en 2001 (en ETP)



3 Répartition des hommes et des femmes parmi les chercheurs dans les EPST et les universités selon le grade en 2001 (en ETP)



CR : chargé de recherche. MCF : maître de conférences.

DR : directeur de recherche. PR : professeur des universités.

PRÉSENTATION

Le potentiel de R&D est concentré en Île-de-France (40,9 % des effectifs de R&D et 42,4 % des chercheurs) et dans quelques régions. Le classement entre les régions évolue peu. En 2001, 132 400 personnes en ETP dont 73 800 chercheurs travaillent en Île-de-France. Les entreprises y rémunèrent 43,6 % de leurs effectifs de R&D et 48,4 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec seulement 37,2 % des effectifs. Pour celle-ci, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente, les universités présentes sur tout le territoire contribuent à une moindre concentration de la recherche : 29,9 % de leurs personnels de R&D sont localisés en Île-de-France contre 41,3 % dans les EPST (42,9 % au CNRS) et 40,9 % dans les EPIC en 2001.

Trois régions en 2001 totalisent 23,4 % de l'ensemble du personnel de R&D, soit 75 800 ETP dont 43 100 chercheurs : Rhône-Alpes, 35 900 ETP (11,1 %), PACA, 21 300 ETP (6,6 %) et Midi-Pyrénées, 18 700 ETP (5,8 %).

Cinq autres régions rassemblent 16,4 % du personnel (53 100 ETP dont 27 100 chercheurs) : Bretagne, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Centre. Les treize autres régions et les DOM-TOM totalisent 60 400 ETP dont 29 900 chercheurs, soit 19,3 % du personnel de R&D.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas réparti de manière identique selon les régions ; globalement supérieur à celui des administrations, il est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, PACA, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais, Lorraine, Alsace, Basse-Normandie et Poitou-Charentes). Pour les trois premières, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène.

La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques sensiblement différentes de celle du personnel. C'est encore en Île-de-France que la DIRD se concentre. Pour les entreprises, 47 % de la DIRDE y est localisée, même si on constate une diminution de six points depuis 1992. La recherche en entreprises en Île-de-France est plus concentrée que dans les autres régions, les quatre plus importantes branches d'activité représentent 55 % de la DIRDE contre 50 % de la DIRDE totale. Dans de nombreuses branches d'activité, la concentration est plus forte que celle de la moyenne nationale, notamment pour l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique, les instruments de précision et les industries de service.

DÉFINITIONS

■ **R&D, DIRD, DIRDE, ETP.** Recherche et développement, dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **La répartition régionale de la recherche et développement** s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes. Pour les administrations, les travaux de R&D de la Défense et des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2001, 91 % de la DIRDA, 93 % des effectifs totaux et 96 % des chercheurs sont répartis.

■ **Voir également** la rubrique « Définitions » en 11.1.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

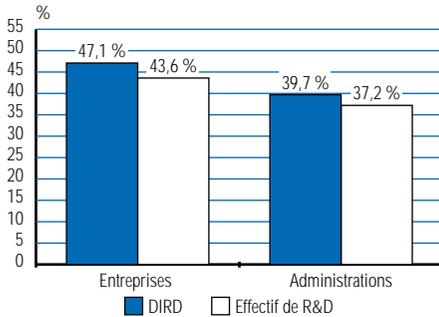
Enquêtes réalisées dans les entreprises et les administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

1 R&D des entreprises et des administrations (hors Défense)

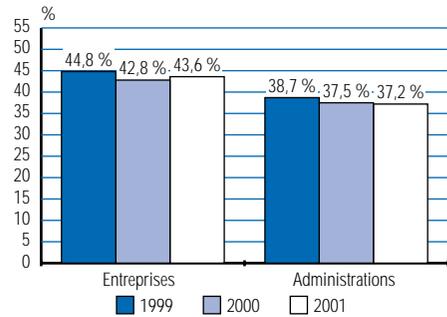
	1999			2000 (3)			2001		
	Entreprises	Administrations	Total	Entreprises	Administrations	Total	Entreprises	Administrations (4)	Total
Île-de-France :									
DIRD (1)	9381	4045	13426	9237	4238	13474	9798	4366	14164
Effectifs de R&D (2)	76857	50710	127567	76121	50325	126446	80914	51444	132358
Dont chercheurs (2)	36998	29331	66329	37537	30589	68126	42832	31012	73844
Autres régions :									
DIRD	9275	5735	15010	10112	6296	16407	10985	6631	17616
Effectifs de R&D	94707	80271	174978	101566	83753	185320	104554	86793	191347
Dont chercheurs	38392	50043	88435	43475	53035	96510	45647	54626	100273
Total réparti :									
DIRD	18655	9780	28435	19348	10533	29882	20782	10998	14164
Effectifs de R&D	171564	130981	302545	177688	134078	311766	185468	138237	272261
Dont chercheurs	75390	79374	154764	81012	83624	164636	88479	85639	143105
Total non réparti :									
DIRD		1093	1093		1072	1072		1139	1139
Effectifs de R&D		9186	9186		11377	11377		6043	6043
Dont chercheurs		3072	3072		4084	4084		3255	3255
Total									
DIRD	18655	10874	29529	19348	11605	30954	20782	12137	32919
Effectifs de R&D	171564	140168	311731	177688	145455	323143	185468	144279	329747
Dont chercheurs	75390	82446	157836	81012	87708	168720	88479	88893	177372

(1) DIRD en millions d'euros. (2) Effectif de R&D en ETP recherche. (3) Changement méthodologique. (4) Résultats provisoires.

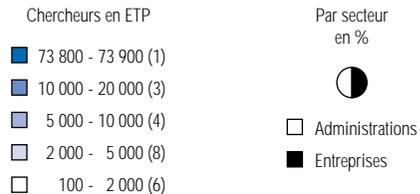
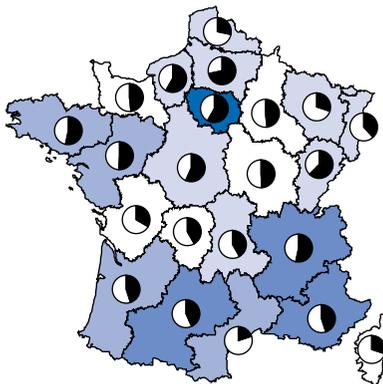
2 Part de l'Île-de-France en 2001



3 Évolution de la part du personnel de R&D en Île-de-France



4 Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2001



Réf.	Titre	Page
12.1	La population scolaire et universitaire des DOM ; évolution	300
12.2	Le premier degré dans les DOM	302
12.3	Le second degré dans les DOM	304
12.4	Les flux d'élèves dans les DOM	306
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	308
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bac professionnel)	310
12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	312
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-TOM	314
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-TOM	316
12.10	Les diplômés dans les DOM	318
12.11	Enseignants du second degré public devant élèves par corps dans les DOM	320
12.12	Les personnels dans les DOM	322
12.13	La population scolaire et universitaire des TOM	324

PRÉSENTATION

En 2002-2003, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 543 500 élèves et étudiants. La hausse des effectifs en un an est d'un peu plus de 1 %. Dans les DOM, la hausse se poursuit toujours globalement dans le premier degré, mais plus légèrement que les années précédentes (+ 0,1 %) : le préélémentaire poursuit toujours sa progression (près de 1,5 % de plus par rapport à l'année scolaire précédente), et l'élémentaire continue sa baisse amorcée en 2000 (- 0,5 %).

Dans le second degré, l'effectif dans les DOM augmente de près de 2 000 élèves. Les effectifs du premier cycle du second degré sont encore en hausse (1,6 %). Le second cycle général et technologique connaît une baisse (- 1,2 %), contrairement à l'évolution en France métropolitaine. Le second cycle professionnel, comme aux deux rentrées précédentes, connaît une augmentation (+ 1 %). Le nombre des apprentis augmente.

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM, tous enseignements confondus, connaissent une hausse de 3 %.

DÉFINITIONS

■ **Départements d'outre-mer (DOM).** Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

■ **Population scolaire et universitaire.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine + DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de Affaires rurales sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis. Les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, car nombre d'entre eux relèvent de l'enseignement supérieur (voir ci-contre, « Présentation »).

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **SES-GCA, SEGPA.** Sections d'éducation spécialisée (SES), groupes de classes-ateliers (GCA), sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Depuis la rentrée 1996-1997 (circulaire du 20 juin 1996), il n'existe plus que des SEGPA, rénovées ou non.

■ **EREA.** Écoles régionales d'enseignement adapté.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

- 1 « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du premier degré par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Public, Privé. 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.
- 2 Base centrale de pilotage (BCP).
- 3 Système d'information SISE (enquête n° 45); enquête n° 26 (écoles de commerce).
- 4 Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2002) de *Repères et références statistiques*.

1 Effectifs du premier degré, nombre de classes et d'écoles dans les DOM en 2002-2003 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Prélémentaire	23 461	12 274	19 041	44 970	99 746
CP-CM2	38 875	23 022	30 654	75 272	167 823
Classes d'initiation, d'adaptation et CLIS	1 217	463	442	1 680	3 802
Total premier degré	63 553	35 759	50 137	121 922	271 371
Nombre d'écoles maternelles	136	43	85	174	438
Nombre d'écoles élémentaires et spéciales	220	97	188	357	862

2 Effectifs du second degré dans les DOM en 2002-2003 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Premier cycle	31 213	14 663	27 984	60 501	134 361
SEGPA	1 295	749	1 578	2 306	5 928
Second cycle général et technologique	12 128	3 518	11 973	22 104	49 723
Second cycle professionnel	8 280	3 073	7 891	15 109	34 353
Total second degré	52 916	22 003	49 426	100 020	224 365
% Public	90,3	92,1	92,4	94,0	92,6

3 Évolution des effectifs scolaires et universitaires dans les DOM (Public + Privé) (milliers)

	1980-1981	1990-1991	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Premier degré (1) :								
Prélémentaire	72,6	88,4	96,7	96,0	96,2	97,0	98,3	99,7
CP-CM2	194,9	155,8	167,3	169,8	170,5	170,0	168,7	167,8
Enseignement spécialisé	4,6	4,3	3,5	3,6	3,8	4,0	4,1	3,8
Total premier degré	272,0	248,5	267,5	269,5	270,5	271,0	271,1	271,4
Second degré :								
1 ^{er} cycle secondaire (niveau)	119,8	114,8	126,2	126,9	127,8	130,1	132,3	134,4
2 nd cycle professionnel	25,6	29,5	32,4	33,6	34,1	33,6	34,0	34,4
2 nd cycle général et technologique	21,8	36,4	46,6	47,6	48,5	50,3	50,4	49,7
Enseignements adaptés	3,5	5,7	5,4	5,5	5,5	5,7	5,8	5,9
Total second degré	170,7	186,3	210,5	213,6	215,9	219,6	222,5	224,4
Second degré agriculture	1,3	2,6	2,3	2,3	2,4	2,5	2,6	2,8
CFA (2)	2,6	5,0	6,2	6,6	7,1	7,0	6,6	9,0
Autres (3)	1,5	1,6	1,7	1,9	1,8	1,6	1,8	1,7
Enseignement supérieur :								
CPGE	0,0	0,0	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9
STS	0,6	2,8	6,0	6,0	5,8	6,0	6,1	6,4
IUT	0,0	0,0	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	5,3	10,9	20,0	19,7	20,7	21,1	21,4	21,4
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4
Autres établissements d'enseignement supérieur (4)	0,3	1,2	3,1	3,1	3,3	3,7	4,0	4,7
Total supérieur	6,2	15,0	30,0	29,8	31,0	32,3	33,1	34,2
Total général	454,3	459,1	518,2	523,7	528,7	534,1	537,9	543,5

(1) En 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires rurales depuis 1992-1993.

(3) Autres préparations diverses, formations complémentaires, spécial Santé scalarisés.

(4) Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

PRÉSENTATION

En 2002-2003, dans les départements d'outre-mer (DOM), le secteur privé scolarisait 20 850 élèves dans le premier degré, tandis que le secteur public en scolarisait un peu plus de 250 500. Ce partage entre secteurs public et privé était sensiblement identique dans les écoles élémentaires et dans les écoles maternelles. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,7 %) qu'en France métropolitaine ¹.

Entre 2001-2002 et 2002-2003, on constate une légère augmentation des effectifs du préélémentaire dans les écoles des DOM (+ 1,5 %) et une légère baisse (- 0,5 %) des effectifs de l'élémentaire (du cours préparatoire au cours moyen deuxième année) due à une baisse de ces mêmes effectifs dans le secteur public (- 0,6 %) alors qu'ils ont tendance à augmenter légèrement dans le secteur privé (+ 0,3 %).

Avertissement : pour les années scolaires 2001-2002 et 2002-2003, les données du premier degré proviennent d'estimations.

DÉFINITIONS

■ **Préélémentaire, élémentaire.** L'enseignement préélémentaire est la première étape du cycle scolaire. Il accueille les enfants successivement en petite, moyenne et grande sections, soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles primaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spéciales. L'enseignement élémentaire, qui lui fait suite, se déroule du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2). Préélémentaire et élémentaire constituent le premier degré.

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichiers d'enquête du premier degré.

1 Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2002-2003 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 204	45 451	92 655	3 553	3 538	7 091	50 757	48 989	99 746
Élémentaire (2)	79 620	74 674	154 294	6 478	7 051	13 529	86 098	81 725	167 823
Spécial (3)	2 204	1 366	3 570	142	90	232	2 346	1 456	3 802
Total premier degré	129 028	121 491	250 519	10 173	10 679	20 852	139 201	132 170	271 371

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

2 Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2001-2002 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	46 526	44 787	91 313	3 475	3 503	6 978	50 001	48 290	98 291
Élémentaire (2)	79 523	75 644	155 167	6 444	7 040	13 484	85 967	82 684	168 651
Spécial (3)	2 483	1 527	4 010	101	50	151	2 584	1 577	4 161
Total premier degré	128 532	121 958	250 490	10 020	10 593	20 613	138 552	132 551	271 103

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

PRÉSENTATION

Avec 134 000 élèves à la rentrée 2002 dans les DOM, le premier cycle du second degré voit ses effectifs augmenter de 1,6 % par rapport à l'année précédente, alors qu'en métropole l'effectif de ce cycle diminue de 0,4 %.

Parce que les classes technologiques étaient majoritairement implantées en collège, la réforme du premier cycle mise en place à partir de 1996 a entraîné leur disparition presque totale dans les DOM. Ces classes accueillent désormais moins de 1 % des élèves de quatrième et de troisième. La quatrième aménagée a également pratiquement disparu ; en 1997, cette classe accueillait 6 % des élèves de quatrième, deux fois plus qu'en métropole **1**.

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) scolarisent 6 000 élèves à la rentrée 2002, soit 2,6 % de l'ensemble des élèves du second degré. Ce pourcentage est un peu plus élevé qu'en métropole, où il est de 1,9 % **2**.

Avec 50 000 élèves à la rentrée 2002, le second cycle général et technologique voit dans les DOM ses effectifs baisser de 1,2 % par rapport à l'année précédente, alors qu'en métropole ce cycle enregistre une hausse de 0,4 %. Cette diminution fait suite à une période de croissance régulière supérieure à 2 % par an, qui contraste avec l'évolution qu'a connu le cycle en métropole.

La part des séries générales dans le cycle terminal est un peu inférieure à ce qu'elle est en métropole : 61 % contre 64 %. La différence porte essentiellement sur les séries S et STT, la série S accueillant proportionnellement moins d'élèves qu'en métropole et la série STT proportionnellement plus **3**.

Le second cycle professionnel accueille 34 000 élèves à la rentrée 2002 et enregistre une hausse de 1 % par rapport à la rentrée 2001, un peu plus élevée que celle enregistrée en métropole. Ce cycle n'a pas connu les mêmes pertes d'effectifs qu'en métropole entre les années 1999 et 2001. Le contre-coup de la baisse des passages dans ce cycle en fin de troisième a été beaucoup moins fort qu'en métropole : la baisse des effectifs à la rentrée 2000 a été limitée à 1 % contre 4 % en métropole **4**.

Le secteur privé est relativement peu implanté dans les DOM puisque sa part dans l'enseignement du second degré se situe entre 7 et 8 %, contre 21 % en métropole.

DÉFINITIONS

■ **Classes de quatrième et troisième.** La réforme du premier cycle a sensiblement modifié la répartition des élèves dans les différentes classes de quatrième (générale et technologique) et de troisième (générale, technologique et d'insertion).

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.

■ **Cycle terminal du second cycle général et technologique.** Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale, qui constituent le cycle terminal du second cycle général et technologique, comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- STT : Sciences et technologies tertiaires ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de techniciens (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAE) et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle. La préparation se fait en 1 ou 2 ans. Les CAP en 3 ans sont en voie de fermeture.

■ **Bac pro.** Baccalauréat professionnel. La préparation se fait en 1, 2 ou 3 ans.

■ **BMA.** Brevet des métiers d'art. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6874.

1 Effectifs du premier cycle du second degré en 2002-2003 dans les DOM

	Public (1)			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Sixième	16 954	16 449	33 403	1 207	1 243	2 450	35 853	49,3
Cinquième	15 807	15 343	31 150	1 136	1 290	2 426	33 576	49,5
Quatrième d'aide et de soutien	99	69	168	-	-	-	168	41,1
Quatrième hors aide et soutien	15 449	15 754	31 203	1 055	1 348	2 403	33 606	50,9
Troisième générale	12 395	13 856	26 251	940	1 127	2 067	28 318	52,9
Troisième d'insertion	1 366	688	2 054	27	10	37	2 091	33,4
Quatrième technologique	-	-	-	97	10	107	107	9,3
Troisième technologique	57	26	83	143	64	207	290	31,0
CLIPA, UPI, classes-relais	222	109	331	12	9	21	352	33,5
Total	62 349	62 294	124 643	4 617	5 101	9 718	134 361	50,2

(1) Il n'y a pas d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dans les DOM.

2 Effectifs des SEGPA en 2002-2003 dans les DOM (Public)

	Garçons	Filles	Total	% filles
Sixième	869	396	1 265	31,3
Cinquième	1 026	433	1 459	29,7
Quatrième	1 063	409	1 472	27,8
Troisième	1 057	424	1 481	28,6
Première année de formation qualifiante	89	43	132	32,6
Seconde année de formation qualifiante	69	50	119	42,0
Total	4 173	1 755	5 928	29,6

(1) Il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé dans les DOM.

3 Effectifs du second cycle général et technologique du second degré en 2002-2003 dans les DOM

	Public (1)			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Seconde	6 892	9 559	16 451	551	685	1 236	17 687	57,9
Première	6 234	8 317	14 551	560	743	1 303	15 854	57,1
dont : S	2 064	1 879	3 943	211	216	427	4 370	47,9
L	374	1 768	2 142	35	111	146	2 288	82,1
ES	980	1 677	2 657	99	182	281	2 938	63,3
STI	1 049	102	1 151	17	1	18	1 169	8,8
STT	1 297	1 907	3 204	134	156	290	3 494	59,0
Autres	470	984	1 454	64	77	141	1 595	66,5
Terminale	6 269	8 470	14 739	571	872	1 443	16 182	57,7
dont : S	2 068	1 824	3 892	208	210	418	4 310	47,2
L	408	1 785	2 193	30	130	160	2 353	81,4
ES	1 042	1 805	2 847	114	209	323	3 170	63,5
STI	1 284	125	1 409	24	-	24	1 433	8,7
STT	1 357	2 164	3 521	189	288	477	3 998	61,3
Autres	110	767	877	6	35	41	918	87,4
Total	19 395	26 346	45 741	1 682	2 300	3 982	49 723	57,6

(1) Il n'y a pas d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dans les DOM.

4 Effectifs du second cycle professionnel du second degré en 2002-2003 dans les DOM

	Public (1)			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
CAP 1 an	-	-	-	-	10	10	10	100,0
CAP 2 ans	3 254	1 917	5 171	262	151	413	5 584	37,0
CAP 3 ans	98	88	186	-	-	-	186	47,3
BEP 1 an	14	12	26	6	6	12	38	47,4
BEP 2 ans	10 366	8 749	19 115	816	734	1 550	20 665	45,9
Bac pro 1 an	19	2	21	-	3	3	24	20,8
Bac pro/BMA 2 ans	3 591	3 122	6 713	393	510	903	7 616	47,7
Bac pro 3 ans	27	-	27	-	-	-	27	-
Mentions complémentaires	139	64	203	-	-	-	203	31,5
Total	17 508	13 954	31 462	1 477	1 414	2 891	34 353	44,7

(1) Il n'y a pas d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dans les DOM.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, les redoublements dans les classes du premier cycle sont très légèrement inférieures à ce qu'ils étaient à la rentrée 2001. La tendance à la baisse enregistrée depuis plusieurs années en France métropolitaine est beaucoup moins prononcée dans les DOM. Sauf en troisième, les taux de redoublement dans les DOM sont supérieurs à ce qu'ils sont en métropole : en sixième, où l'écart est maximal, ce taux avoisine 12 % alors qu'il est proche de 9 % en métropole.

L'orientation vers le second cycle général et technologique en fin de troisième (troisième générale, technologique ou d'insertion) est moins fréquente dans les DOM : à la rentrée 2002, le taux de passage vers ce cycle y est de 49 % contre 57 % en métropole. À l'inverse, le taux de passage en second cycle professionnel y est supérieur puisqu'il est de 35 % contre 27 % en métropole. Les conséquences de la réforme du premier cycle mise en place à partir de 1996 ont été beaucoup plus marquées dans les DOM que dans la métropole. Entre 1999 et 2000, le taux de passage en second cycle général et technologique a bondi de 46 à 52 % alors qu'en métropole il n'avait augmenté que de 2 points, de 55 à 57 %. La baisse des passages en second cycle professionnel a également dépassé celle mesurée en métropole (de 36 à 33 % dans les DOM et de 27 à 26 % en métropole) **1**.

La baisse des effectifs du second cycle général et technologique à la rentrée 2002 (voir 12.3) a touché plus particulièrement les classes de seconde et de terminale. La classe de seconde a été affectée par une baisse à la fois des redoublements et des entrées depuis la troisième, deux incidences qui n'ont pas eu lieu en métropole. La classe de terminale a vu son taux de redoublement baisser beaucoup plus qu'en métropole **2**.

Les passages en première professionnelle après la terminale BEP ou la seconde année de CAP en 2 ans sont moins fréquents dans les DOM : 34 % des élèves de terminale BEP s'inscrivent en première professionnelle contre 39 % en métropole. Comme en métropole, ce pourcentage est en hausse. Après la seconde année de CAP en 2 ans, les passages en BEP sont de plus en plus fréquents, alors que les passages en première professionnelle stagnent.

La hausse sensible des sorties en première année de CAP en 2 ans, de BEP et de baccalauréat professionnel qui a eu lieu à la rentrée 2000 en métropole a été beaucoup moins nette dans les DOM. Si ces sorties restent plus élevées qu'en métropole en première année de CAP en 2 ans, elles sont très voisines en seconde professionnelle et même légèrement inférieures en première professionnelle **3**.

DÉFINITIONS

- **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui redoublent cette classe l'année n .
- **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n .
- **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Les sortants incluent donc les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur (après une terminale générale et technologique ou professionnelle) et ceux qui s'orientent vers l'apprentissage ou un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.
- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **Seconde professionnelle.** Première année de BEP.
- **Terminale BEP.** Seconde année de BEP.
- **Première professionnelle.** Première année de formation au baccalauréat professionnel (en 2 ans).
- **Terminale professionnelle.** Seconde année de formation au baccalauréat professionnel (en 2 ans).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Tableaux statistiques, n° 6884.

1 Évolution des taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM (Public + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Redoublements :								
Sixième	12,2	11,4	13,8	13,6	13,2	12,4	12,0	11,6
Cinquième	9,7	8,8	8,6	5,8	6,0	5,6	5,7	5,3
Quatrième générale	6,5	6,1	6,3	6,0	8,7	8,3	8,4	8,3
Troisième générale	9,0	8,5	9,7	8,8	8,9	6,2	6,4	6,2
Passages :								
Sixième – cinquième	86,5	87,8	85,6	85,4	85,8	86,7	86,8	87,6
Cinquième – quatrième générale (1)	81,5	82,5	84,5	92,8	92,5	92,5	92,3	92,9
Quatrième générale – troisième générale (1)	82,8	83,0	83,1	84,5	82,3	81,9	81,3	82,3
Troisième générale – seconde	54,9	53,4	54,0	54,7	53,0	55,5	54,0	53,5
Ensemble des troisièmes – seconde	46,0	45,6	46,2	46,8	46,4	51,5	49,7	49,2
Troisième générale – BEP/CAP2	32,4	30,6	30,3	30,7	31,6	30,9	32,4	32,3
Ensemble des troisièmes – BEP/CAP2	36,3	35,3	35,0	35,5	35,5	33,1	34,7	34,9

(1) La quatrième générale inclut la quatrième aménagée.

2 Évolution des taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle général et technologique dans les DOM (Public + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Redoublements :								
Seconde	16,9	18,2	18,3	18,3	17,8	15,7	17,3	16,1
Première	11,8	11,5	12,3	10,5	10,0	9,4	9,9	10,6
Terminale	24,8	22,8	20,7	17,9	18,0	16,6	17,6	15,9
Passages :								
Seconde vers second cycle professionnel	5,8	6,6	7,4	7,1	6,8	6,6	7,6	7,6
Seconde vers première	74,3	72,4	71,9	72,5	72,5	75,3	71,8	72,8
Première vers terminale	83,9	84,2	83,5	85,2	86,0	86,8	86,2	85,3
Sorties :								
Seconde	3,0	2,9	2,4	2,0	2,9	2,5	3,3	3,5
Première	3,5	3,9	3,8	4,0	3,4	3,3	3,6	3,7
Terminale	75,0	77,1	79,0	82,0	81,8	83,3	82,2	83,9

3 Évolution des taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel (1) et technologique dans les DOM (Public + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CAP 2 ans première année :	1439	1317	1664	2176	2357	2691	2979	3197
Redoublement	1,8	1,7	3,3	2,3	5,0	8,1	4,6	4,2
Passage en seconde année	77,8	76,2	78,7	74,6	71,1	69,2	73,1	73,4
Passage en BEP	3,3	2,0	1,9	1,8	2,3	2,7	3,4	2,8
Sorties	17,1	19,7	16,2	21,2	21,6	19,9	19,0	19,6
CAP 2 ans seconde année :	1081	1063	1171	1382	1695	1794	2204	2387
Redoublement	4,0	7,4	8,8	7,2	6,7	5,3	10,4	5,6
Passage en BEP	8,9	10,1	10,8	11,6	13,5	15,7	14,3	16,0
Passage en bac professionnel	6,6	6,5	5,5	6,1	5,2	3,8	3,6	4,8
Sorties	70,2	61,2	69,4	69,0	69,2	69,7	67,6	70,0
Seconde professionnelle :	10928	11205	11479	11391	11390	10488	10526	10564
Redoublement	5,5	4,9	5,2	4,1	5,0	4,9	3,9	4,6
Passage	82,1	83,6	84,3	84,8	83,0	82,2	83,3	83,7
Sorties	12,1	11,0	10,0	10,6	11,5	12,2	12,3	11,0
Terminale BEP	10448	10717	10749	10882	10793	10662	10188	10101
Redoublement	12,5	13,9	11,1	9,7	10,4	10,4	11,7	9,9
Passage en bac professionnel	25,4	27,2	30,1	31,7	31,0	32,9	34,1	34,4
Passage en second cycle générale et technologique	10,0	11,0	11,5	11,0	11,3	10,6	10,4	10,0
Sorties	50,9	45,9	45,1	44,8	44,5	43,3	41,2	43,3
Première professionnelle (2) :	3130	3275	3587	3775	3793	3896	4014	3901
Redoublement	3,1	2,7	2,0	2,0	2,4	1,8	2,3	2,0
Passage	85,1	86,3	86,1	87,8	86,0	86,0	84,0	85,2
Sorties	11,3	10,9	11,8	10,2	11,3	12,1	13,6	12,3
Terminale professionnelle (2) :	2884	2940	2999	3325	3454	3512	3528	3715
Redoublement	7,5	7,5	5,6	5,4	5,7	6,5	6,5	7,6
Passage en second cycle général et technologique	0,3	0,3	0,2	1,0	1,1	0,6	0,8	0,8
Sorties	91,5	91,1	93,3	93,0	92,8	92,0	91,7	90,2

(1) Les trois formations mentionnées dans ce tableau (CAP en 2 ans, BEP en 2 ans, bac professionnel/BMA en 2 ans) représentent 98 % de l'effectif du second cycle professionnel.

(2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en 2 ans.

PRÉSENTATION

Les départements d'outre-mer avaient accumulé un retard non négligeable par rapport à la métropole en matière de taux d'accès au niveau du baccalauréat. La cause principale en est sans doute une structure socio-économique très différente et moins propice à la formation et à l'emploi sur place.

Cette situation a commencé à changer, en particulier grâce au plan de développement de quatre ans mis en place depuis 1998, qui a permis une notable amélioration de l'accueil et de la scolarisation en lycée. Ainsi, les taux d'accès en Guadeloupe et en Martinique sont-ils plus élevés aujourd'hui que la moyenne métropolitaine. Le taux d'accès de La Réunion, s'il est plus bas, s'explique par le moindre poids des séries générales, lui-même probablement lié à la proportion élevée de populations socialement défavorisées. La situation de la Guyane s'explique en partie par sa géographie physique, qui entraîne des difficultés particulières de scolarisation et, plus globalement, de développement des infrastructures.

Par rapport à la métropole, l'enseignement technologique et professionnel joue un rôle plutôt plus important.

Comme en métropole, les taux d'accès sont plus élevés pour les filles que pour les garçons, avec en particulier un écart de 22 points en faveur des premières en Guadeloupe (par rapport à 15 points en moyenne en métropole).

La prise en compte des voies de formation non scolaires (apprentissage) et hors ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales) augmente les chiffres sur l'accès au niveau IV de moins de 1 point en Guyane à près de 4 points à La Réunion (contre 6 points en métropole). L'apprentissage est moins présent dans les départements d'outre-mer.

Il est rappelé que les chiffres ci-contre sont des taux d'accès annuels (transversaux) et non des taux d'accès d'une génération (longitudinaux).

DÉFINITIONS

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes terminales générale, technologique et professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

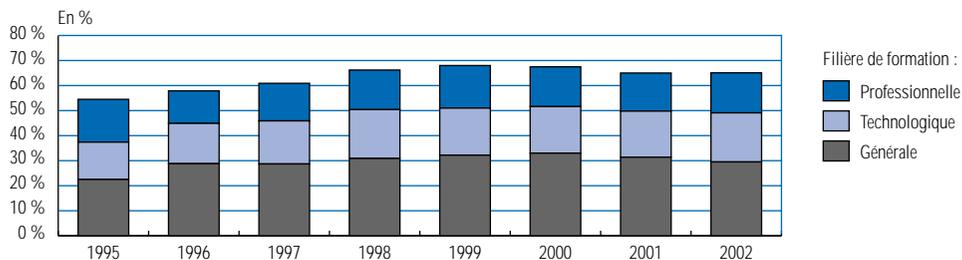
Sources

Système d'information SCOLARITÉ. Enquête n° 16 (ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, secteur privé). Enquête n° 51 (apprentissage). Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

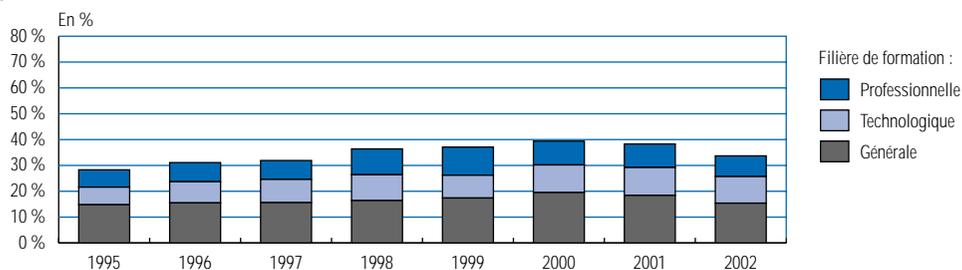
1 Évolution des taux d'accès par académie dans les DOM

(Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche - scolaire)

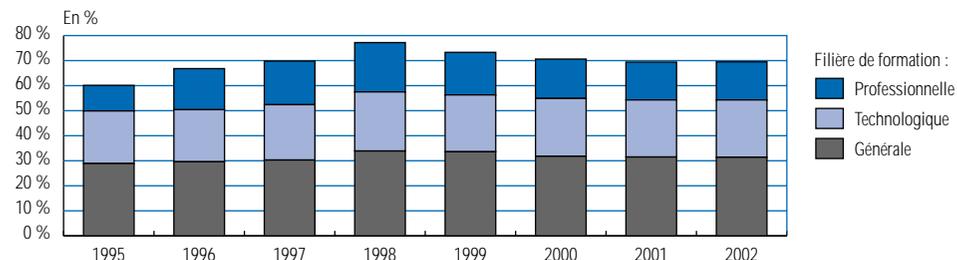
Guadeloupe :



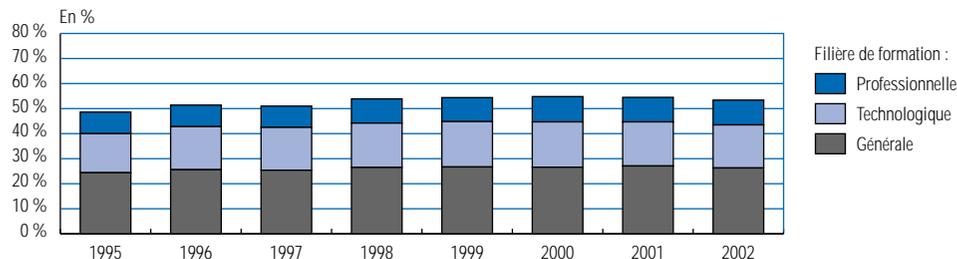
Guyane :



Martinique :



La Réunion :



2 Taux d'accès sexués au niveau IV de formation dans les DOM (rentrée scolaire 2002)

	Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche - scolaire			Toutes voies de formation (1)
	Filles	Garçons	Ensemble	
Guadeloupe	76,1 %	54,3 %	65,1 %	67,6 %
Guyane	38,4 %	29,1 %	33,6 %	34,3 %
Martinique	78,5 %	60,5 %	69,5 %	72,0 %
La Réunion	58,8 %	47,6 %	53,4 %	57,0 %

(1) Y compris formations offertes par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, et formations par voie d'apprentissage.

PRÉSENTATION

À la rentrée 2002, les lycées des DOM préparent 26 500 élèves à un CAP ou un BEP. Les établissements publics forment plus de neuf élèves sur dix, à part presque égale dans les spécialités de la production et des services. Les établissements privés, de leur côté, ont une offre de formation beaucoup plus développée dans le secteur des services : plus de deux élèves sur trois y suivent un tel enseignement. Quatre groupes de spécialités concentrent à eux seuls près de la moitié des élèves formés : trois relèvent du secteur des services (comptabilité – gestion, secrétariat – bureautique, commerce – vente), un du secteur de la production (électricité – électronique). Six autres groupes scolarisent chacun environ 5 % des effectifs, dont cinq dans les spécialités de la production (bâtiment : finitions ; travail du bois et de l'ameublement ; habillement ; moteurs et mécanique auto, structures métalliques).

Les filles constituent 44 % des effectifs accueillis en CAP ou BEP. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services (73 % des effectifs). Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite de celles qui relèvent du domaine « Matériaux souples » (textile, habillement) dans lesquelles elles sont quasiment en situation d'exclusivité (95 %).

La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrit dans la suite logique de la poursuite d'études après un CAP ou BEP. Cependant, l'offre de formation y est un peu différente. 60 % des élèves de baccalauréat professionnel sont inscrits dans une spécialité des services, contre 50 % de ceux qui préparent un diplôme de niveau V. Les baccalauréats des métiers des services sont plus développés dans les deux secteurs d'enseignement : ils représentent 55 % des effectifs du secteur public, 80 % de ceux du secteur privé (respectivement 49 % et 70 % en CAP-BEP). La part des établissements privés dans la préparation au baccalauréat professionnel est plus importante (12 %, contre 7 % pour les CAP-BEP), notamment dans les spécialité des services (16 %). Les groupes de spécialités prépondérants en CAP-BEP se retrouvent à l'identique en baccalauréat professionnel, avec un renforcement de la place de la « comptabilité – gestion » et du « secrétariat – bureautique ».

DÉFINITIONS

■ **Les spécialités de formations.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formations (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 groupes » du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formations). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines) du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Base centrale de pilotage (BCP).

1 Répartition d'élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formations à la rentrée 2002 dans les DOM

(Public + Privé, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche)

	CAP et BEP				bac pro et BMA			
	Effectifs	%	% Privé	% filles	Effectifs	%	% Privé	% filles
200 Technologies industrielles fondamentales	-				13	.		
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	43			5	-			
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	27			15	-			
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	42			74	-			
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	678	3	10	49	29	.		72
223 Métallurgie	33			67	-			
225 Plasturgie, matériaux composites	26			54	-			
227 Énergie, génie climatique	640	2	7	4	243	3	17	1
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	371	1	11	15	242	3		14
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	514	2	2	15	45	1		
232 Bâtiment : construction et couverture	593	2		1	157	2		1
233 Bâtiment : finitions	1040	4	7	6	212	3		16
234 Travail du bois et de l'ameublement	1409	5	1	4	241	3		5
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	22			100	-	-		-
242 Habillement	976	4		95	136	2		100
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique, électricité	693	3	2	2	466	6		3
251 Mécanique générale et de précision, usinage	472	2	10	7	17			6
252 Moteurs et mécanique auto	1302	5	10	3	435	6	20	3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-				32	.	31	3
254 Structures métalliques	1270	5	1	2	181	2		2
255 Électricité, électronique	2929	11	5	4	747	10	6	3
Total des spécialités de la production	13080	49	5	14	3196	42	6	9
311 Transport, manutention, magasinage	193	1	-	38	167	2	-	47
312 Commerce, vente	2842	11	12	65	921	12	11	66
314 Comptabilité, gestion	3450	13	16	59	1410	18	23	63
321 Journalisme et communication	68			37	46	1		50
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	87			31	-			
323 Techniques de l'image, du son, spectacle	16			31	-			
324 Secrétariat, bureautique	3301	12	8	95	1292	17	15	96
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1421	5	1	92	357	5	28	92
332 Travail social	224	1	-	96	-			
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	808	3	6	60	167	2		52
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	30		100		-			
336 Coiffure, esthétique et autres soins	301	1	20	96	-			
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	31		100	87	-			
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	490	2		63	111	1		82
344 Sécurité des biens et des personnes	141	1	24	22	-			
Total des spécialités des services	13403	51	10	73	4471	58	16	75
Ensemble des spécialités	26483	100	7	44	7667	100	12	47

Lecture – 51 % des élèves de CAP ou BEP sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 10 % d'entre eux. Les filles représentent 73 % des élèves formés dans ces spécialités.

PRÉSENTATION

Dans les départements d'outre-mer, l'origine socioprofessionnelle des élèves est très différente de celle observée en « France métropolitaine et DOM ». Plus d'un élève sur trois appartient à une famille dont la personne responsable est sans activité professionnelle (moins de 10 % en France métropolitaine et DOM). D'autre part, la catégorie des employés est beaucoup plus nombreuse que celle des ouvriers (19,8 % et 13,4 %, respectivement). C'est l'inverse en « France métropolitaine et DOM » où le poids des élèves d'origine ouvrière est de 27 %. Enfin, les professions libérales et intermédiaires (professeurs ou instituteurs exceptés), sont nettement sous-représentées.

Plus le niveau de formation s'élève, plus la proportion d'élèves dont la personne responsable est professeur ou exerce une profession libérale ou d'encadrement est importante. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont en revanche proportionnellement plus nombreux dans les classes technologiques ou dans le second cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, près d'un enfant sur deux est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrier ou sans activité, cette proportion s'élève à près de trois enfants sur quatre en enseignement adapté (SEGPA).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées que ceux des classes de première et terminale technologiques ; eux-mêmes provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel.

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées. Pour l'ensemble des formations du second degré, cette surreprésentation atteint 25 points. La structure sociale des établissements privés sous contrat est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics quelle que soit la catégorie considérée. Il convient cependant de rester prudent compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés et de l'importance des origines sociales non renseignées (15 % dans le second cycle).

DÉFINITIONS

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles en 4 postes :**

- favorisée A : chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Système d'information SCOLARITE.

Voir aussi

F. Defresne, R. Degabriel, *La rénovation pédagogique des lycées*, Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 64, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1996.

F. Defresne, R. Degabriel, *La rénovation pédagogique des lycées*, DEP B3, juillet 1997.

1 Élèves du second degré dans les DOM selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2002-2003 (Public + Privé sous contrat)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Professions libérales, cadres (non compris professeurs)	Professions intermédiaires (non compris instituteurs)	Professeurs et instituteurs	Employés
1 ^{er} cycle général	2,6	8,8	6,6	9,6	3,6	18,8
1 ^{er} cycle technologique et pré-professionnel	1,7	8,7	2,3	7,6	0,4	21,1
1^{er} cycle	2,6	8,8	6,5	9,6	3,6	18,9
Seconde générale et technologique	2,2	9,8	9,9	14,9	6,5	20,9
Première et terminale générales	2,4	9,8	12,5	15,7	10,1	20,7
Première et terminale technologiques	2,8	9,0	5,8	12,7	3,0	23,3
2nd cycle général et technologique	2,5	9,6	9,9	14,7	7,0	21,4
CAP	2,4	4,2	1,3	4,0	0,5	15,3
BEP	2,7	7,0	2,6	7,4	1,1	19,9
Bac pro, BMA	3,1	7,1	2,4	6,9	1,2	22,0
2nd cycle professionnel	2,7	6,5	2,3	6,7	1,0	19,6
SEGPA	2,0	4,9	1,2	3,1	0,6	12,9
Ensemble	2,6	8,5	6,5	10,1	3,9	19,4

(suite)	Ouvriers	Retraités	Sans activité chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues (en %) (1)	Effectifs (Pu + Pr sous contrat)
1 ^{er} cycle général	14,0	1,3	34,7	100,0	94,4	133 435
1 ^{er} cycle technologique et pré-professionnel	12,8	3,2	42,1	100,0	91,7	749
1^{er} cycle	14,0	1,3	34,7	100,0	94,4	134 184
Seconde générale et technologique	11,4	2,2	22,0	100,0	94,6	17 675
Première et terminale générales	9,0	2,6	17,2	100,0	95,0	19 411
Première et terminale technologiques	12,9	2,5	27,9	100,0	93,0	12 604
2nd cycle général et technologique	10,9	2,4	21,6	100,0	94,4	49 690
CAP	16,5	1,4	54,6	100,0	92,0	5 768
BEP	15,8	2,1	41,6	100,0	92,9	20 685
Bac pro, BMA	15,9	3,1	38,2	100,0	91,9	7 636
2nd cycle professionnel	16,0	2,2	43,0	100,0	92,5	34 292
SEGPA	12,6	1,4	61,4	100,0	89,5	5 928
Ensemble	13,6	1,7	33,7	100,0	94,0	224 094

(1) Le complément à 100 % de la part des PCS connues concerne uniquement les élèves dont les PCS des responsables sont non renseignées dans le système d'information SCOLARITÉ. En effet, dans les DOM, tous les établissements publics et privés sous contrat transmettent leurs données par SCOLARITÉ.

2 Répartition des élèves des établissements publics et privés sous contrat selon l'origine sociale à la rentrée 2002 dans les DOM (%)

	Public					Privé sous contrat						
	Favorisée A(1)	B(1)	Moyenne	Défavorisée	Total	Effectifs	Favorisée A(1)	B(1)	Moyenne	Défavorisée	Total	Effectifs
1 ^{er} cycle	9	9	29	52	100,0	124 643	32	17	36	15	100,0	9 541
2 nd cycle gén. et techno.	17	15	32	36	100,0	45 741	34	23	34	10	100,0	3 949
2 nd cycle prof. et assimilé	3	7	28	62	100,0	31 462	8	10	40	42	100,0	2 830
Total 2 nd degré												
hors SEGPA)	10	10	30	50	100,0	201 846	28	17	36	18	100,0	16 320
SEGPA	2	3	20	75	100,0	5 928	-	-	-	-	-	-

Origines sociales favorisée A, favorisée B : voir rubrique « Définitions » ci-contre.

PRÉSENTATION

En 2002-2003, 34 000 étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des DOM, soit une hausse de 3,2 % des effectifs en un an **1**. Alors que le nombre d'inscriptions à l'université stagne, les effectifs progressent en IUT (+ 8 %), grâce au département de gestion logistique et transport de l'IUT de Kourou de l'université des Antilles-Guyane. En dehors de l'université, la progression est particulièrement forte en IUFM et en CPGE.

Sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur des DOM, la proportion de femmes est stable. Elle est de 62 % à l'université et elle dépasse 73 % sur l'ensemble des écoles d'ingénieurs, de commerce et de gestion, d'architecture, des écoles paramédicales et sociales et des écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel.

Dans les TOM, plus de 5 300 étudiants sont inscrits en 2002-2003. La progression observée depuis six ans se poursuit encore cette année (+ 6,6 %). La proportion de femmes a peu varié au cours des dernières années. Elle est de 65 % à l'université et elle dépasse 76 % à l'IUFM du Pacifique **2**.

DÉFINITIONS

■ **DOM.** Départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

■ **TOM.** Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.

■ **Champ du supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir page 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent aussi des instituts et des écoles internes, notamment les instituts universitaires de technologie (IUT). Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de La Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans les TOM, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de La Réunion.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, les antennes de Martinique et de Guyane de l'IUFM de Guadeloupe sont devenues des IUFM à part entière à la rentrée 2001, et il y a un IUFM à La Réunion. Dans les TOM, l'IUFM du Pacifique a son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. La préparation au diplôme d'études comptables et financières n'est désormais plus classée avec les CPGE mais avec les STS et assimilés.

■ **Autres écoles et formations.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et des écoles paramédicales et sociales et d'autres formations diverses.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« L'enseignement général, technologique et professionnel agricole 2002-2003 », *Documents statistiques*, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, pour les STS et CPGE dépendant de ce ministère.

« La formation aux professions de la santé et la formation aux professions sociales », ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, à paraître.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Universités	20 237	19 942	21 084	21 546	21 798	21 807
% femmes	60,9	60,4	60,8	60,8	61,6	62,0
- dont IUT	216	285	385	417	387	418
% femmes	46,8	40,0	50,6	49,2	47,0	47,8
IUFM	1 829	1 791	1 861	2 130	2 304	2 774
% femmes	66,8	68,0	70,6	68,9	68,7	70,9
STS	6 007	5 990	5 799	6 009	6 145	6 393
% femmes	58,2	56,9	56,1	54,6	51,6	52,3
CPGE	426	549	624	735	821	899
% femmes	51,6	50,6	44,2	51,0	50,2	48,1
Autres écoles (1)	1 494	1 508	1 624	1 878	2 059	2 309
% femmes	69,7	69,2	70,6	71,7	71,9	73,1
Ensemble	29 993	29 780	30 992	32 298	33 127	34 182
% femmes	61,0	60,3	60,6	60,6	60,7	61,2

(1) Autres écoles : écoles d'ingénieurs, écoles de commerce et de gestion, d'architecture, artistiques et culturelles, paramédicales et sociales.

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les TOM

Type d'établissement	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Universités	2 698	2 777	2 946	3 371	3 756	3 962
% femmes	62,9	64,1	64,1	64,2	64,8	64,9
IUFM	158	189	203	189	212	215
% femmes	72,2	73,5	66,5	71,4	73,1	76,3
STS	833	932	963	976	986	1 097
% femmes	53,5	53,8	51,3	52,9	47,8	48,4
CPGE	49	79	75	86	95	108
% femmes	18,4	29,1	40,0	43,0	48,4	43,5
Ensemble	3 738	3 977	4 187	4 622	5 049	5 382
% femmes	60,6	61,4	60,8	61,7	61,5	61,5

PRÉSENTATION

En 2002-2003, 25 800 étudiants sont inscrits dans l'une des quatre universités françaises d'outre-mer. Cette année, la croissance du nombre d'étudiants (+ 0,8 %) est beaucoup moins marquée que lors des rentrées 2001 (+ 2,6 %) et 2000 (+ 3,7 %). En fait, les effectifs ne continuent de croître que dans les TOM. Ils sont stables sur l'ensemble des DOM. À La Réunion, la hausse est encore assez sensible (+ 3,7 %) et même supérieure à celle observée l'an dernier (+ 2,6 %). Cependant, les effectifs des Antilles-Guyane, stables en 2001-2002, décroissent cette année de 3,4 %. En Polynésie française, la croissance des effectifs s'est un peu ralentie, mais reste très soutenue (+ 9,3 % contre 11 %). Elle est nettement moins marquée en Nouvelle-Calédonie (+ 1,3 % contre 11,8 %).

Le nombre d'étudiants en médecine et en IUT croît fortement à l'université des Antilles-Guyane, mais la décroissance est forte en droit (- 9,9 %), en sciences (- 6,5 %) et en lettres (- 2,1 %), disciplines qui regroupent les quatre cinquièmes des étudiants de l'université. À La Réunion, le nombre d'inscrits en sciences diminue toujours, mais la croissance des effectifs reste sensible dans presque toutes les autres disciplines, et notamment en sciences économiques (+ 11,3 %). En outre, cette université a ouvert à la rentrée 2002 une formation en santé. En Polynésie, c'est en lettres et en sciences économiques que le nombre d'étudiants augmente le plus.

Le poids des deuxième et troisième cycles reste faible. Moins de 30 % des étudiants des DOM et seulement 15,5 % des étudiants des TOM préparent un diplôme de deuxième cycle. Le troisième cycle regroupe 16,4 % des étudiants en France métropolitaine, mais seulement 6,1 % des inscrits dans les DOM et 2,2 % des effectifs dans les TOM.

Comme en métropole, les femmes sont toujours majoritaires dans les disciplines littéraires, et minoritaires dans les disciplines scientifiques. À La Réunion par exemple, elles représentent 76,2 % des effectifs en lettres et en sciences humaines, mais seulement 32 % des étudiants en sciences. Enfin, le nombre de nouveaux entrants en première année de premier cycle augmente beaucoup plus fortement dans les DOM-TOM (y compris aux Antilles-Guyane) qu'en France métropolitaine.

DÉFINITIONS

■ **Universités des territoires d'outre-mer (TOM).** Il s'agit de l'université de Nouvelle-Calédonie et de l'université de Polynésie française, qui résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête recense l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs, etc.), à l'exception des IUFM.

■ **Le premier cycle.** Les étudiants préparant une capacité de droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **La discipline IUT** regroupe les diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU non compris).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Effectifs universitaires : tableaux divers, 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

« Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2002-2003 », *Note d'Information*, à paraître.

1 Les étudiants en université par discipline dans les DOM-TOM en 2002-2003

		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Ensemble	dont femmes	
						Effectifs	%
Guadeloupe, Guyane, Martinique	Droit – sciences politiques	1542	455	129	2126	1488	70,0
	Sciences économiques – AES	760	186	94	1040	595	57,2
	Lettres – Sciences humaines	2479	1602	204	4285	3250	75,8
	Sciences	1556	683	75	2314	1040	44,9
	STAPS	286	187	12	485	171	35,3
	Santé	274	-	204	478	281	58,8
	IUT	201	-	-	201	93	46,3
	Total Guadeloupe, Guyane et Martinique	7098	3113	718	10929	6918	63,3
La Réunion	Droit – sciences politiques	912	226	92	1230	880	71,5
	Sciences économiques – AES	1744	687	111	2542	1503	59,1
	Lettres – Sciences humaines	2594	1575	294	4463	3325	74,5
	Sciences	1070	523	125	1718	570	33,2
	STAPS	374	173	-	547	107	19,6
	Santé	161	-	-	161	115	71,4
	IUT	217	-	-	217	107	49,3
	Total La Réunion	7072	3184	622	10878	6607	60,7
Total DOM	14170	6297	1340	21807	13525	62,0	
Nouvelle-Calédonie	Droit – sciences politiques	403	68	3	474	327	69,0
	Sciences économiques – AES	216	-	-	216	136	63,0
	Lettres – Sciences humaines	646	97	22	765	537	70,2
	Sciences	299	25	6	330	151	45,8
	STAPS	19	-	-	19	5	26,3
	Santé	15	-	-	15	12	80,0
	Total Nouvelle-Calédonie	1598	190	31	1819	1168	64,2
	Polynésie française	Droit – sciences politiques	298	46	-	344	239
Sciences économiques – AES		366	65	1	432	268	62,0
Lettres – Sciences humaines		761	295	45	1101	795	72,2
Sciences		240	17	9	266	100	37,6
Total Polynésie française		1665	423	55	2143	1402	65,4
Total TOM	3263	613	86	3962	2570	64,9	

2 Étudiants et nouveaux entrants en 1^{re} année de 1^{er} cycle à l'université dans les DOM-TOM (2002-2003)

	2001-2002				2002-2003			
	Total	dont % femmes	Nouveaux entrants (1)	dont % femmes	Total	dont % femmes	Nouveaux entrants (1)	dont % femmes
Guadeloupe, Guyane et Martinique :								
Droit – sciences politiques	2359	71,1	657	70,6	2126	70,0	618	73,0
Sciences économiques – AES	1045	56,2	354	54,2	1040	57,2	394	55,3
Lettres – Sciences humaines	4379	74,4	716	73,7	4285	75,8	832	77,5
Sciences	2475	45,1	712	44,4	2314	44,9	658	39,8
STAPS	486	34,4	95	33,7	485	35,3	125	38,4
Santé	399	62,2	77	85,7	478	58,8	181	72,9
IUT	170	47,1	72	51,4	201	46,3	105	45,7
Total Guadeloupe, Guyane et Martinique	11313	63,1	2683	60,9	10929	63,3	2913	61,9
La Réunion ;								
Droit – sciences politiques	1179	68,7	355	76,6	1230	71,5	395	74,7
Sciences économiques – AES	2283	59,8	780	63,7	2542	59,1	860	60,1
Lettres – Sciences humaines	4478	73,0	1072	75,8	4463	74,5	1078	76,2
Sciences	1804	34,9	464	33,4	1718	33,2	513	32,0
STAPS	524	22,5	140	19,3	547	19,6	182	18,1
Santé	-	-	-	-	161	71,4	121	74,4
IUT	217	47,0	98	48,0	217	49,3	109	54,1
Total La Réunion	10485	60,0	2909	62,3	10878	60,7	3258	60,7
Total DOM	21798	61,6	5592	61,6	21807	62,0	6171	61,3
Nouvelle-Calédonie :								
Droit – sciences politiques	473	66,0	150	72,0	474	69,0	170	72,9
Sciences économiques – AES	200	65,0	106	64,2	216	63,0	136	58,8
Lettres – Sciences humaines	752	71,8	212	76,4	765	70,2	301	69,4
Sciences	339	43,4	147	41,5	330	45,8	167	42,5
STAPS	18	38,9	-	-	19	26,3	9	44,4
Santé	14	57,1	14	57,1	15	80,0	15	80,0
Total Nouvelle-Calédonie	1796	63,7	629	64,7	1819	64,2	798	62,7
Polynésie française :								
Droit – sciences politiques	334	66,8	111	73,0	344	69,5	101	76,2
Sciences économiques – AES	331	63,1	146	61,0	432	62,0	201	65,7
Lettres – Sciences humaines	1019	73,9	274	73,4	1101	72,2	271	77,5
Sciences	276	38,0	113	37,2	266	37,6	122	37,7
Total Polynésie française	1960	65,8	644	64,1	2143	65,4	695	66,9
Total TOM	3756	64,8	1273	64,4	3962	64,9	1493	64,6

(1) Nouveaux entrants en première année de premier cycle.

PRÉSENTATION

En 2002, 14 500 diplômes de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires aux BEP et CAP) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer, soit 3,5 % de plus qu'en 2001. Les diplômes du niveau IV hors baccalauréat sont pratiquement inexistant dans les DOM. Le nombre de BTS a fortement augmenté (+ 11,6 %).

Quel que soit le diplôme, les taux d'admission restent généralement très inférieurs à ceux de la métropole : 8 points pour les CAP, 16 points pour les BEP et 17 points pour les BTS **1**.

Plus de 15 000 candidats ont réussi au baccalauréat en 2002 dans les DOM, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à la session 2001. La place du baccalauréat général est à peine moins importante dans les DOM qu'en métropole (51,7 % contre 52,3 %). Les taux de réussite sont également inférieurs à ceux de la métropole. Cette différence est encore de 4,5 points pour le baccalauréat général, 7,9 points pour les séries technologiques et 14,3 points pour les séries professionnelles **2**.

En 2001, dans les DOM-TOM, le nombre de diplômes de premier cycle délivrés par les universités, qui avait diminué de 9,9 % en 2000, décroît à nouveau en 2001 (- 3,7 %). En deuxième cycle, après une progression de plus de 10 % l'année précédente, le nombre de licenciés décroît de 7,2 %. Cependant, le nombre d'étudiants ayant obtenu une maîtrise continue de croître (+ 5,9 %) en 2001. Enfin, en troisième cycle, le nombre de DEA délivrés décroît de 3,2 %, tandis que le nombre de DESS délivrés s'accroît très fortement (+ 44 %) **3**.

DÉFINITIONS

- **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.
- Une même personne peut être candidate, la même année, à plusieurs examens professionnels (exemple : BEP et CAP) ou dans plusieurs spécialités.
- Pour le baccalauréat, le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.
- **AES.** Filière administrative, économique et sociale.
- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **BTS.** Brevet de technicien supérieur.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **DEA.** Diplôme d'études approfondies.
- **DESS.** Diplôme d'études supérieures spécialisées.
- **DEUG.** Diplôme d'études universitaires générales.
- **DEUST.** Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
- **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels en 2002 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

Tableaux statistiques, n° 6869, 6878, 6879. *Note d'Information*, 03.34.

« Recensement des diplômes délivrés par les universités. Session 2001 », *Tableaux statistiques*, à paraître.

1 Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel en 2002 dans les DOM

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)								
Niveau V :										
CAP	1 293	69,6	505	72,3	1 310	63,1	2 320	64,5	5 428	66,0
BEP	1 730	59,3	696	69,9	1 580	54,8	2 475	51,3	6 481	55,8
Mentions complémentaires	42	72,4	1	25,0	62	92,5	152	78,8	257	79,8
Niveau IV :										
Brevet professionnel	56	60,9	5	41,7	65	52,8	163	54,0	289	54,6
Niveau III :										
BTS	457	39,6	69	40,6	525	38,7	1 005	60,5	2 056	47,4

2 Le baccalauréat en 2002 dans les DOM

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Tota DOM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)								
Bac général	2 128	76,9	510	68,7	1 754	73,4	3 484	77,8	7 876	75,9
Bac technologique	1 101	69,5	251	56,2	1 143	65,8	2 063	73,3	4 558	69,2
Bac professionnel	785	61,1	189	54,3	751	62,6	1 076	66,5	2 801	62,9
Ensemble des bacs	4 014	71,2	950	61,8	3 648	68,5	6 623	74,3	15 235	71,2

3 Les diplômes délivrés par les universités en 2001 dans les DOM-TOM

	DEUG, DEUST	Licences	Maîtrises	DESS	DEA	Doctorats
	DOM :					
Droit	262	260	173	35	26	5
Sciences économiques, AES	328	210	153	88	3	3
Lettres, sciences humaines	798	1 022	243	44	103	14
Sciences exactes et naturelles	537	427	305	58	17	16
Éducation physique	162	133	23	-	-	-
Total DOM	2 087	2 052	897	225	149	38
TOM :						
Droit	55	45	12	-	-	-
Sciences économiques, AES	40	25	-	-	-	-
Lettres, sciences humaines	248	131	3	-	4	1
Sciences exactes et naturelles	93	28	-	-	-	-
Éducation physique	-	-	-	-	-	-
Total TOM	436	229	15	-	4	1
Total DOM-TOM	2 523	2 281	912	225	153	39

PRÉSENTATION

Pour la rentrée 2002, 8 900 enseignants des DOM, soit 53 %, effectuent leur service principal dans un collège, 5 300 (31 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 2 500 (16 %) dans un lycée professionnel (LP) **1**.

Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) (67 %), mais en plus faible proportion qu'en métropole (76 %), les PEGC y représentent encore 16 % du corps enseignant contre 9 % en métropole.

85 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycée professionnel (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (65 %). Les agrégés y représentent 18 % du corps enseignant **2**.

Les caractéristiques des professeurs exerçant dans les DOM se différencient essentiellement par rapport à ceux de la métropole par trois points :

– tout d'abord, les femmes ne sont pas majoritaires parmi les enseignants. La proportion de femmes, 48,4 % en moyenne (contre 57 % en métropole), est toutefois plus importante dans les collèges (51,7 %), que dans les LEGT (45,0 %) et les LP (44,6 %) **1** ;

– ensuite, le pourcentage de non-titulaires (8,4 %) est plus élevé qu'en métropole (5,2 %). C'est notamment dans les collèges que ce pourcentage est le plus élevé, se rapprochant des 10 % **2** ;

– enfin, le temps partiel est moins utilisé dans les DOM qu'en métropole puisque ce taux n'est que de 5,6 % contre 12,7 % **1**.

Le ratio global d'heures par élève est de 1,38. Il est de 1,95 en LP où les formations sont plus lourdes (atelier, etc.), de 1,46 en LEGT et de 1,24 en collège **3**.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est de 22,8 en premier cycle (hors SEGPA), 17,3 en second cycle professionnel et 23,3 en second cycle général et technologique.

DÉFINITIONS

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) des académies des DOM, hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, **les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.**

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC, PLP.** Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

■ **Heures d'enseignement par élève.** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

« Enquête sur le service des enseignants » (bases-relais académiques, à partir du module « répartition de service » du logiciel GEP en établissement et du système d'information « Emplois-Postes-Personnels » [EPP]), DEP, 2002-2003.

Voir aussi

Note d'Information, 02.32.

1 Répartition des enseignants du second degré public (1) par corps et par type d'établissement en 2002-2003 (2)

	Collèges (3)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	8	8	12,5	0,0
Agrégés	249	13	972	1 234	37,4	4,4
Certifiés, professeurs EPS	5 967	100	3 403	9 470	51,6	5,4
Adjoints et chargés d'enseignement	207	31	50	288	38,5	8,0
PEGC	1 426	-	2	1 428	45,9	11,3
PLP	185	2 165	514	2 864	45,5	3,6
Total titulaires et stagiaires	8 034	2 309	4 949	15 292	48,2	5,6
Maîtres auxiliaires	210	46	59	315	48,2	
Autres non-titulaires	639	192	263	1 094	53,2	
Total général DOM	8 883	2 547	5 271	16 701	48,1	
% femmes	51,7	45,0	44,6	48,4		
% temps partiel des titulaires	6,4	3,9	5,0	5,6		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) Données 2001-2002 : voir « annexe » p. 327 et suivantes.

(3) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture : 972 professeurs agrégés exercent en LEGT, dont 37,4 % sont des femmes et 4,4 % travaillent à temps partiel. 51,7 % des enseignants en collège sont des femmes et 6,4 % d'entre eux travaillent à temps partiel.

2 Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps et par type d'établissement dans les DOM en 2002-2003 (1)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	0,2	0,0
Agrégés	2,8	0,5	18,4	7,4
Certifiés, professeurs EPS	67,2	3,9	64,6	56,7
Adjoints et chargés d'enseignement	2,3	1,2	0,9	1,7
PEGC	16,1	-	0,0	8,6
PLP	2,1	85,0	9,8	17,1
Total titulaires et stagiaires	90,4	90,7	93,9	91,6
Non-titulaires	9,6	9,3	6,4	8,4
Total général DOM	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Données 2001-2002 : voir « annexe » p. 327 et suivantes.

(2) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

3 Effectifs d'élèves, heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public dans les DOM en 2002-2003

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Effectifs élèves	130 419	23 501	59 866	213 786
Heures/élève	1,24	1,95	1,46	1,38

(1) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation (E/S)

	1 ^{er} cycle hors SEGPA	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et technologique	Ensemble
E/S	22,8	17,3	23,3	21,9

PRÉSENTATION

Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche rémunérait 46 181 personnes au 31 janvier 2003 dans les DOM, 43 848 dans le secteur public et 2 333 enseignants dans le secteur privé. Les effectifs de 2000 à 2003, ont augmenté de façon conséquente : + 4,5 % pour le secteur public et + 6,5 % pour le secteur privé.

Les enseignants représentent 78,5 % des personnels du secteur public, soit 34 413 personnes, dont deux sur cinq exercent dans les écoles. Plus d'un sur deux enseigne dans le second degré, sauf en Guyane (45,4 %) et presque la moitié d'entre eux exercent en collège. L'enseignement supérieur n'occupe que 2,2 % des enseignants et les établissements de formation 5 %, sauf en Martinique où l'effectif est plus important et représente 7,5 % des enseignants, contre 5,3 % en métropole.

Dans le secteur privé, les enseignants du premier degré représentent plus du tiers des personnels rémunérés : de 35,5 % en Guadeloupe à 47,2 % à La Réunion ; à l'inverse les enseignants du second degré sont nombreux en collège à La Réunion (55,2 %) et en lycée en Martinique (66,7 %). L'âge moyen des agents du secteur public, 42,1 ans, est plus élevé qu'en métropole, 41,4 ans, mais les écarts sont importants entre les académies. Plus de 5,8 points séparent la Guyane (38,4 ans) de la Martinique (44,2 ans).

La proportion de femmes dans le secteur public reste moins importante qu'en métropole (58,6 % contre 64,2 %), mais elles sont très présentes dans le secteur privé (71 %).

Le travail à temps partiel est moins pratiqué qu'en métropole dans le secteur public (5,5 %) et dans des proportions identiques dans le secteur privé (10,8 %). Ces moyennes masquent des écarts conséquents entre les académies, de 3,9 % en Guadeloupe à 7 % à La Réunion dans le secteur public et de 6,5 % en Guyane à 12,7 % en Guadeloupe dans le secteur privé.

DÉFINITIONS

■ **Enseignants du premier degré public.** Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe du premier degré, y compris les directeurs d'écoles et les psychologues déchargés de classes.

■ **Enseignants du second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements du second degré et recensés à partir du fichier de paye. Ils incluent les personnels de remplacement et de documentation.

■ **Enseignants des établissements de formation des enseignants.** Professeurs dispensant des cours dans ces établissements et élèves professeurs ou professeurs stagiaires. Ne sont pas compris les stagiaires rémunérés sur les articles budgétaires des écoles et des établissements du second degré.

■ **Le temps partiel** des personnels enseignants des classes sous contrat des établissements privés n'est pas comparable à celui des personnels enseignants des établissements publics. Dans des classes sous contrat, sont considérés à temps partiel les personnels n'assurant pas un temps complet d'enseignement (voir rubrique « Définitions » en 9.5).

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

Fichier de paye au 31 janvier 2003.

Voir aussi

Notes d'Information, 98.13, 99.19, 00.23, 02.24, 03.38.

Tableaux statistiques, n° 6617, 6754, 6761, 6824, 6851.

1 Les personnels de l'Éducation nationale dans les DOM en 2002-2003 (1)

		Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Total DOM
PUBLIC	Enseignants du premier degré :	3 011	1 863	2 506	6 148	13 528
	Âge moyen	45,1	37,2	44,8	40,2	41,7
	% femmes	73,5	74,4	77,4	70,1	72,8
	% temps partiel	1,3	3,5	0,6	2,5	2,0
	Enseignants du second degré :	4 282	1 887	4 178	8 051	18 398
	Âge moyen	44,7	39,7	45,3	43,2	43,7
	% femmes	50,4	43,8	54,5	45,5	48,5
	% temps partiel	2,2	4,2	3,9	5,0	4,0
	- En collège :	2 104	1 107	1 952	3 907	9 070
	Âge moyen	44,6	38,4	44,8	43,2	43,3
	% femmes	53,1	45,2	59,0	50,4	52,2
	% temps partiel	2,4	3,9	4,1	5,9	4,5
	- En lycée professionnel :	771	333	862	1 665	3 631
	Âge moyen	44,6	41,0	45,3	42,1	43,3
	% femmes	47,3	36,3	47,9	42,6	44,3
	% temps partiel	2,1	3,0	3,4	4,0	3,3
	- En LEGT et autre second degré :	1 407	447	1 364	2 479	5 697
	Âge moyen	44,9	42,1	45,9	44,0	44,6
	% femmes	48,2	45,9	52,4	39,9	45,4
	% temps partiel	1,9	6,0	3,8	4,1	3,7
	Supérieur :	207	-	186	373	766
	Âge moyen	44,1	0,0	44,6	41,8	43,1
	% femmes	28,0	0,0	39,2	31,1	32,2
	% temps partiel	0,0	0,0	1,1	2,4	1,4
	Établissements de formation :	389	184	561	587	1 721
	Âge moyen	31,3	30,3	34,8	30,8	32,2
	% femmes	77,4	70,7	77,5	57,6	70,0
% temps partiel	0,0	0,0	0,9	0,9	0,6	
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance :						
- Second degré :	1 553	698	1 619	3 319	7 189	
Âge moyen	42,2	38,7	42,4	39,5	40,7	
% femmes	57,2	49,1	62,0	50,3	54,3	
% temps partiel	14,9	8,6	14,0	22,6	17,6	
- Supérieur :	146	3	96	267	512	
Âge moyen	45,7	50,7	48,0	40,7	43,5	
% femmes	62,3	66,7	67,7	54,7	59,4	
% temps partiel	1,4	0,0	2,1	6,4	4,1	
- Services académiques :	453	230	393	510	1 586	
Âge moyen	44,3	42,6	48,0	42,9	44,5	
% femmes	78,1	75,2	78,1	64,3	73,3	
% temps partiel	6,6	4,3	3,1	3,5	4,4	
- Établissements de formation :	38	-	36	74	148	
Âge moyen	44,3	0,0	41,5	41,3	42,1	
% femmes	47,4	0,0	61,1	60,8	57,4	
% temps partiel	0,0	0,0	13,9	4,1	5,4	
Total Public :	10 079	4 865	9 575	19 329	43 848	
Âge moyen	43,9	38,4	44,2	41,2	42,1	
% femmes	60,4	58,8	64,0	54,9	58,6	
% temps partiel	3,9	4,4	4,5	7,0	5,5	
PRIVÉ	Enseignants du premier degré :	230	108	245	387	970
	Âge moyen	46,2	38,5	46,5	42,9	44,1
	% femmes	90,4	79,6	82,4	92,0	87,8
	% temps partiel	3,0	0,9	2,0	5,7	3,6
	Enseignants du second degré :	418	137	375	433	1 363
	Âge moyen	42,7	39,8	42,5	41,0	41,8
	% femmes	58,1	64,2	62,4	55,7	59,1
	% temps partiel	17,9	10,9	17,1	14,5	15,9
	- En collège :	184	68	125	239	616
	Âge moyen	44,0	37,9	42,2	41,2	41,9
	% femmes	65,8	67,6	68,8	59,0	64
	% temps partiel	17,9	13,2	20,0	18,8	18,2
	- En LEGT :	234	69	250	194	747
	Âge moyen	41,7	41,7	42,6	40,7	41,8
	% femmes	52,1	60,9	59,2	51,5	55,2
	% temps partiel	17,9	8,7	15,6	9,3	14,1
	Total Privé :	648	245	620	820	2 333
Âge moyen	43,9	39,2	44,1	41,9	42,8	
% femmes	69,6	71,0	70,3	72,8	71,1	
% temps partiel	12,7	6,5	11,1	10,4	10,8	

(1) Données 2001-2002 : voir Annexe p.327 et suivantes.

PRÉSENTATION

36 500 élèves ont été scolarisés en 2002-2003 dans les écoles publiques et privées de Nouvelle-Calédonie, 39 000 à Mayotte, 800 à Saint-Pierre-et-Miquelon et 2 700 à Wallis-et-Futuna **1** **2**. La scolarisation s'effectue très majoritairement dans les établissements publics, sauf à Wallis-et-Futuna où le premier degré est entièrement privé.

Dans les TOM, on a recensé un peu moins de 83 300 élèves dans le second degré, soit une hausse de 2,4 %. À Mayotte et à Wallis-et-Futuna, tous les établissements du second degré appartiennent au secteur public, pour 77 % des établissements de Polynésie française et 66 % de ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon et de la Nouvelle-Calédonie **3**.

Les effectifs des TOM scolarisés dans le supérieur s'élèvent à la rentrée 2003 à près de 5 400 étudiants, soit une hausse de 6 % par rapport à 2002. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française scolarisent environ 2 600 étudiants chacune **4**.

DÉFINITIONS

■ **Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier (TOM)**. Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.

POUR EN SAVOIR PLUS

(Notes d'Information, Tableaux statistiques : voir rubrique du même nom en fin d'ouvrage)

Sources

- 1** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du premier degré par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Public, Privé. France entière. 2002-2003 », *Tableaux statistiques*, à paraître.
- 2** Base centrale de pilotage (BCP).
- 3** Système d'information SISE (enquête n° 45); enquête n° 26 (écoles de commerce).

1 Effectifs du premier degré public, nombres de classes et d'écoles dans les TOM en 2002-2003

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna
Préélémentaire	161	9 448	(1)	9 606	-
CP-CM2	233	16 384	(1)	27 836	-
Classes d'initiation, d'adaptation, CLIS	-	506	(1)	1 553	-
Total premier degré	394	26 338	(1)	38 995	-
Nombre d'écoles maternelles	1	68	55	71	-
Nombre d'écoles élémentaires et spéciales	3	125	162	125	-

(1) Pour la Polynésie française, nous ne disposons pas des données sur les effectifs du secteur public.

2 Effectifs du premier degré privé, nombres de classes et écoles dans les TOM en 2002-2003

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna
Préélémentaire	174	3 842	2 296	-	876
CP-CM2	235	6 293	4 469	-	1 807
Classes d'initiation, d'adaptation, CLIS	-	21	45	-	8
Total premier degré	409	10 156	6 810	-	2 688
Nombre d'écoles maternelles	2	14	6	-	5
Nombre d'écoles élémentaires et spéciales	3	78	15	-	14

3 Effectifs du second degré dans les TOM en 2002-2003 (Public + Privé)

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna
Premier cycle	383	18 261	19 440	12 064	1 566
SEGPA	0	926	248	-	-
Second cycle professionnel	106	5 757	6 765	1 360	449
Second cycle général et technologique	125	5 585	6 040	3 834	349
Total second degré	614	30 529	32 492	17 258	2 364
% Public	66,3	66,2	77,2	100	100

4 Effectifs du supérieur dans les TOM en 2002-2003 (Public + Privé)

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna
Université	-	1 819	2 143	-	-
IUFM	-	215	-	-	-
STS	-	534	462	101	-
CPGE	-	67	41	-	-
Total supérieur	-	2 635	2 646	101	-

Annexe

Les personnels en 2001-2002

Réf.	Titre	Page
9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public en 2001-2002	329
9.3	Les enseignants du premier degré public en 2001-2002	330
9.4	Les enseignants du premier degré public par département en 2001-2002	331
9.5	Les enseignants du premier degré privé sous contrat en 2001-2002	332
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves par académie en 2001-2002	333
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par corps en 2001-2002	334
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline en 2001-2002	335
9.10	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public en 2001-2002	336
9.12	Les enseignants du second degré privé sous contrat en 2001-2002	337
9.14	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance (2 nd degré public) en 2001-2002	338
9.15	Personnel administratif, technique, d'éducation et d'encadrement (supérieur et formation) en 2001-2002	339
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement (administration centrale et services académiques) en 2001-2002	340
12.11	Enseignants du second degré public devant élèves par corps dans les DOM en 2001-2002	341
12.12	Les personnels dans les DOM en 2001-2002	342

1 Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2001-2002 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			PATE			Total général		
	Titulaires (2)	Non-titulaires (3)	Total	Titulaires (2)	Non-titulaires (3)	Total	Titulaires (2)	Non-titulaires (3)	Total
France métropolitaine :									
Effectif total	791 965	36 805	828 770	236 974	63 321	300 295	1 028 939	100 126	1 129 065
% femmes	63,8	54,5	63,4	65,6	65,1	65,5	64,2	61,2	64,0
% temps partiel	6,8	18,4	7,3	12,3	38,0	17,7	8,0	30,8	10,1
France métr. + DOM :									
Effectif total	823 912	38 695	862 607	243 925	65 610	309 535	1 067 837	104 305	1 172 142
% femmes	63,6	54,5	63,2	65,3	65,1	65,3	64,0	61,1	63,8
% temps partiel	6,6	18,1	7,1	12,0	38,6	17,6	7,8	31,0	9,9

(1) Données 2002-2003 : voir p. 221. (2) Y compris stagiaires. (3) Le décompte des non-titulaires à une date fixe de l'année entraîne des fluctuations d'effectifs, liées aux délais de prise en compte des débuts et fins de contrats. L'effectif n'est donc pas directement comparable à ceux publiés les années antérieures.

2 Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur par type d'établissement en 2001-2002 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

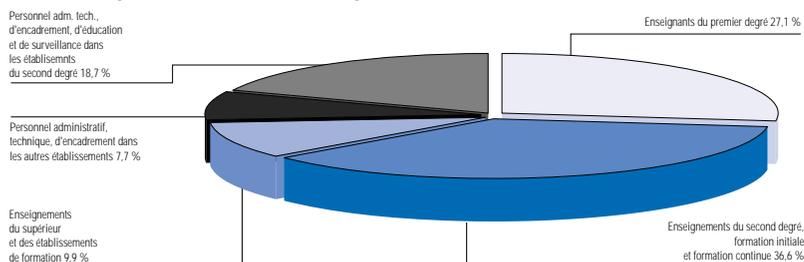
	France métropolitaine			France métr. + DOM		
	Enseignants	Personnel administratif technique, d'éducation d'encadrement et de surveillance	Total	Enseignants	Personnel administratif technique, d'éducation d'encadrement et de surveillance	Total
Écoles du 1 ^{er} degré (2)	303 926	-	303 926	317 293	-	317 293
Établissements du 2 nd degré (3)	410 782	212 240	623 022	428 925	219 230	648 155
Établissements du supérieur	73 327	49 115	122 442	74 094	49 622	123 716
Établissements de formation (4)	40 735	4 665	45 400	42 295	4 800	47 095
Administration centrale et services académiques	-	34 275	34 275	-	35 883	35 883
Total	828 770	300 295	1 129 065	862 607	309 535	1 172 142

(1) Données 2002-2003 : voir p. 221. (2) Y compris les enseignants autres que les instituteurs et les professeurs des écoles. (3) Y compris formation continue. (4) Principalement des stagiaires pour les enseignants.

3 Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur : évolution de la proportion de femmes par type d'établissement (France métropolitaine + DOM, Public)

Voir p. 221.

4 Ensemble des personnels du secteur public en 2001-2002 (1) (France métropolitaine + DOM)



(1) Données 2002-2003 : Voir p. 221.

1 Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles dans le premier degré public (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 2000)

Voir p. 225

2 Les instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le préélémentaire, l'élémentaire et l'enseignement spécialisé et adapté au 31 janvier 2002 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Corps				Effectif	Ensemble	
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires		% femmes	% temps partiel
Affectation :							
Enseignement préélémentaire et élémentaire	124 014	174 255	42	220	298 531	79,2 %	7,3 %
Enseignement spécialisé et adapté	4 917	13 825	18	2	18 762	66,0 %	2,8 %
Effectif	128 931	188 080	60	222	317 293	78,4 %	7,0 %
% femmes	78,5 %	78,4 %	59,8 %	73,0 %	78,4 %		
% temps partiel	9,5 %	5,3 %	3,3 %	5,4 %	7,0 %		

(1) Données 2002-2003 : voir p. 225.

3 Évolution des effectifs d'enseignants dans les écoles publiques du 1^{er} janvier 1960 au 31 janvier 2003 (France métropolitaine)

Voir p. 225

1 Répartition géographique des instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public au 31 janvier 2002 (1) (préélémentaire, élémentaire, spécialisé et adapté)

Départements/ académies	Effectifs	Départements/ académies	Effectifs	Départements/ académies	Effectifs
Alpes-de-		Ardeche	1 304	Paris	7 599
Haute-Provence	828	Drôme	2 412	Charente	1 641
Hautes-Alpes	754	Isère	6 000	Charente-Maritime	2 708
Bouches-du-Rhône	9 412	Savoie	2 040	Deux-Sèvres	1 568
Vaucluse	2 764	Haute-Savoie	3 417	Vienne	1 924
Aix-Marseille	13 758	Grenoble	15 173	Poitiers	7 841
Aisne	3 224	Nord	13 552	Ardennes	1 806
Oise	4 666	Pas-de-Calais	8 203	Aube	1 662
Somme	3 037	Lille	21 755	Marne	3 156
Amiens	10 927	Corrèze	1 164	Haute-Marne	1 260
Doubs	2 946	Creuse	661	Reims	7 884
Jura	1 460	Haute-Vienne	1 577	Côtes-d'Armor	2 247
Haute-Saône	1 376	Limoges	3 402	Finistère	3 097
Territoire		Ain	2 922	Ille-et-Vilaine	3 307
de Belfort	780	Loire	3 378	Morbihan	2 024
Besançon	6 562	Rhône	7 951	Rennes	10 675
Dordogne	1 814	Lyon	14 251	Eure	3 173
Gironde	6 182	Aude	1 645	Seine-Maritime	6 899
Landes	1 543	Gard	3 216	Rouen	10 072
Lot-et-Garonne	1 497	Hérault	4 638	Bas-Rhin	5 607
Pyrénées-		Lozère	458	Haut-Rhin	4 072
Atlantiques	2 746	Pyrénées-Orientales	2 040	Strasbourg	9 679
Bordeaux	13 782	Montpellier	12 127	Ariège	765
Calvados	3 266	Meurthe-et-Moselle	3 920	Aveyron	1 195
Manche	2 352	Meuse	1 258	Haute-Garonne	5 511
Orne	1 419	Moselle	5 954	Gers	896
Caen	7 037	Vosges	2 238	Lot	834
Allier	1 756	Nancy-Metz	13 370	Hautes-Pyrénées	1 124
Cantal	829	Loire-Atlantique	4 360	Tarn	1 616
Haute-Loire	965	Maine-et-Loire	2 797	Tarn-et-Garonne	1 099
Puy-de-Dôme	2 924	Mayenne	1 203	Toulouse	13 040
Clermont-Ferrand	6 474	Sarthe	2 669	Yvelines	8 320
Corse-du-Sud	685	Vendée	1 479	Essonne	6 856
Haute-Corse	769	Nantes	12 508	Hauts-de-Seine	7 194
Corse	1 454	Alpes-Maritimes	4 982	Val-d'Oise	7 276
Seine-et-Marne	7 545	Var	4 719	Versailles	29 646
Seine-Saint-Denis	9 634	Nice	9 701	France métropolitaine	303 926
Val-de-Marne	6 850	Cher	1 605	Guadeloupe	2 995
Créteil	24 029	Eure-et-Loir	2 351	Guyane	1 762
Côte-d'Or	2 777	Indre	1 175	Martinique	2 575
Nièvre	1 164	Indre-et-Loire	2 668	La Réunion	6 035
Saône-et-Loire	2 793	Loir-et-Cher	1 629	Total DOM	13 367
Yonne	1 792	Loiret	3 226	France métropolitaine	
Dijon	8 526	Orléans-Tours	12 654	+ DOM	317 293

(1) Données au 31 janvier 2003 : voir p. 227.

1 Maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles (classes sous contrat des établissements privés) au 31 janvier 2002 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Enseignement préélémentaire et élémentaire	Enseignement spécialisé et adapté	Total	% de femmes	% temps partiel	France métr. + DOM
Instituteurs	15 198	221	15 419	94,2 %	18,0 %	15 748
Instituteurs spécialisés	200	150	350	85,1 %	12,9 %	380
Instituteurs suppléants	4 076	244	4 320	90,9 %	34,4 %	4 434
Professeurs des écoles	23 219	540	23 759	89,6 %	8,4 %	24 248
Total	42 693	1 155	43 848	91,3 %	14,4 %	44 810

(1) Données au 31 janvier 2003 : voir p. 229.

2 Répartition géographique des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles (classes sous contrat des établissements privés) au 31 janvier 2002 (1)

Départements/ académies	Effectifs	Départements/ académies	Effectifs	Départements/ académies	Effectifs	Départements/ académies	Effectifs
Alpes-de-		Seine-et-Marne	347	Meurthe-		Côtes-d'Armor	904
Haute-Provence	44	Seine-		et-Moselle	300	Finistère	1 743
Hautes-Alpes	53	Saint-Denis	408	Meuse	91	Ille-et-Vilaine	1 851
Bouches-du-Rhône	1 024	Val-de-Marne	452	Moselle	268	Morbihan	1 670
Vaucluse	270	Créteil	1 207	Vosges	178	Rennes	6 168
Aix-Marseille	1 391	Côte-d'Or	205	Nancy-Metz	837	Eure	260
Aisne	239	Nièvre	67	Loire-Atlantique	2 277	Seine-	
Oise	255	Saône-		Maine-et-Loire	1 721	Maritime	627
Somme	405	et-Loire	206	Mayenne	585	Rouen	887
Amiens	899	Yonne	136	Sarthe	511	Bas-Rhin	247
Doubs	225	Dijon	614	Vendée	1 458	Haut-Rhin	224
Jura	137	Ardeche	517	Nantes	6 552	Strasbourg	471
Haute-Saône	77	Drôme	320	Alpes-		Ariège	58
Territoire		Isère	614	Maritimes	374	Aveyron	358
de Belfort	74	Savoie	199	Var	301	Haute-Garonne	479
Besançon	513	Haute-Savoie	503	Nice	675	Gers	111
Dordogne	94	Grenoble	2 153	Cher	102	Lot	82
Gironde	637	Nord	3 431	Eure-et-Loir	222	Hautes-	
Landes	145	Pas-de-Calais	1 061	Indre	76	Pyrénées	161
Lot-et-Garonne	148	Lille	4 492	Indre-et-Loire	318	Tarn	316
Pyrénées-		Corrèze	68	Loir-et-Cher	180	Tarn-et-Garonne	144
Atlantiques	705	Creuse	9	Loiret	279	Toulouse	1 709
Bordeaux	1 729	Haute-		Orléans-Tours	1 177	Yvelines	656
Calvados	548	Vienne	102	Ville de Paris	1 667	Essonne	359
Manche	490	Limoges	179	Paris	1 667	Hauts-de-Seine	700
Orne	369	Ain	349	Charente	178	Val-d'Oise	302
Caen	1 407	Loire	939	Charente-		Versailles	2 017
Allier	143	Rhône	1 513	Maritime	209	France	
Cantal	115	Lyon	2 801	Deux-Sèvres	389	métropolitaine	43 848
Haute-Loire	441	Aude	103	Vienne	263	Guadeloupe	226
Puy-de-Dôme	410	Gard	409	Poitiers	1 039	Guyane	109
Clermont-		Hérault	542	Ardennes	115	Martinique	245
Ferrand	1 109	Lozère	165	Aube	152	La Réunion	382
Corse-du-Sud	36	Pyrénées-		Marne	383	Total DOM	962
Haute-Corse	16	Orientales	181	Haute-Marne	53	France métró-	
Corse	52	Montpellier	1 400	Reims	703	politaine + DOM	44 810

(1) Données au 31 janvier 2003 : voir p. 229.

1 Répartition des enseignants du second degré public par académie et type d'établissement en 2001-2002 (1)

Académies	Collèges et SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Total (2)	Taux de féminisation
Aix-Marseille	8716	2478	6219	17413	58,5
Amiens	6619	2386	4468	13473	55,2
Besançon	3802	1413	3191	8406	54,4
Bordeaux	8411	2709	6292	17412	57,4
Caen	4444	1278	3273	8995	53,2
Clermont-Ferrand	3690	1150	2823	7663	56,3
Corse	1007	290	606	1903	57,7
Créteil	14154	2319	11511	27984	58,6
Dijon	5325	913	4414	10652	55,7
Grenoble	8937	2084	6867	17888	59,0
Lille	13282	5916	9482	28680	51,8
Limoges	2212	777	1829	4818	55,4
Lyon	8356	2406	6397	17159	60,2
Montpellier	7403	1910	5063	14376	56,4
Nancy-Metz	8220	2965	6157	17342	54,1
Nantes	7569	2559	5566	15694	53,1
Nice	6113	1408	4002	11523	57,9
Orléans-Tours	7842	2146	5492	15480	57,2
Paris	4190	1302	6218	11710	62,5
Poitiers	4961	1689	3713	10363	55,4
Reims	4740	1600	3191	9531	54,2
Rennes	6723	2233	5694	14650	54,0
Rouen	6483	1453	4879	12815	56,5
Strasbourg	5850	1023	4944	11817	55,1
Toulouse	7539	2714	5542	15795	58,5
Versailles	16905	2646	14326	33877	63,1
Total France métropolitaine	183 493	51 767	142 159	377 419	57,0
Guadeloupe	2035	490	1363	3888	49,8
Guyane	998	152	484	1634	42,4
Martinique	1894	569	1248	3711	54,4
La Réunion	3672	1245	2298	7215	45,3
Total DOM	8 599	2 456	5 393	16 448	48,1
Total France métropolitaine + DOM	192 092	54 223	147 552	393 867	56,6

(1) Données 2002-2003 : voir p. 233.

(2) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

1 Répartition des enseignants du second degré public par corps (1) et par type d'établissement en 2001-2002 (2) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Collèges (3)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2050	2050	29,9	0,8
Agrégés	10644	306	37323	48273	51,3	8,4
Certifiés, professeurs EPS	138769	3107	85883	227759	60,9	13,6
Adjoints et chargés d'enseignement	3237	476	1021	4734	50,7	16,6
PEGC	18853	32	21	18906	58,8	24,8
PLP	3330	42757	11305	57392	51,5	10,5
Total titulaires et stagiaires	174833	46678	137603	359114	57,4	12,7
Maitres auxiliaires	3010	1215	1073	5298	53,4	
Autres non-titulaires	5650	3874	3483	13007	44,5	
Total France métropolitaine	183493	51767	142159	377419	57,0	
Total général France métr. + DOM	192092	54223	147552	393867	56,6	
% femmes	63,4	47,2	52,5	57,0		
% temps partiel des titulaires	15,3	9,0	10,7	12,7		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) Données 2002-2003 : voir p. 235.

(3) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture : 2050 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT dont 29,9 % sont des femmes et 0,8 % travaillent à temps partiel. 63,4 % des enseignants en collège sont des femmes et 15,3 % d'entre eux travaillent à temps partiel.

2 Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps et par type d'établissement en 2001-2002 (1) (France métropolitaine)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,5	0,6
Agrégés	5,0	0,5	24,6	11,7
Certifiés, professeurs EPS	75,6	6,1	62,6	61,0
Adjoints et chargés d'enseignement	2,0	1,0	0,8	1,4
PEGC	11,8	0,1	-	5,7
PLP	1,9	81,8	7,7	15,1
Total titulaires et stagiaires	96,2	89,5	97,1	95,6
Non-titulaires	3,8	10,5	2,9	4,4
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Données 2002-2003 : voir p. 235.

(2) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

Enseignants du second degré public devant élèves par discipline en 2001-2002

9

1 Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2001-2002 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

Groupes de disciplines	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% non-titulaires
Domaines disciplinaires :						
Philosophie	2	11	4 059	4 072	39,7	1,0
Lettres	39 703	10 391	15 800	65 894	76,0	3,2
Langues	31 526	119	23 489	55 134	80,8	4,3
Histoire-géographie	18 294	29	10 237	28 560	53,8	3,3
Sciences économiques et sociales	3	10	3 907	3 920	44,4	6,6
Mathématiques	25 048	5 855	17 310	48 213	47,0	2,6
Physique-chimie	7 110	56	13 793	20 959	42,2	4,1
Biologie-géologie	11 536	15	6 408	17 959	64,9	6,1
Éducation musicale	5 639	-	167	5 806	59,0	6,8
Arts plastiques	5 520	8	475	6 003	60,3	5,5
Métiers des arts appliqués	1	1 777	1 295	3 073	56,4	13,3
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	157	57	1 343	1 557	64,2	10,6
Total domaines disciplinaires	144 539	18 328	98 283	261 150	63,7	3,9
Domaines technico-professionnels de la production :						
Technologie	13 433	17	6	13 456	36,0	2,3
Encadrement des ateliers (2) : industrie	4	6	2	12	58,3	75,0
Génie industriel	1 412	3 901	1 448	6 761	33,4	20,1
Génie chimique	-	119	63	182	25,8	17,6
Génie civil	790	1 586	1 192	3 568	6,9	16,1
Génie thermique	293	599	366	1 258	3,7	21,5
Génie mécanique	155	6 029	8 878	15 062	3,1	9,9
Génie électrique	18	3 327	4 684	8 029	4,0	4,9
Biotechnologie-santé-environnement-génie biologique	652	3 081	911	4 644	93,6	11,8
Hôtellerie : techniques culinaires	57	788	543	1 388	6,1	12,0
Total domaines technico-professionnels de la production	16 814	19 453	18 093	54 360	23,3	9,5
Domaines technico-professionnels des services :						
Informatique-télématique	-	2	176	178	5,1	0,6
Industries graphiques	7	137	119	263	22,0	31,2
Autres activités : conduite, navigation	-	464	36	500	4,0	32,6
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	15	271	157	443	29,4	36,6
EFS-Employé technique des collectivités	694	154	30	878	96,4	29,5
Paramédical et social-soins personnels	-	1 026	1 375	2 401	89,0	16,5
Économie et gestion	72	8 440	16 562	25 074	71,6	4,4
Hôtellerie : services, tourisme	29	657	655	1 341	40,6	8,4
Total domaines technico-professionnels des services	817	11 151	19 110	31 078	69,8	7,3
Enseignement non spécialisé	79	13	6	98	70,4	83,7
Éducation physique et sportive	21 244	2 825	6 664	30 731	46,3	1,7
Total France métropolitaine	183 493	51 767	142 159	377 419	57,0	4,5
Total France métropolitaine + DOM	192 092	54 223	147 552	393 867	56,6	4,0

(1) Données 2002-2003 : voir p. 237.

(2) Encadrement des ateliers : seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Lecture : les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie-santé - environnement - collectivité, et hôtellerie-tourisme, dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

1 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2001-2002 (1)

(France métropolitaine)

	Effectifs	Heures rémunérées			Dont heures supplémentaires
		Enseignement	Autres activités (2)	Service total (3)	
Agrégés et chaires supérieures	46 480	14,0	1,3	15,7	1,8
Certifiés et assimilés	231 602	16,6	1,2	18,1	1,0
Adjoints et chargés d'enseignement	4 734	16,4	2,8	19,3	0,8
PEGC	18 906	16,5	0,5	17,1	0,7
PLP	57 392	17,7	0,6	18,6	1,2
Titulaires	359 114	16,4	1,1	17,7	1,1
Non-titulaires	18 305	16,6	0,3	17,0	0,9
Ensemble (4)	377 419	16,4	1,0	17,6	1,1

(1) Données 2002-2003 : voir p. 239.

(2) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(3) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(4) Y compris les temps partiels.

Lecture : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,7 heures qui se décompose en 14,0 heures devant élèves, 1,3 heure dans une autre activité et 0,4 heure résultant des pondérations appliquées pour l'enseignement dispensé en classe post-bac. Sur ce service moyen, 1,8 heure sont rémunérées en heures supplémentaires.

2 Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré en 2001-2002 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	Total France métr. + DOM
Agrégés et chaires supérieures	131 831	3 888	513 671	649 390	664 823
Certifiés et assimilés	2 378 217	53 834	1 417 506	3 849 557	4 009 966
Adjoints et chargés d'enseignement	53 372	7 995	16 524	77 891	83 382
PEGC	310 378	567	381	311 326	339 686
PLP	62 449	751 859	201 812	1 016 120	1 071 929
Total titulaires et stagiaires	2 936 247	818 143	2 149 895	5 904 285	6 169 785
Maîtres auxiliaires	51 030	20 934	17 401	89 365	96 927
Autres non-titulaires	93 245	68 134	55 250	216 629	229 920
Total général France métropolitaine	3 080 522	907 211	2 222 545	6 210 278	6 496 632
Total général France métr. + DOM	3 232 186	951 762	2 312 684	6 496 632	

(1) Données 2002-2003 : voir p. 239.

Lecture : les PLP dispensent 751 859 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 3 080 522 heures d'enseignement dans les collèges et SEGPA en France métropolitaine.

3 Effectifs d'élèves, heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public en 2001-2002 (1)

(France métropolitaine)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total
Effectifs élèves	2 557 820	433 578	1 479 012	4 470 410
Heures/élève	1,25	2,09	1,50	1,42

(1) Données 2002-2003 : voir p. 239.

(2) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation (ES)

	1 ^{er} cycle (hors SEGPA)	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et techno.	Ensemble
E/S	22,6	15,7	22,9	20,7

1 Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé par affectation principale et grade – Année 2001-2002 (1) (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Collège	Lycée	Total	% temps partiel	% femmes	Âge moyen
Titulaires ou assimilés :						
Agrégés et chaires supérieures	431	2 392	2 823	5,6	43,6	45,7
Certifiés, bi-admissibles, PEPS, CE-EPS (2)	21 630	21 385	43 015	15,3	64,7	44,2
AE-CE (hors EPS) (2)	10 914	7 665	18 579	21,2	73,7	45,2
PEGC, professeurs des écoles, instituteurs et instituteurs spécialisés	4 687	58	4 745	17,8	64,6	52,6
PLP	245	8 450	8 695	10,1	61,8	44,1
Total titulaires ou assimilés	37 907	39 950	77 857	15,9	65,8	45,0
Maîtres auxiliaires, contractuels	9 472	9 925	19 397	43,3	65,6	36,8
Total général – Effectifs	47 379	49 875	97 254	21,4	65,7	43,3
% temps partiel	23,9	19,0	21,4			
% femmes	69,2	62,4	65,7			
Âge moyen	43,7	43,0	43,3			

(1) Données 2002-2003 : Voir p. 243.

(2) AE : adjoint d'enseignement. CE : chargé d'enseignement. PEPS : professeur d'éducation physique et sportive.

2 Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé par affectation principale et académie – Année 2001-2002 (1)

Académies	Collège	Lycée	Total	% femmes	Académies	Collège	Lycée	Total	% femmes
Aix-Marseille	1 600	2 332	3 932	68,3	Orléans-Tours	1 379	1 363	2 742	69,5
Amiens	1 148	1 123	2 271	69,5	Paris	1 767	2 653	4 420	69,4
Besançon	834	695	1 529	64,7	Poitiers	1 005	971	1 976	66,0
Bordeaux	1 934	1 906	3 840	64,2	Reims	764	872	1 636	65,3
Caen	1 327	1 390	2 717	63,0	Rennes	5 082	5 392	10 474	60,8
Clermont-Ferrand	1 302	1 244	2 546	66,8	Rouen	1 119	1 226	2 345	70,2
Corse	71	54	125	65,6	Strasbourg	940	767	1 707	68,7
Créteil	1 927	1 674	3 601	69,0	Toulouse	1 763	2 123	3 886	69,7
Dijon	719	1 003	1 722	67,1	Versailles	3 274	2 611	5 885	73,1
Grenoble	2 268	2 509	4 777	67,6	Total France				
Lille	4 011	4 378	8 389	61,9	métropolitaine	46 791	49 162	95 953	65,8
Limoges	242	319	561	73,4	Guadeloupe	189	215	404	59,2
Lyon	3 256	3 179	6 435	66,4	Guyane	58	67	125	63,2
Montpellier	1 374	1 502	2 876	63,5	Martinique	114	243	357	62,2
Nancy-Metz	1 335	1 682	3 017	63,5	La Réunion	228	188	416	55,5
Nantes	5 537	5 385	10 922	61,6	France métr.				
Nice	813	809	1 622	66,5	+ DOM	47 380	49 875	97 255	65,7

(1) Données 2002-2003 : Voir p. 243.

1 Personnel administratif, d'éducation, d'encadrement et de surveillance dans les établissements du second degré public en 2001-2002 (1) (France métropolitaine + DOM)

		Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Personnel de direction d'établissement du second degré	12 885	50,8	38,8	0,0
	Conseillers d'éducation et conseillers principaux d'éducation	10 527	41,5	63,0	5,1
	Directeurs de CIO et conseillers d'orientation psychologues	4 617	45,7	75,9	15,4
	Autres personnels de catégorie A	235	45,9	56,2	16,2
	Total catégorie A	28 264	46,5	54,0	4,5
Catégorie B	Secrétaires d'administration (ITARF)	228	47,7	93,0	28,9
	Techniciens (ITARF)	43	44,0	53,5	14,0
	Total catégorie B	271	47,1	86,7	26,6
Catégorie C	Agents et adjoints administratifs (ITARF)	182	42,8	85,2	25,3
Total titulaires		28 717	46,5	54,5	4,9
	Surveillants d'externat	38 671	24,6	67,5	50,3
	Maîtres d'internat	11 338	24,3	44,4	30,1
	Contractuels et autres non-titulaires (2)	443	33,9	85,1	25,1
Total non-titulaires		50 452	24,6	62,5	45,5
Total		79 169	32,6	59,6	30,8

(1) Données 2002-2003 : voir p. 247.

(2) Autres non-titulaires : conseillers d'orientation intérimaires, vacataires, apprentis.

2 Personnels ATOSS dans les établissements du second degré public en 2001-2002 (1) (France métropolitaine + DOM)

		Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Attachés et attachés principaux	5 055	44,8	61,3	2,6
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	620	48,6	32,9	0,0
	Autres personnels de catégorie A	24	51,0	75,0	8,3
	Total catégorie A	5 699	45,3	58,3	2,3
Catégorie B	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	8 476	46,2	84,9	8,9
	Infirmiers	5 121	44,4	96,6	29,3
	Techniciens de laboratoire	270	41,6	42,6	9,6
	Assistants de service social	150	40,2	96,0	38,7
	Techniciens de l'Éducation nationale	73	41,0	14,0	5,0
	Total catégorie B	14 090	45,4	88	16,6
Catégorie C	Maîtres ouvriers, OP, OEA, AST	89 978	43,4	56,8	8,5
	Agents et adjoints administratifs	17 278	45,4	95,3	16,0
	Agents, aides et aides techniques de laboratoire	5 711	41,3	70,3	15,3
	Total catégorie C	112 967	43,6	63,4	10,0
Total titulaires		132 756	43,8	65,8	10,4
	Personnel de santé	341	42,2	98,2	63,0
	Auxiliaires de bureau et de service	280	39,1	93,9	19,3
	Contractuels	6 683	38,3	72,1	13,5
Total non-titulaires		7 304	38,5	74,2	16,1
Total		140 060	43,6	68,2	10,7

(1) Données 2002-2003 : voir p. 247.

1 Personnel administratif, technique et d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM) (1)

			Univer- sités (et IUT)	Autres établissements (2)	Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
ITARF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études	3605	797	4402	46,6	42,6	9,1	
		Assistants ingénieurs	1421	285	1706	42,5	35,1	7,6	
		Attachés d'administration	123	27	150	50,5	80,7	9,3	
	Catégorie B	Techniciens de recherche	4216	914	5130	45,3	41,7	8,8	
		Secrétaires d'administration	681	145	826	45,5	92,7	22,0	
	Catégorie C	Agents et adjoints techniques	10689	1977	12666	43,3	49,5	8,5	
		Agents et adjoints administratifs	1497	173	1670	43,1	95,0	25,6	
	Non-titulaires	Contractuels	120	20	140	46,1	79,3	46,4	
	Total ITARF			22352	4338	26690	44,3	50,5	10,3
	ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux et administrateurs civils	84	24	108	50,8	38,9	0,0
Attachés (AC et ASU)			1478	214	1692	46,9	71,5	13,4	
Conseillers ASU			81	14	95	46,4	48,4	4,2	
Catégorie B		Conseillers techniques de service social	51	16	67	53,3	25,4	3,0	
		Agents comptables université	18	1	19	53,1	94,7	10,5	
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	75	17	92	49,8	27,2	0,0	
		Assistants ingénieurs (CNRS)	65	4	69	35,8	29,0	4,3	
		Secrétaires d'administration	2955	394	3349	45,8	87,3	22,2	
Catégorie C		Infirmiers	277	17	294	48,6	99,3	32,3	
		Assistants de service social	76	1	77	45,6	97,4	37,7	
		Techniciens (CNRS)	0	22	22	41,0	68,2	9,1	
		Agents et adjoints administratifs	7339	769	8108	44,1	92,4	26,2	
Non-titulaires		AST, agents et adjoints techniques	198	63	261	43,3	63,2	11,9	
		Maîtres ouvriers, OP, OEA	298	234	532	42,2	45,3	7,7	
		Conducteurs auto et chefs de garage	31	10	41	50,6	2,4	2,4	
		Contractuels ATOSS	3191	805	3996	34,9	68,5	14,5	
		Auxiliaires de bureau et de service	70	15	85	35,7	90,6	31,8	
Total ATOSS			16287	2620	18907	42,8	81,4	20,7	
Bibliothèques et musées		Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	4	892	896	46,3	71,9	9,5
		Catégorie B	Bibliothécaires et bibliothécaires adjoints	25	1220	1245	45,4	83,8	22,2
	Catégorie C	Magasiniers	31	1812	1843	40,7	60,4	15,2	
Total			60	3924	3984	43,4	70,3	16,1	
Autre	Catégorie A		15	26	41	48,4	31,7	7,3	
Ensemble du personnel			38714	10908	49622	43,7	63,8	14,7	

(1) Données 2002-2003 : voir p. 249.

(2) Ecoles d'ingénieurs (y compris ENSI) et autres établissements d'enseignement supérieur.

2 Personnel administratif, éducatif, technique, d'orientation et d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement de formation en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM) (1)

			Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Personnel administratif	Catégorie A	Directeurs CIO et COP	225	33,8	76,9	0,4
		CPE et conseillers d'éducation	680	29,9	69,0	0,0
		Inspecteurs (IEN, IA-IPR)	58	52,8	31,0	0,0
		Directeurs d'établissement	14	54,7	35,7	0,0
	Catégorie B	Techniciens de laboratoire	77	42,2	51,9	11,7
	Total personnel administratif			1054	33,2	66,9
ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux	28	50,9	28,6	0,0
		Attachés (AC et ASU) et CASU	242	45,9	66,5	5,4
		Ingénieurs et assistants (CNRS)	8	41,0	12,5	0,0
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	356	45,0	84,3	15,2
		Infirmiers	4	44,5	100,0	25,0
	Catégorie C	Agents et adjoints administratifs	767	42,2	91,1	22,4
		Agents des services techniques (AST)	26	40,9	61,5	3,8
		Maîtres ouvriers, OP, OEA	995	42,3	51,5	7,9
	Non-titulaires	Auxiliaires de bureau et de service	19	35,9	100,0	36,8
		Contractuels ATOSS	353	36,1	69,7	9,9
Total ATOSS			2798	42,2	70,3	12,9
ITARF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études, assistants	201	40,9	31,8	5,5
		Attachés et secrétaires d'administration	18	40,5	83,3	33,3
	Catégorie B	Techniciens de recherche	118	39,9	31,4	2,5
		Agents et adjoints administratifs	18	41,2	77,8	38,9
	Catégorie C	Agents et adjoints techniques	556	42,8	46,0	6,1
Total ITARF			911	41,9	42,4	6,7
Bibliothèques		Conservateurs et bibliothécaires	37	39,6	70,3	16,2
Ensemble du personnel			4800	40,1	64,2	9,1

(1) Données 2002-2003 : voir p. 249.

1 Personnel administratif, technique, d'orientation et d'encadrement dans les services académiques et à l'administration centrale en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM) (1)

	Adminis- tration centrale	Services acadé- miques	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Temps partiel (%)
ATOSS						
Recteurs et secrétaires généraux	4	167	171	52,2	31,0	0,0
Directeurs et administrateurs civils	150	1	151	49,8	29,1	0,7
Conseillers ASU	20	254	274	44,6	46,0	1,5
Attachés (AC, ASU)	707	1977	2684	46,2	69,0	13,5
Ingénieurs (CNRS)	27	3	30	49,9	63,3	13,3
Médecins	2	1340	1342	47,8	94,1	36,8
Conseillers techniques services sociaux	4	371	375	48,7	95,7	21,9
Total catégorie A	914	4113	5027	47,1	73,9	18,8
Secrétaires d'administration	699	5603	6302	44,5	83,7	21,9
Infirmiers	7	849	856	46,3	97,4	34,5
Assistants de service social	1	2255	2256	40,1	97,3	43,9
Techniciens de l'Éducation nationale	4	101	105	40,7	3,8	1,9
Total catégorie B	711	8808	9519	43,6	87,3	28,0
AST, agents et adjoints techniques	121	169	290	45,4	34,5	7,6
Agents et adjoints administratifs	903	9896	10799	43,8	93,0	26,8
Maîtres ouvriers, OP, OEA	81	1160	1241	43,0	38,5	4,8
Conducteurs auto et chefs de garage	44	92	136	46,2	0,7	0,0
Total catégorie C	1149	11317	12466	43,8	85,2	23,9
Personnels de santé	-	266	266	37,3	93,2	45,5
Auxiliaires de bureau et de service	1	176	177	35,4	91,0	15,3
Contractuels	275	2500	2775	36,7	75,7	11,2
Total non-titulaires	276	2942	3218	36,6	78,0	14,2
Total	3050	27180	30230	43,5	83,2	23,3
Autre personnel administratif et d'encadrement						
Inspecteurs IA-IPR	17	1138	1155	53,0	28,5	0,0
Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	19	1852	1871	50,8	36,6	0,0
Directeurs CIO et COP	5	45	50	49,0	74,0	8,0
Personnels de direction d'établissement	3	8	11	54,0	54,5	9,1
Enseignants	83	188	271	51,2	54,6	9,2
Contractuels	-	21	21	42,2	95,2	66,7
Total autre personnel	127	3252	3379	51,5	36,2	1,3
ITARF						
Attachés d'administration	29	.	29	43,7	82,8	6,9
Ingénieurs de recherche et d'études	195	823	1018	44,6	43,2	17,1
Secrétaires d'administration	45	1	46	43,3	80,4	17,4
Assistants ingénieurs	12	88	100	42,3	29,0	9,0
Techniciens de recherche	28	493	521	41,0	40,3	15,4
Agents et adjoints techniques	12	9	21	39,4	85,7	28,6
Agents et adjoints administratifs	17	501	518	45,4	33,2	9,3
Total ITARF	338	1915	2253	43,8	41,3	14,5
Bibliothèques						
Bibliothécaires et magasiniers	19	1	20	48,4	70,0	5,0
Total	3534	32348	35882	44,3	76,1	20,7

(1) Données 2002-2003 : voir p. 251.

1 Répartition des enseignants du second degré public (1) par corps et par type d'établissement en 2001-2002 (2)

	Collèges (3)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	5	5	20,0	0,0
Agrégés	201	15	855	1071	36,4	4,3
Certifiés, professeurs EPS	5 609	122	3 442	9 173	50,9	6,1
Adjoints et chargés d'enseignement	231	30	58	319	37,6	6,9
PEGC	1 601	-	2	1 603	46,6	9,8
PLP	210	2 090	744	3 044	44,8	3,3
Total titulaires et stagiaires	7 852	2 257	5 106	15 215	47,8	5,3
Maitres auxiliaires	286	74	88	448	48,7	
Autres non-titulaires	461	125	199	785	53,2	
Total général DOM	8 599	2 456	5 393	16 448	48,1	
% femmes	51,6	45,7	43,6	48,1		
% temps partiel des titulaires	5,9	3,9	4,6	5,3		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) Données 2002-2003 : voir p. 321.

(3) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture : 855 professeurs agrégés exercent en LEGT, dont 37,4 % sont des femmes et 4,3 % travaillent à temps partiel. 51,6 % des enseignants en collège sont des femmes et 5,9 % d'entre eux travaillent à temps partiel.

2 Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps et par type d'établissement dans les DOM en 2001-2002 (1)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-
Agrégés	2,3	0,6	15,9	6,5
Certifiés, professeurs EPS	65,2	5,0	63,8	55,8
Adjoints et chargés d'enseignement	2,7	1,2	1,1	1,9
PEGC	18,6	0,0	0,0	9,7
PLP	2,4	85,1	13,8	18,5
Total titulaires et stagiaires	91,3	91,9	94,6	92,5
Non-titulaires	8,7	8,2	5,4	7,5
Total général DOM	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Données 2002-2003 : voir p. 321.

(2) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

1 Les personnels de l'Éducation nationale dans les DOM en 2001-2002 (1)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total DOM
PUBLIC					
Enseignants du premier degré :	2996	1763	2575	6035	13369
Âge moyen	45,1	37,6	44,8	40,0	41,7
% femmes	73,3	73,7	77,4	70,0	72,6
% temps partiel	1,0	3,5	0,8	2,4	1,9
Enseignants du second degré :	4258	1794	4093	7998	18143
Âge moyen	44,7	40,0	45,5	43,2	43,8
% femmes	50,3	43,8	54,5	45,4	48,4
% temps partiel	2,2	3,6	3,5	4,7	3,7
- En collège :	2090	1063	1908	3739	8800
Âge moyen	44,8	38,7	45,6	43,5	43,7
% femmes	53,3	45,1	59,8	49,8	52,2
% temps partiel	2,2	3,2	4,1	5,3	4,0
- En lycée professionnel :	761	317	823	1591	3492
Âge moyen	44,4	41,1	45,1	42,3	43,3
% femmes	46,6	38,5	46,9	42,7	44,2
% temps partiel	2,6	2,5	2,3	3,5	2,9
- En LEGT et autre second degré :	1407	414	1362	2668	5851
Âge moyen	44,8	42,5	45,7	43,4	44,2
% femmes	47,8	44,4	51,6	40,7	45,2
% temps partiel	1,8	5,3	3,4	4,6	3,7
Supérieur :	209	36	167	356	768
Âge moyen	43,6	39,1	44,8	41,8	42,8
% femmes	28,7	30,6	37,7	30,3	31,5
% temps partiel	0,5	0,0	3,0	2,2	1,8
Établissements de formation :	331	192	481	556	1560
Âge moyen	30,6	31,0	35,8	31,0	32,4
% femmes	75,5	66,1	75,9	59,7	68,8
% temps partiel	0,6	0,0	0,2	0,7	0,4
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance :					
- Second degré :	1523	700	1592	3174	6989
Âge moyen	42,1	38,1	42,4	39,4	40,6
% femmes	56,1	50,4	60,7	48,7	53,2
% temps partiel	14,2	9,0	15,0	23,6	18,1
- Supérieur :	158	21	91	237	507
Âge moyen	45,4	38,3	47,8	40,1	43,1
% femmes	63,3	61,9	65,9	56,1	60,4
% temps partiel	0,0	0,0	1,1	6,8	3,4
- Services académiques :	452	233	410	512	1607
Âge moyen	43,8	42,0	47,7	43,1	44,3
% femmes	78,5	73,0	78,3	66,6	73,9
% temps partiel	9,3	2,1	2,7	3,7	4,8
- Établissements de formation :	29	7	26	73	135
Âge moyen	43,5	45,1	45,0	40,5	42,3
% femmes	44,8	85,7	61,5	56,2	56,3
% temps partiel	0,0	0,0	7,7	2,7	3,0
Total Public :	9956	4746	9435	18941	43078
Âge moyen	43,9	38,5	44,4	41,1	42,2
% femmes	60,0	58,3	63,7	54,6	58,3
% temps partiel	3,9	4,1	4,5	7,0	5,4
PRIVÉ					
Enseignants du premier degré :	227	109	250	384	970
Âge moyen	46,0	37,8	45,8	42,9	43,8
% femmes	91,2	78,0	82,0	92,4	87,8
% temps partiel	1,8	3,7	2,4	4,7	3,3
Enseignants du second degré :	404	125	357	416	1302
Âge moyen	42,4	40,2	42,1	40,9	41,6
% femmes	59,2	63,2	62,2	55,5	59,2
% temps partiel	16,3	11,2	19,9	17,5	17,2
- En collège :	189	58	114	228	589
Âge moyen	43,3	39,4	42,5	41,0	41,9
% femmes	68,3	67,2	67,5	58,8	64,3
% temps partiel	19,6	12,1	21,1	20,2	19,4
- En LEGT :	215	67	243	188	713
Âge moyen	41,6	40,8	41,9	40,7	41,4
% femmes	51,2	59,7	59,7	51,6	55,0
% temps partiel	13,5	10,4	19,3	14,4	15,4
Total Privé :	631	234	607	800	2272
Âge moyen	43,7	39,1	43,6	41,9	42,6
% femmes	70,7	70,1	70,3	73,3	71,4
% temps partiel	11,1	7,7	12,7	11,4	11,3

(1) Données 2002-2003 : voir p. 323.

A

AA	Arts appliqués.
AAC	Attaché d'administration centrale.
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire.
ADEME	Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(<i>Filière universitaire</i>) administrative, économique et sociale.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS (A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AFSSE	Agence française de sécurité sanitaire environnementale.
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
AIE	Aides individuelles exceptionnelles.
ALS	Allocation de logement social.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi.
ANVAR	Agence nationale de la valorisation de la recherche.
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire.
APL	Aide personnalisée au logement.
ARA	Activités à responsabilité académique.
ARE	Activités à responsabilité établissement.
ASI	Assistant ingénieur.
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
AST	Agent des services techniques.
ASU	Administration scolaire et universitaire.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATOSS	(<i>Personnels</i>) administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

B

Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno.	Baccalauréat technologique.
BAF	Branche d'administration financière (<i>concours de recrutement des personnels de direction</i>) (<i>globalisée avec la BAG depuis 1997</i>).
BAG	Branche d'administration générale (<i>concours de recrutement des personnels de direction</i>) (<i>globalisée avec la BAF depuis 1997</i>).
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCP	Base centrale de pilotage.
BCPST	Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.
BCRD	Budget civil de recherche et développement.
BE	Brevet élémentaire.
BEI	Brevet d'enseignement industriel.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles, et classes y préparant.
BIT	Bureau international du travail.
Bio labo	Biologie de laboratoire et paramédicale (<i>remplace STBP</i>).
BM	Brevet de maîtrise.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BMS	Bulletin mensuel de statistiques (<i>publication de l'INSEE</i>).
BO (BOEN)	Bulletin officiel (de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel (<i>diplôme de formation continue</i>).
BPA	Brevet professionnel agricole.
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière.

BT	Brevet de technicien, et préparation à ce brevet.
Btn	Baccalauréat technologique.
BTA	Brevet de technicien agricole, et classes y préparant.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. <i>Également</i> : chiffre d'affaires.
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (<i>délivré par l'institut d'administration des entreprises</i>).
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.
CAEI	Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants et adolescents déficients ou inadaptés.
CAELEP	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées professionnels.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAF	Caisse d'allocations familiales.
CAFA	Centre académique de formation administrative.
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
CAFIMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur.
CAFOC	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle, et préparation en 2 ou 3 ans aux CAP.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole, et classe y préparant.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.
CAQ	Contrat d'adaptation et de qualification.
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.
CC	Cours complémentaire (<i>secteur privé</i>).
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDD	Contrat à durée déterminée.
DDP	Centre départemental de documentation pédagogique.
CDES	Commission départementale de l'éducation spécialisée.
CDI	Centre de documentation et d'information. <i>Également</i> : contrat à durée indéterminée.
CD-ROM	<i>Compact disk read only memory.</i>
CE	Conseiller d'éducation. <i>Également</i> : Communauté européenne (<i>voir UE</i>). <i>Également</i> : chargé d'enseignement.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CEE	Communauté économique européenne (<i>voir UE</i>).
CEG	Collège d'enseignement général (<i>maintenant</i> : collège).
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.
CEN	Conseil de l'Éducation nationale.
CEP	Certificat d'études professionnelles, et classe y préparant (<i>supprimé en 1992</i>). <i>Également</i> : Certificat d'études primaires.

CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CERI	Centre de recherche et d'innovation dans l'enseignement.
CES	Collège d'enseignement secondaire (<i>maintenant</i> : collège). <i>Également</i> : contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CE Spé.	Certificat d'études spéciales.
CE Sup.	Certificat d'études supérieures.
CET	Collège d'enseignement technique.
CFA (A)	Centre de formation d'apprentis (d'apprentissage agricole).
CFC	Conseiller en formation continue.
CFG	Certificat de formation générale.
CFI	Crédit formation individualisé.
CFPEG	Centre de formation des professeurs d'enseignement général de collège.
CFPET	Centre de formation des professeurs de l'enseignement technique.
CFPTA	Centre de formation des professeurs techniques adjoints.
CIEP	Centre international d'études pédagogiques.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIPAL	<i>Voir</i> CLIPA.
CIPPA	Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance.
CIR	Crédit impôt recherche.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
CLA	Classe d'accueil.
CLIN	Classe d'initiation.
CLDP	Centre local de documentation pédagogique.
CLIPA	
(<i>ex-CIPAL</i>)	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe d'intégration scolaire.
CLO	Contrat local d'orientation.
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires.
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CMPP	Centre médico-psychopédagogique.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNEFEI	Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.
CNESPET	Centre national d'études et de spécialisation des personnels de l'enseignement technique.
CNIS	Conseil national d'information statistique.
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNP	Conseil national des programmes.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
CO	Contrat d'orientation.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. <i>Également</i> : crédit de paiement.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.

CPAG	Centre de préparation à l'administration générale.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPR	Centre pédagogique régional.
CPRPT	Centre pédagogique régional des professeurs de l'enseignement technique.
CQ	Contrat de qualification.
CR	Classe-relais. <i>Également</i> : chargé de recherche.
CRA	Centre régional associé au CNAM.
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique.
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
CRI	Cours de rattrapage intégré.
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CSAIA	Chef du service académique d'inspection de l'apprentissage.
CSAIO	Chef du service académique du service d'information et d'orientation.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle.
CTA	Chef de travaux adjoint.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs
CTL	Chef de travaux de lycée.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.

D

DAET	Délégué académique à l'enseignement technique.
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires.
DAF	Direction des affaires financières (<i>ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche</i>).
DAFCO	Délégation académique à la formation continue.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (<i>ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées</i>).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis professionnels.
DDEC	Dotation départementale d'équipement des collèges.
DDI	Diplôme de docteur-ingénieur.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Documentation, édition et communication.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEP	Direction de l'évaluation et de la prospective (<i>ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche</i>).
DEPS	Diplôme d'État de psychologue scolaire (<i>ex-DPS</i>).
DES	Diplôme d'études spécialisées (<i>disciplines médicales universitaires</i>).
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESCO	Direction de l'enseignement scolaire (<i>ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche</i>).
DESI	Diplôme d'études supérieures d'instituteur.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUP	Diplôme d'études universitaires professionnalisées.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DEUTEC	Diplôme d'études universitaires technologiques (<i>université de Compiègne</i>).

DGAS	Direction générale de l'action sociale (<i>ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées</i>).
DGD	Dotation globale de décentralisation.
DGE	Dotation globale d'équipement.
DI	Diplôme d'instituteur.
DIE (sup)	Dépense intérieure d'éducation (supérieure).
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA, DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DIS	Diplôme interdisciplinaire de spécialisation (<i>disciplines médicales universitaires</i>).
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA, DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DO	Dépense ordinaire.
DOM	Départements d'outre-mer (<i>Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion</i>).
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DP& D(DPD)	Direction de la programmation et du développement (<i>maintenant : DEP, voir ce sigle</i>).
DPE	Direction des personnels enseignants (<i>ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche</i>).
DPECF	Diplôme de préparation aux études comptables et financières.
DPPE	Diplôme professionnel de professeur des écoles.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (<i>ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées</i>).
DRES	Dotation régionale d'équipement scolaire.
DRONISEP	Direction régionale de l'ONISEP (<i>voir ce sigle</i>).
DSAA	Diplôme supérieur en arts appliqués.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

	Euros.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
EILE	Enseignement d'initiation aux langues vivantes étrangères.
EMI	Enquête académique masse indiciaire
EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.
EMT	Enseignement manuel et technique.
EN	Éducation nationale. <i>Également</i> : École normale (d'instituteurs).
ENA	École nationale d'administration.
ENI	École nationale d'ingénieurs. <i>Également</i> : École normale d'instituteurs.
ENIT	École nationale d'ingénieurs de travaux.
ENM	École nationale de la magistrature.
ENNA	École normale nationale d'apprentissage.
ENP	École nationale de perfectionnement (<i>Maintenant</i> : EREA, <i>voir ce sigle</i>).
ENPD	École nationale du premier degré.
ENS	École normale supérieure.
ENSA	École nationale supérieure agronomique.

ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers.
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.
ENV	École nationale vétérinaire.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPI	Enquête sur le parc immobilier.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLV	Enseignement précoce des langues vivantes.
EPP	<i>(Système d'information)</i> Emplois-postes-personnels.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ERPD	École régionale du premier degré.
ES	École secondaire. <i>Également</i> : Économique et social.
ESA	Agence spatiale européenne (<i>european spatial agency</i>).
ESC	École supérieure de commerce (ex-ESCAE).
ESCAE	École supérieure de commerce et d'administration des entreprises (<i>maintenant</i> : ESC).
ESDI	École supérieure de design industriel.
ESEU	Examen spécial d'entrée à l'université.
EST	École secondaire et technique (<i>secteur privé</i>).
ET	École technique (<i>secteur privé</i>).
ETIC	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.
ETP	Équivalent temps plein.
Expr. art.	Expression artistique.

F

F	Francs.
FAF	Fonds d'assurance formation.
FARPI	Fonds académique de rémunération du personnel d'internat.
FAS	Fonds d'action sociale.
FASFID	Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés.
FAVE	Fonds d'amélioration de la vie étudiante.
FC	Formations continues. <i>Également</i> : formations complémentaires (<i>données dans les établissements du second degré</i>).
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale.
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FNH	Fonds national de l'habitation.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GAPP	Groupe d'aide psychopédagogique (<i>voir</i> : RASED).
GCA	Groupe de classes-ateliers (<i>voir</i> : SEGPA).
GEA	Gestion des entreprises et administrations (<i>filiale en IUT</i>).
GEP	Grand établissement public.
GHS	Groupement d'heures supplémentaires.

GRETA	Groupement d'établissements.
GST/	Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère
EPCSCP	scientifique, culturel et professionnel.
GT	Général et technologique.

H

HEC	(<i>École des</i>) Hautes études commerciales.
HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

I

IA	Inspecteur d'académie.
IAA	Industries agroalimentaires.
IA-IPR	Inspecteur d'académie -inspecteur pédagogique régional.
IADSDEN	Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.
ICS	Informatique et calcul scientifique.
IDEN	Inspecteur départemental de l'Éducation nationale.
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale (<i>intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO</i>).
IEP	Institut d'études politiques.
IESP	Informatique et électronique en sciences physiques (<i>maintenant : MPI, voir ce sigle</i>).
IET	Inspecteur de l'enseignement technique.
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
IFRTP	Institut français pour la recherche et la technologie polaires.
IGA	Inspecteur général de l'administration.
IGAEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'Éducation nationale.
IGC	Informatique de gestion et de communication.
IGE	Ingénieur d'études.
IGEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'Éducation nationale.
IGR	Ingénieur de recherche.
IIO	Inspecteur de l'information et de l'orientation.
IME, IMP	Institut médico-éducatif, Institut médico-pédagogique.
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales.
INED	Institut national d'études démographiques.
INERIS	Institut national de l'environnement et des risques.
INFFO	(<i>Centre pour le développement de l'</i>) information sur la formation permanente.
INP	Institut national polytechnique.
INPSA	Institut national de promotion supérieur agricole.
INRA	Institut national de la recherche agronomique.
INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INRP	Institut national de la recherche pédagogique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
INTEC	Institut national des techniques économiques et comptables.
IP	Institut polytechnique.
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale.
IPES	Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré.
IPSN	Institut de protection et de sûreté nucléaire.

Sigles *(suite)*

IRA	Institut régional d'administration (<i>Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes</i>).
IRD	Institut de recherche pour le développement (<i>ex-ORSTOM</i>).
IREDU	Institut de recherche sur l'économie de l'éducation.
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ITA	Ingénieurs, techniciens et administratifs.
ITARF	Ingénieurs, techniciens et administratifs de recherche et formation.
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.

L

L	Littéraire.
LCPC	Laboratoire central des Ponts et Chaussées.
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LEP	Lycée d'enseignement professionnel (<i>maintenant</i> : LP).
LP	Lycée professionnel (<i>ex-LEP</i>).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

MA	Maître auxiliaire.
MAAPAR	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.
MAFPEN	Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale.
MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (<i>maintenant</i> : ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales).
MASS	Mathématiques appliquées aux sciences sociales.
MAT	Module d'accueil temporaire.
MBA	<i>Master of business administration</i> .
MC	Mention complémentaire (<i>aux BEP ou CAP</i>).
MEN	Ministère de l'Éducation nationale (<i>ancien nom du ministère</i>).
MGEN	Mutuelle générale de l'Éducation nationale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'Éducation nationale.
MIAGE	Méthodes d'informatique appliquées à la gestion.
MIAS	Mathématiques, informatique, applications aux sciences.
MJENR	Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (<i>ex-MEN</i>).
MOREA	Module de répréparation d'examen par alternance.
MPI	Mesures physiques et informatique (<i>ex-IESP</i>).
MSG	Maîtrise en sciences de gestion.
MST	Maîtrise de sciences et techniques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NAP	Nomenclature d'activités et de produits (<i>1973</i>).
NBI	Nouvelle bonification indiciaire.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (<i>maintenant</i> : formations d'ingénieurs en partenariat).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil.
OMA	Organisme de mutualisation agréé (<i>au titre des formations</i>).
ONERA	Office national d'études et de recherche spatiales.
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OP	Ouvrier professionnel.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
OPCA-CIF	Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.
OPRI	Office de protection contre les rayonnements ionisants.
ORS	Obligation réglementaire de service.

P

PACA	(<i>Région</i>) Provence - Alpes - Côte d'Azur.
PAE	Projet d'action éducative.
PAIO	Permanence d'accueil d'information et d'orientation.
PATE	Personnel administratif, technique et d'encadrement
PCEM1	Premier cycle des études médicales - première année.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PE	Professeur des écoles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PhCh labo	Physique et chimie de laboratoire (<i>remplace TSP</i>).
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PLF	Projet de Loi de Finances.
PLP	Professeur de lycée professionnel. <i>Également</i> : Patrimoine, logistique et prévention (<i>concours ITRF</i>).
PLP1	Professeur de lycée professionnel de premier grade.
PLP2	Professeur de lycée professionnel de second grade.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Petites et moyennes industries.
Pr	Secteur privé.
PRAG	Professeur agrégé.
Prépa ENV	Classe préparatoire aux Écoles nationales vétérinaires.
Prod.	Productique.
PTL	Professeur technique de lycée.
Pu	Secteur public.

R

RAIP	Relais-assistance informatique de proximité.
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
R&D	Recherche et développement.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RF	Recherche et formation.
RPM	Rééducateur en psychomotricité (<i>maintenant</i> : maître chargé de rééducation - option G).
RPP	Rééducateur en psychopédagogie (<i>maintenant</i> : maître chargé de rééducation - option G).

S

S	Scientifique.
SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.
SAIA	Service académique d'inspection de l'apprentissage.
SAIO	Service académique d'information et d'orientation.
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.
SBM	Sciences biologiques et médicales.
SCSM	Sciences chimiques sciences des matériaux.
SDHO	Surface développée hors œuvre.
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (<i>ex-SES et GCA</i>).
SES	Section d'éducation spécialisée (<i>maintenant</i> : SEGPA). <i>Également</i> : sciences économiques et sociales.
SHS	Sciences humaines et sociales.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIIS	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique.
SIO	Session d'information et d'orientation.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
SIVP	Stage d'initiation à la vie professionnelle.
SMS	Sciences médico-sociales.
SN	Service national.
SNV	Sciences de la nature et de la vie (<i>filière universitaire</i>).
SSM	Sciences des structures et de la matière (<i>filière universitaire</i>).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (<i>universités</i>).
STBP	Sciences et techniques biologiques et paramédicales.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (<i>chimie/biologie</i>).
STMS	Sciences et techniques médico-sociales.
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STPI	Sciences et technologies pour l'ingénieur.
STQ	Statistiques et techniques quantitatives (<i>IUT</i>).
STS	Section de techniciens supérieurs.
STT	Sciences et technologies tertiaires.
SV	Sciences du Vivant.
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.
Syst. Auto.	Systèmes automatisés (<i>remplace TSA</i>).

T

TH	Titre homologué.
TI'	Classe de techniques industrielles.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TOM	Territoires d'outre-mer, et collectivités territoriales de statut particulier (<i>Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna</i>).
TP	Travaux pratiques. <i>Également</i> : Travaux publics.
TPG	Trésorier payeur général ou Trésorerie paierie générale.
TSA	Technologie des systèmes automatisés. <i>Également</i> : Technicien supérieur agricole.
TSP	Techniques des sciences physiques.
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée.

U

UC	Unité capitalisable.
UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UER	Unité d'enseignement et de recherche (<i>maintenant</i> : UFR).
VEREPS	Unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation.
UNREP	Union nationale d'éducation et de promotion.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
UT	Université technologique.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VAP	Validation des acquis professionnels.
VS	Vie scolaire (<i>enquête de la DEP</i>).

Z

ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
------------	-------------------------------

Notes d'Information

- 71.102** « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé, année scolaire 1970-1971 », mai 1971.
- 73.31** « Le personnel enseignant de l'enseignement public du second degré. Situation en 1972-1973 », septembre 1973.
- 75.43** « Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1975 », décembre 1975.
- 76.16** « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1975-1976 », mai 1976.
- 77.44** « Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1977 », décembre 1977.
- 78.20** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1977-1978. Premiers résultats », mai 1978.
- 80.44** « Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Année 1980 », décembre 1980.
- 81.13** « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1980-1981 », mars 1981.
- 82.05** « Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). année 1981 », février 1982.
- 83.11** « Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1982 », mars 1983.
- 83.30** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1982-1983 », septembre 1983.
- 84.14** « Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), de l'enseignement technique (CAPET) et de l'éducation physique et sportive (CAPEPS). Année 1984 », juin 1984.
- 84.22** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1983-1984 », juin 1984.
- 85.24** « Statistiques du concours de l'agrégation, des CAPES, CAPET et CAPEPS. Année 1984 », juin 1985.
- 85.43** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1984-1985 », octobre 1985.
- 85.44** « Les zones prioritaires en 1982-1983 ; éléments de description », novembre 1985.
- 86.04** « Effectifs des élèves de l'enseignement public. 1985-1986 », janvier 1986.
- 86.15** « Effectifs des élèves de l'enseignement privé. 1985-1986 », avril 1986.
- 86.36** « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Années scolaires 1984-1985 et 1985-1986 », septembre 1986.
- 87.08** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1985-1986 », février 1987.
- 87.33** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1986-1987 », août 1987.
- 87.45** « La taxe professionnelle reçue en 1985 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », novembre 1987.
- 88.32** « Statistiques des concours de l'agrégation, du CAPES, du CAPET et du CAPEPS. Année 1986 », août 1988.
- 88.34** « La taxe professionnelle reçue en 1987 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », août 1988.
- 88.56** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1987-1988 », janvier 1989.
- 89.44** « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1988-1989 », octobre 1989.
- 89.49** « La taxe professionnelle reçue en 1988 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », novembre 1989.
- 90.01** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1988-1989 », janvier 1990.
- 90.35** « Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1989-1990 », octobre 1990.
- 90.37** « La taille des classes et des divisions. 1989-1990 », octobre 1990.
- 90.43** « L'hébergement des élèves dans le second degré en 1989-1990 », décembre 1990.

- 90.44** « Les zones d'éducation prioritaire ; implantation et structure en 1989-1990 », décembre 1990.
- 91.04** « Élèves du second degré. Effectifs des établissements publics en 1990-1991 (enseignement spécial et classes supérieures non compris) », janvier 1991.
- 91.15** « La taxe d'apprentissage reçue en 1989 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », avril 1991.
- 91.18** « Effectifs d'élèves du second degré. Constat définitif incluant l'enseignement privé (enseignement spécial et post-baccalauréat exclus). 1990-1991 », avril 1991.
- 91.32** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. année 1990 », août 1991.
- 91.36** « Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1990. Évolution depuis 1982 », septembre 1991.
- 91.39** « Le baccalauréat, statistiques définitives. session 1990 », septembre 1991.
- 92.03** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1990-1991 », janvier 1992.
- 92.05** « Les écoles du premier degré. Effectifs de 1991-1992 », février 1992.
- 92.09** « Taxe d'apprentissage reçue en 1990 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », mars 1992.
- 92.14** « Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1991 », avril 1992.
- 92.30** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré et des personnels de direction. année 1991 », août 1992.
- 92.46** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1991-1992 », novembre 1992.
- 93.09** « Les effectifs du premier degré, année 1992-1993 », mars 1993.
- 93.13** « Effectifs du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1992 », mars 1993.
- 93.18** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. année 1992 », mai 1993.
- 93.22** « Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1992 », mai 1993.
- 93.23** « Les instituts universitaires de technologie. Année 1992-1993 », mai 1993.
- 93.26** « Les évolutions de l'enseignement technique et professionnel dans le second degré », juin 1993.
- 93.45** « La taxe d'apprentissage reçue en 1992 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale », novembre 1993.
- 93.47** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1992-1993 », décembre 1993.
- 94.19** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1993 », mars 1994.
- 94.23** « Le baccalauréat, session 1993. Résultats définitifs », mai 1994.
- 94.26** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1993 », juin 1994.
- 94.27** « Les instituts universitaires de technologie. Année 1993-1994 », juin 1994.
- 94.30** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1993-1994 », juillet 1994.
- 94.41** « La taxe d'apprentissage reçue en 1993 », octobre 1994.
- 94.49** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1993-1994 », décembre 1993.
- 95.11** « Le baccalauréat, session 1994. résultats définitifs », février 1995.
- 95.18** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1994 », avril 1995.
- 95.24** « Les instituts universitaires de technologie. Année 1994-1995 », mai 1995.
- 95.25** « Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1994 », mai 1995.
- 95.26** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. année 1994 », mai 1995.
- 95.30** « Le coût de l'éducation en 1994 », juillet 1995.
- 95.34** « Écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1994-1995 », juillet 1995.
- 95.37** « Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1994 », septembre 1995.
- 95.45** « La taxe d'apprentissage reçue en 1994 », novembre 1995.
- 95.47** « L'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire en 1994-1995 », novembre 1995.
- 96.01** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1995 », janvier 1996.
- 96.02** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1994-1995 », janvier 1996.
- 96.04** « Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire », février 1996.
- 96.06** « Les enseignements spécialisés et adaptés en 1994-1995 », février 1996.
- 96.08** « Le baccalauréat, session 1995. Résultats définitifs », mars 1996.
- 96.16** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1995 », avril 1996.
- 96.23** « Les instituts universitaires de technologie à la rentrée 1995-1996 », mai 1996.
- 96.25** « Les sections de techniciens supérieurs. Public, Privé. Année 1995-1996 », juin 1996.
- 96.26** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1995-1996 », juin 1996.
- 96.30** « Le coût de l'éducation en 1995. Évaluation provisoire du compte », juillet 1996.
- 96.38** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1995 », septembre 1996.
- 96.53** « Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire », décembre 1996.

- 97.10** « Le baccalauréat, résultats définitifs. session 1996 », mars 1997.
- 97.11** « Les enseignants des établissements publics du second degré en 1995-1996 », mars 1997.
- 97.13** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1996 », mars 1997.
- 97.17** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1996 », avril 1997.
- 97.18** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1996-1997 », avril 1997.
- 97.20** « Les sections de techniciens supérieurs (établissements publics et privés). Année 1996-1997 », avril 1997.
- 97.28** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1996 », juillet 1997.
- 97.31** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1996-1997 », juillet 1997.
- 97.32** « Collégiens et lycéens étrangers », juillet 1997.
- 97.35** « Le coût de l'éducation en 1996. Évaluation provisoire du compte », août 1997.
- 97.41** « Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1996 », octobre 1997.
- 97.44** « Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire », octobre 1997.
- 97.46** « L'enseignement adapté du second degré en 1996-1997 », décembre 1997.
- 97.51** « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1996-1997 », décembre 1997.
- 97.52** « La taxe d'apprentissage reçue en 1996 », décembre 1997.
- 98.03** « Le baccalauréat. Session 1997. Résultats définitifs », février 1998.
- 98.06** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1997 », avril 1998.
- 98.08** « L'essor de l'apprentissage entre 1992 et 1996 », avril 1998.
- 98.10** « Les sections de techniciens supérieurs. Année 1997-1998 », mai 1998.
- 98.13** « Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1997 », mai 1998.
- 98.15** « Les zones d'éducation prioritaire en 1997-1998 », mai 1998.
- 98.16** « Travailler en ZEP », mai 1998.
- 98.19** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1997-1998 », juin 1998.
- 98.22** « Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 1998 », juillet 1998.
- 98.29** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1997-1998 », août 1998.
- 98.30** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1997 », septembre 1998.
- 98.32** « Le coût de l'éducation en 1997. Évaluation provisoire du compte », octobre 1998.
- 98.33** « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1996-1997 », octobre 1998.
- 98.35** « Les concours de recrutement des personnels de direction, inspection et CASU », novembre 1998.
- 98.37** « Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1997 », novembre 1998.
- 98.43** « Apprentissage en 1997-1998 : une hausse continue des effectifs », décembre 1998.
- 99.04** « La première vague d'emplois-jeunes à l'Éducation nationale (septembre 1997 – septembre 1998) », mars 1999.
- 99.05** « Premier portrait des aides-éducateurs à l'Éducation nationale (septembre 1998) », mars 1999.
- 99.07** « L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 1 – Les sortants du système éducatif », avril 1999.
- 99.08** « L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 2 – Les emplois offerts », avril 1999.
- 99.11** « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1997-1998 », avril 1999.
- 99.15** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1998 », juin 1999.
- 99.19** « Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1998 », juin 1999.
- 99.21** « Sections de techniciens supérieurs. 1998-1999 », juin 1999.
- 99.22** « Le baccalauréat. Session 1998. Résultats définitifs », juin 1999.
- 99.23** « La fréquentation de la restauration scolaire dans les collèges publics », juin 1999.
- 99.24** « Les IUT à la rentrée 1998 », juillet 1999.
- 99.25** « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public. 1997-1998 », juillet 1999.
- 99.31** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées », août 1999.
- 99.36** « L'entrée au cours préparatoire à cinq ans », octobre 1999.
- 99.37** « Le coût de l'éducation en 1998. Évaluation provisoire du compte », octobre 1999.
- 99.39** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1998-1999 », octobre 1999.
- 99.41** « Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1998 », novembre 1999.

- 99.42** « L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré en 1998-1999 », novembre 1999.
- 99.44** « Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 1998 », décembre 1999.
- 00.08** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1999 », mars 2000.
- 00.13** « Les classes d'intégration scolaire et les sections d'enseignement général et professionnel adapté en 1998-1999 », mai 2000.
- 00.14** « Le baccalauréat. Session 1999. Résultats définitifs », mai 2000.
- 00.15** « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1998-1999 », juin 2000.
- 00.16** « Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : le dispositif en place », juin 2000.
- 00.18** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1999-2000 », juin 2000.
- 00.23** « Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 1^{er} janvier 1999 », juillet 2000.
- 00.32** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1999-2000 », septembre 2000.
- 00.37** « Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : les sorties du dispositif », octobre 2000.
- 00.38** « Le coût de l'éducation en 1999. Évaluation provisoire du compte », octobre 2000.
- 00.41** « Validation des acquis professionnels par le système éducatif : une nouvelle composante de l'activité de certification », octobre 2000.
- 00.42** « Les effectifs des Instituts universitaires de technologie en 1999-2000 », octobre 2000.
- 00.43** « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1998-1999 », novembre 2000.
- 00.44** « Les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré en 1999 », novembre 2000.
- 00.48** « Les brevets de techniciens supérieurs. Session 1999 », novembre 2000.
- 00.49** « Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1999 », décembre 2000.
- 00.52** « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1999-2000 », décembre 2000.
- 00.53** « Les instituts universitaires de formation des maîtres – 1999-2000 », décembre 2000.
- 00.54** « Les facteurs de réussite au début du collège d'après les panels d'élèves entrés en sixième en 1989 et 1995 », décembre 2000.
- 01.01** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2000 », janvier 2001.
- 01.03** « Les préparations aux brevets de techniciens supérieurs. Étudiants et apprentis. 1999-2000 », janvier 2001.
- 01.04** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 1999 », janvier 2001.
- 01.10** « Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire. Session 1999 », février 2001.
- 01.11** « La réussite en premier cycle universitaire (DEUG et DUT). Sessions 1998 et 1999 », février 2001.
- 01.12** « Les écoles de commerce et gestion. Évolution de 1980 à 2000 », mars 2001.
- 01.13** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2000-2001 », mars 2001.
- 01.16** « Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2000-2001 », mars 2001.
- 01.17** « Les centres de formation d'apprentis en 1999-2000 », avril 2001.
- 01.21** « Prévisions nationales d'effectifs d'élèves du second degré pour les rentrées 2001 et 2002 », mai 2001.
- 01.22** « Les étudiants étrangers à l'université », mai 2001.
- 01.24** « Le baccalauréat. Session 2000. Résultats définitifs », mai 2001.
- 01.27** « La formation des adultes réalisée dans les GRETA de l'Éducation nationale. Bilan 1999 », juin 2001.
- 01.28** « L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 1 – Les scolarités », juin 2001.
- 01.29** « L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 2 – L'insertion professionnelle », juin 2001.
- 01.30** « Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2000-2001 », juin 2001.
- 01.31** « Profils et devenir des élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles », juin 2001.
- 01.32** « Les attentes scolaires des parents d'élèves au début des études secondaires. Enquête juin et septembre 1998 », juillet 2001.
- 01.33** « Validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 1999 », juillet 2001.
- 01.34** « Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2001 », juillet 2001.
- 01.35** « Les élèves en début de CE2. Évaluation de septembre 2000 », juillet 2001.
- 01.36** « Les élèves en début de sixième. Évaluation de septembre 2000 », juillet 2001.
- 01.40** « Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2000 », août 2001.
- 01.42** « Le choix de l'établissement au début des études secondaires », août 2001.

- 01.45** « Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2000-2001 », octobre 2001.
- 01.47** « La réussite au DEUG par université. Session 1999 », octobre 2001.
- 01.49** « Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte », octobre 2001.
- 01.54** « Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2000-2001 », décembre 2001.
- 01.57** « Les élèves nouveaux arrivants non francophones et leur scolarisation dans les différents dispositifs d'accueil » décembre 2001.
- 01.58** « Les réponses des élèves de CE2 à l'évaluation de septembre 2001 », décembre 2001.
- 01.59** « Les réponses des élèves de sixième à l'évaluation de septembre 2001 », décembre 2001.
- 02.03** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2000. Les effectifs en 2000-2001 », février 2002.
- 02.04** « La validation des acquis professionnels connaît un succès croissant pour les diplômés professionnels en 2000 », février 2002.
- 02.05** « Forte croissance de la validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 2000 », février 2002.
- 02.06** « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1999-2000 », mars 2002.
- 02.08** « Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2001 », mars 2002.
- 02.10** « L'aide financière aux étudiants. 2000-2001 », mars 2002.
- 02.11** « Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel de niveaux III, IV et V. Session 2000 », mars 2002.
- 02.14** « Le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel », avril 2002.
- 02.19** « Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2000 », avril 2000.
- 02.22** « Le baccalauréat. Session 2001. Résultats définitifs », avril 2002.
- 02.24** « Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2001 », mai 2002.
- 02.25** « Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie de CFA, plus d'un apprenti sur deux a un emploi et trois sur dix un CDI », mai 2002.
- 02.26** « Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie du système éducatif, plus d'un lycéen sur deux a un emploi », mai 2002.
- 02.27** « Le nombre de stagiaires des GRETA s'est accru en 2000 », mai 2002.
- 02.28** « En 2000, 16 % des aides-éducateurs ont rompu leur contrat avant son terme », juin 2002.
- 02.29** « Les instituteurs et professeurs des écoles du secteur public à la rentrée 2000 », juin 2002.
- 02.32** « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2000-2001 », juillet 2002.
- 02.37** « Le baccalauréat professionnel. Session 2001 », juillet 2002.
- 02.38** « Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2002 », juillet 2002.
- 02.41** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2000 », septembre 2002.
- 02.45** « Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire – Sessions 2001 et 2000 », octobre 2002.
- 02.46** « Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2001-2002 », octobre 2002.
- 02.47** « Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2001-2002 », octobre 2002.
- 02.50** « Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 2001 », novembre 2002.
- 02.56** « Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2001-2002 », décembre 2002.
- 02.51** « Le coût de l'éducation en 2001. Évaluation provisoire du compte », novembre 2002.
- 02.57** « Les élèves du second degré dans les établissements publics à la rentrée 2002 », décembre 2002.
- 02.59** « Les étudiants étrangers à l'université : la reprise de la croissance », décembre 2002.
- 03.01** « Le développement de la validation des acquis professionnels se poursuit dans l'enseignement supérieur en 2001 », janvier 2003.
- 03.04** « Le succès croissant de la validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel s'est confirmé en 2001 », janvier 2003.
- 03.05** « Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002 », janvier 2003.
- 03.11** « La scolarisation des enfants et adolescents handicapés », février 2003.
- 03.15** « Le plan social étudiant a atteint ses objectifs – L'aide financière aux étudiants de la rentrée 1997 à la rentrée 2001 », mars 2003.
- 03.17** « Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2001 », mars 2003.
- 03.19** « L'évaluation des compétences des élèves de CE2 en septembre 2002 », avril 2003.
- 03.20** « L'évaluation des compétences des élèves de sixième en septembre 2002 », avril 2003.
- 03.24** « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2001. Les effectifs en 2001-2002 », avril 2003.
- 03.25** « Les formations d'ingénieurs en partenariat. 2001-2002 », avril 2003.
- 03.29** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2002-2003 », mai 2003.

- 03.30** « Légère dégradation de l'emploi à la sortie du lycée en 2001-2002 », mai 2003.
- 03.34** « Le baccalauréat. Session 2002. Résultats définitifs », juin 2003.
- 03.36** « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 2001-2002 », juin 2003.
- 03.38** « Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2002 », juillet 2003.
- 03.39** « En 2002, le repli de l'emploi dans l'industrie affecte l'insertion des apprentis », juillet 2003.

Tableaux statistiques

- 5503** « Établissements publics du second degré ; répartition des élèves par sexe, selon le mode d'hébergement, le cycle, la classe, la section et l'option ; nombre de divisions en second cycle professionnel. Année 1985-1986 », janvier 1986.
- 5510** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1985-1986 », janvier 1986.
- 5530** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1985-1986 », mars 1986.
- 5537** « Établissements privés du second degré ; répartition des élèves selon le mode d'hébergement, par classe, section et option, par contrat ; nombre de divisions en second cycle professionnel. Année 1985-1986 », avril 1986.
- 5588** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1986-1987 », novembre 1986.
- 5596** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1986-1987 », décembre 1986.
- 5670** « Taxe d'apprentissage reçue en 1985 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1984). Public, Privé », novembre 1987.
- 5680** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1987-1988 », décembre 1987.
- 5681** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1987-1988 », décembre 1987.
- 5738** « Taxe d'apprentissage reçue en 1987 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1986). Public, Privé », septembre 1988.
- 5766** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1988-1989 », février 1989.
- 5774** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1988-1989 », février 1989.
- 5843** « Taxe d'apprentissage reçue en 1988 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1987). Public, Privé », octobre 1989.
- 5859** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1989-1990 », janvier 1990.
- 5918** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1989-1990 », juin 1990.
- 5958** « Établissements publics du second degré. Répartition des élèves par sexe, selon le mode d'hébergement, le cycle, la classe, la série, la section et l'option. Année 1990-1991 », décembre 1990.
- 5968** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1990-1991 », janvier 1991.
- 5970** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1990-1991 », janvier 1991.
- 5973** « Taxe d'apprentissage reçue en 1989 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1988). Public, Privé », mars 1991.
- 5981** « Établissements privés du second degré. Répartition des élèves selon le mode d'hébergement, par cycle, classe, série, section, par contrat. Année 1990-1991 », février 1991.
- 6042** « Taxe d'apprentissage reçue en 1990 et 1991 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (années de salaire 1989 et 1990). Public, Privé », novembre 1991.
- 6064** « Établissements publics du second degré. Répartition des élèves par sexe et selon le mode d'hébergement, le cycle, la classe, la série, la section et l'option. Année 1991-1992 », janvier 1992.
- 6073** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1991-1992 », février 1992.
- 6074** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1991-1992 », février 1992.

- 6078** « Établissements privés du second degré. Répartition des élèves selon le mode d'hébergement, par cycle, classe, série, section, par contrat. Année 1991-1992 », février 1992.
- 6164** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1992-1993 », février 1993.
- 6165** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1992-1993 », février 1993.
- 6228** « Taxe d'apprentissage reçue en 1992 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1991). Public, Privé », novembre 1993.
- 6234** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1993-1994 », décembre 1993.
- 6236** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1993-1994 », janvier 1994.
- 6251** « Les étudiants inscrits dans les IUT en 1993-1994. Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire 1992-1993 », mars 1994.
- 6260** « Établissements publics du second degré. Nombre de divisions et importance des effectifs. Année 1993-1994 », avril 1994.
- 6261** « Établissements privés du second degré. Nombre de divisions et importance des effectifs. Année 1993-1994 », avril 1994.
- 6280** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1993-1994. Diplômes délivrés en 1993 à l'issue de l'année scolaire 1992-1993. Public, Privé », juin 1994.
- 6308** « Taxe d'apprentissage reçue en 1993 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (année de salaires 1992). Public, Privé », octobre 1993.
- 6312** « Statistiques des élèves des établissements privés d'enseignement supérieur de commerce, gestion, vente et comptabilité. Année 1993-1994 », novembre 1994.
- 6317** « Le personnel du ministère de l'Éducation nationale au 1^{er} janvier 1994. Public », décembre 1994.
- 6325** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1994-1995 », janvier 1995.
- 6326** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1994-1995 », janvier 1995.
- 6345** « Les étudiants inscrits dans les IUT en 1994-1995. Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire 1993-1994 », mars 1995.
- 6368** « Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1994-1995 », juin 1995.
- 6369** « Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1994-1995 », juin 1995.
- 6373** « Les établissements privés d'enseignement supérieur non universitaire de commerce et de gestion. Année 1994-1995 », juin 1995.
- 6385** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1995. Public », septembre 1995.
- 6394** « Taxe d'apprentissage reçue en 1994 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1993). Public, Privé », octobre 1995.
- 6417** « Les étudiants inscrits dans les IUT en 1995-1996. Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire 1994-1995 », mars 1996.
- 6422** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1995-1996 », mars 1996.
- 6423** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1995-1996 », mars 1996.
- 6426** « Les sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. Année 1995-1996 », mars 1996.
- 6431** « Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1995-1996 », mars 1996.
- 6432** « Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1995-1996 », mars 1996.
- 6436** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1995-1996. Diplômes délivrés en 1995 à l'issue de l'année scolaire 1994-1995. Public, Privé », avril 1996.
- 6443** « Les étudiants d'enseignement supérieur non universitaire de commerce et de gestion. Année 1995-1996. Diplômes délivrés en 1995 », juin 1996.

- 6473** « Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Public, Privé, Public + Privé. Année 1996-1997 », janvier 1997.
- 6479** « Les établissements régionaux d'enseignement adapté. Public », février 1997.
- 6480** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. Année 1996-1997 », janvier 1997.
- 6484** « Les sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. Année 1996-1997 », février 1997.
- 6487** « Taxe d'apprentissage reçue en 1995 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (année de salaires 1994). Public, Privé », février 1997.
- 6488** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1996. Public », février 1997.
- 6490** « Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1996-1997 », mars 1997.
- 6491** « Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1996-1997 », mars 1997.
- 6505** « Les écoles d'ingénieurs. effectifs des élèves en 1996-1997. diplômés délivrés en 1996 à l'issue de l'année scolaire 1995-1996 », avril 1997.
- 6523** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1996-1997 », septembre 1997.
- 6524** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves et des classes par niveau. Privé. Année 1996-1997 », septembre 1997.
- 6532** « Taxe d'apprentissage reçue en 1996 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (année de salaires 1995). Public, Privé », décembre 1997.
- 6539** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré, par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Public. Année 1997-1998 », janvier 1998.
- 6540** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré, par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Privé. Année 1997-1998 », janvier 1998.
- 6542** « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs », janvier 1998.
- 6545** « Sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs », janvier 1998.
- 6555** « Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1997-1998 », février 1998.
- 6556** « Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1997-1998 », février 1998.
- 6584** « Enquête dans les écoles, maternelles, élémentaires et spéciales. Public. 1997-1998 », juillet 1998.
- 6586** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. 1997-1998 », juillet 1998.
- 6596** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1997-1998. Diplômes délivrés en 1997 à l'issue de l'année scolaire 1996-1997. Public, Privé », août 1998.
- 6597** « Les établissements privés d'enseignement supérieur non universitaires de commerce et de gestion. Année 1997-1998. France métropolitaine + DOM. Diplômes délivrés en 1997 », juillet 1998.
- 6611** « Classes préparatoires aux grandes écoles – Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1998-1999 », février 1999.
- 6614** « Sections de techniciens supérieurs – Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1998-1999 », février 1999.
- 6617** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1998. Public », février 1999.
- 6623** « Enquête dans les écoles élémentaires et spéciales. Public. 1998-1999 », mars 1999.
- 6625** « Enquête dans les écoles élémentaires et spéciales. Privé. 1998-1999 », mars 1999.
- 6636** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public. France sans TOM. 1998-1999 », mars 1999.
- 6637** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Privé. France sans TOM. 1998-1999 », mars 1999.
- 6641** « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel – Session 1998. Public, Privé, Public + Privé. France sans TOM », mai 1999.
- 6649** « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. France sans TOM. 1998-1999 », juin 1999.
- 6651** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1998-1999. Diplômes délivrés en 1998 à l'issue de l'année scolaire 1997-1998. Public, Privé. France métropolitaine », juin 1999.

- 6658** « Les effectifs des établissements privés d'enseignement supérieur non universitaire de commerce et gestion. France métropolitaine + DOM. 1998-1999 », juillet 1999.
- 6671** « Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 1999. Public, Privé. France métropolitaine, DOM », décembre 2000.
- 6672** « Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 1999. Public, Privé. France métropolitaine, DOM », décembre 2000.
- 6676** « Classes préparatoires aux grandes écoles – Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1999-2000 », décembre 1999.
- 6684** « Sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1999-2000 », janvier 2000.
- 6690** « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 1999. Public, Privé. France sans TOM », février 2000.
- 6701** « Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public. France sans TOM. 1999-2000 », février 2000.
- 6702** « Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Privé. France sans TOM. 1999-2000 », février 2000.
- 6703** « Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public + Privé. France sans TOM. 1999-2000 », février 2000.
- 6705** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public. France métropolitaine + DOM. 1999-2000 », février 2000.
- 6706** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Privé. France métropolitaine + DOM. 1999-2000 », mars 2000.
- 6709** « Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves et des classes par niveau. Académies, départements, DOM, TOM, DEFA, étranger. Public. 1999-2000 », mars 2000.
- 6714** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1999-2000. Diplômes délivrés en 1999 à l'issue de l'année scolaire 1998-1999. Public, Privé. France métropolitaine », avril 2000.
- 6720** « Effectifs dans les Instituts universitaires de technologie. 1999-2000. Public. France métropolitaine, DOM », mai 2000.
- 6725** « Les effectifs des établissements privés d'enseignement supérieur non universitaires de commerce et de gestion. Les diplômés délivrés en 1999. Privé. France métropolitaine + DOM. 1999-2000 », mai 2000.
- 6732** « Les instituts universitaires de formation des maîtres. Les effectifs en 1999-2000. Évolution depuis 1991-1992. France métropolitaine, DOM, TOM », juillet 2000.
- 6739** « Enquête dans les écoles publiques et privées du premier degré. Langues vivantes étrangères à l'école. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 1999-2000 », septembre 2000.
- 6742** « Effectifs des apprentis, des élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis (y compris les CFA agricoles). 1999-2000. France métropolitaine, DOM, TOM », décembre 2000.
- 6744** « Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2000. Public. France métropolitaine + DOM », décembre 2000.
- 6745** « Recensement des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles au 31 janvier 2000. Privé. France métropolitaine + DOM », décembre 2000.
- 6746** « Classes préparatoires aux grandes écoles – Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2000-2001 », décembre 2000.
- 6747** « Classes préparatoires aux grandes écoles – Carte des préparations. Public, Privé. 2000-2001 », décembre 2000.
- 6748** « Classes préparatoires aux grandes écoles – Carte des établissements. Public, Privé. 2000-2001 », décembre 2000.
- 6749** « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2000-2001. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM », janvier 2001.
- 6750** « Sections de techniciens supérieurs, carte des préparations. Établissements publics (tome 1), privés (tome 2) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. 2000-2001. Académies, établissements, DOM-TOM », janvier 2001.
- 6751** « Sections de techniciens supérieurs, carte des établissements. Public, Privé. 2000-2001. Académies, départements, établissements, DOM-TOM », janvier 2001.
- 6754** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2000. Public. France métropolitaine, DOM », janvier 2001.
- 6757** « Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM », janvier 2001.

- 6761** « Les enseignants des classes sous contrat des établissements privés du second degré. Situation au 31 janvier 2000. France métropolitaine, DOM », janvier 2001.
- 6762** « Flux des élèves de l'enseignement du second degré. Orientation de 1999-2000 à 2000-2001. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6765** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe, et importance des effectifs. Public. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6766** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe, et importance des effectifs. Privé. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6767** « Établissements publics du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6768** « Établissements privés du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6769** « Établissements du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public + Privé. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », janvier 2001.
- 6772** « Établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. 1999-2000 », mars 2001.
- 6773** « Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2000. Public, Privé. France métropolitaine, DOM », mars 2001.
- 6774** « Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2000. Public, Privé. France métropolitaine, DOM », mars 2001.
- 6776** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. CAP. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. Session 2000 », avril 2001.
- 6777** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BEP, mentions complémentaires de niveau V. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. Session 2000 », avril 2001.
- 6778** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BP, BT, BMA, BTS, DNTS, DMA, DSAA, mentions complémentaires de niveau IV. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. Session 2000 », avril 2001.
- 6779** « Effectifs universitaires : tableaux divers. Public. France métropolitaine, DOM, TOM. 2000-2001 », mai 2001.
- 6780** « Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Public. France entière. 2000-2001 », mai 2001.
- 6781** « Effectifs universitaires en premier cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. France entière. 2000-2001 », mai 2001.
- 6782** « Effectifs universitaires en deuxième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. France entière. 2000-2001 », mai 2001.
- 6783** « Effectifs universitaires en troisième cycle. 2000-2001. France métropolitaine, DOM, TOM », mai 2001.
- 6784** « Les effectifs inscrits dans les IUT. France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », mai 2001.
- 6785** « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé, Public + Privé. 2000-2001 », mai 2001.
- 6787** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2000-2001. Diplômes délivrés en 2000 à l'issue de l'année scolaire 1999-2000. Public, Privé. France métropolitaine », juin 2001.
- 6788** « Recensement des diplômes délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 1998-1999. Session 1999. Public. France métropolitaine, DOM, TOM », juin 2001.
- 6789** « Les effectifs des établissements d'enseignement supérieur non universitaires privés de commerce et de gestion. Les diplômes délivrés en 2000. France métropolitaine, DOM, établissements. 2000-2001 », juin 2001.
- 6790** « Les effectifs inscrits dans les IUFM. France métropolitaine, DOM. 2000-2001 », juin 2001.
- 6792** « Les effectifs inscrits dans les écoles d'enseignement supérieur non universitaire. Public, Privé. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001 », juin 2001.
- 6793** « Les effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement universitaires privés. 2000-2001 », juin 2001.
- 6794** « Les nouvelles formations d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2000-2001. Diplômes délivrés en 2000. Public, Privé. France métropolitaine », juillet 2001.
- 6796** « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2000. Public, Privé. France métropolitaine, DOM », juillet 2001.
- 6804** « Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis (y compris les CFA agricoles). France métropolitaine, DOM, TOM. 2000-2001 », octobre 2001.

- 6805** « Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2001. Public. France métropolitaine, DOM », octobre 2001.
- 6806** « Recensement des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles au 31 janvier 2001. Privé. France métropolitaine, DOM », octobre 2001.
- 6809** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Public. France métropolitaine, DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6810** « Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Privé. France métropolitaine, DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6811** « Flux des élèves de l'enseignement du second degré. Orientation de 2000-2001 à 2001-2002. Public, Privé. France métropolitaine, DOM », janvier 2002.
- 6818** « Établissements publics du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6819** « Établissements privés du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6820** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public. France métropolitaine + DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6821** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Privé. France métropolitaine + DOM. 2001-2002 », janvier 2002.
- 6822** « Les enseignants des classes sous contrat des établissements privés du second degré. Situation au 31 janvier-2001. France métropolitaine + DOM », janvier 2002.
- 6824** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2001. France métropolitaine, DOM », janvier 2002.
- 6825** « Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. France entière. 2001-2002 », février 2002.
- 6826** « Classes préparatoires aux grandes écoles. Carte des préparations. Public, Privé. France entière. 2001-2002 », février 2002.
- 6827** « Classes préparatoires aux grandes écoles. Carte des établissements. Public, Privé. France entière. 2001-2002 », février 2002.
- 6829** « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. France entière. 2001-2002 », mars 2002.
- 6830** « Sections de techniciens supérieurs, carte des préparations. Établissements publics sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. France entière. 2001-2002 », mars 2002.
- 6831** « Sections de techniciens supérieurs, carte des établissements. Public, Privé. France entière. 2001-2002 », mars 2002.
- 6832** « Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2001. Public + Privé, Public, Privé. Session 2001. France métropolitaine + DOM », mars 2002.
- 6833** « Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2001. Public + Privé, Public, Privé. Session 2001. France métropolitaine + DOM », mars 2002.
- 6834** « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2001. Public + Privé, Public, Privé. Session 2001. France métropolitaine + DOM », mars 2002.
- 6837** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. CAP. Session 2001. Public + Privé. France métropolitaine + DOM », avril 2002.
- 6838** « « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BEP – mentions complémentaires de niveau V. Session 2001. Public + Privé. France métropolitaine + DOM », avril 2002.
- 6839** « Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BP, BT, BMA, BTS, DNTS, DMA, DSAA. Mentions complémentaires de niveau IV. Session 2001. Public + Privé. France métropolitaine + DOM », avril 2002.
- 6840** « Effectifs universitaires : tableaux divers. Effectifs par académie et université, discipline, origine géographique, origine scolaire ; effectifs par âge et par sexe, par PCS. Public. France entière. 2001-2002 », mai 2002.
- 6845** « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. France métropolitaine + DOM. 2001-2002 », mai 2002.
- 6847** « Les effectifs des établissements privés d'enseignement supérieur non universitaires de commerce et de gestion. Les diplômés délivrés en 2001. France métropolitaine + DOM. 2001-2002 », juin 2002.
- 6850** « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2001-2002. Diplômes délivrés en 2001 à l'issue de l'année scolaire 2000-2001. Public, Privé. France métropolitaine », juin 2002.
- 6851** « Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2002. Public. France métropolitaine + DOM », juillet 2002.

- 6853** « Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Les effectifs en 2001-2002. Évolution depuis 1991-1992. Public. France entière », juillet 2002.
- 6861** « Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2002. Public. France métropolitaine + DOM », septembre 2002.
- 6867** « Les apprentis et les élèves des CPA et CLIPA dans les centres de formation d'apprentis. France entière. 2001-2002 », novembre 2002.
- 6869** « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2002. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine + DOM », janvier 2003.
- 6874** « Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003 », janvier 2003.
- 6875** « Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement, et selon le mode d'hébergement. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003 », janvier 2003.
- 6876** « Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003 », janvier 2003.
- 6878** « Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2002. Public + Privé, Public, Privé. France métropolitaine + DOM », janvier 2003.
- 6879** « Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2002. Public + Privé, Public, Privé. France métropolitaine + DOM », janvier 2003.
- 6880** « Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003 », janvier 2003.
- 6881** « Classes préparatoires aux grandes écoles. Carte des préparations. Académies, établissements. Public, Privé. France métropolitaine + DOM + TOM. 2002-2003 », janvier 2003.
- 6882** « Classes préparatoires aux grandes écoles. Carte des établissements. Académies, départements, établissements. Public, Privé. France métropolitaine + DOM + TOM. 2002-2003 », janvier 2003.
- 6884** « Flux des élèves de l'enseignement du second degré. Orientation de 2001-2002 à 2002-2003. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003 », janvier 2003.
- 6885** « Sections de techniciens supérieurs. Préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003 », janvier 2003.
- 6893** « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. France métropolitaine + DOM. 2002-2003 », avril 2003.
- 6899** « Les formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI). Effectifs des élèves en 2002-2003. Diplômes délivrés en 2002. Public, Privé. France métropolitaine », juin 2003.